



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Rapport principale et annexes

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Carte de la zone du projet



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 20-11-2019

Sigles et acronymes

4P	Partenariat public-privé-producteur
AOI	Appel d'offre international
AON	Appel d'offre National
BAD	Banque africaine de développement
BISTP	Banque internationale de Sao Tomé-et-Principe
CC	Cadre de Concertation
CCIAS	Chambre de commerce industrie agriculture et services
CD	Compte désigné
CECAB	Coopérative d'exportation de cacao biologique
CECAFEB	Coopérative d'exportation de café biologique
CECAQ	Coopérative d'exportation de cacao de qualité
CEPIBA	Cooperativa de Exportacao de Pimenta & Baunilha
CIAT	Centro de Investigação Agronómica e Tecnológica
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNP	Comité national de pilotage
CONSAN	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CPADRP	Carta de Política Agrícola, do Desenvolvimento Rural e das Pescas
CSN	Country Strategy Note
DADRAC	Direction de l'appui au développement rural, associativisme et coopérativisme
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCR	Dossier de consultation restreinte
ECD	Etats certifiés des dépenses
ENSSA	Estrategia Nacional de Segurança Alimentar Nutritional
FAO	Food and Agriculture Organization
FENAPA	Fédération nationale des associations de petits agriculteurs
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONG	Fédération des ONG
Ha	Hectare
IGP	Indication géographique protégée
Kg	Kilogramme
MAPDR	Ministère de l'agriculture, de la pêche et du Développement Rural
MF	Ministère des finances
Mm	Millimètre
MPADR	Ministère de la Pêche, de l'Agriculture et du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPAC	Projet d'Appui à la Petite Agriculture Commerciale
PAPAFPA	Programme d'Appui Participatif à l'Agriculture Familiale et à la Pêche Artisanale
PCS	Partenariat commercial standard
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSAN	Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PTBA	Programme de Travail et Budget Annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RAP	Région autonome de Principe
RPM	Responsable passation des marchés
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
S-E	Suivi-évaluation
SENAPIQ	Service national de propriété intellectuelle et qualité
T	Tonne

Executive Summary

To achieve its self-professed goal of structural transformation by 2030 [1] Sao Tome and Principe will need, among other things, to achieve real GDP growth of at least six per cent per year, a 10 per cent reduction in poverty, job creation, food and nutritional security, and a reduction in gender inequality. The strategy to achieve this is based on substantial investments in the productive and social sectors, in particular the agricultural sector, whose contribution to the economy (20 per cent) can still be improved upon based on its potential. To be sustainable, these investments will have to take into account the island nature of the country and its vulnerability to climate change, as well as the challenges linked to geographical discontinuity, particularly the impacts on Principe Island.

IFAD supports this strategy through two strategic objectives: (i) promoting family and commercial agriculture that is sensitive to nutritional issues and resilient to climate change; and (ii) supporting policy dialogue while strengthening human capital. These objectives are aligned with the priorities formulated in the Transformation Agenda, including growth through economic diversification, modernisation of economic and social infrastructure, protection of the environment, improvement of human capital and promotion of an inclusive approach that benefits women and youth.

Preparation of the project for support to marketing, agricultural productivity and nutrition (COMPRAN) is in line with IFAD's past interventions in the development of Sao Tome and Principe's agricultural sector. It follows the Small Commercial Agriculture Support Project (PAPAC) whose lessons learned focused on the need to consolidate capital invested in agricultural production and markets in order to successfully transition to a growth-oriented agriculture that enhances food and nutritional security. The theory of change underlying COMPRAN is based on the assumption of a socio-economic transition of small producers, women and rural youth towards integrated productive systems that improve their living conditions and enable the country to achieve the following five sustainable development goals: SDG 1: no poverty; SDG 2: zero hunger; SDG 5: gender equality; SDG 10: reduced inequalities; and SDG 13: measures to combat climate change.

Project description

Targeting and social inclusion. The project will be national in scope and its activities will be implemented in the rural areas of the two islands of Sao Tome and Principe. Its approach will consist of intensifying production in specific concentration zones (Me-zochi, Lobata and Cantagalo), and developing agricultural potential in under-exploited areas (Caué, Lemba and Principe). Geographical targeting will be fine-tuned at project start-up based on the criteria defined for each of the sub-sectors and those specific to the nutrition issue.

For economic targeting, the project does not offer a predefined and closed selection of sectors. The approach is open to any agro-pastoral and fisheries sector with a market demand and potential to train many small producers, providing them with income and food.

The project will reach 8,700 rural households, corresponding to 34,800 people, 40 per cent of whom are women and 50 per cent youth. The target group is composed of small farmers who are members or not of producer organisations, young promoters of entrepreneurial initiatives, households and people affected by malnutrition and people with disabilities. The targeting strategy is intended to be inclusive and supportive of women's empowerment.

Development objective and impacts. The COMPRAN project aims to sustainably improve the incomes and food and nutritional security of small producers, especially women and youth. The expected performance at the end of the project includes: (i) support for wealth creation will impact 75 per cent of supported households, which will report an increase in income, as well as micro-project promoters and young micro-entrepreneurs; (ii) 75 per cent of supported producer organisations will declare a profit growth of around 30 per cent; (iii) a significant improvement in nutritional status; (iv) the adoption of environmentally friendly and climate resilient production techniques, technologies and practices by supported producers; and (v) the development of structural infrastructure to improve the resilience of production systems. The COMPRAN project will also contribute to the professionalization of producer organizations, the promotion of gender equity with a priority on women's empowerment and social inclusion actions to offer opportunities to marginalized or minority groups such as people with disabilities. It will provide important support for the development of institutional capacities and sectoral leadership through actions to strengthen central and decentralized technical entities, sector coordination, M&E and citizen engagement.

Components. COMPRAN is structured in three components: component A: consolidation and development of business relations in the relevant sectors; Component B: promotion of efficient and resilient production systems; [2] and Component C: provide coordination, management and monitoring and evaluation.

Component A will scale up the achievements of PAPAC and contribute to increasing the value added generated by the sectors by facilitating access to market opportunities for 6,500 small producers through commercial partnerships strengthened by South-South cooperation. These partnerships will be operationalized through 35 business plans with agribusiness that will engage in a stable business relationship with producers. Partnerships will be strengthened through capacity building actions of the different actors involved. Component A will also create socio-economic opportunities for 1,500 low-income rural people by helping them develop micro-projects that generate income-generating activities while meeting basic food and nutritional needs. Finally, it will support 700 young rural people in their initiatives to create or develop micro-enterprises.

Component B will impact the productivity and resilience of production systems in value chains and nutrition. In the long term, 80 per cent of small producers supported will adopt appropriate resilient technologies, technologies and practices. It will improve access to inputs, advisory services and environmental education. About 6,000 small producers will have access to production factors and technological packages and more than 80 per cent of them will benefit from advisory support and local supervision services. The component will provide targeted nutrition support to affected households and promote large-scale nutrition education activities in areas of high malnutrition prevalence and in schools. Finally, component B will invest in the sustainable improvement of infrastructure (facilities, runways, market rehabilitation, storage warehouses and drying areas) that will contribute to improving productivity and facilitating market access.

Component C will organize all the implementation mechanisms in accordance with the procedures defined in the various manuals (technical execution; administrative, accounting, financial and procurement procedures; monitoring, evaluation, communication and knowledge management). It will establish the necessary strategic partnerships, develop spaces for participatory planning with communities, and strengthen citizen engagement. It will ensure synergy and complementarity of field operations with other stakeholders in order to maximise the impact of the project. It will give priority to institutional ownership and sectoral leadership of the Ministère de la Pêche, de l'Agriculture et du Développement Rural (MAPDR) and mobilise the necessary means and South-South cooperation.

Strategic approach. COMPRAN will operate through a dual purpose approach: (i) enhancing the institutional and financial viability of producer organisations; and (ii) improving food and nutrition security and building resilience. In the first case, the project will implement a strategy to consolidate the PAPAC achievements in conventional export sectors and secondly exploit diversification opportunities in new sectors. In this market-oriented approach, COMPRAN will facilitate economic partnerships in the form of standard commercial partnerships (PCs) or public-private producer partnerships (4Ps). In the second case, the strategy will be based on the promotion of diversified food crops, small-scale livestock and fisheries as a priority to ensure that households are provided with food in sufficient quantity and quality, and then contribute to strengthening their resilience and generating income that will improve the quality of their nutrition and their overall living conditions. To this end, the project will intervene both through structuring investments with significant socio-economic and collective impacts, and, in response to beneficiaries' requests, developing micro-projects for income-generating activities.

The strategy will make it possible to limit the effects of the geographical discontinuity that keeps the autonomous region of Principe away from many of the development initiatives for the country, often coordinated from São Tomé. To avoid falling into the trap of centralising rural development programmes, COMPRAN will bring its operations to Principe by clearly formulating the specific actions that will impact the region.

Costs and financing. The total costs amount to 19.2 million euros (470.4 million Dobras) over a period of 6 years. The base costs amount to 18.5 million euros (452.5 million Dobras). The financing plan of the project is as follows: (i) IFAD will provide 4.8 million euros, or 25.3 per cent of the total project costs; (ii) 3.2 million euros from the Adaptation Fund (AF), or 7 per cent; (iii) 3.8 million euros from the Global Environment Facility (GEF), or 19.7 per cent; (iv) 0.8 million euros from the International Labor Organization (ILO), or 4.3 per cent (iv) 0.4 million euros from the private sector, or 1.8 per cent. The contribution of the State of São Tomé amounts to 0.4 million euros, or 2.0 per cent. The contribution of the beneficiaries is estimated at 0.5 million euros, or 2.8 per cent. This results in a gap of 5.3 million euros, or 27.5 per cent of the total costs, to be mobilized from other technical and financial partners including the French Development Agency (AFD), the Green Climate Fund (FVC) and/or the resources of the next IFAD allocation cycle (IFAD 12).

Economic analysis and benefits. The economic internal rate of return (EIRR) excluding environmental benefits is 13.6 per cent. The net present value (NPV) is estimated at 214.6 million Dobras or 8.3 million euros. Taking into account mitigation measures for greenhouse gas emissions evaluated at the market price (25 euros / tCO₂e), COMPRAN would generate a net present value (NPV) of 253.8 million Dobras or 9.9 million euros and an EIRR of 14.9 per cent. Several streams of benefits are expected: (i) increased returns and incomes; (ii) creation of added value and improvement of the quality of marketed products; (iii) financial empowerment, especially of young people and women and creation of sustainable jobs; (iv) improving the nutritional status of households; and (v) economic and social inclusion of persons with disabilities and strengthening of human capital.

Exit strategy and sustainability. COMPRAN prioritises ownership both at the level of the beneficiaries and at the level of the technical structures of the MAPDR. Its approach will be based on capacity building and the transfer of skills and management tools. The project will then position itself as a facilitator and configure implementation support mechanisms accordingly. From the outset, it will place producer organisations at the heart of the action; the latter will ensure the project management of economic and commercial partnerships and will be responsible for the management of contracts and accountable in terms of governance and results. Community governance will be established around collective infrastructures with the active involvement of women in management and monitoring bodies. Coaching, community advisory support and education on environmental and nutritional issues will facilitate the adoption of good practices. The strengthening of technical functions within the MAPDR will prepare the Ministry to fully ensure effective project ownership, sectoral coordination and institutional leadership. The implementation phase provides for a rapid start and deployment of activities, the sequencing of which gives at least two years for the consolidation of the achievements and their appropriation.

The geopolitical context, structural constraints in the agricultural sector and the recurrence of cyclical events detrimental to agriculture will constitute risk factors for the implementation of the project. The risks have been identified in detail and appropriate mitigation measures have been proposed in the project document. COMPRAN is classified as category B because it is not expected to have significant negative environmental and social impacts. Its environmental sustainability is positive, given the many positive effects in terms of strengthening the resilience of production systems, improving the economy of rural households, the strategy for the inclusion of young people, women and people with disabilities. Climate classification is considered moderate risk. The project will contribute to reducing people's vulnerability by strengthening their capacity to adapt to climate change.

Implementation of the project

Organisational framework. The project will be supervised by the Ministry of Agriculture, Fisheries and Rural Development (MAPDR), which will chair the National Steering Committee (NSC). Principe will establish a Regional Participatory Planning Committee. A coordination and management team with specialised and experienced skills will perform the administrative and accounting, planning and monitoring and evaluation functions as well as the targeted technical functions required. The Coordination Unit will be established in São Tomé and will have a regional office in Principe.

Implementation partners. The implementation of the project will be based on a series of partnerships oriented towards the expected results: (i) institutional partnerships; (ii) performance-oriented operational collaborations with operators of facilitation and advisory support with various specialized expertise; (iii) partnerships with professional organizations; (iv) synergies and complementarities with

other stakeholders (projects/programs, technical and financial partners).

Financial Management and Procurement. The financial management risk of the project at the design stage was assessed as « Moderate». Measures were recommended to control the execution processes and carry out appropriate controls. For procurement, the risk was assessed as substantial. The COMPRAN project will adopt the specific provisions that have proven to be effective in the context of PAPAC.

Planning, monitoring and evaluation, learning and knowledge management. The Monitoring and Evaluation System will be developed according to the results-based management framework. It will measure progress in accordance with the Operational Results Measurement System (ORMS). The monitoring and evaluation system will be strengthened through PRIME. Capitalization, knowledge management and communication will be guided by a management plan that will be developed at the start of the project.

Innovations and scale-up. COMPRAN innovates through its holistic and inclusive approach for improving beneficiaries' incomes and food security. It breaks with the centralised project coordination approach that penalizes the development of Principe Island and introduces a participatory territorial planning approach. The project will also facilitate the emergence of local skills capable of disseminating resilient techniques and practices, promoting farmer school fields, providing advisory support services and promoting good nutritional practices. COMPRAN is a project to scale up the commercial agriculture approach and improve its operational mechanisms. COMPRAN also gives strategic importance to strengthening South-South cooperation in its various components in order to enrich national capacities, improve the competitiveness of sectors and develop specific know-how in the field of food and nutritional security.

Implementation plan. The project benefits from a start-up advance under the Faster Implementation for Project Startup (FIPS) framework that allows it to set up the essential prerequisites: coordination unit, operational management manuals, reference situation, etc. The deployment of activities is sequenced to achieve a rapid scale-up of activities during the first half of the project cycle. The second half of the cycle will be devoted to consolidation, preparation for exit and completion.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

1. *Contexte politique, économique et social.* Le Gouvernement a intégré les objectifs de développement durable (ODD) dans une stratégie nationale actualisée de développement intitulée : "Programme de transformation de Sao Tomé-et-Principe à l'horizon 2030: le pays que nous devons construire". Cette stratégie qui requiert une croissance annuelle du Pib de 6%, s'appuie pour une grande part sur le développement du secteur agricole. Au cours des cinq dernières années, cette croissance stagne à un niveau modeste autour de 4% et se révèle donc impropre à induire les changements structurels auxquels le pays aspire. Dépendant fortement de l'aide publique au développement, Sao Tomé-et-Principe se classe 143^{ème} sur 189 pays selon l'indice de développement humain (Idh) et fait face à de nombreux défis dont la pauvreté et la faim, les inégalités sociales, l'emploi des jeunes, etc. Cette situation fait de Sao Tomé-et-Principe un Etat insulaire en quête de ressorts dynamiques pour impulser son développement et atteindre les ODD.
2. *Pauvreté (Odd 1), sécurité alimentaire (Odd 2).* Environ 66% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté^[1] et 11.5% sous le seuil de pauvreté extrême^[2]. Au niveau national, l'indice de Gini est passé de 49% en 2000 à 32.9% en 2010, ce qui démontre une diminution de l'inégalité et une meilleure distribution des revenus en faveur des pauvres. Les deux dernières enquêtes auprès des ménages (2000 et 2010) avaient montré une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté dans tous les districts ruraux, mais une aggravation de ce phénomène dans la capitale du pays. Ce déplacement de la pauvreté vers le milieu urbain révèle les progrès accomplis en milieu rural, mais aussi l'incapacité de ce secteur à générer suffisamment d'activités économiques et d'emplois pour sédentariser les actifs ruraux.
3. En matière de sécurité alimentaire, environ 24% des ménages vivent en situation d'insécurité alimentaire^[3]. Etant donné la faible productivité, le pays est contraint d'importer une grande partie de ses denrées alimentaires. Les efforts déployés pour diversifier la production alimentaire destinée à la consommation intérieure ont permis une progression de la production de bananes, de manioc et de maïs par les petits agriculteurs mais les volumes demeurent en deçà de ce qui est requis pour répondre aux besoins nationaux.
4. *Contexte de développement agricole et rural des petits exploitants.* L'agriculture menée par les petits producteurs à Sao Tomé et Principe est de type familial et dominée par la polyculture. L'EFA est organisée autour d'au moins une culture de rente, normalement destinées à l'exportation (cacao, poivre, café) sur une superficie moyenne de 2 ha à Sao Tomé et d'environ 3 ha à Principe^[4] dans laquelle sont cultivé des cultures vivrières aussi, notamment différentes espèces des bananes et le taro. Le lot de terre exploité par chaque famille a été affecté par l'Etat. La dimension de chaque lot attribué dépend de plusieurs facteurs dont la taille de la famille (actifs) et la disponibilité des terres au moment de la distribution, ce qui a déterminé depuis 1993 à nos jours de fortes variations^[5]. L'exploitant s'engage à cultiver la terre. En cas contraire l'Etat récupère les terres abandonnées pour une nouvelle distribution. La redistribution des terres abandonnées pourrait être utile pour donner des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Cependant une analyse des facteurs qui ont déterminé l'abandon de terre mérite d'être menée pour mieux orienter les actions à développer dans ces terres et donc l'insertion des jeunes et des femmes. Parmi les facteurs d'abandonne des terres peuvent être cités entre autres : (i) le changement d'activité de l'attributaire ; (ii) l'insuffisante force de travail de l'EFA pour les superficies affectées ; (iii) la réduction de la fertilité du sol et donc réduction des rendements ; (iv) le

déboisement et conséquent érosion et détérioration du sol; (v) l'enclavement de la parcelle, le vol des produits agricoles dans les parcelles agricoles, etc.

5. Les cultures alimentaires de base sont représentées par la banane (différentes espèces) et les racines et tubercules (manioc, taro, patata douce) ayant une forte demande par le marché local et cultivées en association à d'autres cultures. Des pieds d'arbre à pain (*Artocarpus altilis*) peuvent se trouver dans les plantations ou autour des maisons. La production de céréales est limitée à une petite production de maïs souvent cultivé dans les parcelles maraîchères ou en intercalaire avec le manioc. Si la banane et le taro sont cultivés dans les plantations (cacao, café), le manioc et la patate douce sont cultivés sur des parcelles de 0,25-0,5 ha en monoculture ou en association avec le maïs. Les produits maraîchers (piment, tomate, choux-pomme, carotte, oignon) y compris les haricots et les fruits (ananas, agrumes, autres) destinées surtout au marché sont cultivés dans quelques petites parcelles autour des maisons ou à côté des plantations. Ces différentes spéculations alimentaires toutes confondues peuvent occuper une superficie moyenne de 0,25-0,5 hectares par famille.
6. Le choix des cultures dépend des caractéristiques agro écologiques, pédologiques et de la possibilité de disposer d'eau et de systèmes d'irrigation en saison sèche.[\[6\]](#). En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par : (i) le petit élevage représenté par quelque tête de volailles, porcs, chèvres et/ou ovins et (ii) les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui représentent une opportunité pour diversifier les revenus et l'alimentation : c'est le cas de l'apiculture ou de la cueillette de feuilles, fruits et herbes de la forêt ou du *buzio* (escargot géant). Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les plantations et dans les champs. La mobilisation de main-d'œuvre extérieure est occasionnelle et se réfère à certaines opérations dans les plantations dont le paillage, le désherbage, construction du lit (parterre) en cas des produits maraîchers.
7. Les contraintes majeures pour les petites EFA dans la conduite de leurs cultures sont : (i) l'accès insuffisant au matériel végétal de qualité et adapté aux conditions dictées par les changements climatiques ; (ii) la faible, voire irrégulière disponibilité sur le marché des produits pour les traitements des productions biologiques (exemple : sulfate de cuivre) ; (iii) l'accès insuffisante aux équipements et aux technologies performantes ; (ii) l'accès insuffisant à l'eau et aux systèmes d'irrigation dans la période de "gravana" pour les cultures telles que les cultures maraîchères ; (iii) l'accès limité au financement (crédit) ; (iv) l'appui-conseil de proximité insuffisants pour répondre aux besoins des EF ; (v) le manque de programmation et organisation de la production en fonction du marché, surtout pour les produits horticoles ; et (vi) l'esprit entrepreneurial faiblement développé.
8. *Parmi les cultures de rente*, le cacao constitue la principale source (80%) de devises du pays (près de 3.000 Tonnes exportées par an pour une valeur annuelle estimée à plus de 8 millions US\$), soit plus de 90% des volumes exportés. Cette culture fait l'objet de régulières réhabilitations des anciennes plantations et de création de nouvelles. Les superficies plantées en cacao sont estimées aux environs de 25.000 ha[\[7\]](#), soit près de 50% des superficies arables du pays. Les autres spéculations importantes sont le palmier à huile (4.500 ha), la noix de coco, le café (300 ha arabica + 200 ha robusta[\[8\]](#)), le poivre (près de 100 ha[\[9\]](#)).
9. Les performances des coopératives de cacao CECAB et CECAQ-11 qui furent initiées par le FIDA (projets PAPAFPA et PAPAC), et qui exportent près de 50% des volumes de cacao de Sao Tome. Elles ont permis une amélioration substantielle des conditions de vie de plus de 3.000 ménages agricoles. Ces deux coopératives sont certifiées : biologique, équitable, Naturland. D'autres spéculations telles que la vanille, le curcuma, le gingembre sont évoquées comme possédant un potentiel à l'exportation. Les produits transformés tels que la noix de coco (huile) et le cacao (chocolat) contribuent à la diversification des exportations agricoles.
10. *Le secteur de la transformation*, qui est composé d'une majorité de femmes (75% estimés), contribue de plus en plus au dynamisme de l'agriculture santoméenne. Il s'agit d'une part de la transformation destinée au marché local pour la diversification alimentaire et nutritionnelle, la principale offre concernant la farine de manioc (55 Tonnes en 2017) et autres tubercules (taro, igname, patate douce). Aussi, depuis quelques années de nombreux acteurs interviennent dans la transformation de produits destinée à des marchés de niche « haut de gamme » à l'échelle de Sao Tomé : Chocolat, liqueurs, chips, poudre, etc. Le potentiel de ces produits à l'exportation serait intéressant selon certains opérateurs, et mériterait d'être approfondi. A Principe la transformation peut s'avérer une solution face aux difficultés de marché et d'évacuation des produits, notamment pour l'ananas « Abacaci », en surabondance d'offre en période de production.
11. *Politiques et stratégies pour l'agriculture familiale, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire*[\[10\]](#). Le Programme de transformation à l'horizon 2030 est harmonisé avec la deuxième stratégie nationale de réduction de la pauvreté, qui a pour ambition de faire progresser le PIB d'au moins 6% par an, de faire reculer la pauvreté de 10 pour cent grâce à des initiatives génératrices de revenus et à la création d'emplois et de garantir à tous les citoyens un accès aux services sociaux de base. Le Programme de transformation à l'horizon 2030 attribue une priorité absolue à l'égalité femmes-hommes et vise à garantir concrètement l'égalité des sexes et l'équité du traitement des deux sexes dans toutes les politiques publiques. Les conclusions et les recommandations de l'examen stratégique Faim zéro confirment les incidences des inégalités entre les femmes et les hommes.
12. En 2017, le Gouvernement a approuvé un plan national de développement pour 2017-2021, qui est lié au Programme de transformation à l'horizon 2030 et repose sur deux piliers. Le premier pilier (croissance accélérée et durable) s'articule autour de quatre axes: diversification de l'économie et expansion de sa base productive; amélioration de la gestion stratégique du développement et de la gestion des finances publiques; modernisation des infrastructures économiques et sociales; et amélioration de la gestion des terres et de la protection de l'environnement. Le deuxième pilier vise à renforcer la cohésion sociale et la crédibilité extérieure par les moyens suivants: amélioration du capital humain et de la gouvernance; promotion d'emploi des jeunes, renforcement de la famille et protection des groupes vulnérables; valorisation de la culture nationale, en appuyant son développement et en y associant la diaspora; renforcement des pôles de développement local et promotion de la décentralisation; et consolidation de la coopération internationale et préservation de la souveraineté nationale.
13. En vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de faire baisser les taux de malnutrition, le Gouvernement a adopté un programme national de sécurité alimentaire et de nutrition pour la période 2012–2023 ainsi qu'un programme national de nutrition, qui

énoncent les priorités du pays dans ces domaines jusqu'en 2030. Le programme de sécurité alimentaire et de nutrition vise à accroître la production vivrière de base et à améliorer le système de commercialisation en limitant les importations de produits alimentaires et en promouvant des activités économiques de subsistance rentables qui permettent aux petits exploitants d'accroître leurs revenus et, partant, fassent reculer la pauvreté.

14. Parallèlement, le programme national de nutrition vise à assurer que tous les citoyens, en particulier les plus pauvres, ont accès durablement à des aliments de qualité en quantités suffisantes, et ainsi, à réduire notablement la mortalité et la morbidité liées à la malnutrition. L'objectif du programme est de promouvoir de bonnes habitudes nutritionnelles grâce à un changement de comportement, afin que chacun (dans le respect de la diversité) puisse réaliser intégralement son potentiel physique et cognitif, notamment du point de vue de la résistance aux maladies. La création en 2016 du Conseil national de la sécurité alimentaire et nutritionnelle renforce le rôle de l'Etat dans la promotion de la nutrition.
15. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté un programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et la nutrition (Programa Nacional de Investimento Agrícola para a Segurança Alimentar e Nutricional) pour la période 2016–2020. Ce programme qui s'appuie sur la Lettre de politique agricole, développement rural et pêche (CPADRP^[11]) comporte six grands objectifs: intensification durable et diversification de la production agricole et animale; développement durable de la pêche et promotion de l'aquaculture; gestion durable des ressources naturelles; accès au marché et aux services financiers; amélioration de l'état nutritionnel de la population et meilleure gestion de la vulnérabilité; et renforcement des capacités institutionnelles.
16. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires a recommandé que Sao Tomé-et-Principe adopte un plan national d'investissement en faveur de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, comme un moyen d'appuyer le développement agricole et la réduction de la pauvreté. Le pays n'a pas encore adopté un tel plan.
17. Dans le domaine des infrastructures, le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale de l'irrigation (2018-2032) qui régit les réalisations physiques et qui spécifie les besoins en renforcement des capacités des différents acteurs.
18. En matière d'emploi, la Politique nationale de l'emploi (PNE, 2016) et le Plan d'action national pour l'emploi et la formation professionnelle (PANEF, 2017-2020) sont les deux documents stratégiques qui définissent la vision du Gouvernement en matière de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes. Par ailleurs, il a été créé par décret-loi N° 04/2019, une Direction de l'entrepreneuriat sous la tutelle du Ministère en charge de la jeunesse, qui a notamment pour mandat de coordonner toute l'action du Gouvernement en matière d'entrepreneuriat des jeunes.
19. Autres acteurs clés:
 - Les services du Ministère de l'Agriculture, notamment la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural (DADA) avec ses départements, à savoir : (i) Appui au développement de l'Agriculture familiale, (ii) Irrigation et hydraulique rurale, (iii) Foncier ; (iv) Appui au Développement Rural, Coopérativisme et Associativisme;
 - Les Délégations régionales de l'Agriculture : Norte (Cidade de Neves), Centro (CATAP); Centro-Norte (Santa Luzia), Centro-Sul (Cidade de Santana), Sul (Cidade dos Angolares) de São Tomé et la Délégation de la Région Autonome de Principe;
 - Les institutions de vulgarisation, formation, et recherche sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, à savoir : (i) le Centre d'appui au Développement Rural (CADR- Centro de apoio ao Desenvolvimento Rural), (ii) le Centre de perfectionnement technique agro-zootechnique (CATAP- Centro de Aperfeiçoamento Técnico Agro-pecuário) (iii) le Centre de recherche agricole et technologique (CIAT Centro de Investigação Agronómica e Tecnológica) avec ses Bases;
 - Les producteurs et productrices organisés en groupes formels dont : (i) les associations et coopératives des produits destinés à l'exportation, à savoir : celles du cacao (CECAB, CECAQ11), du poivre (CEPIBA) et du café (CECAFE) ; (ii) les associations communautaires ; (iii) les associations et coopératives des produits vivriers ; (iv) la Fédération national de petits agriculteurs (FENAPA- Federação Nacional de Pequenos Agricultores);
 - La société civile à travers plusieurs ONG et leur faîtière, soit la Fédération des ONG (FONG- Federação das ONGs).

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

20. Genre et inclusion sociale. Depuis 2007, le Gouvernement a adopté une Stratégie nationale pour l'égalité et l'équité de genre (ENIEG) et a créé un Institut national pour la promotion de l'égalité et de l'équité de genre (INPG) afin de mettre en œuvre cette Stratégie. Toutefois les objectifs, résultats et cibles énoncés ne trouvent une traduction en mesures politiques et programmes concrets en vue d'atténuation des déséquilibres entre les sexes. Un peu plus 50% de la population est féminine, un tiers de tous les ménages est dirigé par des femmes, mères célibataires ou femme vivant avec un conjoint en « union libre ». La participation des femmes au Parlement, au Gouvernement, dans les missions diplomatiques, aux instances de décision des partis politiques, le nombre de femmes chefs d'entreprises reste marginal par rapport à leur poids dans la population, leurs niveaux de scolarité et leur contribution à l'économie.
21. L'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes chefs de familles (71.3%) comparé aux hommes (63.4%) et 59% des chômeurs sont des femmes. Sur le marché de l'emploi formel, les femmes sont majoritaires dans la catégorie des « travailleurs non qualifiés ». Une caractéristique importante de l'organisation sociale à São Tomé-et-Principe concerne le fait que la famille nucléaire composée d'un couple et de ses enfants est loin d'être la forme la plus répandue. Selon le RGPH 2012, environ 41% des femmes adultes sont chefs de familles, ce qui représente une forte augmentation depuis le recensement de 2001 (32%) et constitue un facteur aggravant de pauvreté. Il est ainsi tout à fait accepté, sur le plan social, d'être une femme non mariée et qui élève seule ses enfants. Par contre, ces femmes et les familles monoparentales sont généralement plus vulnérables au phénomène de pauvreté, les pères contribuant rarement financièrement à l'éducation des enfants. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes (71% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté) que chez les hommes (63%). Les statistiques disponibles sur l'emploi (RGPH 2012) montrent que seulement 39,6% de la population active est de sexe féminin contre 60,4% pour les hommes. Seules 20,5% des femmes exercent dans l'agriculture et la pêche, qui restent des secteurs dominés par les hommes (38% des hommes actifs). On estime que la faible présence des femmes dans

ces secteurs s'explique par le manque d'appui aux petits agriculteurs et la préférence des femmes pour le commerce. En zone rurale, les femmes partagent leurs temps entre les activités domestiques et les activités agricoles, pratiquant le plus souvent une agriculture de subsistance ou vendant leur force de travail comme ouvrières agricoles.

22. *Contexte spécifique aux jeunes.* Le taux de chômage national s'élève à 13,6 % et les jeunes (15 à 34 ans) représentent environ 69% des chômeurs. Dans le groupe des jeunes chômeurs, 32,7 % ont moins de 24 ans et 59,6 % moins de 34 ans. Plus de 45% des jeunes du pays vivent en milieu urbain et en particulier dans les deux plus grandes villes du pays, et environ 62% dans deux districts (Água Grande et Mé-Zôchi)^[11]. Le manque de qualification et de compétences ainsi que le faible esprit entrepreneurial des jeunes figurent parmi les causes du chômage des jeunes. En effet, parmi les jeunes au chômage, 53 % ont un niveau d'éducation de base, 34 % ont fait des études secondaires et seulement 2 % d'entre eux ont une formation *professionnelle*, technique ou supérieure.
 23. Le mariage précoce est un problème important qui se pose aux jeunes filles de Sao Tomé-et-Principe, le dernier MIC^[2] estimant en 2014 que 5% des femmes âgées de 20-49 ans avaient été mariées avant l'âge de 15 ans et 32% avant l'âge de 18 ans^[3]. En milieu rural, 28% des femmes âgées de 15-19 ans avaient déjà au moins un enfant. Le problème de grossesses précoces et le taux de fécondité relativement élevé des adolescentes (92/1000)^[4], contre une moyenne régionale de 118/1000) démontrent la persistance de modèles de genre et de pratiques d'unions précoces liées à la pauvreté et au manque d'éducation. Ainsi, les normes sociales en milieu rural et le manque d'opportunités économiques dans les milieux défavorisés conduisent de nombreuses mères à considérer que l'union précoce représente la meilleure option pour leurs filles^[5]. La vulnérabilité socio-économique des filles a donc une influence considérable sur leur exposition au risque de devenir des mères précoces^[6], alors que les grossesses précoces sont fortement corrélées au décrochage scolaire (85.7% des filles mères âgées de 12 à 17 ans ont quitté l'école)^[7], ce qui contribue au cercle vicieux de la pauvreté.
 24. Trois programmes significatifs en matière d'insertion économique des jeunes ont été initiés et avec lesquelles le projet COMPRAN pourra collaborer : (i) le programme entrepreneurat jeunes (Programa Empreendedorismo Jovem) géré par le Ministère de la jeunesse. Environ 300 jeunes de 15 à 35 ans ont été sélectionnés dans ce programme ; (ii) le programme ACPE (*Apoio à Criação do Próprio Emprego*) géré par le Centre de formation Budo-Budo consistant en une formation accompagnée par un appui financier à l'installation ; et (iii) le programme GIME (Groupe d'intérêt d'entretien des routes) géré par l'Institut national des routes, suivant l'approche à haute intensité de main d'œuvre. A noter qu'il n'existe pas de fonds pour la promotion des PME/PMI à Sao Tomé-et-Principe. Les entrepreneurs sont ainsi confrontés à des difficultés d'accès au financement.
 25. *Changement climatique.* Etant un petit pays insulaire, Sao Tomé-et-Principe est très vulnérable au changement climatique. L'augmentation des températures, l'accroissement du niveau de la mer et l'intensification des perturbations climatiques constituent des risques potentiels. La hausse de température et l'érosion côtière sont les principales manifestations apparentes du changement climatique. Le pays a enregistré une augmentation de température de 0.01°C par durant la période allant de 1960 à 2016. Les changements climatiques pourraient aussi avoir des conséquences sur la composition spécifique des ressources halieutiques et leur répartition. Dans le secteur agricole, la tendance au rallongement de la saison sèche et à l'intensification des pluies torrentielles constitue une menace potentielle pour la sécurité alimentaire et la tenue des sols. La variabilité des pluies constitue également une réalité ; elle entraîne des perturbations du calendrier agricole et l'irrégularité de la production agricole. Dans ce contexte, certaines tendances à l'accroissement de vulnérabilité sont inquiétantes, comme l'extension des cultures annuelles peu résilientes et peu protectrices du sol au détriment de systèmes agroforestiers, la fragilisation des systèmes agroforestiers par le déclin de l'irrigation et du couvert arboré, la dégradation forestière par surexploitation du bois d'œuvre et de feu et l'accentuation des risques de feux et de désertification.
 26. *São Tomé e Príncipe* a ratifié les conventions majeures en matière d'environnement et de changement climatique (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, protocole de Kyoto, convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, etc.). Il a aussi élaboré et adopté plusieurs politiques et stratégies en la matière dont voici les plus récentes : (i) La Contribution Déterminée au niveau National (CDN) ; (ii) le Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA) ; (iii) Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques, (IV) la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2015-2020 ; et (V) la Stratégie Nationale d'irrigation.
 - 27.
- c. Justification de l'intervention du FIDA**
28. Le FIDA figure au rang des principaux contributeurs au développement du secteur rural santoméen. Il a contribué à l'élaboration de stratégies et d'opérations d'appui direct aux populations rurales pauvres, en particulier les femmes, et leur inclusion effective dans les interventions de développement. Il possède une solide expérience dans le monde agricole et la promotion des organisations professionnelles rurales. Cette expérience sera mobilisée à travers le projet COMPRAN.
 29. Le projet COMPRAN met en œuvre les axes stratégiques du Programme-pays du Fida à Sao Tomé-et-Principe. Ils visent à : (i) promouvoir l'agriculture familiale et l'agriculture commerciale sensibles aux enjeux nutritionnels et résilientes au climat ; et (ii) soutenir le dialogue politique tout en renforçant le capital humain. Il s'appuie sur les enseignements tirés des interventions précédentes du Fida dans le pays en particulier celles du PAPAC en phase d'achèvement. Ces enseignements mettent l'accent sur la nécessité de consolider les bases de la transformation structurelle indispensable pour réussir le passage à une agriculture de croissance à impact durable sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'autonomisation des femmes.
 30. Ces bases portent sur (i) la professionnalisation des exploitations familiales, principalement par le soutien aux jeunes et aux femmes comme agents de changement; (ii) la consolidation des résultats déjà obtenus dans les filières cacao, poivre et café, et la diversification des exportations ; ainsi que (iii) la sauvegarde et le développement des cultures vivrières grâce à l'irrigation et la valorisation des cultures locales et sous-utilisées y compris les produits forestiers; (iv) la promotion des initiatives visant à une

meilleure gestion des écosystèmes fragiles ; et (v) le renforcement des capacités du ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural dans ses fonctions de planification stratégique, de coordination et de gestion des investissements dans le secteur ; (vi) la promotion des initiatives visant à une meilleure éducation nutritionnelle.

31. Dans la continuité de l'appui du FIDA au développement du secteur agricole, le projet COMPRAN fera la différence à travers une approche stratégique visant le double objectif de créer de la richesse tout en soutenant la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce choix traduit la réalité des exploitations familiales caractérisées par la polyculture. Celle-ci combine cultures d'exportation et cultures vivrières complétées par le petit élevage.
32. Le potentiel agricole demeure sous-exploité et se traduit par une malnutrition chronique (31,6%), un retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans au 17,2% et la prévalence de l'émaciation au 4%^[1]. Les taux de carences en micronutriments sont tout aussi alarmants avec 96% des enfants d'âge préscolaire et 18% des filles et des femmes enceintes souffrant de carences en vitamine A^[2]. Le taux d'anémie chez les enfants de moins de 5 ans atteint 67,5%, avec des pics allant jusqu'à 72% à Principe^[3]. La population adulte de Sao Tomé-et-Principe est également confrontée à la malnutrition : 46,1% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 8,3% des hommes adultes souffrent de diabète, comparé à 7,8% des femmes. Parallèlement, 16,9% des femmes et 7,2% des hommes souffrent d'obésité. Ces données montrent le multiple fardeau de la malnutrition dans le pays, touchant particulièrement les ménages les plus pauvres et ceux où les femmes sont chefs de famille (lesquels représentent la majorité des ménages dans les zones rurales). Cette situation requiert des actions permettant d'améliorer l'état nutritionnel dans les exploitations familiales.
33. Les causes sous-jacentes de la malnutrition sont la pauvreté, l'accès à et la disponibilité de la nourriture. En moyenne, 84% des produits alimentaires sont achetés; la question de l'accès joue donc un rôle crucial dans l'insécurité alimentaire et la malnutrition, même dans les zones rurales. Il existe d'autres facteurs défavorables comme le manque d'accès à l'eau potable et aux sanitaires, l'insalubrité des habitations dans les roças, ainsi que les pratiques peu satisfaisantes en matière d'hygiène et la préparation inadaptée des aliments. Le rapport UNICEF 2015 montrait que seul 35% de la population avait accès aux systèmes d'assainissement améliorés^[4]. L'alcoolisme^[5], qui touche également les femmes, et les obstacles sociaux représentent également de grands défis auxquels le pays est confronté. Il semble également exister certaines restrictions alimentaires chez les femmes enceintes, notamment le poisson, les œufs et les légumes, car ils « gonflent le ventre du bébé ». Il existe plusieurs autres obstacles sociaux empêchant les femmes enceintes et les jeunes mères de manger de manière variée et recommandée. Dans l'ensemble, il y a une connaissance insuffisante, particulièrement parmi les jeunes femmes, de la valeur nutritionnelle des produits locaux, ce qui conduit à un régime alimentaire peu varié et pauvre en nutriments, y compris une alimentation quantitativement et qualitativement insuffisante au niveau du noyau familial.

B. Enseignements tirés

34. La stratégie du Programme-pays du FIDA à Sao Tomé-et-Principe au cours des deux dernières décennies a soutenu le choix du pays d'orienter les cultures d'exportation (cacao, poivre, café) vers la production biologique, permettant ainsi de créer de la valeur ajoutée tout en réduisant l'importation des produits chimiques. En 2018, les exportations de cacao des deux coopératives soutenues par le PAPAC (CECAB et CECAQ) représentaient, en valeur, plus de la moitié des exportations nationales de cacao. Un des principaux enseignements qui en ressort est le succès du modèle coopératif qui a permis à près de 4 000 petits producteurs d'améliorer leur niveau de vie et de revenu : « *l'union fait la force* ». On estime que les deux tiers de la valeur ajoutée nationale (de l'ordre de 2,5 millions d'euros) fournissent un revenu direct à ces agriculteurs, ce qui en fait un outil puissant de réduction de la pauvreté. La question posée maintenant est de l'impact sur les secteur « privé » d'une éventuelle augmentation du poids des coopératives.
35. En 2018, une étude d'impact effectué par la Division de la recherche et de l'évaluation de l'impact (RIA) du FIDA a confirmé que les familles par PAPAC avaient des revenus plus élevés, étaient mieux dotées en actifs immobilisés tels que logement, équipement ménager, bétail ou outils, et avaient une alimentation plus diversifiée et de meilleure qualité. Plus en détail :
 - Augmentation des rendements des cultures par rapport aux cultures "sans projet", de 26%, 37% et 16% respectivement pour le cacao, le café et le poivre.
 - Le projet a eu un impact statistiquement significatif sur le revenu brut et le revenu net, les ménages bénéficiaires ayant en moyenne un revenu net estimé environ 45% supérieur à celui des ménages "sans projet", ce qui correspond à 13 573 dobras supplémentaires par an (soit 627 USD de février 2019). Le revenu des ménages par habitant est estimé à 52% plus élevé pour les bénéficiaires du PAPAC, tandis que le revenu total provenant de l'agriculture est estimé à environ 82% supérieur pour les bénéficiaires du projet.
 - Indices positifs basés sur les actifs productifs et le bétail avec des preuves solides que les ménages traités ont également plus d'actifs durables ainsi que davantage d'actifs globaux que leurs homologues "sans projet". En ce qui concerne le bétail, il existe de fortes preuves en faveur du fait que les ménages des bénéficiaires possèdent un plus grand nombre de chèvres et de porcs que les autres agriculteurs.
 - Effets positifs et statistiquement significatifs sur la diversité alimentaire et la sécurité alimentaire. On estime que les ménages traités bénéficient en moyenne d'un gain d'environ 5% du score de diversité alimentaire de leur ménage (HDDS) par rapport aux ménages bénéficiaires, tandis que leur score d'insécurité alimentaire est inférieur d'environ 13% à celui des homologues «sans projet».
 - Les ménages bénéficiaires ont perçu des revenus de vente, en moyenne 34%, 44% et 28% plus élevés, respectivement, pour le cacao, le café et le poivre que les autres ménages. La valeur des ventes agricoles totales est estimée à 86% plus élevée pour les ménages traités (statistiquement significative à 1%), ce qui correspond à plus de 16 401 dobras de plus que les recettes de vente respectives du groupe de contrôle (moyenne d'échantillon 19 072 personnes).
 - Au 31 décembre 2018, le programme soutenait environ 4 196 ménages, dont 4 141 par l'intermédiaire des quatre coopératives, 23 en micro-irrigation et 32 en petit élevage, pour un total de 16 752 bénéficiaires. Environ 1 509 ménages, soit 36%, sont dirigés par une femme. Les terres réhabilitées ou plantées avec l'aide du projet sont respectivement: 2 424 ha de cacao, 193 ha de café et 91 ha de poivre. Les exportations de 2015 à 2018, inclusivement (4 ans), ont été de l'ordre de 5 197

tonnes de cacao, 26 tonnes de café et 58 tonnes de poivre. L'augmentation moyenne du revenu par agriculteur variait de 20 000 à 30 000 dobras (entre 800 USD et 1 200 USD) pour le cacao et le poivron mais était plutôt faible (de l'ordre de 3 000 dobras, ou 120 USD) pour le café.

36. Les résultats moins performants des filières café et poivre seraient la conséquence du lien trop distendu entre les producteurs et leur coopérative, le rôle de relais de l'association ayant été mal défini et peu efficace. Du reste, on relève une confusion dans les notions de coopératives et d'associations qui fragilise fortement les communautés. D'où le besoin de clarifier ces notions, de renforcer les capacités de la Direction en charge des coopératives et associations pour mieux sensibiliser les communautés, ce à quoi s'attèlera COMPRAN dans le cadre des activités d'appui institutionnel. Il faut cependant noter que de bonnes opportunités de marché existent pour ces produits aussi bien vers l'Europe (France, Allemagne, Grande Bretagne) que les pays « voisins » du continent (Cap-Vert, Angola, Guinée Equatoriale, Gabon), en raison de leur qualité, certifiée, la bonne image du pays associée à l'appellation d'origine.
37. Toutefois, la réputation du pays en matière de production biologique a besoin d'être maintenue et consolidée par la diffusion continue des bonnes pratiques couplées au renforcement des capacités des producteurs et à la mobilisation d'appui conseil de proximité (technicien au niveau des associations). Cette approche a fait ses preuves dans le cadre du PAPAC et mériterait d'être améliorée et mise à l'échelle.
38. En ce qui concerne la mise en œuvre des projets, la capacité d'absorption a été considérablement accrue et, partant, la cohérence et le volume des investissements réellement réalisables et efficaces dans le secteur rural. Cela implique le savoir-faire de l'unité de coordination et de gestion administrative et financière de PAPAFPA, puis de PAPAC, et des partenaires de mise en œuvre. Un certain nombre d'enseignements ont été tirés des interventions financées par le FIDA dans le pays:
 - L'absence de données est l'une des faiblesses majeures des projets et du secteur agricole, ce qui limite le contenu, la portée et la qualité des analyses prospectives, des études de capitalisation et des projections stratégiques. Dans le cadre du PAPAC par exemple, on déplore l'absence de données quantitatives détaillées nécessaires à la bonne estimation et quantification des effets et des impacts. Cette situation est due au fait que le projet n'a pas organisé les enquêtes de référence, à mi-parcours et finale ;
 - En raison des caractéristiques du pays, aucun ménage (en particulier les plus pauvres des zones rurales) ne peut garantir sa sécurité alimentaire et nutritionnelle sans recevoir un revenu monétaire substantiel;
 - Le développement de la petite agriculture par la recherche et la conquête de créneaux d'exportation est réalisable et pertinent dans le contexte du pays;
 - Cependant, les filières de croissance prioritairement destinées à l'exportation ont besoin d'une assistance dans la durée et de partenariats techniques et commerciaux internationaux stables;
 - Dans le contexte du pays, le renforcement et le développement des capacités opérationnelles et institutionnelles est un processus long mais essentiel qui doit être facilité par les projets. Les coûts engagés pour développer ces capacités sont élevés et doivent être considérés comme des investissements dont l'impact sera durable.
 - Malgré la taille réduite du pays, la stratégie du projet devrait rester centrée sur un petit nombre de domaines soigneusement choisis pour lesquels des modèles d'intervention sur mesure devraient être développés.
 - Le développement de l'agriculture irriguée dans le pays est un processus long, encore embryonnaire, qui oblige le gouvernement à mobiliser des ressources importantes avec le soutien de ses partenaires. Les ressources limitées fournies par les projets (PAPAC, Priasa, Ce) dans ce domaine ont certes permis d'amorcer l'action. Il s'avère nécessaire de la poursuivre et de la renforcer.
39. Etant donnée l'approche inclusive du projet COMPRAN, celui-ci devra raisonner son ciblage de manière à prendre en compte les segments sociaux économiques défavorisés que sont les femmes, les jeunes, les personnes en situation de handicap. L'objectif d'autonomisation socio-économique des femmes et des jeunes ruraux pauvres nécessite que les contraintes spécifiques auxquelles ces groupes font face soient bien identifiées, puis traduites de façon concrète dans les activités proposées et les approches de mise en œuvre.
40. Dans le domaine de la nutrition, le FIDA n'a pas développé une expérience spécifique à Sao Tomé-et-Principe. COMPRAN s'appuiera en conséquence sur les enseignements tirés par les autres intervenants en la matière. Ces enseignements mettent, entre autres, l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération sud-sud dans la promotion des bonnes pratiques et dans le renforcement de l'environnement institutionnel.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

41. **Objectif de développement et impacts attendus.** Le projet COMPRAN vise à améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes. Avec un double positionnement sur la croissance économique agro-rurale et la promotion d'une agriculture sensible à la sécurité alimentaire et à la nutrition, deux effets complémentaires sont attendus : (i) la valeur ajoutée générée par les filières est augmentée ; (ii) la productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées.
42. Au terme du cycle de COMPRAN, sa performance se traduirait notamment par :
 - La création de la richesse à travers : (i) des partenariats économiques et commerciaux dont au moins 7 seront viables à la fin du projet ; (ii) le financement de 35 plans d'affaires de coopératives affiliant 6 500 petits producteurs ; (iii) la promotion de 1 500 microprojets de sécurité alimentaire et nutritionnelle et d'activités génératrices de revenus pour la production, la

transformation et la commercialisation dans les filières agropastorales et halieutiques ; (iv) l'appui à 700 initiatives micro-entrepreneuriales de jeunes dans les secteurs productifs, rentables, attractifs et innovants. L'appui à la création de la richesse impactera 75% des ménages appuyés, lesquels déclareront une augmentation de revenus, de même que 75% des organisations de producteurs appuyées, qui déclareront une croissance de profit de l'ordre de 30% ;

- Une amélioration sensible de l'état nutritionnel dans la zone d'intervention du projet. On estime entre autres que : (i) 80% des femmes en âge de procréer au sein du groupe-cible consomment sur une base quotidienne au moins 5 groupes d'aliments sur la dizaine conventionnelle selon les normes de diversité alimentaire minimale pour les femmes (Mdd-w) ; (ii) environ 2 500 personnes bénéficient d'un appui ciblé visant à améliorer leur nutrition ; (iii) les ménages appuyés sont sensibilisés sur les problématiques de la nutrition et adoptent les bonnes pratiques ;
 - L'adoption des techniques, technologies et pratiques de production respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique par 80% des producteurs appuyés ;
 - Le développement d'infrastructures structurantes permettant d'améliorer la résilience des systèmes de production et l'accès au marché, dont l'aménagement de 600 hectares pour l'irrigation, la construction de 14 magasins de stockage et d'aire de séchage, la réhabilitation de 15 kilomètres de pistes de desserte rurale.
43. Le projet COMPRAN contribuera également à la professionnalisation des organisations de producteurs, à la promotion de l'équité genre avec une priorité à l'autonomisation des femmes et aux actions d'inclusion sociale permettant d'offrir des opportunités aux groupes marginalisés ou minoritaires à l'instar des personnes en situation de handicap. Il apportera un important appui au développement des capacités institutionnelles et du leadership sectoriel à travers des actions de renforcement des entités techniques régaliennes, de développement et mise en oeuvre des politiques, plans d'investissements, registrations et règlements agricoles et un engagement citoyen pour une meilleur environnement pour des investissements agricoles publics et privés .
44. **Zone d'intervention.** Le projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des deux îles de Sao Tome et Principe en adoptant une approche visant, d'une part, à intensifier la production dans les bassins actuels qui concentrent plus de 80% des exploitations agricoles familiales (districts de Me-zochi, Lobata et Cantagalo à Sao Tome) et d'autre part, à mettre en valeur le potentiel agricole dans les zones faiblement exploitées (districts de Caeu et Lemba à Sao Tome et région autonome de Principe). Dans ces zones, le projet s'attachera à : (i) cibler les bassins qui concentrent une masse critique de producteurs en particulier pour les filières propices à l'exportation ; (ii) identifier les zones de polyculture susceptibles d'extension moyennant des aménagements permettant de limiter la dégradation du couvert végétal ; (iii) cibler les zones de production nécessitant des aménagements pour une gestion intégrée des ressources en eau et pour une amélioration de la productivité et de la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche; (iv) préserver l'intégrité des zones protégées situées à proximité des zones de production.
45. Pour les cultures et produits de rente (agropastoral et halieutiques), le ciblage tiendra également compte des opportunités de marché (proximité d'acheteurs, partenariats commerciaux existants et opportunités de coopération, demande potentielle, etc.) et de l'ambition du projet de générer un impact géographique à l'échelle du pays.
46. Le ciblage géographique pour les activités d'appui à la nutrition se réfèreront prioritairement à la cartographie de la vulnérabilité, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition du pays dont l'initiative est prise conjointement avec les partenaires au développement sous le leadership institutionnel du Mapdr, des ministères en charge de la protection sociale et de la santé, et des entités dédiées en particulier le Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les choix seront portés sur les zones ayant une incidence plus importante de la malnutrition et d'insécurité alimentaire. En attendant la disponibilité de cette cartographie, le projet COMPRAN pourrait se référer au fichier des localités les plus vulnérables établie par la Direction de la protection sociale et la solidarité^[1] et définir une base de critères avec les acteurs institutionnels concernés.
47. En ce qui concerne particulièrement l'irrigation, l'action du projet sera limitée sur l'île de Sao Tomé et circonscrite à la moitié nord^[2] identifiée comme la zone principale de déficit hydrique. Cette zone constitue la zone principale de cultures vivrières. Vue la relative abondance des ressources en eau renouvelables et le déficit hydrique dans cette région au cours de la saison sèche (*gravana*), le développement de l'irrigation se révèle une stratégie très prometteuse qui pourra contribuer à dynamiser la production agricole. Le choix des périmètres à aménager sera guidé par les critères suivants : (i) existence de parcelles en exploitation pour les cultures vivrières^[3] ; (ii) existence de point de captage d'eau avec un impact environnemental minimal; (iii) superficies contiguës n'excédant pas 100 hectares; (iv) faible probabilité de problèmes sanitaire, social, environnemental, et de conflits liés à l'aménagement; (v) implication des communautés et approbation du gouvernement; (vi) synergie et complémentarité sans doublon d'investissement avec d'autres intervenants.

48. Tableau 1 : Identification préliminaires des périmètres à aménager^[4]

Communautés	Zone	Superficie	Principales cultures pratiquées	Source d'eau
Canavial	Lobata	100	horticultures, cultures vivrières, cacao	Rio D'Ouro
San Bernardo		86	Mil, manioc, horticulture	Rio D'Ouro
Canavial de Ponchas		100	mil, manioc, patate douce, horticultures	Rio Castelo
Agua Casada		100	Mil, horticultures, canne à sucre	Tancao Boa entrada
Traz hospital	Pinheira	26	manioc, banane, matabala, horticultures	Manuel Jorge
Chao de Villa		27		
Uba Cabra Mesquina		100	Horticulture	Palito e Madalena
Pedroma		61	mais, manioc, patate douce, horticultures	Jorge Manuel
Total		600		

49. Pour les pistes de desserte agricole et rural, le choix des tronçons à réhabiliter sera fait en fonction de l'état des pistes avant le projet; de l'importance des bassins de production desservis par les pistes incluant les centres de collecte, conditionnement, stockage et transformation des produits agricoles; des acquis du PAPAC en particulier les tronçons de routes en état critique qui donne accès aux périmètres d'irrigation; des zones d'intervention des autres partenaires; et des priorités définies par l'Institut national des routes qui devra alors approuver les choix.
50. En somme, le ciblage géographique du projet sera affiné au démarrage au projet tenant compte de deux batteries de critères : (i) les critères généraux en lien avec la pauvreté, la prévalence de la malnutrition, le potentiel de production et d'intégration dans les filières, l'état des infrastructures structurantes, les opportunités d'accès au marché, la situation économique des femmes et des jeunes, les opportunités de synergie et de complémentarité, le potentiel de mise à l'échelle des acquis du PAPAC; et (ii) les critères spécifiques liés à chacun des sous-secteurs productifs visés : agriculture, élevage et pêche et à la problématique de nutrition articulée avec la cartographie de la situation nutritionnelle du pays en cours de préparation avec l'appui des partenaires au développement du pays.
51. **Ciblage économique.** Les systèmes de production à Sao Tomé-et-Principe reposent sur le modèle d'agriculture familiale caractérisée par la polyculture, avec un mixe entre cultures de rente et cultures vivrières. En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par : (i) le petit élevage représenté par quelques têtes de volailles, de porcs, de chèvres et/ou ovins et (ii) les produits forestiers non-ligneux (PFNL) qui représentent une opportunité pour diversifier les revenus et l'alimentation.
52. Le projet ne propose pas un ciblage prédéfini et fermé des filières à promouvoir. Toute filière agro-pastorale et halieutique est concernée à partir du moment où (i) son développement a le potentiel d'entraîner de nombreux petits producteurs pauvres, leur assurer l'alimentation et le revenu ; (ii) une demande de marché existe et elle peut être satisfaite par un consortium de partenaires incluant producteurs et acheteurs ; et (iii) elle n'est pas d'ores et déjà appuyées par d'autres projets d'envergure. Toutefois, l'analyse prend en compte les orientations de développement économique et les priorités nationales.
53. La sélection des filières appuyées répondra à une double logique : (i) l'objectif de promotion d'une agriculture orientée vers le marché et répondant aux exigences de labellisation ; et (ii) l'objectif de relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en visant également une augmentation des revenus. Dans le premier cas, COMPRAN justifiera son appui par l'existence d'un marché sécurisé à travers les partenariats économiques et commerciaux. Dans le deuxième cas, il étendra son appui à une palette diversifiée de cultures vivrières (production animale, végétale, halieutique) permettant prioritairement de satisfaire la demande intérieure de produits alimentaires, et secondairement de générer des revenus pour les exploitations familiales et les personnes exerçant les activités de pêche. Dans tous les cas, le choix définitif des filières sera fait par les parties prenantes dans un atelier national en s'appuyant sur une approche multicritère intégrant les questions de potentiel agronomique (offre) et commercial (demande), de rentabilité économique, d'organisation socio-économique, etc. Une analyse-diagnostic de type FFOM de chaque filière sera réalisée, qui devra déboucher sur les produits à appuyer en priorité par le projet COMPRAN.
54. **Groupe cible.** Le projet touchera 8.700 ménages ruraux, correspondant à 34.800 personnes. Ils sont catégorisés comme suit :

55. 500 petits exploitants agricoles affiliés à des associations, unions ou coopératives de producteurs, dont environ 40% seront des femmes (et 30% des femmes chefs de familles) et 50% des jeunes. Ces producteurs seront appuyés collectivement à travers les associations ou coopératives dans le cadre des activités de professionnalisation de ces groupements et du financement des plans d'affaires des coopératives, ou individuellement dans le cadre des partenariats économiques et commerciaux. On estime à environ 10% la proportion de cette cible dans la région autonome de Principe.
56. 500 producteurs ruraux non-affiliés aux associations ou coopératives appuyées par le projet, dont 60% seront dirigés par des femmes. Ces producteurs seront appuyés individuellement à travers le financement de microprojets d'activités génératrices de revenus (production, transformation, commercialisation) au sein, ou en dehors, des filières appuyées par ailleurs par le projet. Environ 20% de cette catégorie sera ciblée dans la région de Principe et environ 30% des bénéficiaires seront issus du secteur de la pêche (en particulier des femmes).
57. 700 jeunes promoteurs d'initiatives économiques (dont 20% à Principe), qui bénéficieront de formation professionnelle, conseils technico-économiques et d'un financement de démarrage en vue de leur insertion économique (600 jeunes) ou du renforcement de leurs activités dans les filières agricoles, connexes et non-agricoles (100 jeunes). On estime que 40% de ces jeunes seront des femmes.
58. COMPRAN touchera d'autres bénéficiaires à travers des activités d'appui à la nutrition visant environ 20.000 enfants dans 96 écoles, dont 25 écoles à Principe. Les familles avec enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments) et les adolescentes mères de famille constitueront un sous-groupe cible particulier pour les actions de sensibilisation. Le projet portera également une attention particulière aux personnes en situation de handicap en vue de leur insertion économique et sociale. Un diagnostic spécifique sera conduit au démarrage du projet pour caractériser la situation de ce groupe-cible et entrevoir les alternatives d'appui qui leur sont adaptées. Enfin, dans le cadre de l'appui institutionnel au MAPRD, les personnels des divisions techniques bénéficieront également d'activités en renforcement des capacités.

59. Tableau 2 : Répartition des bénéficiaires par catégorie (âge et genre du chef de famille)

Catégories de groupes-cibles	Nombre de ménages	Dont ménages dirigés par les femmes		Dont bénéficiaires du secteur de la pêche		Dont jeunes ^[5]	
		%	Nb	%	Nb	%	Nb
1. Producteurs affiliés à des associations ou coopératives	6.500	40%	2.600			50%	3.250
2. Producteurs ruraux non-affiliés à des associations ou coopératives (porteurs microprojets)	1.500	60%	900		200		
3. Jeunes micro-entrepreneurs	700	40%	280		50	100%	700
Total	8 700	43%	3 780	6%	350	45%	3 950

60. Tableau 3 : Répartition des bénéficiaires entre Sao Tome et la région autonome de Principe

Catégories de groupes-cibles	Sao Tome		Principe	
	%	Nb de ménages	%	Nb de ménages
1. Producteurs affiliés à des associations ou coopératives	90%	5.850	10%	650
2. Producteurs ruraux non-affiliés à des associations ou coopératives (porteurs de micropjcts)	80%	1.200	20%	300
3. Jeunes micro-entrepreneurs	80%	560	20%	140

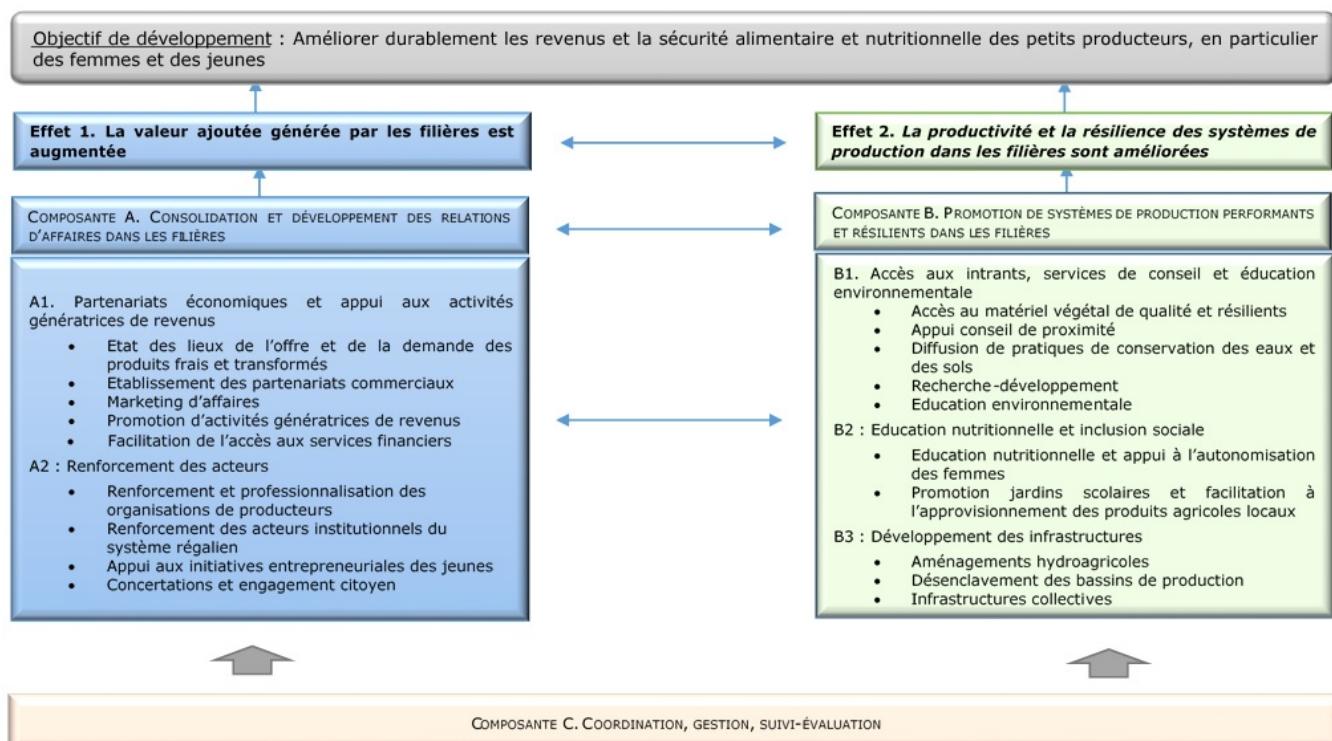
Total	88%	7.690	12%	1.020
--------------	------------	--------------	------------	--------------

61. **Stratégie de ciblage.** Pour garantir une bonne appropriation de ses réalisations par les bénéficiaires, COMPRAN adoptera une stratégie de ciblage qui visera à : (i) limiter le positionnement opportuniste d'acteurs susceptibles d'exercer une certaine influence sur les orientations du projet du fait de leurs statuts dans la société, avec le risque de marginaliser la représentativité des groupes vulnérables ou de certaines catégories ; (ii) éviter une approche sélective accordant la préséance à certains bénéficiaires liés à leur statut *d'anciens bénéficiaires* des projets du FIDA à São Tomé-et-Principe; (iii) accorder une place prépondérante à la participation des groupes-cibles dans les processus d'identification et de communication et de sensibilisation ; (iv) garantir l'inclusion des femmes et des jeunes aussi bien dans les partenariats économiques que dans l'appui aux microprojets et le renforcement de la nutrition ; (v) promouvoir au niveau des ménages l'égalité homme-femme entre autres par l'application de la méthodologie du système d'apprentissage interactif entre les sexes (Gals[6]).
62. La stratégie de ciblage se déclinera dans chacune des composantes opérationnelles où le projet utilisera les canaux représentatifs appropriés pour s'assurer que les différentes catégories de groupes prévus sont impliquées : coopératives, associations, unions, groupements d'intérêt des femmes, des jeunes, entités ou structures reliées aux personnes en situation de handicap, organisations représentant les jeunes, etc. La stratégie s'adaptera en fonction de la nature et de la catégorie du groupe-cible en tenant compte des facteurs de différenciation et des critères spécifiques.

D. Composantes/résultats et activités

63. COMPRAN est structuré en deux composantes d'activités à impacts directs sur les bénéficiaires : composante A : consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières; et composante B : promotion de systèmes de production performants et résilients. Elles sont reliées entre elles par des investissements structurants et des mécanismes de renforcement facilitant la transition socioéconomique des petits producteurs, des femmes et des jeunes ruraux vers des systèmes intégrés au marché, viables et garantissant sur le long terme leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ces deux composantes sont mises en œuvre par une troisième, la composante C : coordination, gestion, suivi-évaluation.

64. *Figure 1 : Vue d'ensemble des composantes du projet COMPRAN*



65. Composante A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières

66. Effet attendu : La valeur ajoutée générée par les filières est augmentée

67. Sur la base des leçons apprises du PAPAC, du capital relationnel acquis sur le marché international par les coopératives, du potentiel de marché de proximité (Portugal, Cap-Vert, Angola, Guinée, Gabon, etc.) et des opportunités nationales, le projet COMPRAN renforcera l'inclusion économique des producteurs dans les filières (agriculture, élevage, pêche) en portant l'action sur : (i) la construction et le développement de partenariats d'affaires durables qui engagent les acteurs privés ; (ii) le renforcement des acteurs à divers niveaux (y compris régional) impliqués dans la promotion et/ou les opérations de filières. Ces partenariats devront être financièrement profitables et mutuellement bénéfiques aux producteurs et à leurs partenaires économiques, puis s'inscrire dans la durée.

68. **Sous-composante A1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus**
69. *Produit attendu : L'accès durable des petits producteurs aux opportunités de marché est facilité.*
70. L'action du projet COMPRAN dans cette sous-composante visera deux axes : d'une part développer des partenariats d'affaires dans les filières à forte valeur ajoutée^[1] (cacao, poivre, vanille, gingembre, etc.) au profit des coopératives, associations et unions de petits producteurs ; d'autre part promouvoir des activités génératrices de revenus au profit des petits producteurs dans les filières agropastorales et halieutiques. Ces deux axes seront reliés à un dispositif de financement dont les mécanismes seront différenciés en fonction de l'axe considéré et de la nature des investissements.
71. **Axe 1. Partenariats d'affaires.** COMPRAN contribuera à assurer une meilleure intégration entre les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation quelle que soit la filière considérée. Cet axe d'intervention est structuré autour de 3 volets d'activités : (i) un état des lieux de l'offre et de la demande des produits ; (ii) l'établissement des partenariats commerciaux ; et (iii) le marketing d'affaires. La mise en œuvre sera facilité par la mobilisation d'opérateurs spécialisés disposant d'expertises avérées dans le développement des marchés agricoles et la facilitation socioéconomique.
72. *Volet 1. Etat des lieux de l'offre et de la demande des produits frais et transformés* Il vise à mettre en exergue les opportunités de marché et susciter l'intérêt des investisseurs et opérateurs économiques autour des différents sous-secteurs agropastoraux et halieutiques santoméens. Les interventions prévues sous ce volet comprennent un atelier national sur la capitalisation, la diversification de l'offre et la compétitivité des filières à forte valeur ajoutée et des études de marché.
73. *Volet 2. Partenariats commerciaux.* Ce volet pour objectif de faciliter l'accès des petits producteurs et de leurs organisations au marché et au financement à travers des partenariats commerciaux avec des agrobusiness ou opérateurs de marché. Le partenariat est justifié par une opportunité de marché. Deux types de partenariats seront accompagnés par le projet : (i) des partenariats commerciaux standards (Pcs) qui associent les organisations de producteurs (coopérative, association, union) à un acheteur pour fournir à ce dernier de la matière première. Ce type de partenariats existent tant à São Tomé qu'à Principe, à la différence qu'ils ne sont pas structurés, ne garantissent pas l'intérêt des producteurs et ne sont pas souvent formalisés dans des contrats ; (ii) des partenariats public-privé-producteur (4P) portés par une ou plusieurs organisations de producteurs et un opérateur de marché (agro-PME, transformateur, agrobusiness, etc.). Dans ce type de partenariat, les acteurs privés, outre l'accord commercial, s'engagent dans un plan d'affaires sur des intérêts communs et apportent une part de financement.
74. Au total, COMPRAN financera 35 plans d'affaires Pcs et 4P pendant son cycle dont 25 en Pcs et 10 en 4P. Une dizaine de ces plans d'affaires seront développés à Principe.
75. *Tableau 4 : Estimation quantitative des plans d'affaires Pcs et 4P selon leur répartition à São Tomé et à Principe*

Partenariat	Total
Plan d'affaires Pcs	25
• São Tomé	18
• Principe	7
Plans d'affaires 4P	10
• São Tomé	7
• Principe	3
Total plan d'affaire financés	35[2]
Total São Tomé	25

Total Principe	10
----------------	----

76. Dans ce volet, le projet apportera deux appuis : (i) un appui technique à l'établissement des partenariats commerciaux ; et (ii) un appui au financement des plans d'affaires.
77. L'appui technique [3] accompagne les parties prenantes dans l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi des plans d'affaires. Les partenaires qui en font la demande sont accompagnés tout au long du processus. Les formations spécialisées leur sont également proposées par étapes (à travers les plans d'affaires ou dans le cadre des appuis de la composante A2). La stratégie de facilitation et de montage des partenariats commerciaux est structurée autour des 3 étapes: manifestation d'intérêt et accord de principe ; préparation des plans d'affaires et examen par un Comité de validation [4]; et mise en œuvre des plans d'affaires.
78. L'appui financier repose sur des mécanismes de financement à coûts et risques partagés différenciés en fonction des types de partenariat. Critères d'éligibilité pour les OP. Les critères reposent sur des conditions de formalisation, d'enregistrement, de structuration, de gouvernance et de gestion des coopératives [5]. Dans le cas du plan d'affaire Pcs, la contribution de COMPRAN (90%) requerra un apport des coopératives représentant 10%. Le projet contribuera pour 337 500 Eur au financement des 25 plans d'affaires prévus dans le cadre du Pcs. La contribution des coopératives est estimée à 37 500 Eur.

79. *Tableau 5 : Financement des plans d'affaires*

Partenariats commerciaux standard (Pcs)								
Nombre de plan d'affaires	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement					
			COMPRAN (90%)			Coopérative (10%)		
25	15 000	375 000	337 500			37 500		
Partenariat public privé producteurs (4P)								
Nbre plans d'affaires	Coût unitaire (Eur)	Montant (Eur)	Coopérative (50%)			Privé (50%)		
			COMPRAN (80%)	Fonds Propres (10%)	Banque (10%)	COMPRAN (30%)	Fonds propres (50%)	Banque (20%)
10	140 000	1 400 000	560 000	70 000	70 000	210 000	350 000	140 000

80. Concernant les 4p, le financement sera couvert par une contribution substantielle du privé (50%) et un apport des coopératives (50%). COMPRAN viendra en appui aux deux partenaires à hauteur de 80% pour les OP et 30% pour les privés. La part résiduelle sera couverte par le crédit productif. Une dizaine de plans d'affaires 4P seront financés pour lequel COMPRAN mobilisera une contribution estimée à 770 000 Eur.
81. *Volet 3. Marketing d'affaires.* COMPRAN mettra en œuvre des mesures d'accompagnement au profit des partenariats commerciaux. Sous forme d'actions communes pour les deux îles, le projet financera des activités de prospections au niveau national et à l'étranger dans le but d'aider les coopératives à conquérir de nouveaux marchés. Il appuiera la participation des acteurs à des foires commerciales, expos-ventes de produits frais, transformés, plats cuisinés, etc. Le projet financera également des bilans de campagne et des visites d'échange visant à accueillir à Sao Tomé et à Principe des partenaires commerciaux dans le cadre de la coopération sud-sud et dans le cadre des échanges commerciaux.
82. **Axe 2. Promotion d'activités génératrices de revenus (Agr).** Le projet soutiendra à la demande des initiatives d'activités génératrices de revenus dans les sous-secteurs de production halieutique, animale et végétale avec des objectifs quantitatifs différenciés selon le potentiel estimé lors de la mission de conception dans chacun de ces sous-secteur. Les activités sont structurées en deux volets : (i) appui à la préparation des microprojets ; et (ii) financement des microprojets.
83. *Volet 1. Appui à la préparation des microprojets.* COMPRAN prévoit la promotion de 1 500 Agr dans les trois sous-secteurs visés autour desquels les activités sont organisées : (i) 300 Agr pêche ; (ii) 200 Agr élevage ; et (iii) 100 Agr Les microprojets d'Agr seront préparés suivant un canevas simplifié. La préparation sera facilitée par un opérateur mandaté à cet effet dont les activités s'appuieront sur un guide des microprojets dont l'élaboration sera financée par le projet.

84. Tableau 6 : Prévision des microprojets durant le cycle du projet COMPRAN

Micropjtos	Total
Agr pêche	300
• Sao Tomé	250
• Principe	50
Agr élevage	200
• Sao Tomé	160
• Principe	40
Agr agricoles	1 000
• Sao Tomé	760
• Principe	240
Total microprojets financés	1 500
Total Sao Tomé	1 170
Total Principe	330

85. Conformément à sa stratégie d'intervention favorable à la visibilité de la région de Principe, COMPRAN matérialisera son action en appuyant la préparation et la mise en œuvre de 330 microprojets à Principe, soit 22% du portefeuille qui sera déployé pendant le cycle du projet.

86. *Volet 2. Financement des microprojets* Au total 1 650 000 euros seront mobilisés pour les 1 500 microprojets.

87. Tableau 7 : coûts et financement des microprojets

Micropjtos						
Objets de financement	Nbre micropjtos	Coût unitaires (EUR)	Montant (EUR)	COMPRAN (90%)	Financement Bénéficiaires (10%)	
Agr Pêche	300	1 500	450 000	405 000	45 000	
Agr Elevage	200	1 000	200 000	180 000	20 000	
Agr agricoles	1 000	1 000	1 000 000	900 000	100 000	
Total	1 500		1 650 000	1 485 000	165 000	

88. Les ressources sont déboursées : (i) sur la base d'un contrat signé entre le bénéficiaire et le projet, (ii) suivant le plan de financement approuvé ; et (iii) par le canal du compte ouvert par le bénéficiaire dans une institution financière locale[6].

89. **Axe 3. Facilitation de l'accès aux services financiers.** L'objectif visé ici est de faciliter l'inclusion financière des bénéficiaires en les connectant avec les institutions financières et en les aidant à accéder aux services financiers. Deux volets d'activités seront exécutés : (i) l'éducation financière ; et (ii) l'abondement du fonds de garantie agricole.

90. *Education financière.* Il s'agira de conduire un processus par lequel les groupes-cibles améliorent leur connaissance des produits, des concepts et des risques financiers liés à l'exercice de leurs activités. COMPRAN financera le développement d'un

programme d'éducation financière (Pef) incluant une série de formations qui seront administrées par des formateurs spécialisés, à São Tomé et à Principe au profit des bénéficiaires avec une priorité pour les **femmes** et les jeunes.

91. *Abondement du fonds de garantie agricole.* Il s'inscrit dans l'initiative prise par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit bancaire pour les producteurs des sous-secteurs agriculture, élevage et pêche. Le Gouvernement a mis en place une ligne de 500 000 euros destinée à constituer un fonds de garantie pour les portefeuilles de crédits agricoles des banques commerciales qui proposent leurs offres à des coûts accessibles sur (7 à 10%) sur les segments de marchés agropastoraux et halieutiques. COMPRAN accordera une dotation sectorielle de 300 000 euros destiné à abonder le fonds de garantie et à contribuer à son institutionnalisation.

92. **Sous-composante A2 : Renforcement des acteurs**

93. *Produit attendu : Les acteurs autour des filières-cibles sont renforcés.*

94. Les visites de terrain sur les deux îles ont confirmé la pertinence d'une action d'envergure en matière de renforcement des capacités des acteurs : producteurs, opérateurs de marché (acheteurs, transformateurs, agro-industriels, acteurs institutionnels, jeunes en insertion économique. Dans cette sous-composante les activités sont structurées autour de 4 volets d'activités : (i) renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs ; (ii) renforcement des acteurs institutionnels du système régalien ; (iii) appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes ; (iv) concertations et engagement citoyen

95. *Volet 1. Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs (coopératives, associations)* L'action du projet consistera à : (i) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des organisations de producteurs ; et (ii) initier des cadres de concertations entre les acteurs des filières.

96. *Volet 2. Renforcement des acteurs institutionnels du système régalien.* Ce volet s'inscrit dans une approche sectorielle visant à soutenir l'appropriation des principales fonctions techniques au niveau des entités régaliennes du MAPDR, mais aussi l'appui à la revue et à la mise en œuvre des stratégies sectorielles : élevage, irrigation, associativisme et coopérativisme, pêche, planification, coordination et suivi-évaluation, Ciat et Senapiq.

97. *Volet 3. Appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.* L'objectif de ce volet est de faciliter l'entrepreneuriat des jeunes aussi bien dans les filières agrosylvopastorales que dans les secteurs connexes et autres créneaux porteurs en soutenant les projets d'insertion, les initiatives entrepreneuriales en quête de renforcement. La cible visée se compose des jeunes ruraux de 15 à 34 ans désireux de s'investir dans une activité économique ou de développer leurs activités existantes en exploitant les opportunités qu'offrent les différents segments de marché. Le projet COMPRAN se propose d'appuyer 700 jeunes (dont 140 à Principe) selon leur situation de départ en mettant à leur disposition soit un kit d'insertion pour ceux qui initie une première activité soit un kit de renforcement pour ceux souhaitent renforcer une activité existante. Au total, 700 initiatives entrepreneuriales seront soutenues dont 560 à São Tomé et 140 à Principe.

98. *Tableau 8 : Estimation quantitative des microentreprises à créer et à renforcer*

Micropériodes	Total
Kit d'insertion	600
• São Tomé	480
• Principe	120
Kit de renforcement	100
• São Tomé	80
• Principe	20
Total micropériodes financés	700^[7]
Total São Tomé	560
Total Principe	140

99. Les interventions sont organisées à deux niveaux : (i) formation et appui technique aux initiatives entrepreneuriales de jeunes ; (ii) appui financier à la réalisation des plans d'affaires.

100. *Formation et appui technique aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.* COMPRAN apportera aux jeunes une formation professionnelle suivant les approches "Gérez mieux votre entreprise" (Germe) et "Allez de l'avant" (Get ahead) promues par le Bit. A cet effet, une collaboration avec le Bit est envisagée^[8]. Les interventions prévues dans le cadre de cette collaboration incluent : (i) la formation des formateurs Germe, Get ahead et leur mise à niveau en green business^[9]; (ii) la formation des jeunes promoteurs d'entreprise en création et d'activité en développement. Outre les domaines conventionnels des méthodes administrées, cette formation combinera les éléments de base en entrepreneuriat tels que le leadership, le développement personnel, la gestion de la production, la gestion comptable, le montage de plan d'affaire, etc. ; (iii) le suivi-conseil en situation professionnelle ; (iv) la formation sur l'approche Himo à l'intention des groupes d'intérêt pour l'entretien des routes (GIMES) susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des travaux d'infrastructures agricoles et d'intérêt communautaire^[10] ; (v) le développement d'une application de suivi des formateurs et des performances des microentreprises.

101. Les appuis aux jeunes se déroulent en trois temps avec des filtres successifs : (i) la formulation d'une demande d'appui et l'orientation raisonnée vers des créneaux d'activités ou vers une étape de renforcement/professionnalisation dans l'activité existante, (ii) la préparation du plan d'affaires soumis au comité de validation (le même pour les partenariats commerciaux et les microprojets d'Agr; (iii) financement et accompagnement de la mise en œuvre des plans d'affaires. Un opérateur d'appui assurera la responsabilité de l'accompagnement de toute cette étape dans ses différentes dimensions.

102. Appuis financiers. Les plans d'affaires sont financés après analyse de l'éligibilité des jeunes^[11]. Le coût total des ressources au titre de l'appui aux microentreprises de jeunes s'élève à 440 000 euros dont 388 000 euros subventionnés par COMPRAN (88,2%) et 52 000 euros apportés par les jeunes. Une partie de la contribution des jeunes est obtenue par crédit bancaire dans le cadre du dispositif de facilitation prévu dans la sous-composante A1.

103. Tableau 9 : Coûts et financement des microentreprises de jeunes

Microentreprises jeunes en insertion					
Kit	Nbre	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement	
				COMPRAN (90%)	Jeunes (10%)
Kit insertion jeunes	600	600	360 000	324 000	36 000
Microentreprises jeunes (renforcement)					
Kit	Nbre	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement	
				COMPRAN (80%)	Jeunes (20%)
Kit renf. Jeunes	100	800	80 000	64 000	8 000
				Fonds propres (50%)	Banques (50%)

104. *Volet 4. Concertations et engagement citoyen.* Sous ce volet le projet financera : (i) la mobilisation et les activités des plateformes d'échanges multi-acteurs dans les différentes filières ; (ii) des concertations sectorielles sur les politiques et stratégies pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ; ainsi que (iii) des ateliers-bilans et des activités de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des partenaires au développement. Concrètement, COMPRAN contribuera à renforcer le dialogue politique, la planification et la coordination sectorielle sous le leadership du MAPDR, en soutenant : (i) la revue des politiques et stratégies du secteur agricole; (ii) développement et mise en œuvre d'une stratégie genre dans l'agriculture ; (iii) appuyer les initiatives de plateformes d'échanges entre acteurs des filières impliquant les producteurs dans tous les sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche), (iv) développement et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion des handicapés. Ces plateformes et les concertations qui en découlent constitueront des espaces d'engagement citoyen permettant de faire des plaidoyers et de formuler des recommandations sur la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le secteur et assurer une meilleure transparence de gestion des organes et investissements agricoles.

105. Composante B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières

106. Effet attendu. La productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées.

107. Le projet COMPRAN soutiendra le développement du capital productif en investissant pour : (i) faciliter l'accès durable aux intrants, notamment le matériel végétal de qualité et l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique en conformité avec la stratégie du FIDA dans les Etats des Iles en Développement (Strengthening IFAD's strategic engagement in Small Islands Development States Paper: SIDS) ; (ii) renforcer l'état nutritionnel par l'éducation des exploitations familiales en particulier des femmes ; et (iii) développer des infrastructures visant à améliorer la productivité, faciliter l'accès au marché et garantir une gestion optimale des exploitations.

108. COMPRAN soutiendra les programmes d'irrigation et les ESIA spécifiques aux sites et un examen environnemental préalable pour la construction / réhabilitation des routes seront entrepris pour le développement de l'irrigation. L'ESIA sera incluse dans le PDR et également dans le PIM pour tous les petits pérимètres irrigués

109. Sous-composante B.1 Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale.

110. Produit attendu : L'accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale est amélioré

111. Pour accroître les productions et répondre à la demande du marché, les interventions du projet au niveau de cette sous-composante passeront par les groupes formalisés de producteurs, de femmes et de jeunes, notamment les associations et les coopératives. Les appuis en matière d'amélioration de la production seront étroitement liés à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de ces organisations et l'intégration des exploitations familiales dans le marché suivant des modèles et les initiatives de renforcement des capacités proposés dans la composante A. Les activités de cette sous-composante sont organisées au sein de 5 volets : (i) Accès au matériel végétal de qualité et résilients ; (ii) Appui conseil de proximité ; (iii) Diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols ; (iv) Recherche-développement ; et (v) Education environnementale. Les activités seront mises en œuvre avec l'appui d'opérateurs qualifiés, des structures techniques du Mapdr dans le cadre de conventions de partenariats axées sur la performance, mais aussi à travers la coopération sud-sud, notamment avec les institutions de recherche d'autres pays (Brasil, Cabo Verde, Cameroun, Angola, Nigeria).

112. *Volet 1. Accès au matériel végétal de qualité et résilients* Pour les cultures dont les produits sont destinés à l'exportation, le projet répliquera l'expérience acquise avec le PAPAC pour le cacao et le poivre par exemple. Il s'agira d'appuyer l'installation de pépinières au niveau de nouvelles associations et coopératives et la formation technique du personnel dédié et des membres desdites organisations. Ces pépinières produiront environ 350 000 plans (cacao, poivre, vanille, café) destinées aux membres d'une quinzaine d'associations[12]. Il est envisagé la formation d'au moins 30 producteurs-pépiniéristes dont 50% jeunes et 40% femmes. Cette approche permettra de doter l'association de compétences techniques internes et de proximité qui appuieront les producteurs dans la rénovation de leurs plantations et l'amélioration quantitative et qualitative des productions répondant ainsi à la demande du marché. Ces compétences vont renforcer et seront partie intégrante du mécanisme d'appui conseil de proximité à l'exploitation familiale.

113. *Volet 2. Appui-conseil de proximité.* COMPRAN s'investira dans l'accompagnement et l'appui-conseil de proximité au niveau de la parcelle et au niveau de l'association et/ou de la coopérative. Pour les cultures d'export, le projet soutiendra la création de compétences techniques au sein des associations. Pour les cultures vivrières, l'action portera sur des aspects techniques de production, ainsi que ceux liés à l'organisation/programmation des productions durant l'année en fonction de la demande du marché et des besoins alimentaires et nutritionnels. Le conseil agricole de proximité sera facilité par : (i) le déploiement des conseillers à l'exploitation qui seront aussi les facilitateurs des champs école paysans (CEP) ; (ii) la mise en place de 43 CEP dont 35 à São Tomé et 8 à Principe; (iii) des visites d'échange entre associations de producteurs et le partage d'expériences; (iv) des formations diverses ; (v) la mise en place des essais/test de protection des cultures en utilisant des produits naturels et matières premières locales, qui renforceront dans ce domaine l'action du CEP.

114. Les CEP permettront des vulgariser et diffuser les acquis des tests de recherche-développement sur les variétés les plus adaptées aux conditions agroécologiques et résilientes aux changements climatiques, et les techniques de lutte contre les parasites et ravageurs des cultures. L'action impactera environ 3 225 personnes dont 50% jeunes et 40% femmes. Le CEP sera un lieu d'apprentissage aussi pour les jeunes et les femmes promoteurs de microprojet (Composante A). En parallèle, le projet appuiera l'organisation de visites d'échange entre associations de producteurs et des formations diverses[13]

115. *Volet 3. Diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols.* Afin d'augmenter la capacité de production et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les bonnes pratiques de conservation des eaux et des sols feront partie intégrante du paquet technologique pour la bonne conduite des cultures et de l'exploitation familiale. En conséquence les démonstrations seront complémentaires aux actions d'appui conseil de proximité, pour en assurer la diffusion. Au total le projet envisage l'application et diffusion de ces techniques sur environ 5 400 ha en pluvial au profit d'au moins 4 500 producteurs, en raison de 1,2 ha par producteur, et dont 4 860 ha à São Tomé et 540 ha à Principe.

116. La mise en œuvre de cette action prévoit : i) Identification des sites et des pratiques à mettre en œuvre, ce qu'impliquera la participation effective et l'intérêt des bénéficiaires selon des critères de ciblage définis au préalable ; (ii) l'appui-conseil qui sera effectuée par la formation technique envisagée pour renforcer les membres des associations liées aux cultures d'exportation et les CEP pour les cultures vivrières ; (iii) la démonstrations dans des parcelles/plantations démonstratives ou auprès des CEP ; (iv) la diffusion/reproduction des techniques que chaque producteur effectuera dans sa parcelle pour atteindre une superficie de 5 400 ha.

117. *Volet 4. Recherche-développement.* COMPRAN contribuera au renforcement des capacités et des connaissances de la recherche agricole, à la capitalisation des expériences du Centre de recherche agricole de São Tomé, à savoir le CIAT et IITA, et à faciliter l'accès des producteurs à l'innovation. En particulier la recherche-développement concernera : (i) un diagnostic du germoplasme des cultures vivrières ; (ii) des tests d'adaptation aux effets du changement climatique, (iii) des tests de protection

des cultures et lutte contre les parasites en utilisant des produits naturels et des matières premières locales.

118. *Volet 5. Éducation environnementale.* Le projet contribuera à la diffusion de bonnes pratiques environnementales à travers (i) une campagne de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux environnementaux et climatiques au niveau des communautés locales ; (ii) la promotion de la production biologique des cultures vivrières ; (iii) l'information au sein des CEP pour adopter des pratiques agricoles basées sur l'utilisation de fertilisants organiques et des produits naturels de lutte contre les ravageurs ; (iv) la promotion de technologies alternatives à l'utilisation du bois^[14] susceptible de générer de l'emploi pour les jeunes ; (v) la formation sur les pratiques de pêche durables. L'objectif est d'aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre durable des activités permettant de valoriser et de préserver le capital productif et les agroécosystèmes dont dépendent leur production et leur sécurité alimentaire.

119. **Sous-composante B2 : Education nutritionnelle et inclusion sociale**

120. *Produit attendu : L'alimentation des ménages est améliorée et diversifiée*

121. Cette sous-composante exécutera deux principales activités : i) l'éducation nutritionnelle et appui à l'autonomisation des femmes et ii) la mise en place des jardins scolaires nutritifs.

122. *Volet 1 : Education nutritionnelle et appui à l'autonomisation des femmes* Le projet interviendra de façon proportionnelle à São Tomé et à Principe pour améliorer les habitudes alimentaires reconnues parmi les principales causes de la malnutrition. Les actions prévues visent à : (i) sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition équilibrée ; (ii) informer sur l'accès à la santé, en particulier pour les jeunes mères et femmes enceintes ; et (iii) influencer sur l'inégalité de genre qui diminue le contrôle des femmes sur la gestion des aliments. Ces actions contribueront à promouvoir des régimes alimentaires sains et adaptés dans les ménages en adoptant une méthodologie^[15] qui permettra d'estimer la quantité et la combinaison d'aliments locaux nécessaires pour fournir à une famille donnée une alimentation répondant à ses besoins moyens en énergie et lui apporter des protéines, lipides et micronutriments.

123. L'éducation nutritionnelle se basera sur : (i) la mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir les bonnes pratiques; (ii) la formation des formateurs susceptibles de constituer de relais communautaires ; (iii) la formation des ménages sur les questions nutritionnelles incluant les aspects d'autonomisation des femmes et la lutte contre l'alcoolisme ; (iv) des démonstrations culinaires dans les districts ; (v) des campagnes de sensibilisation à travers le media (télé et radio) ; (vi) l'accompagnement et le suivi des acteurs.

124. Pour la mise en œuvre, le projet formalisera un partenariat avec le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnel(CONSAN) et recruterà des ONG spécialisées^[16] qui mettront en œuvre la méthodologie et le programme de travail défini par COMPRAN en matière d'éducation nutritionnelle. Les séances d'information/formation au niveau communautaire seront dispensées par des relais communautaires, qui seront formés par les ONG partenaires.

125. La forte implication et responsabilisation des femmes dans les initiatives d'éducation nutritionnelle vont contribuer à leur autonomisation au même titres que les autres activités de COMPRAN favorisant l'accès des femmes aux facteurs de production et aux postes de responsabilité dans la gestion des activités économiques aussi bien au niveau du ménage /exploitation familiale que de la microentreprise, association ou coopérative. Ceci en lien avec la stratégie définit par le projet pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes selon les cinq dimensions d'autonomisation (production, ressources, revenu, leadership, temps)^[17].

126. *Volet 2 : Mise en place des jardins scolaires nutritifs.* Ce volet vise à améliorer l'alimentation des 20 000 écoliers durant le cycle du projet en partenariat et en synergie avec le *Programme national de santé et d'alimentation scolaire(PNASE)*^[18] qui soutient le fonctionnement des cantines scolaires. Le projet COMPRAN appuiera la création de 96 jardins scolaires dont 25 à Principe et le renforcement de ceux qui existent. Dans ce cadre, il contribuera à : (i) la formation des femmes auxiliaires/relais sur les questions nutritionnelles (selon le modèle mamans-lumières^[19]) ; (ii) l'organisation des séances de démonstrations culinaires dans les écoles ; et (iii) l'accompagnement et suivi des activités liées aux jardins scolaires. Le projet facilitera par ailleurs l'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux de qualité à travers la mise en relation des écoles avec les coopératives, dans le cadre de l'appui technique et financier des partenaires (FAO, PAM et UNICEF) au PNASE.

127. Le projet appuiera la création d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelles, et la réalisation d'études spécifiques dont une étude de base sur la situation nutritionnelle et l'égalité des genres. Cette étude devra inclure des enquêtes d'évaluation du score de diversité alimentaire minimale Femmes (MDD-W)^[20] et l'évaluation du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (Pro WEAI)^[21].

128. **Sous-composante B3 : Développement des infrastructures**

129. *Produit attendu : des infrastructures durables améliorent la résilience des systèmes de production et l'accès au marché*

130. L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la productivité agricole en améliorant la disponibilité en eau pour les cultures et faciliter l'accès au marché en désenclavant les bassins de production et en sécurisant des conditions optimales de conditionnement d'entreposage, de transformation et de mise en marché des produits. Cette sous-composante exécutera trois principales activités : i) l'aménagements hydro-agricoles; ii) le désenclavement des bassins de production ; et iii) Infrastructures collectives facilitant l'accès au marché.

131. *Volet 1 : Aménagements hydroagricoles* Le volet aménagements hydro-agricoles a pour but de promouvoir et d'assurer la mise en valeur de 600 hectares irrigués en favorisant (i) l'intensification agricole et l'amélioration de la productivité des terres cultivées en cultures vivrières, (ii) une amélioration durable des ouvrages de captage d'eau des périmètres irrigués, (iii) la réduction des pertes d'eau le long du réseau et (iv) la maîtrise des techniques d'application de l'eau à la parcelle par les producteurs agricoles.

Tenant compte des expériences passées, la méthode d'irrigation gravitaire, dite méthode californienne, sera utilisée ; ce qui répond très bien aux conditions géomorphologiques de la majeure partie des terres irriguées qui sont exploitées en cultures vivrières à Sao Tomé. C'est cette méthode d'irrigation que les autres partenaires qui évoluent dans le secteur supportent aussi. Par ailleurs, le projet appuiera des initiatives d'installation de systèmes de micro-aspiration/goutte-à-goutte qui seront définis dans les plans d'affaires des coopératives ou sous forme de micro-projet durable.

132. La mise en œuvre de ce volet se structure autour des activités suivantes ; (i) la réalisation des études par des entreprises qui seront recrutées selon un processus transparent de passation de marche; (ii) l'exécution de travaux en entreprise mais en privilégiant les GIME dans les limites de leur compétence; et (iii) la surveillance des travaux qui sera assurée par l'UCG appuyé par l'Institut National des Routes et; iv) la supervision des travaux.
133. L'exécution des travaux sera assurée par des entreprises compétentes. De plus un prestataire de services en ingénierie sociale de l'eau sera utilisé pour accompagner le processus de structuration et de renforcement des capacités des comités et/ou associations de gestion des périmètres. Le type d'organisation sociale à mettre en place pour assurer l'entretien, la maintenance, la gestion et l'opération des infrastructures d'irrigation sera fonction de la structuration sociale qui existe sur chaque périmètre. L'objectif étant de renforcer et adapter les structures existantes en vue de garantir la durabilité et la rentabilisation des infrastructures.
134. *Volet 2 : Désenclavement des bassins de production* Ce volet a pour but de faciliter le transport des produits agricoles vers le marché ainsi que les facteurs de production et équipements vers les zones de production. Le projet construira et/ou réhabilitera 15 km de pistes agricoles dont 5 km à Principe, prioritairement dans les zones de forte production de cacao, de poivre et de cultures vivrières ainsi que les tronçons de routes donnant accès aux systèmes d'irrigation qui seront réhabilités. Les pistes en bon état faciliteront : la commercialisation et valorisation de la production agricole, l'acquisition des équipements, intrants et matières premières, le développement du commerce local. Les interventions de ce volet seront exécutées en étroite collaboration avec l'Institut national des routes pour améliorer la commercialisation des produits agricoles et le mouvement des personnes. La mise en œuvre des activités de ce volet favorise l'emploi des jeunes, en particulier les GIMES seront utilisées pour exécuter les travaux.
135. *Volet 3 : Infrastructures collectives facilitant l'accès au marché* Ce volet se structure autour de ces grandes lignes d'activités : (i) Appui à la réhabilitation (raccordement au eau et énergie verte) du marché de viande et de poisson nouvellement construit à Boro Forro; et (ii) construction de magasins de stockage et d'aires de séchage. Pour une bonne gestion de ces infrastructures, le projet apportera son appui à la structuration locale et la mise en place des comités de gestion.

136. Composante 3. Coordination, gestion et suivi-évaluation.

137. Cette composante organisera l'ensemble des dispositifs opérationnels prévus et détaillés dans le manuel de mise en œuvre, le manuel des procédures administratives, comptables, financières et de passation de marché ainsi que le manuel de suivi-évaluation, de communication et de gestion des savoirs. Elle constituera la mémoire vive du projet et le point de référence pour la documentation des résultats, l'analyse de performance et de l'impact par rapport à l'objectif de développement du projet mais aussi au regard des objectifs stratégiques définis dans la note stratégique pays.

E. Théorie du changement

138. (Voir représentation visuelle en annexe 2.)
139. En dépit du potentiel du secteur productif agricole de Sao Tomé-et-Principe, sa population souffre d'un accès insuffisant à une alimentation saine et équilibrée et à des revenus décents. Une série de causes sont à la base de ce problème : des investissements insuffisants dans l'agriculture résultant en un accès très limité aux facteurs de production ; une structuration déficiente des filières et des organisations professionnelles du secteur agricole ; une faible capacité de gestion des ressources en eau. A ces causes s'ajoutent les effets du changement climatique, la pression anthropique sur les ressources naturelles résultant en une dégradation des écosystèmes. La orientations politiques favorables au développement du secteur se heurte à de faibles capacités institutionnelles.
140. Les effets qui en découlent : (i) affectent la productivité et la production rendant peu compétitive l'agriculture santoméenne, et la capacité à créer de la valeur ajoutée ; (ii) contraignent le pays à une exportation massive de denrées alimentaires de première nécessité exposant les ménages à l'amenuisement continu de leur pouvoir d'achat ; (iii) créent une tendance endémique à la malnutrition et exacerbant les inégalités du genre et la marginalisation des femmes et des jeunes.
141. La conjugaison de ces effets impacte la croissance du pays qui accuse un important retard vis-à-vis des objectifs de développement durables 1-2-5-10 et 13.
142. La conception du projet COMPRAN trouve sa raison d'être dans ce contexte. Il développera une stratégie axée sur la création de la richesse et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ses principales interventions porteront notamment sur : (i)Amélioration d'un environnement politique et institutionnel propice pour développer les partenariats économiques et commerciaux permettant de promouvoir les filières de croissance et de susciter des investissements privés ; (ii) l'accès des petits producteurs aux facteurs de production, aux techniques et pratiques résilientes et à l'éducation environnementale; (iii) la promotion des cultures vivrières et des filières de production animale et de produits halieutiques; (iv) le développement des initiatives entrepreneuriales dans les filières agricoles et dans les secteurs connexes en particulier pour les femmes et les jeunes ; (v) le renforcement des acteurs des filières et des acteurs institutionnels, appui au dialogue politique inclusif et un engagement citoyen dynamique; (vi) l'éducation nutritionnelle et l'inclusion sociale ; et (vii) le développement des infrastructures susceptibles d'améliorer la productivité et de faciliter l'accès des producteurs au marché.

143. Ces interventions contribueront à améliorer la production et de la productivité agricole, réduire les importations de produits alimentaires, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et induire de meilleurs résultats pour les acteurs. Elles renforceront la résilience au changement climatique et créeront des opportunités des emplois et d'autonomisation. Le renforcement des capacités institutionnelles contribuera à asseoir un environnement politique sain pour les investissements agricoles et un leadership performant, indispensable à la réalisation du « *Programme de transformation de São Tomé-et-Principe à l'horizon 2030 : le pays que nous voulons construire* ».

F. Cohérence, appropriation et partenariats

144. *Alignement.* COMPRAN est aligné à la note stratégique pour São Tomé-et-Principe (CSN : 2019-2021), le cadre stratégique du FIDA 2016-2025 et ses orientations en faveur des petits Etats insulaires. Les objectifs de projet contribueront à cinq objectifs de développement durable (Odd) : Odd 1 : pas de pauvreté; Odd 2 : faim zéro ; Odd 5 : égalité entre les sexes ; Odd 10 : inégalités réduites ; Odd 13 : mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques. COMPRAN aidera le gouvernement dans la revue et la préparation des politiques et stratégies agricoles et rurales à long terme avec des approches participatives et inclusives. Le projet s'inscrit aussi dans les stratégies et priorités nationales dont *le Programme de transformation de São Tomé-et-Principe à l'horizon 2030 : le pays que nous devons construire*, la première lettre de politique agricole, de développement rural et de la pêche (CPADRP) 1997-2000. Il contribuera à la réalisation des objectifs du programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2013-2023, ainsi que de la stratégie "Faim zéro en 2030" et les plans sous-sectoriels.

145. *Appropriation.* Le projet investira dans le renforcement institutionnel du Mapdr au sein duquel il mobilisera de l'assistance technique dans le but d'outiller les différentes structures techniques et de les rendre capable de jouer leurs fonctions de planification, de maîtrise d'ouvrage et de suivi-évaluation sectoriel. Il renforcera également la profession agricole pour sa meilleure intégration au marché et pour acquérir son autonomie dans la gestion des filières.

146. *Partenariats.* La conception et la mise en œuvre du projet sont structurées pour mobiliser des partenariats techniques et financiers. Ces partenariats interviendront soit à travers du cofinancement (Fonds d'adaptation, Fonds vert climat, Fonds pour l'environnement mondial, etc.) soit sous forme de complémentarité et de synergie dans les opérations sur le terrain (Oit, Bad, etc.).

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

147. Les coûts totaux du projet y compris les imprévus s'établissent à 19,2 millions d'Euros (470,4 millions de Dobras^[1]) sur une période de 6 ans. Les coûts de base s'élèvent à 18,5 millions d'Euros (452,5 millions de Dobras). Les taxes correspondent à 1,2, pourcent des coûts totaux, soit un montant de 0,223 millions d'Euros (5,5 millions de Dobras). Le coût des investissements et coûts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 16,7 millions d'Euros (409,9 millions de Dobras) soit 91% du coût de base et 1,7 millions d'Euros (42,6 millions de Dobras) soit 9% des coûts de base. Le montant des imprévus physiques est de 0,180 millions d'Euros (4,4 millions de Dobras) et 0,6 millions d'Euros (13,9 millions de Dobras) d'imprévu financier.

148. Les coûts de base par composante se présente comme suit : La composante A « Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières » : 7,8 millions d'Euros (191,4 millions de Dobras) soit 42% des coûts totaux de base. La composante B « Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières » : 7,8 millions d'Euros (192,1 millions de Dobras) correspondant à 42% des coûts de base et la composante C « Coordination, et gestion du projet » : 2,8 millions d'Euros (69,0 millions de Dobras), soit 15%.

149. Le montant total du financement FIDA dédié au climat (entièrement adaptation) pour le COMPRAN est estimé à 485 634 d'Euros^[2], ce qui représente 10% de l'investissement total du FIDA.

150. Tableau 10 : Coûts du projet par composante

Components Project Cost Summary	(Dobra (STN) '000)						(Euro '000)					
	Local	Foreign	Total	% Total		Local	Foreign	Total	% Total		Foreign Exchange	Base Costs
				Foreign Exchange	Base Costs				Foreign Exchange	Base Costs		
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières												
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	106 691,4	8 066,6	114 758,0	7	25	4 354,8	329,3	4 684,0	7	25		
2. Renforcement des acteurs	60 008,9	16 594,9	76 603,8	22	17	2 449,3	677,3	3 126,7	22	17		
Subtotal	166 700,3	24 661,5	191 361,8	13	42	6 804,1	1 006,6	7 810,7	13	42		
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières												
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	51 130,8	10 490,0	61 620,9	17	14	2 087,0	428,2	2 515,1	17	14		
Education nutritionnelle et inclusion sociale	32 058,9	5 026,8	37 085,7	14	8	1 308,5	205,2	1 513,7	14	8		
Développement des infrastructures	38 620,6	54 771,0	93 391,6	59	21	1 576,4	2 235,6	3 811,9	59	21		
Subtotal	121 810,3	70 287,8	192 098,1	37	42	4 971,8	2 868,9	7 840,7	37	42		
C. Coordination et Gestion du Projet												
Total BASELINE COSTS	345 540,4	106 973,8	452 514,2	24	100	14 103,7	4 366,3	18 470,0	24	100		
Physical Contingencies	1 758,9	2 638,3	4 397,1	60	1	71,8	107,7	179,5	60	1		
Price Contingencies	39 295,1	19 988,1	59 283,1	34	13	364,8	187,4	552,2	34	3		
Total PROJECT COSTS	386 594,3	129 600,2	516 194,5	25	114	14 540,3	4 661,3	19 201,6	24	104		

b. Stratégie et plan de financement/cofinancement de projet

151. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) 4,8 millions d'Euros du FIDA (cycle FIDA 11:2019-2021) soit 25,3 % des coûts totaux du projet; (ii) 3,2 millions d'Euros du Fonds d'adaptation (FA) soit 16,7 %; (iii) 3,8 millions d'Euros du Fond pour l'environnement mondial (FEM) soit 19,7 %; (iv) 0,8 millions d'Euros de l'Organisation internationale du travail (OIT) mobilisés essentiellement sur les 2 premières années de mise en œuvre du projet en expertises techniques soit 4,3 % des coûts totaux ;(iv) 0,4 millions du secteur privée dans le cadre du financement des plans d'affaires de partenariat commercial soit 1,8 %. La contribution de l'Etat saotoméen sera essentiellement sous forme d'exemption de taxes et de contribution en nature qui s'élève à un montant de 0,4 millions d'Euros soit 2,0 % des coûts totaux. La contribution des bénéficiaires (au financement des plans d'affaires de partenariat commercial, de microprojets d'AGR ou microentreprises jeunes) est estimée à 0,5 millions d'Euros soit 2,8 % du coût total dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières à travers un crédit. Il en résulte un gap de 5,3 millions d'Euros soit 27,5 % des coûts totaux à mobiliser auprès d'autres partenaires techniques et financiers dont l'Agence française de développement (AFD), le Fonds vert climat (FVC), le cycle d'allocation du FIDA12 (2022-2024).

152. Les risques liés à la capacité d'absorption ont été évalués et jugés minimes malgré le fait que Sao Tomé reconnu comme petit État insulaire en développement (PEID) et que ce projet représente 5,95% du PIB. Par rapport à l'endettement, le rôle du FIDA est de veiller à ce que les fonds fournis ne créent pas un fardeau de la dette insoutenable pour l'Emprunteur. Conforme aux normes du FMI, les conditions de financement du FIDA avec un élément don de 91% reste acceptable du point de vue de la dette. Il importe de noter que le risque lie au non réalisation des allocations prochaines du FIDA 12(PBAS) a été analysé et jugé minime. Les efforts de mobilisation de fonds auprès d'autres partenaires devront continuer et à ce jour, les lettres d'endossement pour le fond vert et les Fonds d'Adaptation Climatiques ont été octroyées par le Gouvernement Saotoméen au FIDA. Les équipes FIDA sont déployées pour développement des projets à soumettre dans la moitié de 2020. De plus, l'AFD n'attend que l'accord de son Conseil d'Administration pour annoncer au FIDA sa contribution au présent projet. En terme de mise en œuvre du projet, les activités seront séquencées dans le temps selon les fonds disponibles tels que cela apparaît dans le PIM.

153. Structure de co-financement.

154. Comme les anciens projets PAPAC et PAPAFPA, le projet s'appuie sur un certain nombre de cofinanceurs, ce qui est perçu positivement. Néanmoins, La coordination est essentielle pour atténuer les risques. Aussi, la gestion et coordination des fonds selon leur source sera faite ou directement par le FIDA et/ou par le co-financier et selon l'intérêt et expertise dans le domaine d'intervention. En termes de gestion et de coordination des différentes sources de financement, certaines activités seront mises en œuvre directement par les cofinanceurs tandis que d'autres seront mises en œuvre par le FIDA au travers du Gouvernement de STP qui recruterá une unité de coordination du présent projet.

155. Ainsi:

- Les fonds de IFAD11 seront gérés directement par le FIDA/Unité de gestion selon les normes de gestions de fonds FIDA et l'Accord de Financement qui sera établi.
- La contribution du BIT sera en grande partie en nature et gérée par le BIT directement.
- Les fonds venant du Fond d'Adaptation climatiques seront gérés par IFAD/Gouvernement de STP sous le projet COMPRAN
- L'AFD qui n'a pas encore confirmée sa contribution pourra gérer directement les fonds quand il revient à appuyer certaines consultances et l'Assistance technique tel que ça toujours été le cas ou bien géré par IFAD quand il s'agit d'appuyer une ligne budgétaire dans un secteur qui l'intéresse comme la pêche

156. Pour mitiger les risques liés à ce genre de gestion de fonds des sources variées, le FIDA accompagnera les équipes de coordination du projet COMPRAN avec des outils nécessaires de suivi-évaluation, de rapportage selon les lignes directrices des institutions co-financières et du FIDA.

157. Tableau 11: Plan de financement par composante

République Démocratique de São Tomé et Principe
Projet d'appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)
Components by Financiers
(Euro '000)

	FIDA PBAS 11		FA		OIT		FEM		GAP		The Government		PRIVEE		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières																		
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	1 161,6	24,5	405,0	8,6	-	-	1 308,8	27,6	1 007,5	21,3	18,2	0,4	350,0	7,4	482,5	10,2	4 733,6	24,7
2. Renforcement des acteurs	719,3	22,3	357,7	11,1	550,7	17,1	462,1	14,3	996,7	30,9	84,8	2,6	-	-	52,0	1,6	3 223,2	16,8
Subtotal	1 880,9	23,6	762,7	9,6	550,7	6,9	1 770,8	22,3	2 004,1	25,2	103,0	1,3	350,0	4,4	534,5	6,7	7 956,8	41,4
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières																		
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	359,2	13,7	107,9	4,1	-	-	1 842,5	70,2	268,5	10,2	47,2	1,8	-	-	-	-	2 625,3	13,7
Éducation nutritionnelle et inclusion sociale	455,7	28,6	-	-	273,3	17,2	-	-	828,0	52,1	33,6	2,1	-	-	-	-	1 590,6	8,3
Développement des infrastructures	877,5	21,0	2 332,4	55,9	-	-	165,8	4,0	787,9	18,9	5,3	0,1	-	-	-	-	4 169,0	21,7
Subtotal	1 692,5	20,2	2 440,3	29,1	273,3	3,3	2 008,3	24,0	1 884,4	22,5	86,1	1,0	-	-	-	-	8 384,9	43,7
C. Coordination et Gestion du Projet	1 276,6	44,6	-	-	-	-	-	-	1 386,3	48,5	197,0	6,9	-	-	-	-	2 859,9	14,9
Total PROJECT COSTS	4 850,0	25,3	3 203,0	16,7	824,0	4,3	3 779,1	19,7	5 274,8	27,5	386,1	2,0	350,0	1,8	534,5	2,8	19 201,6	100,0

Coûts et financement spécifique à la région de Principe

158. COMPRAN sera mis en œuvre sur les îles de São Tomé et de Principe avec une coordination nationale basée à São-Tomé et une antenne à Principe. Pour s'assurer de la prise en compte effective des problématiques spécifiques sur Principe et faciliter

une meilleure coordination des activités, la définition des activités a été organisée de manière à mettre en évidence les investissements prévus pour la région de Principe. Ceux-ci ont été reflétés distinctement dans le Costab et peuvent être générés par composante et sous-composante. Cependant, il faut noter que plusieurs activités seront communes à Sao-Tomé et à Principe. Il s'agira des études portant sur l'état des lieux de l'offre et de la demande des produits et prospections de marché pour Sao-Tomé et Principe, la mise en place du dispositif d'appui technique à l'accompagnement des partenariats commerciaux, la mise en place du dispositif de facilitation de l'accès au financement, le renforcement institutionnel qui devra prendre en compte les structures déconcentrées sur Principe, les actions d'engagement citoyen et dialogue politique inclusif, etc.

159. Les coûts totaux pour les activités sur Principe sont estimés à 3,2 millions d'Euros soit environ 17% du coût total, ne prenant pas en compte les actions communes.

160. Tableau 12 : Plan de financement spécifique à la région de Principe

République Démocratique de São Tomé et Principe
Projet d'appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRA)
Components by Financiers
(Euro '000)

	FIDA_PBAS_11		FA		OIT		FEM		GAP		The Government		PRIVEE		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières																		
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	94,3	10,2	67,5	7,3	-	-	341,3	36,8	188,9	20,4	0,0	-	105,0	11,3	130,0	14,0	926,9	29,4
2. Renforcement des acteurs	28,8	8,4	-	-	94,5	27,5	51,2	14,9	150,0	43,6	9,1	2,6	-	-	10,4	3,0	343,9	10,9
Subtotal	123,1	9,7	67,5	5,3	94,5	7,4	392,5	30,9	338,9	26,7	9,1	0,7	105,0	8,3	140,4	11,0	1 270,8	40,3
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières																		
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	62,6	13,9	10,8	2,4	-	-	331,1	73,4	39,8	8,8	6,9	1,5	-	-	-	-	451,2	14,3
Education nutritionnelle et inclusion sociale	104,3	25,4	-	-	84,3	20,6	-	-	211,4	51,6	10,0	2,4	-	-	-	-	410,0	13,0
Développement des infrastructures	382,5	63,0	-	-	-	-	55,0	9,1	170,0	28,0	0,0	-	-	-	-	-	607,5	19,3
Subtotal	549,3	37,4	10,8	0,7	84,3	5,7	386,2	26,3	421,2	28,7	16,9	1,2	-	-	-	-	1 468,7	46,6
C. Coordination et Gestion du Projet	195,3	47,1	-	-	-	-	-	-	209,9	50,6	9,8	2,4	-	-	-	-	415,0	13,2
Total PROJECT COSTS	867,7	27,5	78,3	2,5	178,8	5,7	778,6	24,7	970,0	30,7	35,8	1,1	105,0	3,3	140,4	4,5	3 154,6	100,0

c. Décaissements

161. L'administration, la gestion et les décaissements seront effectués suivant les dispositions instituées par le Fida. Afin de garantir une fluidité dans la mobilisation des fonds, les demandes de ressources auprès des cofinanciers du projet seront planifiées et réalisées sur la base d'un plan de trésorerie. La planification des activités selon les hypothèses de la mission de formulation fait ressortir à titre indicatif un plan de décaissement prévisionnel sur le cycle du projet.

162. Tableau 13 : Prévision de décaissement par composante et par année

Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs
(Euro '000)

	Totals Including Contingencies							Total	
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières									
1. Partenariats économiques et appui aux AGR									
Investment Costs	-	954,4	1 195,2	1 240,2	884,3	446,2	13,4	4 733,6	
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal	-	954,4	1 195,2	1 240,2	884,3	446,2	13,4	4 733,6	
2. Renforcement des acteurs									
Investment Costs	166,0	906,0	814,4	777,8	447,2	107,4	4,5	3 223,2	
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal	166,0	1 860,3	2 009,5	2 018,0	1 331,5	553,6	17,9	7 956,8	
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières									
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale									
Investment Costs	-	562,3	848,4	823,9	267,3	103,8	19,5	2 625,3	
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal	-	562,3	848,4	823,9	267,3	103,8	19,5	2 625,3	
Education nutritionnelle et inclusion sociale									
Investment Costs	90,8	428,8	325,1	301,0	210,5	194,2	40,2	1 590,6	
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal	90,8	428,8	325,1	301,0	210,5	194,2	40,2	1 590,6	
Développement des infrastructures									
Investment Costs	495,7	749,0	1 111,4	1 201,3	611,5	-	-	4 169,0	
Recurrent Costs	-	-	-	-	-	-	-	-	
Subtotal	495,7	749,0	1 111,4	1 201,3	611,5	-	-	4 169,0	
Subtotal	586,5	1 740,1	2 285,0	2 326,2	1 089,4	298,0	59,7	8 384,9	
C. Coordination et Gestion du Projet									
Investment Costs	395,5	311,6	96,5	96,6	59,9	56,8	103,8	1 120,7	
Recurrent Costs	49,3	297,0	298,1	286,1	286,1	236,4	1 739,2	-	
Subtotal	444,8	608,7	394,6	382,8	346,0	342,9	340,1	2 859,9	
Total PROJECT COSTS	1 197,3	4 209,1	4 689,1	4 727,0	2 766,8	1 194,5	417,7	19 201,6	

d. Résumé des avantages et analyse économique

163. Analyse financière[1]. Le taux de rentabilité interne financier (Trif), compris entre 13,2% et 87,3%, supérieur au coût d'opportunité du capital de 9%. Les valeurs actuelles nette (Van) sont positives et comprises entre 410 Euros et 179 474 Euros. Ces résultats indiquent que les activités promues par le projet sont financièrement viables. Toutefois on note une faible capacité de résilience des activités d'élevage et de transformation de jus d'ananas faible à la baisse des bénéfices et à la hausse des coûts. Le projet devra insérer au mieux ces activités dans le cadre des partenariats productifs et commerciaux, afin de garantir l'accès aux intrants/matières, services et à un meilleur prix de marché, définis préalablement à la production

164. **Analyse économique.** Le taux de rentabilité interne économique (Trie) de base, c'est-à-dire sans les avantages environnementaux du projet s'établit à 13,6%. La valeur actuelle nette (Van) est estimée à 214,6 millions de Dobras soit 8,3 millions d'euros (Pour un budget total de 19,2 millions d'Euros). En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (Ges) évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/tCo₂e), COMPRAN pourrait générer une valeur actuelle nette (Van) de 253,8 millions de Dobras soit 9,9 millions d'Euros et un Trie de 14,9%. Cependant, il devra être plus élevé si l'on prend en compte les avantages liés à la l'éducation nutritionnelle, à l'inclusion sociale des personnes handicapés, et les bénéfices indirects liées aux pistes rurales.

165. L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 30% des coûts du projet montre des taux de rentabilité respectivement de 12,4%, 11,3% et 10,3%, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les Van correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 7,3 millions d'Euros, 6,2 millions d'Euros et 5,2 millions d'Euros.

166. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20% et 30% des revenus dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 12,3%, 10,8% et 7,8%. Les Van correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 6,5 millions d'Euros, 4,6 millions d'Euros et 1,6 millions d'Euros.

167. Tableau 14 : Résumé des analyses de sensibilité

Analyse de sensibilité	Trie	Van (6,0%)		
		Million Dobra	Million Euro	
Cas de base	13,6%	214,6	8,3	
Coûts +	10%	12,4%	187,6	7,3
Coûts +	20%	11,3%	160,5	6,2
Coûts +	30%	10,3%	133,5	5,2
Revenus -	10%	12,3%	166,1	6,5
Revenus -	20%	10,8%	117,6	4,6
Revenus -	30%	7,8%	42,1	1,6
Revenus retardés d'un an		11,7%	162,8	6,3
Revenus retardés de 2 ans		10,0%	114,0	4,4
Revenus retardés de 3 ans		8,4%	68,0	2,6
Taux d'adoption -	10%	11,9%	155,5	6,0
Taux d'adoption -	20%	10,0%	96,4	3,7

e. Stratégie de retrait et durabilité

168. COMPRAN accorde la priorité à l'appropriation tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des structures techniques du MAPDR. Son approche reposera sur le renforcement des capacités et le transfert des compétences et des outils de pilotage. Le projet se positionnera alors en facilitateur et configurera en conséquence les dispositifs d'appui à la mise en œuvre. Dès le

départ, il placera les organisations de producteurs au cœur de l'action ; ces dernières assureront la maîtrise d'œuvre des partenariats économiques et commerciaux et seront responsabilisées dans la gestion des contrats et redevables du point de vue de la gouvernance et des résultats.

169. La gouvernance communautaire sera établie autour des infrastructures collectives avec une implication active des femmes et des jeunes dans les organes de gestion et de suivi. L'encadrement, l'appui conseil de proximité et l'éducation sur les questions environnementales et nutritionnelles faciliteront l'adoption des bonnes pratiques. Le renforcement des fonctions techniques au sein du MAPDR préparera le ministère à assurer pleinement une maîtrise d'ouvrage performante des projets, une coordination sectorielle, un environnement politique propice aux investissements publics et privés et un leadership institutionnel efficaces. Le phasage de la mise en œuvre prévoit un démarrage rapide et un déploiement des activités dont le séquençage accorde au moins deux ans à la consolidation des acquis et à leur appropriation.

3. Risques

H. Risques du projet et mesures d'atténuation

170. Les risques identifiés relèvent de divers domaines : (i) géopolitique et contexte macroéconomique ; (ii) politiques et stratégies sectorielles ;(iii) contexte institutionnel ; (iv) environnement de mise en œuvre du projet ; (iv) aspects fiduciaires et passation des marchés. Pour chacun de ces domaines, la mission de conception a procédé à une identification et analyse détaillées des risques, estimé leur probabilité et impact. L'annexe 9 fait le focus sur la caractérisation des risques et propose les mesures d'atténuation envisagées par COMPRAN pour être mise en œuvre à travers les dispositifs et ressources prévus à cet effet.

171..

I. Catégorie environnementale et sociale

172. Le projet COMPRAN est classé en catégorie B car il ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Les superficies irriguées ne dépasseront pas 100 ha contigües, les pistes agricoles qui seront réhabilités n'excèderont pas 10 km en continu. Toutefois, une étude d'impact environnemental et sociale sera faite avant la mise en œuvre du projet pour les périmètres d'irrigation prévus et construction et réhabilitation des pistes rurales dans le cadre de ce COMPRAN. La durabilité environnementale du projet est positive, compte tenu de nombreux effets positifs en termes de renforcement de la résilience des systèmes de production dont les semences améliorées tolérantes aux inondations et à la sécheresse, et les pratiques intégrées de gestion de l'eau et du sol comme la rotation des cultures et culture intercalaire. d'amélioration de l'économie des ménages ruraux, de la stratégie d'inclusion des jeunes, des femmes ainsi que des personnes à mobilité réduite et aux besoins spécifiques. Tous les investissements productifs prévus (aménagements hydroagricoles; construction de pistes agricoles; unités de conditionnement, de stockage et de transformation; séchoirs solaires; diffusion des variétés améliorées) reposent sur des technologies simples et déjà éprouvées et qui ont déjà démontré des impacts positifs pour les ménages et pour l'environnement avec un risque minimal sur le climat. La stratégie de mise à échelle du COMPRAN se repose sur l'appropriation et la responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités pour une prise en charge effective des activités du projet durant et après son exécution.

J. Classification du risque climatique

173. En termes de classification climatique préliminaire COMPRAN est considéré à risque modéré. Le projet adopte une stratégie d'intégration des questions environnementales, sociales et climatiques au centre de ses interventions. Le projet intègre les dimensions environnementales comme une approche transversale dans toutes les composantes, et financerà des activités d'information, éducation, communication et suivi environnemental. Cette démarche sera concrétisée par l'élaboration d'un Cadre de gestion environnementale et sociale au début du projet qui définit les procédures de prise en charge des mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Le projet contribuera également à la réduction de la vulnérabilité des populations par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la mobilisation des sources d'énergie verte au profit exploitations familiales du groupe cible, la gestion résiliente des ressources agro-sylvo-pastorales et l'amélioration des conditions de vie.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

174. **Tutelle.** La tutelle du projet sera exercée par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR) qui en présidera le Comité national de pilotage (CNP). Créé par arrêté du MAPDR, ce Comité comprendra, les ministères présentant un intérêt stratégique au sein desquels seront désignés des points focaux^[1] ; la Région autonome de Principe, la FENAPA, la Chambre de commerce, le Centre de recherche et la Banque centrale. Le CNP définira les orientations pour le pilotage opérationnel du projet en veillant à son alignement avec les stratégies et priorités sectorielles. Il inscrira l'action du projet dans la

complémentarité et la synergie avec les partenaires au développement du secteur agricole pour optimiser ses interventions et maximiser son impact auprès des bénéficiaires. Outre l'approbation des programmes de travail et rapports d'activités, le CNP s'assurera du suivi de l'exécution mais aussi des recommandations qu'il serait amené à formuler au cours de ses missions de suivi sur le terrain.

175. Conformément à son approche favorable à la visibilité territoriale de la région de Principe, le projet y établira un Comité régional de planification participative (CRPP). Il sera présidé par le Secrétaire chargé des affaires économique de la région et sera composé de représentants des producteurs (associations/Unions), des communautés agricoles ; des directions techniques régionales des ministères impliqués, de la Chambre du commerce ; représentant de FENAPA, l'Unité locale de recherche et de démonstration. Le CRPP sera mandaté par le MAPDR pour : (i) organiser les consultations communautaires et socioprofessionnelles préalables à la préparation du Programme de travail et budget annuel ; (ii) examiner et valider le projet de programme de travail annuel avant sa transmission à la Coordination nationale pour consolidation dans le PTBA du projet ; (iii) suivre l'exécution des activités, examiner et valider les rapports d'activités ; (iv) s'assurer de la prise en compte des priorités du territoire en ligne avec la stratégie du projet

176. **Coordination**^[2]. Une équipe de coordination et de gestion aux compétences spécialisées et expérimentées exercera les fonctions administratives et comptables, de planification et suivi-évaluation ainsi que les fonctions techniques ciblées requises. L'Unité de coordination sera établie à Sao-Tomé et disposera d'une antenne régionale à Principe :

- Au niveau national, l'équipe comprendra : un coordonnateur, un responsable administratif et financier appuyé par un comptable et un assistant administratif, un responsable en passation de marchés, un responsable en suivi-évaluation secondé par un assistant en gestion des savoirs et communication, un spécialiste en agrobusiness appuyé par un assistant en structuration et professionnalisation des acteurs dans les filières, un spécialiste en infrastructures, un spécialiste en systèmes de production résilients, un spécialiste en nutrition et inclusion sociale (y compris genre et jeunes). La fonction d'audit interne sera assurée par un prestataire. Pour l'établissement des bureaux de la Coordination, le projet financera la réhabilitation d'un bâtiment qui lui sera mis à disposition par le Gouvernement.
- Au niveau de l'antenne régionale de Principe : un chef d'antenne jouant le rôle de technicien-filières, deux techniciens polyvalents de proximité, un assistant en suivi-évaluation et un assistant-comptable. L'antenne régionale sera domiciliée dans les locaux de la Direction régionale de l'agriculture. Les techniciens renforceront l'unité de vulgarisation et de conseil agricole de la Direction. Ils sont pris en charge par le projet sur une base dégressive dans l'optique de versement complet dans l'équipe de la Direction régionale.

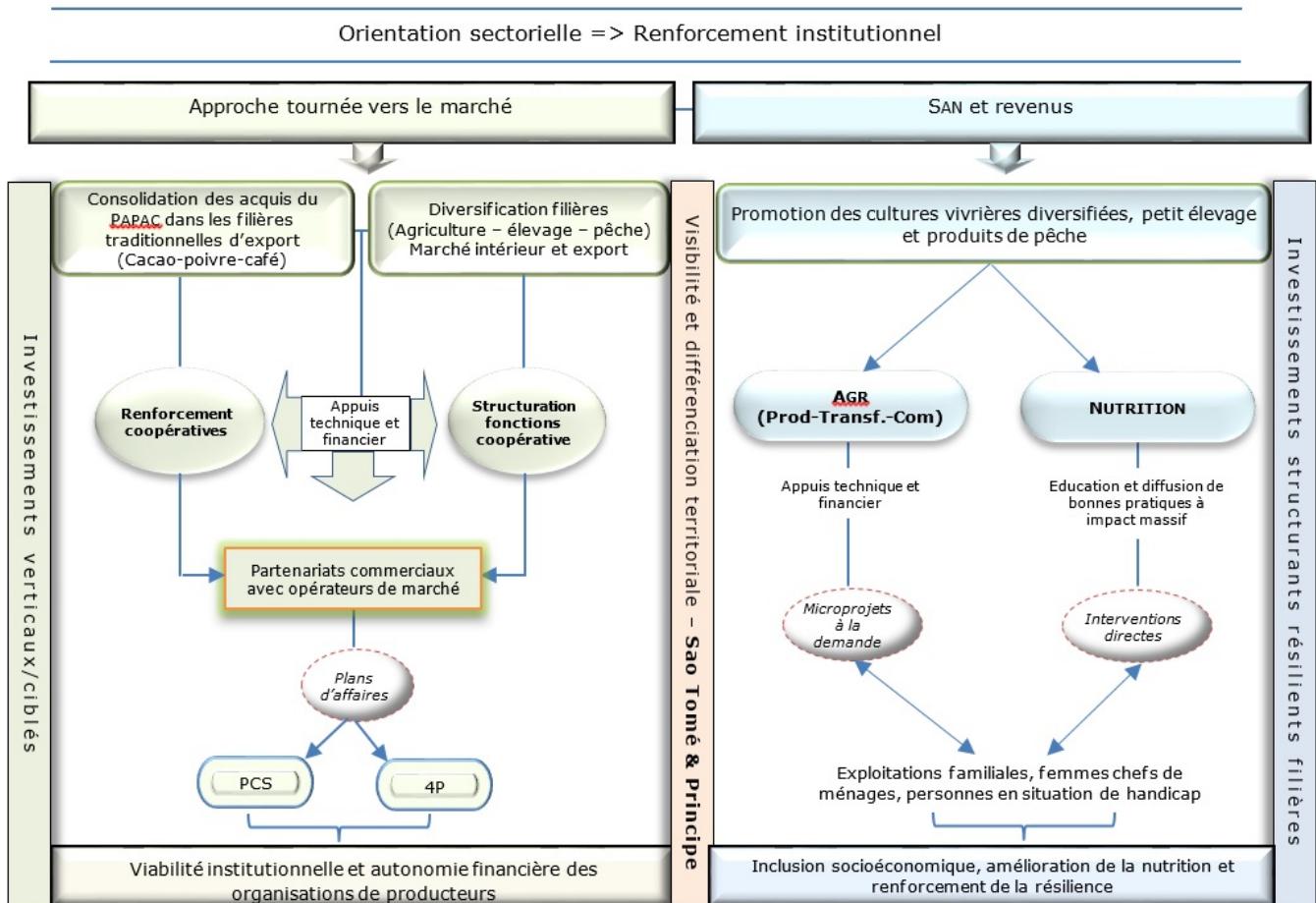
177. **Approche stratégique.** Le changement de paradigme que prône COMPRAN s'opèrera suivant une combinaison d'approches à double finalité : (i) la viabilité institutionnelle et financière des organisations de producteurs ; et (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le renforcement de la résilience.

178. **Dans le premier cas**, le projet mettra en œuvre une stratégie permettant d'une part *deconsolidier les acquis du PAPAC dans les filières conventionnelles d'exportation* (cacao et poivre en particulier) et d'autre part *d'exploiter les opportunités de diversification sur de nouvelles filières* (végétales, animales et halieutiques) en visant indifféremment le marché intérieur et l'export. Alors que les actions de consolidation (des filières conventionnelles) renforceront également les bases structurelles des coopératives existantes, celles qui viseront la diversification incluront la mise en place des fonctions de coopérative, étant donné le niveau de structuration encore embryonnaire (ou quasi-inexistante) des autres filières dans le pays. Dans cette approche orientée vers le marché, la démarche de COMPRAN reposera sur la facilitation des partenariats économiques sous formes de partenariats commerciaux standards (Pcs) ou de partenariats publics privés producteurs (4P).

179. Ces partenariats seront opérationnalisés à travers des plans d'affaires impliquant des opérateurs de marché. Pour les coopératives existantes (dans les filières conventionnelles), les investissements seront ciblés sur des besoins spécifiques permettant de renforcer les partenariats actuels et/ou de conquérir de nouveaux marchés en répondant au mieux aux exigences de ces derniers. Pour les filières de diversification la planification des investissements sera séquencée sur différentes étapes successives à intensité progressive de manière à : (i) garantir à terme une bonne structuration, une capacité de production en quantité et en qualité suffisante ; (ii) sécuriser le marché d'écoulement au niveau national et à l'étranger, dans la mesure du possible avec l'implication du secteur privé ; (iii) renforcer au sein des organisations de producteurs les compétences nécessaires à la bonne gestion administrative, comptable et financière ; et (iv) assurer l'accès aux services financiers auprès des banques. Dans cette perspective, une étape-pilote sera envisagée dans les processus de partenariats axés sur la diversification avec des plans d'affaires simulant la montée en charge des investissements et des opérations selon les étapes.

180. L'opérationnalisation du dispositif d'appui technique proposé sera facilitée par de l'assistance technique qui contribuera également à outiller les organisations de producteurs sur les plans méthodologique^[3] et managérial de manière à les rendre capables par elles-mêmes de structurer et de gérer sur le long terme un partenariat orienté vers le marché. Ce dispositif incorpore un appui financier dont le mécanisme est relié aux banques avec pour finalité de pérenniser l'accès des producteurs au crédit.

181. Figure 2 : Approche stratégique



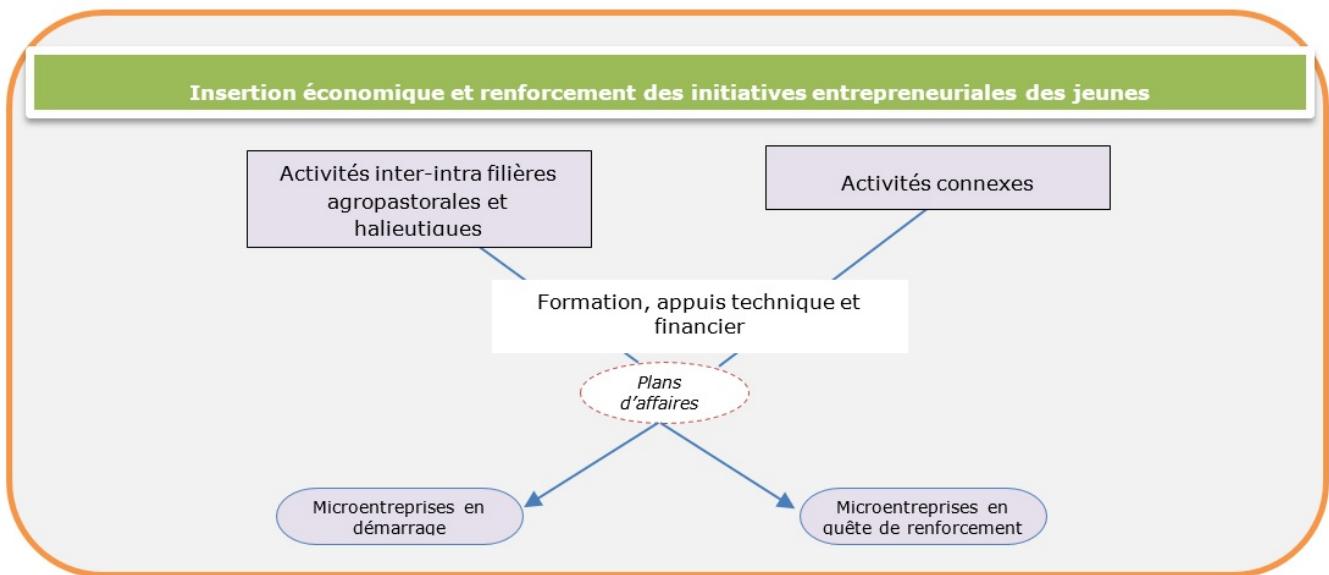
182. **Dans le deuxième cas**, la stratégie de COMPRAN reposera sur la promotion des cultures vivrières diversifiées, du petit élevage et de la pêche prioritairement pour garantir aux ménages de la nourriture en quantité et en qualité suffisante, puis contribuer à renforcer leur résilience et à générer des revenus qui amélioreront la qualité de leur nutrition et leurs conditions de vie en général. Pour ce faire, le projet interviendra à la fois à travers des investissements structurants à impacts socioéconomiques et collectifs significatifs, puis en réponse à la demande des bénéficiaires pour développer des micropériodes d'activités génératrices de revenus.

183. Les *investissements structurants* (aménagements pour l'irrigation, conservation des sols et des eaux, recherche-développement, pistes agricoles, magasins de stockage, aires de séchage, marché, etc.) seront développés sur la base d'études diagnostiques participatives détaillées conduites dans les zones d'intervention aux fins de circonscrire les priorités. Ces investissements seront articulés avec des actions transversales en matière d'éducation environnementale mais surtout d'appui à la nutrition. La problématique de la nutrition étant prépondérante dans le projet, une démarche d'envergure est envisagée pour une implication massive des bénéficiaires dans le processus de changement de comportement. Des actions d'ingénierie et d'intermédiation sociales seront couplées avec la promotion de bonnes pratiques.

184. L'approche de réponse à la demande sera facilitée pour une large part sur les investissements structurants qui seront réalisés, mais aussi sur les savoir-faire acquis à travers les champs écoles paysans, la diffusion des méthodes et techniques culturelles, etc. Elle sera mise en œuvre dans les zones de cultures, d'élevage et de pêche pour capitaliser les personnes désireuses d'exercer une activité génératrice de revenus. Les micropériodes prévus à cet effet seront configurés selon les besoins aussi bien pour des activités de production que pour la transformation et la commercialisation. Ils sont accessibles aux exploitations familiales, femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, etc. A l'instar des partenariats économiques, un appui technique est prévu pour faciliter le déroulement du processus de préparation des micropériodes.

185. **Cas spécifique des jeunes**. Le projet COMPRAN adaptera son appui en fonction de la situation des jeunes suivant deux options : (i) microentreprise en démarrage ; (ii) microentreprise en quête de renforcement. Quelle que soit l'option le dispositif prévu fournira un appui technique à la préparation des plans d'affaires et un appui financier visant l'autonomie. Les processus seront orientés vers l'appropriation des connaissances techniques et managériales, et la maîtrise des relations d'affaires. L'approche du projet se veut flexible en ce qui concerne les secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, artisanat, service, etc.). Des outils méthodologiques spécifiques seront mobilisés dans le cadre des partenariats stratégiques et opérationnels.

186. Figure 3 : Approche spécifique pour les jeunes



187. **Approche territoriale favorable à la visibilité de la région de Principe** Le projet adoptera une approche permettant de limiter les effets de la discontinuité géographique qui éloignent la région autonome de Principe des dynamiques de développement initiées pour le pays et souvent coordonnées depuis São Tomé. Pour éviter de tomber dans les travers d'une centralisation des programmes de développement rural, COMPRAN a fait l'option de porter ses opérations sur le terrain à Principe en formulant distinctement les actions spécifiques qui impacteront la région.

188. **Partenaires de mise en œuvre.** La mise en œuvre du projet reposera sur une série de partenariats orientés vers des résultats attendus : (ii) partenariats institutionnels ; (ii) collaborations opérationnelles axées sur la performance avec des opérateurs de facilitation et d'appui conseil sur des expertises spécialisées diverses ; (iii) partenariats avec les organisations professionnelles ; (iv) synergies et complémentarités avec les autres intervenants (projets/programmes, partenaires techniques et financiers).

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

189. **Gestion financière.** Le risque de gestion financière du projet au stade de la conception a été évalué comme « Modéré ». Il a été retenu d'utiliser pour le projet Compran, les dispositifs de gestion financière utilisés pour le Papac (après évaluation), en les améliorant suivant les risques identifiés lors de l'évaluation des risques fiduciaires à la conception^[1]. Le dispositif organisationnel du service financier du projet Compran va s'appuyer sur l'équipe du Papac^[2], notamment le RAF et le Chef Comptable^[3] ; des ajustements seront réalisés sur les responsabilités, les tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles. Le suivi budgétaire sera configuré sur la base des engagements financiers afin de faciliter le suivi de la performance budgétaire, le contrôle budgétaire et la maîtrise des coûts de gestion. Les reconstitutions de fonds seront planifiées sur la base d'un plan de trésorerie trimestriel, réajusté chaque mois pour tenir compte des orientations des réunions de coordination. Pour maîtriser les flux de fonds vers les partenaires de mise en œuvre, les décaissements (*dans le cadre de contrats axés sur des résultats*) seront liés à un plan de dépenses. Pour les avances de fonds aux partenaires d'exécution, le mécanisme de fonds de roulement, renouvelé suivant les justifications effectuées, permettra de limiter le risque lié de liquidité et les délais de justification des partenaires de mise en œuvre. Le contrôle financier du RAF va se focaliser sur la vérification de la conformité^[1] des engagements financiers, le respect des conditions de liquidation des dépenses, la conciliation des décaissements des bailleurs avec les Emplois du Projet et la gestion des actifs. Il est attendu du RAF aussi, qu'il mette en place très tôt, un cadre d'échange d'information et de mise en commun des ressources, capable d'apporter une plus-value dans l'accompagnement fiduciaire des partenaires d'exécution.

190. L'importance des flux de fonds en perspective, le nouveau système de mobilisation des ressources (Portail ICP) et enfin, la perspective que la plupart des marchés du Projet seront passés par la Cellule interne de Passation de marchés de l'UCG, nécessiteront de recruter un Auditeur Interne pour relever les éventuels dysfonctionnements et distorsions dans la gestion des activités et des acteurs pouvant affecter la productivité et l'efficience opérationnelle, et l'état d'avancement de la mise en œuvre. L'auditeur interne effectuera aussi en amont de la contractualisation, une évaluation des capacités et des dispositifs comptables et financiers des partenaires d'exécution, de l'application de leurs procédures et processus existants et la vérification de leurs capacités de reporting financier.

191. Enfin, L'évaluation des risques fiduciaires à la conception a montré que le déficit dans le pilotage financier a beaucoup pesé sur l'efficience du Papac. Le reporting financier du projet Compran mettra plus l'accent sur les analyses de corrélation entre les coûts d'intervention et les dépenses d'investissements productifs. Il s'agira aussi de donner à la gestion du projet Compran une visibilité sur le profil des dépenses par niveau clé d'intervention (type de cible)^[1] en tenant compte de la cohérence/complémentarité des actions prévues au niveau des différentes composantes.

192. Les rapports d'activités et financiers devra être en conformité avec des contrats établis entre les fournisseurs de divers services et partenaires d'exécution faute de quoi des pénalités seront infligées au manquement grave et mécanismes d'encouragement donnés aux plus performants.

193. **Passation des marchés.** De manière générale, le risque sur les systèmes des marchés publics du pays a été évalué comme substantiel par la Banque africaine de développement (BAD)[\[1\]](#) et la Banque mondiale[\[2\]](#). En effet, la capacité relative aux marchés publics a été évaluée comme faible, et constitue une contrainte importante dans le système d'acquisitions publiques.
194. Dispositions relatives à la Passation des marchés du projet Compran. Le Manuel de procédures (MPRLCP[\[1\]](#), dans son paragraphe 1.3, établit qu'un « régime spécial » concerne les acquisitions relevant : (i) de l'application d'un traité international, ou (ii) d'un projet disposant de financement de la part d'agences de coopération ou d'institutions financières internationales, lorsque les dispositions spéciales à prendre sont expressément contenues dans l'accord de financement. Le projet Compran adoptera les dispositions spécifiques qui avaient été définies pour le Papac en 2015, notamment la méthode « d'achats au meilleur prix sur le marché international » pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 000 \$EU ou pour les marchés d'un montant inférieur pour des biens qui ne seraient pas disponibles sur le marché national pour prendre en compte le nombre limité de fournisseurs nationaux pour les biens/services et les prestations intellectuelles.
195. Il sera créé par Arrêté du ministère en charge de l'agriculture, une Commission d'évaluation des marchés du Compran, regroupant des représentants des Ministères de l'Agriculture et des Finances et qui statuera sur les marchés dont les seuils requièrent un avis de non objection préalable du FIDA. L'Autorité chargée des marchés publics (COSSIL) passera en revue le processus de passation des dits marchés, en donnant son avis de non-objection à deux étapes : (i) les documents d'appels d'offres et (ii) les rapports d'évaluation. L'autorité d'approbation sur ces marchés sera un Représentant habilité du Ministère de tutelle. Les marchés, en deçà de ces seuils, seront de la compétence de la Cellule de passation de marchés de l'UCG et le Directeur du projet sera l'autorité d'approbation.
196. **Gouvernance.** Sao Tome-et-Principe a fait des progrès en matière de gouvernance politique, mais il reste des défis à relever en termes de sécurité, de primauté du droit et d'opportunités économiques. Selon l'indice de perception de la corruption mondiale de Transparency International (TI) de 2018, Sao Tomé-et-Principe était classé 64e sur 180 pays alors que le pays n'était que 72e en 2013. La note sur la Performance du secteur rural (PSR) est attribuée par le FIDA est de 3,5. Malgré une amélioration de certains indicateurs, les défis demeurent en termes d'accès à l'information, de droits de propriété, de gouvernance fondée sur des règles, et de qualité de l'administration publique.

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

197. **Planification.** Elle est réalisée sur une base annuelle, après consultation de tous les partenaires de mise en œuvre et sur la base des prévisions d'investissement convenues et validées à travers les processus de préparation du Ptba. Celui-ci sera orienté vers les résultats selon le modèle proposé dans le manuel de mise en œuvre du projet. Il sera soumis au Comité de pilotage pour validation, avant transmission au FIDA pour avis de non-objection. Le PTBA du projet sera décliné au niveau de tous les partenaires de mise en œuvre, des prestataires de services et du personnel de l'UCG en plans de travail détaillés assortis d'indicateurs de performance.
198. **Suivi-évaluation**[\[1\]](#). Le principal objectif du système de suivi-évaluation (Sse) du projet sera d'informer les responsables de l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCG) et les autres parties prenantes sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre comme base à la prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats, d'une part, et afin d'apprécier et documenter les effets précoces et impacts du projet d'autre part. Le Sse devra fournir des données et informations périodiques, complètes et fiables permettant d'analyser la performance de mise en œuvre et les résultats.
199. L'information à la base sur les réalisations du projet et leurs résultats immédiats (en termes de production, commercialisation, amélioration des capacités, revenus, etc.) sera collectée et transmise à l'UCG par les différents partenaires de mise en œuvre selon les modalités et le calendrier définis à l'avance et stipulés dans les différents contrats ou conventions de prestation de services. Pour la consolidation, l'analyse et l'archivage de ces données, l'UCG disposera d'un logiciel[\[2\]](#) qui sera paramétré pour permettre : (i) le suivi du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique simplifié du DCP et du cadre logique ; (iii) le décompte précis du nombre total de bénéficiaires appuyés ; (iv) le suivi des contrats de prestataires de services ; (v) le suivi des activités dont aura bénéficié chaque communauté et chaque bénéficiaire des activités d'appui à la production et à l'insertion des jeunes (chacun recevant un identifiant unique dans la base de données) ; (vi) ainsi que le géo-référencement des activités du projet. Le suivi portera également sur la performance de chaque coopérative et groupement appuyés (évolution du nombre de membres, surfaces cultivées, quantités produites, transformées, vendues, etc.) et de leurs plans d'affaires afin d'évaluer les performances, d'identifier les problèmes et de planifier les activités en renforcement de capacités. Ces informations pourront également être consolidées et analysées dans le cadre d'enquêtes sur les résultats ou lors des missions de supervision.
200. Au démarrage du projet et dès que les communautés d'intervention auront été identifiées, une enquête de référence sera réalisée par un consultant externe, après consultation de l'Institut national de statistique et en collaboration avec l'Institut du genre pour les aspects liés au genre[\[3\]](#). En parallèle[\[4\]](#), une enquête nutritionnelle sera également réalisée par une organisation/Consultant spécialisé en nutrition[\[5\]](#). Ces exercices seront répétés à mi-parcours et à l'achèvement du projet afin de permettre l'évaluation et la quantification de ses effets et de son impact et d'informer les missions de revue à mi-parcours et d'achèvement. En cours de mise en œuvre, d'autres enquêtes qualitatives ou études thématiques seront réalisées au besoin, afin de s'assurer que les activités produisent les résultats attendus.
201. **Gestion des savoirs.** Dès le démarrage du projet, l'UCG élaborera une Stratégie de gestion des savoirs et de communication. La gestion des savoirs aura un triple objectif : (i) l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs et coopératives (production de matériel didactique, campagnes de sensibilisation) ; (ii) la génération de connaissances à partir de l'expérience du projet dans des domaines variés[\[6\]](#) en s'appuyant sur les informations collectées dans le cadre du suivi des

résultats ou d'études thématiques ponctuelles; (iii) le partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MAPDR, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias (publications, site Web, ateliers de réflexion, participation à des communautés de pratique, production de films vidéos). Tout en générant des connaissances à partir de son expérience dans divers domaines, les besoins d'apprentissage (domaines à améliorer) pourront également être identifiés lors des missions de supervision du FIDA ou lors de la revue à mi-parcours.

202. Engagement citoyen et dialogue politique : COMPRAN visera à assainir l'environnement politique au travers d'un éventail d'activités variées qui porteront sur :((i) Appui à la revue et mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles, (ii) Elaboration du plan d'investissements agricoles ; (iii) Développement et mise en œuvre de la stratégie genre en agriculture et d'une stratégie d'inclusion sociale; (IV)Appui a Abondement du fonds de garantie agricole ; (v) Appui à la formalisation des contrats commerciaux entre acteurs économiques ; (VI) Appui aux développement des contracts farming dans le cadre des 4Ps et (VII) Appui aux comités de vigilance dans le cadre de transparence accrue de gestion des affaires et à la mise en place des plateformes d'échanges entre acteurs des filières sous forme d'agriculture sector working groups.

b. Innovation et reproduction à plus grande échelle

203. COMPRAN innove par la démarche holistique et inclusive qu'elle a adoptée pour améliorer les revenus et la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Il opère une rupture avec l'approche de coordination centralisée des projets qui pénalise le développement de l'île de Principe, et instaure démarche de planification territoriale participative. Le projet facilitera par ailleurs l'émergence de compétences locales capables de disséminer les techniques et pratiques résilientes, de promouvoir des champs écoles paysans, d'offrir des services d'appui conseil et de promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles. COMPRAN est un projet de mise à l'échelle de l'approche d'agriculture commerciale dont il améliorera les mécanismes opérationnels. Il accorde par ailleurs une place stratégique au renforcement de la coopération sud-sud dans ses différentes composantes dans le but d'enrichir les capacités nationales, d'améliorer la compétitivité des filières et de développer des savoir-faire spécifiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

M. Plans d'exécution

a. Plans de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

Préparation à la mise en œuvre et démarrage

204. Des activités de prédémarrage ont été identifiées (annexe 11) et ont fait l'objet d'une avance de fonds consentie par le FIDA à la demande du Gouvernement. L'objectif est de lui permettre de lever certaines conditionalités susceptibles de retarder le démarrage des activités : manuel de procédures, recrutement de l'équipe, équipements, logiciels et paramétrage, études préparatoires, etc.

205. Un projet de PTBA de 18 mois assorti d'un plan de passation de marchés a été proposé (annexes 6 et 7) pour servir de support au démarrage des activités. Le déploiement des activités est séquencé de manière à : (i) mettre en place les instruments et mécanismes opérationnels au cours de la première année ; (ii) intensifier le déploiement des activités les années 2 à 4 ; et (iii) consolider et préparer l'ancre et l'institutionnalisation des acquis à partir de l'année 5.

b. Pan de supervision, d'examen à mi-parcours et d'achèvement

206. Les missions de supervision et de suivi seront organisées conjointement par le FIDA et la partie nationale. Elles analyseront l'état d'avancement, l'atteinte des produits et effets, ainsi que l'efficacité des acquis institutionnels. En fonction des besoins, des missions ponctuelles d'appui à la mise en œuvre pourront également être organisées.

207. La revue à mi-parcours sera effectuée conjointement par le FIDA et le Gouvernement à la fin de la troisième année. Elle permettra d'apprécier la pertinence du projet et de son approche stratégique, la performance d'ensemble et les difficultés rencontrées. Le cadre logique, les activités, le budget, l'analyse économique et financière du projet seront réactualisés.

208. La mission d'achèvement sera organisée à la fin du projet. Elle mettra en exergue les résultats, les effets et l'impact du projet sur les groupes cibles et permettra la capitalisation des expériences. Le rapport d'achèvement sera préparé au plus six mois avant la date de clôture du projet.

Notes de bas de page

Executive Summary

[1] Transformation Program of Sao Tome and Principe by 2030: the country we must build.

[2] These first two components are linked together by structuring investments and strengthening mechanisms that facilitate the socio-economic transition of small producers, rural women and rural youth towards market-integrated systems that are viable and guarantee their long-term food and nutritional security on both islands.

1. Contexte

A. Contexte national et justification de l'intervention du FIDA

a. Contexte national

[1] Avec moins de 30.071 *dobras* ou 1,5 USD par jour et par personne

[2] Source : Institut National de Statistiques, 2012.

[3] PAM, 2009, Sao Tomé-et-Principe, Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité.

[4] Superficies moyennes des petits producteurs de cacao estimées à 2 ha. Pour Principe, le calcul a été fait à partir des données (1993-2007) de la Direction Régionale de l'Agriculture de Principe qui estime aussi en 2015 que 30% des terres des petits producteurs sont abandonnées.

[5] Le régime foncier des terres agricoles est défini par la Loi 3/91. La terre reste la propriété de l'Etat. Elle est attribuée pour une durée indéterminée à des familles ou des personnes morales qui s'engagent à l'exploiter. Durant la distribution de 1984, une famille pouvait atteindre jusqu'à 10 ha, en 1995 jusqu'à 7,5 et en 2010, les lots disponibles étaient de 1-2,5 ha.

[6] La saison sèche « *gravana* » a une durée moyenne de 3 mois : de juillet à septembre. C'est normalement la période plus propice pour la production maraîchère que durant l'année souffre pour les fortes pluies et les parasites. Cependant la production maraîchère durant la *gravana* nécessite d'eau d'irrigation.

[7] Source : Etude filière cacao 2019, VCA4D/AGRINATURA. 21.000 ha en 2010, 25.700 ha en 2016.

[8] Depuis 2017 la CECAFEB a décidé d'augmenter les superficies de Robusta au détriment de l'Arabica dont les performances agronomiques sont pauvres. En 2019, une étude du CIRAD démontre que les variétés d'arabica devraient être plantées à des altitudes plus élevées (minimum 1.000 m)

[9] Dont 25% seulement sont actuellement en production. Cci justifie l'urgence de la CEPIBA à accroître et moderniser ses capacités d'accueil et traitement du poivre. Les résultats de ce produit sont exclusivement le fruit des interventions du FIDA,

[10] Section extradite en partie du projet de plan stratégique de pays – Sao Tomé-et-Principe (2019-2024) du PAM

[11] Carta Actualizada de Política Agrícola, do Desenvolvimento Rural e das Pescas

b. Aspects particuliers relatifs aux thématiques prioritaires à transversaliser

[1] Source : Rapport national sur le développement humain à Sao Tomé-et-Principe, PNUD, 2014.

[2] Source: Multiple Indicator Cluster Survey, 2014, UNICEF/UNDP.

[3] La nouvelle loi n°19/2018 sur le code de la famille établit à 18 ans l'âge légal pour le mariage (contre les 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons prévus dans la loi précédente).

[4] Source : INS, 2016

[5] La plupart des cas de grossesses précoces sont liées ainsi à des situations de concubinage ou d'unions précoces à des partenaires plus âgés et souvent majeurs (INS, 2016).

[6] La proportion de grossesses précoces est plus importante chez les jeunes femmes les plus pauvres (35%), en comparaison des plus aisées (12%).

[7] Ibid.

c. Justification de l'intervention du FIDA

[1] MICS 2014.

[2] Groupe de la Banque mondiale. 2015. *Nutrition at a Glance: São Tomé and Príncipe*.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/601731468105842725/pdf/771930BRI0Box00C00Sao0TP0April02011.pdf>.

[3] Revisão estratégica “Fome Zero” – Horizonte 2030, Relatório Final, 2018

[4] Fonds des Nations Unies pour l'enfance/Organisation mondiale de la Santé. Programme commun de surveillance de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. 2015. https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Sao_Tome_and_Principe_2015_COAR.pdf.

[5] Une étude récente dans le pays estime que la consommation d'alcool chez les enfants en âge scolaire affecte 58% des garçons et

43% des filles. A Comunicação & Literacia em Saúde (C&LS) na Prevenção de consumos excessivos de Álcool e Drogas (A&D) na população escolar em São Tomé e Príncipe, 2017 - Acta Médica Portuguesa.

2. Description du projet

C. Objectifs du projet, zone géographique d'intervention et groupes cibles

[1] La méthodologie repose sur une évaluation de la vulnérabilité d'environ 500 localités qui ont reçu une note de 1 à 5 points en fonction de divers critères (accessibilité à l'eau et à l'électricité, état des routes et perception de la pauvreté par les agents communautaires).

[2] Incluant les districts de Me-Zochi, Lobata et Cantagalo

[3] Le projet évitera autant que possible le déboisement des terres

[4] Ce choix se base sur les objectifs à court et moyen terme qui sont définis dans le document de stratégie nationale de l'irrigation ainsi que des critères, des interventions récentes des partenaires dans le sous-secteur de l'irrigation et des stratégies de ciblage géographiques du COMPRAN

[5] La référence sera l'âge du bénéficiaire au moment du premier appui reçu, cet âge ne devant pas dépasser 35 ans pour que le bénéficiaire soit catégorisé comme « jeune ».

[6] De son sigle en anglais Gals : Gender Action Learning System

D. Composantes/résultats et activités

[1] COMPRAN n'aura pas beaucoup d'actions directes pour le développement de partenariats type 4P dans les sous-secteurs halieutique et élevage étant donné le potentiel d'affaires très limité. Pour ces sous-secteurs, le projet investira plus dans la promotion d'activités génératrices de revenus et de façon limitée dans les 4P et dans une certaine mesure dans les Pcs.

[2] Les plans d'affaires ne sont répartis suivant des filières, celles-ci n'étant pas rigoureusement. Cependant on prévoit possiblement de soutenir 5 plans d'affaires Pcs dans le secteur de l'élevage

[3] Le prestataire d'appui technique relèvera d'une organisation internationale spécialisée sur les questions de développement, avec une expertise dans le domaine du développement rural et particulièrement, d'une expertise technique démontrée dans les domaines suivants : (i) Entrepreneurat rural et montage de projet, en particulier en appui à des organisations de producteurs, (ii) Accès au financement et intermédiation financière, notamment la préparation de demande de crédit à des institutions financières, (iii) Analyse financière et mesure de la rentabilité de projet d'investissement, (iv) Fonctionnement des filières et marchés agricoles. Étant donné la taille des zones d'intervention, le nombre de bénéficiaires et le calendrier resserré de mise en œuvre, COMPRAN mettra l'accent sur la capacité de l'opérateur à organiser les activités à grande échelle en supervisant un ensemble de d'opérations sur le terrain

[4] Le comité de validation est formé au niveau national et est composé : (i) du spécialiste agrobusiness du projet COMPRAN ; (ii) de l'Assistant technique international ; (iii) de deux cadres des divisions techniques du MAPDR; (iv) de deux représentants des coopératives ; (v) d'un représentant de la chambre de commerce ; et (vi) d'un représentant des banques partenaires. On veillera à ce qu'il y ait au moins deux femmes dans le Comité.

[5] Critères d'éligibilité des OP : (i) être active en ayant des membres effectivement producteurs dans le district d'intervention, ou être en voie de constitution ; (ii) avoir une taille suffisante pour pouvoir répondre à une demande organisée, tout en étant suffisamment proche des petits producteurs pauvres à la base afin que l'effet d'entraînement soit assuré : l'OP peut être une coopérative ou une union de coopératives ou d'associations; (iii) avoir un statut formel et une comptabilité fonctionnel. Pour les coopératives en installation prévoir un système gestion comptable ; (iv) avoir une gouvernance opérationnelle pour mener à bien un partenariat commercial. On vérifiera par exemple l'existence des livres légaux et la tenue des assemblées ; (v) Avoir la capacité de gestion minimale pour engager des relations de confiance avec le secteur privé. Pour les OP en construction, s'engager à se conformer à la réglementation et à avoir une relation d'affaire courante avec une institution financière légale. Pour ce qui est des opérateurs de marché (entreprises), ils doivent : (i) être actifs dans les filières agricoles soutenues par COMPRAN ; (ii) avoir une existence légale et une ancienneté d'au moins 2 ans ; (iii) avoir une capacité financière suffisante pour s'engager dans un partenariat économique et commercial structuré dans la durée.

[6] Le projet analysera les alternatives suivantes : agréer des fournisseurs à travers lesquels les contrats exécutés ou déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'opérateur pour l'exécution financière. L'idée est d'éviter le financement direct par l'Unité de coordination et de limiter les risques de détournement liés à la remise de fonds en liquide aux bénéficiaires.

[7] Cette prévision inclut 50 jeunes dans le sous-secteur de la pêche. Ils seront formés pour acquérir des compétences le long de la chaîne d'approvisionnement en équipement de pêche (fabrication et réparation de barques, réparation des filets, entretien des moteurs, sorties des engins de pêche, etc.). Le projet soutiendra financièrement les plans d'affaires élaborés par les jeunes formés, sur la base de leur rentabilité.

[8] Le Bit est dépositaire des méthodologiques Germe et Get ahead et a une expérience pratique à Sao Tomé-et-Principe dans le cadre de projets d'appui aux entreprises et à l'emploi des jeunes

[9] La formation en **green business** vise à diffuser les notions et transférer et construire les compétences nécessaires à la prise en compte de la dimension écologique dans la promotion des initiatives entrepreneuriales des jeunes.

[10] Les capacités techniques, managériales et financières des GIMES seront renforcées de manière à les transformer en de véritable PME afin de les rendre capable d'encadrer les jeunes pour la réalisation des travaux d'infrastructures agricoles prévues dans le cadre du projet (plan d'affaires des bénéficiaires) et capter davantage de marchés dans les différents domaines des infrastructures agricoles.

[11] Critères d'éligibilité : (i) résider dans la zone d'intervention de COMPRAN ; (ii) avoir une idée d'activité ou exercer une activité économique dans un secteur économique rentable; (iii) s'engager à libérer une contribution au financement du projet

[12] Environ 450 exploitations familiales, soit une moyenne 30 producteurs par 15 associations

[13] C'est le cas de (i) formations axées sur la planification et organisation de la production en fonction du marché, adressée aussi bien à l'exploitation familiale à travers les CEP qu'aux associations et coopératives qui traitent des filières de produits horticoles (exemple : poivron et tomate à São Tomé, ananas à Principe) ; (ii) formation technique des producteurs qui veulent investir dans l'arboriculture fruitière et augmenter l'offre sur le marché de certaines produits assez demandés (exemple : les agrumes)

[14] L'une des pistes consisterait à promouvoir l'utilisation des barques de pêche en fibres de glace en lieu et place des barques actuellement conçues en bois en particulier sur l'Île Principe qui est une aire protégée. Des jeunes pourraient être formés et installés dans la réparation de barques en fibres de glace

[15] Un exemple de méthodologie recommandée est *Le Coût de l'alimentation (Cda)*, qui permet de calculer le coût le plus économique du repas le plus nutritif prenant en compte les besoins en micronutriments, le pouvoir d'achat, la production, saisonnalité des produits locaux et prix sur marché: <https://www.heacod.org/fr-fr/Pages/AboutCotD.aspx>

[16] Il y a plusieurs ONG spécialisées dans le pays qui travaillent dans différents domaines.

[17] Cinq dimensions d'autonomisation des femmes : (i) production : faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et/ou autonomie limitée à des petites parcelles de terre ; (ii) ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production (terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/information, financement-crédit, etc.) ; (iii) revenus : faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) leadership : limitation dans la manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés et structures associatives dont elles sont membres ; (v) temps : charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

[18] Le PNASE a besoin d'un budget d'environ 150 000 USD par alimenter environ de 50,000 enfants d'âge préscolaire. Après l'achèvement du programme d'appui du PAM, le PNASE se trouve face à un déficit important et à une disponibilité économique de 33 000 USD pour l'achat et la distribution de produits alimentaires dans les écoles. De plus, l'achat de produits locaux est plus coûteux que les produits importés tels que le riz.

[19] Référence à l'expérience fructueuse des *mamans lumières* adoptée au Niger : dans chaque école seront identifiées des mères qui n'ont pas d'enfants malnutris et qui pourront être d'exemple pour les autres (*mamans lumières*). En moyenne une maman lumière pour 10 enfants malnutris. Ces femmes relais/auxiliaires en nutrition seront formées par les techniciens des services de l'Etat qui s'occupent de nutrition et par les opérateurs d'ONG ayant l'expertise en la matière qui seront contracté comme prestataires de services.

[20] Minimum Dietary Diversity for Women – Guide for measurement <http://www.fao.org/3/a-i5486e.pdf>; Recueil d'indicateurs pour une agriculture sensible à la nutrition, FAO <http://www.fao.org/3/i6275fr/i6275FR.pdf>

[21] PRO-WEAI <http://weai.ifpri.info/versions/pro-weai/>; Évaluer l'autonomisation des femmes dans les projets de développement agricole, RURAL 21 – Le journal international du développement rural
<https://www.rural21.com/francais/actualites/detail/article/evaluer-lautonomisation-des-femmes-dans-les-projets-de-developpement-agricole-00003210/>

G. Coûts, avantages et financement

a. Coût du projet

[1] Équivalent en valeur de parité du Pouvoir d'Achat (516, 2 millions de Dobras).

[2] Selon les méthodologies des banques multilatérales de développement pour le suivi de la finance climatique.

d. Résumé des avantages et analyse économique

[1] L'analyse repose sur 13 modèles développés sur la base des données disponibles : Pour les activités de production agricole : (i) production de cacao en association avec le taro et la banane; (ii) production de poivre; (iii) production de manioc et du maïs; (iv) production de manioc; (v) production maraîchère mixte ; pour les microprojets AGR : (vi) transformation de manioc en farine; (vii) séchage de poisson ; (viii) élevage de porc; Pour les microprojets de promotion de l'entrepreneuriat jeunes : (ix) élevage de poulet de chair ; (x) la commercialisation de produits agricoles; Et sur les partenariats commerciaux : (xi) PCS de production et traitement de miel ; (xii) 4P de transformation d'ananas frais en jus ; (xiii) 4P de collecte traitement et commercialisation de poivre.

4. Exécution

K. Cadre organisationnel

a. Gestion et coordination du projet

[1] Ministères en charge des Communautés ; entrepreneuriat et jeunesse ; commerce et industrie ; infrastructures, ressources naturelles et environnement ; santé.

[2] Voir organigramme dans le manuel de mise en œuvre

[3] RurallInvest pour la préparation des plans d'affaires

b. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

[1] Voir *Manuel de mise en œuvre*

[2] Éventuellement, après leur évaluation par un Cabinet de Ressources Humaines

[3] Renforcés par les aides-comptables de l'UGP et l'Antenne de Principe

[4] Avec le PTBA et les procédures du manuel de gestion

[5] GIE, organisation Faitière, Coopérative de Producteur, Entreprise Micro Rurale etc.

[6] Document de Stratégie pays pour Sao Tomé-et-Principe pour la période 2017-2021

[7] PAD du Projet « Transport sector development and coastal protection project », Février 2019

[8] Le Manuel de Procédures (MPRLCP) a été édité par le Ministère des Finances et explicite les modalités d'application du « régime général » des marchés publics de biens, travaux et services

L. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

a. Planification, suivi-évaluation, apprentissage, gestion des savoirs et communication

[1] Les processus et outils de collecte de données et les responsabilités en matière de suivi-évaluation, d'analyse des données, de rapportage et de gestion des savoirs seront détaillés dans un manuel de suivi-évaluation et de gestion des savoirs qui sera réalisé au démarrage du projet.

[2] Type TomPro Monitoring ou RUCHE

[3] L'autorisation de l'INS est souhaitable avant le lancement d'une enquête quantitative à l'échelle nationale. A l'instar du PAM et de l'UNICEF, l'UGP pourrait en fait faire appel à l'INS pour la réalisation des enquêtes de référence, à mi-parcours et finale

[4] Pour des raisons logistiques, il serait souhaitable que les 2 enquêtes soient réalisées en même temps auprès du même échantillon de ménages.

[5] Une possibilité serait, à l'instar du PAM ; utiliser l'ONG HELPO qui est spécialisée dans la réalisation d'enquêtes nutritionnelles

[6] Diverses thématiques pourraient être concernées : organisation des filières, commercialisation, appui aux coopératives, insertion économique des jeunes femme et hommes ruraux, nutrition, etc.



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 1: Cadre logique

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Smallholder Commercial Agriculture Project

Cadre logique

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification			Hypothèses					
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source	Fréquence	Responsabilité						
Portée 8000 rural households in targeted regions of which 40% are women and 50% are young	1.b Estimation correspondante du nombre total des membres des ménages				SSE du projet Enquête de référence, Evaluation d'impact	Trimestrielle	PCU	Contexte sociopolitique et conditions favorables à la mise en œuvre du projet. Indicateurs désagrégés par genre et âge (hommes, femmes et jeunes) Indicateurs de base du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO) Nombre de personnes touchées au sein des ménages appuyés dont bénéficiaires hommes/femmes/jeunes ; bénéficiaires des actions environnementales durables et bénéficiaires des actions sur la nutrition					
	Membres des ménages												
	1.a Nombre correspondant de ménages touchés												
	Ménages dirigés par une femme												
	Ménages autres que ceux ayant une femme pour chef												
	Ménages	0	4000	8000		Trimestrielle	Unité de coordination						
	1 Nombre de personnes bénéficiant de services promus ou appuyés par le projet												
	Femmes												
	Hommes												
	Jeunes												
	Personnes autres que les jeunes												
	Personnes autochtones												
	Personnes non autochtones												
	Nombre total de personnes bénéficiant de services	0	16000	38000									
	Homme												
	Femme												

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale				
Objectif du projet Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la croissance économique rurale	Jeunes				Enquête de référence, Evaluation d'impact	Année 1, 3 et 6	PCU	
	Taux de réduction du pourcentage de ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté parmi les ménages appuyés							
	Taux de réduction	0	10	35				
Objectif de développement Améliorer durablement les revenus et la sécurité alimentaire et nutritionnelle des petits producteurs, en particulier des femmes et des jeunes.	Pourcentage de ménages soutenus déclarant une augmentation de revenus				Enquêtes de référence et enquêtes d'impact	Annuelle à partir de l'année 3	PCU	Mobilisation et efficacité des dispositifs d'appui 1.2.8 - Les 10 aliments concernés sont : (i) grains, racines et tubercules blancs et plantains ; (ii) légumineuses (haricots, pois et lentilles) ; (iii) noix et graines ; (iv) produits laitiers ; (v) viande, volaille et poisson ; (vi) œuf ; (vii) légumes à feuilles vert foncé ; (viii) autres fruits et légumes riches en vitamine A ; (ix) autres légumes ; (x) autres fruits * Score selon l'indice d'égalité genre et autonomisation des femmes (Pro-WEAI) - Il s'agit d'utiliser l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture au niveau projet (Pro-WEAI) conçu pour évaluer l'impact des projets de développement agricole
Households	0	30	75	Enquêtes Pro-WEAI	Mi-parcours et fin de projet	Unité de coordination/Prestataires		
Score selon l'indice d'égalité genre et autonomisation des femmes (Pro-WEAI)								
Score	0	40	80	Enquêtes spécifiques	RMP + fin de projet	PCU / prestataires		
1.2.8 Femmes déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	avec des indicateurs portant sur la liberté de mouvement et les attitudes à l'égard de violence domestique fondée sur le genre. Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale				
	Pourcentage	0	40	80				Pro-WEAI utilise les données d'enquête des adultes auto-identifiés, hommes et femmes, âgés de 18 ans et plus, appartenant au même ménage. Les ménages sont classés comme ayant une parité entre les sexes si la femme est autonomisée (son score d'autonomisation est supérieur ou égal à 80%) ou si son score est supérieur ou égal au score d'autonomisation du décideur de sexe masculin de son ménage.

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses		
		Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale	Source				
Effet direct Effet 1: La valeur ajoutée générée par leurs bénéfices est augmentée	2.2.2 Entreprises rurales appuyées signalant une hausse de référence				Registres et comptes des coopératives	Annuelle à partir de l'année 3	PCU	Qualité et compétitivité de l'offre des matières premières et/ou transformées dans les filières		
	Pourcentage d'entreprises	0	30	75						
Produit Produit 1.1 : L'accès durable des petits producteurs aux opportunités de marché est facilité	Nombre de partenariats économiques viables				Enquêtes périodiques	Annuelle à partir de l'année 3	PCU	Disponibilité de services de facilitation et d'intermédiation pour l'accès au marché. Bonne coopération Sud-sud. Disponibilité des services d'appui		
	Nombre de partenariats	0	3	7						
	Nombre de plans d'affaires financés					Trimestrielle				
	Nombre de plans d'affaires	0	15	35						
	2.1.4 Producteurs ruraux soutenus qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux				Coopératives/Unions/Assoc. SSE du projet		PCU			
	Hommes	0	1750	3250						
	Femmes	0	1750	3250						
	Personnes non autochtones									
	Jeunes									
	Personnes autres que les jeunes									
	Femmes occupent des postes de direction									
Produit Produit 1.2: Les acteurs autour des filières sont renforcés	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Coopératives/Unions/Assoc. SSE du projet		PCU	Dispositifs d'appui disponible		
	Jeunes									
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	0	700	1500						
	Nombre de coopératives	0	6	10						

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale					
Effet direct Effet 2 : La productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées	2.1.2 Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises				Partenaires SSE Projet	Trimestrielle	Unité de Coordination	Conditions climatiques favorables Engagement des services de recherche et vulgarisation Mobilisation de la coopération Sud-sud	
	Jeunes	0	300	700					
	Personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises								
Produit Produit 2.1: L'accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale est amélioré	1.2.3 Ménages déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production				Enquêtes Effets	Annuelle à partir de l'année 2	PCU	Disponibilité des intrants et mobilisation effective des technologies, Compétences locales disponibles pour l'encadrement	
	Ménages	0	35	80					
	1.1.3 Producteurs ruraux ayant accès aux facteurs de production et/ou aux paquets technologiques				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Annuel	PCU		
	Femmes	0	1750	3000					
	Hommes	0	1750	3000					
	Jeunes								
	Personnes autres que les jeunes								
	Producteurs ruraux								
	Nombre de producteurs bénéficiant de services-conseil et d'un encadrement de proximité *				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Semestrielle	PCU		
	Hommes	0	1250	2500					
	Femmes	0	1250	2500					
	Nombre de lois, politiques ou stratégies nouveaux ou existants proposées pour approbation, ratification ou amendement				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Annuel	PCU		

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses	
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale					
Produit Produit 2.2: L'alimentation des ménages est améliorée et diversifiée	Nombre de lois	0	3	5				Expertise en nutrition disponible	
	Nombres de plateformes de dialogue politiques établies et opérationnelles				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Annuel	PCU		
	Nombre de plateformes	1	4	5					
	Nombres de rapports venant des comités de vigilance sur la bonne gestion du secteur agricole				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Annuel	PCU		
	Nombre de rapports	0	3	3					
Produit Produit 2.3 : Des infrastructures durables améliorent la productivité et l'accès au marché	1.1.8 Ménages recevant un soutien ciblé pour améliorer leur nutrition				Registres coopératives, Assoc, Unions/ Prestataires/ SSE	Annuel	PCU/Prestataires	Expertise en nutrition disponible	
	Ménages	0	150	400					
	Ménages dirigés par une femme								
Produit Produit 2.3 : Des infrastructures durables améliorent la productivité et l'accès au marché	2.1.5 Kilomètres de routes construites, refaites ou améliorées				Rapports d'activités des prestataires SSE	Semestrielle	PCU	Avec les partenaires	
	Longueur des routes (km)	0	13	15					
	1.1.2 Terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état				Rapports d'activités des prestataires SSE	Semestrielle	PCU		
	Superficie en hectares	0	300	600					
	2.1.6 Installations de commercialisation, transformation et stockage construites ou remises en état								
	Installations de commercialisation construites ou remises en état								
	Installations de transformation construites ou remises en état								

Chaîne logique	Indicateurs				Moyens de vérification	Fréquence	Responsabilité	Hypothèses
	Nom	Situation de référence	Mi-parcours	Cible Finale				
	Installations de stockage construites ou remises en état	0	11	14				
Produit								



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 2: Théorie du changement

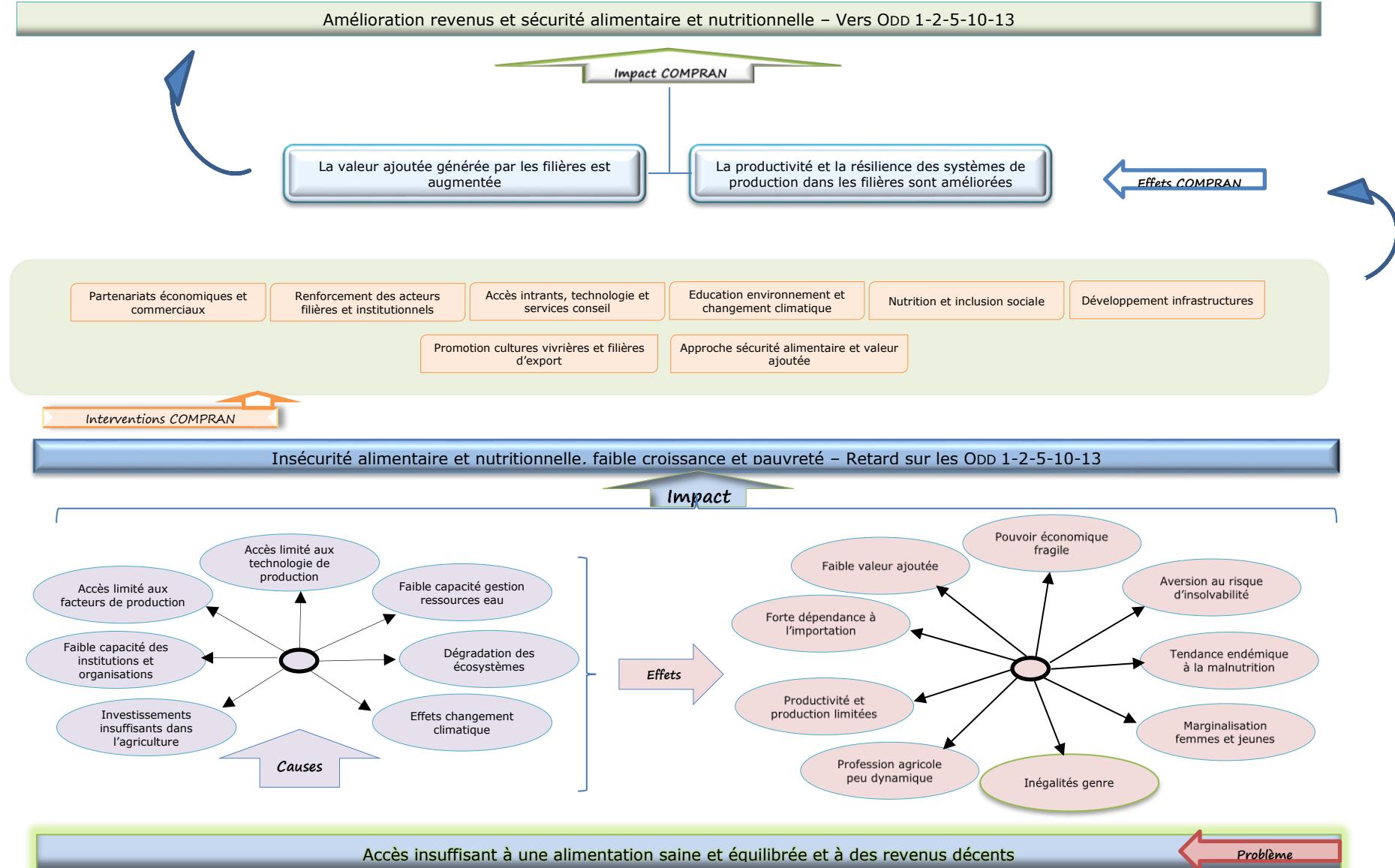
Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 2 : THEORIE DU CHANGEMENT





Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 3: Coût et financement du projet: Tableaux de coûts détaillés

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 3 : COUT ET FINANCEMENT DU PROJET¹

I. Introduction

1. Cette annexe présente les hypothèses et les résultats de l'estimation des coûts. Le premier chapitre est consacré aux principales hypothèses retenues, portant sur la durée et la date de démarrage prévue du projet, les imprévus physiques et financiers, les coûts unitaires, les catégories de dépenses, les pourcentages de taxes et de devises appliqués aux coûts totaux. Le second chapitre traite de l'estimation des coûts totaux par composante, par source de financement et par catégorie de dépenses.

1. En appendices sont présentés : (i) les tableaux de synthèse des coûts totaux du projet ; (ii) les tableaux de coûts détaillés par composante qui comprennent : a) les quantités, coûts unitaires et coûts de base en Euro et en dobra ; b) les coûts totaux en Euro et en dobra ; et c) le détail des hypothèses (catégories de dépenses, pourcentage de taxes et de devises, les sources et règles de financement par activité).

II. Hypothèses de calcul des coûts

2. Les coûts du projet ont été estimés sur la base des hypothèses suivantes :

3. **Durée et démarrage du projet** : elle a été estimée à 6 ans, sur la période 2020 à 2026 avec un démarrage prévu au dernier trimestre 2020 et une clôture au dernier trimestre 2026.

4. **Imprévus physiques** : COMPRAN investira dans la réalisation d'aménagements hydro-agricoles et d'infrastructures d'accès au marché (sous-composante B.3). Des imprévus physiques de 5% ont été appliqués aux travaux de génie civil, qui correspondent principalement à la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, à la construction de magasin, d'aires de séchage et à la construction de pistes afin de couvrir d'éventuelles erreurs d'estimation des quantités et/ou méthodes susceptibles d'intervenir pendant la mise en œuvre du projet.

5. **Imprévus financiers** :

- **Inflation en devises.** Les prévisions d'inflation en devise se basent sur le *Manufactures Unit Value Index* (MUV) de la Banque mondiale, sur l'indice de la valeur des exportations des produits manufacturés de quinze pays développés et émergents vers les pays en développement et à revenus intermédiaires par le Fonds Monétaire international (FMI). Un taux de 1,7%²a été retenu pour l'inflation au niveau international.
- **Inflation en monnaie locale (Dobra 'STN').** Sur la base des données de la Banque centrale de Sao Tomé-et-Principe et des prévisions du FMI, il a retenu un taux d'inflation de 7%. De plus du fait de l'écart important entre les taux d'inflation aux niveaux local et international, l'option de parité de pouvoir d'achat (PPA) du Costab a été utilisée.

6. **Taux de change** : Le Dobra santoméen étant à parité fixe avec l'Euro, le taux de change a été estimé sur la base d'une parité stable à moyen et long terme soit 24,5 Dobras pour 1 Euro³. Ce taux est basé sur le taux de change officiel de la Banque centrale de Sao Tomé-et-Principe pendant la mission de conception.

7. **Coûts unitaires** : Les estimations de coûts sont basées sur les données collectées par la mission de formulation pendant son séjour sur le terrain, auprès des projets sur financement du FIDA (PAPAC, PAPAFPA) et de la Banque africaine de développement (PRIASA) et auprès d'autres partenaires rencontrées (Coopératives, associations, Départements ministériels, etc.). Les coûts ont été imputés dans le COSTAB en Euro, du fait que dans le cadre des projets antérieurs et en

¹ Les coûts du projet ont été estimé en utilisant le logiciel Costab.

² Perspective de l'économie mondiale, croissance ralentie, reprise précaire, FMI, édition Avril 2019

³ <http://www.bcstp.st/>

cours, la plupart des transactions sont faites en Euro et les acquisitions/ services divers proviennent du marché extérieur (insularité du pays).

8. **Pourcentage de taxes et de devises :** La TVA n'a pas encore été introduite à São Tomé-et-Principe⁴, toutefois il existe un impôt sur la consommation interne pour la plupart des biens courants⁵ et sur les prestations de services. Les importations de biens sont soumises à des taxes douanières et des frais administratifs.

9. Les droits et taxes imputables aux biens et services acquis du projet seront pris en charge par le gouvernement et sont considérés comme contrepartie financière du gouvernement. La taxation prise en considération se fonde sur les informations fournies par le Ministère du plan, des finances et de l'économie bleue⁶.

Tableau 1 : Pourcentage de taxes et de devises par catégorie de dépenses⁷

Catégories de dépenses	% Imprévus Physiques	% de taxes	% de devises sur la valeur TTC
Coûts d'Investissement			
Travaux	5	0	60
Véhicules	0	10	90
Matériels et équipements	0	10	70
Assistance technique et Consultation	0	5	60
Formations et ateliers	0	0	25
Fond d'appui	0	0	0
Coûts récurrents			
Salaires et indemnités	0	0	0
Cout de fonctionnement	0	0	25

III. COÛTS DU PROJET

A. Coûts totaux

10. Les coûts totaux du projet y compris les imprévus s'établissent à 19,2 millions d'Euros (470,4 millions de Dobras)⁸ sur une période de 6 ans. Les coûts de base s'élèvent à 18,5 millions d'Euros (452,5 millions de Dobras). Les taxes correspondent à 1,2 pourcent des coûts totaux, soit un montant de 0,223 millions d'Euros (5,5 millions de Dobras).

11. Le coût des investissements et couts récurrents du projet s'élèvent respectivement à 16,7 millions d'Euros (409,9 millions de Dobras) soit 91% du coût de base et 1,7 millions d'Euros (42,6 millions de Dobras) soit 9% des coûts de base. Le montant des imprévus physiques est de 0,180 millions d'Euros (4,4 millions de Dobras) et 0,6 millions d'Euros (13,9 millions de Dobras) d'imprévus financiers.

B. Coûts par composante

12. Les coûts de base par composante se présente comme suit : La composante A « Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières » : 7,8 millions d'Euros (191,4 millions de Dobras) soit 42% des coûts totaux de base. La composante B « Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières » : 7,8 millions d'Euros (192,1 millions de Dobras) correspondant à 42% des coûts de base et la composante C « Coordination, et gestion du projet » : 2,8 millions d'Euros (69,0 millions de Dobras), soit 15%.

⁴ Le Gouvernement bénéficie de l'appui du FMI pour l'introduction de la TVA (15%) d'ici 2021. Elle pourra être valorisée comme contrepartie financière du gouvernement au Projet dès son application effective.

⁵ Des taux plus importants appliqués sur les boissons et tabacs, les produits pétroliers, les véhicules d'occasion, les produits de luxe

⁶ Pauta aduaneira dos direitos de importação e exportação-versão de 2012 da nomenclatura do sistema harmonizado de designação e codificação das mercadorias., actualisé en 2019.

⁷ Selon les standards du Fida

⁸ Équivalent en valeur de parité du Pouvoir d'Achat (516,2 millions de Dobras).

Tableau 2 : Coûts du projet par composante

Components Project Cost Summary	(Dobra (STN) '000)						(Euro '000)					
				% Total						% Total		
	Local	Foreign	Total	Foreign	Base Exchange Costs	Local	Foreign	Total	Foreign	Base Exchange Costs		
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières												
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	106 691,4	8 066,6	114 758,0	7	25	4 354,8	329,3	4 684,0	7	25		
2. Renforcement des acteurs	60 008,9	16 594,9	76 603,8	22	17	2 449,3	677,3	3 126,7	22	17		
Subtotal	166 700,3	24 661,5	191 361,8	13	42	6 804,1	1 006,6	7 810,7	13	42		
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières												
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	51 130,8	10 490,0	61 620,9	17	14	2 087,0	428,2	2 515,1	17	14		
Education nutritionnelle et inclusion sociale	32 058,9	5 026,8	37 085,7	14	8	1 308,5	205,2	1 513,7	14	8		
Développement des infrastructures	38 620,6	54 771,0	93 391,6	59	21	1 576,4	2 235,6	3 811,9	59	21		
Subtotal	121 810,3	70 287,8	192 098,1	37	42	4 971,8	2 868,9	7 840,7	37	42		
C. Coordination et Gestion du Projet												
Total BASELINE COSTS	57 029,8	12 024,5	69 054,3	17	15	2 327,7	490,8	2 818,5	17	15		
Physical Contingencies	345 540,4	106 973,8	452 514,2	24	100	14 103,7	4 366,3	18 470,0	24	100		
Price Contingencies	1 758,9	2 638,3	4 397,1	60	1	71,8	107,7	179,5	60	1		
Total PROJECT COSTS	39 295,1	19 988,1	59 283,1	34	13	364,8	187,4	552,2	34	3		
	386 594,3	129 600,2	516 194,5	25	114	14 540,3	4 661,3	19 201,6	24	104		

C. Financement du projet

13. Le plan de financement du projet se présente comme suit : (i) 4,8 millions d'Euros du FIDA (cycle FIDA 11:2019-2021) soit 25,3 % des coûts totaux du projet; (ii) 3,2 millions d'Euros du Fonds d'adaptation (FA) soit 16,7 %; (iii) 3,8 millions d'Euros du Fond pour l'environnement mondial (FEM) soit 19,7 %; (iv) 0,8 millions d'Euros de l'Organisation internationale du travail (OIT) mobilisés essentiellement sur les 2 premières années de mise en œuvre du projet en expertises techniques soit 4,3 % des coûts totaux ;(iv) 0,4 millions du secteur privée dans le cadre du financement des plans d'affaires de partenariat commercial soit 1,8 %. La contribution de l'Etat santoméen sera essentiellement sous forme d'exemption de taxes et de contribution en nature au frais de fonctionnement qui s'élève à un montant de 0,4 millions d'Euros soit 2,0 % des coûts totaux. La contribution des bénéficiaires (au financement des plans d'affaires de partenariat commercial, de microprojets d'AGR ou microentreprises jeunes) est estimée à 0,5 millions d'Euros soit 2,8 % du coût total dont une partie pourrait être mobilisée auprès des institutions financières à travers un crédit. Il en résulte un gap de 5,3 millions d'Euros soit 27,5 % des coûts totaux à mobiliser auprès d'autres partenaires techniques et financiers dont l'Agence française de développement (AFD), le Fonds vert climat (FVC), le cycle d'allocation du FIDA12 (2022-2024).

Tableau 3 : Plan de financement du projet par composante

Components by Financiers (Euro '000)	FIDA PBAS_11	FA	OIT	FEM	GAP	The Government	PRIVEE	BENEF	Total									
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%								
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières																		
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	1 161,6	24,5	405,0	8,6	-	1 308,8	27,6	1 007,5	21,3	18,2	0,4	350,0	7,4	482,5	10,2	4 733,6	24,7	
2. Renforcement des acteurs	719,3	22,3	357,7	11,1	550,7	17,1	462,1	14,3	996,7	30,9	84,8	2,6	-	-	52,0	1,6	3 223,2	16,8
Subtotal	1 880,9	23,6	762,7	9,6	550,7	6,9	1 770,8	22,3	2 004,1	25,2	103,0	1,3	350,0	4,4	534,5	6,7	7 956,8	41,4
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières																		
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	359,2	13,7	107,9	4,1	-	1 842,5	70,2	268,5	10,2	47,2	1,8	-	-	-	-	-	2 625,3	13,7
Education nutritionnelle et inclusion sociale	455,7	28,6	-	-	273,3	17,2	-	828,0	52,1	33,6	2,1	-	-	-	-	-	1 590,6	8,3
Développement des infrastructures	877,5	21,0	2 332,4	55,9	-	-	165,8	4,0	787,9	18,9	5,3	0,1	-	-	-	-	4 169,0	21,7
Subtotal	1 692,5	20,2	2 440,3	29,1	273,3	3,3	2 008,3	24,0	1 884,4	22,5	86,1	1,0	-	-	-	-	8 384,9	43,7
C. Coordination et Gestion du Projet	1 276,6	44,6	-	-	-	-	-	1 386,3	48,5	197,0	6,9	-	-	-	-	-	2 859,9	14,9
Total PROJECT COSTS	4 850,0	25,3	3 203,0	16,7	824,0	4,3	3 779,1	19,7	5 274,8	27,5	386,1	2,0	350,0	1,8	534,5	2,8	19 201,6	100,0

D. Coûts par catégorie de dépenses.

14. La répartition des coûts selon les catégories de dépenses révèle la prépondérance : (i) des investissements dans les services d'appui à la productivité, à l'amélioration de la nutrition et au renforcement de la résilience des groupes-cibles (40%) ; (ii) du fonds d'appui aux partenariats économiques permettant d'augmenter la contribution de l'agriculture à la création de la valeur ajoutée, de promouvoir des activités génératrices de revenus et de faciliter l'insertion économique des jeunes (26%) ; et (iii) des travaux de génie civil/rural permettant de réaliser des infrastructures structurantes (pistes, aménagements, magasins, aires de séchage).

Tableau 4 : Financements par catégorie de dépenses

République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutritive
 Disbursement Accounts by Financiers

(Euro '000)	FIDA_PBAS_11		FA		OIT		FEM		GAP		The Government		PRIVEE		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
1. Project Preparation Advance	500,0	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500,0	2,6
2. Travaux/Genie civil	838,3	21,3	2 149,8	54,5	-	-	165,8	4,2	787,9	20,0	0,0	-	-	-	-	-	3 941,8	20,5
3. Equipements et matériels	201,7	55,8	47,8	13,2	-	-	66,7	18,4	9,2	2,5	36,2	10,0	-	-	-	-	361,5	1,9
4. Services	1 985,9	25,9	188,7	2,5	824,0	10,7	1 681,4	21,9	2 803,2	36,5	186,9	2,4	-	-	-	-	7 670,1	39,9
5. Fonds d'appui	736,9	14,8	816,7	16,4	-	-	1 865,2	37,4	685,7	13,7	-0,0	-0,0	350,0	7,0	534,5	10,7	4 989,0	26,0
6. Salaires et indemnités	521,4	36,1	-	-	-	-	-	-	917,7	63,6	4,7	0,3	-	-	-	-	1 443,7	7,5
7. Fonctionnement	65,9	22,3	-	-	-	-	-	-	71,2	24,1	158,4	53,6	-	-	-	-	295,5	1,5
Total PROJECT COSTS	4 850,0	25,3	3 203,0	16,7	824,0	4,3	3 779,1	19,7	5 274,8	27,5	386,1	2,0	350,0	1,8	534,5	2,8	19 201,6	100,0

15. La répartition des dépenses par année montre une concentration de plus de 70% des investissements du projet sur la période 2021-2023 avec une moyenne annuelle supérieure à 4,5 millions d'euros. Ce phasage est en ligne avec la stratégie de sortie du projet visant à accorder du temps à une bonne appropriation par les institutions et parties prenantes nationales.

Tableau 5: Dépenses du projet par an et par catégorie de dépenses

République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutritive
 Expenditure Accounts by Years -- Totals Including Contingencies

(Euro '000)	Totals Including Contingencies							Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
I. Investment Costs								
A. Project Preparation Advance	500,0	-	-	-	-	-	-	500,0
B. Travaux/Genie Civil	375,7	815,7	1 080,2	1 107,2	563,0	-	-	3 941,8
C. Equipements et matériels	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Véhicules	-	220,0	-	-	-	-	-	220,0
2. Equipements et matériels	-	24,8	31,5	58,1	27,1	-	-	141,5
Subtotal	-	244,8	31,5	58,1	27,1	-	-	361,5
D. Services	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Assistance technique	122,0	293,3	235,2	172,9	69,3	-	-	892,8
2. Services de consultation nationale	93,2	698,9	575,6	540,3	341,9	189,0	145,6	2 584,5
3. Services de consultation internationale	-	172,3	67,8	21,2	-	-	-	261,3
4. Formations, ateliers et séminaires	57,1	940,3	1 050,5	994,7	533,7	319,6	35,7	3 931,6
Subtotal	272,3	2 104,9	1 929,1	1 729,2	944,8	508,6	181,3	7 670,1
E. Fonds d'appui	-	746,6	1 350,3	1 546,4	945,8	399,8	-	4 989,0
Total Investment Costs	1 148,0	3 912,1	4 391,0	4 440,9	2 480,7	908,4	181,3	17 462,4
II. Recurrent Costs								
A. Salaires et indemnités	40,1	240,6	240,6	240,6	240,6	240,6	200,5	1 443,7
B. Frais de fonctionnement	9,2	56,4	57,5	45,5	45,5	45,5	35,9	295,5
Total Recurrent Costs	49,3	297,0	298,1	286,1	286,1	286,1	236,4	1 739,2
Total PROJECT COSTS	1 197,3	4 209,1	4 689,1	4 727,0	2 766,8	1 194,5	417,7	19 201,6

16. La répartition de la première allocation du FIDA par catégorie de décaissement se présente comme suit :

Tableau 6 : Financements FIDA par catégorie de décaissement

**République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'Appui à la commercialisation, productivité
 Disbursement Accounts by Financiers**

(Euro '000)

	FIDA_PBAS_11	
	Amount	%
1. Project Preparation Advance	500,0	100,0
2. Travaux/Genie civil	838,3	21,3
3. Equipements et materiels	201,7	55,8
4. Services	1 985,9	25,9
5. Fonds d'appui	736,9	14,8
6. Salaires et indemnités	521,4	36,1
7. Fonctionnement	65,9	22,3
Total PROJECT COSTS	4 850,0	25,3

E. Coût et financement spécifiques sur Principe.

17. Le projet COMPRAN sera mis en œuvre sur les îles de Sao Tomé et de Principe avec une coordination nationale basée à São-Tomé et une antenne à Principe. Pour s'assurer de la prise en compte effective des problématiques spécifiques sur Principe et faciliter une meilleure coordination des activités, la définition des activités a été organisée de manière à mettre en évidence les investissements prévus pour la région de Principe. Ceux-ci ont été reflétés distinctement dans le Costab et peuvent être générés par composante et sous-composante.

18. Cependant, il faut noter que plusieurs activités seront communes à São-Tomé et à Principe. Il s'agira des études portant sur l'état des lieux de l'offre et de la demande des produits et prospections de marché pour São-Tomé et Principe, la mise en place du dispositif d'appui technique à l'accompagnement des partenariats commerciaux, la mise en place du dispositif de facilitation de l'accès au financement, le renforcement institutionnel qui devra prendre en compte les structures déconcentrées sur Principe, les actions d'engagement citoyen, etc.

19. Les coûts totaux pour les activités sur Principe sont estimés à 3,2 millions d'Euros soit environ 17% du coût total, ne prenant pas en compte les actions communes.

Tableau 7 : Plan de financement du projet par composante-Principe

**République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRA)
 Components by Financiers**

(Euro '000)

	FIDA_PBAS_11		FA		OIT		FEM		GAP		The Government		PRIVEE		BENEF		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières																		
1. Partenariats économiques et appui aux AGR	94,3	10,2	67,5	7,3	-	-	341,3	36,8	188,9	20,4	0,0	-	105,0	11,3	130,0	14,0	926,9	29,4
2. Renforcement des acteurs	28,8	8,4	-	-	94,5	27,5	51,2	14,9	150,0	43,6	9,1	2,6	-	-	10,4	3,0	343,9	10,9
Subtotal	123,1	9,7	67,5	5,3	94,5	7,4	392,5	30,9	338,9	26,7	9,1	0,7	105,0	8,3	140,4	11,0	1 270,8	40,3
B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières																		
Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale	62,6	13,9	10,8	2,4	-	-	331,1	73,4	39,8	8,8	6,9	1,5	-	-	-	-	451,2	14,3
Education nutritionnelle et inclusion sociale	104,3	25,4	-	-	84,3	20,6	-	-	211,4	51,6	10,0	2,4	-	-	-	-	410,0	13,0
Développement des infrastructures	382,5	63,0	-	-	-	-	55,0	9,1	170,0	28,0	0,0	-	-	-	-	-	607,5	19,3
Subtotal	549,3	37,4	10,8	0,7	84,3	5,7	386,2	26,3	421,2	28,7	16,9	1,2	-	-	-	-	1 468,7	46,6
C. Coordination et Gestion du Projet	195,3	47,1	-	-	-	-	-	-	209,9	50,6	9,8	2,4	-	-	-	-	415,0	13,2
Total PROJECT COSTS	867,7	27,5	78,3	2,5	178,8	5,7	778,6	24,7	970,0	30,7	35,8	1,1	105,0	3,3	140,4	4,5	3 154,6	100,0

République démocratique de São Tome-et-Principe
 Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN
 Rapport de conception détaillée

Tableaux des coûts détaillés

République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)
 Table 1.1. Partenariats économiques et appui aux AGR

Detailed Costs

Unit	Quantities						Unit Cost (STN '000)	Unit Cost (Dobra '000)	Unit Cost (Euro)	Base Cost (Debra (STN '000))						Base Cost (Euro '000)											
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total			
I. Investment Costs																											
A. Bases des lieux sur l'offre et la demande des produits(Sao-Tomé & Principe)																											
1. Atelier national sur la diversification et la compétitivité	Atelier	-	1	-	-	-	-	1	73,5	3	-	73,5	-	-	-	-	73,5	-	3,0	-	-	-	-	-	3,0		
2. Etudes de marché visant l'adéquation de l'offre à la demande	Etude	-	2	1	-	-	-	3	490	20	-	980,0	490,0	-	-	-	1 470,0	-	40,0	20,0	-	-	-	-	60,0		
Etudes Offre de matières premières et de produits transformés /a	Etude	-	2	1	-	-	-	3	612,5	25	-	1 225,0	612,5	-	-	-	1 837,5	-	50,0	25,0	-	-	-	-	75,0		
Etudes demande de produits pour le marché d'exportation/b	Etude	-	1	1	1	-	-	3	367,5	15	-	367,5	367,5	-	-	-	1 102,5	-	15,0	15,0	-	-	-	-	45,0		
Etudes d'évaluation de la demande de produits sur le marché local																	2 572,5	1 470,0	367,5	-	-	4 410,0	-	105,0			
Subtotal																	2 646,0	1 470,0	367,5	-	-	4 483,5	-	108,0			
Subtotal																										183,0	
B. Partenariats commerciaux																											
1. Appui technique aux partenariats commerciaux (Sao Tomé et Principe)	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	122,5	5	-	122,5	-	-	-	-	122,5	-	5,0	-	-	-	-	-	5,0		
Élaboration de manuel-guide des partenariats commerciaux inclus canevas plans d'affaires (Modèle Ruralinvest)	Session	-	1	1	-	-	-	2	735	30	-	735,0	735,0	-	-	-	1 470,0	-	30,0	30,0	-	-	-	-	60,0		
Formation sur les modules Ruralinvest pour les acteurs	Session	-	1	1	2	2	2	2	245	10	-	245,0	245,0	490,0	490,0	-	1 960,0	-	10,0	10,0	20,0	20,0	-	-	80,0		
Formation/Accompagnement des acteurs aux outils légaux de qualité des produits à l'export: rég., normes,	Forfait	-	1	1	1	-	-	4	612,5	25	-	612,5	612,5	-	-	-	1 250,0	-	25,0	25,0	25,0	-	-	-	100,0		
Assistance technique internationale																										245,0	
Subtotal																	1 715,0	1 592,5	1 102,5	1 102,5	490,0	-	6 002,5	-	70,0		
Subtotal																										1 250,0	
2. Appui au financement des plans d'affaires des partenariats																										270,0	
a. Partenariats commerciaux sur São-Tomé /c	Nombre	-	3	5	5	3	2	2	18	367,5	15	-	1 102,5	1 837,5	1 837,5	1 102,5	735,0	-	6 615,0	-	45,0	75,0	75,0	45,0	-	270,0	
Rens d'affaires de partenariats commerciaux standards (POS) /d	Nombre	-	1	2	2	1	1	1	7	3 430	140	-	3 430,0	6 860,0	6 860,0	3 430,0	-	24 010,0	-	140,0	280,0	280,0	140,0	-	980,0		
Rens d'affaires de Partenariats Public-Privé-Producteurs (PP)																	4 532,5	8 697,5	8 697,5	4 532,5	4 165,0	-	30 625,0	-	185,0		
Subtotal																										355,0	
b. Partenariats commerciaux sur Principe /e	Nombre	-	1	2	2	1	1	1	7	367,5	15	-	367,5	735,0	735,0	367,5	367,5	-	2 572,5	-	15,0	30,0	30,0	15,0	-	105,0	
Rens d'affaires de partenariats commerciaux standards (POS) /f	Nombre	-	1	1	1	1	1	1	3	3 430	140	-	3 430,0	3 430,0	3 430,0	-	10 290,0	-	140,0	140,0	140,0	140,0	-	420,0			
Rens d'affaires de Partenariats Public-Privé-Producteurs (PP)																	4 900,0	12 862,5	12 862,5	8 330,0	4 532,5	-	49 487,5	-	200,0		
Subtotal																	6 615,0	14 455,0	13 965,0	9 432,5	5 022,5	-	49 490,0	-	270,0		
c. Marketing d'affaires																										175,0	
1. Prospective commerciales (à l'étranger) /f	Voyage	-	2	1	1	1	1	1	5	245	10	-	490,0	245,0	245,0	245,0	-	1 225,0	-	20,0	10,0	10,0	10,0	-	50,0		
2. Prospective commerciales à São-Tome et Principe	Forfait	-	2	2	2	2	2	2	8	367,5	15	-	735,0	735,0	735,0	-	294,0	-	30,0	3,0	3,0	3,0	-	12,0			
3. Préparation et participation à des foires commerciales hors continentales	Forfait	-	1	2	1	1	1	1	4,6	490	20	-	490,0	980,0	980,0	490,0	294,0	-	2 254,0	-	20,0	40,0	20,0	12,0	-	92,0	
4. Préparation et participation à des foires commerciales continentales	Nombre	-	1	1	1	1	1	4	294	12	-	294,0	294,0	294,0	294,0	-	1 176,0	-	12,0	12,0	12,0	12,0	-	48,0			
5. Bilans de campagnes techniques et commerciales	Nombre	-	2	2	2	2	2	8	735	3	-	147,0	147,0	147,0	-	588,0	-	6,0	6,0	6,0	6,0	-	24,0				
6. Appui à l'organisation de foires/événements promotionnels																	3 147,5	2 033,5	2 523,5	1 886,5	1 225,0	294,0	9 310,0	-	55,0		
Foires / événements promotionnels à São-Tomé	Nombre	-	3	3	3	3	3	2	17	98	4	-	294,0	294,0	294,0	294,0	196,0	-	1 666,0	-	12,0	12,0	12,0	12,0	-	88,0	
Foires / événements promotionnels à Principe	Nombre	-	2	2	2	2	2	2	11	98	4	-	196,0	196,0	196,0	196,0	98,0	-	1 078,0	-	8,0	8,0	8,0	8,0	-	44,0	
Subtotal																	490,0	490,0	490,0	490,0	294,0	-	2 744,0	-	20,0		
7. Accès de partenaires commerciaux à STP	Visite	-	2	2	2	1	-	7	147	6	-	294,0	294,0	294,0	147,0	-	1 028,0	-	12,0	12,0	12,0	6,0	-	42,0			
Subtotal																	1 347,5	2 033,5	2 523,5	1 886,5	1 225,0	294,0	9 310,0	-	55,0		
d. Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)																										380,0	
1. Appui technique aux microprojets (Sao-Tomé & Principe)	Forfait	-	1	-	-	-	-	1	122,5	5	-	122,5	-	-	-	-	122,5	-	5,0	-	-	-	-	-	5,0		
Élaboration de manuel-guide des microprojets inclus canevas microprojet (Modèle Ruralinvest)	Session	-	1	1	-	-	-	2	735	30	-	735,0	735,0	-	-	-	1 470,0	-	30,0	30,0	-	-	-	-	60,0		
Formation méthodologique sur les modules spécifiques microprojets de Ruralinvest	Forfait	-	1	1	1	1	-	4	367,5	15	-	367,5	367,5	367,5	-	1 470,0	-	15,0	15,0	15,0	-	-	-	60,0			
Assistance technique opérateurs pour microprojets (facilitation, montage, microprojets, accompagnement, etc.)																										125,0	
Subtotal																	1 225,0	1 102,5	367,5	367,5	-	3 062,5	-	50,0			
2. Financement des microprojets (production, transformation, commercialisation)																										125,0	
a. Financement de microprojets-Sao-Tomé	Nombre	-	50	80	70	50	-	250	367,5	1,5	-	1 837,5	2 940,0	2 572,5	1 837,5	-	9 187,5	-	75,0	120,0	105,0	75,0	-	-	375,0		
Microprojets AGR sous-secteur pêche	Nombre	-	25	40	35	45	15	160	245	1	-	612,5	980,0	857,5	1 102,5	367,5	-	3 920,0	-	25,0	40,0	35,0	45,0	15,0	-	160,0	
Microprojets AGR sous-secteur élevage	Nombre	-	30	150	250	200	130	-	760	245	1	-	735,0	3 675,0	6 125,0	4 900,0	3 185,0	-	18 620,0	-	30,0	150,0	250,0	200,0	130,0	-	780,0
Microprojet AGR sous-secteur agriculture																	3 185,0	7 955,0	9 555,0	7 640,0	3 552,5	-	31 727,5	-	130,0		
Subtotal																	735,0	2 055,0	3 195,0	1 715,0	857,5	-	18 697,5	-	30,0		
b. Financement de microprojets à Principe	Nombre	-	10	20	10	10	-	50	367,5	1,5	-	367,5	735,0	367,5	367,5	-	1 837,5	-	15,0	30,0	15,0	15,0	-	-	75,0		
Microprojets AGR sous-secteur élevage	Nombre	-	5	10	15	5	5	-	40	245	1	-	122,5	245,0	367,5	122,5	-	980,0	-	5,0	10,0	15,0	5,0	-	40,0		
Microprojet AGR sous-secteur agriculture	Nombre	-	10	50	100	50	30	-	240	245	1	-	245,0	1 225,0	2 450,0	1 225,0	735,0	-	5 880,0	-	10,0	50,0	100,0	50,0	-	240,0	
Subtotal																	735,0	2 055,0	3 195,0	1 715,0	857,5	-	18 697,5	-	30,0		

République démocratique de São Tome-et-Principe
 Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN
 Rapport de conception détaillée

République Démocratique de São Tomé et Principe
 Projet d'appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)

Table 1.2 Performances des acteurs

Detailed Costs	Unit	Quantities						Unit Cost (Dobra ('000) '000)	Cost (Euro)	Base Cost (Dobra ('000) '000)						Base Cost (Euro ('000) '000)													
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total				
I. Investment Costs																													
A. Renforcement et professionnalisation des organisations(Coop./Associa.) de producteurs (Sao-Tomé & Principe)																													
Appui à l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité	Forfait	-	1	-	-	-	-	-	1	245	10	-	245,0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10,0			
Mise en œuvre du plan de renforcement de capacité	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	5	367,5	15	-	367,5	367,5	367,5	367,5	-	-	1 837,5	-	-	15,0	15,0	15,0	15,0	-	75,0		
cadres de concertation filière	Nombre	-	2	2	2	2	2	2	-	10	98	4	-	196,0	196,0	196,0	196,0	-	-	980,0	-	-	8,0	8,0	8,0	8,0	-	40,0	
Subtotal													-	808,5	563,5	563,5	563,5	-	-	3 062,5	-	-	33,0	23,0	23,0	23,0	-	125,0	
B. Formations coaching et voyage d'études et d'échanges(Sao-Tomé & Principe)																													
1. Echanges d'expérience	Nombre	-	1	1	1	1	1	1	-	4	490	20	-	490,0	490,0	490,0	490,0	-	-	1 960,0	-	-	20,0	20,0	20,0	20,0	-	80,0	
2. Formation des acteurs des coopératives/association à l'élaborations de plans d'affaires	Session	-	-	1	1	1	1	1	-	3	367,5	15	-	367,5	367,5	367,5	367,5	-	-	1 102,5	-	-	15,0	15,0	15,0	15,0	-	45,0	
3. Formation/coaching des prestataires nationaux /a	Session	-	-	1	1	1	1	1	-	3	367,5	15	-	367,5	367,5	367,5	367,5	-	-	1 102,5	-	-	15,0	15,0	15,0	15,0	-	45,0	
Subtotal													-	490,0	1 225,0	1 225,0	1 225,0	-	-	4 165,0	-	-	20,0	50,0	50,0	50,0	-	170,0	
C. Renforcement institutionnel (Sao-Tomé & Principe) b																													
1. Direction de l'élevage	Véhicules	Nombre	-	1	-	-	-	-	1	727,65	29,7	-	727,7	-	-	-	-	-	-	727,7	-	-	29,7	-	-	-	-	29,7	
Équipements informatiques et matériels de bureau	Lot	-	1	-	-	-	-	-	1	49	2	-	49,0	-	-	-	-	-	-	49,0	-	-	2,0	-	-	-	-	2,0	
Assistance technique internationale	Pers.mois	-	1	1	0,5	-	-	-	2,5	612,5	25	-	612,5	612,5	306,3	-	-	-	1 531,3	-	-	25,0	25,0	12,5	-	-	62,5		
élaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage (2020-2025)	Forfait	-	1	-	-	-	-	-	1	1 225	50	-	1 225,0	-	-	-	-	-	-	1 225,0	-	-	50,0	-	-	-	-	50,0	
Autres études	Nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	245	10	-	245,0	-	-	-	-	-	-	245,0	-	-	10,0	-	-	-	-	10,0	
Appui accompagnement des activités sur le terrain	Pers	-	1	1	1	1	1	1	-	4	49	2	-	49,0	49,0	49,0	49,0	-	-	196,0	-	-	2,0	2,0	2,0	2,0	-	8,0	
Partenaires de concertation acteurs (aviculture, suiniculture)	Session	-	2	2	2	2	2	2	-	8	24,5	1	-	49,0	49,0	49,0	49,0	-	-	196,0	-	-	2,0	2,0	2,0	2,0	-	8,0	
Subtotal													-	2 957,2	710,5	404,3	98,0	-	-	4 169,8	-	-	120,7	29,0	16,5	4,0	-	170,2	
2. Direction de l'agriculture																													
a. Appui institutionnel aux Département Irrigation et Hydraulique Agricole	Nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	727,65	29,7	-	727,7	-	-	-	-	-	-	727,7	-	-	29,7	-	-	-	-	29,7	
Équiper les bureaux	Lot	-	1	-	-	-	-	-	1	49	2	-	49,0	-	-	-	-	-	-	49,0	-	-	2,0	-	-	-	-	2,0	
Études complémentaires et matériels de bureau	Nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	122,5	50	-	122,5	-	-	-	-	-	-	122,5	-	-	50,0	-	-	-	-	50,0	
Assistance technique internationale	Mois	-	2	1	-	-	-	-	3	612,5	25	-	1 225,0	612,5	-	-	-	-	1 837,5	-	-	50,0	25,0	-	-	-	75,0		
Formation de 2 cadres sur 6 mois-1an (Régional)	Pers	-	1	-	1	1	1	1	-	2	196	8	-	196,0	-	-	-	-	-	392,0	-	-	8,0	-	-	-	-	16,0	
Formation des 5 techniciens sur 6 mois (Local et régional)	Nombre	-	1	1	1	1	1	1	-	5	73,5	3	-	73,5	73,5	73,5	73,5	-	-	367,5	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	-	15,0	
Subtotal													-	3 300,2	882,0	735,0	269,5	73,5	-	4 598,7	-	-	134,7	36,0	3,0	3,0	-	187,7	
b. Appui aux départements de l'associativisme et de la coopérative	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	5	73,5	3	-	73,5	73,5	73,5	73,5	-	-	367,5	-	-	3,0	3,0	3,0	3,0	-	15,0	
Appui-accompagnement des activités sur le terrain	Subtotal												-	3 373,7	955,5	147,0	343,0	147,0	-	4 968,2	-	-	137,7	39,0	6,0	14,0	6,0	-	202,7
3. Direction de la pêche																													
a. Aquaculture et mariculture	Mois	-	-	2	2	-	-	-	4	612,5	25	-	1 225,0	1 225,0	-	-	-	-	-	2 450,0	-	-	50,0	50,0	-	-	-	100,0	
Confirme une expérience plote sur l'aquaculture et la mariculture	Forfait	-	-	-	-	1	0,501	-	1,501	1 592,5	65	-	1 592,5	707,8	-	-	-	-	-	2 303,0	-	-	65,0	32,6	-	-	-	97,6	
Formation des techniciens sur l'aquaculture/mariculture	Session	-	-	-	-	1	1	-	2	98	4	-	98,0	98,0	-	-	-	-	-	196,0	-	-	4,0	4,0	-	-	-	8,0	
Subtotal													-	1 225,0	2 915,5	895,5	-	-	-	5 036,3	-	-	50,0	119,0	36,6	-	-	205,6	
b. Appui à la mise en œuvre du plan d'action sur les réglementations en matière gestion durable des ressources halieutique	Forfait	-	-	1	1	0,3845	-	-	2 384,5	3,675	150	-	3 675,0	3 675,0	1 413,0	-	-	-	-	-	8 763,0	-	-	150,0	50,7	-	-	-	357,7
Subtotal													-	4 900,0	6 595,0	2 308,0	-	-	-	13 799,4	-	-	200,0	269,0	94,2	-	-	563,2	
4. C.IAT et la SENAPI																													
a. Appui au contrôle qualité des produits-CIAT	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	3	122,5	5	-	122,5	122,5	122,5	122,5	-	-	367,5	-	-	5,0	5,0	5,0	-	-	15,0	
Appui à la certification des produits-SENAPI	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	3	110,25	4,5	-	110,3	110,3	-	-	-	-	330,8	-	-	50,0	50,0	50,0	-	-	13,5	
Subtotal													-	232,8	232,8	232,8	232,8	-	-	698,3	-	-	9,5	9,5	9,5	-	-	28,5	
5. Direction de la planification et du suivi évaluation																													
Maîtrise d'un plan de dépôt de planification et de suivi secteuriel	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	5	612,5	25	-	612,5	612,5	612,5	612,5	-	-	3 062,5	-	-	25,0	25,0	25,0	25,0	-	125,0	
Assistance technique	Mois	-	2	1	-	-	-	-	3	612,5	25	-	1 225,0	612,5	-	-	-	-	-	1 837,5	-	-	50,0	25,0	-	-	-	200,0	
Subtotal													-	1 637,5	1 225,0	612,5	612,5	-	-	4 900,0	-	-	75,0	50,0	25,0	25,0	-	200,0	
6. Renforcement de capacité du personnel MAPDR																													
Formation d'un plan de formation	Forfait	-	1	-	-	-	-	-	1	196	8	-	196,0	-	-	-	-	-	-	196,0	-	-	8,0	-	-	-	-	8,0	
Formation des jeunes en entreprise	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	-	4	735	30	-	735,0	735,0	735,0	735,0	-	-	2 940,0	-	-	30,0	30,0	30,0	30,0	-	120,0	
Formation des jeunes en démarrage- São-Tomé /e	Nombre	-</td																											

République démocratique de São Tome-et-Principe
Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN
Rapport de conception détaillée

République Démocratique de São Tomé et Príncipe
Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)
Table 2.1. Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale

Table 2.1. Accès aux enfants, services de conseil et éducation environnementale

Detailed Costs	Unit	Quantities										Costs (EUR)															
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	(EUR '000)	(EUR '000)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
I. Investment Costs																											
A. Accès au matériel végétal de qualité et résilients (Sao-Tomé & Principe)																											
Production en Pépinières cultures de rente /a	Plants	-	39 750	139 500	169 500	-	-	-	348 750	0,015	0,001	-	594,1	2 084,8	2 533,2	-	-	-	5 212,1	-	24,2	85,1	103,4	-	-	212,7	
Formation des pépiniéristes /b	Session	-	2	2	-	-	-	-	4	85,75	3,5	-	171,5	171,5	-	-	-	-	343,0	-	7,0	7,0	-	-	-	14,0	
Formation de multiplicateurs de racines et tubercules /c	Session	-	3	3	-	-	-	-	6	85,75	3,5	-	257,3	257,3	-	-	-	-	514,5	-	10,5	10,5	-	-	-	21,0	
Encadrement, accompagnement le CNT /d	Forfait	-	1	1	1	1	1	-	5	73,5	3	-	73,5	73,5	73,5	73,5	-	-	367,5	-	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	15,0	
Accompagnement/vulgarisation par le CADR /e	Forfait	-	1	1	1	1	1	-	5	147	6	-	147,0	147,0	147,0	147,0	-	-	735,0	-	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	30,0	
Subtotal																											
B. Appui-conseil et conseillers de proximité (Sao-Tomé & Principe)																											
<i>1. Culture de rente</i>																											
Formation des techniciens nouvelles associations	Association	-	3	5	5	2	-	-	15	147	6	-	441,0	735,0	735,0	294,0	-	-	2 205,0	-	18,0	30,0	30,0	12,0	-	90,0	
Recyclage des techniciens des associations (existantes et nouvelles) /f	Association	-	20	46	35	-	-	-	101	90,65	3,7	-	1 813,0	4 169,9	3 172,8	-	-	-	9 155,7	-	74,0	170,2	129,5	-	-	373,7	
Subtotal																											
<i>2. Culture alimentaire</i>																											
<i>a. Mise en place de CEP - Sao-Tomé /g</i>																											
Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation /h	Session	-	4	-	-	-	-	-	4	294	12	-	1 176,0	-	-	-	-	-	1 176,0	-	48,0	-	-	-	-	48,0	
Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation /i	Session	-	-	4	4	-	-	-	8	98	4	-	-	392,0	392,0	-	-	-	-	784,0	-	-	16,0	16,0	-	-	32,0
Installation des CEP	Communauté	-	35	35	35	-	-	-	105	85,75	3,5	-	3 001,3	3 001,3	3 001,3	-	-	-	9 038,6	-	122,5	122,5	122,5	122,5	122,5	367,5	
Subtotal																											
<i>b. Mise en place de CEP - Principe /j</i>																											
Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation /k	Session	-	1	-	-	-	-	-	1	294	12	-	294,0	-	-	-	-	-	294,0	-	12,0	-	-	-	-	12,0	
Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation /l	Session	-	-	1	1	-	-	-	2	98	4	-	-	98,0	98,0	-	-	-	-	186,0	-	-	4,0	4,0	-	-	8,0
Installation des CEP	Communauté	-	8	8	8	-	-	-	24	85,75	3,5	-	-	686,0	686,0	686,0	-	-	-	2 058,0	-	28,0	28,0	28,0	28,0	28,0	84,0
Subtotal																											
Subtotal																											
<i>3. Appui conseil de proximité</i>																											
<i>a. Encadrement ONG spécialisées</i>																											
Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées - Sao Tomé	Forfait	-	1	1	1	1	1	0,5	5,5	612,5	25	-	612,5	612,5	612,5	612,5	306,3	3 268,8	-	25,0	25,0	25,0	25,0	25,0	125,5	137,5	
Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées -Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	0,5	5,5	245	10	-	245,0	245,0	245,0	245,0	245,0	245,0	1 347,5	-	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	50,0	55,0
Subtotal																											
<i>b. Expertise en lutte biologique</i>																											
Forfait	-	1	1	1	-	-	-	-	3	490	20	-	-	490,0	490,0	490,0	-	-	-	1 470,0	-	20,0	20,0	20,0	-	-	60,0
Subtotal																											
<i>4. Visites d'échanges et autres formations(Sao-Tomé & Principe)</i>																											
Visites d'échanges au niveau local	Nombre	-	-	5	5	5	5	5	-	20	12,25	0,5	-	61,3	61,3	61,3	-	245,0	-	-	2,5	2,5	2,5	2,5	-	10,0	
Formation des associations sur la planification et l'organisation de la production	Nombre	-	5	10	5	5	5	-	25	73,5	3	-	367,5	73,5	367,5	367,5	-	-	1 837,5	-	15,0	30,0	15,0	15,0	-	75,0	
Formation sur l'arboriculture fruitière	Nombre	-	-	-	5	5	-	-	10	49	2	-	-	245,0	245,0	-	-	-	-	490,0	-	-	10,0	10,0	-	-	20,0
Renforcement des capacités des vulgarisateurs CADR (l'approche CEP, lutte bio, etc) /m	Nombre	-	1	1	1	-	-	-	3	196	8	-	-	196,0	196,0	196,0	-	-	-	588,0	-	8,0	8,0	8,0	-	-	24,0
Subtotal																											
Subtotal																											
<i>5. Diffusion de pratiques et techniques de conservation des sols sur 5400 ha</i>																											
<i>a. Sao-Tomé</i>																											
Identifications des sites et des pratiques à mettre en oeuvre	Ha	-	972	1 458	1 944	486	-	-	4 860	0,49	0,02	-	476,3	714,4	952,6	238,1	-	-	2 381,4	-	19,4	23,2	38,9	9,7	-	97,2	
Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs	Ha	-	-	972	1 458	1 944	486	-	4 860	0,49	0,02	-	-	476,3	714,4	952,6	238,1	-	-	2 381,4	-	19,4	29,2	38,9	9,7	-	97,2
Subtotal																											
<i>b. Principe</i>																											
Identifications des sites et des pratiques à mettre en oeuvre	Ha	-	108	162	216	54	-	-	540	0,49	0,02	-	-	52,9	79,4	105,8	26,5	-	-	264,6	-	2,2	3,2	4,3	1,1	-	10,8
Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs	Ha	-	-	108	162	216	54	-	540	0,49	0,02	-	-	52,9	79,4	105,8	26,5	-	-	264,6	-	2,2	3,2	4,3	1,1	-	10,8
Subtotal																											
Subtotal																											
<i>c. Recherche-développement (Sao-Tomé & Principe)</i>																											
1. Diagnostic germplasme	Forfait	-	-	1	1	-	-	-	2	122,5	5	-	-	122,5	122,5	-	-	-	-	245,0	-	-	5,0	5,0	-	-	10,0
2. Test d'adaptation de variétés résilients au CC en milieu paysan et aux stations CAT	Nombre	-	5	15	15	10	-	-	45	85,75	3,5	-	-	428,8	1 286,3	1 286,3	857,5	-	-	3 858,6	-	17,5	52,5	35,0	-	-	157,5
3. Test de lutte biologique	Nombre	-	5	15	15	10	-	-	45	98	4	-	-	490,0	1 470,0	1 470,0	980,0	-	-	4 410,0	-	20,0	60,0	40,0	-	-	180,0
Subtotal																											
Subtotal																											
<i>d. Education environnementale et adaptation aux CC</i>																											
<i>a. Sao-Tomé</i>																											
Campagne de sensibilisation auprès des communautés	Forfait	-	1	1																							

République démocratique de São Tome-et-Principe

Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN

Rapport de conception détaillée

République Démocratique de São Tomé et Principe

Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)

Table 2.2. Education nutritionnelle et inclusion sociale

Detailed Costs:

Unit																									
Cost																									
Unit																									
(Dobra)																									
(STN)																									
(Euro)																									
Base Cost (Dobra (STN) '000)																									
Base Cost (Euro '000)																									
Quantities																									
Unit	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			
	('000)	('000)							('000)	('000)						('000)	('000)								
I. Investment Costs																									
A. Education nutritionnelle auprès des ménages et autonomisation des femmes																									
1. Mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle	Pers. mois	-	15	-	-	-	-	-	15	490	20	-	735,0	-	-	-	-	735,0	-	30,0	-	-	-	30	
2. Formation des formateurs (Techniciens d'ONGs ou autres) /a	Session	-	3	-	3	-	-	-	6	245	10	-	735,0	-	735,0	-	-	1 470,0	-	30,0	-	30,0	-	60	
3. Formation des ménages sur les questions de nutrition et d'autonomisation des femmes /b																									
Formation des ménages de São-Tomé	Session	-	60	60	60	60	60	-	300	245	1	-	1 470,0	1 470,0	1 470,0	1 470,0	1 470,0	-	7 350,0	-	60,0	60,0	60,0	60,0	300
Formation des ménages de Principe	Session	-	20	20	20	20	20	-	100	245	1	-	490,0	490,0	490,0	490,0	490,0	-	2 450,0	-	20,0	20,0	20,0	20,0	100
Subtotal																									
4. Démonstrations culinaires /c																									
Démonstrations culinaires à São-Tomé	Session	-	12	60	60	60	60	-	252	7,35	0,3	-	88,2	441,0	441,0	441,0	441,0	-	1 852,2	-	3,6	18,0	18,0	18,0	75
Démonstrations culinaires à Principe	Session	-	4	20	20	20	20	-	84	7,35	0,3	-	29,4	147,0	147,0	147,0	147,0	-	617,4	-	1,2	6,0	6,0	6,0	25
Subtotal																									
5. Suivi-Accompagnement des activités																									
Suivi accompagnement des activités à São-Tomé	Forfait	-	1	1	1	1	1	0,8	5,8	416,5	17	-	416,5	416,5	416,5	416,5	332,2	2 415,7	-	17,0	17,0	17,0	17,0	136	
Suivi accompagnement des activités à Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	0,8	5,8	196	8	-	196,0	196,0	196,0	196,0	196,0	1 136,8	-	8,0	8,0	8,0	8,0	64	
Subtotal																									
6. Campagne de sensibilisation Télé et Radio (São-Tomé & Principe)																									
Subtotal																									
B. Promotion des jardins scolaires dans 96 écoles dont 25 à Principe																									
1. Promotion de jardins scolaire dans 71 écoles de São-Tomé																									
Appui à la création de jardin scolaire dans 71 écoles /d	Ecole	-	10	40	21	-	-	-	71	12,25	0,5	-	122,5	490,0	257,3	-	-	869,8	-	5,0	20,0	10,5	-	-	35
Formation des auxiliaires des écoles /e	Session	-	5	20	10	-	-	-	35	7,35	0,3	-	36,8	147,0	73,5	-	-	257,3	-	1,5	6,0	3,0	-	-	10
Démonstrations culinaires dans les écoles /f	Session	-	10	50	61	21	-	-	142	7,35	0,3	-	73,5	367,5	448,4	154,4	-	1 043,7	-	3,0	15,0	18,3	6,3	-	42
Suivi accompagnement des activités liées aux jardins scolaires	Forfait	-	1	3	4	2	-	-	10	12,25	0,5	-	12,3	36,8	49,0	24,5	-	122,5	-	0,5	1,5	2,0	1,0	-	5
Subtotal																									
2. Promotion de jardins scolaire dans 25 écoles de Principe																									
Appui à la création de jardin scolaire dans 25 écoles	Ecole	-	10	10	5	-	-	-	25	12,25	0,5	-	122,5	122,5	61,3	-	-	306,3	-	5,0	5,0	2,5	-	-	12
Formation des auxiliaires des écoles	Session	-	5	5	2	-	-	-	12	7,35	0,3	-	36,8	36,8	14,7	-	-	88,2	-	1,5	1,5	0,6	-	-	3
Démonstrations culinaires dans les écoles	Session	-	5	10	7	2	-	-	24	7,35	0,3	-	36,8	73,5	51,5	14,7	-	176,4	-	1,5	3,0	2,1	0,6	-	7
Suivi accompagnement des activités liées aux jardins scolaires	Forfait	-	1	1,5	1	0,5	-	-	4	12,25	0,5	-	12,3	18,4	12,3	6,1	-	49,0	-	0,5	0,8	0,5	0,3	-	2
Subtotal																									
Subtotal																									
C. Mise en place d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelles																									
D. Activités spécifiques d'inclusion sociale (São-Tomé & Principe)																									
Cblage des personnes vulnérables incluant insécurité alimentaire, nutritionnelle et personnes en handicap	Forfait	1,5	3	1	-	-	-	-	5,5	1,225	50	1 837,5	3 675,0	1 225,0	-	-	6 737,5	75,0	150,0	50,0	-	-	-	275	
Appui au programme d'éducation parentale avec focus sur femmes vulnérables	Bénéficiaires	-	1 000	500	1 000	1 000	500	500	4 500	0,49	0,02	-	490,0	245,0	490,0	245,0	245,0	2 205,0	-	20,0	10,0	20,0	10,0	10,0	90
Renforcement des actions sociales au sein des coopératives, notamment en santé	Forfait	-	1	3	2	-	-	-	6	12,25	5	-	122,5	367,5	245,0	-	-	735,0	-	5,0	15,0	10,0	-	-	30
Appui à l'accès des membres des coopératives aux prestations de l'INSS	Partenariat	-	2	3	3	-	-	-	8	24,5	1	-	49,0	73,5	73,5	-	-	196,0	-	2,0	3,0	3,0	-	-	8
Appui à l'élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action aux profits des personnes en handicap	Forfait	-	1	1	1	1	-	-	4	367,5	15	367,5	367,5	367,5	-	-	1 470,0	15,0	15,0	15,0	-	-	-	60	
Total									2 205,0	10 248,4	7 662,4	6 970,3	4 781,2	4 338,5	882,0	37 085,7	90,0	418,3	312,8	284,5	195,2	177,0	36,0	1 913	

République démocratique de São Tome-et-Principe

Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN Rapport de conception détaillée

République Démocratique de São Tomé et Principe

Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN)

Table 2.3. Développement des Infrastructures

Detailed Costs

République démocratique de São Tome-et-Principe
Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition Projet COMPRAN
Rapport de conception détaillée

République Démocratique de São Tomé et Príncipe
 Projet d'Appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAAN)
 Table 3. Coordonnati on et Gestion du Projet
Detailed Costs

SYNTHESE DES COUTS POUR LES ACTIVITES SPECIFIQUES A PRINCIPE

Composante-Sous-composantes-Activités	Unité	Quantités							Coût unitaire (Euro'000*)	Coût total (Euro'000*)
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
Composante A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières										
Sous-composante A1. Partenariats économiques et appui aux AGR										
A. Partenariats commerciaux										
Partenariat commerciaux-Principe										
Pans d'affaires, de partenariats commerciaux standards (PCS)	Nombre	-	1	2	2	1	1	-	7	15
Pans d'affaires de Partenariats-Public-Privé-Producteurs (PP)	Nombre	-	-	1	1	1	-	-	3	140
B. Marketing d'affaires										
Foires / événements promotionnels à Principe										
C. Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)										
Financement de microprojets à Principe										
Microprojets AGR sous-secteur pêche	Nombre	-	10	20	10	10	-	-	50	1.5
Microprojets AGR sous-secteur élevage	Nombre	-	5	10	15	5	5	-	40	1
Microprojet AGR sous-secteur agriculture	Nombre	-	10	50	100	50	30	-	240	1
Total-sous-composante A1										
924										
Sous-composante A2.Renforcement des acteurs										
A. Formations coaching et voyage d'études et d'échanges										
1. Echanges d'expérience	Nombre	-	1	1	1	1	-	-	4	5
2. Formation des acteurs des coopératives/association à l'élaborations de plans d'affaires	Session	-	-	1	1	1	-	-	3	5
B. Appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes										
Formation, appui technique, financier et suivi accompagnement des initiatives des jeunes-Principe										
Assistance technique opérateurs (information-orientation, formation, préparation plans d'affaires)	Forfait	1	1	0.5	0.5	0.2	-	-	3	35
Formation des jeunes en entrepreneurs	Session	3	3	4	2	1	-	-	13	2.7
Formation en Kits des jeunes en démarrage- Principe	Nombre	-	20	40	30	20	10	-	120	1
Renforcement des activités jeunes-Principe	Nombre	-	3	7	7	3	-	-	20	1
Suivi-conseil des jeunes	Nombre	-	23	47	37	23	10	-	140	0
Total-sous-composante A2										
334										
Composante B: Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières										
Sous-composante B1. Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale										
A. Accès au matériel végétal de qualité et résiliences-Principe										
Production en Pépinières cultures de rente	Plants	-	7.950	27.800	33.900	-	-	-	69.750	0.001
Formation des pépiniéristes	Session	-	1	1	-	-	-	-	2	3.5
Formation de multiplicateurs de racines et tubercules	Session	-	1	1	-	-	-	-	2	3.5
Accompagnement/vulgarisation par le CADR	Forfait	-	1	1	1	1	1	-	5	1
Subtotal										
B. Appui-conseil et conseilleurs de proximité- Principe										
1. Culture de rente										
Formation des techniciens nouvelles associations	Association	-	1	2	2	1	-	-	6	6
Recyclage des techniciens des associations (existantes et nouvelles)	Association	-	5	10	5	-	-	-	20	3.7
2. Culture alimentaire										
Mise en place de CEP - Principe										
Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	1	-	-	-	-	-	1	12
Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	-	1	1	-	-	-	2	4
Installation des CEP	Communauté	-	8	8	8	-	-	-	24	3.5
3. Appui conseil de proximité										
Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées -Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	0.5	5.5	10
4. Diffusion de pratiques et techniques de conservation des sols sur 540 ha-Principe										
Identifications des sites et des pratiques à mettre en œuvre	Ha	-	108	162	216	54	-	-	540	0.01
Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs	Ha	-	-	108	162	216	54	-	540	0.03
C. Education environnementale et adaptation aux CC-Principe										
Campagne de sensibilisation au changement des communautés	Forfait	-	1	1	1	1	1	-	5	10
Matériel didactique spécifique (Video, brochure...)	Forfait	-	1	1	1	-	-	-	3	10.1
Total-Sous-composantes B1										432
Seulement composante B2. Education nutritionnelle et inclusion sociale										
A. Education nutritionnelle auprès des ménages et autonomisation des femmes										
1. Formation des ménages sur les questions de nutrition et d'autonomisation des femme- Principe	Session	-	20	20	20	20	20	-	100	1
2. Démonstrations culinaires à Principe	Session	-	4	20	20	20	20	-	84	0.3
3.Suivi accompagnement des activités à Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	0.8	5.8	8
4. Campagne de sensibilisation Télé et Radio (Principe)	Forfait	-	1	1	1	1	1	-	5	10
B. Promotion des jardins scolaires dans 96 écoles dont 25 à Principe										
1. Promotion de jardins scolaire dans 25 écoles de Principe	Ecole	-	10	10	5	-	-	-	25	0.5
Appui à la création de jardin scolaires dans 25 écoles	Session	-	5	5	2	-	-	-	12	0.3
Formation des auxiliaires des écoles	Session	-	5	10	7	2	-	-	24	0.3
Démonstrations culinaires dans les écoles	Forfait	-	1	1.5	1	0.5	-	-	4	0.5
Subtotal										
C. Activités spécifiques d'inclusion sociale (Principe)										
Ciblage des personnes vulnérables incluant insécurité alimentaire, nutritionnelle et personnes en handicap	Forfait	1.5	3	1	-	-	-	-	5.5	15
Appui au programme d'éducation parentale avec focus sur femmes vulnérables	Beneficiaire	-	300	100	300	300	100	100	1.200	0.02
Renforcement des actions sociales au sein des coopératives, notamment en santé	Forfait	-	1	3	2	-	-	-	6	1.5
Appui de l'accès des membres des coopératives aux prestations de l'INS	Partenariat	-	2	3	3	-	-	-	8	1
Mise en oeuvre d'un plan d'action aux profits des personnes en handicap	Forfait	-	1	1	1	-	-	-	4	5
Total-Sous-composantes B2										390
Seulement composante B3. Développement des infrastructures										
A. Construction d'infrastructures (Pistes, aménagements, etc.)	Forfait	1	-	-	-	-	-	-	1	40
B. Réalisation de 5 km de pistes agricoles à Principe										
Etudez. Pistes agricoles	Km	-	2	-	-	-	-	-	5	9.13
Construction de pistes agricoles	Km	-	3	2	-	-	-	-	5	68.48
Suivi-controle des travaux	Km	-	3	2	-	-	-	-	5	9.13
C. Infrastructures collectives sur Principe										
Magasins de stockage	Nombre	-	1	1	-	-	-	-	2	35
Construction d'aire de séchage	Nombre	-	1	1	1	1	-	-	4	5
Total-Sous-composantes B3										564
Composante C. Coordination et Gestion du Projet										
A. Coordination et Gestion										
1. Infrastructures, équipements et matériels										
Antenne-Principe										
Réhabilitation bâtiment	Forfait	-	1	-	-	-	-	-	1	25
Véhicules Pick-up	Nombre	-	1	-	-	-	-	-	1	29.7
Moto	Nombre	-	2	-	-	-	-	-	2	3.3
Ordinateur portable... Aquisition initial sur PPA	Nombre	-	-	-	1	-	-	-	1	1.2
Imprimante... Aquisition initial sur PPA	Nombre	-	-	-	1	-	-	-	1	0.5
Mobilier de bureau. Aquisition initial sur PPA	Lot	-	-	-	1	-	-	-	1	1.5
Subtotal										2
B. Suivi-évaluation des activités et impact										
1. Dispositif de suivi-évaluation										
Appui à la mise en place du dispositif de suivi-évaluation- Principe	Forfait	0.2	1	1	1	1	1	0.8	6	0.5
Appui consultant(e)s nationaux et internationaux -Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	0.5	4.5	2.5
2. Ateliers et mission de suivi										
Comité régional de planification participative-Principe	Trimestre	1	4	4	4	4	4	3	24	0.5
Mission d'appui et de suivi des activités Principe	Forfait	0.2	1	1	1	1	1	0.8	6	1
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires-Principe	Forfait	-	1	1	1	1	1	1	6	1
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA Principe	Session	1	1	1	1	1	1	1	6	1
C. Frais du Personnel										
Personnel Antenne Principe										
Chef d'antenn	Mois	2	12	12	12	12	12	10	72	1.113
Assistant en suivi-évaluation	Mois	2	12	12	12	12	12	10	72	0.848
Assistant comptable	Mois	2	12	12	12	12	12	10	72	0.583
Techniciens Polivalent (Projet)	Mois	4	24	24	24	24	12	10	122	0.212
Techniciens Polivalent (GOVT)	Mois	-	-	-	-	-	12	10	22	0.212
Chasseur	Mois	2	12	12	12	12	12	10	72	0.389
D. Fonctionnement										
Antenne-Principe										
Location de bureau	Mois	2	12	12	-	-	-	-	26	1
Carburant	Litre	200	500	500	500	500	300	3.000	0.001	3
Entretien véhicules	Forfait	-	1	1	1	1	1	0.8	6	0.3
Assurances Véhicules	Forfait	-	1	1	1	1	1	0.8	6	0.3
Électricité, eau	Mois	2	12	12	12	12	12	9	71	0.2
Téléphone et internet	Mois	2	12	12	12	12	12	9	71	0.15
Fournitures et consommables divers	Forfait	-	-	1	1	1	1	0.8	5	0.3
Total-composante C										409
Total coûts-Activités spécifiques Principe										3053



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 4: Analyse économique et financière

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 4 : ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE

I. Introduction

1. Cette annexe présente la méthodologie et les hypothèses utilisées pour bâtir l'analyse financière et économique ex-ante du projet d'appui à la commercialisation, productivité agricole et nutrition (COMPRAN) ainsi que les principaux résultats. L'objectif est d'identifier, de calculer et de comparer les coûts et les flux d'avantages du projet afin d'apprécier sa viabilité d'une part du point de vue des bénéficiaires (analyse financière) et d'autre part du point de vue de la société et de l'économie nationale dans son ensemble (analyse économique).

2. Dans l'ensemble le projet COMPRAN est un projet rentable, générant une valeur actuelle nette de 8,3 millions d'Euros pour un coût d'opportunité du capital à long terme de 6% et un taux de rentabilité interne économique (TRIE) de 13,6% sans valorisation des avantages environnementaux considérées comme scénario de base (pour un budget total de 19,2 millions d'Euros). En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de GES évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/t|CO₂e)¹, le projet COMPRAN pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 9,9 millions d'Euros et un TRIE de 14,9%. Ces résultats sont très satisfaisants étant donné que certains bénéfices générés par le projet sont difficiles à quantifier et donc n'ont pas été pris en compte. Une analyse de sensibilité conduite pour la hausse des coûts du projet, baisse de revenus générés par les exploitations/entreprises et retard dans la génération des avantages du projet confirme la robustesse du projet.

II. Analyse financière

1.1- Méthodologie et hypothèses.

3. La méthodologie utilisée est une analyse coûts-bénéfices qui repose sur l'estimation en termes monétaires des coûts et des avantages du projet.² Elle vise à évaluer l'impact de l'adoption des nouvelles activités et pratiques proposées par le projet sur la situation financière des bénéficiaires du projet d'une part et de s'assurer du maintien de l'équilibre financier pour la continuité de l'activité, compte tenu du mécanisme de financement à coûts partagés proposé par le projet.

4. Les étapes suivantes ont été suivies pour établir l'analyse financière: (i) l'identification des avantages et des coûts engendrés par le projet; (ii) comparaison des avantages / flux de trésorerie et des coûts entre les résultats « avec projet » et ceux qui seraient obtenus « sans projet » afin de générer les avantages nets de la « situation incrémentale » du projet; et (iii) le calcul des indicateurs de rentabilité financière et économique du projet tels que la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rentabilité interne (TRI) et le rapport bénéfice / coût ((B/C), les switchings values bénéfices, coûts (SVC, SVB).

5. **Identification des avantages.** Les activités du projet COMPRAN devraient générer plusieurs flux d'avantages : i) les avantages pour les petits producteurs et leurs organisations telles que l'augmentation des rendements et des revenus grâce à l'accès durable aux intrants, aux petits équipements/matériels agricoles, aux services conseil de proximité, aux infrastructures résilients, à l'éducation environnementales, aux facilités de mise en marché à travers les partenariats commerciaux dans les filières agricoles, halieutiques et animales;(ii) la création de la valeur ajoutée, l'amélioration de la qualité des produits au sein des associations/coopératives/microentreprises et entreprises; (iii) L'autonomisation financière en particulier des jeunes et des femmes par la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement de microentreprises et la création d'emplois durables (iv) l'amélioration de l'état nutritionnel des

¹ <https://markets.businessinsider.com/commodities/co2-european-emission-allowances>

² Cette analyse s'aligne sur les récentes directives en matière d'analyse économique et financière et suit la méthodologie standard décrite dans Gittinger (1982), Belli et al. (2001) recommandée pour l'analyse économique et financière des projets de développement.

ménages; (v) l'inclusion économique et sociale des personnes handicapées et le renforcement du capital humain.

6. Cependant, il faut noter que certains bénéfices quoi qu'identifier, n'ont pas pu être quantifiés et donc non pris en compte dans la présente analyse. Il s'agit notamment des avantages liés (i) à l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages qui devra conduire à une meilleure condition de santé au sein des ménages par conséquent renforcer le capital humain, (ii) les bénéfices liés aux actions d'inclusion économique et sociale des personnes handicapés, (iii) le développement du commerce et des activités génératrices de revenus dans les zones bénéficiant des pistes rurales.

7. L'analyse financière du projet a été réalisé à partir des données technico-économiques primaires et secondaires collectées sur le terrain auprès de différents types d'acteurs rencontrés pendant la mission de conception du projet ou tirées des expériences des projets FIDA (PAPAFPA, PAPAC) et Banque mondiale (PRIASA).

8. L'approche de mise en œuvre du projet étant beaucoup plus axée sur la demande, les activités choisies pour la présente analyse restent indicatives et Illustratives. Toutefois la mission s'est efforcée de définir au mieux des modèles d'activités susceptibles d'être appuyées et reflétant les pratiques courantes. Sur la base des données disponibles, 13 activités ont été modélisées : Pour les activités de production agricole : (i) production de cacao en association avec le taro et la banane; (ii) production de poivre; (iii) production de manioc et du maïs; (iv) production de manioc; (v) production maraîchère mixte ; pour les microprojets AGR : (vi) transformation de manioc en farine; (vii) séchage de poisson ; (viii) élevage de porc; Pour les microprojets de promotion de l'entrepreneuriat jeunes : (ix) élevage de poulet de chair ; (x) la commercialisation de produits agricoles; Et sur les partenariats commerciaux : (xi) PCS³ de production et traitement de miel ; (xii) 4P⁴ de transformation d'ananas frais en jus ; (xiii) 4P de collecte traitement et commercialisation de poivre.

9. **Prix financiers.** A Sao-tomé et Principe, les prix des produits agricoles sont librement fixés par le marché, suivant la loi de l'offre et de la demande. Les prix utilisés dans l'analyse financière sont les prix de marché, c'est-à-dire les prix effectivement payés aux producteurs et qui sont sujets à des fluctuations saisonnières. Les prix retenus dans la présente analyse sont les prix moyens au producteur, relevés de la base de données du suivi des prix de produits dans les différentes régions du pays par le ministère à différentes périodes de l'année et/ou collectés auprès des producteurs/associations/coopératives de producteurs pendant la mission de conception. Les prix des intrants agricoles sont présentés dans l'annexe détaillée de l'analyse financière et économique. Les prix des principales productions sont indiqués dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Prix -Principales productions

Cultures	Unité	Prix financier (Dobra)
Cacao	Kg	53
Poivre	Kg	196
Manioc	Kg	10
Mais	Kg	15
Tomate	Kg	15
Poivron	Kg	50
Oignon	Kg	30
Poulet	Unité	130
Porc	Unité	6 500
Miel brute	Kg	160
Ananas	Kg	30

Source : base de données du ministère et entretiens avec les producteurs/coopératives pendant la mission de conception du projet

10. **Rendements.** La réhabilitation/rénovation des anciennes plantations de cacao et de poivre, à travers la diffusion de matériels végétaux de qualité sur environ 335 ha, ainsi que les facilités d'accès aux produits de traitements biologiques, permettront d'accroître les rendements de cacao

³ Partenariats commerciaux standards

⁴ Partenariats public-privé-petits producteurs.

et poivre⁵ respectivement de 147 kg/ha à 256 kg/ha (soit de 74%) et 118 kg/ha à 272 kg/ha (soit de 131%). Pour les cultures alimentaires, les accroissements de rendement résulteront de l'adoption des techniques et pratiques culturales améliorées diffusées à travers les CEP et l'accès aux intrants de qualité. Les productivités de la banane et de taro en situation sans projet sont estimées à 2,5kg/pieds pour le taro, 15 kg/pieds pour la banane représentant respectivement 25 tonnes/ha et 37,5 tonnes/ha en culture pure et en situation avec projet 3 kg/pieds et 20 kg/pieds respectivement pour le taro et la banane correspondant à 30 tonnes/ha pour le taro et 50 tonnes/ha de rendement en culture pure et à densité élevée⁶ (soit respectivement 20% et 7% d'accroissement). Les rendements retenus pour le manioc et le maïs sont respectivement de 8,5 tonnes/ha et 0,7 tonnes/ha en situation sans projet, de 12 tonnes/ha et 2 tonnes/ha en situation avec projet (soit un accroissement de 41% pour le manioc et 186% pour le maïs). Dans le modèle mixte de maraîchage, les rendements retenus⁷ pour la tomate, le poivron, et l'oignon sont respectivement de 10,4 tonnes/ha, 12,5tonnes/ha, 9,8 tonnes/ha en situation sans projet et de 13 tonnes/ha, 15 tonnes/ha et de 12 tonnes/ha en situation avec projet⁸ (représentant des variations respectives de 25%, 20% et 22%).

11. Main d'œuvre. La main-d'œuvre a été prise en compte dans le calcul des coûts de production des différents modèles élaborés. La main-d'œuvre employée est constituée de main-d'œuvre familiale et de main-d'œuvre salariée temporaire. Les exploitations familiales agricoles de la zone d'intervention du projet utilisent pour la plupart la main-d'œuvre familiale. Le coût de la main-d'œuvre temporaire retenu dans l'analyse financière correspond à la rémunération journalière moyen versée par les exploitations, de l'ordre de 100 Dobras/jour/personne. La main-d'œuvre familiale est prise en compte de deux façons dans les modèles financiers : i) le calcul des coûts et avantages sans valorisation de la main-d'œuvre familiale, en considérant que la rémunération de l'exploitant est comprise dans la marge nette et (ii) le calcul avec valorisation de la main-d'œuvre familiale au prix de 80 Dobras/jour/personne, étant donné la rareté de la main d'œuvre pour le travail dans les exploitations agricoles et plus orientée vers les entreprises de traitement et d'exportation de cacao, de fabrication de chocolat ou autres types d'entreprises semi-industrielles.

12. Pour l'analyse financière, un taux d'actualisation de 9%⁹ correspondant au taux d'intérêt de référence définit par la Banque centrale de Sao-Tomé et Principe a été retenu.

13. Selon les lignes directrices et convention comptable pour l'analyse des projets d'investissement agricole, il est supposé que la première année d'activité soit consacrée à la réalisation des investissements, admettant implicitement que chaque transaction tombe à la fin de l'exercice comptable. La 2ème année du projet constitue donc le premier exercice comptable au cours duquel se produisent l'augmentation des charges d'exploitation et des avantages (Gittinger, analyse de l'investissement agricole, 1982, p. 113).

1-2. Modèles et résultats financiers

14. Production de cacao, taro, banane. L'analyse financière a été conduite sur un modèle d'exploitation type d'une superficie de 2 ha correspondant à la superficie moyenne des exploitations familiales membres de la Coopérative de production et d'exportation de cacao biologique (CECAB) et de la Coopérative d'exportation de cacao de qualité (CECAQ). COMPRAN appuiera par exploitation, la réhabilitation d'1ha de cacaoyer par la fourniture de matériel végétal par la redensification/renouvellement des vieilles plantations, et l'accès aux produits de traitements phytosanitaires de qualité. La participation des exploitants aux CEP et l'accès au kit minimum de

⁵ Basé sur les résultats des appuis du PAPAC aux coopératives

⁶ Dans le contexte de São-Tomé et Principe, la production de banane et de taro se fait en association dans les plantations de café ou de cacao, soit entre 500-2500 plants/ha pour le taro et environ 104 plants de bananes/ha.

⁷ Les rendements des produits maraîchers sont beaucoup plus élevés avec l'utilisation des engrains chimiques, cependant les mesures prises par l'Etat pour limiter les importations d'engrais chimiques, ont orienté les producteurs vers l'utilisation de fertilisants organiques (Compost, fumier), avec des rendements plus faibles.

⁹ <http://www.bcstp.st/>

1000m² permettra l'adoption de nouvelles pratiques et d'augmenter parallèlement la productivité des cultures de taro et de banane produite dans les plantations de cacao/café.

15. Production de poivre. Elle a été modélisée pour une superficie moyenne de 0,25ha, taille moyenne des exploitations de la Coopérative d'exportation de poivre et vanille (CEPIBA). La situation sans projet correspond à d'anciennes plantations de faible productivité. En situation avec projet, les exploitations bénéficieront d'un appui pour la rénovation progressive de leurs exploitations (soit 625 plants par exploitant) et un appui accompagnement de proximité.

16. Production de manioc et de maïs. La taille des exploitations de manioc et de maïs varie en fonction des zones (0,24 et 0,36 ha/ ménage), en moyenne de 0,25ha, exploitée uniquement pour la production de manioc en pluvial ou pour la production de manioc (0,15ha) et de maïs (0,1ha). Les producteurs en situation sans projet utilisent des variétés non améliorées et n'ont pas accès à un accompagnement de proximité. Dans la situation avec projet, ils bénéficieront de variétés améliorées, d'un suivi-accompagnement de proximité.

17. Production maraîchère. La réalisation des aménagements hydro-agricoles (type gravitaire) permettra un meilleur accès à l'eau pour l'irrigation sur les sites maraîchers pendant la gravana (saison sèche). Aussi, la diffusion de variétés améliorées de semences et des techniques améliorées de production par les CEP permettront un accroissement substantiel du rendement des cultures maraîchères. Une exploitation type d'une superficie de 0,25ha a été modélisée, avec un cycle de production en situation avec et sans projet, pour prendre en compte les difficultés liées à la forte pluviométrie sur les autres périodes de l'année. La situation sans projet correspond à une exploitation utilisant des semences de faible qualité et n'ayant pas ou peu accès à l'eau d'irrigation.

18. Microprojets AGR. Dans le cadre des activités de microprojets AGR, les activités suivantes ont été modélisé. **(i) Pour les microprojets du sous-secteur agriculture**, une unité de fabrication de farine de manioc gérée par une coopérative de femmes d'une capacité d'environ 1,2 tonne/an a été modélisé. La situation sans projet correspond à la production et commercialisation de manioc frais ; **(ii) Pour les microprojets AGR du sous-secteur pêche**, un modèle de séchage de poisson d'une capacité de 100kg/semaine de poisson frais a été analysé sur la base des données collectées auprès de quelques groupes de femmes. L'accès aux technologies de séchage et à la formation permettra de réduire le temps de séchage et d'améliorer la qualité du poisson séché commercialisé dans la situation avec projet. **(iii) Pour les microprojets AGR du sous-secteur élevage**, une unité d'engraissement de porc d'une taille type de 10 têtes avec 2 cycles par an a été modélisé, tenant compte des expériences du PAPAC et des orientations du spécialiste élevage de la mission de conception. Il faut noter que l'une des facteurs favorables à la promotion de l'élevage est la réduction des taxes sur l'importation de l'aliment bétail dont le prix unitaire au kilo est passé de 12-13 Dobras à 8-10 Dobras. COMPRAN facilitera l'accès aux infrastructures semi-modernes, aux équipements et matériels d'élevage et aux fonds de roulement pour l'acquisition d'aliments, produits vétérinaires sur le premier cycle d'activité. La situation sans projet correspond à une unité d'élevage traditionnelle de 3 têtes/an

19. Microentreprises jeunes. L'insertion économiques des jeunes et le renforcement des microentreprises jeunes restent une priorité du gouvernement. Les profils de microprojets soumis par les jeunes auprès des programmes entrepreneuriat jeunes (Programa Empreen de dorismo Jovem) et ACPE (Apoio à Criaçao do Proprio Emprego) indiquent l'intérêt des jeunes pour les activités de transformation des produits locaux (banane, manioc, noix de coco), de commercialisation des produits locaux, d'élevage de volailles et porcs, la pâtisserie, la location de vélos aux touristes. Dans le cadre de l'insertion économique des jeunes, un modèle d'élevage d'une bande de 100 poulets a été modélisé avec 5 cycles de 45 jours par an. Pour le renforcement des activités jeunes, un modèle de commercialisation des produits agricoles transformés (chips de banane et de matabala et frite de banane et de vanille) a été présenté.

20. Partenariats commerciaux. Fortement orientés par la demande, les études et prospection de marchés qui seront réalisés au démarrage du COMPRAN, à titre illustratif, (i) un modèle de PCS de production de miel par une coopérative d'une capacité initiale de 26 ruches sans projet et 39 ruches avec projet a été modélisée. Dans ce cadre de partenariat, la coopérative signe un contrat ou un accord d'achat avec un/des acheteur(s) privé(s) pour livrer des quantités de production et à une qualité convenue. Dans ce modèle, il n'y aura pas de financement de biens et de services par le privé. Il s'agira juste d'un contrat d'achat-vente. Le projet COMPRAN pourrait financer de petits investissements permettant de renforcer les capacités techniques, en gestion et d'améliorer l'accès au marché des producteurs membres de la coopérative. Deux modèles de 4P ont été également présentés : (ii) une unité de transformation d'une capacité de 15 tonnes/an d'ananas en jus par un privé agrégeant autour les productions de petits producteurs d'ananas et (iii) une unité de traitement et de commercialisation du poivre de 30tonnes/an par une coopérative de poivre en partenariat avec un privée, basé sur le modèle CEPIBA a été modélisé. Dans le modèle 4P, le privé signe un contrat de partenariat avec les associations/coopératives de producteurs. Ce contrat garantie un cofinancement des investissements, des intrants agricoles, services d'accompagnement des associations/coopératives de producteurs partenaires par L'agrégeateur (le privé) ainsi que la fourniture de matières premières par les associations/coopératives au privé sur la base de cahiers de charges définis à l'avance.

21. Résultats financiers. Sur la base de la méthodologie et des hypothèses présentées ci-dessus, les résultats du calcul de la rentabilité financière des différents modèles financiers sont présentés dans les tableaux ci-dessous :

Tableau 2 : Synthèse des résultats financiers-production agricole

Résultats financiers	Modèles de production agricole									
	Production de Cacao, banane, taro				Poivre					
	2 ha				0,25 ha					
	SSP	SAP	SAD	Δ %	SSP	SAP	SAD	Δ %		
Marge nette annuelle-sans MOD familiale (Dobra)	36 736	47 616	10 880	30%	3 302	10 492	7 191	218%		
Marge nette annuelle-sans MOD familiale(Euro)	1499	1944	444		135	428	294			
Marge nette annuelle-avec MOD familiale (Dobra)	23 586	33 759	10 173	43%	-538	6 382	6 921	100% dû au projet		
Marge nette annuelle avec MOD familiale (Euro)	963	1378	415		-22	261	282			
TRI (financier)	18,7%				19,1%					
VAN (@9%, Dobra)	35 477				19 888					
VAN (@9%, Euro)	1 448				812					
Ratio B/C	2,3				1,2					
Switching values Bénéfices	-57%				-17%					
Switching values Coûts	131%				20%					

Tableau 3 : Synthèse des résultats financiers-production agricole

Résultats financiers	Modèles de production agricole											
	Manioc-mais				Manioc				Maraîchage mixte			
	2 ha				0,25 ha				0,25 ha			
	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%
Marge nette annuelle-sans MOD familiale (Dobra)	7 661	12 352	4 691	61%	11 955	16 637	4 683	39%	47 061	62 045	14 984	32%
Marge nette annuelle-sans MOD familiale(Euro)	313	504	191		488	679	191		1921	2532	612	
Marge nette annuelle-avec MOD familiale (Dobra)	5 857	10 140	4 283	73%	10 055	14 457	4 403	44%	39 621	53 765	14 144	36%
Marge nette annuelle avec MOD familiale (Euro)	239	414	175		410	590	180		1617	2194	577	
TRI (financier)	38,4%				30,7%				40,3%			
VAN (@9%, Dobra)	11 409				10 038				42 832			
VAN (@9%, Euro)	466				410				1 748			
Ratio B/C	1,8				2,0				2,7			
Switching values Bénéfices	-46%				-49%				-63%			
Switching values Coûts	85%				95%				173%			

Tableau 4-Synthèse de résultats financiers-microprojets AGR

Résultats financiers	Modèles de microprojets											
	Poisson séché				Farine de manioc				Elevage Porc			
	100kg/semaine				1,2tonnes/an				10 têtes, 2 cycles/an			
	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%
Marge nette annuelle-sans MOD familiale (Dobra)	106 754	118 485	11 732	11%	23 909	55 245	31 336	131%	-1 134	22 315	23 449	100% dû au projet
Marge nette annuelle-sans MOD familiale(Euro)	4357	4836	479		976	2255	1 279		-46	911	957	
Marge nette annuelle-avec MOD familiale (Dobra)	86 034	100 485	14 452	17%	20 109	50 045	29 936	149%	-3 044	17 515	20 559	100% dû au projet
Marge nette annuelle- avec MOD familiale (Euro)	3512	4101	590		821	2043	1 222		-124	715	839	
TRI (financier)	63,1%				47,8%				21,4%			
VAN (@9%, Dobra)	50 692				54 996				34 952			
VAN (@9%, Euro)	2 069				2 245				1 427			
Ratio B/C	1,34				1,56				1,02			
Switching values Bénéfices	-25%				-36%				-2%			
Switching values Coûts	34%				56%				2%			

Tableau 5-Synthèse de résultats financiers-microentreprises jeunes

Résultats financiers	Modèles de microentreprises jeunes											
	Insertion-Elevage de poulet				Renforcement -Commercialisation de produits agricoles							
	1 bandes de 100 poulets											
	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%	SSP	SAP	SAD	Δ%
Marge nette annuelle -sans MOD familiale (Dobra)		18 222	18 222		9 000	17 720	8 720					97%
Marge nette annuelle -sans MOD familiale(Euro)		744	744		367	723	356					
Marge nette annuelle-avec MOD familiale (Dobra)		9222	9 222		3 800	9 720	5 920					156%
Marge nette annuelle avec MOD familiale (Euro)		376	376		155	397	242					
TRI (financier)	29,3%				87,3%							
VAN (@9%, Dobra)	20 700				24 790							
VAN (@9%, Euro)	845				1 012							
Ratio B/C	1,07				1,11							
Switching values Bénéfices	-6%				-10%							
Switching values Coûts	7%				11%							

22. Ces résultats montrent une rentabilité financière satisfaisante pour la plupart des modèles élaborés avec un accroissement substantiel des revenus. Le taux de rentabilité interne financier (TRIF), compris entre 13,2% et 87,3%, supérieur au coût d'opportunité du capital de 9%. Les valeurs actuelles nette (VAN) sont positives et comprises entre 410 Euros et 179 474 Euros. Ces résultats indiquent que les activités promues par le projet sont financièrement viables. Toutefois

on note une faible capacité de résilience des activités d'élevage et de transformation de jus d'ananas faible à la baisse des bénéfices et à la hausse des coûts. Le projet devra insérer au mieux ces activités dans le cadre des partenariats productifs et commerciaux, afin de garantir l'accès aux intrants/matières, services et à un meilleur prix de marché, définis préalablement à la production.

IV. Analyse économique

2.1-Méthodologie et hypothèses

23. L'analyse économique se base également sur les avantages générés par des exploitations familiales/associations/coopératives de producteurs, microentreprises, entreprises concernées par l'analyse financière. Cette analyse comprend les principaux avantages résultant des appuis aux filières. Le COMPRAN génère également des avantages économiques difficiles à comptabiliser dans le calcul des indicateurs de la rentabilité économique ; il s'agit des avantages liés à l'éducation nutritionnelle auprès des ménages et les actions de promotion d'action permettant l'inclusion sociale des personnes handicapés.

24. L'analyse économique a été effectuée sur la base de :

- (i) Une période de 20 ans, correspondant à la durée de vie estimée des avantages générés par le Projet ;
- (ii) Elle est effectuée en prix constants de 2020 et un taux de change d'ombre de 25,7 Dobras pour 1 Euro a été utilisé pour prendre en compte la correction de change dans l'analyse économique, afin de refléter la sous/surévaluation de la valeur de la devise (couts de transactions et flux de capitaux), malgré la parité fixe du Dobra face à l'Euro. Il est calculé à partir des données de la Banque Mondiale¹⁰ sur les importations, les exportations et les droits et taxes sur les importations et les exportations, en appliquant la formule suivante :

$$SER = OER \cdot \frac{[(M + Tm) + (X - Tx)]}{(M + X)}$$

SER représente le taux de change de référence,

OER le taux de change officiel,

M la valeur CAF des importations,

Tm le taux des droits sur les importations,

X la valeur FOB des exportations,

Tx le taux des taxes sur les exportations

- (iii) Un taux d'actualisation de 6% considéré comme coût d'opportunité du capital à long terme en république de Sao-tomé et principe ;
- (iv) Les prix et les coûts financiers ont été convertis en coûts économiques en déduisant les taxes), les subventions et autres transferts (intérêts sur crédit). Des facteurs de conversion différents ont été utilisés pour différentes catégories de produits : 0,99 pour les intrants agricoles importés, 0,95 pour les équipements et matériels importés, 1,39 pour les biens exportés tel que le cacao biologique, 1 pour les intrants et produits locaux non échangeables afin de refléter les taxes et droits de douane qui varient par produit. Le facteur de conversion pour la main-d'œuvre a été calculé sur la base du taux de chômage (13,6%) dans le pays soit 0,86.

¹⁰ World Development Indicators

(v) Les couts des deux composantes techniques du projet et de la composante gestion et coordination ont été convertis en coût économique à l'aide du logiciel Costab. En outre, un coût récurrent d'environ 12,1 millions de Dobras a été rajouté pour les années 8-20 afin de refléter les coûts qu'engendra le secteur public pour poursuivre l'appui technique et l'entretien de quelques ouvrages du projet après sa clôture. Toutefois, quelques déductions ont été faites directement dans le Costab notamment les appuis directs apportés aux exploitations familiales, associations/coopératives de producteurs, microentreprises et entreprises soutenues, déjà pris en compte dans les modèles financiers, avant de générer les coûts économiques.

25. Agrégation. Une fois la conversion des prix/coûts financiers en prix/coûts économiques contenu dans les modèles, les bénéfices additionnels des différentes activités modélisées ont été consolidés sur la base du nombre de bénéficiaires soutenu et d'un taux d'adoption ou de déperdition définit par activité.

26. Analyse économique des pistes rurales : La réhabilitation/construction des pistes rurales a des effets positifs sur les populations et l'économie locale. La sous-composante 2. Prévoit la réhabilitation de 15km de pistes pour désenclaver les zones de production et faciliter la commercialisation des produits agricoles. Il s'agit notamment: (i) du développement des échanges grâce à la réduction du coût et du temps de transport (ii) l'accroissement des prix au producteur dû à l'amélioration de l'accès aux marchés pour les productions locales; (iii) de l'augmentation des rendements et des superficies emblavées grâce à un meilleur accès physique aux intrants agricoles et aux services d'appui-conseil ; (iv) de la diminution des pertes post-récolte grâce à l'amélioration des conditions de transport et l'augmentation des débouchés ; (v) de la diminution du coût d'exploitation des véhicules (entretien, réparation, consommation de carburant, amortissement) ; et vi) de l'amélioration de l'accès aux centres de santé et d'éducation, qui a un impact positif sur le développement du capital humain.

27. Les bénéfices pris en compte dans les calculs sont : (i) une réduction du taux des pertes post-récolte de 1% ; (ii) une augmentation du prix payé au producteur de 2% ; (iii) une augmentation des superficies cultivées de 1% et (iv) une augmentation des rendements de 2%. Il faut noter que d'autres bénéfices non pris en compte tels que : (i) le développement du commerce, des services et des activités génératrices de revenus ; et (ii) la diminution du coût d'exploitation des véhicules. Un coût additionnel de production, découlant de l'augmentation des superficies emblavées ou de la capacité de production a été pris en compte. Un coût d'entretien annuel après la réalisation des pistes équivalant à 10% du coût total des travaux sur la durée d'analyse est pris en compte.

28. Le modèle économique a été bâtit sur l'hypothèse d'une zone d'influence d'un rayon de 2,2 km de part et d'autre d'un segment de piste de 2,2 Km, définit sur la base du minimum de tronçon réalisé par le PRIASA. La zone d'influence est supposée être exploitée pour les plantations de cacao généralement associé à la production de banane et taro, des bassins de production maraîchère, des exploitations de manioc.

29. L'analyse menée sur la base des hypothèses susmentionnées aboutit à un taux rentabilité économique de 25% et une VAN de 49,8 millions de Dobras soit 1,9 millions d'Euros.

30. Bénéfices environnementaux. L'estimation des avantages en utilisant l'outil ExACT, donne un potentiel d'atténuation de l'ordre de 143 806 tonnes équivalent carbone (TeqC) sur une durée de 20 ans, soit 1,3 TeqC/an/ha sur une superficie totale de 5400 ha. Les meilleures pratiques agricoles de conservation, gestion des eaux et des sols, ainsi que des résidus agricoles devraient permettre une séquestration d'environ 155 523 TeqC, Les émissions de gaz à effet de serre liées à la faible gestion des résidus d'élevage, l'utilisation de fertilisant, aux travaux d'aménagement

hydro-agricole sur 600ha, et la réalisation d'autres types d'infrastructures tels que magasin, aires de séchage, bâtiment d'élevage, représentent environ 11 717Teq C.

Tableau 6 : Données prises en compte dans Ex-ACT pour les situations sans et avec projet

Activités	Situation actuelle/sans projet	Situation avec projet
Culture pérennes	335 ha cultures pérennes avec faible gestion des sols	335 ha de cultures pérennes avec une meilleures pratiques agricoles, gestion des sols, pas de changement dans l'usage des terres
Aménagement de 600 ha de terres (prioritairement pour les cultures alimentaires dont le maraîchage	600ha de terres exploitées sous de pratiques traditionnels	600ha de terres exploitées prioritairement pour le maraîchage, sous de bonnes pratiques agricoles et de gestion de l'eau, es sols, pas de changement dans l'usage des terres
4465 ha de terres additionnels aux 600 ha aménagés et 335 ha de cultures pérennes pour les pratiques de gestion et de conservations des sols	4465 ha dont 60% en culture vivrières et 40% en cultures pérennes exploitées sous de faibles pratiques agricoles, de gestion des sols et eaux	4465 ha exploiter sous de meilleures pratiques agricoles, de gestion des sols et de l'eau, dont au moins 322,5 en cultures alimentaires bénéficieront de kits en intrants.
Fertilisants et produits de traitement	12 tonnes de compost /ha/an pour le maraîchage sur 600ha (180 T de N par an) 3 kg de sulfate de cuivre*2 traitements/an/ha pour le cacao sur 315 ha (0,6T de matière active par an) 1,5 kg de CAL*2 traitements/an/ha pour le cacao sur 315 ha (0,9T de chaux par an)	15 tonnes de compost/ha/an pour le maraîchage principalement sur 600 ha (225 T de N par an) 3 kg de sulfate de cuivre*3 traitements/an/ha pour le cacao sur 315 ha (0,9T de matière active par an) 1,5 kg de CAL*3 traitements/an/ha pour le cacao (1,4T de chaux par an)
Bétail et gestion du fumier	Néant	25000 têtes de volaille/an et 1800 de porc/an
Infrastructures	Pas de construction	2680 m ² de magasin, aires de séchage, infrastructures d'élevage

2.2- Résultats économiques et analyse de sensibilité

31. Les résultats de l'analyse économique montrent que les avantages du projet sont tout à fait positifs. Le taux de rentabilité interne économique (TRIE) de base, c'est-à-dire sans les avantages environnementaux du Projet s'établit à 13,6%. La valeur actuelle nette (VAN) est estimée à 214,6 millions de Dobras soit 8,3 millions d'euros (Pour un budget total de 19,2 millions d'Euros). En tenant compte des mesures d'atténuation des émissions de GES évaluées au prix du marché (soit 25 Euro/tCO₂e), le COMPRAN pourrait générer une valeur actuelle nette (VAN) de 253,8 millions de Dobras soit 9,9 millions d'Euros et un TRIE de 14,9%. Cependant, il devra être plus élevé si l'on prend en compte les avantages liés à la l'éducation nutritionnelle, à l'inclusion sociale des personnes handicapés, et les bénéfices indirects liées aux pistes rurales.

32. **Analyse de sensibilité.** L'analyse de sensibilité basée sur les augmentations de 10%, 20% et de 30% des coûts du projet montre des taux de rentabilité respectivement de 12,4%, 11,3% et 10,3%, ce qui dénote de la solidité des résultats face au risque d'augmentation des coûts des activités qui seront promues dans le cadre du projet. Les VAN correspondantes à ces niveaux de hausse des coûts seraient respectivement de 7,3 millions d'Euros, 6,2 millions d'Euros et 5,2 millions d'Euros.

33. L'analyse de sensibilité fondée sur des diminutions de 10%, 20% et 30% des revenus dues au projet indique des taux de rentabilité économique respectivement de 12,3%, 10,8% et 7,8%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de baisse de marges s'établissent à 6,5 millions d'Euros, 4,6 millions d'Euros et 1,6 millions d'Euros. Si les avantages économiques étaient retardés d'un an ou de trois ans, le TRIE se situerait respectivement à 11,7% et 8,4%. Les VAN correspondantes à ces niveaux de retard dans la génération des bénéfices se situeraient respectivement à 6,3 millions d'Euros et 2,6 millions d'Euros. Des tests de sensibilité ont été également conduits pour une baisse de 10% et 20% du taux d'adoption. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Résumé des analyses de sensibilité- COMPRAN

ANALYSE DE SENSIBILITE	TRIE	VAN (6,0%)	
		Million Dobra	Million Euro
Cas de base	13,6%	214,6	8,3
Coûts +	10%	12,4%	7,3
Coûts +	20%	11,3%	6,2
Coûts +	30%	10,3%	5,2
Revenus -	10%	12,3%	6,5
Revenus -	20%	10,8%	4,6
Revenus -	30%	7,8%	1,6
Revenus retardés d'un an	11,7%	162,8	6,3
Revenus retardés de 2 ans	10,0%	114,0	4,4
Revenus retardés de 3 ans	8,4%	68,0	2,6
Taux d'adoption -	10%	11,9%	6,0
Taux d'adoption -	20%	10,0%	3,7

34. Les niveaux de TRIE confirment la solidité des effets et impacts économiques positifs du projet face aux risques de hausses des coûts, de baisse de revenus des activités conduites ou / et de retard dans la génération des avantages. Le TRE reste satisfaisant, mais indicatif, compte tenu du financement des plans d'affaires à la demande. Toutefois, il faut noter que les avantages économiques sont plus sensibles au retard dans la génération des avantages du projet et à la baisse des revenus additionnels générés par les acteurs grâce à l'appuis du projet, pouvant résulter soit de la baisse de rendement, soit de la baisse des prix des produits ou de la baisse de deux variables.

Résumé de l'analyse économique et financière

Republique de Sao-Tome et Principe

A)	MODELES DE PRODUCTION AGRICOLE					MODELES DE MICROPROJETS			MODELES DE MICROENTREPRISES JEUNES		MODELES DE PARTENARIATS COMMERCIAUX		
	Cacao, banane, taro	Poivre	Manioc-maïs	Manioc	Marais/charge mixte	Poisson séché	Farine de manioc	Elevage Porc	Elevage de poulet	Commercialisation des produits agricoles	PCS-Miel	4P-Ananas	4P-Pavre
	-33 452	-8 796	-7 128	-8 604	-24 930	-13 359	-30 954	-71 050	-25 037	-6 463	-150 785	-867 087	-10 386 491
AN1	-3 236	-8 100	1 381	69	4 337	1 586	16 045	20 559	9 222	5 875	25 211	30 067	70 276
AN2	3 444	-2 977	2 983	3 103	12 564	12 102	14 045	19 809	8 472	5 287	38 532	72 910	1 400 232
AN3	7 394	-1 284	4 283	4 403	14 144	14 452	16 045	20 559	9 222	5 920	38 532	207 964	2 735 099
AN5	6 624	5 638	2 983	3 103	12 564	12 102	14 045	19 809	6 672	5 320	38 532	154 900	3 106 222
AN6	10 173	6 096	4 283	4 403	14 144	14 452	16 045	9 359	3 801	5 370	532	167 938	-91 468
AN7	9 698	6 471	2 983	3 103	12 564	12 102	14 045	19 809	8 472	5 320	38 532	98 740	2 793 312
AN8	10 993	6 921	4 283	4 403	14 144	14 452	16 045	20 559	9 222	5 920	38 532	212 824	3 332 312
AN9	9 698	6 471	2 983	3 103	12 564	12 102	14 045	15 809	6 672	5 320	38 532	92 569	3 136 312
AN10	10 993	6 921	4 283	4 403	14 144	14 452	16 045	20 559	9 222	5 920	38 532	212 824	5 123
AN12	8 873	5 646								532	165 320	301 532	
AN13	10 998	6 921									38 532	212 824	8891 312
AN14	9 698	6 471									38 532	147 740	2 597 312
AN15	10 998	6 921									38 532	212 824	3 332 312
AN16	10 173	6 496									38 532	210 954	3 332 312
AN17	9 698	6 271											
AN18	10 998	7 121											
AN19	9 698	6 671											
AN20	13 131	7 121											
TRI (financier)	18,7%	19,1%	38,4%	30,7%	40,3%	63,1%	47,8%	21,4%	29,3%	87,3%	19,1%	13,2%	15,3%
VAN (@9%, Dobras)	35 477	19 888	11 409	10 038	42 832	50 692	54 995	34 952	20 700	24 790	88 311	237 119	4 176 602
VAN (@9%, Euro)	1 448	812	466	410	1 748	2 059	2 245	1 427	845	1 012	3 605	9 678	170 474
Ratio B/C	2,31	1,20	1,85	1,95	2,73	1,34	1,56	1,02	1,07	1,11	1,63	1,03	1,07

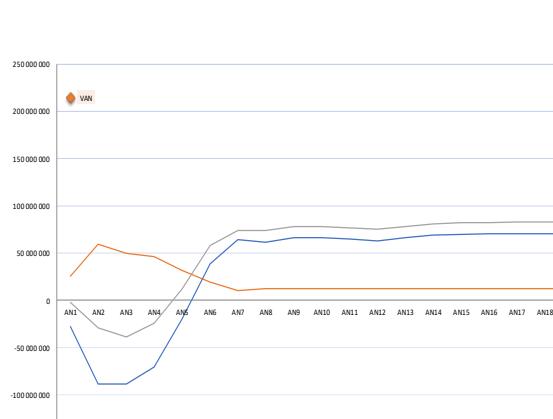
B)			COUTS DU PROJET ET INDICATEURS DU CADRE LOGIQUE	
COUT TOTAL DU PROJET			19,2	Coût de base (millions d'euros)
en millions d'euros				18,5
Bénéficiaires (personnes)			34 800	
Coût par bénéficiaire			552 Euro par personne	
Composantes			Coût	Effets et Indicateurs
Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières			8,0	La valeur ajoutée générée par les filières est augmentée % d'organisations de producteurs déclarant un augmentation de profit d'au moins 30%
Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières			8,4	La productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées % de producteurs déclarant l'adoption de techniques, technologies et pratiques résiliences appropriées
Coordination et Gestion du Projet			2,9	

C)			PRINCIPALES HYPOTHÈSES & PRIX DE RÉFÉRENCE		
FINANCIERIE					
Produits a/	Unité	rendements	Prix (Dobras)	Intérêts	Unité
Cacao Kg	74%	53	Plants de cacao	Unité	15
Poivre Kg	133%	106	Plants de poivre	Unité	15
Manioc Kg	63%	10	Bouture améliorée de manioc	Unité	2,5
Mais Kg	188%	15	Semence améliorée de maïs	Unité	20
Tomate Kg	25%	15	Compost	Kg	0,8
Poivron Kg	20%	50	Sulfate de cal	Kg	80
Oignon Kg	22%	30	CAL	Kg	20
Poulet Unité	N/A	130	Poussin	Unité	20
Porc Unité	N/A	6500	Main d'œuvre	Jour	100
Mil brûlé Kg	50%	160	Aliments bœuf	Kg	10
Ananas Kg	90%	30			
Total de charge social (ODER)		24,4	Cout d'opportunité du capital financier		9,20%
Taux de change de référence (SER)		25,7	Cout d'opportunité du capital social		6,0%
Facteur de conversion Standard		1,1	Facteur de conversion Output local		1,0%
Labour Conversion Factor		0,85	Facteur de conversion Intants		0,9%

E)	BENEFICES NETS ADDITIONNELS (BNA) ECONOMIQUES EN MILLIONS DOBRAS					
	Modèles de production agricole	Modèles de Microprojets	Modèles micro-entreprises jeunes	Modèles de partenariats commerciaux	Pistes rurales	TOTAL BNA (Dobra)
A	AN1	0	0	0	-654 523	-1 342 145
A	AN2	2 823 768	-2 155 628	1 066 940	-10 095 956	12 974 465
A	AN3	-13 253 665	-3 429 580	-1 917 313	-8 642 454	11 314 265
Y	AN4	-27 458 707	-4 119 987	877 760	2 507 661	3 742 465
S	AN5	-5 624 847	-2 158 485	4 477 256	7 405 833	7 931 717
E	AN6	21 828 541	8 687 010	7 104 403	11 489 136	11 802 753
O	AN7	29 277 085	19 046 924	7 840 243	9 146 084	8 725 961
O	AN8	29 863 788	18 836 390	7 480 928	8 835 162	7 742 239
M	AN9	30 822 437	18 888 137	7 564 440	12 029 340	8 725 961
I	AN10	30 635 475	18 836 390	7 776 937	12 382 253	8 725 961
Q	AN11	30 963 793	19 126 217	7 859 756	9 958 060	8 725 961
U	AN12	30 677 003	19 337 709	8 114 135	7 805 564	8 725 961
U	AN13	31 553 933	19 515 734	8 239 722	10 045 235	8 725 961
E	AN14	32 343 572	19 846 924	8 174 208	11 753 611	8 725 961
E	AN15	32 561 227	20 261 002	8 170 309	12 205 765	8 725 961
E	AN16	32 484 329	20 261 002	8 170 309	12 844 840	8 725 961
E	AN17	32 535 818	20 261 002	8 170 309	12 972 421	8 725 961
E	AN18	32 381 572	20 261 002	8 170 309	13 028 805	8 725 961
E	AN19	32 430 398	20 261 002	8 170 309	13 022 391	8 725 961
E	AN20	32 484 339	20 261 002	8 170 309	13 022 391	8 725 961
Sous bénéfices environnementaux						
Avec bénéfices environnementaux						
JAN@ 6 % (Dobra)		241 579 129				253 869 424
JAN@ 6 % (Euro)		8 340 715				9 867 584
TRE		13,6%				14,9%

D)	MENAGES BENEFICIAIRES, TAUX D'ADOPTION ET PHASING					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Modèles de production agricole	Bénéf. Totaux	-	45	180	225	-
Bénéf. Adoptant	80%	-	36	144	180	-
Culture vivrière	Bénéf. Totaux	-	274	675	1 476	800
Bénéf. Adoptant	75%	-	206	506	1 077	600
Microprojets	Bénéf. Totaux	-	130	350	480	360
Bénéf. Adoptant	75%	-	98	263	360	135
Microentreprises jeunes-Insertion	Bénéf. Totaux	-	70	190	180	120
Bénéf. Adoptant	75%	-	42	114	108	72
Microentreprises jeunes-Reforcement	Bénéf. Totaux	-	13	37	37	13
Bénéf. Adoptant	75%	-	10	28	28	10
Partenariat simple	Bénéf. Totaux	-	4	7	7	4
Bénéf. Adoptant	80%	-	3	6	6	3
Modèles d'amélioration de la valeur ajoutée (partenariats IP)	Bénéf. Totaux	-	2	3	3	1
Bénéf. Adoptant	80%	-	2	2	2	1

E)	ANALYSE DE SENSIBILITÉ					
	Δ%	lien avec la matrice des risques	TRIE	VAN (*million "euros")		
Scénario de base				13,6%	5,3	
Coût du Projet	10%	hausse des prix des intrants, des équipements et matériels de production/bran de matériels de	12,4%	7,3		
Coût du Projet	20%	hausse des prix des intrants, des équipements et matériels de production/bran de matériels de	11,3%	6,2		
Coût du Projet	30%	hausse des prix des intrants, des équipements et matériels de production/bran de matériels de	10,2%	5,2		
Bénéfices	-10%	hausse affectant le prix de vente des	12,3%	6,5		
Bénéfices	-20%	hausse, la baisse du taux d'adoption et des rendements	10,8%	4,6		
Bénéfices	30%	hausse affectant le prix de vente des	7,8%	1,6		
Bénéfices retardés d'1 an		hausse affectant le risque lié à la mobilisation	11,7%	6,3		
Bénéfices retardés de 2 ans		hausse affectant le risque lié à la mobilisation	10,0%	4,4		
Bénéfices retardés de 3 ans		hausse affectant le risque lié à la mobilisation	8,4%	2,6		





Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 5: Note d'examen des Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique du FIDA (PESEC)

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 5 : EVALUATION SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET CLIMATIQUE (SECAP)

I. Introduction

1. L'objectif principal de la note SECAP est d'informer et d'orienter de manière stratégique et technique le projet COMPRAN sur les impacts potentiels actuels et futures des changements climatiques et de la dégradation des ressources naturelles sur les performances du portefeuille et le bien-être des populations, particulièrement les jeunes et les femmes. L'étude comprend : i) une synthèse des principaux défis environnementaux et sociaux ; ii) une analyse institutionnelle ; iii) une analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques et aux différents défis environnementaux et iv) la contribution des investissements futurs à la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

2. La note SECAP vise à identifier les impacts potentiels du projet sur l'environnement et la société, à classer le projet selon les procédures SECAP et à préparer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour ses impacts directs et indirects en identifiant des mesures d'atténuation pour les différents risques potentiels.

3. La principale contrainte à la réalisation de l'étude était le manque de données fiables au niveau national, notamment en ce qui concerne les données climatiques et agricoles. Cette contrainte se ressent dans les documents consultés qui parfois contiennent des assertions ou des analyses qui ne semblent pas pertinentes ou fondées.

II. Analyse de la situation et impacts potentiels du projet

1. Contexte socio-économique et nutritionnel

4. La République de São Tomé-et-Principe est un petit État insulaire en développement doté d'une économie fragile. Il est extrêmement vulnérable aux chocs exogènes. L'archipel compte six districts et la Région autonome de Príncipe (RAP), il est situé dans le golfe de Guinée, à 350 km de la côte ouest de l'Afrique. D'une superficie de 1 011 km² (859 km² pour l'île principale São Tomé et 109 km² pour celle de Príncipe), ce pays lusophone comptera près de 210 000 habitants en 2020 et son produit national brut (PNB) par habitant est estimé à 1 970 \$EU en 2017.

5. São Tomé-et-Principe affiche des performances supérieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne pour l'indice de développement humain du PNUD et a progressé en améliorant d'autres indicateurs sociaux. Selon le classement IDH de 2018, São Tomé e Príncipe occupe le 17ème rang au niveau africain et le 143ème au niveau mondial. Le pays a un taux brut de scolarisation primaire de 110%, une espérance de vie de 66 ans, un taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans de 51 pour 1 000 naissances, un accès à une source d'eau améliorée pour 97% de la population et à l'électricité pour 60% de la population.

6. São Tomé-et-Principe est confronté à des défis typiques des petits États insulaires et a une incidence sur sa capacité à faire face aux chocs et à équilibrer son budget. Le pays connaît depuis son indépendance des déficits structurels qui demeurent à la fois en termes de balance commerciale, balance des paiements et de finances publiques. Sur les quatre dernières années (2015-2018) les recettes fiscales représentent environ 12 % du PIB et restent insuffisantes pour couvrir les dépenses publiques courantes de l'Etat. L'investissement public est financé à 96 % par des contributions extérieures, d'où la nécessité de diversifier l'économie.

7. Le pays continuera à faire face à des défis importants pour surmonter l'insularité, la taille réduite du marché, la vulnérabilité aux chocs naturels et au changement climatique, le capital humain limité et les ressources négociables rares pour générer une croissance durable et inclusive et réduire la pauvreté.

8. Le défi à long terme pour São Tomé e Príncipe est de passer de plans ambitieux à des actions réalisables qui contribueront à rendre l'économie plus dynamique et à créer plus d'emplois pour les jeunes et les femmes.

9. **Pauvreté.** São Tomé-et-Principe est l'un des pays pauvres et très endettés (PPTE) du fait d'une faible base de production et d'exportation. Même si les résultats enregistrés au cours des cinq dernières années en termes de croissance du Produit intérieur brut (PIB) ont été très positifs aucune donnée fiable n'indique une amélioration significative des conditions de vies des

populations les plus défavorisées depuis une dizaine d'années. La pauvreté est généralisée dans les régions rurales et dans les zones urbaines marginalisées. Elle touche 65% des ménages vivant dans les zones rurales contre 45% dans les zones urbaines.

10. Malgré les problèmes méthodologiques, il existe un consensus sur le fait que l'incidence de la pauvreté n'a pas beaucoup changé entre les deux dernières enquêtes auprès des ménages (2000 et 2010). Selon des estimations récentes de la Banque mondiale, environ un tiers de la population vit avec moins de 1,9 dollar par jour et plus des deux tiers de la population sont pauvres, avec un seuil de pauvreté de 3,2 dollars par jour. Les zones urbaines et les districts du sud tels que Caué et Lembá ont des taux d'incidence de la pauvreté plus élevés.

11. **Genre.** São Tomé-et-Principe a un profil de genre distinct caractérisé par une dichotomie entre les lois et politiques en matière d'égalité de genre officiellement acceptées et le statut socio-économique réel associé au genre. L'égalité des sexes est soulignée dans la Constitution nationale et réitérée dans les différentes lois et législations. São Tomé-et-Principe est signataire de toutes les conventions internationales qui promeuvent l'égalité des sexes et combattent la discrimination. Dans la pratique, ces politiques et lois ont au mieux des résultats mitigés et au pire contradictoires. Du côté positif, il ne semble pas exister de fossé entre les sexes en matière d'accès à l'éducation et à la santé ; la différence de niveau de pauvreté entre les ménages dirigés par un homme et une femme est minime ; plusieurs femmes occupent des postes décisionnels au niveau national ; il existe une égalité des sexes devant la loi et un discours officiel qui préconise l'égalité des sexes. Du côté négatif, si la différence de niveau de pauvreté entre les ménages dirigés par une femme et ceux dirigés par un homme est faible, le revenu moyen des ménages dirigés par une femme est inférieur à celui des ménages dirigés par un homme. La participation des femmes à la prise de décision au niveau local est marginale. Les attitudes culturelles semblent reléguer les femmes à des rôles plus traditionnels, tels que les tâches ménagères et les soins aux enfants ; tout en limitant leur accès aux opportunités économiques principalement à l'emploi dans le secteur informel.

12. L'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes chefs de familles (71.3%) comparé aux hommes (63.4%) et 59% des chômeurs sont des femmes. Sur le marché de l'emploi formel, les femmes sont majoritaires dans la catégorie des « travailleurs non qualifiés », dont le taux de féminisation est de 71%. Selon le RGPH 2012, environ 41% des femmes adultes sont chefs de familles, ce qui représente une forte augmentation depuis le recensement de 2001 (32%) et constitue un facteur aggravant de pauvreté.

13. Une caractéristique importante de l'organisation sociale à São Tomé-et-Principe concerne le fait que la famille nucléaire composée d'un couple et de ses enfants est loin d'être la forme la plus répandue. Ainsi, seuls 7% des personnes interrogées lors du dernier recensement national de 2012 se déclaraient mariées (mariage civil ou religieux) et 39% étaient en union libre, alors qu'on estime à environ 40% le nombre de familles monoparentales, avec en général une femme comme chef de famille. Il est ainsi tout à fait accepté, sur le plan social, d'être une femme non mariée et qui élève seule ses enfants. Par contre, ces femmes et les familles monoparentales sont généralement plus vulnérables au phénomène de pauvreté, les pères contribuant rarement financièrement à l'éducation des enfants. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes.

14. Il n'existe que très peu de statistiques sur l'emploi informel et le travail des femmes, particulièrement en milieu rural. Les statistiques disponibles (RGPH 2012) montrent que seulement 39,6% de la population active est de sexe féminin contre 60,4% pour le sexe masculin. Les femmes au foyer, considérées comme inactives, représentent près de 13 % de la population âgée de 10 ans et plus, contre à peine 0,6 % pour les hommes. Seules 20,5% des femmes exercent dans l'agriculture et la pêche, qui restent des secteurs dominés par les hommes (38% des hommes actifs). On estime que la faible présence des femmes dans ces secteurs s'explique par le manque d'appui aux petits agriculteurs et la préférence des femmes pour le commerce. En zone rurale, les femmes partagent leurs temps entre les activités domestiques et les activités agricoles, pratiquant le plus souvent une agriculture de subsistance ou vendant leur force de travail comme ouvrières agricoles.

15. Le mariage précoce demeure toutefois un problème important chez les femmes, le dernier MICS¹ estimant en 2014 que 5% des femmes âgées de 20-49 ans avaient été mariées avant

¹ Source: Multiple Indicator Cluster Survey, 2014, UNICEF/UNDP

l'âge de 15 ans et 32% avant l'âge de 18 ans. En milieu rural, 6% des femmes âgées de 15-49 s'étaient mariées avant l'âge de 15 ans et 37% avant l'âge de 18 ans et 28% des femmes âgées de 15-19 ans avaient déjà au moins un enfant. Le problème de grossesses précoces et le taux de fécondité relativement élevé des adolescentes (92/1000², contre une moyenne régionale de 118/1000) démontrent la persistance de modèles de genre et de pratiques d'unions précoces liées à la pauvreté et au manque d'éducation. La vulnérabilité socio-économique des filles a ainsi une influence considérable sur leur exposition au risque de devenir des mères précoces³, alors que les grossesses précoces sont fortement corrélées au décrochage scolaire (85.7% des filles mères âgées de 12 à 17 ans ont quitté l'école)⁴, ce qui contribue au cercle vicieux de la pauvreté.

16. Bien que les femmes aient bénéficié des réformes agraires de 1992, (un tiers des bénéficiaires ont été des femmes) qui ont permis aux anciens ouvriers des plantations d'acquérir le droit d'usufruit sur des terres agricoles, leur accès aux ressources productives reste limité.

17. En ce qui concerne les indicateurs de développement humain, il n'y a pas de disparité entre les sexes en matière d'accès à l'éducation et aux services de santé. Les disparités sont plus régionales et entre les populations urbaines et rurales. Les taux de scolarisation des garçons et des filles sont égaux aux niveaux primaire et secondaire. Bien qu'il existe des écarts de taux d'alphabétisation entre les hommes et les femmes des groupes de personnes plus âgées, l'écart se réduit rapidement chez les générations les plus jeunes.

18. **Jeunes.** La population de São Tomé-et-Principe est très jeune, les enfants et les adolescents représentant près de la moitié de la population (45%). Il n'existe pas de textes juridiques définissant la qualité de « jeunes », mais la coutume pour les organisations des Nations Unies est de se référer à la *Charte africaine de la jeunesse* de l'Union Africaine qui définit un jeune comme un individu âgé de 15 à 35 ans. Selon cette définition, on dénombrait en 2012 environ 64.000 jeunes (soit près de 36% de la population). Plus de 45% des jeunes du pays vivent en milieu urbain et en particulier dans les deux plus grandes villes du pays, et environ 62% dans deux districts (Água Grande et Mé-Zôchi)⁵. La tranche d'âge 15-24 ans représente 50.4% du total des jeunes. Selon les données du dernier recensement de 2012, la population économiquement active (15 à 65 ans) comptait 88.500 personnes, dont plus de 75% ont moins de 35 ans.

19. Le chômage des jeunes est un défi important pour le développement économique de São Tomé et Principe. Les jeunes (âgés de 15 à 24 ans) représentent 21% de la population. Selon les perspectives économiques mondiales établies par le FMI pour 2011, le taux de chômage en São Tomé e Príncipe était de 13.6% en 2012 (INE, 2012). L'incapacité de l'économie à créer suffisamment d'emplois fait de la jeunesse, et particulièrement les jeunes filles, le groupe le plus vulnérable de la population.

20. L'insertion des jeunes dans la vie active est, comme partout, une étape particulièrement difficile et critique. Cela est particulièrement vrai dans le pays au sein du milieu rural du fait de la contrainte foncière. Les deux derniers Gouvernements et le Gouvernement actuel mettent en œuvre des mesures d'identification des parcelles abandonnées et de redistribution à des jeunes issus des communautés rurales. En outre, depuis quelques années et encore pour une décennie, la transition est en cours entre la génération qui a reçu la terre dans les années 1990 et leurs descendants.

21. En vertu de la loi 3/91 qui définit le régime foncier des terres agricoles, la terre est la propriété de l'Etat. Elle est attribuée pour une durée indéterminée à des individus ou personnes morales qui s'engagent à l'exploiter, mais qui ne pourront ni vendre leurs droits, ni les utiliser comme garantie. De 1993 à 2014, on estime que 16.675 ha de terres ont été allouées à 8.008 familles. A partir de 2014, décision a été prise par le Gouvernement de redistribuer des parcelles non abandonnées et 1.527 petits exploitants supplémentaires ont pu en bénéficier. Au total, le nombre total de famille attributaires de parcelles est donc estimé à ce jour à environ 9.000 (pour une superficie totale de 18.000 à 20.000 ha)⁶, ce qui signifie qu'environ la moitié des familles rurales. Pour les jeunes n'ayant pas bénéficié d'une distribution, l'accès à la terre est

² Source : INS, 2016

³ La proportion de grossesses précoces est plus importante chez les jeunes femmes les plus pauvres (35%), en comparaison des plus aisées (12%).

⁴ Ibid.

⁵ Source : Rapport national sur le développement humain à São Tomé-et-Principe, PNUD, 2014.

⁶ Source: *Etude diagnostic du secteur agricole*, AFD, avril 2019.

donc très difficile et la situation ne peut que se compliquer en raison du taux de croissance démographique. Cette problématique est pour l'instant moins importante à Principe.

22. Sécurité Alimentaire. A São Tomé-et-Principe, 52 pour cent des personnes économiquement actives travaillent dans l'agriculture. L'alimentation de base de la population de São Tomé et Principe est constituée essentiellement de banane, riz, macabo, haricot, manioc, légumes et le fruit de l'arbre à pain que l'on accompagne de poisson, de viande (porc, poulet) ou d'escargots géantes (busio). La production vivrière est insuffisante pour approvisionner la demande du marché intérieur. La production nationale de viande couvre à peine 59% de la demande locale. Environ 24 pour cent des ménages étaient en situation d'insécurité alimentaire en 2009. Le déficit en produits alimentaires d'origine animale est comblé par des importations. L'insuffisance de la production vivrière entraîne des difficultés nutritionnelles et accentue la vulnérabilité. Le manque d'accès aux marchés et le déficit d'appui technique et financier nécessaires pour les petits exploitants a entraîné un exode rural important, une chute de la production agricole et une aggravation de l'insécurité alimentaire.

23. Nutrition. São Tomé-et-Principe a fait des progrès importants dans la période 2009-2014 au niveau des trois indicateurs de malnutrition classiques. Ainsi, la proportion d'enfants en insuffisance pondérale (en dessous de -2 écart-type) a baissé de plus de 33 %, la malnutrition chronique de 41 % et la malnutrition aiguë de 62 % (INS, 2009 et 2014). 17 % des enfants de moins de cinq ans sont malnutris, et 25,5 % des enfants proviennent du quintile le plus pauvre. Les régions présentant les taux de malnutrition chronique les plus élevés sont le Nord-Ouest (20%) et le Sud-Est (23,3 %). Les enfants de 18 à 35 mois sont les plus touchés (plus de 24%). Il n'y a pas d'enfants malnutris dans les foyers où les mères ont un niveau de scolarité supérieur (INS, 2016).

24. Les causes directes de la malnutrition sont un apport alimentaire inadéquat et les maladies. 84 % des produits alimentaires sont achetés, ce qui peut impliquer des barrières d'accès pour la couche la plus pauvre de la population. Le régime alimentaire moyen du pays contribue à un apport énergétique similaire à la moyenne de la région, mais avec une composition faible en protéines. Le taux d'enfants allaités exclusivement augmente rapidement, 73,8 % des enfants de 0 à 5 mois sont allaités exclusivement, par rapport à 51% en 2009. Toutefois, dans le quintile le plus riche, il y a encore 6,8 % des enfants malnutris, ce qui pourrait indiquer qu'une partie du problème de la malnutrition n'est pas seulement liée à la possibilité d'accès à la nourriture, mais à d'autres facteurs tels que le régime alimentaire. Moins de la moitié (46,8 %) des enfants âgés de 6 à 23 mois bénéficient d'une diversité alimentaire minimale et 58,2 % d'une fréquence minimale d'alimentation (INS, 2016).

25. Il existe d'autres facteurs défavorables à une bonne nutrition comme le manque d'accès à l'eau potable et aux sanitaires, l'insalubrité des habitations dans les *rocas*, ainsi que les pratiques peu satisfaisantes en matière d'hygiène et la préparation inadaptée des aliments. Le rapport UNICEF 2015 montrait que seul 35% de la population avait accès aux systèmes d'assainissement améliorés⁷. L'alcoolisme⁸, qui touche également les femmes, et les obstacles sociaux représentent également de grands défis auxquels le pays est confronté.

26. Dans l'ensemble, il y a une connaissance insuffisante, particulièrement parmi les jeunes femmes, de la valeur nutritionnelle des produits locaux, ce qui conduit à un régime alimentaire peu varié et pauvre en nutriments, y compris une alimentation quantitativement et qualitativement insuffisante au niveau du noyau familial.

2. Contexte environnemental et climatique : tendances et implications

a. Environnement et ressources naturelles

27. São Tomé-et-Principe est un archipel constitué de deux îles et îlots adjacents, situé à l'ouest de la côte africaine, dans le Golfe de Guinée. L'archipel couvre une superficie totale de 1001 km2. L'île de São Tomé et ses îlots fait 859 km2 de superficie et celle de Principe et ses îlots, 142 km2. Ces îles sont distantes d'environ 300 km de la côte ouest du Gabon, et se situent entre les parallèles 1° 45' nord et 0° 25' sud et les méridiens 6° 26' est et 7° 30' ouest. Ce sont

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance/Organisation mondiale de la Santé. Programme commun de surveillance de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. 2015. https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Sao_Tome_and_Principe_2015_COAR.pdf.

⁸ Une étude récente dans le pays estime que la consommation d'alcool chez les enfants en âge scolaire affecte 58% des garçons et 43% des filles. A Comunicação & Literacia em Saúde (C&LS) na Prevenção de consumos excessivos de Álcool e Drogas (A&D) na população escolar em São Tomé e Príncipe, 2017 - Acta Médica Portuguesa.

des îles d'origine volcanique, avec un relief très accidenté, dont les points les plus élevés sont le Pic de São Tomé (2024 m), à São Tomé et le Pic de Principe (948 m), à Principe.

28. Forêts. São Tomé et Principe possède une forêt abondante dont les caractéristiques varient en fonction de plusieurs facteurs dont le relief, l'altitude et le climat de chaque région. Selon la FAO, la forêt couvre environ 56% de la superficie totale du pays et cela sans prendre en compte les forêts d'ombrage.

29. Les principaux écosystèmes forestiers présents sur les îles de São Tomé-et-Príncipe sont divisés en écosystèmes forestiers de basse altitude comprenant deux très petites zones de mangroves, quelques centaines d'hectares de savanes arbustives et herbacées (dans le Nord de l'île de São Tomé), plusieurs milliers d'hectares de forêts d'ombrage et forêts secondaires dans les zones d'altitude moyenne et des écosystèmes forestiers d'altitude, qui comprennent les forêts de montagne (1000 à 1800 m d'altitude) et la forêt de brouillard ou forêt de nuages (supérieure à 1 800 m).

30. Le volume total de bois sur pied s'élevait à 12,8 millions de m³ en 1999, date du deuxième (et dernier) inventaire forestier national réalisé jusqu'à présent dans le pays. La déforestation constatée depuis 2010 (3 150 ha) est en majorité liée au développement d'une plantation industrielle de palmiers à huile dans le Sud de l'île de São Tomé (Agripalma). Les deux autres causes sont l'extension des superficies urbanisées ainsi que la transformation de superficies limitées de plantations (de cacao principalement) en zones de cultures vivrières, ce qui se traduit par la réduction ou la suppression sur ces zones de la couverture arborée d'ombrage.

31. La dégradation la plus préoccupante des forêts est liée à l'abattage sélectif des meilleurs sujets des essences forestières pour la construction des maisons principalement mais aussi la fabrication de meubles ou de pirogues (le pays n'exporte pas de bois). Ce phénomène est invisible par télédétection et difficilement quantifiable. Des efforts importants sont réalisés, avec un certain succès pour contrôler et limiter ce type d'abattage, mais il reste important.

32. **Parcs nationaux.** São Tomé-et-Príncipe comprend deux parcs nationaux : Le parc national de São Tomé (25 151 ha), qui couvre le massif centre-ouest et deux zones écologiques : (la zone écologique Zone écologique Malanza - Protection des mangroves) et (la zone écologique Praia das Conchas-Lagoa Azul – savane) et le Parc National de Principe (7128,29 ha) comprend en plus de la zone écologique principale, la zone écologique de forêt de Azeitona et la zone écologique RAMSAR des îlots Tinhosas. Durant les dernières années, on constate une pression qui augmente de plus en plus sur les ressources forestières des parcs naturels exercée par les communautés au niveau des zones tampons. En 2012, l'île de Principe a été déclarée comme première Réserve Mondiale de Biosphère du pays. Cette déclaration est un élément important d'un plan visant à développer la Région Autonome de Principe comme un modèle pour la promotion du développement de l'écotourisme.

33. **Biodiversité.** Comme le montre la littérature pertinente, la biodiversité de São Tomé e Príncipe est remarquable. L'archipel présente une richesse significative d'espèces de la flore et de la faune, compte tenu en particulier de sa taille relativement petite (Melo, 2006). Ceci est dû, quelle que soit la taille des îles, à leur isolement et à la diversité de leurs microclimats. La flore et la faune intérieures des îles montrent une proportion significative d'espèces que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde.

34. **Ressources en eau.** Le pays possède un réseau hydrographique composé de plus de 50 cours d'eau d'une longueur moyenne comprise entre 5 et 27 km et une dénivellation de 1.000 et 1.500 mètres. On estime le taux moyen de ruissellement à 71% des précipitations, ce qui est très important pour la mobilisation et la gestion des ressources en eau. Ces ressources en eau sont abondantes, régulières et renouvelables et sont estimées à 2,18 milliards de m³/an.

35. Les ressources en eau de surface sont disponibles et renouvelables, cependant la mobilisation et l'exploitation de ces ressources restent encore très faible. En effet, vu la topographie du pays, une grande partie de cette eau finit dans l'océan. Les eaux de ruissellement dans le cas où elles seraient interceptées par des ouvrages, permettant une plus grande mobilisation, constituerait une opportunité majeure pour l'agriculture en permettant de valoriser la saison sèche (*Gravana*) qui serait, si de l'eau d'irrigation était disponible, la plus propice à l'agriculture.

36. Les ressources renouvelables des nappes souterraines ont été estimées pour São Tomé et Principe respectivement à 121Mm³/an et 17 Mm³/an. Le bilan des eaux souterraines est déficitaire dans la partie nord des îles où les sources sont exploitées pour l'alimentation en eau potable. Cet état ne permet pas la mobilisation des ressources en eaux souterraines pour l'irrigation. Le surplus des ressources souterraines se situe dans la partie sud, où les terres cultivables sont rares et la demande en eau potable est faible.

37. Les eaux souterraines sont généralement de bonne qualité, mais elles sont vulnérables à la pollution bactériologique et chimique en raison de l'infiltration directe des eaux à travers les zones fissurées.

38. **Sols.** Les sols sont principalement d'origine basaltique et présentent globalement un bon niveau de fertilité. Ils présentent un pH légèrement acide (proche de la neutralité), une bonne teneur en potassium et en phosphore, une bonne capacité d'échange cationique et de rétention de l'eau. De type tropical noirs, ils présentent des textures para-ferralitiques, fersialitiques et littolitiques et peuvent être humifères ou non selon que la teneur en matière organique de l'horizon A1 est supérieur ou non à 7,5% (dans les cas des textures médianes ou lourdes) et 4,5% (dans le cas des textures légères). A l'île de Principe les textures para-ferralitiques et leptolithiques sont prédominantes.

b. Climat

Tendances climatiques observées

39. **Zones agroécologiques.** Le climat est tropical humide avec deux saisons sèches et deux saisons des pluies. La nature montagneuse des îles est à l'origine d'une grande diversité climatique. La pluviosité moyenne annuelle varie entre 2 000 et 3 000 mm, mais elle dépasse les 6 000 mm dans le sud-ouest de São Tomé et n'atteint pas 900 mm dans le nord-est ; elle varie de 4 500 à 2 500 mm à Principe. On distingue pour l'ensemble de l'archipel une quinzaine de zones agroécologiques qui assurent un potentiel agricole élevé. La température moyenne annuelle, elle-même très influencée par le relief, est d'environ 26°C dans les régions montagneuses, et l'humidité relative atteint 75 pour cent.

40. **Caractéristiques climatiques.** Le climat est caractérisé par l'existence de quatre saisons déterminées par le mouvement annuel de la zone de convergence intertropicale. Une saison pluvieuse (fin mars à début juin) correspond à la remontée du front vers le Nord. Elle est suivie de la grande saison sèche ou « *gravana* » (juin à septembre) puis d'une seconde saison pluvieuse (octobre à janvier) lorsque le front redescend vers le Sud. La petite saison sèche ou « *gravanita* » est moins marquée, plus mobile et dure en général moins d'un mois (entre janvier et mars)

41. La température moyenne de l'archipel au niveau de la mer est de 25,6 °C et tend à varier légèrement avec l'altitude et la période de l'année. Ainsi, les températures augmentent à mesure que vous vous déplacez du plus haut au plus bas, et les régions montagneuses sont légèrement plus fraîches que les régions côtières.

42. Les précipitations dans l'archipel varient considérablement en fonction de l'exposition aux vents humides de mousson du Sud-Ouest et du relief. Les versants Sud-Ouest du pic de São Tomé (2 000 m d'altitude) reçoivent jusqu'à 7 000 mm alors que les plaines et plateaux du Nord-Est de l'île de São Tomé distants seulement d'une vingtaine de kilomètres reçoivent de l'ordre de 700 mm soit dix fois moins. Des gradients du même type existent sur l'île de Principe mais du fait de la petite taille de l'île et d'un relief disposé différemment, ils sont moins marqués et la pluviométrie moyenne y est de l'ordre de 3 000 mm.

43. Le pays compte une multitude de microclimats, définis principalement par les précipitations, la température et la localisation. La température varie en fonction de l'altitude et du relief.

44. **Tendances et impacts observés.** Du fait de son caractère insulaire, de sa petite taille et de ses côtes basses à grande concentration humaine, São-Tomé et Principe est très vulnérable aux changements climatiques. L'accroissement des températures, l'augmentation du niveau de la mer et l'intensification des perturbations climatiques constituent des risques potentiels dont certains effets sont déjà observés (cas de l'érosion côtière). Les changements climatiques pourraient aussi avoir des conséquences sur la composition spécifique des

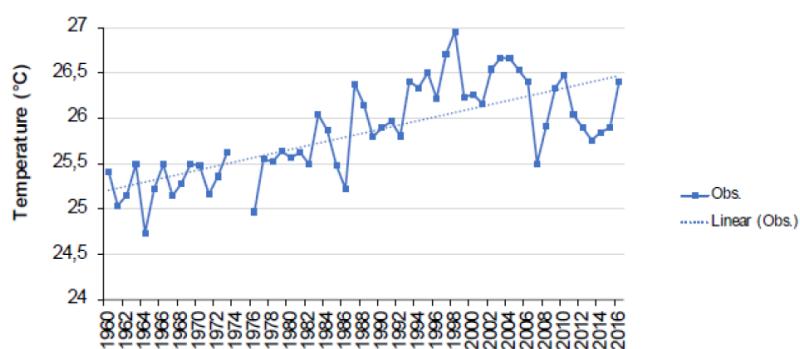
ressources halieutiques et leur répartition. Dans le secteur agricole, la tendance au rallongement de la saison sèche et à l'intensification des pluies torrentielles constitue une menace potentielle pour la sécurité alimentaire et la tenue des sols.

45. À São Tomé et Príncipe, la hausse de température et l'érosion côtière sont les principales manifestations apparentes du changement climatique, même si elles peuvent avoir d'autres causes. La variabilité des pluies constitue également une réalité ; elle entraîne des perturbations du calendrier agricole et l'irrégularité de la production agricole. L'insécurité alimentaire persiste malgré un climat et des sols favorables à l'agriculture, et la variabilité de la production agricole accentue la volatilité des prix des denrées.

46. Dans ce contexte, Plusieurs tendances ont déjà été observées, notamment l'augmentation des températures, la diminution des précipitations, l'allongement de la saison sèche, la diminution des débits des cours d'eau, l'élévation du niveau de la mer et l'érosion côtière. Ces tendances ont des impacts économiques négatifs sur plusieurs secteurs notamment l'agriculture et la foresterie.

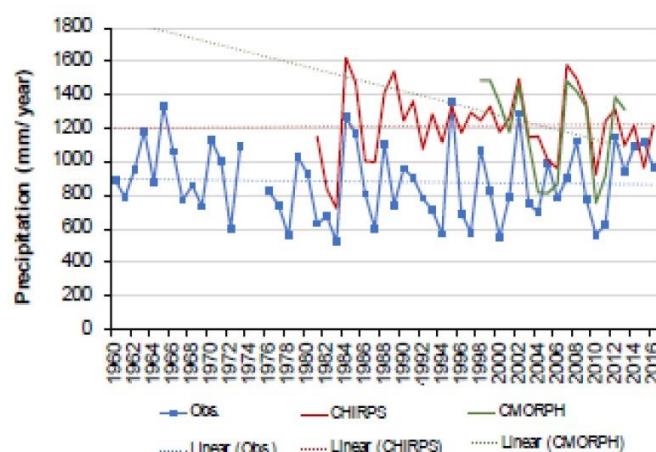
47. **Tendances climatiques.** La tendance moyenne annuelle de la température de la station météorologique de l'aéroport (Figure 1), calculée à partir de la tendance linéaire, indique une augmentation de 0,6 °C entre 1960 et 2016, soit une augmentation moyenne d'environ 0,01 °C par an. Les cinq années les plus chaudes ont eu lieu au cours des 20 dernières années.

Figure 1: Évolution de la température moyenne annuelle de 1960 à 2016 tirée d'observations locales de la station de l'aéroport de São Tomé



48. La tendance des précipitations est décroissante entre les années 1960 et 2016 selon les séries observées et les données du CMORPH (Figure 2). Les données CHIRPS ne montrent pas cette tendance, mais présentent des valeurs compatibles avec les observations de la station de l'aéroport.

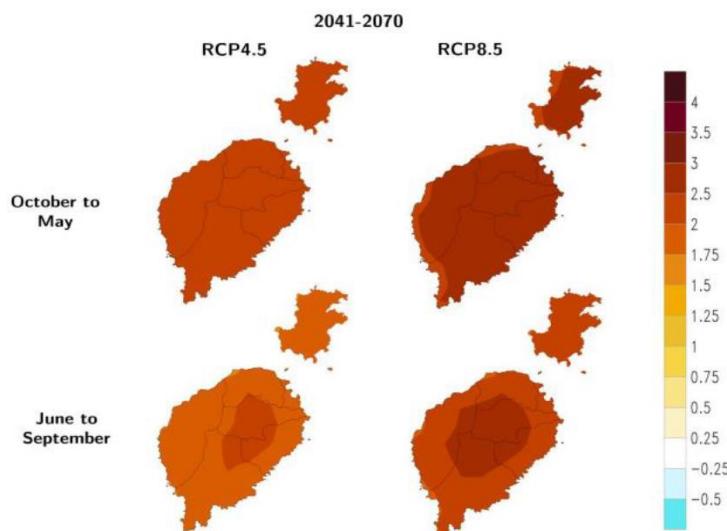
Figure 2: Série chronologique des précipitations annuelles (mm/an)



Projections climatiques

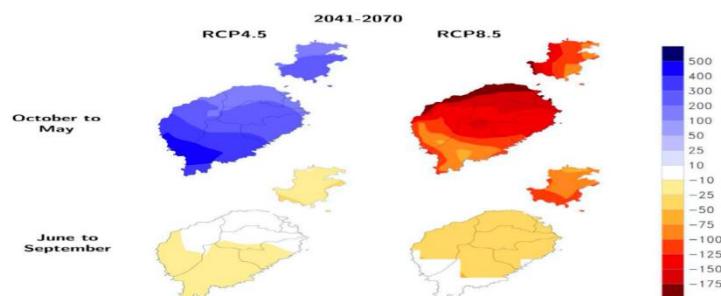
49. Températures. Les projections indiquent un réchauffement dans l'ensemble du pays, plus prononcé entre octobre et mai. Durant la période de « gravana », le réchauffement est plus important dans la partie centrale de l'île de São Tomé où se trouvent les altitudes les plus élevées (figure 3). Notez que le schéma de réchauffement dans les deux scénarios (RCP4.5 et RCP8.5) est assez similaire, avec une augmentation de la température plus intense dans le scénario RCP8.5. Les changements de température dans les deux îles atteignent des valeurs d'environ 2,5 °C dans les RCP4.5 et 3 °C dans RCP8.5 à la fois pendant la saison des pluies et pendant la saison sèche.

Figure 3: Evolution de la température moyenne à 2 m (°C) d'octobre à mars (saison des pluies) et de juin à septembre (saison sèche) projetée par le modèle Eta-4 km pour la période 2041-2070 du RCP4.5 et RCP8.5 relatif à la période 1971-2000



50. Précipitations. Dans le scénario RCP4.5 (Figure 4), les projections d'évolution des précipitations pour les deux îles indiquent un climat plus pluvieux d'octobre à mai et des conditions légèrement plus sèches les autres mois de l'année. Les variations de précipitations les plus importantes (+ 150 mm/mois) se produisent dans la partie sud-sud-ouest de l'île de São Tomé, où les précipitations totales sont également les plus élevées. Dans le scénario RCP8.5 (Figure 4), les projections indiquent que la réduction des précipitations a lieu aussi bien en périodes pluvieuses que sèches. Cependant, en analysant les changements de mois en mois, les mois de décembre et janvier montrent une augmentation des précipitations sur l'île de São Tomé dans le scénario RCP8.5. La réduction des précipitations dans ce scénario d'émissions est très marquée au mois d'avril sur l'île de São Tomé, atteignant le taux de -100 mm/mois.

Figure 5: Évolution des précipitations accumulées (mm) d'octobre à mars (saison des pluies) et de juin à septembre (saison sèche) projetés par le modèle Eta-4 km pour la période 2041-2070 dans les scénarios RCP4.5 et RCP8.5 par rapport à la période 1971-2000



3. Profil des groupes cibles

51. Le projet aura une portée nationale et ses activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle dans les zones rurales des deux îles de São Tomé et Príncipe en adoptant une approche

de ciblage géographique visant, d'une part, à intensifier la production dans les bassins actuels qui concentrent plus de 80% des exploitations agricoles familiales (districts de Me-zochi, Labata et Cantagalo à São Tome) et d'autre part, à mettre en valeur le potentiel agricole dans les zones faiblement cultivées (districts de Caeu et Lemba à São Tome et la région autonome de Principe).

52. Le projet cible : (i) 6.500 exploitations familiales (65% du total national), soit environ 26.000 personnes dont 40% de femmes et 50% de jeunes. On estime à 10% la proportion de cette cible dans la région de Principe. Cette catégorie sera appuyée à travers les associations, unions et coopératives dans le cadre des partenariats économiques et commerciaux formalisés grâce aux appuis de COMPRAN dans la composante A; (ii) 1 500 exploitations familiales (non-affiliées aux associations, unions, coopératives) dont 60% dirigés par des femmes et appuyés à travers des microprojets d'activités génératrices de revenus (production, transformation, commercialisation) et à travers des activités d'appui à la nutrition et à l'inclusion sociale. Environ 20% de cette catégorie sera ciblé dans la région de Principe. Le tiers des bénéficiaires dans cette catégorie sera constitué de personnes exerçant leurs activités dans la pêche, en particulier les femmes, pour améliorer les débouchés commerciaux ; (iii) 700 jeunes promoteurs d'initiatives (dont 20% à Principe) visant d'une part leur insertion économique (600) et d'autre part le renforcement de leurs activités (100) dans les filières agricoles, connexes et non-agricoles. On estime que 40% de ces jeunes seront des femmes. À travers les activités d'appui à la nutrition, le projet touchera environ 20.000 enfants dans 96 écoles à São Tome dont 25 écoles à Principe.

53. Afin de prendre en compte les contraintes, besoins et opportunités spécifiques des femmes chefs de ménages et des jeunes ruraux vulnérables et de définir des activités, le projet appuiera le Ministère dans la préparation d'une stratégie genre et nutrition. Les familles avec enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments) et les adolescentes mères de famille constitueront un sous-groupe cible particulier pour les actions de sensibilisation. Le projet portera également une attention particulière aux personnes en situation de handicap en vue de leur insertion économique et sociale. Un diagnostic spécifique sera conduit pour caractériser la situation de ce groupe-cible et entrevoir les alternatives d'appui qui leur sont adaptées.

4. Catégorie environnementale et sociale (B)

54. Le projet COMPRAN est classé en **catégorie B** car il ne devrait pas entraîner d'impacts négatifs significatifs en matière environnementale et sociale. Les superficies irriguées ne dépasseront pas 100 ha contigüés, les pistes agricoles qui seront réhabilités n'excèderont pas 10 km en continu. La durabilité environnementale du projet est positive, compte tenu de nombreux effets positifs en termes de renforcement de la résilience des systèmes de production, d'amélioration de l'économie des ménages ruraux, de la stratégie d'inclusion des jeunes, des femmes ainsi que des personnes à mobilité réduite et aux besoins spécifiques. Tous les investissements productifs (aménagements hydroagricoles; construction de pistes agricoles; unités de conditionnement, de stockage et de transformation; séchoirs solaires; diffusion des variétés améliorées) reposent sur des technologies simples et déjà éprouvées et qui ont déjà démontré des impacts positifs pour les ménages et pour l'environnement avec un risque minimal sur le climat. La stratégie de mise à échelle du COMPRAN se repose sur l'appropriation et la responsabilisation des acteurs locaux et le renforcement de leurs capacités pour une prise en charge effective des activités du projet durant et après son exécution.

5. Classification du risque climatique (Modéré)

55. En termes de classification climatique préliminaire ce projet est considéré à **risque modéré**. COMPRAN adopte une stratégie d'intégration des questions environnementales, sociales et climatiques au centre de ses interventions. Le projet intègre les dimensions environnementales comme une approche transversale dans toutes les composantes, et financera des activités d'information, éducation, communication et suivi environnemental. Cette démarche sera concrétisée par l'élaboration d'un Cadre de gestion environnementale et sociale au début du projet qui définit les procédures de prise en charge des mesures de préservation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles dans la mise en œuvre des différentes composantes du projet. Le projet contribuera également à la réduction de la vulnérabilité des populations par le renforcement de leurs capacités d'adaptation au changement climatique, la

mobilisation des sources d'énergie verte au profit exploitations familiales du groupe cible, la gestion résiliente des ressources agro-sylvo-pastorales et l'amélioration des conditions de vie.

III. Recommandations pour la mise en œuvre

56. **Recommandations.** Un plan de gestion environnemental, social et climatique détaillant les mesures d'atténuation environnementales et sociales est annexé à la présente note.

57. Le PGES présente les mesures d'atténuation environnementales et sociales que propose chacune des composantes clés du projet. Pour chacun des impacts potentiels, le PGES présente les mesures d'atténuation recommandées et la phase du projet à laquelle elles s'appliquent. Il Identifie le responsable de la mise en œuvre des mesures d'atténuation et indique comment on vérifie la mise en œuvre.

58. Les emplacements exacts des pistes à réaliser et les activités à entreprendre dans chaque zone agricole n'ont pas encore été définis. Les impacts environnementaux et sociaux identifiés sont donc généraux et restent pertinents pour toutes les activités du projet sur les sites d'intervention du projet COMPRAN à Sao Tome et Principe.

59. Les mesures ont été élaborées avec la contribution d'un large éventail de parties prenantes, consultées lors de la mission sur le terrain, effectuée entre septembre et octobre 2019.

60. **Incitations en faveur des bonnes pratiques.** Le projet incitera et promouvrà dans ces zones d'intervention les bonnes pratiques agricoles telles que le respect des itinéraires techniques, l'agriculture biologique, l'agroécologies, l'utilisations des semences améliorées, la gestion durable des ressources naturelles, le recyclage des déchets agricole, etc.

IV. Suivi et Évaluation

61. La mise en œuvre d'une stratégie de suivi appropriée est importante pour garantir l'efficacité des mesures de gestion environnementale et sociale et pour identifier la nécessité de mesures améliorées ou supplémentaires. Les objectifs du suivi environnemental et social du projet consisteront à :

- Déetecter et analyser les tendances ou changements environnementaux et sociaux pour élaborer une réponse appropriée, le cas échéant ;
- Veiller au respect de la législation environnementale pertinente ;
- Mesurer la performance des mesures de gestion environnementale et sociale pour s'assurer que les impacts restent à un niveau acceptable et que les opérations du Projet sont en cours d'amélioration ;
- Fournir une alerte précoce des impacts potentiels, déterminer l'étendue des impacts anticipés et identifier les impacts imprévus associés aux activités du projet.

62. Compte tenu de ce qui précède, il est important qu'une étude de base environnementale et sociale appropriée soit entreprise pour fournir un contexte aux futures activités de suivi sur chaque site d'intervention et pour faire le suivi des impacts du projet dans son ensemble. À cet égard, la base de référence devrait se limiter à la télédétection et à :

- Étude sur le cout des impacts des changements sur la productivité et les populations les plus vulnérables ;
- Étude des technologies de construction climato résilientes dans le contexte Saotoméen ;
- Établir des cartes des zones à risque (sécheresse, inondation, dégradation accentuée des terres, etc.)

63. Les rapports généraux du COMPRAN devraient inclure des rapports sur les aspects environnementaux et sociaux du projet.

64. Les rapports de projet doivent couvrir les sujets suivants :

- Brève présentation des systèmes de gestion environnementale et sociale ;

- Discussion des performances environnementales et sociales par rapport aux engagements, aux problèmes de non-conformité et aux actions correctives (ou leur absence) ;
- Avancement par rapport aux tâches prévues et aux points saillants (par exemple, objectifs atteints, mesures préventives mises en œuvre ou processus modifiés) ;
- Tout incident significatif survenu, y compris la cause de l'incident et les mesures correctives ;
- Les résultats de l'engagement continu des parties prenantes ;
- Un résumé de toutes les données de surveillance ; et
- Des griefs importants.

V. Analyse institutionnelle

1. Cadre politique et réglementaire

65. São Tomé-et-Príncipe a ratifié les conventions majeures en matière d'environnement et de changement climatique (Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, protocole de Kyoto, convention des Nations Unies sur la diversité biologique, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, etc.). Il a élaboré et adopté plusieurs politiques et stratégies en la matière dont voici les plus récentes :

66. **La Contribution Déterminée au niveau National (CDN)** : Dans ce document préparé en vue de la COP21, São Tomé e Príncipe ne met pas uniquement l'accent sur la réduction des GES mais prône également l'adaptation aux changements climatiques notamment au niveau des secteurs agricole et forestier.

67. En termes d'adaptation, le pays prévoit en fonction de la disponibilité d'un appui financier, technologique et de renforcement des capacités fourni par la communauté internationale de :

- Élaborer un programme national de gestion durable des écosystèmes forestiers et agro forestiers d'ici 2025;
- Réduire de 15%, d'ici 2030, l'abattage illégal des arbres ;
- Développer la recherche scientifique et technique sur l'adaptation de nouvelles variétés de cultures productives présentant un large spectre de tolérance aux impacts climatiques défavorables d'ici 2030 ;
- Promouvoir la plantation d'espèces résistantes aux faibles précipitations d'ici 2030.

68. En termes d'atténuation des émissions, le pays pourrait contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'environ 57 ktCO₂eq, ce qui correspond approximativement à une réduction des émissions nationales de 24% d'ici 2030 par rapport à 2005.

69. Selon le scénario BAU, les émissions nationales devraient atteindre environ 240 ktCO₂eq en 2030. Les émissions nettes de LULUCF dans le scénario BAU devraient se situer autour de - 630 ktCO₂eq, ce qui indique que São Tomé e Príncipe restera un pays puits de carbone, dans lequel les absorptions nettes seront de - 400 ktCO₂.

70. **Programme d'action national aux fins de l'adaptation (PANA).** Le document a été préparé avec l'objectif principal d'identifier et de promouvoir les activités qui répondent aux besoins urgents et immédiats d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique dans les communautés rurales et dans les zones les plus vulnérables du pays.

71. **Troisième Communication Nationale sur les changements climatiques.** Afin de respecter son engagement vis-à-vis de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée en 1998, São Tomé e Príncipe a préparé sa troisième communication nationale (TCN) en 2019, à la suite de sa deuxième communication nationale (SNA 2005) et Communication initiale (CNI, 1998). Le rapport analytique présente des études sectorielles et propose des mesures d'adaptation et d'atténuation pour les différents secteurs.

72. **Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2015-2020.** Le but de cette stratégie est d'établir un diagnostic de l'état de la diversité biologique dans São Tomé e Príncipe et d'identifier les mesures appropriées pour leur conservation et leur utilisation durable.

Il vise également à incorporer dans les politiques et les programmes de développement des mesures pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et le partage juste et équitable des ressources biologiques au profit de tous les membres du São Tomé e Príncipe.

73. Stratégie Nationale d'irrigation. La stratégie formulée en 2016-2017 a pour objectif global d'assurer la mise en valeur durable du potentiel irrigable disponible et contribuer à la sécurité alimentaire et l'amélioration des revenus des agriculteurs. Pour l'atteinte de cet objectif global, plusieurs objectifs spécifiques sont nécessaires :

- Objectif Spécifique 1 : Mobiliser les ressources en eau de surface à des fins d'irrigation.
- Objectif Spécifique 2: Assurer la mise en valeur durable des périmètres irrigués et promouvoir la valorisation des produits issus de l'irrigation.
- Objectif Spécifique 3 : Renforcer les capacités de bonne gouvernance de l'irrigation.
- Objectif Spécifique 3 : Renforcer les capacités de bonne gouvernance de l'irrigation.

74. Genre. En ce qui concerne le genre, le pays a ratifié les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que le Programme d'actions de Beijing en 1995 et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2003. En 2016, le pays a également ratifié le Protocole facultatif à la CEDAW. Une Stratégie nationale pour la promotion de l'équité entre les sexes (2012-2017) a été définie en 2007 avec l'appui du PNUAP, laquelle a abouti à la création de l'Institut National pour la Promotion de l'Égalité des sexes et de l'équité de Genre (INPG), dont le mandat est d'assurer la mise en œuvre des politiques gouvernementales sur le genre (en l'absence d'un Ministère régional chargé spécialement de la promotion des femmes). Sous l'égide de l'IPNG, une trentaine de points focaux genre ont été identifiés au sein des Ministères et Bureaux de districts. Leur responsabilité est l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de la gouvernance et la définition des priorités nationales et la mise en œuvre d'un budget sensible au genre.

75. Nutrition. Le gouvernement a adopté plusieurs politiques et programmes pour relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- Stratégie Régionale pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle/ Communauté des Pays de Langue Portugaise (ERSAN-CPLP);
- Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ENRP) 2012-2016 ;
- Rédaction de la Charte de Politique Agricole pour le Développement Rural (CPADR)
- Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) 2012-2023 ;
- Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN) 2016-2020
- Stratégie Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire (ENSSA) 2017-2022 ;
- Stratégie de Protection Sociale ;
- Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CONSAN) 2016-2020 Loi No. 6/2016. La mission de ce Conseil est d'assurer la coordination et le suivi des politiques, programmes et autres instruments sectoriels ayant un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la réalisation du droit à une nourriture suffisante en STP, dirigé par le Premier Ministre et co-dirigé par le ministère clé de l'agriculture.

76. Plus précisément, la politique et la stratégie nationale en matière de protection sociale prévoit la restructuration du programme de transfert "Mães Careciadas" (Mères en besoin). Le programme vise à améliorer la provision de services de santé et à promouvoir la provision de services médicaux, y compris le programme des 1 000 premiers jours, les jours les plus critiques pour le groupe prioritaire des femmes enceintes et des enfants de moins de 2 ans.

2. Cadre légal et réglementaire national

77. Les principaux textes législatifs et réglementaires qui encadrent la gestion de l'environnement au Sao-Tomé et Principe et qui sont applicables au projet sont :

- La loi-cadre n° 10/99 du 15 avril 1999 dispose : « tout citoyen a le droit à un environnement humain écologiquement équilibré et a le devoir de le défendre ».

Elle est consacrée à la prise de conscience du peuple santoméen pour les questions d'environnement.

- Les fondements juridiques de la politique environnementale de São Tomé et Principe se trouvent dans la Constitution et dans les lois, les décrets, les arrêtés ministériels et règlements.
- La loi n° 9/2001 du 31 décembre 2001, sur les Pêches et Ressources Halieutiques ;
- La loi n° 5/200 du 31 décembre 2001 sur les Forêts,
- La loi n° 11/99 du 31 décembre 1999 sur la Faune et Flore et Aires Protégées;
- La loi n° 3/91vdu 31 juillet 1991 relative à la propriété foncière ;
- Le décret-loi n° 51/91du 7 décembre 1991 qui établit les critères sur la distribution de terres agricoles ;
- Le décret-loi n° 63/81du 31 décembre 1981 sur la protection, exploitation et gestion des ressources marines de la Zone Économique Exclusive (ZEE) ;
- Le décret n° 35/99 du 12 décembre 1999 sur l'extraction des terres inertes, particulièrement sur l'extraction du sable ;
- Le décret n° 37/99du 31 novembre 1999 sur l'évaluation d'impact Environnemental ;
- Les arrêtés du ministère de l'agriculture n°. 1 ; n° 4 et 23/GMAP/96 sur la coupe des arbres.

78. Adhésion du São-Tomé et Principe aux conventions africaines. Au niveau africain, le São-Tomé et Principe est Partie à deux conventions environnementales de l'Union Africaine : i) la Convention Africaine du 15 septembre 1968 sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, entrée en vigueur le 9 octobre 1969 ; ii) la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, adoptée en 1991 et entrée en vigueur en 1998.

79. Les Conventions internationales environnementales. Le São-Tomé et Principe a adhéré à plusieurs conventions et accords internationaux, dont :

- La Convention de Stockholm sur les POPs ;
- La Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique ;
- Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- La Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification ;
- La Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination signée.

3. Institutions

80. Les principales institutions (gouvernement, secteur privé, agences de recherche, agences de développement, ONG, organisations d'agriculteurs, etc.) qui représentent des partenaires stratégiques potentiels pour le FIDA en ce qui concerne les aspects environnementaux et sociaux sont les suivantes :

81. Gouvernement :

- Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural
- Ministère des Infrastructures, Ressources Naturelles et de l'Environnement
- Ministère de la Jeunesse et de l'Entreprenariat
- Ministère du Travail, de la Solidarité, de la famille et de la formation professionnelle
- Direction Générale des Forêts et de la Biodiversité
- Direction Générale de l'Environnement
- Direction du Parc Naturel et de la biosphère (Principe)
- Institut du Genre

82. Agences de Développement :

- Agence Française de Développement (AFD)
- Banque Africaine de Développement (BAfD)
- Programme Alimentaire Mondial (PAM)
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

83. Coopératives d'agriculteurs :

- CEPIBA (Poivre)
- CECAQ11 (Cacao)
- CECAB (Cacao)
- CECAFEB (Café)

84. ONG

- Istituto Oikos Onlus : Istituto Oikos est une organisation à but non lucratif qui opère dans plusieurs pays africains dont São Tomé-et-Principe pour protéger la biodiversité et promouvoir l'adoption généralisée de modes de vie plus durables.
- BirdLife International : BirdLife International est un partenariat mondial d'organisations de conservation (ONG) qui s'efforcent de conserver les oiseaux, leurs habitats et la biodiversité mondiale, en travaillant avec les populations dans le sens d'une utilisation durable des ressources naturelles.
- FENAPA : La Fédération Nationale des Petits Producteurs de São Tomé-et-Principe a été créée pour augmenter la production agricole, améliorer le commerce des produits agricoles, favoriser la préservation de l'environnement et l'appui à la santé publique dans le milieu rural.
- ALISEI : ALISEI est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui travaille depuis 1986 dans les domaines de la coopération internationale, de l'aide humanitaire et de l'éducation interculturelle dans des contextes caractérisés par une vulnérabilité particulière, des inégalités (genre, jeunes), et la discrimination.
- Qua Tela : Qua Tela est une ONG santoméenne qui promeut les producteurs locaux à travers leurs produits, menant des actions de promotion et de sensibilisation régulière.
- MARAPA : L'ONG MARAPA est reconnue pour son expertise au niveau national dans les domaines de l'environnement marin, des ressources halieutiques et de la pêche artisanale. Créée par des techniciens des pêches, biologistes marins et agents du développement, MARAPA entretient cette pluridisciplinarité au sein de son équipe afin d'avoir une vision globale des problèmes de l'archipel. Ses actions vont dans le sens d'une protection des habitats et des écosystèmes marins et côtiers du territoire, d'une cogestion des ressources halieutiques et d'un soutien aux acteurs de la filière pêche.
- ZATONA-ADIL : ZATONA ADIL est une ONG qui travaille avec les communautés rurales sous différents aspects. Cette ONG s'engage à travailler avec les communautés rurales de diverses régions du pays en matière d'approvisionnement en eau et de reboisement.

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

PGES pour les magasins de stockage et aires de séchage

Aspect / Impact	Mesure de gestion	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
Généralités			
• Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionner des sites de magasins suffisamment éloignés des récepteurs sensibles (par exemple, école, centre de santé). Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits enregistrés. Suivi régulier du bruit 	COMPRAN et les entrepreneurs
• Impacts sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Visiter des sites de magasins sélectionnés avec des représentants locaux du ministère de l'environnement avant les travaux afin d'identifier toute espèce de flore menacée et demander l'autorisation de défricher. 	<ul style="list-style-type: none"> Changement subi par la forêt/couvert végétal Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale 	COMPRAN et les entrepreneurs
• Renforcement des capacités locales	<ul style="list-style-type: none"> S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés) 	<ul style="list-style-type: none"> Ratio encadrement du personnel local au personnel non local Nombre d'employés locaux formés 	COMPRAN et les entrepreneurs
• Santé et sécurité au travail	<ul style="list-style-type: none"> Développer une politique Hygiène Sécurité Environnement (HSE) et des règles pour les chantiers de construction. Assurer l'utilisation des Équipements de Protection Individuelle (EPI) par les travailleurs de la construction. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock /en cours d'utilisation Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité 	COMPRAN et les entrepreneurs
Préparation / défrichage			
• Perte d'arbres	<ul style="list-style-type: none"> Démarquer clairement les chantiers avant les travaux ; s'assurer que la perturbation ne se produit que dans les limites marquées Préserver les arbres dans la mesure du possible Intégrer la plantation d'arbres dans la conception du magasins, en priorisant les espèces et/ou les arbres menacés ayant une valeur nutritionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> Changement subi par le couvert végétal 	COMPRAN et les entrepreneurs
• Risque d'érosion du sol	<ul style="list-style-type: none"> Prévoir du travail en saison sèche Installer des clôtures limoneuses en descendant du sol nu pour attraper tout écoulement, le cas échéant 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de la qualité de l'eau 	COMPRAN et parties prenantes (autorités locales) et entrepreneurs
• Risque de déplacement physique / économique	<ul style="list-style-type: none"> Sélectionnez les sites inhabités et inutilisés 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits enregistrés Nombre d'affaires ouvertes/fermées relatives à un déplacement physique/économique 	COMPRAN et parties prenantes (autorités locales)
• Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	<ul style="list-style-type: none"> Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants Réhabiliter les zones d'emprunt 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de la qualité de l'eau 	Entrepreneurs
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction			
• Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) Utiliser du matériel de prévention des déversements, tel que des faisceaux, des barrages adsorbants, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et volume de matières dangereuses stockées Nombre d'équipements de prévention des déversements en stock / sur site 	Entrepreneurs
• Production de poussière	<ul style="list-style-type: none"> Couvrir toutes les charges pendant le transport Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de la qualité de l'air 	Entrepreneurs
Production de déchets			
• Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	<ul style="list-style-type: none"> Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et volume de types de déchets stockés 	Entrepreneurs

PGES pour les pistes rurales

Aspect / Impact	Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
Généralités			
• Bruit, circulation, etc. dérangement des résidents	• Développer, communiquer et mettre en œuvre une procédure de gestion des conflits	• Nombre de conflits enregistrés • Suivi régulier du bruit	COMPRAN et les entrepreneurs
• Renforcement des capacités locales	• S'assurer que les contractants embauchent du personnel local dans la mesure du possible (par exemple, pour des postes non qualifiés)	• Ratio du personnel local au personnel non local • Nombre d'employés locaux formés	COMPRAN et entrepreneurs
• Santé et sécurité au travail	• Développer une politique HSE et des règles de santé, sécurité et environnement pour les chantiers de construction • Assurer l'utilisation des EPI par les travailleurs de la construction	• Nombre d'équipements de prévention en matière de santé et de sécurité en stock / en cours • Nombre de dérapages en matière de santé et de sécurité	COMPRAN et entrepreneurs
Préparation/défrichage			
• Dégénération de la terre	• Veiller à ce que les travaux restent dans les limites physiques des voies/routes existantes pour éviter toute perturbation de la végétation, des champs, etc.	• Changement subi par la forêt / couvert végétal	COMPRAN et entrepreneurs
• Risque d'érosion du sol	• Prévoir de travailler en saison sèche • Installer des clôtures limoneuses en descente du sol nu pour capturer tous les écoulements, le cas échéant (en particulier près des cours d'eau)	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	COMPRAN et entrepreneurs
Excavation de matériaux à des fins de construction			
• Perturbation des cours d'eau et des fosses d'emprunt	• Recueillir des matériaux d'agrégats sur des sites d'emprunt existants • Réhabiliter les zones d'emprunt	• Suivi régulier de la qualité de l'eau	Entrepreneurs
Machines lourdes et équipement utilisé à des fins de construction			
• Risque de contamination du sol (déversement de matières dangereuses)	• Toutes les matières dangereuses seront stockées de manière appropriée (couverte, etc.) avec un confinement secondaire de capacité suffisante (> 110% du volume) • Utiliser du matériel de prévention des déversements, tels que faisceaux, barrages adsorbants, etc.	• Nombre et volume de matières dangereuses stockées	Entrepreneurs
• Pollution sonore	• Effectuer le travail à la lumière du jour (lorsque les niveaux de bruit ambiant sont plus élevés) • Conseiller les résidents avant les activités bruyantes • Sélectionner l'équipement de machinerie lourde pour s'assurer que les niveaux de bruit ne dépassent pas les normes de bruit guinéennes	• Suivi régulier du bruit	Entrepreneurs
• Production de poussière	• Couvrir toutes les charges pendant le transport • Couvrir tous les stocks (de sable, etc.) pendant le stockage	• Suivi régulier de la qualité de l'air	Entrepreneurs
Production de déchets			
• Production de déchets de construction, y compris les déchets dangereux	• Désigner un site d'élimination approprié, à au moins 200 m des lignes de drainage et des résidences, de préférence dans une zone précédemment perturbée	• Nombre et volume de types de déchets stockés	COMPRAN et entrepreneurs
Santé et sécurité communautaires			
• Risque d'accidents de la circulation	• Mettre en place des mesures de sécurité routière, y compris une signalisation et un contrôle de la vitesse appropriés (bosses sur la route, etc.) lorsque cela est jugé nécessaire	• Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité • Nombre de membres de la communauté formés à la sécurité routière	Entrepreneurs

PGES pour le développement agricole/périmètres irrigués

Aspect / Impact	Mesure de gestion / engagement	Indicateurs de suivi	Responsable de la mise en œuvre et du suivi
Généralités			
• Impacts sur la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer un programme de reboisement au projet, en consultation avec le ministère de l'environnement. Les espèces doivent inclure les espèces et espèces menacées ayant un habitat/valeur de nidification/recherche de nourriture pour les animaux 	<ul style="list-style-type: none"> Zone de terres reboisées Changement de couvert forestier Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale 	COMPRAN et parties prenantes (autorités locales)
Utilisation d'intrants agricoles			
• Risque de pollution de l'eau et des sols	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser une formation sur l'utilisation rationnelle des produits agrochimiques (dosage, etc.), l'utilisation du compost organique et du fumier, les techniques de rotation/association des cultures et d'autres techniques pour minimiser l'utilisation d'intrants agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs formés à la préparation durable des terres Modification de la couverture des forêts galeries et des zones humides Suivi régulier de la qualité de l'eau 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Risques pour la santé et la sécurité de la communauté	<ul style="list-style-type: none"> Dispenser une formation aux méthodes d'application et aux équipements de protection individuelle appropriés (gants, masque, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agriculteurs formés à la santé et à la sécurité 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
Activités agricoles générales			
• Perte de biodiversité via la mise en place des cultures de rente	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les cultures mixtes/interculturelles, y compris la plantation d'espèces/cultures de subsistance parallèlement à des espèces de valeur écologique 	<ul style="list-style-type: none"> Changement subi par la forêt/couvert végétal Nombre de types de cultures Recensement régulier de la biodiversité pour mesurer les changements dans l'abondance de la biodiversité végétale et animale 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Érosion et lessivage des sols à cause des aménagements pour l'agriculture pluviale	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les zones à risque d'érosion et ériger des structures physiques et ou biologiques pour minimiser le risque d'érosion des sols dans la zone cible 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de l'état des sols 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Faible productivité à l'amont des filières de production à cause du changement et de la variabilité climatiques	<ul style="list-style-type: none"> Vulgarisation de techniques d'agriculture climato-intelligente. Information, éducation et communication environnementale. Suivi écologique et mesures d'adaptation aux changements climatiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi des rendements Nombre d'agriculteurs formés en techniques d'agriculture résilientes au CC 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
Périmètres irrigués			
• Déboisement des terres pour aménagement hydro-agricole et risque d'érosion des sols.	<ul style="list-style-type: none"> Restreindre l'aménagement des périmètres irrigués aux terres qui sont déjà sous cultures vivrières et saisonnières. Former les bénéficiaires sur la lutte contre l'érosion. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires formés 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Abaissement de la nappe	<ul style="list-style-type: none"> Former les bénéficiaires sur la gestion économe des eaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de bénéficiaires formés 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Compétition conflictuelle pour l'accès aux zones aménagées et à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser les populations aux objectifs du programme et expliciter les critères et les modalités de sélection qui seront transparentes. Intervenir que dans des zones où le statut foncier est clarifié et l'usage consensuel et conforme au principe du consentement libre, préalable et informé de l'ensemble des parties prenantes. Former les bénéficiaires sur les techniques de distribution de l'eau et de l'application efficace de l'eau à la parcelle ainsi que sur les techniques de gestion de conflit. 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de conflits enregistrés Nombre de bénéficiaires formés 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre
• Déséquilibre environnemental dans le lit des cours d'eau en aval aux ouvrages de prise d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des mesures pour laisser un débit écologique égal au moins au tiers du débit d'étiage des cours d'eau en vue d'assurer le maintien des écosystèmes aquatiques en aval des ouvrages de prise d'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier du débit 	COMPRAN et partenaires de mise en œuvre

Activités de suivi et budget à l'échelle du projet

Activité avec une composante suivi	Indicateurs clés de suivi	Responsabilité de la surveillance	Mécanisme de suivi	Fréquence de suivi	Suivi des coûts (estimation en USD)
Suivi de l'environnement					
Notice d'impact environnemental	<ul style="list-style-type: none"> Statut étude de référence des conditions environnementales Impacts et mesures d'atténuation Enquête autour du voisinage Cahier des clauses environnementales et sociales 	COMPRAN	Rapport de notification d'impact Approbation commune	Par intervention spécifique	20,000
Etude d'impact environnemental et social sommaire	<ul style="list-style-type: none"> Statut étude de référence des conditions environnementales Collecte de données SIG, permettant de faire le suivi des éléments de l'environnement biophysique et humain Description du projet Analyse des impacts et mesures d'atténuation, Descente sur le terrain (avis du public) Plan de gestion environnemental et social 	COMPRAN	Rapport PGES Approbation Ministère de l'Environnement	Par intervention spécifique	30,000
Étude sur le cout de la dégradation des sols et impact des changements sur la productivité et les populations les plus vulnérables,	<ul style="list-style-type: none"> Suivi régulier de la qualité de l'eau Suivi régulier des effluents de production Nombre de site dégradé lors des audits Niveau de dégradation des sols Bombre d'agriculteurs impacté par les changements climatiques 	Responsable COMPRAN	Enquêtes sur le terrain et analyses en laboratoire	Situation de référence	30,000
Cartographie des initiatives de restauration des sols par zone agroécologique au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> Statut étude de référence des actions des restaurations des sols dans les 4 zones agro écologique du pays Identification et caractérisation de chaque initiative Acteurs de suivi et de mise en œuvre Partenaires et institut de recherche spécialisé pour accompagnement 	Responsable COMPRAN	Enquêtes sur le terrain	Situation de référence	20,000
Étude des technologies de construction climato résilientes	<ul style="list-style-type: none"> Étude de référence sur les matériaux et option de construction durable en tenant compte des conditions climatiques 	Responsable technique de transformation national	Télédétection et enquêtes sur le terrain	Situation de référence	15,000
Actualiser les cartes des zones à risque (sécheresse, inondation, dégradation accentuée des terres, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Emploi des SIG pour actualisation des cartes zonales thématiques Établissement de la cartographie des risques environnementaux et changement climatique 	Responsable technique de transformation national	Télédétection et enquêtes sur le terrain	Situation de référence	15,000
• Gestion durable des Terres					
Formation et accompagnement des Coopératives en gestion intégrée de la fertilité du sol	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation Exposé de la pratique Démonstration Nombre agriculteurs formés 	Responsable COMPRAN	Animation Exposé Démonstration	Par département	30,000
Formation des bénéficiaires en utilisation responsable des pestes et pesticides agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation Exposé de la pratique Démonstration Nombre agriculteurs formés 	Responsable COMPRAN	Animation Exposé Démonstration	Par département	30,000

Activité avec une composante suivi	Indicateurs clés de suivi	Responsabilité de la surveillance	Mécanisme de suivi	Fréquence de suivi	Suivi des coûts (estimation en USD)
• Aménagements et infrastructures climato résilientes					
Mise en place de magasin de stockage pilotes avec des normes environnementales (design, orientation, solaire...)	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de magasin Caractéristique environnemental de référence 	Responsable production COMPRAN	Ministère de l'Environnement	Par département	-
Acquisition d'équipements résilients au Changement Climatique	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristique des équipements Tolérance au climat 	Responsable technique de transformation national	Prescription	Situation de référence	-
• Bonne pratiques agricoles					
Formation des producteurs sur les techniques de production durable	<ul style="list-style-type: none"> Exposé de la pratique Démonstration visuelle Nombre agriculteurs formés 	Responsable production COMPRAN	Animation Exposé Démonstration	Annuel	50,000
• Sélection variétales					
Conservation des aires et espèces autochtones menacées	<ul style="list-style-type: none"> Recensement des espèces Nombre des aires et espèces autochtones menacées Condition de conservation 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	10,000
• Renforcement des capacités					
Vulgarisation des engrains organiques et disponibilités auprès des vendeurs locaux	<ul style="list-style-type: none"> Exposé de la pratique Démonstration visuelle Nombre agriculteurs formés 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	10,000
Promotion des énergies renouvelables dans les zones d'habitation	<ul style="list-style-type: none"> Exposé de la pratique Démonstration visuelle Nombre agriculteurs formés 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	10,000
Formation à l'utilisation des Energies durable	<ul style="list-style-type: none"> Exposé de la pratique Démonstration visuelle Nombre agriculteurs formés 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	10,000
Accompagnement des bénéficiaires des aménagements à la préservation de l'environnement et résilience au Changement Climatique	<ul style="list-style-type: none"> Démonstration visuelle Nombre agriculteurs formés Nombre de comportements adoptés à la préservation de l'environnement Nombre de pratique de résilience maîtrisé et adopté 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	40,000
Conception des fiches de kits de formation et sensibilisation à la protection de l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kits de formation conçu Nombre de kits disponibles 	Responsable production COMPRAN	Inspection	Annuelle	20,000
Mise en place de système d'alerte et développer les mécanismes de relais de la météo	<ul style="list-style-type: none"> Procédure d'intervention disponible Équipe d'intervention disponible 	Coordonnateur COMPRAN	Ministère de l'Environnement	Annuelle	10,000
Évaluation des performances environnementales et Changement Climatique	<ul style="list-style-type: none"> Situation actuelle Nombre de non-conformité observé Nombre d'action corrective observé 	Coordonnateur COMPRAN	FIDA	Tous les 2 ans	30,000

Appendice 1: Questionnaire pour l'évaluation environnementale et sociale

Questions	Oui/Non	Commentaires
Catégorie A – Les éléments suivants peuvent avoir des incidences environnementales et / ou sociales défavorables importantes et souvent irréversibles ou difficilement réparables.		
Emplacement du projet		
1. Le projet développerait-il des zones humides ? (GS1)	Non	
2. Le projet aurait-il des effets négatifs importants sur les habitats et / ou les écosystèmes et leurs services (par exemple, la conversion de plus de 50 hectares de forêt naturelle, la perte d'habitat, l'érosion ou toute autre forme de dégradation, de fragmentation et de modification hydrologique des sols) ? (GS 1, 2 et 5)	Non	
3. La zone cible du projet proposé inclut-elle des zones écologiquement sensibles, des zones d'importance mondiale / nationale pour la conservation de la biodiversité et / ou des zones et des habitats riches en biodiversité, dont dépendent les espèces menacées ? (GS1)	Non	
4. Le site du projet est-il soumis à des destructions majeures du fait de risques géophysiques (tsunamis, glissements de terrain, tremblements de terre, éruptions volcaniques) ?	Non	
Gestion des ressources naturelles		
5. Le projet aboutirait-il à des pratiques de gestion non durables des ressources naturelles (pêche, foresterie, élevage) et / ou à un dépassement de la capacité de charge ? Par exemple, leur développement a-t-il lieu dans des régions où il existe peu d'informations à jour sur le rendement durable / la capacité de charge ? (GS 4, 5 and 6)	Non	
6. Le projet développerait-il des projets d'aquaculture et de mariculture à grande échelle ou si leur développement impliquait une modification importante des zones écologiquement sensibles ?	Non	
7. Le projet entraînerait-il une utilisation importante de produits agrochimiques pouvant entraîner une maladie potentiellement mortelle et des préoccupations à long terme pour la santé publique et la sécurité ? (GS 14)	Non	
8. Le projet repose-t-il sur un développement à base d'eau (sol et / ou de surface) ou il y a des raisons de croire qu'un épouvoiement important et / ou une réduction du débit ont été causés par les effets du changement climatique ou de la surexploitation ? (GS7)	Non	
9. Le projet présente-t-il un risque d'introduction d'espèces potentiellement invasives ou d'OGM susceptibles de modifier les traits génétiques d'espèces indigènes ou d'avoir un effet néfaste sur la biodiversité locale ? (GS1)	Non	
10. Le projet utilise-t-il des eaux usées (par exemple des effluents industriels, miniers, d'eaux usées) ? (GS7)	Non	
Infrastructures		
11. Le projet comprend-il la construction / réhabilitation / modernisation de barrages / réservoirs répondant au moins à l'un des critères suivants ? (GS8) <ul style="list-style-type: none"> - mur de plus de 15 mètres de haut ou - crête de plus de 500 mètres de long ou - capacité de réservoir supérieure à 3 millions de m³ ou - inondation entrante de plus de 2 000 m³ / s 	Non	
12. Le projet implique-t-il la réhabilitation / développement de projets d'irrigation à grande échelle (plus de 100 hectares par projet) ? ⁹ (GS7)	Non	
13. Le projet comprend-il la construction / la réhabilitation / la modernisation de routes impliquant une surface totale défrichée de plus de 10 km de long, ou tout agriculteur dont plus de 10% de ses terres privées sont-elles prises ? (GS10)	Non	
14. Le projet comprend-il le drainage ou la correction des masses d'eau naturelles (formation de rivière, par exemple) ? (GS7)	Non	
15. Le projet implique-t-il une extraction / détournement / confinement important des eaux de surface, laissant le débit de la rivière inférieur à 20% du débit environnemental plus les besoins des utilisateurs en aval ? (GS7)	Non	
Social		
16. Le projet entraînerait-il un déplacement économique ou une réinstallation physique de plus de 20 personnes, ou aurait une incidence sur plus de 10% des actifs d'un ménage donné ? (GS13)	Non	
17. Le projet entraînerait-il une conversion et / ou une perte de ressources culturelles physiques? (GS9)	Non	
18. Le projet aurait-il des effets sociaux négatifs importants sur les communautés locales (y compris les groupes défavorisés et	Non	

⁹ The size threshold to trigger an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) may vary based on the country context and fragility of specific locations. Some countries have regulations determining size of irrigation development requiring a full ESIA and these will be adopted where they exist. However, where there are no standards, it is proposed to use 100 hectares as an irrigation development unit size to trigger an ESIA.

vulnérables et les peuples autochtones) ou d'autres parties touchées par le projet? (GS13)		
Autres		
19. Le projet comprend-il la fabrication et le transport de matières dangereuses et toxiques pouvant affecter l'environnement ? (GS2)	Non	
20. Le projet comprend-il la construction d'une installation industrielle de grande taille ou de taille moyenne?	Non	
21. Le projet inclut-il le développement de la foresterie de production à grande échelle? (GS5)	Non	
Finance rurale		
22. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q1 à Q22) en fournissant une ligne de crédit aux fournisseurs de services financiers? (GS12)	Non	
Catégorie B - Ce qui suit peut avoir des conséquences environnementales et / ou sociales néfastes auxquelles il est facile de remédier.		
Emplacement du projet		
23. Le projet implique-t-il une intensification de l'agriculture et / ou une expansion de la superficie cultivée dans des zones non sensibles pouvant avoir des effets néfastes sur les habitats, les écosystèmes et / ou les moyens de subsistance? (GS1, 2 and 12)	Oui	Le projet vise à améliorer la productivité agricole et ciblera les futurs agriculteurs qui seront intégrés dans les chaînes de valeur existantes (cacao, poivre ou café) ou d'autres à développer, pouvant impliquer l'extension des zones de culture.
Gestion des ressources naturelles		
24. Les activités du projet incluent-elles le développement des parcours et de l'élevage? (GS6)	Oui	Le projet vise à développer de nouvelles chaînes de valeur telles que les cultures de subsistance et maraîchères et le petit élevage.
25. Le projet concerne-t-il des pêcheries contenant des informations sur les stocks, l'effort de pêche et le rendement durable? Existe-t-il un risque de surpêche, de dégradation de l'habitat et de connaissance des zones et des saisons de pêche? (GS4)	Oui	Le projet ciblera les zones de production nécessitant un développement pour la gestion intégrée des ressources en eau et pour l'amélioration de la productivité et de la commercialisation des produits agricoles et de la pêche.
26. Les activités du projet incluraient-elles l'aquaculture et / ou l'agriculture dans les zones nouvellement introduites ou pratiquées de manière intensive? Les activités du projet incluent-elles la conversion des zones humides et le nettoyage de la végétation côtière, la modification de l'hydrologie ou l'introduction d'espèces exotiques? (GS4)	Non	
27. Les activités du projet incluent-elles le développement de la chaîne de valeur basée sur les ressources naturelles? (GS 1, 6 and 12)	Oui	Le projet s'appuiera sur le projet PAPAC en soutenant les chaînes de valeur existantes (cacao, poivre ou café) et en développera de nouvelles telles que les cultures maraîchères et l'élevage de petits animaux.
28. Les activités du projet incluent-elles la gestion ou la réhabilitation des bassins versants?	Non	
29. Le projet comprend-il des mesures de conservation à grande échelle des sols et de l'eau? (GS 1 and 5)	Non	
Infrastructures		
30. Le projet comprend-il des systèmes d'irrigation et de drainage à petite échelle, ainsi que des sous-projets de barrages de petite et moyenne taille (capacité inférieure à 3 millions de m3)? (GS 7 and 8)	Oui	Le projet visera à améliorer la disponibilité de l'eau agricole en soutenant le développement de l'irrigation par le biais de la stratégie d'irrigation nationale existante.
31. Le projet comprend-il des sous-projets de développement de petites et microentreprises? (GS 12 and 13)	Oui	Le projet ciblera les agro-entrepreneurs impliqués en amont ou en aval dans les chaînes de valeurs ciblées.
32. Le projet comprend-il le développement d'installations de transformation des produits agroalimentaires? (GS 2, 6 and 12)	Oui	La composante 2 du projet appuiera la transformation et la commercialisation des produits agricoles. La composante visera à soutenir l'agroalimentaire, la transformation, le conditionnement et le marketing.
33. La construction ou l'exploitation du projet entraînerait-elle une augmentation du trafic sur les routes rurales? (GS10)	Non	
Social		
34. Certaines des activités du projet auraient-elles des incidences négatives mineures sur les ressources culturelles physiques? (GS9)	Non	
35. Le projet entraînerait-il une réinstallation physique de moins de 20 personnes ou aurait un impact sur moins de 10% des actifs d'un ménage donné? (GS13)?	Non	
36. Le projet entraînerait-il des problèmes de santé publique et de sécurité à court terme? (GS14)	Non	
37. Le projet nécessiterait-il une main-d'œuvre migrante ou des travailleurs saisonniers (pour la construction, la plantation et / ou la récolte)? (GS13)	Non	
Finance rurale		
38. Le projet appuie-t-il l'un des éléments ci-dessus (Q24 à Q37) en fournissant une marge de crédit à des fournisseurs de services financiers? (GS12)	Non	

Appendice 2: Questionnaire pour l'évaluation du risque climatique

Questions	Oui	Non	Explication supplémentaire de la réponse «Oui» *
1. La zone du projet est-elle soumise à des phénomènes climatiques extrêmes tels qu'inondations, sécheresse, tempêtes tropicales ou vagues de chaleur?	X		En tant que PEID, Sao Tomé-et-Principe est très exposé aux phénomènes climatiques. Plusieurs tendances ont déjà été observées, telles que la hausse des températures et la diminution des précipitations, mais aucun événement climatique extrême n'a été enregistré.
2. Les scénarios climatiques pour la zone du projet prévoient-ils des changements de température, de précipitations ou de conditions météorologiques extrêmes qui auront un impact négatif sur l'impact, la durabilité ou les coûts du projet tout au long de sa durée de vie?	X		Les prévisions de température prévoient un réchauffement du pays, le plus prononcé entre octobre et mai. Dans le scénario RCP8.5, les projections prévoient une réduction des précipitations pendant les périodes pluvieuses et sèches. Toutefois, des mesures d'adaptation et d'atténuation sont envisagées.
3. Le projet ferait-il des investissements dans les zones côtières basses / exposées aux tempêtes tropicales?	X		
4. Le projet ferait-il des investissements dans les zones glaciaires et les zones de montagne?	X		
5. Le projet encouragerait-il l'activité agricole dans les zones marginales et / ou fortement dégradées qui ont une sensibilité accrue aux phénomènes climatiques (comme les collines, les pentes déboisées ou les plaines inondables)?	X		
6. Le projet est-il situé dans des zones où les projets de développement rural ont connu des pertes et des dommages importants liés aux conditions météorologiques dans le passé?	X		
7. Le projet développerait-il / installerait-il une infrastructure dans des zones où des événements météorologiques extrêmes avaient fait leurs preuves?	X		
8. Le groupe cible du projet est-il entièrement dépendant des ressources naturelles (telles que les cultures saisonnières, les parcelles agricoles pluviales, les stocks de poissons migrateurs) affectées par les tendances climatiques ou des événements climatiques spécifiques au cours de la dernière décennie?	X		Le groupe cible du projet dépend des précipitations. Les tendances observées montrent des températures en hausse, des précipitations en baisse et une saison sèche plus longue.
9. La variabilité climatique aurait-elle une incidence sur la productivité agricole (cultures / bétail / pêche), l'accès aux marchés et / ou l'incidence associée de parasites et de maladies pour les groupes cibles du projet?	X		La diminution des précipitations et la hausse des températures peuvent affecter la productivité agricole des chaînes de valeur ciblées.
10. Les risques liés aux conditions météorologiques ou les extrêmes climatiques pourraient-ils avoir un impact négatif sur les principales étapes des chaînes de valeur identifiées dans le projet (de la production aux marchés)?	X		
11. Le projet investit-il dans des moyens de subsistance sensibles au climat et diversifiés?	X		Le projet s'appuiera sur le projet PAPAC en soutenant les chaînes de valeur existantes (cacao, poivre ou café) et en développera de nouvelles telles que les cultures maraîchères et l'élevage de petits animaux.
12. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?	X		
13. Le projet investit-il dans le développement institutionnel et le renforcement des capacités des institutions rurales (telles que les groupes d'agriculteurs, les coopératives) situées dans des zones climatiques hétérogènes?	X		Le projet renforcera les capacités des organisations d'agriculteurs et fournira un appui aux coopératives.
14. Le projet peut-il devenir plus résistant grâce à l'adoption de technologies vertes à un coût raisonnable?	X		Le projet encouragera les pratiques d'agriculture biologique et d'adaptation au climat et entend mobiliser des fonds pour financer les technologies vertes.
15. L'intervention du projet offre-t-elle des possibilités de renforcer les capacités autochtones de gestion des risques climatiques?	X		
16. Le projet offre-t-il des possibilités d'intégrer les aspects de la résilience au changement climatique dans le cadre d'un dialogue politique afin d'améliorer les stratégies et les politiques du secteur agricole?	X		Le projet comportera un volet de renforcement des capacités qui comprendra un dialogue sur les stratégies et les politiques publiques visant à développer le secteur agricole.
17. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved building codes, capacity-building, or including climate risk issues in policy processes)?	X		Le projet peut-il intégrer des mesures de résilience au changement climatique sans coûts supplémentaires importants (par exemple, codes du bâtiment améliorés, renforcement des capacités ou prise en compte des risques liés au climat dans les processus politiques)?

18. Sur la base des informations disponibles, le projet bénéficierait-il d'une analyse plus approfondie des risques climatiques et de la vulnérabilité pour identifier les populations rurales les plus vulnérables, améliorer le ciblage et identifier des actions d'investissement complémentaires pour gérer les risques climatiques?	X	
---	---	--



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 6: Premier plan de travail et budget annuel (PTBA)

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 6 : PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DES 18 MOIS PREMIERS MOIS

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total		2020	2021	2022	Total
Sous-composante A1: Partenariats économiques et appui aux AGR										
A. Etats des lieux sur l'offre et la demande des produits(Sao-Tomé & Principe)										
Etude pour estimer l'offre de produits frais et transformés	Etude	-	2	1	3	20	-	40	20	60
Etudes de marché pour évaluer la demande de produits d'exportation	Etude	-	2	1	3	25	-	50	25	75
Etudes pour évaluer la demande par produit sur le marché local	Etude	-	1	1	2	15	-	15	15	30
B. Etablissements de partenariat commerciaux										
1. Partenariat commerciaux sur Sao-Tomé /c										
Plans d'affaires de partenariats commerciaux standards (PCS)	Nombre	-	3	2	5	15	-	45	30	75
Plans d'affaires de Partenariats-Public-Privée-Producteurs (4P)	Nombre	-	1	1	2	140	-	140	140	280
2. Partenariat commerciaux sur Principe										
Plans d'affaires de partenariats commerciaux standards (PCS)	Nombre	-	1	1	2	15	-	15	15	30
Plans d'affaires de Partenariats-Public-Privée-Producteurs (4P)	Nombre	-	-	1	1	140	-	140	140	140
C. Dispositif d'appui technique(Sao-Tomé & Principe)										
Elaboration de 2 canevas pour (i) plans d'affaires des PP et (2) microprojets (Modèle RuralInvest)	Forfait	-	1	-	1	5	-	5	-	5
Formation sur les modules RuralInvest pour les acteurs	Session	-	2	-	2	34	-	67	-	67
Formation/Accompagnement des acteurs aux outils légaux de qualité des produits à l'export	Session	-	-	1	1	14	-	-	14	14
Assistance technique internationale	Forfait	-	1	-	1	25	-	25	-	25
D. Financement des micro-projets										
1. Financement de 1200 Microprojets-Sao-Tomé										
Micro-projets(250 femmes) activités de transformation et commercialisation produits de pêche	Nombre	-	50	27	77	2	-	75	41	116
Autres micro-projets de production, transformation et commercialisation- AGR	Nombre	-	50	67	117	1	-	50	67	117
2. Financement de 300 Microprojets -Principe										
Micro-projets(50 femmes) activités de transformation et commercialisation de produits de pêche	Nombre	-	10	7	17	2	-	15	11	26
Autres micro-projets de production, transformation et commercialisation- AGR	Nombre	-	20	17	37	1	-	20	17	37
E. Facilitation de l'accès aux financements (Sao-Tomé & Principe)										
Elaboration manuel-guide de financement des PP et microprojet	Forfait	-	1	-	1	10	-	10	-	10
Formation UGP, prestataires et membres Comités de validation et d'approbation des PA et MP	Session	-	2	-	2	2	-	3	-	3
Education financière des assoc. Coop. et porteurs microprojets	Session	-	4	2	6	1	-	4	2	6
Provision pour abonder le fonds de Garantie	Forfait	-	1	-	1	300	-	300	-	300
F. Autres accompagnements pour l'établissements de partenariats commerciaux										
1. Prospections commerciales (à l'étranger)	Voyage	-	2	-	2	10	-	20	-	20
2. Prospections commerciales à Sao-Tomé et Principe	Forfait	-	2	1	3	2	-	3	2	5
3. Préparation et participation à des foires commerciales hors continentales	Forfait	-	-	1	1	20	-	-	20	20
4. Préparation et participation à des foires commerciales continentales	Nombre	-	-	1	1	12	-	-	12	12
5. Appui à l'organisation de foires/événements promotionnels										
Foires / évènements promotionnels à Sao-Tomé	Nombre	-	3	1	4	4	-	12	4	16
Foires / évènements promotionnels à Principe	Nombre	-	2	1	3	4	-	8	4	12
6. Bilans de campagnes techniques et commerciales	Nombre	-	-	1	1	3	-	-	3	3
7. Accueil de partenaires commerciaux à STP	Visite	-	2	1	3	6	-	12	6	18
Total-sous-composante A.1							-	934	587	1,521
Sous-composante A2 : Renforcement des acteurs										
A. Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs										
Appui à l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité	Forfait	0	1	-	1	10	-	10	-	10
Mise en œuvre du plan de renforcement de capacité	Forfait	0	1	1	2	15	-	15	8	23
Rencontres des plateformes locales de concertations	Nombre	0	2	1	3	4	-	8	4	12
B. Formations coaching et voyage d'études et d'échanges(Sao-Tomé & Principe)										
1. Echanges d'expérience	Nombre	0	1	1	2	20	-	20	20	40
2. Formation des acteurs des coopératives/association à l'élaborations de plans d'affaires	Session	0	0	1	1	15	-	-	15	15
3. Formation/coaching des prestataires nationaux	Session	0	0	1	1	15	-	-	15	15
C. Renforcement institutionnel (Sao-Tomé & Principe)										
1. Direction de l'élevage										
Véhicules	Nombre	0	1	-	1	30	-	30	-	30
Equipements informatiques et matériels de bureau	Lot	0	1	-	1	2	-	2	-	2
Assistance technique internationale	Pers. Mois	0	1	1	2	25	-	25	13	38
Elaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage (2020-2025)	Forfait	0	1	-	1	50	-	50	-	50
Autres études	Nombre	0	1	-	1	10	-	10	-	10

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total	2020	2021	2022	Total	
Appui accompagnement des activités sur le terrain Plateforme de concertation acteurs (aviculture, porciculture)	Nombre Session	0	1	0.3	1	2	-	2	1	3
2. Direction de l'agriculture		0	2	1	3	1	-	2	1	3
a. Appui institutionnel aux Département Irrigation et Hydraulique Agricole		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Véhicules	Nombre	0	1	-	1	30	-	30	-	30
Équipements informatiques et matériels de bureau	Lot	0	1	-	1	2	-	2	-	2
Etudes complémentaires pour la stratégie nationale d'irrigation /c	Nombre	0	1	-	1	50	-	50	-	50
Assistance technique internationale	Mois	0	2	1	3	25	-	50	13	63
Formation de 2 cadres sur 6 mois-1an (Régional)	Pers	0	0	1	1	8	-	-	8	8
Formation des 5 techniciens sur 6 mois (Local et régional)	Pers	0	1	1	2	3	-	3	3	6
b. Appui aux département de l'associativisme et de coopérativisme		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui-accompagnement des activités sur le terrain	Forfait	0	1	0.3	1	2	-	2	1	3
3. Direction de la pêche		-	-	-	-	-	-	-	-	-
a. Aquaculture et mariculture										
Assistance technique aquaculture/mariculture	Mois	0	0	1	1	25	-	-	25	25
b. Appui à la mise en œuvre du plan d'action sur les réglementations en matière gestion durable des ressources halieutique	Forfait	0	0	1	1	150	-	-	75	75
4. CIAT et la SENAPI										
Appui au contrôle qualité des produits-CIAT	Forfait	0	1	1	2	6	-	6	6	12
Appui à la certification des produits-SENAPI	Forfait	0	1	1	2	6	-	6	6	12
5. Direction de la planification et du suivi évaluation										
Mise en place d'un dispositif de planification et de suivi sectoriel	Forfait	0	1	1	2	25	-	25	25	50
Assistance technique	Mois	0	2	1	3	25	-	50	13	63
6. Renforcement de capacités du personnel MAPDR										
Elaboration d'un plan de formation	Forfait	0	1	-	1	8	-	8	-	8
Mise en œuvre du plan de formation	Forfait	0	1	0	1	30	-	30	10	40
Formulation d'une stratégie nationale de promotion des PME dans le secteur agro-pastoral	Nombre	0	1	-	1	65	-	65	-	65
Participation au CIF-Turin des cadres du MAPDR et du Projet et ministère commerce	Pers	2	2	-	4	4	8	8	-	16
D. Appui aux jeunes		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Formation et insertion des jeunes										
a. Formation et insertion des jeunes de Sao-Tomé										
Campagne de sensibilisation des jeunes	Nombre	8	10	2	20	0.13	1	1	0	3
Sélection des jeunes	Session	5	6	2	13	0	2	3	1	5
Impression des manuels GERME et Get ahead	Manuel	960	1200	480	2,640	0	6	7	3	16
Formation des formateurs GERME, Get ahead et mise à niveau en green business	Session	3	2	-	5	23	68	45	-	113
Formation des jeunes en entreprenariat	Session	10	13	5	28	3	27	36	14	77
Dotation en Kits des jeunes en démarrage- Sao-Tomé	Nombre	0	50	50	100	1	-	30	30	60
Renforcement des activités jeunes-Sao-Tomé	Nombre	0	10	10	20	1	-	8	8	16
Suivi-conseil des jeunes	Nombre	0	60	60	120	0	-	27	27	54
b. Formation et insertion des jeunes de Principe										
Campagne de sensibilisation des jeunes	Nombre	2	2	1	5	0	0	0	0	1
Sélection des jeunes	Session	1	2	1	4	0	0	1	0	2
Impression des manuels GERME et Get ahead	Manuel	240	300	120	660	0	1	2	1	4
Formation des formateurs GERME, Get ahead et mise à niveau en green business	Session	1	0	-	1	23	23	-	-	23
Formation des jeunes en entreprenariat	Session	3	3	1	7	3	8	8	3	19
Dotation en Kits des jeunes en démarrage- Principe	Nombre	0	20	13	33	1	-	12	8	20
Renforcement des activités jeunes-Sao-Tomé	Nombre	0	3	2	5	1	-	2	2	4
Suivi-conseil des jeunes	Nombre	0	23	16	39	0	-	10	7	18
c. Développer application suivi formateurs et performances entreprises										
d. Adaptation de l'outil Germe	Nombre	0	1	-	1	22	-	22	-	22
2. Renforcement des GIMES	Forfait	0	1	-	1	94	-	94	-	94
Formation des GIMES sur l'utilisation de l'approche HIMO	Session	0	1	-	1	15	-	15	-	15
Organiser un chantier école HIMO dans le domaine de l'entretien routier et de l'assainissement	Session	0	1	-	1	61	-	61	-	61
E. Concertation et engagement citoyen		-	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Plateformes d'échanges multiacteurs filières	Forfait	0	1	1	2	1	-	1	1	2
2. Concertations sectorielles sur les politiques et stratégies agriculture-élevage-pêche	Forfait	0	1	1	2	2	-	2	2	4
3. Ateliers-bilans et plaidoyers	Forfait	0	1	1	2	1	-	1	1	2
Total-sous-composante A.2							145	897	367	1409
Sous-composante B1 : Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale										

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total		2020	2021	2022	Total
A. Accès au matériel végétal de qualité et résilientes(Sao-Tomé & Principe)										
Production en Pépinières cultures de rente	Plants	-	39,750	46,500	86,250	0.001	-	24	28	53
Formation des pépiniéristes /b	Session	-	2	1	3	3.5	-	7	4	11
Formation de multiplicateurs de racines et tubercules	Session	-	3	1	4	3.5	-	11	4	14
Encadrement, accompagnement le CIAT	Forfait	-	1	0.3	1	3.0	-	3	1	4
Accompagnement/vulgarisation par le CADR	Forfait	-	1	0.3	1	6.0	-	6	2	8
B. Appui-conseil et conseilleurs de proximité (Sao-Tomé & Principe)										
1. Culture de rente										
Formation des techniciens nouvelles associations	Association	-	3	2	5	6.0	-	18	12	30
Recyclage des techniciens des associations (existantes et nouvelles)	Association	-	20	15	35	3.7	-	74	56	130
2. Culture alimentaire										
a. Mise en place de CEP - Sao-Tomé										
Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	4	-	4	12.0	-	48	-	48
Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	-	1	1	4.0	-	-	4	4
Installation des CEP	Communauté	-	35	12	47	3.5	-	123	42	165
b. Mise en place de CEP - Principe										
Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	1	-	1	12.0	-	12	-	12
Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation	Session	-	-	1	1	4.0	-	-	4	4
Installation des CEP	Communauté	-	8	3	11	3.5	-	28	11	39
3. Appui conseil de proximité										
a. Encadrement ONG spécialisées										
Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées - Sao Tomé	Forfait	-	1	0.3	1	25.0	-	25	8	33
Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées -Principe	Forfait	-	1	0.3	1	10.0	-	10	3	13
b. Expertise en lutte biologique	Forfait	-	1	0.3	1	20.0	-	20	6	26
4. Visites d'échanges et autres formations(Sao-Tomé & Principe)										
Visites d'échanges au niveau local	Nombre	-	-	2	2	0.5	-	-	1	1
Formation des associations sur la planification et l'organisation de la production	Nombre	-	5	3	8	3.0	-	15	9	24
Formation sur l'arboriculture fruitière	Nombre	-	-	2	2	2.0	-	-	4	4
Renforcements des capacités des vulgarisateurs CADR (l'approche CEP; lutte bio, etc.)	Nombre	-	1	1	2	8.0	-	8	8	16
5. Diffusion de pratiques et techniques de conservation des sols sur 5400 ha										
a. Sao-Tomé										
Identifications des sites et des pratiques à mettre en œuvre	Ha	-	972	486	1,458	0.020	-	19	10	29
Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs	Ha	-	-	324	324	0.020	-	-	6	6
b. Principe										
Identifications des sites et des pratiques à mettre en œuvre	Ha	-	108	54	162	0.020	-	2	1	3
Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs	Ha	-	-	36	36	0.020	-	-	1	1
C. Recherche-développement (Sao-Tomé & Principe)										
1. Diagnostic germoplasme	Forfait	-	-	1	1	5.0	-	-	5	5
2. Test d'adaptation de variétés résilients au CC en milieu paysan et aux stations CIAT	Nombre	-	5	2	7	3.5	-	18	7	25
3. Test de lutte biologique	Nombre	-	5	2	7	4.0	-	20	8	28
D. Education environnementale et adaptation aux CC										
1. Sao-Tomé										
Campagne de sensibilisation auprès des communautés	Forfait	-	1	1	2	57.0	-	57	29	86
Matériel didactique spécifique (Vidéo, brochure...)	Forfait	-	1	1	2	10.1	-	10	5	15
2. Principe										
Campagne de sensibilisation auprès des communautés	Forfait	-	-	1	1	57.0	-	-	29	29
Matériel didactique spécifique (Vidéo, brochure...)	Forfait	-	1	1	2	10.1	-	10	5	15
Total-Sous-Composante B.1							-	568	310	877
Sous-composante B2 : Education nutritionnelle et inclusion sociale										
A. Education nutritionnelle auprès des ménages et autonomisation des femmes										
1. Mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle	Pers. mois	-	1.5	-	2	20	-	30	-	30
2. Formation des formateurs (Techniciens d'ONG ou autres)	Session	-	3	-	3	10	-	30	-	30
3. Formation ménages sur questions de nutrition et d'autonomisation des femmes										
Formation des ménages de Sao-Tomé	Session	-	60	20	80	1	-	60	20	80
Formation des ménages de Principe	Session	-	20	7	27	1	-	20	7	27
4. Démonstrations culinaires										

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total	2020	2021	2022	Total	
Démonstrations culinaires à São-Tomé	Session	-	12	20	32	0.3	-	4	6	10
Démonstrations culinaires à Principe	Session	-	4	7	11	0.3	-	1	2	3
5. Suivi-Accompagnement des activités	Forfait	-	1	0.3	1	17	-	17	5	22
Suivi accompagnement des activités à São-Tomé	Forfait	-	1	0.3	1	8	-	8	2	10
6. Campagne de sensibilisation Télé et Radio(Sao-Tomé & Principe)	Forfait	-	1	0.3	1	30	-	30	9	39
B. Promotion des jardins scolaires dans 96 écoles dont 25 à Principe										
1. Promotion de jardins scolaire dans 71 écoles de São-Tomé	Ecole	-	10	13	23	0.5	-	5	7	12
Appui à la création de jardin scolaires dans 71 écoles	Session	-	5	7	12	0.3	-	2	2	4
Formation des auxiliaires des écoles	Session	-	10	17	27	0.3	-	3	5	8
Démonstrations culinaires dans les écoles	Forfait	-	1	1	2	0.5	-	1	1	1
Suivi accompagnement des activités liées aux jardins scolaires										
2. Promotion de jardins scolaire dans 25 écoles de Principe	Ecole	-	10	3	13	0.5	-	5	2	7
Appui à la création de jardin scolaires dans 25 écoles	Session	-	5	2	7	0.3	-	2	1	2
Formation des auxiliaires des écoles	Session	-	5	2	7	0.3	-	2	1	2
Démonstrations culinaires dans les écoles	Forfait	-	1	0	1	0.5	-	1	0	1
Suivi accompagnement des activités liées aux jardins scolaires	Trimestre	-	4	1	5	2	-	8	2	10
C. Mise en place d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelle										
D. Activités spécifiques d'inclusion sociale(Sao-Tomé & Principe)	Forfait	1.5	3	1	6	50	75	150	50	275
Ciblage personnes vulnérables incluant personnes en situation de handicap	femmes	-	1,000	167	1,167	0.02	-	20	3	23
Appui au programme d'éducation parentale avec focus sur femmes vulnérables	Forfait	-	1	1	2	5	-	5	5	10
Renforcement des actions sociales au sein des coopératives, notamment en santé	Partenariat	-	2	1	3	1	-	2	1	3
Appui de l'accès des membres des coopératives aux prestations de l'INSS	Forfait	1	1	1	3	15	15	15	8	38
Appui élaboration et mise en œuvre plan d'action au profit personnes en handicap										
Total-Sous-Composante B.2							90	418	137	646
Sous-composante B3: Développement des infrastructures										
A. Etudes Prédémarrage (Pistes, aménagements, etc.)	Forfait	1	-	-	1	120	120	-	-	120
B. Réalisation de pistes agricoles										
1. Réalisation de 10 Km de pistes agricoles à São-Tomé	Km	3	5	2	10	9.13	27	46	18	91
Etudes pistes agricoles	Km	-	3	-	3	68.48	-	205	-	205
Construction de pistes agricoles	Km	-	3	-	3	9.13	-	27	-	27
Suivi-contrôle des travaux										
2. Réalisation de 5 km de pistes agricoles à Principe	Km	3	2	-	5	9.13	27	18	-	46
Etudes pistes agricoles	Km	-	3	-	3	68.48	-	205	-	205
Construction de pistes agricoles	Km	-	3	-	3	9.13	-	27	-	27
Suivi-contrôle des travaux										
C. Réhabilitation et construction de 600 ha de périmètres irrigués - São-Tomé										
1. Aménagement des périmètres										
Etudes	Ha	-	100	100	200	0.329	-	33	33	66
Exécution des travaux	Ha	-	-	33	33	2.191	-	-	72	72
Suivi-contrôle des travaux	Ha	-	-	33	33	0.219	-	-	7	7
Formation des GIMES à assurer les travaux de construction sur les périmètres irrigués	Session	-	1	-	1	13.7	-	14	-	14
2. Mise en place des comités de gestion des périmètres										
Formations à la gestion des périmètres irrigués	Site	-	-	1	1	10	-	-	10	10
Lot de petits équipements et matériels d'entretien	Site	-	-	1	1	5	-	-	5	5
D. Infrastructures collectives										
1. Infrastructures collectives sur São-Tomé										
a. Alimentation en eau et énergie verte du marché de poisson de BOROFORO	Forfait	1	-	-	1	300	300	-	-	300
b. Magasins de stockage	Nombre	-	2	1	3	35	-	70	35	105
c. Construction d'aires de séchage	Nombre	-	2	1	3	5	-	10	5	15
2. Infrastructures collectives sur Principe										
a. Magasins de stockage	Nombre	-	1	1	2	35	-	35	35	70
b. Construction d'aires de séchage	Nombre	-	1	1	2	5	-	5	5	10
Total-Sous-Composante B3							475	696	226	1397
Composante C: Coordination et Gestion du Projet										
A. Coordination et Gestion										
1. Activités de prédémarrage										
Recrutement du personnel UGP	Forfait	1	-	-	1	100	100	-	-	100
Mise en place du système judiciaire	Forfait	1	-	-	1	20	20	-	-	20
Mise en place du système du SE(Logiciel, manuel, etc.)	Forfait	1	-	-	1	40	40	-	-	40
Équipements et matériels	Forfait	1	-	-	1	110	110	-	-	110
Etudes transversaux : Nutrition et genre, référence, pers. En situation handicap...)	Forfait	1	-	-	1	80	80	-	-	80

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total	2020	2021	2022	Total	
Atelier de lancement du Projet	Forfait	1	-	-	1	30	30	-	-	30
2. Infrastructures, équipements et matériels										
a. UGP-Sao-Tomé	Forfait	-	1	-	1	50	-	50	-	50
Réhabilitation bâtiment	Nombre	-	4	-	4	29.7	-	119	-	119
Véhicules Pick-up										-
b. Antenne-Principe	Forfait	-	1	-	1	25	-	25	-	25
Réhabilitation bâtiment	Nombre	-	1	-	1	29.7	-	30	-	30
Véhicules Pick-up	Nombre	-	2	-	2	3.3	-	7	-	7
Moto /e										
B. Suivi-évaluation des activités et impact										
1. Enquêtes et études	Forfait	-	-	1	1	1.5	-	-	2	2
Etude d'effets annuels										
2. Dispositif de suivi-évaluation	Session	-	1	-	1	8	-	8	-	8
c. Formation PRIME										
d. Appui à la collecte de données	Forfait	0.2	1	0.3	2	1.5	0	2	0	2
Appui à la collecte de données-Sao-Tome	Forfait	0.2	1	0.3	2	0.5	0	1	0	1
Appui à la collecte de données-Principe										
e. Appui consultant(e)s nationaux et internationaux	Forfait	-	1	0.5	2	5	-	5	3	8
Appui consultant(e)s nationaux et internationaux -Sao-Tomé	Forfait	-	1	0.5	2	2.5	-	3	1	4
Appui consultant(e)s nationaux et internationaux -Principe										
3. Ateliers et mission de suivi	Trimestre	1	4	2	7	2	2	8	4	14
a. Réunion de coordination nationale	Session	2	2	1	5	1.5	3	3	2	8
b. Comité nationale de Pilotage	Trimestre	1	4	2	7	0.5	1	2	1	4
c. Comité régional de planification participative-Principe										
d. Mission d'appui et suivi des activités	Forfait	0.2	1	0.3	2	2	0	2	1	3
Mission d'appui et de suivi des activités-Sao-Tomé	Forfait	0.2	1	0.3	2	1	0	1	0	2
Mission d'appui et de suivi des activités Principe										
e. Atelier participative avec les bénéficiaires	Forfait	-	1	1	2	1.5	-	2	2	3
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires-Sao-Tomé	Forfait	-	1	1	2	1	-	1	1	2
Atelier d'évaluation participative avec les bénéficiaires-Principe										
f. Atelier d'auto-évaluation et élaboration de PTBA	Session	1	1	1	3	1.5	2	2	2	5
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA Sao-Tome	Session	1	1	1	3	1	1	1	1	3
Ateliers bilan d'auto-évaluation et élaboration de PTBA Principe	Forfait	-	2	1	3	2.5	-	5	3	8
g. Mission de supervision										
4. Formation du personnel (Sao-Tomé & Principe)	Forfait	1	2	1	4	3.5	4	7	4	14
Renforcement des capacités transversaux /m	Forfait	1	1	1	3	1.5	2	2	2	5
Participation aux ateliers suivi-évaluation et gestion des connaissances du FIDA	Forfait	0.2	1	1	2	7	1	7	7	15
C. Audit interne										
D. Gestion des savoirs et communication (Sao-Tomé & Principe)	Forfait	-	1	-	1	1	-	1	-	1
1. Elaboration d'un plan de gestion des savoirs et communication	Forfait	-	1	0.5	2	10	-	10	5	15
2. Provision pour la mise en œuvre du plan de gestion des savoirs et communication										
A. Frais du Personnel (Y compris les charges patronales)										
1. Personnel UGP-Sao-Tome	Mois	2	12	4	18	2.32	5	28	9	42
Cordonnateur										
Responsable administratif et financier	Mois	2	12	4	18	1.643	3	20	7	30
Responsable en suivi-évaluation	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Responsable Passation des Marchés	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Spécialiste en Agrobusiness	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Spécialiste en systèmes de productions résilients	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Spécialiste en Infrastructures	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Spécialiste nutrition et inclusion sociale(Y compris genre et jeunes)	Mois	2	12	4	18	1.261	3	15	5	23
Assistant (e) Structuration et professionnalisation	Mois	2	12	4	18	0.848	2	10	3	15
Assistant (e) Suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication	Mois	2	12	4	18	0.848	2	10	3	15
Chef comptable	Mois	2	12	4	18	1.034	2	11	4	17
Assistant(e) de direction	Mois	2	12	4	18	0.495	1	6	2	9
Secrétaire	Mois	2	12	4	18	0.456	1	5	2	8
Chauffeur	Mois	6	36	12	54	0.389	2	14	5	21
Gardien	Mois	2	12	4	18	0.318	1	4	1	6
2. Personnel Antenne Principe	Mois	2	12	4	18	1.113	2	13	4	20

SOUS-COMPOSANTES - ACTIVITES	Unité	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois	Coût Unit.	2 mois	12 mois	4 mois	18 mois
		Quantités				(K Eur)	Montant (K Eur)			
		2020	2021	2022	Total		2020	2021	2022	Total
Assistant en suivi-évaluation	Mois	2	12	4	18	0,848	2	10	3	15
Assistant comptable	Mois	2	12	4	18	0,583	1	7	2	10
Techniciens Polyvalent (Projet)	Mois	4	24	8	36	0,212	1	5	2	8
Chauffeur	Mois	2	12	4	18	0,389	1	5	2	7
B. Fonctionnement				-						
1. Unité de Coordination du Projet-Sao-Tomé										
Location de bureau (GOVT)	Mois	2	12	4	18	2.2	4	26	9	40
Carburant	Litre	500	2,000	667	3,167	0,001	0	3	1	4
Entretien véhicules	Forfait	-	1	0.3	1	0.8	-	1	0	1
Assurances Véhicules	Forfait	-	1	0.3	1	1.5	0	2	0	2
Electricité et Eau	Mois	2	12	4	18	0.4	1	5	2	8
Téléphone et internet	Mois	2	12	4	18	0.3	1	4	1	6
Fournitures et consommables divers	Forfait	-	-	1	1	0.8	-	-	1	1
2. Antenne-Principe				-						
Location de bureau	Mois	2	12	4	18	1	3	12	4	19
Carburant	Litre	200	500	167	867	0,001	0	1	0	1
Entretien véhicules	Forfait	-	1	0.3	1	0.3	-	0	0	0
Assurances Véhicules	Forfait	-	1	0.3	1	0.3	-	0	0	0
Electricité, eau	Mois	2	12	4	18	0.2	1	2	1	4
Téléphone et internet	Mois	2	12	4	18	0.15	0	2	1	3
Fournitures et consommables divers	Forfait	-	-	1	1	0.3	-	-	0.3	0
Total composante C							447	597	138	1182
TOTAL							1,156	4,111	1,764	7,030



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 7: Plan de passation des marchés sur les 18 premiers mois

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS

A. Biens et fournitures

RP/PTBA	DESCRIPTION	Fournitures/équipements				Listes et spécifications techniques		Dossiers d'appel d'offres				Evaluation des offres			Exécution du marché			
		Lots	Appel d'offres n°	Montant estimatif en Euros	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Demande de Contrôle à priori par COSSIL	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'aviso d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des livraisons
Sous-composante A2 : Renforcement des acteurs																		
	Achat de deux (2) véhicules 4X4, stations wagon en faveur des Direction de l'Agriculture et de l'Elevage du MPADR	1	2/COMPRAN/F/21	60,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	07/01/21	11/01/21	15/01/21	29/01/21	02/02/21	03/04/21	10/04/21	24/04/21		24/05/21	22/08/21
	Acquisition d'un lot d'équipement informatiques et matériels de bureau en faveur des Direction de l'Agriculture et de l'Elevage du MPADR	1	4/COMPRAN/F/20	4,000.00	C.F.E.N.J	Prévue		07/01/21	NA	NA	NA	NA	28/01/21	01/02/21	NA			
	Acquisition d'un lot de 100 Kits en faveur des jeunes en demarrage- Sao-Tomé	1	1/COMPRAN/F/20	60,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	06/08/21	10/08/21	14/08/21	28/08/21	01/09/21	01/10/21	08/10/21	22/10/21		21/11/21	20/01/22
	Impression des manuels GERM E et Get ahead	1	5/COMPRAN/F/21	1,000.00	C.F.E.N.J	Prévue		09/08/21	NA	NA	NA	NA	30/08/21	03/09/21	NA			
	Acquisition d'un lot de 33 Kits en faveur des jeunes en demarrage Principe	1	6/COMPRAN/F/21	20,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	14/11/21	NA	NA	NA	NA	05/12/21	09/12/21	NA		26/12/21	09/02/22
	Réalisée																	
Sous-composante B3: Développement des infrastructures																		
	Lot de petits équipements et matériels d'entretien en faveur des Comités de gestion des périmètres	1	7/COMPRAN/F/21	5,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	11/02/22	NA	NA	NA	NA	04/03/22	08/03/22	NA		25/03/22	09/05/22
	Réalisée																	
Composante C1 : Coordination et Gestion																		
	Achat de quatre (4) véhicules 4X4, stations wagon en faveur de l'UNGP de São Tomé et l'Antenne de Principe	1	4/COMPRAN/F/21	149,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	07/01/21	11/01/21	15/01/21	29/01/21	02/02/21	03/04/21	10/04/21	24/04/21		24/05/21	22/08/21
	Achat de deux (02) motos en faveur de l'UNGP de São Tomé	1	8/COMPRAN/F/20	7,000.00	C.F.E.N.J	Prévue		07/01/21	NA	NA	NA	11/01/21	01/02/21	04/02/21	NA			
	Recrutement d'un fournisseur pour la livraison d'un lots d'équipements et Mobilier de bureaux		1/COMPRAN/F/20	110,000.00	C.F.E.N.J	Prévue	UCG	07/12/20	11/12/20	15/12/20	30/12/20	03/01/21	04/03/21	13/03/21	27/03/21		26/04/21	25/07/21
	Réalisée																	
	Mise en place du système budgétaire (logiciel de Comptabilité TOMPRO)		1/COMPRAN/F/21	20,000.00	G/G	Prévue	UCG	04/01/21	NA	18/01/21	NA	NA	NA	NA	NA		NA	NA
	Réalisée																	
	Mise en place du système du SE(Logiciel, manuel, etc)		9/COMPRAN/F/20	40,000.00	G/G	Prévue	UCG	11/01/21	15/01/21	19/01/21	02/02/21	07/02/21	08/04/21	15/04/21	29/04/21		29/05/21	19/06/21
	Réalisée																	
Total Coût				491,000.00														

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (SUITE)

B. Travaux

Travaux						Listes et spécifications techniques		Dossiers d'appels d'offres				Evaluation des offres			Exécution du marché			
	Description	Lots	No appel d'offres	Montant estimatif en Euros	Méthode de passation de marchés	Prévision/Réalisation	Service responsable	Date de dépôt	Demande de Contrôle à priori par COSSIL	Date d'envoi au FIDA	Date de non objection du FIDA	Date de publication de l'avis d'AO	Date d'ouverture des plis	Date de signature du rapport	Date de non objection du FIDA	Montant total du contrat	Date de signature du contrat	Date d'achèvement des travaux
Sous-composante B3: Développement des infrastructures																		
	Réalisation de 3 Km de pistes agricoles à São-Tomé	1	02/PADEF/T/21	205,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	26/4/21	30/4/21	4/5/21	18/5/21	23/5/21	22/6/21	29/6/21	18/7/21		26/7/21	24/10/21
	Réalisation de 3 km de pistes agricoles à Principe	1	01/PADEF/T/21	205,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	8/4/21	23/4/21	27/4/21	11/5/21	18/5/21	6/6/21	22/6/21	6/7/21		18/7/21	07/10/21
	Réhabilitation et construction de 33 ha de périmètres irrigués - São-Tomé	1	01/PADEF/T/22	72,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	15/1/22	19/1/22	23/1/22	6/2/22	12/2/22	13/3/22	20/3/22	3/4/22		18/4/22	15/7/22
	Alimentation en eau et énergie verte du marché de poisson de BOROFORO	1	04/PADEF/T/21	300,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	19/5/21	23/5/21	27/5/21	10/6/21	15/6/21	15/7/21	22/7/21	5/8/21		18/8/21	18/11/21
	Construction de 3 Magasins de stockage à São Tome	1	05/PADEF/T/21	105,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	15/7/21	19/7/21	23/7/21	6/8/21	11/8/21	10/9/21	17/9/21	11/10/21		14/10/21	12/12/22
	Construction de 3 aires de séchage à São Tome	1	02/PADEF/T/22	15,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	4/1/22	NA	8/1/22	22/1/22	27/1/22	26/2/22	5/3/22	19/3/22		14/2/22	30/6/22
	Construction de 2 Magasins de stockage à Principe	1	06/PADEF/T/21	70,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	19/5/21	24/5/21	29/5/21	12/6/21	17/6/21	17/7/21	24/7/21	7/8/21		21/8/21	19/11/21
	Construction de 3 aires de séchage à Principe	1	03/PADEF/T/22	10,000.00	ACN	Prévue Réalisée	UCG	4/1/22	NA	8/1/22	22/1/22	27/1/22	26/2/22	5/3/22	19/3/22		14/2/22	30/6/22
Composante C : Coordination et Gestion																		
	Réhabilitation bâtiment UGP São Tomé	1	07/DDA/PADEF/T/21	50,000.00	ACN	Prévue Réalisée	DDA/UCG	12/1/21	26/1/21	9/2/21	23/2/21	13/3/21	31/3/21	7/4/21	21/4/21		4/5/21	2/8/21
	Réhabilitation bâtiment Antenne de Principe	1	08/DDA/PADEF/T/21	25,000.00	ACN	Prévue Réalisée		12/1/21	NA	26/1/21	9/2/21	15/2/21	17/3/21	24/3/21	7/4/21		20/4/21	18/7/21
	Total Coût			1,057,000.00														

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (SUITE)

C. Services de consultants (sous-composante A1)

RP/PTBA	Description	Responsable	Méthode de passation de marchés	Mode de Sélection	Montant estimatif en Euro	TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS		EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)				PROJET DE CONTRAT NEGOCIÉ		EXECUTION DU CONTRAT					
						Demande de Contrôle à priori par COSSIL	Demande de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport		
Sous-composante A1: Partenariats économiques et appui aux AGR																							
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de 3 Etudes _pour estimer l'offre de produits frais et transformés	UCG	C.F.E.N.I	SFQC	60,000.00	Prévue	5/1/21	9/1/21	23/1/21	30/1/21	1/3/21	8/3/21	22/3/21	26/3/21	10/5/21	17/5/21	31/5/21	6/6/21	27/6/21	4/7/21	18/7/21	8/8/21	8/10/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de 3 Etudes de marché pour évaluer la demande de produits d'exportation	UCG	C.F.E.N.I	SFQC	75,000,00	Prévue	5/1/21	9/1/21	23/1/21	30/1/21	1/3/21	8/3/21	22/3/21	26/3/21	10/5/21	17/5/21	31/5/21	6/6/21	27/6/21	4/7/21	18/7/21	8/8/21	8/10/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de 2 Etudes pour évaluer la demande par produit sur le marché local	UCG	C.F.E.N.I	SQL	30,000,00	Prévue	5/1/21	12/01/21	26/1/21	29/1/21	19/02/21	NA	NA	26/02/21	NA	NA	NA	NA	NA	12/3/21	26/3/21	2/4/21	2/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de 5 Plans d'affaires de partenariats commerciaux standards (PCS) à São Tome	UCG	C.F.E.N.I	SFQC	75,000,00	Prévue	11/1/21	18/1/21	1/2/21	8/2/21	15/2/21	22/2/21	1/3/21	8/3/21	15/3/21	22/3/21	5/4/21	12/4/21	3/5/21	10/5/21	24/5/21	23/6/21	22/8/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de 2 Plans d'affaires de Partenariats-Public-Privé-Producteurs (PP) à São Tome	UCG	A.O.I.O	SFQC	280,000,00	Prévue	11/1/21	18/1/21	1/2/21	8/2/21	15/2/21	22/2/21	1/3/21	8/3/21	15/3/21	22/3/21	5/4/21	12/4/21	3/5/21	10/5/21	24/5/21	23/6/21	21/9/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de 2 Plans d'affaires de partenariats commerciaux standards (PCS) à Principe	UCG	C.F.E.N.I	SQL	30,000,00	Prévue	14/1/21	21/01/21	4/2/21	8/2/21	01/03/21	NA	NA	08/03/21	NA	NA	NA	NA	NA	22/3/21	5/4/21	12/4/21	12/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour l'élaboration de 1 Plans d'affaires de Partenariats-Public-Privé-Producteurs (PP) à Principe	UCG	A.O.I.O	SFQC	140,000,00	Prévue	18/1/21	25/1/21	8/2/21	15/2/21	8/3/21	15/3/21	22/3/21	29/3/21	5/4/21	12/4/21	26/4/21	3/5/21	24/5/21	31/5/21	14/6/21	14/7/21	12/10/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un consultant pour l'élaboration de 2 canevas pour (1) plans d'affaires des PP et (2) microprojets (Modèle RuralInvest)	UCG	CFN	SQL	5,000,00	Prévue	NA	11/1/21	25/1/21	28/1/21	19/02/21	NA	NA	26/02/21	NA	NA	NA	NA	NA	12/3/21	26/3/21	2/4/21	2/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour 2 sessions de Formation sur les modules RuralInvest pour les acteurs	UCG	C.F.E.N.I	SQL	80,000,00	Prévue	18/1/21	25/01/21	8/2/21	15/2/21	08/03/21	NA	NA	15/03/21	NA	NA	NA	NA	NA	29/3/21	12/4/21	19/4/21	19/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour pour Formation/Accompagnement des acteurs aux outils légaux de qualité des produits à l'export: règl., normes,	UCG	C.F.E.N.I	SQL	14,000,00	Prévue	NA	20/1/21	3/2/21	8/2/21	01/03/21	NA	NA	08/03/21	NA	NA	NA	NA	NA	29/3/21	12/4/21	19/4/21	19/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'une Assistance technique internationale	UCG	A.O.I.O	SQL	25,000,00	Prévue	21/6/21	28/06/21	12/7/21	16/7/21	06/08/21	NA	NA	13/08/21	NA	NA	NA	NA	NA	3/9/21	17/9/21	24/9/21	24/10/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration manuel-guide de financement des PP et microprojet	UCG	C.F.E.N.I	SQL	10,000,00	Prévue	NA	12/1/21	26/1/21	29/1/21	19/02/21	NA	NA	26/02/21	NA	NA	NA	NA	NA	19/3/21	2/4/21	9/4/21	9/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour 2 sessions de Formation UGP, prestataires et membres Comités de validation et d'approbation des PA et MP	UCG	CFN	SQL	3,000,00	Prévue	NA	20/1/21	3/2/21	7/2/21	01/03/21	NA	NA	08/03/21	NA	NA	NA	NA	NA	29/3/21	12/4/21	19/4/21	19/5/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour 6 sessions de Formation Education financière des associations,coopératives et porteurs microprojets	UCG	CFN	SQL	6,000,00	Prévue	NA	20/1/21	3/2/21	7/2/21	01/03/21	NA	NA	08/03/21	NA	NA	NA	NA	NA	29/3/21	12/4/21	19/4/21	19/5/21
						Réalisée																	

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (SUITE)

C. Services de consultants (sous-composante A2)

RP/PTBA	Description	Responsable	Méthode de passation de marchés	Mode de Sélection	Montant estimatif en Euro	Demande de Contrôle à priori par COSSL	TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS		EVALUATION TECHNIQUE(T) ET FINANCIÈRE (F)				PROJET DE CONTRAT NÉOCCIE		EXECUTION DU CONTRAT			
							Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Date de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport
Sous-composante A2 : Renforcement des acteurs																						
Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un plan de renforcement de capacité	UCG	C.F.E.N.I	SQL	10,000,00		Prévue	NA	5/4/21	19/4/21	22/4/21	13/05/21	NA	NA	20/05/21	NA	NA	NA	NA	10/6/21	24/6/21	1/7/21	31/7/21
Recrutement d'un Consultant pour la Formation des acteurs des coopératives/association à l'élaboration de plans d'affaires	UCG	C.F.E.N.I	SQL	15,000,00		Prévue	NA	22/2/21	8/3/21	11/3/21	01/04/21	NA	NA	08/04/21	NA	NA	NA	NA	29/4/21	13/5/21	20/5/21	19/6/21
Recrutement d'un expert pour une Formation/coaching des prestataires nationaux	UCG	C.F.E.N.I	SQL	15,000,00		Prévue	NA	5/4/21	19/4/21	22/4/21	13/05/21	NA	NA	20/05/21	NA	NA	NA	NA	10/6/21	24/6/21	1/7/21	31/7/21
Recrutement d'une Assistance technique internationale pour la Direction de l'Elevage	UCG	C.F.E.N.I	SQL	50,000,00		Prévue	15/3/21	22/03/21	5/4/21	8/4/21	29/04/21	NA	NA	06/05/21	NA	NA	NA	NA	27/5/21	10/6/21	17/6/21	17/7/21
Recrutement d'un consultant pour l'élaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage (2020-2025)	UCG	C.F.E.N.I	SQL	50,000,00		Prévue	8/2/21	15/02/21	1/3/21	4/3/21	25/03/21	NA	NA	01/04/21	NA	NA	NA	NA	15/4/21	29/4/21	6/5/21	5/6/21
Recrutement d'un consultant pour les études complémentaires pour la stratégie nationale d'élevage	UCG	C.F.E.N.I	SQL	50,000,00		Prévue	8/2/21	15/02/21	1/3/21	4/3/21	25/03/21	NA	NA	01/04/21	NA	NA	NA	NA	22/4/21	6/5/21	13/5/21	12/6/21
Recrutement d'une Assistance technique internationale de la Direction de l'Agriculture	UCG	A.O.I.O	SQL	63,000,00		Prévue	8/2/21	15/02/21	1/3/21	4/3/21	25/03/21	NA	NA	01/04/21	NA	NA	NA	NA	22/4/21	6/5/21	13/5/21	12/6/21
Recrutement d'une Assistance technique aquaculture/mariculture	UCG	C.F.E.N.I	SQL	25,000,00		Prévue	8/2/21	15/02/21	1/3/21	4/3/21	25/03/21	NA	NA	01/04/21	NA	NA	NA	NA	22/4/21	6/5/21	13/5/21	12/6/21
Appui à la mise en œuvre du plan d'action sur les réglementations en matière gestion	UCG	C.F.E.N.I	SQL	75,000,00		Prévue	8/2/21	15/02/21	1/3/21	4/3/21	25/03/21	NA	NA	01/04/21	NA	NA	NA	NA	22/4/21	6/5/21	13/5/21	12/6/21
Recrutement d'un consultant pour la Mise en place d'un dispositif de planification et de suivi	UCG	C.F.E.N.I	SQL	50,000,00		Prévue	11/2/21	18/02/21	4/3/21	7/3/21	28/03/21	NA	NA	04/04/21	NA	NA	NA	NA	25/4/21	9/5/21	16/5/21	15/6/21
Recrutement d'une Assistance technique à la Direction de la planification et du suivi	UCG	C.F.E.N.I	SQL	63,000,00		Prévue	11/2/21	18/02/21	4/3/21	8/3/21	29/03/21	NA	NA	05/04/21	NA	NA	NA	NA	26/4/21	10/5/21	17/5/21	16/6/21
Recrutement d'un Consultant pour l'Elaboration d'un plan de formation	UCG	C.F.E.N.I	SQL	8,000,00		Prévue	NA	11/2/21	25/2/21	1/3/21	22/03/21	NA	NA	29/03/21	NA	NA	NA	NA	19/4/21	3/5/21	10/5/21	9/6/21
Mise en oeuvre du plan de formation	UCG	C.F.E.N.I	SQL	40,000,00		Prévue	11/2/21	18/02/21	4/3/21	8/3/21	29/03/21	NA	NA	05/04/21	NA	NA	NA	NA	26/4/21	10/5/21	17/5/21	16/6/21
Recrutement d'un Consultant pour la Formulation d'une stratégie nationale de promotion des PME dans le secteur agro-pastoral	UCG	C.F.E.N.I	SQL	65,000,00		Prévue	18/2/21	25/02/21	11/3/21	15/3/21	05/04/21	NA	NA	12/04/21	NA	NA	NA	NA	3/5/21	17/5/21	24/5/21	23/6/21
Recrutement d'un Consultant pour 5 sessions de Formation des formateurs GERME, Get ahead et mise à niveau en green business	UCG	C.F.E.N.I	ED	113,000,00		Prévue	18/11/20	27/11/20	11/12/20	14/12/20	04/01/21	NA	NA	13/01/2021	NA	NA	NA	NA	3/2/21	03/02/21	24/2/21	26/3/21
Recrutement d'un Consultant pour la Formation des jeunes en entrepreneuriat	UCG	C.F.E.N.I	SQL	77,000,00		Prévue	18/2/21	25/02/21	11/3/21	15/03/21	05/04/21	NA	NA	12/04/2021	NA	NA	NA	NA	3/5/21	03/05/21	24/5/21	23/6/21
Recrutement d'un Consultant pour la Formation des formateurs GERME, Get ahead et mise à niveau en green business	UCG	C.F.E.N.I	ED	23,000,00		Prévue	18/2/21	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Recrutement d'un Consultant pour la Formation des jeunes en entrepreneuriat	UCG	C.F.E.N.I	SQL	19,000,00		Prévue	NA	22/10/20	5/11/20	9/11/20	30/11/20	NA	NA	07/12/20	NA	NA	NA	NA	21/12/20	11/1/21	18/1/21	17/2/21
Recrutement d'un Consultant pour Développer une application de suivi des formateurs et des performances des entreprises /i	UCG	C.F.E.N.I	SQL	22,000,00		Prévue	18/2/21	25/02/21	11/3/21	15/3/21	05/04/21	NA	NA	12/04/21	NA	NA	NA	NA	3/5/21	24/5/21	31/5/21	30/6/21
Recrutement d'un Consultant pour l'Adaptation de l'outil Germe	UCG	C.F.E.N.I	ED	94,000,00		Prévue	8/6/21	15/06/21	29/6/21	2/7/21	23/07/21	NA	NA	30/07/21	NA	NA	NA	NA	13/8/21	3/9/21	10/9/21	10/10/21
Recrutement d'un Consultant pour la Formation des GIMES sur l'utilisation de l'approche HIMO	UCG	C.F.E.N.I	SQL	15,000,00		Prévue	NA	23/2/21	9/3/21	12/3/21	02/04/21	NA	NA	09/04/21	NA	NA	NA	NA	30/4/21	14/5/21	21/5/21	20/6/21

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (SUITE)

C. Services de consultants (sous-composante B1)

RP/PTBA	Description	SERVICES DE CONSULTANTS					TERMES DE REFERENCE			DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS		EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)				PROJET DE CONTRAT NEGOCIÉ		EXECUTION DU CONTRAT						
		Responsable	Méthode de passation de marchés	Mode de Sélection	Montant estimatif en Euro		Demande de Contrôle a priori par COSSL	Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Date de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport		
Sous-composante B1 : Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale																										
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation des techniciens nouvelles associations	UCG	C.F.E.N.I	SQL	30,000.00		Prévue	3/5/21	10/05/21	24/5/21	27/5/21	17/06/21	NA	NA	24/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	15/7/21	29/7/21		12/8/21	11/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour le Recyclage des techniciens des associations (existantes et nouvelles)	UCG	C.F.E.N.I	SQL	130,000.00		Prévue	3/5/21	10/05/21	24/5/21	27/5/21	17/06/21	NA	NA	24/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	15/7/21	29/7/21		12/8/21	11/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour 4 sessions de formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation -Sao-Tomé -	UCG	C.F.E.N.I	SQL	48,000.00		Prévue	3/5/21	10/05/21	24/5/21	27/5/21	17/06/21	NA	NA	24/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	15/7/21	29/7/21		12/8/21	11/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour 4 sessions de Formation des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation -Principe -	UCG	C.F.E.N.I	SQL	12,000.00		Prévue	NA	3/5/21	17/5/21	20/5/21	10/06/21	NA	NA	17/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	8/7/21	22/7/21		29/7/21	28/8/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour le Recyclage des facilitateur CEP/conseillers à l'exploitation à São Tome et Príncipe	UCG	C.F.E.N.I	SQL	8,000.00		Prévue	NA	6/5/21	20/5/21	24/5/21	14/06/21	NA	NA	21/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	12/7/21	26/7/21		2/8/21	1/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées - São Tomé	UCG	CFN	SBQC	33,000.00		Prévue	6/5/21	10/05/21	24/5/21	28/5/21	27/06/21	02/07/21	16/07/21	20/07/21	27/7/21	3/8/21	17/8/21	24/8/21	31/8/21	7/9/21	21/9/21		22/10/21	21/11/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Prestation de services / encadrement par des ONG spécialisées - Principe	UCG	CFN	SBQC	13,000.00		Prévue	NA	6/5/21	20/5/21	24/5/21	23/06/21	28/06/21	12/07/21	16/07/21	23/7/21	30/7/21	13/8/21	20/8/21	27/8/21	3/9/21	17/9/21		1/10/21	22/10/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation des associations sur la planification et l'organisation de la production	UCG	C.F.E.N.I	SQL	24,000.00		Prévue	10/5/21	17/05/21	31/5/21	3/6/21	24/06/21	NA	NA	01/07/21	NA	NA	NA	NA	NA	22/7/21	5/8/21		12/8/21	12/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation des associations sur la planification et l'organisation de la production	UCG	CFN	SQL	4,000.00		Prévue	NA	6/5/21	20/5/21	24/5/21	14/06/21	NA	NA	21/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	12/7/21	26/7/21		2/8/21	1/9/21	
							Réalisée																			
	Recrutement d'un Consultant pour le Renforcement des capacités des vulgarisateurs CADR (l'approche CEP; lutte bio, etc)	UCG	C.F.E.N.I	SQL	16,000.00		Prévue	NA	10/5/21	24/5/21	27/5/21	17/06/21	NA	NA	24/06/21	NA	NA	NA	NA	NA	15/7/21	29/7/21		5/8/21	5/9/21	
							Réalisée																			

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (SUITE)

C. Services de consultants (sous-composantes B2 et B3)

RP/PTBA	Description	Responsable	Méthode de passation de marchés	Mode de Sélection	Montant estimatif en Euro	TERMES DE REFERENCE		DEMANDE DE MANIFESTATION		DEMANDE DE PROPOSITIONS		EVALUATION TECHNIQUE (T) ET FINANCIERE (F)				PROJET DE CONTRAT NEGOCIÉ		EXECUTION DU CONTRAT					
						Demande de Contrôle à priori par COSSL	Demande de non objection	Date de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de non objection	Date de transmission aux candidats	Date d'ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date d'ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport		
Sous-composante B2 : Education nutritionnelle et inclusion sociale																							
	Recrutement d'un Consultant pour la Mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle	UCG	C.F.E.N.I	SQL	30,000,00	Prévue	NA	12/5/21	26/5/21	29/5/21	19/06/21	NA	NA	26/06/21	NA	NA	NA	NA	19/7/21	2/8/21	9/8/21	8/9/21	
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation des formateurs (Techniciens d'ONGs ou autres)	UCG	C.F.E.N.I	SQL	30,000,00	Prévue	12/5/21	19/05/21	2/6/21	5/6/21	26/06/21	NA	NA	03/07/21	NA	NA	NA	NA	26/7/21	9/8/21	16/8/21	15/9/21	
						Réalisée																	
	Recrutement ONG pour la Formation des ménages de São-Tomé	UCG	C.F.E.N.I	SQL	80,000,00	Prévue	12/5/21	19/05/21	2/6/21	5/6/21	26/06/21	NA	NA	03/07/21	NA	NA	NA	NA	26/7/21	9/8/21	16/8/21	15/9/21	
						Réalisée																	
	Recrutement ONG pour la Formation des ménages de Principe	UCG	C.F.E.N.I	SQL	27,000,00	Prévue	20/5/21	27/05/21	10/6/21	14/6/21	05/07/21	NA	NA	12/07/21	NA	NA	NA	NA	2/8/21	16/8/21	23/8/21	22/9/21	
						Réalisée																	
	Recrutement Consultant pour l'élaboration et l'Appui à la mise en oeuvre d'un plan d'action aux profits des personnes en handicap ouvragés de franchisements	UCG	C.F.E.N.I	SQL	38,000,00	Prévue	5/3/21	12/03/21	26/3/21	29/3/21	19/04/21	NA	NA	26/04/21	NA	NA	NA	NA	17/5/21	31/5/21	7/6/21	7/7/21	
						Réalisée																	
Sous-composante B3 : Développement des infrastructures																							
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour Etudes Prédommarrage (Pistes, aménagements, etc.)	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	120,000,00	Prévue	4/3/21	11/03/21	25/3/21	1/4/21	08/04/21	15/04/21	29/04/21	06/05/21	13/5/21	20/5/21	3/6/21	10/6/21	17/6/21	24/6/21	8/7/21	7/8/21	6/9/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour les Etudes sur les Pistes agricoles de São Tome	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	91,000,00	Prévue	12/10/20	19/10/20	2/11/20	9/11/20	16/11/20	23/11/20	07/12/20	14/12/20	21/12/20	28/12/20	11/1/21	18/1/21	25/1/21	1/2/21	15/2/21	17/3/21	16/4/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour le Suivi-contrôle des travaux sur les Pistes agricoles de São Tome	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	27,000,00	Prévue	14/6/21	21/06/21	5/7/21	12/7/21	19/07/21	26/07/21	09/08/21	16/08/21	23/8/21	30/8/21	13/9/21	20/9/21	27/9/21	4/10/21	18/10/21	17/11/21	17/12/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour les Etudes sur les Pistes agricoles de Principe	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	46,000,00	Prévue	12/10/20	19/10/20	2/11/20	9/11/20	16/11/20	23/11/20	07/12/20	14/12/20	21/12/20	28/12/20	11/1/21	18/1/21	25/1/21	1/2/21	15/2/21	17/3/21	16/4/21
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour le Suivi-contrôle des travaux sur les Pistes agricoles de Principe	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	27,000,00	Prévue	10/10/21	17/10/21	31/10/21	7/11/21	14/11/21	21/11/21	28/11/21	05/12/21	12/12/21	19/12/21	2/1/22	9/1/22	16/1/22	23/1/22	6/2/22	8/3/22	7/4/22
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Bureau d'Etudes pour les Etudes sur la Réhabilitation et d'aménagement de 200 ha de périmètres irrigués - São-Tomé	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	66,000,00	Prévue	5/7/21	08/07/21	22/7/21	29/7/21	05/08/21	12/08/21	26/08/21	5/9/21	12/9/21	26/9/21	3/10/21	10/10/21	17/10/21	31/10/21	30/11/21	30/12/21	
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour la Réhabilitation et d'aménagement de 200 ha de périmètres irrigués - São-Tomé	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	7,000,00	Prévue	NA	4/2/22	18/2/22	25/2/22	04/03/22	11/03/22	25/03/22	01/04/22	8/4/22	15/4/22	29/4/22	6/5/22	13/5/22	20/5/22	3/6/22	3/7/22	2/8/22
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation des GIMES à assurer les travaux de construction sur les périmètres irrigués	UCG	G/G	G/G	14,000,00	Prévue	NA	4/7/22	18/7/22	N/A	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	17/8/22	31/8/22	7/9/22	7/10/22
						Réalisée																	
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation à la gestion des périmètres irrigués	UCG	C.F.E.N.I	SQL	10,000,00	Prévue	NA	4/7/22	18/7/22	21/7/22	11/08/22	NA	NA	18/08/22	NA	NA	NA	NA	NA	8/9/22	22/9/22	29/9/22	29/10/22
						Réalisée																	

ANNEXE 7 : PLAN DE PASSATION DE MARCHE DES 18 MOIS (FIN)

C. Services de consultants (Composantes C et total)

SERVICES DE CONSULTANTS							TERMES			DEMANDE DE		DEMANDE DE			EVALUATION TECHNIQUE (T)				PROJET DE		EXECUTION				
							DE REFERENCE		MANIFESTATION		PROPOSITIONS		ET FINANCIERE (F)				CONTRAT NEGOCIE		DU CONTRAT						
RP/PTBA	Description	Responsable	Méthode de passation de marchés	Mode de Sélection	Montant estimatif en Euro		Demande de Contrôle à priori par COSSL	Demande de non objection	Date de publication	Date de short liste	Demande de non objection	Date de transmission aux candidats	Date ouverture technique (T)	Rapport d'évaluation technique (T)	Date de non objection	Date ouverture financière (F)	Date de non objection	Demande de non objection	Date de non objection	Montant du contrat	Date de signature	Date de rapport			
Sous-Composante C1: Coordination et Gestion du Projet																									
	Recrutement d'un cabinet spécialisé pour le recrutement du personnel du programme	UCG	C.F.E.N.I	SQL	100,000,00		Prévue	2/10/20	09/10/20	23/10/20	26/10/20	16/11/20	NA	NA	23/11/20	NA	NA	NA	NA	14/12/20	28/12/20		4/1/21	3/2/21	
							Réalisée																		
	Recrutement d'un Cabinet/Bureau pour la réalisation des Etudes transversaux (Nutrition et genre, étude socio éco de référence, stratégie genre, études situation pers. en handicap...)	UCG	G/G	G/G	80,000,00		Prévue	15/6/21	NA	#VALUE!	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	#VALUE!	#VALUE!	#VALUE!	#VALUE!		
							Réalisée																		
Sous-Composante C2: Suivi-évaluation des activités et impact																									
	Recrutement d'un Consultant pour la Formation PRIME	UCG	C.F.E.N.I	SQL	8,000,00		Prévue	NA	4/7/21	18/7/21	21/7/21	11/08/21	NA	NA	18/08/21	NA	NA	NA	NA	NA	8/9/21	22/9/21		29/9/21	29/10/21
							Réalisée																		
	Appui consultant(e)s nationaux et internationaux-Sao-Tomé	UCG	C.F.E.N.I	SQL	8,000,00		Prévue	NA	4/7/21	18/7/21	21/7/21	11/08/21	NA	NA	18/08/21	NA	NA	NA	NA	NA	8/9/21	22/9/21		29/9/21	29/10/21
							Réalisée																		
	Appui consultant(e)s nationaux et internationaux-Principe	UCG	C.F.E.N.I	SQL	4,000,00		Prévue	NA	4/7/21	18/7/21	21/7/21	11/08/21	NA	NA	18/08/21	NA	NA	NA	NA	NA	8/9/21	22/9/21		29/9/21	29/10/21
							Réalisée																		
	Recrutement d'un Prestataire pour l'Audit Interne du COMPRAN	UCG	C.F.E.N.I	SBQC	15,000,00		Prévue	NA	2/9/21	16/9/21	23/9/21	30/09/21	07/10/21	21/10/21	28/10/21	4/11/21	11/11/21	25/11/21	2/12/21	9/12/21	16/12/21	30/12/21		27/1/22	26/2/22
							Réalisée																		
	Recrutement d'un Consultant pour l'élaboration d'un plan de gestion des savoirs et communication	UCG	G/G	G/G	1,000,00		Prévue	NA	NA		NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	NA	1/2/00	15/2/00		22/2/00	14/3/00
							Réalisée																		
Total Catégorie					2,915,000,00																				



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 8: Manuel d'exécution du projet (MEP)

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes



Investir dans les populations rurales

V01-10DEC19

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE SÃO TOME-ET-PRINCIPE

**Appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition
Projet COMPRAN**

Rapport de conception détaillée

ANNEXE 8 : MANUEL DE MISE EN ŒUVRE

Date du document:

No. du Projet: [Insérer le numéro du Projet]
Division Afrique de l'Ouest et du Centre
Département gestion des programmes

TABLE DES MATIERES

I. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET COMPRAN.....	1
II. CIBLAGE.....	2
A. CIBLAGE GÉOGRAPHIQUE	2
B. CIBLAGE ÉCONOMIQUE.....	3
C. GROUPES-CIBLES.....	6
D. STRATÉGIE DE CIBLAGE	7
E. STRATÉGIE GENRE ET INCLUSION DES JEUNES	9
III. COMPOSANTE A. CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS D'AFFAIRES DANS LES FILIÈRES.....	11
A. SOUS-COMPOSANTE A1. PARTENARIATS ÉCONOMIQUES ET APPUI AUX ACTIVITÉS GÉNÉRATRICES DE REVENUS	11
B. SOUS-COMPOSANTE A2 : RENFORCEMENT DES ACTEURS.....	24
IV. COMPOSANTE B. PROMOTION DE SYSTÈMES DE PRODUCTION PERFORMANTS ET RÉSILIENTS DANS LES FILIÈRES	30
A. SOUS-COMPOSANTE B.1 ACCÈS AUX INTRANTS, SERVICES DE CONSEIL ET ÉDUCATION ENVIRONNEMENTALE.	30
B. SOUS-COMPOSANTE B2 : EDUCATION NUTRITIONNELLE ET INCLUSION SOCIALE	35
C. SOUS-COMPOSANTE B3 : DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	39
V. COORDINATION, APPROCHE, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET SUIVI-EVALUATION.....	44
A. PILOTAGE ET ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS.	44
B. APPROCHE STRATÉGIQUE DE MISE EN ŒUVRE	46
C. GESTION FINANCIÈRE ET DISPOSITIFS DE DÉCAISSEMENT	52
D. DISPOSITIF DE GESTION FINANCIÈRE DU PROJET COMPRAN	55
E. DISPOSITIONS RELATIVES À LA PASSATION DE MARCHÉS	62
F. PLANIFICATION, SUIVI-ÉVALUATION ET GESTION DES SAVOIRS	73

Liste des tableaux

Tableau 1 : identification préliminaire des périmètres à aménager pour l'irrigation sur l'île de São Tomé	3
Tableau 2 : Zones agroécologiques : caractéristiques et potentiel agricole	4
Tableau 3 : Répartition des bénéficiaires par catégorie (âge et genre du chef de famille)	7
Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires entre São Tomé et la région autonome de Principe	7
Tableau 5 : Profil des groupes cibles	8
Tableau 6 : Mesures opérationnelles pour atteindre les objectifs	10
Tableau 7 : Programmation prévisionnelle des plans d'affaires des partenariats commerciaux	18
Tableau 8 : Financement des plans d'affaires	18
Tableau 9 : Typologie des investissements éligibles aux plans d'affaires Pcs et 4P	19
Tableau 10 : Programmation prévisionnelle des microprojets durant le cycle du projet COMPRAN	22
Tableau 11 : coûts et financement des microprojets	23
Tableau 12 : Programmation des microentreprises durant le cycle du projet	27
Tableau 13 : fichier indicatif des activités éligibles	29
Tableau 14 : Coûts et financement des microentreprises de jeunes	29
Tableau 15 : Risques de gestion financière du projet COMPRAN au stade de la conception	54
Tableau 16 : Plan d'actions administratif et financier indicatif	62
Tableau 17 : Biens, Fournitures et Services (autres que Services de Consultants)	65
Tableau 18. Travaux	65

Tableau 19. Services de consultants	65
Tableau 20 Principales données requises pour le suivi de l'exécution	76

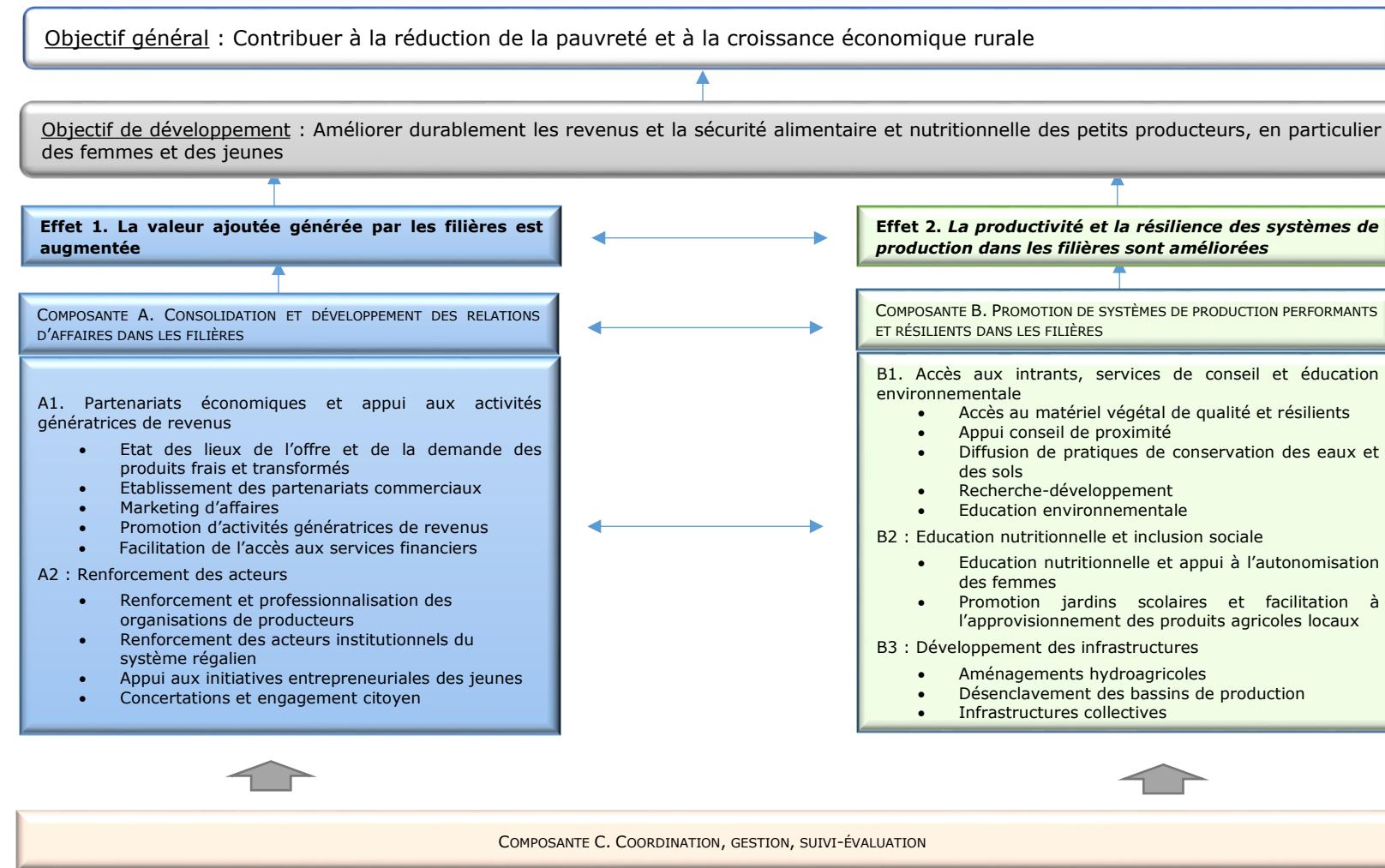
Liste des figures

Figure 1 : Processus de partenariats commerciaux	16
Figure 2 : Organigramme du projet COMPRAN	45
Figure 3 : Approche stratégique	46
Figure 4 : Approche spécifique pour les jeunes	48
Figure 5 : Circuits de mise à disposition des fonds	59
Figure 6 : Processus de préparation du PTBA	74

Sigles et acronymes

4P	Partenariat public-privé-producteur
AOI	Appel d'offre international
AON	Appel d'offre National
BAD	Banque africaine de développement
BISTP	Banque internationale de São Tomé-et-Príncipe
CC	Cadre de Concertation
CCIAS	Chambre de commerce industrie agriculture et services
CD	Compte désigné
CECAB	Coopérative d'exportation de cacao biologique
CECAFEB	Coopérative d'exportation de café biologique
CECAQ	Coopérative d'exportation de cacao de qualité
CEPIBA	Cooperativa de Exportacao de Pimenta & Baunilha
CIAT	Centro de Investigação Agronómica e Tecnológica
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNP	Comité national de pilotage
CONSAN	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
CPADRP	Carta de Política Agrícola, do Desenvolvimento Rural e das Pescas
CSN	Country Strategy Note
DADRAC	Direction de l'appui au développement rural, associativisme et coopérativisme
DAO	Dossier d'appel d'offres
DCR	Dossier de consultation restreinte
ECD	Etats certifiés des dépenses
ENSSA	Estrategia Nacional de Segurança Alimentar Nutritional
FAO	Food and Agriculture Organization
FENAPA	Fédération nationale des associations de petits agriculteurs
FFOM	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
FIDA	Fonds international de développement agricole
FONG	Fédération des ONG
Ha	Hectare
IGP	Indication géographique protégée
Kg	Kilogramme
MAPDR	Ministère de l'agriculture, de la pêche et du Développement Rural
MF	Ministère des finances
Mm	Millimètre
MPADR	Ministère de la Pêche, de l'Agriculture et du Développement Rural
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAPAC	Projet d'Appui à la Petite Agriculture Commerciale
PAPAFPA	programme d'appui participatif à l'agriculture familiale et à la pêche artisanale
PCS	Partenariat commercial standard
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle
PNSAN	Programme national de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PPM	Plan de passation des marchés
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RAP	Région autonome de Príncipe
RPM	Responsable passation des marchés
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
S-E	Suivi-évaluation
SENAPIQ	Service national de propriété intellectuelle et qualité
T	Tonne

I. VUE D'ENSEMBLE DU PROJET COMPRAN



II. CIBLAGE

A. Ciblage géographique

1. **Zones d'intervention.** Le projet aura une portée nationale et ses activités seront mises en œuvre dans les zones rurales des deux îles de São Tomé et Príncipe en adoptant une approche de ciblage géographique visant, d'une part, à intensifier la production dans les bassins actuels qui concentrent plus de 80% des exploitations agricoles familiales (districts de Mé-Zóchi, Lobata et Cantagalo à São Tomé) et d'autre part, à mettre en valeur le potentiel agricole dans les zones faiblement cultivées (districts de Caué et Lemba à São Tomé et région autonome de Príncipe).

2. De façon générale, l'approche de ciblage géographique visera, d'une part, à intensifier la production dans les bassins actuels qui concentrent plus de 80% des exploitations agricoles familiales (districts de Mé-Zóchi, Lobata et Cantagalo à São Tomé) et d'autre part, à mettre en valeur le potentiel agricole dans les zones faiblement cultivées (districts de Caué et Lemba à São Tomé et région autonome de Príncipe).

3. **Principes directeurs.** Lors du ciblage géographique, on s'attachera à : (i) cibler les bassins qui concentrent une masse critique de producteurs en particulier pour les filières propices à l'exportation ; (ii) identifier les zones de polyculture susceptibles d'extension moyennant des aménagements permettant de limiter la dégradation du couvert végétal ; (iii) cibler les zones de production nécessitant des aménagements pour une gestion intégrée des ressources en eau et pour une amélioration de la productivité et de la commercialisation de produits de l'agriculture et de la pêche; (iv) préserver l'intégrité des zones protégées situées à proximité des zones de production.

Le ciblage géographique, en particulier pour les cultures de rente, tiendra également compte des opportunités de marché (proximité d'acheteurs, partenariats commerciaux existants, demande potentielle avérée, etc.) et de l'ambition du projet de générer un impact géographique à l'échelle du pays.

4. **Critères de sélection.** Sur la base des principes directeurs ci-dessus, les critères détaillés pour la sélection des zones d'intervention du projet seront définis avec l'appui technique des cadres concernés du MAPDR et seront décrits dans la section Stratégie de ciblage du Manuel d'Exécution. Cette sélection concernera essentiellement le choix des zones d'intervention prioritaires pour la mise en œuvre des activités des Composantes A1 (« Partenariats économiques et commerciaux »), A2 (sous-composante « Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs »), B1 (« Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale »)

5. Concernant les interventions de la sous-composante B2 (« Appui à l'éducation nutritionnelle et changement de comportements »), elles seront prioritairement mises en œuvre dans les zones où résident les communautés les plus vulnérables sur le plan socio-économique (par ex. les communautés avec une incidence plus importante de la malnutrition infantile ou de l'anémie, ou situées dans des zones défavorisées sur le plan agro-climatique), selon des critères détaillés qui seront définis avec l'appui des services concernés du MAPDR et du Ministère de la protection sociale. Un point de départ intéressant, pour cet exercice, sera la liste des localités les plus vulnérables établie par la Direction de la Protection Sociale et la Solidarité¹.

6. Spécifiquement au sujet de la sous-composante B3. Le diagnostic de l'irrigation a délimité la zone Nord de l'île de São Tomé, qui s'étend sur une superficie de 188 kilomètres carrés, comme étant la zone principale de déficit hydrique. Cette zone qui comprend, en autres, les districts de Mé-Zóchi, Lobata et Cantagalo constitue la zone principale de cultures vivrières et donc de superficie irriguée et/ou irrigable de l'île de São Tomé. Vue la relative abondance des ressources en eau renouvelables et le déficit hydrique dans cette région au cours de la *gravana*, le développement de l'irrigation se révèle une stratégie très prometteuse qui pourra contribuer à dynamiser la production agricole.

7. La délimitation géographique et le choix et des sites pour la construction des infrastructures seront affinés au moment de la mise en œuvre du projet. Les critères de ciblage varient en fonction des types d'infrastructure. L'objectif global du ciblage géographique c'est de rechercher la synergie avec les activités du COMPRAN, du PAPAC et des interventions des autres partenaires œuvrant au développement des zones ciblées par le projet en vue de réaliser le plus d'impact possible. Le choix

¹ La méthodologie repose sur une évaluation de la vulnérabilité d'environ 500 localités qui ont reçu une note de 1 à 5 points en fonction de divers critères (accessibilité à l'eau et à l'électricité, état des routes et perception de la pauvreté par les agents communautaires).

des tronçons de pistes agricoles à construire/réhabiliter sera fait en fonction des critères suivants par ordre d'importance : (i) l'état des pistes avant le projet; (ii) l'importance des bassins de production desservis par les pistes incluant les centres de collecte, conditionnement, stockage et transformation des produits agricoles; (iii) les zones d'intervention du projet PAPAC en particulier les tronçons de routes en état critique qui donne accès aux périmètres d'irrigation; (iv) les zones d'intervention des autres partenaires; (v) l'Institut National des Routes approuve le choix.

8. En ce qui concerne les périmètres leur choix sera fait en fonction des critères suivants par ordre d'importance : (i) l'existence des parcelles qui sont déjà emblavées en cultures vivrières, le projet évitera autant que possible le déboisement des terres pour produire des cultures saisonnières; (ii) l'existence d'un point d'eau qui peut être captée avec un impact environnemental minimal à des fins d'irrigation en conformité avec l'ordre de priorité d'utilisation des ressources en eau tel que défini par le gouvernement de São Tomé et Principe; (iii) la superficie des terres contiguë à irriguer n'excède pas 100 hectares; (iv) la mise en œuvre de l'irrigation ne pose pas de problèmes sanitaire, social, environnemental, ni de conflit majeur; (v) le Gouvernement approuve le choix des périmètres et les usagers sont intéressés à s'engager dans un processus participatif pour, entre autres, assurer l'entretien, la maintenance et la gestion des systèmes. (vi) aucun autre partenaire n'intervient pas sur un périmètre retenu pour les mêmes fins que le projet à moins qu'il s'agit d'une action conjointe définie dans le cadre d'un partenariat. La mission de formulation a procédé à un choix préliminaire de périmètres prenant en compte ces critères. Ce choix se base sur les objectifs à court et moyen terme qui sont définis dans le document de stratégie nationale de l'irrigation ainsi que des critères, des interventions récentes des partenaires dans le sous-secteur de l'irrigation et des stratégies de ciblage géographiques du COMPRAN.

Tableau 1 : identification préliminaire des périmètres à aménager pour l'irrigation sur l'île de Sao tomé

Communautés	Zone	Superficie	Principales cultures pratiquées	Source d'eau
Canavial		100	horticulture, cultures vivrières, cacao	Rio D'Ouro
San Bernardo		86	Maïs, manioc, horticulture	Rio D'Ouro
Canavial de Ponchas	Lobata	100	Maïs, manioc, patate douce, horticulture	Rio Castelo
Agua Casada		100	Maïs, horticulture, canne à sucre	Tancao Boa entrada
Traz hospital		26		
Chao de Villa	Pinheira	27	manioc, banane, matabala (taro), horticulture	Manuel Jorge
Uba Cabra Mesquina		100	Horticulture	Palito et Madalena
Pedroma		61	Maïs, manioc, patate douce, horticulture	Jorge Manuel
Total		600		

9. Enfin, certaines activités du projet seront mises en œuvre à l'échelle nationale, en dehors des zones d'interventions prioritaires (même s'il sera bon de réfléchir aux synergies possibles avec les chaînes de valeurs appuyées par ailleurs par le projet). Il s'agit principalement des interventions « *Appui au financement de micro-projets* » dans la sous-composante A1 et « *Appui à l'insertion économique des jeunes* » dans la sous-composante A2.

B. Ciblage économique.

10. Le projet ne propose pas un ciblage prédéfini des filières à promouvoir. Toute filière agro-pastorale et halieutique est concernée à partir du moment où (i) son développement a le potentiel d'entraîner de nombreux petits producteurs pauvres, (ii) une demande de marché existe et elle peut être satisfaite par un consortium de partenaires incluant producteurs et acheteurs et (iii) elle n'est pas d'ores et déjà appuyées par d'autres projets d'envergure. Toutefois, l'analyse prend en compte les orientations de développement économique et les priorités nationales.

11. La sélection des filières appuyées répondra à une double logique : (i) l'objectif de promotion d'une agriculture orientée vers le marché et répondant aux exigences de labellisation ; et (ii) l'objectif de relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en visant également une augmentation des revenus. Dans le premier cas, COMPRAN justifiera son appui par l'existence d'un marché sécurisé à travers les partenariats économiques et commerciaux. Dans le deuxième cas, il étendra son appui à une palette diversifiée de productions vivrières (animale, végétale, halieutique)

permettant prioritairement de satisfaire la demande intérieure de produits alimentaires, et secondairement de générer des revenus pour les exploitations familiales et les personnes exerçant les activités de pêche.

12. Etant donné les cibles ambitieuses en matière de ciblage des jeunes exploitants et de femmes notamment celles chefs de famille - deux groupes qui ont accès plus limité à la terre - la sélection des filières devra également prendre en compte la nécessité de privilégier les filières, notamment vivrières, qui peuvent s'accommoder d'un accès limité au foncier. Pour les mêmes raisons, on privilégiera les filières permettant de générer une haute valeur ajoutée par la transformation, et donc susceptibles de générer la création d'emplois pour les transformateurs.

13. Les critères précis pour la sélection des filières seront définis au cours de la première année de mise en œuvre et seront soigneusement documentés dans la section Stratégie de ciblage du Manuel d'Exécution et le premier rapport semestriel et annuel d'avancement. Ces critères devront être utilisés lors de la réalisation des études filières sur lesquelles s'appuiera la sélection finale des filières. Pour chaque filière sélectionnée, une cartographie des acteurs (y compris la quantification des petits producteurs et transformateurs concernés) sera réalisée.

Tableau 2 : Zones agroécologiques : caractéristiques et potentiel agricole

<i>Ile de São Tomé</i>							<i>Ile de Principe</i>
	Haute (Alta)	Nord/Nord-Est-mi- haute (Norte/Nortoeste-Meia Alta)	Bas-Nord (Norte Baixa)	Ouest (Oeste)	Centre-Est (Centro-Este)	Centre-sud /Sud-ouest (Centro-sul / Sudoeste)	Extrême sud (Extremo Sul)
<i>Situation géographique</i>							Ile de Principe
	Nova Moca – Terra Batata – Bom Sucesso – Macamblalá	Poiso Alto – Caldeira – Santa Clara – Monte Carmo – Água Sampaio	Entre Santana – S. Tomé – Santo Amaro – Guadalupe – Mouro Peixe + zona de Praia das Conchas – Planícias I e II	De Neves à Santa Catarina – Água-Izé – Zona Baixa	Trindade – Pinheira – Santana – Águas-Izé – Madalena – Potó	Bombaim – Colónia – Açoriana – Angolares – Ribeira Peixe – Vila Conceição – Mussacavú	Extreme Sud de S. Tomé (environ 5.000 ha S.A.U.) – part de Roça Porto Alegre
<i>Altitude</i>	de 800 à 1.300 mètres	de 400 à 800 mètres	de 0 à 400 mètres	moins de 400 mètres	moins de 400 mètres	de 0 à 300 mètres	moins de 300 mètres
<i>Pluviométrie</i>	1 500 à 2 500 mm	1 000 à 1 300 mm	800 à 1 000 mm	1 000 à 1 800 mm	1 200 à 1 800 mm	2 500 à 3 500 mm	2 000 à 2 500 mm
<i>Température</i>	15 à 25°C	18 à 28°C	22 à 35°C	20 à 30°C	18 à 25°C.	20 à 30°C.	20 à 30°C.
<i>Sol</i>	Volcanique à granulométrie légère - humide	De léger à mi-argileux	De léger à mi-argileux	De léger à mi-argileux	Mi- argileux	De mi-argileux à argileux	De léger granuleux à argileux
<i>Potentiel cultures exportation</i>	Cacao, Café, Poivre, Cannela	Cacao, Café Poivre, Gingembre	Cacao, Poivre, Coco	Cacao, Poivre, Gingembre Vanille Cannela	Cacao, Café	Coco	Cacao, Poivre, Café, Coco
<i>Potentiel cultures vivrières</i>	Tarot (<i>Matabala</i>), Canne à sucre Banane (prata, pão), Cultures maraîchères (Seule zone de production de pomme de terre 2 à 3 cycles), Avocat, Litchi), Soja (1 cycle)	Matabala, Canne à sucre Patate douce Banane (prata, pão) Soja (2 cycle) Mais Soja (1 cycle) Cultures maraîchères Agrumes, Mangue Ananas Papaye Acajou Riz pluvial ²	Manioc, Canne à sucre Patate douce Banane (prata, pão) Soja (2 cycle) Mais Cultures maraîchères Agrumes, Mangue Ananas Papaye Acajou Riz pluvial ²	Matabala, Manioc, Canne à sucre Patate douce Banane (prata, pão) Soja (1 cycle) Mais Arachide Cultures maraîchères Agrumes, Mangue Ananas Papaye Acajou Riz pluvial ²	Matabala, Manioc, Canne à sucre Patate douce Banane (prata, pão) Soja (1 cycle) Mais Soja (1 cycle) Mais Igname, Riz pluvial Cultures maraîchères Agrumes, Mangue Ananas Papaye Acajou Riz pluvial ²	Matabala, Manioc Patate douce Banane (prata, pão) Soja (1 cycle) Mais Canne à sucre Riz irrigue Cultures maraîchères tomate, choux et haricots pour consommation locale) Mangoustan Ramboutan Arbre à pain Jaquier Agrumes Cultures maraîchères ³	Matabala Manioc Patate douce Mais Soja (1 cycle) Igname Canne à sucre Riz irrigue ⁴ Cultures maraîchères Banane (prata, pao) Ananas Avocats Mangoustan Ramboutan Arbre à pain Jaquier Agrumes

14. *Caractérisation des systèmes de production/ modèles d'exploitation.* L'agriculture menée par les petits producteurs à São Tomé Tomé et Principe est de type familial et dominée par la polyculture. L'exploitation familiale agricole (EFA) est organisée autour d'au moins une culture de rente, normalement destinée à l'exportation (cacao, poivre, café) sur une superficie moyenne de 2 ha à São Tomé Tomé et d'environ 3 ha à Principe⁵ dans laquelle sont cultivées des cultures vivrières aussi, notamment différentes espèces des bananes et le taro. Le lot de terre exploité par chaque famille a été affecté par l'Etat. La dimension de chaque lot attribué dépend de plusieurs facteurs dont la taille

² Avec irrigation complémentaire

³ Maraîchage sous contrainte d'humidité, zone propice pour tomate en saison sèche, choux et haricots

⁴ Lit du fleuve Papagaio

⁵ Superficies moyennes des petits producteurs de cacao estimées à 2 ha. Pour Principe, le calcul a été fait à partir des données (1993-2007) de la Direction Régionale de l'Agriculture de Principe qui estime aussi en 2015 que 30% des terres des petits producteurs sont abandonnées.

de la famille (actifs) et la disponibilité des terres au moment de la distribution, ce qui a déterminé depuis 1993 à nos jours des fortes variations⁶. L'exploitant s'engage à cultiver la terre. En cas contraire l'Etat récupère les terres abandonnées pour une nouvelle distribution. La redistribution des terres abandonnées pourrait être utile pour donner des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes. Cependant une analyse des facteurs qui ont déterminé l'abandon de terre mérite d'être menée pour mieux orienter les actions à développer dans ces terres et donc l'insertion des jeunes et des femmes. Parmi les facteurs d'abandon des terres peuvent être cités : (i) le changement d'activité de l'attributaire ; (ii) l'insuffisante force de travail de l'EFA pour les superficies affectées ; (iii) la réduction de la fertilité du sol et donc la réduction des rendements ; (iv) le déboisement et conséquent érosion et détérioration du sol ; (v) l'enclavement de la parcelle, (vi) le vol des produits agricoles dans les parcelles agricoles, etc.

15. Les cultures alimentaires de base sont représentées par la banane (différentes espèces) et les racines et tubercules (manioc, taro, patata douce) ayant une forte demande par le marché local et cultivées en association à d'autres cultures. Des pieds d'arbre à pain (*Artocarpus altilis*) peuvent se trouver dans les plantations ou autour des maisons. La production de céréales est limitée à une petite production de maïs souvent cultivée dans les parcelles maraîchères ou en intercalaire avec le manioc. Si la banane et le taro sont cultivés dans les plantations (cacao, café), le manioc et la patate douce sont cultivés sur des parcelles de 0,25-0,5 ha en monoculture ou en association avec le maïs. Les produits maraîchers (piment, tomate, choux-pomme, carotte, oignon) y compris les haricots et les fruits (ananas, agrumes, autres) destinées surtout au marché sont cultivés dans quelques petites parcelles autour des maisons ou à côté des plantations. Ces différentes spéculations alimentaires toutes confondues peuvent occuper une superficie moyenne de 0,25-0,5 hectares par famille.

16. Le choix des cultures dépend des caractéristiques agroécologiques, pédologiques et de la possibilité de disposer d'eau et de systèmes d'irrigation en saison sèche⁷. En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par : (i) le petit élevage représenté par quelque tête de volailles, porcs, chèvres et/ou ovins et (ii) les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui représentent une opportunité pour diversifier les revenus et l'alimentation : c'est le cas de l'apiculture ou de la cueillette de feuilles, fruits et herbes de la forêt ou du *buzio* (escargot géante). Dans les Communautés tout au long de la côte, souvent la pêche et les activités connexes (exemple transformation du poisson) font partie de l'économie familiale des EFA. Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les plantations et dans les champs. La mobilisation de main-d'œuvre extérieure est occasionnelle et se réfère à certaines opérations dans les plantations dont le paillage, le désherbage, construction du lit (parterre) en cas des produits maraîchers.

17. Les contraintes majeures pour les petites EFA dans la conduite de leurs cultures sont : (i) l'accès insuffisant au matériel végétal de qualité et adapté aux conditions dictées par les changements climatiques ; (ii) la faible, voire irrégulière disponibilité sur le marché des produits pour les traitements des productions biologiques (exemple : sulfate de cuivre) ; (iii) l'accès insuffisante aux équipements et aux technologies performantes ; (ii) l'accès insuffisant à l'eau et aux systèmes d'irrigation dans la période de "gravana" pour les cultures telles que les cultures maraîchères ; (iii) l'accès limité au financement (crédit) ; (iv) l'appui-conseil de proximité insuffisants pour répondre aux besoins des EFA ; (v) le manque de programmation et organisation de la production en fonction du marché, surtout pour les produits horticoles ; et (vi) l'esprit entrepreneurial faiblement développé.

18. Bien que la « plantation » reste au centre de l'exploitation, des différences existent dans la répartition entre les autres cultures à partir des conditions agroécologiques.

⁶ Le régime foncier des terres agricoles est défini par la Loi 3/91. La terre reste la propriété de l'Etat. Elle est attribuée pour une durée indéterminée à des familles ou des personnes morales qui s'engagent à l'exploiter. Durant la distribution de 1984, une famille pouvait atteindre jusqu'à 10 ha, en 1995 jusqu'à 7,5 et en 2010, les lots disponibles étaient de 1-2,5 ha.

⁷ La saison sèche « *gravana* » a une durée moyenne de 3 mois : de juillet à septembre. C'est normalement la période plus propice pour la production maraîchère que durant l'année souffre pour les fortes pluies et les parasites. Cependant la production maraîchère durant la *gravana* nécessite d'eau d'irrigation.

Tableau 3 : Quelques modèles d'exploitation selon les zones

Modèle	Superficie	Type de culture	Zones
Cacao/, Taro, banane	2 ha	Pluvial	São Tomé Tomé - Nord/Nord-est (zone mi-haute) - Nord-zone baisse - Ouest - Centre-est - Centre-Sud/Sud-ouest Ile de Principe
Cacao, Taro, banane	2 ha	pluvial	São Tomé Tomé - Nord/Nord-est (zone mi- haute)
Manioc	0,10ha	irrigué	- Nord-zone baisse - Ouest - Centre-est
Manioc + maraîchage	0,25ha	irrigué	
Cacao, Taro, banane	2 ha	pluvial	São Tomé Tomé - Nord - zone baisse - Ouest - Centre-est
Maraîchage	0,25ha	irrigué	
Cacao/café, Taro, banane	2 ha	pluvial	São Tomé Tomé - Nord/Nord-est (zone mi- haute) - Nord-zone baisse - Ouest - Centre-est Ile de Principe
Manioc	0,25ha	pluvial	
Cacao/café, Taro, banane	2 ha	pluvial	São Tomé Tomé - Nord/Nord-est (zone mi- haute) - Nord-zone baisse - Ouest - Centre-est - Centre-Sud/Sud-ouest Ile de Principe
Manioc + maïs (association)	0,25ha	pluvial	
Banane, taro, cacao, autres	0,75 ha	pluvial	São Tomé Tomé - Nord/Nord-est (zone mi- haute) - Nord-zone baisse - Ouest - Centre-est Ile de Principe
Poivre	0,25ha	pluvial	

C. Groupes-cibles

19. Le projet a été conçu pour bénéficier aux groupes-cibles suivants :

- 6.500 petits exploitants agricoles affiliés à des associations, unions ou coopératives de producteurs, dont environ 40% seront des femmes (et 30% des femmes chefs de familles) et 50% des jeunes. Ces producteurs seront appuyés collectivement à travers les associations ou coopératives dans le cadre des activités de professionnalisation de ces groupements et du financement des plans d'affaires des coopératives, ou individuellement dans le cadre des partenariats économiques et commerciaux. On estime à environ 10% la proportion de cette cible dans la région autonome de Principe.
- 1.500 producteurs ruraux non-affiliés aux associations ou coopératives appuyées par le projet, dont 60% seront des femmes. Ces producteurs seront appuyés individuellement à travers le financement de microprojets d'activités génératrices de revenus (production, transformation, commercialisation) au sein, ou en dehors, des filières appuyées par ailleurs par le projet. Environ 20% de cette catégorie sera ciblée dans la région de Principe et environ 30% des bénéficiaires seront issus du secteur de la pêche (en particulier des femmes).
- 700 jeunes promoteurs d'initiatives économiques (dont 20% à Principe), qui bénéficieront de formation professionnelle, conseils technico-économiques et d'un financement de démarrage en vue de leur insertion économique (600 jeunes) ou du renforcement de leurs activités dans les filières agricoles, connexes et non-agricoles (100 jeunes). On estime que 40% de ces jeunes seront des femmes.

20. **Autres bénéficiaires.** En plus des bénéficiaires énumérés ci-dessus, et qui constituent le cœur de cible du projet, d'autres bénéficiaires seront également touchés. A travers les activités d'appui à la nutrition, le projet touchera environ 20.000 enfants dans 96 écoles, dont 25 écoles à Principe. Les familles avec enfants de moins de 5 ans en situation de malnutrition (retard de croissance, carence en micronutriments) et les adolescentes mères de famille constitueront un sous-groupe cible

particulier pour les actions de sensibilisation sur une alimentation plus équilibrée. Le projet portera également une attention particulière aux personnes en situation de handicap en vue de leur insertion économique et sociale. Un diagnostic spécifique sera conduit au démarrage du projet pour caractériser la situation de ce groupe-cible et entrevoir les alternatives d'appui qui leur sont adaptées. Enfin, dans le cadre de l'appui institutionnel au MAPRD, des cadres bénéficieront également d'activités en renforcement des capacités.

21. Au total, le projet appuiera 8.700 ménages de producteurs ruraux, correspondant à 34.800 personnes⁸.

Tableau 4 : Répartition des bénéficiaires par catégorie (âge et genre du chef de famille)

Catégories de groupes-cibles	Nombre de ménages	<i>Dont ménages dirigés par les femmes ou ayant des femmes en conditions de vulnérabilité</i>		<i>Dont bénéficiaires du secteur de la pêche</i>		<i>Dont jeunes⁹</i>	
		%	Nb	%	Nb	%	Nb
1. Producteurs affiliés à des associations ou coopératives	6.500	40%	2.600			50%	3.250
2. Producteurs ruraux non-affiliés à des associations ou coopératives (porteurs microprojets)	1.500	60%	900		200		
3. Jeunes micro-entrepreneurs	700	40%	280		50	100%	700
Total	8 700	43%	3 780	6%	350	45%	3 950

Tableau 5 : Répartition des bénéficiaires entre São Tomé et la région autonome de Príncipe

Catégories de groupes-cibles	São Tomé		Príncipe	
	%	Nb de ménages	%	Nb de ménages
1. Producteurs affiliés à des associations ou coopératives	90%	5.850	10%	650
2. Producteurs ruraux non-affiliés à des associations ou coopératives (porteurs de microprojets)	80%	1.200	20%	300
3. Jeunes micro-entrepreneurs	80%	560	20%	140
Total	88%	7.690	12%	1.020

D. Stratégie de ciblage

22. La plupart des activités liées à l'appui aux filières et à la professionnalisation des coopératives bénéficieront collectivement à l'ensemble des membres des coopératives appuyées, quel que soit le profil de ces membres au moment du démarrage du projet, et il n'y aura donc pas de stratégie à développer pour le ciblage des membres. Cependant, et étant donné les cibles élevées de jeunes et de femmes chefs de famille qui ont été fixées pour le premier groupe-cible du projet (« *exploitants affiliés à des coopératives* »), les coopératives recherchant à accroître le nombre de leurs membres à travers leurs Plans d'Affaires seront sensibilisées à l'importance de cibler les jeunes et les femmes chefs de famille.

23. Pour toutes les autres activités impliquant un appui individuel aux bénéficiaires, et donc leur pré-sélection, les méthodes de ciblage suivantes seront utilisées.

24. **Ciblage direct.** Ce type de ciblage sera appliqué principalement lors de l'identification et de la sélection des bénéficiaires des sous-composantes suivantes :

(a) « *Appui au financement de micro-projets* » : les critères de sélection appliqués aux bénéficiaires prospectifs seront de deux ordres principaux : (i) des critères techniques permettant d'apprécier la qualité technico-économique et la viabilité financière des micro-projets ainsi que la motivation des porteurs de micro-projets ; (ii) des critères fondés sur l'âge, le sexe, la situation familiale et la situation professionnelle, en vue d'accorder la priorité aux jeunes, aux femmes, notamment à celles chefs de famille et aux chômeurs.

(b) « *Appui à l'insertion économique des jeunes* » : le principal critère retenu sera fondé sur l'âge des candidats, en plus de la qualité technique de leurs plans d'affaires et de leur motivation.

(c) « *Partenariats économiques et commerciaux* » : dans le cadre du financement des Plans d'Affaires et des partenariats commerciaux, l'appui financier octroyé par le projet à des producteurs individuels sera prioritairement accordé aux exploitants femmes chefs de famille et aux jeunes exploitants. Les critères de sélection seront de deux ordres : (i) des critères

⁸ Malgré la difficulté de parler « de ménage » constitué d'un couple et de leurs enfants dans le contexte de São Tomé-et-Príncipe, il est coutume pour les projets FIDA de considérer que la taille moyenne d'un ménage est de 4 personnes.

⁹ La référence sera l'âge du bénéficiaire au moment du premier appui reçu, cet âge ne devant pas dépasser 35 ans pour que le bénéficiaire soit catégorisé comme « jeune ».

techniques permettant d'apprécier le potentiel productif et la motivation des producteurs intéressés ; et (ii) des critères fondés sur l'âge, le sexe et la situation familiale des producteurs, en vue d'accorder la priorité aux jeunes et aux femmes chefs de familles.

25. Pour toutes les activités d'appui à des producteurs individuels, une contrepartie financière sera exigée par le projet dans le but de promouvoir l'appropriation par les bénéficiaires et s'assurer de leur motivation. Lors de la définition du montant de ces contreparties financières, on s'assurera qu'elles ne représentent pas des critères discriminants pour la participation des plus pauvres, des femmes chefs de familles et des jeunes sans accès au foncier. Si tel est le cas, la contrepartie des femmes chefs de famille et des jeunes sans accès au foncier pourra être apportée en nature (travail).

26. **Ciblage communautaire.** Ce type de ciblage sera principalement utilisé pour l'identification des ménages bénéficiaires de la sous-composante B2 (*« Appui à l'éducation nutritionnelle et changement de comportements »*). Dans les communautés prioritaires sélectionnées lors du ciblage géographique des zones d'intervention prioritaires, les partenaires de mise en œuvre mèneront des consultations communautaires afin d'identifier les ménages les plus vulnérables à la malnutrition et l'insécurité nutritionnelle, selon des critères détaillés qui auront été préalablement définis dans la Stratégie de ciblage. Les listes initiales de ménages bénéficiaires seront validées par l'UCG, après examen du respect des critères et des processus de consultation communautaire.

Tableau 6 : Profil des groupes cibles

Catégorie de bénéficiaires	Principales caractéristiques, contraintes et opportunités des groupes cibles	Activités proposées par le projet
(A) Petits producteurs affiliés à des associations ou coopératives de producteurs	<p>Sao Tomé : Dans le cadre des campagnes de distribution des terres quelques 8.008 familles ont reçu un total de 16.675 ha de 1993 à 2014 ; puis, de 2014 à 2018, des parcelles abandonnées ont été redistribuées à 1.527 familles portant le nombre total de familles attributaire de parcelles dans le pays à environ 9.000 (pour un total d'environ 18.000 ha, soit une taille moyenne des exploitations d'environ 2 ha). Les femmes n'ont représenté qu'environ 30% des bénéficiaires des parcelles distribuées. Le relief, l'exposition au vent et à la pluie, les pentes et la nature des sols déterminent la vocation agroécologique des zones agricoles, mais les exploitations familiales sont normalement organisées autour des principales cultures vivrières (manioc, banane plantain, bananes) et de cultures de rente (selon les zones : poivre, café et/ou cacao), avec pratique de petit élevage familial (poules, caprins, porc) pour les besoins du ménage. Selon les zones, les ressources en eau sont insuffisantes pour couvrir tous les besoins lors de la saison sèche ; ou alors les zones sont trop humides pour permettre la production de certaines cultures de rente (notamment le cacao ou le maraîchage). Pour les filières d'exportation, les producteurs déjà membres de coopératives peuvent bénéficier d'un accès amélioré aux intrants, aux services ou infrastructure de transformation, aux services de labellisation et de commercialisation, mais cela dépend de la maturité institutionnelle et des capacités des coopératives (lesquelles varient d'une coopérative à l'autre mais sont généralement plutôt basses). Souvent, le même producteur est membre de plusieurs associations et coopératives, mais il n'y a pas de sentiment fort d'appartenance à un groupe de producteurs uni pour être plus fort. On estime qu'environ 30% de la production annuelle des membres échappe aux coopératives et continue d'être vendue individuellement par les producteurs - à la recherche d'un revenu immédiat - par d'autres circuits traditionnels (acheteurs privés, vente au bord des routes). En nombre croissant, les petits producteurs sont également confrontés au problème du vol de récolte, notamment dans le cas des cultures de rente.</p> <p>Principe : Quelques 553 familles ont été attributaires d'une parcelle agricole, pour un total de 1.600 ha (soit une taille moyenne des exploitations de 3 ha). L'accès à la terre n'est pas un problème, y compris pour les jeunes, en raison de la disponibilité en terres abandonnées. La forte pluviométrie et l'humidité tout au long de l'année rendent impossibles certaines cultures (en particulier les maraîchers). Le poivre est la seule filière de rente avec une chaîne de valeur organisée (par CEPIBA). Huit coopératives¹⁰, nouvellement regroupées en une Union, existent sur l'île, mais avec un nombre réduit de membres (de 11 à 128). L'offre de produits agricoles sur le principal marché de l'île à Porto Real est très limitée (pas de fruits ou de légumes, œufs à prix prohibitifs). Le transport de la production agricole (du champ à la coopérative, et de la coopérative au marché) est difficile et coûteux en raison du mauvais état des routes, de l'absence de tracteurs et de la rareté des véhicules de transport sur l'île. Pas d'accès aux marchés d'exportation, sauf pour les producteurs de poivre. Pas ou peu d'accès aux infrastructures de transformation (en particulier pour les producteurs d'ananas).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs - Financement des plans d'affaires (infrastructures de stockage, séchage et transformation, équipements, etc.) des coopératives - Appui à l'établissement de partenariats commerciaux - Appui à la production de matériel végétal de qualité et résilient - Appui-conseil aux producteurs - Education environnementale - Développement des infrastructures
(B) Ménages ruraux non affiliés à des coopératives	<p>Il s'agit pour l'essentiel de ménages ruraux avec un accès limité à la terre¹¹ ou aux moyens de production, avec une forte proportion de ménages dirigés par une femme et de jeunes n'ayant pas été attributaires d'une parcelle agricole. Ne faisant pas partie d'une coopérative, ils ne pourront être appuyés dans le cadre des activités du COMPRAN visant à la professionnalisation des acteurs des filières et le financement des Plans d'Affaires des coopératives. Pour ceux qui n'ont pas accès à la terre, leur force de travail et leur motivation constituent leur principal capital productif. Pour les ménages ayant accès à la terre, ils ne disposent le plus souvent que d'un capital productif dégradé ne permettant que la pratique d'activités agricoles et d'élevage largement orientées vers la subsistance ; s'ils produisent aussi du café ou du cacao, c'est à partir</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Financement de micro-projets et d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour des activités de production, transformation et commercialisation

¹⁰ Coopératives poivre CEPIBA (128 membres), Cacao IHE (119 membres), ananas (36 membres), producteurs de porcs (12 membres), apiculteurs (11 membres), aviculteurs (20 membres).

¹¹ Le nombre de ménages ruraux sans terre n'est pas connu.

Catégorie de bénéficiaires	Principales caractéristiques, contraintes et opportunités des groupes cibles	Activités proposées par le projet
	<p>de plantations dégradées qui ne permettent que la commercialisation d'une faible production de fèves de mauvaise qualité et vendues fraîches au bord de la route (ce qui entraîne en outre d'importantes pertes post-production importantes et des prix bas). Comme pour tous les ménages ruraux, l'accès au crédit est très limité. Un troisième sous-groupe concerne enfin les acteurs du secteur de la pêche, en particulier les femmes vendeuses de poisson. Bien que devant disposer de fonds de roulement importants pour financer leurs activités productives, celles-ci sont néanmoins vulnérables sur le plan économique et ne disposent pas toutes d'un accès à des infrastructures adéquates pour le stockage ou la transformation (salage, fumage), dans un contexte où les ressources halieutiques tendent à diminuer alors que le poisson demeure la principale source de protéines du pays. Quant aux vendeuses organisées en associations, elles peinent à obtenir des pêcheurs une quantité journalière suffisante, ceux-ci préférant continuer à vendre une partie de leurs prises par leurs propres moyens.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appui-conseil aux producteurs - Education environnementale - Développement des infrastructures
(C) Jeunes ruraux	<p>São Tomé : Le dernier recensement national (2012) dénombrait 64.000 jeunes (tranche des 15-35 ans), dont 55% vivent en milieu rural et 50% se situent dans la tranche d'âge 15-24 ans (soit environ 32.000 jeunes arrivant sur le marché de l'emploi). Sur l'île de São Tomé, les deux principales contraintes des jeunes sont leur manque d'accès à la terre (pour ceux souhaitant travailler dans la production agricole) et le manque d'éducation et de formation professionnelle (seuls 70% des garçons et 78% des filles terminent le secondaire et seuls 6% à 8% de la population a bénéficié d'une formation technique ou professionnelle). L'accès au crédit pour les jeunes désirant démarrer une microentreprise est extrêmement limité, surtout en milieu rural.</p> <p>Principe : Parmi les jeunes, tous ne sont pas intéressés par l'agriculture « traditionnelle » mais il n'existe quasiment aucune opportunité d'emploi sur l'île en dehors de la production agricole et du tourisme. Pas de possibilité pour les jeunes de familles pauvres de bénéficier de formation professionnelle ou technique (frais de scolarité élevés et instituts uniquement disponibles sur l'île de São Tomé, pas de formation aux métiers du tourisme dans le pays) et pas de possibilité d'apprendre une langue étrangère, ce qui réduit l'employabilité dans le secteur du tourisme malgré une demande avérée (présence de 5 hôtels de luxe en tant qu'employeurs potentiels de personnel bien formé ; autres opportunités de travail le secteur touristique : écotourisme, éco-guides, etc.). Une demande locale existe aussi pour du personnel qualifié (maçons, électriciens, plombiers, personnel d'hôtel) dans le cadre du projet ONU- Habitat « terra prometada »). Pour les jeunes intéressés par l'agriculture, la présence de terres agricoles abandonnées et pouvant faire l'objet de redistribution est une réelle opportunité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation technique ou apprentissage - Appui à la préparation et au financement de Plans d'affaires pour le démarrage d'une micro-entreprise - Accompagnement technico-commercial - Développement des infrastructures

E. Stratégie genre et inclusion des jeunes

27. La *Stratégie genre et inclusion des jeunes* sera développée en même temps que la *Stratégie de ciblage*, après réalisation de l'enquête de référence et l'enquête nutritionnelle. Ces dernières devront chercher à caractériser de façon qualitative et quantitative la situation des femmes et des jeunes, au démarrage du projet, au sein de leurs communautés, des coopératives/associations et de leurs ménages. La bonne compréhension des dynamiques intra-communautaires (statut social des femmes, relations de pouvoir, participation aux décisions communautaires, représentation au sein des organes dirigeants des coopératives, etc.) et intrafamiliales (relation hommes/femmes, répartition des tâches, décisions sur les finances du ménage, situation des femmes chefs de famille, etc.) sera en effet un prélude important à la définition d'une stratégie genre et inclusion des jeunes qui soit efficace et pertinente.

28. La Stratégie genre et inclusion des jeunes devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- (i) S'assurer que les approches et mécanismes de mise en œuvre permettent d'atteindre les cibles en matière de ciblage des jeunes et des femmes chefs de famille. Cela nécessitera, d'une part, une réflexion approfondie sur les contraintes spécifiques auxquelles sont confrontés chaque groupe et pouvant éventuellement représenter un obstacle à leur participation aux activités du projet ; et, d'autre part, la définition de mesures opérationnelles concrètes visant à lever ou atténuer ces obstacles et faciliter leur participation aux activités du projet. En particulier, la Stratégie devra prendre en compte le problème de l'accès au foncier par les femmes et les jeunes, et on s'assurera que les critères pour la sélection des bénéficiaires individuels ne sont pas discriminants pour ces deux catégories.
- (ii) Promouvoir l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.
- (iii) Renforcer la participation des femmes aux décisions communautaires, ainsi qu'au sein de leurs foyers : La Stratégie devra identifier les modules de formation ou de sensibilisation spécifiques visant à promouvoir le sentiment de confiance en soi, la meilleure gestion des finances familiales ou encore les droits des femmes, lesquels pourront être administrés en complément des campagnes de sensibilisation nutritionnelle.

- (iv) Renforcer la participation des femmes aux organes dirigeants des associations et des coopératives : La Stratégie définira les moyens et processus pour amorcer un dialogue avec les associations et coopératives s'agissant de la représentation des femmes et des jeunes au sein de leurs Comités directeurs. Les Plans de renforcement des capacités des coopératives que financera le projet pourront ainsi prévoir des activités de formation spécialement à destination de femmes ou de jeunes désireux d'occuper certains postes au sein de ces organes.
- (v) Renforcer les capacités du personnel de l'UCG et du MAPDR dans le domaine de l'intégration du genre et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Tableau 7 : Mesures opérationnelles pour atteindre les objectifs

Objectifs	Principales mesures opérationnelles proposées dans la conception¹²
Faciliter l'atteinte des cibles en matière de ciblage des jeunes et des femmes chefs de famille.	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic complet sur la situation des femmes et des jeunes en milieu rural (sur la base des résultats de l'enquête de référence et enquête nutritionnelle), avec identification des obstacles pouvant entraver la participation des femmes et des jeunes aux activités et bénéfices du projet. • Identification de critères de discrimination positive en faveur des jeunes et des femmes chefs de famille lors de l'évaluation des propositions de Plans d'Affaires des coopératives et des propositions de partenariats commerciaux. • Possibilité de contrepartie en nature (travail) pour les femmes chefs de famille et les jeunes avec accès limité au foncier. • Sélection de filières permettant l'appui à un grand nombre de femmes chefs de famille et de jeunes avec accès limité au foncier. • Suivi régulier des résultats en matière de ciblage des femmes chefs de familles et des jeunes (avec obligation pour les coopératives à recueillir des informations sur l'âge et la situation familiale de leurs membres).
Promotion de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la sous-composante « <i>Appui au financement de micro-projets</i> » qui cible 60% de femmes et de la sous-composante « <i>Appui à l'insertion économique des jeunes</i> » qui cible exclusivement les jeunes. • Identification de critères de discrimination positive en faveur des jeunes et des femmes chefs de famille lors de l'évaluation des propositions de micro-projets.
Renforcer la participation des femmes aux décisions communautaires, ainsi qu'au sein de leurs foyers	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation/formation à destination des femmes rurales défavorisées, en complément des campagnes de sensibilisation à la bonne nutrition. • Sensibilisation des cadres et du personnel de vulgarisation du MAPDR aux questions de genre et d'autonomisation des femmes.
Renforcer la participation des femmes aux organes dirigeants des associations et des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des responsables et membres des associations et coopératives appuyées. • Dialogue avec les responsables des associations et coopératives pour l'instauration de quotas pour la représentation des femmes et des jeunes au sein des organes dirigeants des coopératives. • Suivi annuel des résultats en matière de participation des femmes et des jeunes à ces instances.
Renforcer les capacités du personnel de l'UCG et du MAPDR	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation de formations ciblées. • Dissémination des résultats des études thématiques sur le genre et l'autonomisation des femmes et des jeunes.

¹² Le document final de la Stratégie genre et inclusion des jeunes pourra modifier, et surtout compléter, ces mesures initiales.

III. COMPOSANTE A. CONSOLIDATION ET DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS D'AFFAIRES DANS LES FILIÈRES

Effet attendu : La valeur ajoutée générée par les filières est augmentée

29. Sur la base des leçons apprises du PAPAC, du capital relationnel acquis sur le marché international par les coopératives, du potentiel de marché de proximité (Portugal, Cap-Vert, Angola, Guinée, Gabon, etc.) et des opportunités nationales, le projet COMPRAN renforcera l'inclusion économique des producteurs dans les filières (agriculture, élevage, pêche) en portant l'action sur : (i) la construction et le développement de partenariats d'affaires durables qui engagent les acteurs privés ; (ii) le renforcement des acteurs à divers niveaux (y compris régional) impliqués dans la promotion et/ou les opérations de filières. Ces partenariats devront être financièrement profitables et mutuellement bénéfiques aux producteurs et à leurs partenaires économiques, puis s'inscrire dans la durée.

A. Sous-composante A1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus

Produit attendu : L'accès durable des petits producteurs aux opportunités de marché est facilité

30. L'action du projet COMPRAN dans cette sous-composante visera deux axes : d'une part développer des partenariats d'affaires dans les filières à forte valeur ajoutée¹³ (cacao, poivre, vanille, gingembre, etc.) au profit des coopératives, associations et unions de petits producteurs ; d'autre part promouvoir des activités génératrices de revenus au profit des petits producteurs dans les filières agropastorales et halieutiques. Ces deux axes seront reliés à un dispositif de financement dont les mécanismes seront différenciés en fonction de l'axe considéré et de la nature des investissements.

31. **Axe 1. Partenariats d'affaires.** COMPRAN contribuera à assurer une meilleure intégration entre les maillons de la production, de la transformation et de la commercialisation quelle que soit la filière considérée. Cet axe d'intervention est structuré autour de 3 volets d'activités : (i) un état des lieux de l'offre et de la demande des produits ; (ii) l'établissement des partenariats commerciaux ; et (iii) le marketing d'affaires.

32. **Volet 1. Etat des lieux de l'offre et de la demande des produits frais et transformés.** Il vise à mettre en exergue les opportunités de marché et susciter l'intérêt des investisseurs et opérateurs économiques autour des différents sous-secteurs agropastoraux et halieutiques santoméens. Il se justifie par l'orientation sectorielle du gouvernement santoméen de diversifier les sources de croissance et d'augmenter la part de l'agriculture à la formation du PIB en développant le marché intérieur et en s'ouvrant davantage au marché d'exportation. Les interventions prévues sous ce volet comprennent un atelier national sur la capitalisation, la diversification de l'offre et la compétitivité des filières à forte valeur ajoutée et des études de marché.

33. **V1.1. Atelier national sur la diversification et la compétitivité.** Les différents projets du FIDA se sont concentrés sur le cacao, le café et le poivre, avec un résultat plutôt positif pour le cacao, mitigé pour le poivre et le café. Le ministère en charge de l'agriculture souhaite voir le projet COMPRAN élargir le champ d'intervention du FIDA vers de nouvelles filières de croissance présentant un intérêt commercial (marché national et export) telles que la vanille, curcuma, gingembre, miel, ananas, les produits transformés, etc. Il plaide également pour le renforcement des filières de sécurité alimentaire dans le domaine des farines (manioc, taro, etc.), des protéines (haricots, soja, porcs, poissons) et de l'horticulture (maraîchage et fruits). Les expériences capitalisées par le FIDA et d'autres partenaires seront au menu des supports de l'atelier national. Celui-ci réunira les principales parties prenantes de São Tomé et de Príncipe¹⁴, publiques, privées, organisations de producteurs, société civile, Organisations non-gouvernementales (ONG), etc. Prévus pour environ 3 jours, les travaux qui porteront sur le choix des filières, s'appuieront sur une approche multicritère intégrant les questions de potentiel agronomique (offre) et commercial (demande), de rentabilité économique, d'organisation socio-économique, etc. Une analyse-diagnostic de type FFOM¹⁵ de chaque filière sera

¹³ COMPRAN n'aura pas beaucoup d'actions directes pour le développement de partenariats type 4P dans les sous-secteurs halieutique et élevage étant donné le potentiel d'affaires très limité. Pour ces sous-secteurs, le projet investira plus dans la promotion d'activités génératrices de revenus et de façon limitée dans les 4P et dans une certaine mesure dans les PCs.

¹⁴ Incluant les acteurs de chaque maillon d'une filière : producteurs, transformateurs, distributeurs, acheteurs (hôtels, restaus, etc.).

¹⁵ FFOM : Forces, faiblesses, opportunités et menaces.

réalisée, qui devra déboucher sur les produits à appuyer en priorité par le projet COMPRAN. Les travaux de cet atelier pourraient bénéficier des expériences de coopération sud-sud et triangulaire (Csst) acquises dans divers contextes au niveau sous-régional et international. Ils pourraient également bénéficier des actions envisagées dans le cadre de l'opérationnalisation de la Lettre d'intention signée entre le FIDA et l'Agence de coopération du Brésil sur la coopération sud-sud.

34. Concernant Principe, une attention particulière sera apportée aux filières miel, ananas, agrumes qui semblent avoir un potentiel, ainsi que le poivre. Concernant le cacao, la question sensible des débouchés devra être traitée et des pistes de solution identifiées pour les plans d'affaires à soutenir ultérieurement dans le cadre du projet COMPRAN. L'atelier permettra de définir une feuille de route stratégique qui servira à la mise en œuvre des activités du projet en ce qui concerne l'opérationnalisation des partenariats commerciaux.

35. *V.1.2 Etudes de marché visant l'adéquation de l'offre à la demande.* Suivant l'orientation-marché prise par COMPRAN dans cette sous-composante, la production dans les différentes filières issues de l'atelier national, la production sera fonction des besoins du marché, lesquels seront étudiés de façon approfondie. Selon la destination escomptée des produits (marché local, exportations continentales ou internationales) les moyens engagés seront différents, mais les approches seront sensiblement les mêmes. Elles viseront à examiner différents aspects : nature des produits, identités et profils des acheteurs potentiels, niveau de la demande en volumes et qualité, variétés, processus pour l'offre du bio, modes de distribution, coûts d'approche, niveau de concurrence, produits substituts, barrières non tarifaires, cadre légal, normes, exigences spécifiques des acheteurs, modalités de livraison, etc. Les études suivantes sont prévues au cours des deux premières années du projet :

- Offre de matières premières et de produits transformés¹⁶ : Ces études affineront le potentiel de l'offre susceptible d'être mise en marché sur la base de la production actuelle et des projections simulées¹⁷ y compris pour la production biologique. Elles seront réalisées en tenant compte de l'agenda qui sera défini avec les acteurs des filières concernées avec la Chambre de commerce.
- Demande de produits pour le marché d'exportation. Au niveau continental, une étude de marché accordera la priorité aux pays avec lesquels São Tomé-et-Príncipe a déjà engagés des relations sud-sud dont l'Angola, le Cap-Vert, le Gabon, la Guinée Equatoriale. L'étude explorera les opportunités de nouveaux marchés du Sud en s'appuyant sur les expériences capitalisées par le FIDA dans le cadre du Csst. Deux autres études seront initiées, l'une pour explorer les opportunités qu'offre l'Union européenne (UE), notamment Portugal, France, Allemagne, Pays-Bas ; et l'autre sur les Emirats arabes unis (EAU) qui constituent un segment de marché à considérer, toutefois en tenant compte des limites du pays en termes de volumes commercialisables.
- Demande de produits pour le marché local. La demande nationale fera également l'objet d'étude sur différents segments de marché incluant les agrobusiness, les unités de transformation, centrale d'achats et supermarchés, etc.

36. Le projet mobilisera de l'expertise internationale qui travaillera en association avec des consultants nationaux pour la réalisation des différentes études. Celles-ci exigent une bonne

¹⁶ Voir en appendice la liste des matières premières et produits transformés. On dénombre plus de 80 produits finis disponibles à São Tomé-et-Príncipe, parmi lesquels :

- Farines : Citrouille, Banane (plantain, dessert), Fruit à pain, Jacquier, Manioc, Taro, Micondo
 - Biscuits : Arachide, Arachide / Chocolat, Coco, Gingembre, Manioc, Banane, Cannelle, Cacao
 - Poudres : Cacao
 - Huiles : Coco
 - Pâte de banane (Bobofito)
 - Muesli
 - Confitures, compotes : Papaye, Banane, Goyave, Mangue, Prune de Cythère, Jacquier
 - Thé, infusions : Curcuma, Menthe, Bengue*, Avocat, Citronnelle, ...
 - Savons : saveurs diverses
 - Liqueurs : Canne à sucre, Cannelle, Gingembre, Cacao, Jacquier, Vanille
 - Epices (en poudre) : Micoco, Curcuma, Gingembre, Cannelle, Ppoivre, Piment
 - Chips : Banane, Taro, Fruit à pain, Patate douce
 - Jus : Corossol, Gingembre, Papaye,
 - Pain de farine : Citrouille, Blé/Citrouille/Patate Douce, Fruit à pain
 - Produits déshydratés : Banane, Jacquier, Ananas, Papaye
 - Etc.
- Y compris
- Cacao torréfié
 - Arachide : torréfié, séché
 - Crème de cacao, etc.

¹⁷ Voir Composante B et analyse économique et financière

connaissance des acteurs du ou des pays ciblés, de l'environnement politique et socio-économique, des habitudes alimentaires et des modes de consommation, du cadre réglementaire, etc.

37. Volet 2. Partenariats commerciaux. Ce volet pour objectif de faciliter l'accès des petits producteurs et de leurs organisations au marché et au financement à travers des alliances commerciales avec des agrobusiness ou opérateurs de marché. A travers ce volet, le projet Compran vise à susciter et à renforcer l'engagement du secteur privé à mobiliser davantage de moyens financiers pour le développement des filières porteuses de croissance. Pour ce faire, COMPRAN va inciter les acteurs amont et en aval à se rapprocher dans le cadre de partenariats commerciaux mutuellement bénéfiques. Pour le projet, c'est précisément parce que ces acteurs seront capables de travailler ensemble et d'augmenter les volumes échangés qu'ils seront incités individuellement à investir à moyen et long terme dans leurs activités respectives.

38. Le partenariat est justifié par une opportunité de marché. Il peut s'agir d'une demande non satisfaite en quantité et/ou en qualité. Les partenaires commerciaux établissent alors un protocole d'accord qui est une convention de partenariat commercial pluriannuel. Dans le cadre du projet Compran, les protocoles sont de préférence négociés sur une durée de 3 ans, avec un appui du projet reconduit annuellement dans la mesure où les parties auront respecté leurs engagements. Un phasage pluriannuel de l'appui devrait inciter les parties à se projeter et de se donner le temps de bâtir la confiance.

39. Le protocole de partenariat inclut deux types de document :

- Trois contrats de fourniture d'un an. Il s'agit de la commande ferme de l'acheteur aux OP, spécifiant quantité, prix et date de livraison. Ils sont accompagnés d'un cahier des charges précisant les exigences de qualité ;
- *Un plan d'affaires : il s'agit du projet d'investissement sur 3 ans dimensionné pour réaliser un objectif commercial, en quantité et/ou en qualité, formalisé dans les contrats.* Il est déterminé à partir de trois types de besoins (i) investissements productifs de type machines, équipements, infrastructures, intrants pour les producteurs, (ii) assistance technique de type conseil agricole, transferts de technologie, questions techniques et (iii) développement commercial à travers du renforcement des capacités des producteurs et des services. Il peut également comprendre un besoin en fonds de roulement et de crédit de campagne agricole. Le plan d'affaires est assorti de son plan de financement qui est un ensemble de solutions pour financer et réaliser le plan d'affaires.

40. Deux types de partenariats seront accompagnés par le projet :

- Partenariats commerciaux standards (PCS) qui associent les organisations de producteurs (coopérative, association, union) à un acheteur pour fournir à ce dernier de la matière première. Ce type de partenariats existent tant à São Tomé qu'à Principe, à la différence qu'ils ne sont pas structurés, ne garantissent pas l'intérêt des producteurs et ne sont pas souvent formalisés dans des contrats. Les contrats de vente de café Robusta par la CECAFEB sur le marché local sont des exemples de PCS appuyés par le PAPAC mais sans formalisation systématique de contrat. COMPRAN améliorera ces pratiques en instaurant des partenariats formalisés. Dans ce modèle de partenariat, les producteurs sont les initiateurs de leur plan d'affaires dont la préparation et le financement seront appuyés par le projet. Le projet envisage d'appuyer la mise en œuvre de 25 plans d'affaires de PCS dont 7 dans la région autonome de Principe.
- Partenariats public-privé-producteur (4P) portés par une ou plusieurs organisations de producteur (coopératives, associations, unions) et un opérateur de marché (agro-PME, transformateur, agrobusiness, etc.). Dans ce type de partenariat, les acteurs privés, outre l'accord commercial, s'engagent dans un plan d'affaires sur des intérêts communs et apportent une part de financement. La mission de formulation de COMPRAN a révélé qu'il existe des acteurs (transformateurs, semi-industriels, etc.) qui co-investissent dans les filières (cacao, poivre en l'occurrence), un principe clé pour caractériser un 4P :
 - a. L'exportation de cacao par la CECAB est un bon exemple de 4P où un partenaire extérieur (Kaoka) investit dans l'outil productif et en crédit de campagne.
 - b. Dans le secteur de l'élevage, la mission a constaté la volonté d'opérateurs privés d'investir dans la production de poussins d'un jour, de pondeuses; la production des

- porcelets d'engraissement, la production semi-intensive des chèvres, la production d'aliments concentrés pour le bétail, l'établissement de points de vente de viande suivant les normes sanitaires et la transformation de viande et dans la construction d'un abattoir pour les poulets de chair.
- c. Pour le sous-secteur de la pêche, la mission de formulation a révélé la possibilité de développer une opération de 4P pour l'approvisionnement en poisson de l'hôtellerie et du tourisme¹⁸.

Dans ce modèle, les opérateurs de marché privés pourront d'appuis du projet, tout comme les organisations de producteurs. Le projet COMPRAN prévoit d'accompagner 10 plans d'affaires de la catégorie de partenariat 4P, dont 3 à Principe.

41. Les deux modèles présentent une gradation dans le niveau d'intégration des partenaires. On va de la simple contractualisation dans laquelle l'acheteur n'investit pas dans le partenariat et le lien reste faible, vers le 4P où le co-investissement productif renforce ce lien. COMPRAN conserve la flexibilité nécessaire pour considérer tout autre modèle proposé par les partenaires pourvu qu'il tourné vers le marché et qu'il préserve l'intérêt des petits producteurs.

42. Dans ce volet, le projet apportera deux appuis : (i) un appui technique à l'établissement des partenariats commerciaux ; et (ii) un appui au financement des plans d'affaires.

43. V2.1 Appui technique aux partenariats commerciaux. Cet appui accompagne les parties prenantes aux partenariats dans l'identification, la formulation, l'exécution et le suivi des plans d'affaires. Le processus, même s'il n'est pas toujours linéaire, peut se présenter en phases avec des objectifs successifs (figure 1). Les partenaires qui en font la demande sont accompagnés tout au long du processus. Les formations spécialisées leur sont également proposées par étapes (à travers les plans d'affaires ou dans le cadre des appuis de la composante A2). La stratégie de facilitation et de montage des partenariats commerciaux est structurée autour des 3 étapes décrites comme suit :

- (a) *Etape 1. Manifestation d'intérêt et accord de principe.* Une première phase vise à établir le principe du partenariat par un processus de négociation, d'étude de la faisabilité et des conditions de ce partenariat ;
- (b) *Etape 2. Préparation des plans d'affaires et examen par un Comité de validation.* Les organisations de producteurs et les opérateurs de marchés qui décident de s'engager effectivement dans un partenariat établissent alors un protocole d'accord global incluant le contrat de fourniture, le plan d'affaires et son plan de financement dans lesquels ils prennent en compte des préoccupations environnementales. Cette étape, mise en œuvre avec l'appui de prestataire financé par le projet, consiste à formuler et évaluer un plan d'affaires détaillé porté par les acteurs du partenariat¹⁹. L'évaluation par le Comité de validation établi à cet effet se basera sur des critères simples tels que (i) l'aspect inclusif du projet (intégration des femmes, des jeunes et des petits producteurs) et les capacités des bénéficiaires à porter le projet ; (ii) la cohérence entre les objectifs du partenariat et ceux inscrits dans le cadre logique du projet COMPRAN relatifs à la création de valeur ajoutée et amélioration de la commercialisation ; (iii) les recettes et les dépenses engendrées par le partenariat, ainsi que le revenu net, qui doit pouvoir rembourser l'investissement initial dans un délai raisonnable et financer le remplacement. C'est aussi à cette étape, avec la facilitation des prestataires, que les contrats d'approvisionnement annuels seront signés entre les acteurs du partenariat. Les contrats précisent les spécifications qualité, les volumes à fournir, les prix, les dates de livraison et de paiement, ainsi que les mécanismes de recours possibles. Les propositions de plans d'affaires et les contrats seront soumises au Comité de validation

¹⁸ Cette intervention vise à intégrer les vendeuses de poisson dans les chaînes d'approvisionnement en poisson de grande valeur destinées à l'hôtellerie et au tourisme. Il cible particulièrement les chaînes d'approvisionnement d'espèces de pêche de grande valeur, notamment les crabes, les poulpes, les escargots, les huîtres et d'autres espèces démersales, qui sont en forte demande dans les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme. L'approche consisterait à soutenir des projets d'entreprise axés sur la création d'un partenariat commercial entre les pêcheurs, les marchands de poissons, l'hôtellerie et le tourisme, éventuellement par l'intermédiaire de grossistes du secteur privé, ou les associations de commerçants pourraient être directement associées à la fourniture d'hôtels si elles disposaient de moyens de transport appropriés. Par exemple, les associations de femmes commerçantes de poisson de Micolo Baixo se spécialisent dans le commerce de poisson frais d'espèces de grande valeur.

¹⁹ Voir canevas en annexe. Ce canevas sera celui de RuralInvest qui fera l'objet d'un appui spécifique apporté par la FAO dépositaire de la méthodologie et du logiciel y afférent.

pour revue qualité et approbation. Le Comité veillera à l'équité des contrats, et s'assurera de partenariats « gagnants-gagnants ». Des vérifications de terrain seront également prévues. Le Comité se réunira suivant une périodicité qui sera guidée par le flux des requêtes enregistrées.

- (c) *Etape 3. Mise en œuvre des plans d'affaires.* Les partenaires ayant obtenu un accord de financement mettent en œuvre leurs plans d'affaires, exécutent les investissements et réalisent leurs contrats de fourniture. La mise en œuvre consiste (i) au financement des plans d'affaires à travers le projet et les institutions financières ; (ii) à la passation des marchés (équipements, infrastructures, prestations de services), (iii) au suivi et à la réception des travaux et des équipements, (iv) au lancement de la première année de production, (v) coaching, réalisé par les partenaires de l'initiative avec l'appui d'un prestataire de services financé par le projet.

44. *Comité de validation.* Le financement des partenariats est soumis à l'examen et à l'approbation d'un comité de validation constitué à cet effet. Ce comité vérifie que le plan d'affaires soumis par le consortium (coopératives et opérateur de marché) correspond aux cibles et priorités du projet COMPRAN et qu'il est en conformité avec (i) les règles et procédures définies par le projet et (ii) le droit santoméen (notamment d'un point de vue environnemental et social). Le comité de validation est formé au niveau national et est composé : (i) du spécialiste agrobusiness du projet COMPRAN ; (ii) de l'Assistant technique international ; (iii) de deux cadres des divisions techniques du MAPDR; (iv) de deux représentants des coopératives ; (v) d'un représentant de la chambre de commerce ; et (vi) d'un représentant des banques partenaires. On veillera à ce qu'il y ait au moins deux femmes dans le Comité.

Figure 1 : Processus de partenariats commerciaux

Phase	Processus partenarial	Appuis techniques
A : Rapprochement	1 ▪ Une opportunité de marché est identifiée et est susceptible d'intéresser des OP et des opérateurs de marché ▪ Opérateurs de marché et producteurs se rapprochent pour exploiter cette opportunité dans une perspective de bénéfices respectifs ▪ Ils discutent pour étudier la faisabilité et les conditions d'un partenariat commercial ▪ Ils décident de s'engager dans un partenariat productif avec les appuis du projet COMPRAN	➤ <i>Facilitation du dialogue</i> ➤ <i>Coaching des négociations et du choix de l'option de partenariat</i> ➤ <i>Identification des besoins en infrastructures</i> ➤ <i>Identification des besoins de RC des OP</i>
	2	
	3	
<i>Orientation vers les appuis selon le type de partenariat et la demande d'appui</i>		
B : préparation	4 ▪ Les partenaires établissent un protocole d'accord global concrétisant le partenariat commercial, incluant (i) le contrat de fourniture et (ii) le plan d'affaires pour la réalisation du contrat ▪ Les organisations professionnelles évaluent leurs capacités de production, se forment en gestion et améliorent leur gouvernance ▪ Les partenaires analysent l'exposition de chacun au risque climatique et identifient des alternatives « vertes » éventuelles ▪ Ils établissent un plan de gestion environnemental et social aligné sur la législation malienne pour chacun des partenaires et les activités du partenariat. ▪ Ils déterminent et mobilisent des solutions de financement du plan d'affaires.	➤ <i>Appui au diagnostic des capacités de production</i> ➤ <i>Appui technique au montage du projet commun</i> ➤ <i>Appui à l'autodiagnostic des risques climatiques pour les OP et les opérateurs de marché et sensibilisation aux questions environnementales,</i> ➤ <i>Facilitation de la relation avec les institutions financières</i> ➤ <i>Appui à la préparation du plan de financement</i>
	5 ▪ Ils signent un protocole de partenariat et des contrats de fourniture ▪ Ils déposent leurs demandes de financement, constituent et présentent un dossier au comité de validation	➤ <i>Contrôle qualité pour dimensionner le plan d'affaires aux critères conventionnels du projet COMPRAN</i>
<i>Examen qualité et analyse du comité de validation</i>		
C : Mise en œuvre	6 ▪ Les partenaires mettent en œuvre le plan d'affaires, ▪ Ils exécutent les investissements ▪ Ils réalisent le contrat sur 3 années successives ▪ Les organisations professionnelles développent leurs compétences en gestion, développement commercial et gouvernance	➤ <i>Accompagnement</i> ➤ <i>Coaching OP en gouvernance</i> ➤ <i>Formations techniques des OP</i> ➤ <i>Coaching des OP en Gestion et développement commercial</i>
	7	

45. COMPRAN contractera avec opérateur spécialisé dans le montage, l'ajustement et l'accompagnement des partenariats commerciaux dans les filières agropastorale et halieutique. L'opérateur agira en qualité d'assistant technique international (ATI) et mobilisera toutes les compétences nécessaires au processus des plans d'affaires et contrats de fournitures entre les coopératives et les acheteurs. Il conseillera l'Unité de coordination et de gestion du projet COMPRAN en veillant à l'efficience des procédures et la qualité des prestations afin de garantir au projet un haut niveau de réalisation.

46. Cette ATI assurera :

- (a) L'appui à l'identification des partenariats Pcs et 4P ;
- (b) La facilitation des contacts préliminaires devant aboutir à la manifestation d'intérêt des parties pressenties au partenariat (Etape 1 du processus) ;
- (c) L'appui méthodologique à la préparation de plans d'affaires détaillés (étapes 2) ;
- (d) La transmission aux banques partenaires des plans d'affaires nécessitant un crédit et ayant été approuvés par le Comité de validation ;
- (e) L'appui à la mise en œuvre des plans d'affaires et la supervision des procédures de passation de marchés (étape 3) ;
- (f) En collaboration avec un juriste, la formulation de contrats types définissant le cahier des charges de l'acheteur i.e. les volumes de production à fournir, les échéances de

livraison et les spécifications qualité. La formalisation des contrats sera facilitée par une expertise juridique qui se référera au guide juridique d'agriculture contractuelle²⁰.

- (g) Des appuis juridiques pour le règlement à l'amiable d'éventuels différents sur les contrats ;
- (h) La capitalisation des résultats, en lien avec les experts agrobusiness, suivi-évaluation et gestion des savoirs du projet COMPRAN, à travers des études de suivi et des visites de terrain.

47. Profil de l'ATI. Le prestataire relèvera d'une organisation internationale spécialisée sur les questions de développement, avec une expertise dans le domaine du développement rural et particulièrement, d'une expertise technique démontrée dans les domaines suivants : (i) Entrepreneurat rural et montage de projet, en particulier en appui à des organisations de producteurs, (ii) Accès au financement et intermédiation financière, notamment la préparation de demande de crédit à des institutions financières, (iii) Analyse financière et mesure de la rentabilité de projet d'investissement, (iv) Fonctionnement des filières et marchés agricoles. Étant donné la taille des zones d'intervention, le nombre de bénéficiaires et le calendrier resserré de mise en œuvre, COMPRAN mettra l'accent sur la capacité de l'opérateur à organiser les activités à grande échelle en supervisant un ensemble de d'opérations sur le terrain.

48. V2.1 Appui au financement des plans d'affaires. COMPRAN proposera des solutions financières pour appuyer les coopératives et inciter le secteur privé à investir dans les filières ciblées.

Critères d'accès aux financements. Les solutions financières seront mobilisables uniquement dans le cadre de partenariats commerciaux, concrétisés par un plan d'affaires (revu et approuvé par le Comité validation) et un contrat d'approvisionnement signé entre les parties. Bien que le projet parte du principe qu'il faille appuyer à la fois le vendeur et l'acheteur (les deux acteurs contribuent à la bonne réalisation des contrats), les financements (pour les équipements, les infrastructures et les formations/services) bénéficieront seulement les OP dans le cas d'une relation contractuelle simple, et à la fois les OP et les acteurs privés dans le cadre de partenariats 4P.

49. Critères d'éligibilité pour les OP. Les critères reposent sur des conditions de formalisation, d'enregistrement, de structuration, de gouvernance et de gestion des coopératives.

- Être active en ayant des membres effectivement producteurs dans les districts d'intervention, ou être en voie de constitution ;
- Avoir une taille suffisante pour pouvoir répondre à une demande organisée, tout en étant suffisamment proche des petits producteurs pauvres à la base afin que l'effet d'entrainement soit assuré : l'OP peut être une coopérative ou une union de coopératives ou d'associations;
- Avoir un statut formel et une comptabilité fonctionnelle. Pour les coopératives en installation prévoir un système gestion comptable ;
- Avoir une gouvernance opérationnelle pour mener à bien un partenariat commercial. On vérifiera par exemple l'existence des livres légaux et la tenue des assemblées ;
- Avoir la capacité de gestion minimale pour engager des relations de confiance avec le secteur privé ;
- Pour les OP en construction, s'engager à se conformer à la réglementation et à avoir une relation d'affaire courante avec une institution financière légale.

50. Pour ce qui est des opérateurs de marché (entreprises), ils doivent : (i) être actifs dans les filières agricoles soutenues par COMPRAN ; (ii) avoir une existence légale et une ancienneté d'au moins 2 ans ; (iii) avoir une capacité financière suffisante pour s'engager dans un partenariat économique et commercial structuré dans la durée.

51. Au total, Compran financerà 35 plans d'affaires Pcs et 4P pendant son cycle selon la répartition reprise au tableau 8. La montée en charge est prévue entre les années 3 et 4, compte tenu du phasage prévu des activités, du temps préparatoire pour les études de diagnostic et d'identification des opportunités économiques (année 1) et du suivi des contrats prévus sur 3 années.

²⁰ Guide juridique sur l'agriculture contractuelle ; UNIDROIT-FAO-FIDA, 2015

Tableau 8 : Programmation prévisionnelle des plans d'affaires des partenariats commerciaux

Partenariat	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	Total
Plan d'affaires Pcs	-	4	7	7	4	3	-	25
▪ Sao Tomé	0	3	5	5	3	2	0	18
▪ Principe	0	1	2	2	1	1	0	7
Plans d'affaires 4P	2	3	3	1	1	0	10	
▪ Sao Tomé	1	2	2	1	1	-	7	
▪ Principe	1	1	1	0	0	0	3	
Total plan d'affaire financés	0	6	10	10	5	4	0	35²¹
Cumulé	0	6	16	26	31	35	35	35
Total Sao Tomé	4	7	7	4	3	0	25	
Total Principe	2	3	3	1	1	0	10	

52. *Financement.* Le projet mettra en œuvre des mécanismes de financement à coûts et risques partagés différenciés en fonction des types de partenariat :

53. Dans le cas du plan d'affaire Pcs, la contribution de COMPRAN (90%) requerra un apport des coopératives représentant 10%. Le projet contribuera pour 337 500 Eur au financement des 25 plans d'affaires prévus dans le cadre du Pcs. La contribution des coopératives est estimée à 37 500 Eur et ne requiert pas nécessairement un apport en crédit auprès des banques, car elle est susceptible d'être entièrement mobilisée sur fonds propres d'après l'expérience du PAPAC avec les coopératives.

Tableau 9 : Financement des plans d'affaires

Partenariats commerciaux standard (Pcs)								
Nombre de plan d'affaires	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement					
			COMPRAN (90%)			Coopérative (10%)		
25	15 000	375 000	337 500			37 500		
Partenariat public privé producteurs (4P)								
Nbre plans d'affaires	Coût unitaire (Eur)	Montant (Eur)	Coopérative (50%)			Privé (50%)		
			COMPRAN (80%)	Fonds Propres (10%)	Banque (10%)	COMPRAN (30%)	Fonds propres (50%)	Banque (20%)
10	140 000	1 400 000	560 000	70 000	70 000	210 000	350 000	140 000

54. Concernant les 4P, le financement sera couvert par une contribution substantielle du privé (50%) et un apport des coopératives (50%). COMPRAN viendra en appui aux deux partenaires à hauteur de 80% pour les OP et 30% pour les privés. La part résiduelle sera couverte par le crédit productif. Une dizaine de plans d'affaires 4P seront financés pour lequel COMPRAN mobilisera une contribution estimée à 770 000 Eur.

55. Le mécanisme de financement des 4P s'appuie sur une relation d'affaires avec les banques. Cette relation sera facilitée par le dispositif prévu à cet effet (voir infra) et relié à des banques partenaires. Dans les cas où le crédit productif est requis et sollicité, le décaissement des contributions de COMPRAN au financement des plans d'affaires seront réalisés après confirmation de l'accord de financement par la banque partenaire. Au total la contribution des banques au financement des 10 plans d'affaires 4P est estimée est de 140 000 Eur.

56. *Investissements de valeur ajoutée et développement des capacités.* Ils découlent directement des besoins identifiés dans les plans d'affaires et différeront en fonction des types de partenariats, des acteurs et des filières. Les investissements incluront des infrastructures et des équipements, en particulier pour la modernisation d'unités de transformation existantes et la création de nouvelles unités plus efficientes. Une attention particulière sera portée au financement de technologies respectueuses de l'environnement et adaptées au changement climatique. De plus des besoins en formation destinées aux organisations de producteurs, mais aussi aux acteurs privés.

²¹ Les plans d'affaires ne sont répartis suivant des filières, celles-ci n'étant pas rigoureusement. Cependant on prévoit possiblement de soutenir 5 plans d'affaires Pcs dans le secteur de l'élevage

Tableau 10 : Typologie des investissements éligibles aux plans d'affaires Pcs et 4P

Catégorie	Liste indicative
Equipements	<ul style="list-style-type: none"> • Batteuse vanneuse • Vanneuse-épierreuse • Egreneuse-vanneuse • Décorqueuses • Trieuse-calibreuse • Trieuses optiques • Kits complets d'entretien des équipements et pièces de rechange • Séchoirs solaires • Séchoir hybride solaire ou séchoir tente solaire • Bâches agricoles • Trancheuse motorisée • Emballages améliorés • Ensacheuse • Incubateur d'œuf • Moulin de production d'aliments de bétail • Couveuses • Aire d'abattage • Equipement de transformation de produits carnets • Balance électronique ou mécanique • Equipement de bureau
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Magasins de stockage • Bureaux • Aires de séchage • Abri pour équipements de transformation avec raccordement à l'eau et électricité (réseau ou solutions énergétiques type kits solaires photovoltaïques) • Clôtures
Assistance technique, conseil, développement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de formation pratique, de sensibilisation et d'appui-conseil aux techniques intensives (sous-composante B1). Ces prestations devront permettre d'intensifier la production avec des pratiques agroécologiques (gestion durable des terres, promotion d'itinéraire techniques agroécologiques...) au travers de dispositifs de formation appropriés (échanges paysans à paysans, champs écoles, implication des animateurs endogènes et des agents des services techniques) • Prestations de service renforcement organisationnel, appui juridique rédaction de contrats • Des appuis pour la mise en application des normes et certifications. Il s'agit d'aider les OP à appliquer les normes de qualité relative au contrat signés avec les privés. Des appuis et la certification seront aussi fournis à la demande (commerce équitable, label bio, RSE, etc.) • Gestion d'entreprise • Analyse de rentabilité • Recherche et négociation de financements pour le décollage/ développement des PME • Mise en réseau avec d'autres entrepreneurs au Bénin et en Afrique de l'Ouest • Accompagnement stratégique et commercial • Optimisation des procédés de transformation • Amélioration de la qualité et sécurité des aliments

57. Volet 3. Marketing d'affaires. COMPRAN mettra en œuvre des mesures d'accompagnement au profit des partenariats commerciaux. Sous forme d'actions communes pour les deux îles, le projet financera des activités de prospections au niveau national et à l'étranger dans le but d'aider les coopératives à conquérir de nouveaux marchés. Il appuiera la participation des acteurs à des foires commerciales, expos-ventes de produits frais, transformés, plats cuisinés, etc. Cela consistera tout d'abord à identifier des évènements (salons, foires) dans la sous-région et hors du continent présentant un intérêt pour les produits de São Tomé et à Príncipe, à identifier, sélectionner les acteurs santoméens pour y participer, préparer les lots de produits et échantillons qui seront exposés, élaborer les outils de communication (plaquettes, cartes de visite, etc.), réservé les stands d'exposition, etc. La participation de tels évènements peut s'assimiler à une opération de prospection commerciale. L'expérience des coopératives café et poivre montre que l'idéal sera d'éviter des situations de monopsonie d'achat, de diversifier dans la mesure du possible les partenaires commerciaux. COMPRAN prévoit le financement de six missions de prospections commerciales en Europe ; six autres en Afrique et une prospection commerciale dans les EAU. Au retour de ces foires et salons, les acteurs impliqués devront rendre compte sur les contacts engagés, les perspectives, etc.

58. Le projet accompagnera également les initiatives de mise en marché des produits santoméens dans la sous-région. Les principaux pays visés étant : Guinée Équatoriale, Gabon, Angola, Cap-Vert. Par exemple la CCIAS qui a commencé des discussions avec la TAG (Compagnie angolaise) pour les transports de et vers l'Angola et Cap-Vert : 1,5 Usd par kg pour un affrètement de 500 Kg par vol

Sao Tomé-Cap Vert, 2 fois par semaine. Aussi, existe la possibilité de s'associer à l'initiative en cours, financée par Luxembourg, de financement d'échanges commerciaux entre Cap-Vert et Sao Tomé. La CCIAS, qui est en contact avec la coopération luxembourgeoise, pourra servir d'intermédiaire dans cette opération.

59. Il financera également des bilans de campagne et des visites d'échange visant à accueillir à São Tomé et à Príncipe des partenaires commerciaux dans le cadre de la coopération sud-sud et dans le cadre des échanges commerciaux.

60. **Modalités opérationnelles.** Les appuis sont apportés en accompagnement d'un processus de construction progressive des partenariats. COMPRAN promeut une approche d'appui par la demande et joue un rôle de facilitation afin d'aider les deux parties à dialoguer, à s'engager dans un accord de partenariat, à monter leur plan d'affaires puis à le mettre en œuvre et le suivre. Le projet mobilise les services de prestataires pour conseiller les partenaires dans le montage d'un plan d'affaires réaliste, dimensionné pour les contrats commerciaux, avec le souci d'utiliser de manière optimale les solutions de financement à disposition. Ces prestataires, opérateurs de facilitation, ont des fonctions et des profils différenciés selon les types de partenariats productifs soutenus par le projet. Des prestataires interviennent en complément pour les différentes actions de renforcement des capacités.

61. Une assistance technique internationale (ATI) apportera son expertise pour la définition des méthodologies, la supervision technique des partenariats, le contrôle qualité des plans d'affaires avant examen par un comité de validation. Les prestataires sont recrutés de manière compétitive sur appel d'offre à partir d'une liste restreinte préétablie. Les contrats incluent des objectifs à atteindre sur une durée de 1 an et sont renouvelés en fonction de la performance du prestataire.

62. **Axe 2. Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR).** Le projet soutiendra à la demande des initiatives d'activités génératrices de revenus dans les sous-secteurs de production halieutique, animale et végétale avec des objectifs quantitatifs différenciés selon le potentiel estimé lors de la mission de conception dans chacun de ces sous-secteur. Les activités sont structurées en deux volets : (i) appui à la préparation des microprojets ; et (ii) financement des microprojets.

63. **Volet 1. Appui à la préparation des microprojets.** COMPRAN prévoit la promotion de 1 500 AGR dans les trois sous-secteurs visés autour desquels les activités de ce volet sont organisées : (i) AGR pêche ; (ii) AGR élevage ; et (iii) AGR agricoles. Les microprojets d'Agr seront préparés suivant un canevas simplifié. La préparation sera facilitée par un opérateur mandaté à cet effet dont les activités s'appuieront sur un guide des microprojets dont l'élaboration sera financée par le projet.

64. **V1.1 Microprojets d'AGR pêche.** Compran contribuera à l'amélioration des opportunités de marché pour 250 vendeuses de poisson sur l'île de São Tomé afin d'accroître leurs revenus et sécurité alimentaire. L'intervention permettra aux vendeuses de poisson d'utiliser les installations améliorées du marché du poisson, d'assurer une valeur commerciale accrue de la pêche, de réduire les pertes après capture et de garantir la sécurité alimentaire. Ces femmes exerceront leurs activités au marché central de Bobo-Forro dont la réhabilitation est prévue par COMPRAN (voir sous-composante B3 Infrastructures). Les opportunités commerciales potentielles de financement figurent les installations de transport pour amener le poisson des sites de débarquement sur le marché, le distribuer à d'autres marchés ou investir dans la production de glace pour les pêcheurs et à d'autres niveaux de la chaîne de valeur. Les microprojets peuvent être présentés par des individus ou des associations de vendeurs de poisson.

65. Le projet appuiera également 50 femmes transformatrices de poisson à Príncipe pour avoir accès à des technologies solaires améliorées pour le séchage du poisson salé. Le manque de réseaux de marché, d'infrastructures et d'installations inadéquates pour la conservation et la transformation du poisson sont des facteurs majeurs de pertes après capture. Etant donné qu'elles manquent de chambres froides et de glace, les femmes traitent traditionnellement le poisson souvent avec un équipement inefficace qui affecte la qualité du produit et met en danger la santé des transformateurs et des consommateurs. Les efforts déployés par les pouvoirs publics et d'autres institutions ont permis d'améliorer les installations de séchage solaire du poisson à certains endroits, mais elles sont insuffisantes et il est convenable de recourir à de la technologie solaire avec de nouveaux équipements.

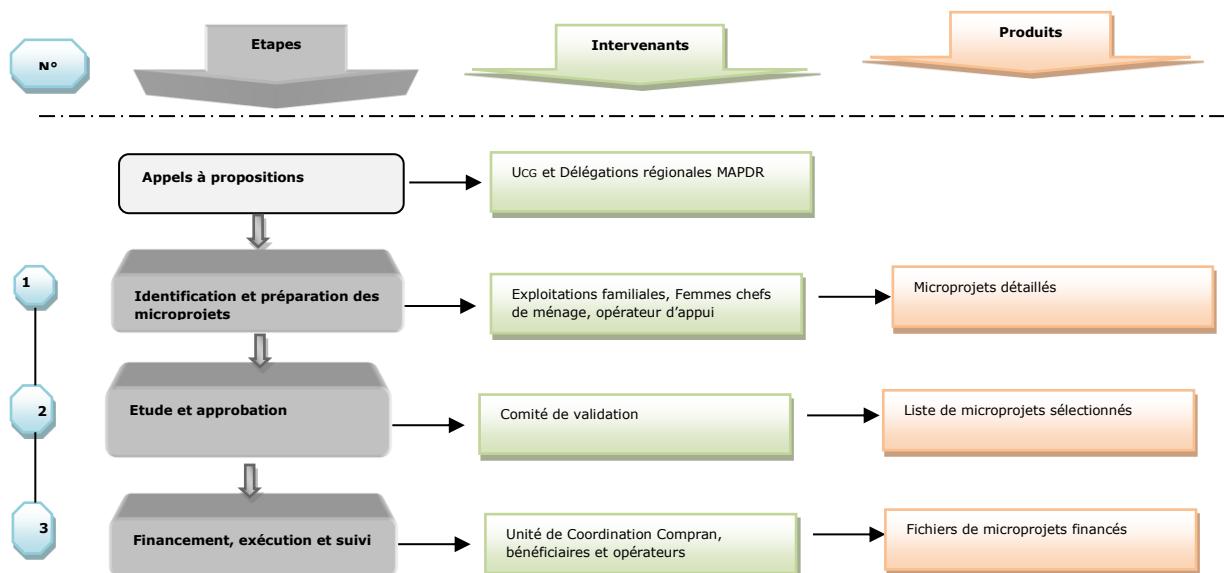
66. **V1.2 Microprojets d'AGR d'élevage.** L'action de COMPRAN visera à appuyer les éleveurs vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, et leurs associations, par le biais d'un processus de renforcement des savoir-faire et de valorisation des compétences déjà présentes. Il renforcera la

capacité de ces bénéficiaires à accéder aux services (vétérinaires, marchés etc.) et aux intrants y compris la dotation d'animaux. Le projet appuiera pour les exploitations familiales, les femmes chefs de ménage y compris des jeunes à préparer des microprojets de production, de transformation et de commercialisation des produits animaux, etc. Les prévisions portent sur 200 microprojets dont : (i) 100 dans la porciculture susceptibles de produire 1 800 porcs par an ; et (ii) 100 dans l'aviculture capables de générer 25 000 poulets par an.

67. *V1.3 Microprojets d'AGR agricoles.* Ils visent essentiellement les cultures vivrières (racines et tubercules, produits maraîchers et fruitiers) promues dans la sous-composante B1 pour soutenir à la fois la sécurité alimentaire et la quête d'une valeur ajoutée par des activités de transformation et/ou de commercialisation en plus de la production. A travers les activités d'appui aux exploitations et d'adoption des techniques et bonnes pratiques culturales et résilientes développées dans la sous-composante B1, une demande potentielle relativement importante émergera pour la mise à l'échelle des nouvelles techniques de production, mais aussi pour la diversification vers de nouvelles sources en amont des filières vivrières. COMPRAN prévoit d'appuyer environ 1 000 microprojets dans les filières vivrières.

68. *Processus des microprojets.* Le processus des microprojets, de l'identification à la mise en œuvre, sera conduit de manière à satisfaire les besoins des bénéficiaires tout en veillant à la pertinence et la cohérence avec les priorités du projet Compran axées sur la sécurité alimentaire et la génération de revenus. D'une façon générale, les étapes s'enchaînent de l'ordre chronologique suivant :

- Appel à propositions : Il sera initié par le projet à travers les délégations régionales du MAPDR y compris à Principe. L'Unité de coordination utilisera de COMPRAN utilisera divers canaux de communication (facilitateurs, conseillers à l'exploitation, relais, vulgarisateurs, etc.) pour informer les groupes-cibles à la base ;
- Identification et préparation des microprojets : Elles se feront avec l'appui de l'opérateur local prévu à cet effet. Les microprojets seront préparés suivant un canevas simplifié à l'usage de l'opérateur et des postulants capables de préparer par eux-mêmes leurs microprojets.
- Etude et approbation : la requête détaillée sera soumise au Comité de Validation (le même que celui qui évalue les plans d'affaires des partenariats commerciaux) pour examen et approbation sur la base d'un canevas d'évaluation des microprojets;
- Exécution et suivi : la mise en œuvre relève de l'entière responsabilité du bénéficiaire après financement. Lorsque requise, la mise en œuvre se fera avec l'appui des services techniques déconcentrés. La responsabilité de la qualité de l'exécution, ainsi que le suivi incombe à l'opérateur sous la supervision de l'Unité de coordination.



69. Ce processus sera appuyé par un opérateur national spécialisé dans l’intermédiation sociale, la facilitation des processus d’inclusion socioéconomique et l’animation rurale. L’opérateur d’appui sera le relais du projet auprès des bénéficiaires potentiels et financés. Son appui concernera autant l’information que l’appui à la formulation des demandes de financement de microprojets ainsi que leur réalisation. Son rôle se résume :

- Informer et sensibiliser les groupes cibles sur les activités du projet et particulièrement sur les opportunités qu’il offre ;
- Appuyer les groupes-cibles pour le diagnostic, l’identification des contraintes et leur hiérarchisation ainsi que la formulation des microprojets selon le canevas défini à cet effet ;
- Accompagner le processus de réalisation des microprojets ;
- Identifier les besoins en formation, notamment en ce qui concerne l’éducation financière appuyé COMPRAN dans la sous-composante A, et apprendre aux bénéficiaires à tenir une comptabilité de leurs activités ;
- Soumettre périodiquement des rapports d’exécution des activités ;
- Apporter un appui conseil et/ou technique aux bénéficiaires;
- Suivre la mise en œuvre des microprojets et collecter les données sur les résultats et impacts pour le système de suivi-évaluation du projet.

70. **Volet 2. Financement des microprojets.** Etant donné la nature de ces microprojets (sécurité alimentaire et création de revenus), ils seront financés par une subvention du projet COMPRAN avec une contribution symbolique des bénéficiaires fixé à 10% mobilisable en nature.

71. Sont éligibles les microprojets : (i) qui concernent les cultures vivrières promues par le projet COMPRAN ; (ii) susceptible de lever les contraintes clés des activités ciblées ; (iii) portés par des bénéficiaires-cibles du projet COMPRAN ; (iv) qui contribuent à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires ; (v) dont les besoins de formation et de transfert de techniques et pratiques sont maîtrisables par les bénéficiaires, du fait de la promotion faite par le projet COMPRAN ; (vi) à caractère économique ; (vii) respectueux de l’environnement et contribuant à renforcer la résilience des bénéficiaires face aux effets du changement climatique. Les postulants, individus ou groupes parmi les personnes pauvres ou vulnérables, doivent être résidants dans la zone d’intervention du projet et manifester le désir d’exercer une activité de production, de transformation ou de commercialisation dans les filières promues.

72. Le calendrier indicatif des activités de financement est résumé comme suit :

Tableau 11 : Programmation prévisionnelle des microprojets durant le cycle du projet COMPRAN

Micromprojets	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	Total
AGR pêche	60	100	80	70	60	0	0	300
▪ Sao Tomé	0	50	80	70	50	0	0	250
▪ Principe	0	10	20	10	10	0	0	50
AGR élevage	0	30	50	50	50	20	0	200
▪ Sao Tomé	0	25	40	35	45	15	0	160
▪ Principe	0	5	10	15	5	5	0	40
AGR agricoles	0	40	200	350	250	160	0	1 000
▪ Sao Tomé	0	30	150	250	200	130	0	760
▪ Principe	0	10	50	100	50	30	0	240
Total micromprojets financés	0	130	350	480	360	180	0	1 500
Cumulé	0	130	480	960	1 320	1 500	1 500	1 500
Total São Tomé	105	270	355	295	145	0	1 170	
Total Principe	25	80	125	65	35	0	330	

73. Conformément à sa stratégie d’intervention favorable à la visibilité de la région de Principe, COMPRAN matérialisera son action en appuyant la préparation et la mise en œuvre de 330 micromprojets à Principe, soit 22% du portefeuille qui sera déployé pendant le cycle du projet.

74. Au total 1 650 000 euros seront mobilisés pour les 1 500 micromprojets.

Tableau 12 : coûts et financement des microprojets

Microprojets					
Objets de financement	Nbre microprojets	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement	
				COMPRAN (90%)	Bénéficiaires (10%)
AGR Pêche	300	1 500	450 000	405 000	45 000
AGR Elevage	200	1 000	200 000	180 000	20 000
AGR agricoles	1 000	1 000	1 000 000	900 000	100 000
Total	1 500		1 650 000	1 485 000	165 000

75. Les ressources sont déboursées : (i) sur la base d'un contrat signé entre le bénéficiaire et le projet, (ii) suivant le plan de financement approuvé ; et (iii) par le canal du compte ouvert par le bénéficiaire dans une institution financière locale. Le projet analysera les alternatives suivantes : agréer des fournisseurs à travers lesquels les contrats exécutés ou déléguer la maîtrise d'ouvrage à l'opérateur pour l'exécution financière. L'idée est d'éviter le financement direct par l'Unité de coordination et de limiter les risques de détournement liés à la remise de fonds en liquide aux bénéficiaires.

76. **Axe 3. Facilitation de l'accès aux services financiers.** L'objectif visé ici est de faciliter l'inclusion financière des bénéficiaires en les connectant avec les institutions financières et en les aidant à accéder aux services financiers. Deux volets d'activités seront exécutés : (i) l'éducation financière ; et (ii) l'abondement du fonds de garantie agricole.

77. **Volet 1. Education financière.** Il s'agira de conduire un processus par lequel les groupes-cibles améliorent leur connaissance des produits, des concepts et des risques financiers liés à l'exercice de leurs activités et acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour (a) devenir plus sensibles aux risques et opportunités en matière financière ; (b) faire des choix d'investissement raisonnés, en toute connaissance de cause ; (c) savoir où trouver une assistance financière ; (d) prendre d'autres initiatives efficaces pour améliorer leur bien-être financier ; (e) tirer le meilleur profit de leur relation avec les institutions financières ; (f) avoir une bonne connaissance de la budgétisation, de l'épargne, de la gestion des dettes, des services financiers, des négociations financières.

78. COMPRAN financera le développement d'un programme d'éducation financière (PEF) à l'intention des différentes catégories du groupe-cible (coopératives, unions, associations ; promoteurs de microprojets d'activités génératrices de revenus ; jeunes micro-entrepreneurs). Le PEF inclura une série de formations qui seront administrées par des formateurs spécialisés, à São Tomé et à Príncipe.

79. **Volet 2. Abondement du fonds de garantie agricole.** Il s'inscrit dans l'initiative prise par le Gouvernement pour faciliter l'accès au crédit bancaire pour les producteurs des sous-secteurs agriculture, élevage et pêche. Le Gouvernement a mis en place une ligne de 500 000 euros destinée à constituer un fonds de garantie pour les portefeuilles de crédits agricoles des banques commerciales qui proposent leurs offres à des coûts accessibles sur (7 à 10%) sur les segments de marchés agropastoraux et halieutiques. A cette fin, la banque internationale de São Tomé-et-Príncipe (BISTP) déclare constituer une ligne de crédit de 2 millions d'euros pour les demandes provenant des producteurs. Dans un contexte marqué par l'absence de services financiers ruraux, cette initiative marquera le début de la conquête du monde agricole par les institutions financières. Il en résultera une aversion élevée au risque d'investissement dans l'agriculture. Du reste les banques rencontrées pendant la mission de formulation estiment indispensable la mise en place d'une garantie financière institutionnelle pour structurer l'offre de services financiers aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs parce que (i) le groupe-cible ne dispose pas d'une garantie appropriée et conformes aux exigences des banques ; et (ii) les professionnels des banques ne maîtrisent pas les risques inhérents aux sous-secteurs visés et ne disposent pas d'outils d'analyse et de gestion de risques appropriés.

80. Toutefois, les institutions rencontrées sont favorables à adapter leurs produits financiers aux besoins des sous-secteurs visés aussi bien pour les besoins en fonds de roulement (court terme) que pour les crédits d'investissement (moyen terme).

81. Le niveau de ressources actuellement disponible pour le fonds de garantie se révèle insuffisant pour opérationnaliser le dispositif envisagé. COMPRAN accordera une dotation sectorielle de 300,000 euros destiné à abonder le fonds de garantie et à contribuer à son institutionnalisation. Cette

enveloppe impactera l'accès des producteurs au crédit au-delà des besoins estimés à travers les partenariats commerciaux et les microentreprises des jeunes.

B. Sous-composante A2 : Renforcement des acteurs

Produit attendu : Les acteurs autour des filières-cibles sont renforcés.

82. Le projet COMPRAN part du principe que les partenariats d'affaires s'exercent dans un écosystème d'acteurs multiples appelés à interagir de façon harmonieuse. Pour ce faire, ils ont besoin d'appuis différenciés en fonction de leurs rôles et des enjeux de partenariats. Les visites de terrain sur les deux îles ont confirmé la pertinence d'une action d'envergure holistique touchant les différentes catégories d'acteurs : producteurs, opérateurs de marché (acheteurs, transformateurs, agro-industriels, acteurs institutionnels). Par ailleurs, le projet vise à promouvoir l'insertion économique des jeunes (15 à 34 ans). Dans cette sous-composante les activités sont structurées autour de 4 volets d'activités : (i) renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs ; (ii) renforcement des acteurs institutionnels du système régalien ; (iii) appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes ; (iv) concertations et engagement citoyen

83. **Volet 1. Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs (coopératives).** L'action du projet consistera à : (i) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des organisations de producteurs ; et (ii) initier des cadres de concertations entre les acteurs des filières.

84. V1.1 Plan de renforcement des capacités. Il s'agit d'une action transversale qui sera initiée en dehors des plans d'affaires des partenariats commerciaux, et qui concernera l'ensemble du tissu associatif santoméen. L'élaboration du plan fera suite à une évaluer des besoins en formations des coopératives, associations et groupements de producteurs sur les aspects post-récolte (stockage, conservation, transformation, distribution, gestion d'infrastructure, marketing, qualité, certification, etc.) et de gestion, organisation de leurs structures (gestion, ressources humaines, comptabilité, communication, etc.) Cette évaluation sera réalisée à travers une enquête auprès des structures concernées, restituée lors d'un atelier à l'issue de laquelle sera établi un plan de formation. La Direction de l'appui au développement rural, associativisme et coopérativisme (DADRAC) sera associée à cette démarche dans l'objectif de garantir la prise en compte des orientations définies par le Ministère concernant les coopératives et associations.

85. L'évaluation des besoins sera également l'occasion de : (i) étudier la pertinence d'un élargissement des interventions de COMPRAN à de nouvelles coopératives²² en plus de celles soutenues par le PAPAC ; (ii) évaluer les besoins de renforcement du secteur de la transformation : matériels, formations. Ce secteur est en développement, face à une demande croissante due notamment à l'essor du tourisme. De nombreuses initiatives individuelles émergent, pour certaines encadrées par le consortium des ONG Alisei et Qua-Tela. Il sera important, au démarrage de COMPRAN, d'analyser la situation afin de connaître les intervenants, les actions en cours, les besoins de renforcement que le projet pourrait accompagner.

86. Sur la base du plan de renforcement proposé suite à l'évaluation des besoins, le projet consentira une dotation annuelle sous forfait sur 5 ans (à partir de la 2^{ème} année) pour sa mise en œuvre. Celle-ci sera conduite en régie par l'Unité de coordination de COMPRAN sur la base d'une planification participative annuelle (processus PTBA). Pour certaines activités qui le requerront, l'Unité de coordination mobilisera les expertises spécialisées nécessaires pour leur réalisation.

87. V1.2 Cadres de concertation entre acteurs par filière Ils visent à constituer des moments d'échanges sur les contraintes transversales à une filière. Des solutions et des actions concertées pourront être dégagées sur lesquelles COMPRAN étudiera son implication. Les chambres consulaires et syndicales participeront à ces rencontres : CCIAS, FENAPA, FONG. Des cadres de concertations distincts seront constitués et accompagnés à São Tomé d'un côté, à Principe d'un autre.

88. **Volet 2. Renforcement des acteurs institutionnels du système régalien.** Ce volet s'inscrit dans une approche sectorielle visant à soutenir l'appropriation des principales fonctions techniques au niveau des entités régaliennes du MAPDR, mais aussi l'appui à la revue et à la mise en œuvre

²² Par exemple pour le cacao dans le Sud de São Tomé (entre Colonia açoreana et Porto Allegre) => Estimer le potentiel de production (quantité, qualité)

des stratégies sectorielles : élevage, irrigation, associativisme et coopérativisme, pêche, planification, coordination et suivi-évaluation, CIAT et SENAPI.

89. V1.1 Renforcement institutionnel du secteur de l'élevage. COMPRAN appuiera l'élaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage (2020-2030) à l'instar d'autres pays tels que l'Éthiopie, le Rwanda, la Tanzanie, le Sri Lanka, etc. Le plan reposera sur une ensemble de stratégies visant à lever les contraintes qui empêchent le pays de tirer parti de ses possibilités et d'exploiter tout le potentiel du sous-secteur. Le document inclura la préparation des plans spécifiques qui couvriront les sous-secteurs des produits carnés (petits ruminants, porcs, volaille), des œufs et de l'apiculture, sur un horizon prévisionnel et une période d'investissement de dix ans. Le plan sera réalisé par voie d'expertise internationale spécialisée dans l'élevage en Afrique (par exemple, CIRAD, ILRI, AU-IBAR, etc.). Il constituera un support stratégique d'échanges avec les partenaires du Gouvernement et le FIDA, le secteur privé et les représentants des éleveurs pour un développement viable du secteur élevage.

90. Le projet mobilisera une assistance technique internationale pour des appuis ciblés à la direction de l'élevage au cours des trois premières années. Cette assistance s'exercera dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur, mais également dans le cadre de l'appui de la direction à la mise en œuvre du projet pour lequel une convention sera formalisée et des moyens logistiques consentis (véhicule, équipements informatiques et matériels de bureau).

91. Enfin, COMPRAN facilitera la création d'une plateforme de consultation et d'échange des connaissances entre les parties prenantes de filières cibles. La plateforme aura aussi pour but de faciliter le dialogue entre les professionnels des filières et les autorités gouvernementales pour l'identification des politiques et des normes en appui à la porciculture et l'aviculture en particulier.

92. V1.2 Renforcement institutionnel du département de l'irrigation et hydraulique agricole. Les appuis prioritaires définis porteront sur : (i) des études complémentaires prévues dans le cadre de la Stratégie nationale de l'irrigation; (ii) la formation de deux cadres sur une durée de 6 mois à un an, la formation de six techniciens sur une durée de six mois; (iii) une assistance technique internationale ciblée sur des besoins spécifiques d'appui à déterminer; (iv) une dotation logistique comprenant un véhicule, des équipements informatiques et du matériel de bureau.

93. V1.3 Renforcement au département de l'associativisme et de coopérativisme (DADRAC). COMPRAN financera l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de formation, lequel sera élaboré suite à une session d'auto-évaluation. Les appuis à prévoir porteront sur les approches et enjeux des distincts des coopératives et des associations, la mise à plat des approches et méthodes de sensibilisation, du mandat de la Direction et de ses agents (profils de postes). Ce renforcement passera également par des échanges avec des institutions paires de pays de la sous-région, incluant l'OHADA au Cameroun, des voyages d'étude auprès d'instances similaires en Europe (Portugal) ; participation à des conférences / séminaires. En outre le projet appuiera la relecture approfondie des textes légaux régissant les coopératives, associations, etc. Le principal texte nécessitant une relecture/révision est la loi sur les coopératives de 1985. Ce travail doit permettre de distinguer clairement les notions de coopérative et d'association.

94. V.1.4 Renforcement de la direction de la pêche et du sous-secteur. L'action du projet consistera au renforcement des capacités pour le développement de l'aquaculture d'une part et au renforcement de la capacité institutionnelle pour une gestion efficace de la réglementation de la pêche et de la sécurité alimentaire d'autre part.

95. Développement de l'aquaculture et la mariculture. Il est au centre de la stratégie du gouvernement visant à accroître et à diversifier la production de poisson afin de répondre à la demande nationale croissante. À l'heure actuelle, il n'y a aucune activité aquacole dans le pays et il est opportun d'évaluer son potentiel. L'aquaculture pourrait être intégrée aux activités agricoles pour améliorer l'efficacité de la production, promouvoir le recyclage des éléments nutritifs et minimiser les déchets. Le gouvernement met en place un centre de recherche sur l'aquaculture dans les hautes terres, ce qui peut être le fer de lance de cette activité. Les projets pilotes peuvent également s'étendre à la mariculture le long de la côte pour certaines espèces marines de grande valeur.

96. Pour que l'aquaculture commerciale décolle, il faudra développer en particulier la chaîne d'approvisionnement en intrants clés (semences et aliments pour animaux) et la capacité technique du pays. Cette activité contribue à la réalisation de cet objectif en initiant des recherches visant à déterminer le potentiel, en fournissant la base de connaissances et en établissant les bases techniques du développement futur de l'aquaculture. L'accent sera mis sur; (i) l'identification des

intrant de la ferme susceptible de nourrir le poisson (céréales, légumineuses et racines) avec des niveaux adéquats de protéines, de lipides, de fibres et d'énergie; (ii) l'identification des espèces de poissons locales (par exemple, les tilapias) présentant un potentiel aquacole à São Tomé-et-Príncipe (iii) renforcement des capacités techniques de pilotage de l'aquaculture dans le nouveau centre de recherche aquacole et avec des agriculteurs sélectionnés ; (iv) l'évaluation du potentiel de marché des produits aquacoles.

97. Au regard de ce potentiel, COMPRAN mettra en œuvre : (i) une assistance technique pour des études sur le potentiel de l'aquaculture et de la mariculture pour établir la justification technique et économique ; (ii) une expérience-pilote en aquaculture et avec des promoteurs sélectionnés et la détermination d'un modèle d'aquaculture approprié ; (iii) la formation de techniciens en aquaculture.

98. *Renforcement institutionnel.* Le secteur de la pêche dispose d'un cadre politique et législatif complet; Cependant, sa mise en œuvre est laxiste, mettant en péril la durabilité des ressources halieutiques, la sécurité des travailleurs et la santé des consommateurs. Cela est dû à la faiblesse des capacités des institutions chargées de la surveillance, de l'application et de la réglementation du secteur. Pour garantir des stocks halieutiques sains, de bonnes pratiques de pêche et la sécurité alimentaire nécessitent davantage d'attention afin de renforcer les capacités de la Direction de la pêche et des autres institutions (par exemple, les garde-côtes et les autorités portuaires) qui participent à la gestion et à la réglementation des ressources halieutiques et à la planification du développement. Cette activité permettra aux institutions gouvernementales de s'engager plus efficacement avec les communautés dans la cogestion des ressources halieutiques. Le renforcement des capacités en matière de planification spatiale marine et des outils de collecte, de gestion et d'analyse de données (tels que les SIG, les VMS, le GPS) pourraient aider STP à relever les défis de gestion. L'activité impliquera des services d'assistance technique pour assurer la formation et l'appui aux plans de travail de la Direction des pêches pour le suivi, la gestion et la réglementation des activités du secteur. Les activités spécifiques comprennent : (i) le renforcement des capacités de la Direction de la pêche et des agences associées pour une gestion, une coordination et une régulation efficaces du secteur ; (ii) l'appui à la mise en œuvre des plans de travail pour la surveillance, la gestion et la réglementation des activités de pêche ; et (iii) une assistance technique à l'appui de la planification de l'espace maritime et des plans d'infrastructure du secteur de la pêche.

99. *V1.5 Renforcement du MAPDR en planification, coordination et suivi-évaluation.* COMPRAN accompagnera le Ministère de l'agriculture dans la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation sectoriel, contribuant ainsi à solutionner le déficit de données sur la mise en œuvre des politiques et stratégies du secteur, ainsi que le manque de données de capitalisation sur l'exécution des projets et programmes. Une assistance technique est prévue à cet effet.

100. De plus COMPRAN aidera le MAPDR à se doter d'un plan de formation dont il contribuera à la mise en œuvre. Elle appuiera par ailleurs la préparation d'une stratégie nationale de promotion des petites et moyennes entreprises agropastorales en partenariat avec le Ministère en charge du secteur privé. Un groupe technique ad hoc interministériel élargi au secteur privé sera mis en place pour conduire ce processus qui inclura notamment la réalisation d'un diagnostic exhaustif des obstacles qui minent le développement des entreprises dans le secteur agropastoral, la formulation d'un projet de stratégie de promotion des entreprises dans le secteur agropastoral et l'organisation d'un atelier de validation du document de stratégie. Un plaidoyer sera ensuite réalisé en vue de l'adoption du document et sa mise en œuvre par le Gouvernement. A la demande du Ministère, il est également prévu la participation centre international de formation de Turin (Cif-Turin) des cadres du Ministères de l'Agriculture et du projet en collaboration avec le ministère en charge du commerce.

101. *V1.6 Appui au CIAT et SENAPIQ.* Le projet accompagnera les initiatives relatives à la certification des produits agricoles, identifiées lors des études des filières (sous-composante A1). COMPRAN appuiera les actions du CIAT, du SENAPIQ et de leurs partenaires²³. L'appui du projet renforcera la capacité et la crédibilité scientifique du CIAT, son rôle dans le renforcement nutritionnel. A cette fin, le Ciat pourrait être appuyé à faire des tests par exemple sur la fabrication d'une farine panifiable, à base de tubercules locaux (manioc, taro, etc.) qui pourraient substituer la farine de blé importée²⁴.

102. **Volet 3. Appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.** L'objectif de ce volet est de faciliter l'entrepreneuriat des jeunes aussi bien dans les filières agrosylvopastorales que dans les secteurs connexes et autres créneaux porteurs en soutenant les projets d'insertion, les initiatives

²³ A l'exemple : projet FAO « SAN et Commerce » / « Quadro integrado reforçado » appuyé par CCI/CNUCED

²⁴ Certains acteurs évoquent la possibilité d'introduire 5% de farine locale, qui aurait peu d'impact sur la composition finale du produit mais pourrait réduire notamment les dépenses d'importations de farine de blé.

entrepreneuriales en quête de renforcement. La cible visée se compose des jeunes de 15 à 34 ans appartenant à l'une ou l'autre des catégories de bénéficiaires potentiels identifiés comme suit :

- Les jeunes des exploitations familiales ou des ménages ruraux désireux de s'investir dans une exploitation/entreprise agricole autonome, et/ou projetant de prendre le relais/hériter de l'activité familiale, ou de s'investir dans une activité parallèle (service, commerce, artisanat, écotourisme, etc.). Ce groupe comprend essentiellement les jeunes déscolarisés particulièrement vulnérables car il leur est extrêmement difficile de trouver des opportunités d'emplois décents et durables.
- Les jeunes diplômés et instruits sans emploi manifestant une ferme volonté de développer une initiative économique rentable. Le démarrage de leur propre entreprise deviendra donc une alternative efficace pour les sortir du chômage.
- Les jeunes entrepreneurs déjà actifs et qui désirent se développer leurs activités en exploitant les opportunités qu'offrent les différents segments de marché.

103. Le projet COMPRAN se propose d'appuyer les jeunes selon leur situation de départ en mettant à leur disposition soit un kit d'insertion pour ceux qui initie une première activité soit un kit de renforcement pour ceux souhaitent renforcer une activité existante. Au total, 700 initiatives entrepreneuriales seront soutenues dont 560 à São Tomé et 140 à Príncipe.

Tableau 13 : Programmation des microentreprise durant le cycle du projet

Microprojets	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	An 6	An 7	Total
KIT D'INSERTION	0	70	190	180	120	40	0	600
▪ São Tomé	0	50	150	150	100	30	0	480
▪ Príncipe	0	20	40	30	20	10	0	120
KIT DE RENFORCEMENT	0	13	37	37	13	0	0	100
▪ São Tomé	0	10	30	30	10	0	0	80
▪ Príncipe	0	3	7	7	3	0	0	20
Total microprojets financés	0	83	227	217	133	40	0	700
Cumulé	0	83	310	527	660	700	700	700
Total São Tomé	0	60	180	180	110	30	0	560
Total Príncipe	0	23	47	37	23	10	0	140

104. Les années 3 à 5 concentreront plus 82% du volume d'activités du projet durant son cycle, ce qui requiert une mobilisation conséquente de moyens humains et logistiques pour déployer les appuis nécessaires et faire le suivi-conseil de la mise en œuvre. Les interventions sont organisées à deux niveaux : (i) Formation et appui technique aux initiatives entrepreneuriales de jeunes ; (ii) appui financier à la réalisation des plans d'affaires.

105. *V3.1 Formation et appui technique aux initiatives entrepreneuriales des jeunes.* COMPRAN apportera aux jeunes une formation professionnelle suivant les approches "Gérez mieux votre entreprise" (GERME) et "Allez de l'avant" (Get ahead) promues par le BIT. Cette formation vise à donner aux jeunes bénéficiaires les habiletés et attitudes nécessaires pour le développement de l'esprit entrepreneurial en général, et en particulier dans la gestion compétitive et durable de leurs activités ; de leurs capacités techniques ; et de leurs compétences. La dimension pratique de la formation est importante et mettra un accent particulier sur le développement des compétences entrepreneuriales et de gestion. Cette formation sera dispensée par des formateurs agréés et certifiés GERME et Get ahead qui auront été préalablement formés aux méthodologies, techniques et outils didactiques requis.

106. A cet effet, COMPRAN prévoit une collaboration avec le BIT, dépositaire des méthodologiques susvisées et ayant une expérience pratique à São Tomé-et-Príncipe dans le cadre de projets d'appui aux entreprises et à l'emploi des jeunes. Les interventions prévues dans le cadre de cette collaboration incluent : (i) la formation des formateurs GERME, Get ahead et leur mise à niveau en green business²⁵ ; (ii) la formation des jeunes promoteurs d'entreprise en création et d'activité en développement. Outre les domaines conventionnels des méthodes administrées, cette formation

²⁵ La formation en **green business** vise à diffuser les notions et transférer et construire les compétences nécessaires à la prise en compte de la dimension écologique dans la promotion des initiatives entrepreneuriales des jeunes.

combinera les éléments de base en entrepreneuriat tels que le leadership, le développement personnel, la gestion de la production, la gestion comptable, le montage de plan d'affaire, etc. ; (iii) le suivi-conseil en situation professionnelle ; (iv) la formation sur l'approche HIMO (haute intensité de main d'œuvre) à l'intention des groupes d'intérêt pour l'entretien des routes (GIMES) susceptibles d'être mobilisés pour la réalisation des travaux d'infrastructures agricoles et d'intérêt communautaire (routes rurales, petits système d'irrigation, aire de séchage, marchés, dépôts de stockage, aménagements hydro-agricoles, infrastructures de pêche, etc.)²⁶ ; (v) le développement d'une application de suivi des formateurs et des performances des microentreprises. Ces informations produites dans le cadre de l'utilisation de cette application serviront à renseigner la base de données du système de suivi-évaluation du projet.

107. *Cas spécifique de la pêche.* COMPRAN apportera un appui spécifique au renforcement des capacités entrepreneuriales jeunes dans la fabrication des barques et la maintenance des équipements de pêche. La formation prévue à cet effet sera axée sur l'acquisition de compétences pour la fabrication de barques utilisant des résines de fibre de verre, le gouvernement ayant interdit l'utilisation du bois pour éviter la déforestation. Les jeunes seront formés à la construction de différents types de bateaux, en particulier le canoë de type prao²⁷, récemment introduit, propulsé par une voile et un moteur, qui est mieux adapté et plus sûr pour les pêcheurs locaux et qui est en forte demande. L'utilisation de ces barques permet aux pêcheurs de s'éloigner davantage en mer, en ciblant des espèces telles que les espèces pélagiques, et ce, dans des conditions meilleures et plus sûres, réduisant ainsi l'effort de pêche sur les ressources côtières. L'objectif est de former au moins 50 jeunes dans différentes compétences tout au long de la chaîne d'approvisionnement en équipement de pêche (fabrication et réparation de barques, réparation des filets, entretien des moteurs, sorties des engins de pêche, etc.). Le projet soutiendra financièrement les plans d'affaires élaborés par les jeunes formés, sur la base de leur rentabilité. Parmi les projets commerciaux potentiels figurent les ateliers pour entretien des moteurs, un point de vente pour les fournitures de pêche, etc.

108. *Processus.* Les appuis aux jeunes se déroulent en trois temps avec des filtres successifs : (i) la formulation d'une demande d'appui et l'orientation raisonnée vers des créneaux d'activités ou vers une étape de renforcement/professionnalisation dans l'activité existante, (ii) la préparation du plan d'affaires soumis au comité de validation (le même pour les partenariats commerciaux et les microprojets d'AGR) ; (iii) financement et accompagnement de la mise en œuvre des plans d'affaires.

- (i) Identification/ orientation de la demande d'appui. Ce processus d'appui démarre dans un dispositif d'information, de communication et de sensibilisation à l'échelle des villages et des districts pour aider les jeunes à construire leurs choix. Les aspirations des jeunes et leurs capacités sont rapprochées des potentialités du territoire, des chaînes de valeur et des opportunités économiques afin de faire émerger des idées de projet éligibles aux appuis du projet.
- (ii) Préparation des plans d'affaires. Les porteurs d'une initiative économique sont soutenus dans la préparation de leurs plans d'affaires par le prestataire spécialisé mandaté par le projet pour appuyer les microprojets (sous-composante A1). Le plan d'affaires présentant la stratégie d'entreprise est le support de la demande.
- (iii) Mise en œuvre et consolidation des activités économiques. Les projets des jeunes sont soutenus par un appui financier, des appuis conseil et le suivi.

109. Dans ce processus, les jeunes demeurent les maîtres d'œuvre de leurs initiatives, les appuis ne sont déclenchés qu'à leur demande. Les appuis sont apportés dans une logique de facilitation et d'apprentissage. Les jeunes bénéficiaires s'engagent dans une série d'activités de préparation de leur projet d'entreprise avec l'appui des formateurs et de l'opérateur : diagnostic de situation, recherche d'informations, formation technique et dans les bases de gestion etc. Ceux qui sont en quête de renforcement prennent également contact avec une institution financière partenaire du projet pour ouvrir un compte et engager la relation contractuelle qui permettra de financer leur

²⁶ Les capacités techniques, managériales et financières des GIMES seront renforcées de manière à les transformer en de véritable PME afin de les rendre capable d'encadrer les jeunes pour la réalisation des travaux d'infrastructures agricoles prévues dans le cadre du projet (plan d'affaires des bénéficiaires) et capter davantage de marchés dans les différents domaines des infrastructures agricoles.

²⁷ Un **prao** est un voilier multicoque caractérisé par une configuration asymétrique : une coque principale et un flotteur disposés parallèlement et reliés par des bras de liaisons.

projet. Au terme de cette étape, les jeunes promoteurs présentent au comité de crédit leur demande de financement et s'il est approuvée, leur projet au Comité de validation.

110. L'opérateur d'appui assure la responsabilité de l'accompagnement de toute cette étape dans ses différentes dimensions. Cet opérateur d'appui-conseil /accompagnement veille à une bonne appropriation des informations et appuis techniques jusqu'à la présentation du projet au Comité de validation. Son appui est étayé par des apports plus ponctuels fournis par des formateurs certifiés Germe et Get ahead.

111. V3.2. Appui financier. Les plans d'affaires sont financés après analyse de l'éligibilité des jeunes répondant à un certain nombre de critères : (i) résider dans la zone d'intervention de COMPRAN ; (ii) avoir une idée d'activité ou exercer une activité économique dans un secteur économique rentable; (iii) s'engager à libérer une contribution au financement du projet.

Tableau 14 : fichier indicatif des activités éligibles

Activités de production agricoles	Activités d'amont et d'aval	Activités connexes et autres créneaux
o Petite production	o Fournitures d'intrants,	o Artisanat rural : fabrication des outils et des équipements agricoles, pastoraux et halieutiques/sylvicoles
o Périmètres maraîchers (diversité)	o Transformation des produits agricoles, halieutiques, animaux et produits forestiers non-lignéux	o Maîtrise de l'eau et énergie
o Aviculture traditionnelle et semi moderne,	o Valorisation et commercialisation	o Bâtiment Travaux Publics d'infrastructures rurales
o Embouche	o Service de labour	o Entretien et maintenance des équipements, outillages et infrastructures
		o Ecotourisme
		o Appui conseil
		o Prestations diverses

112. Le mécanisme de financement s'appuie sur une subvention du projet faisant appel à une contribution du jeune, variable en fonction de la nature de sa requête. Ainsi :

- Les jeunes en insertion seront capitalisés par subvention à hauteur de 90% du coût moyen d'un kit d'insertion estimé à 600 euros. Le jeune libère sa contribution soit en nature, soit en espèce.
- Les jeunes en renforcement bénéficieront d'un kit correspondant subventionné à 80% par COMPRAN pour un coût moyen de plan kit estimé à 800 euros. Le jeune mobilise sa contribution (20% du Kit) en numéraires sur fonds propres (50% de sa contribution) et par un crédit bancaire (50% de sa contribution).

Tableau 15 : Coûts et financement des microentreprises de jeunes

Microentreprises jeunes en insertion					
Kit	Nbre	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement	
				COMPRAN (90%)	Jeunes (10%)
Kit insertion jeunes	600	600	360 000	324 000	36 000
Microentreprises jeunes (renforcement)					
Kit	Nbre	Coût unitaires (Eur)	Montant (Eur)	Financement	
				COMPRAN (80%)	Jeunes (20%)
				Fonds propres (50%)	Banques (50%)
Kit renf. Jeunes	100	800	80 000	64 000	8 000

113. Le coût total des ressources au titre de l'appui aux microentreprises de jeunes s'élève à 440 000 euros dont 388 000 euros subventionnés par Compran (88,2%) et 52 000 euros apportés par les jeunes. Une infime partie de la contribution des jeunes est obtenue par crédit bancaire dans le cadre du dispositif de facilitation prévu dans la sous-composante A1.

114. Volet 4. Concertations et engagement citoyen. Sous ce volet le projet financera : (i) la mobilisation et les activités des plateformes d'échanges multiacteurs dans les différentes filières ; (ii) des concertations sectorielles sur les politiques et stratégies pour l'agriculture, l'élevage et la pêche ; ainsi que (iii) des ateliers-bilans et des activités de plaidoyer en direction des pouvoirs publics et des partenaires au développement.

IV. COMPOSANTE B. PROMOTION DE SYSTÈMES DE PRODUCTION PERFORMANTS ET RÉSILIENTS DANS LES FILIÈRES

Effet attendu. La productivité et la résilience des systèmes de production dans les filières sont améliorées.

115. Le projet COMPRAN soutiendra le développement du capital productif en investissant pour : (i) faciliter l'accès durable aux intrants, notamment le matériel végétal de qualité et l'adoption de technologies et bonnes pratiques respectueuses de l'environnement et résilientes au changement climatique ; (ii) renforcer l'état nutritionnel par l'éducation des exploitations familiales en particulier des femmes ; et (iii) développer des infrastructures visant à améliorer la productivité, faciliter l'accès au marché et garantir une gestion optimale des exploitations.

A. Sous-composante B.1 Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale.

Produit attendu : L'accès aux intrants, aux services de conseil agricole et à l'éducation environnementale est amélioré

116. Pour accroître les productions et répondre à la demande du marché, les interventions du projet au niveau de cette sous-composante passeront par les groupes formalisés de producteurs, de femmes et de jeunes, notamment les associations et les coopératives. Les appuis en matière d'amélioration de la production seront étroitement liés à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement de ces organisations et l'intégration des exploitations familiales dans le marché suivant des modèles et les initiatives de renforcement des capacités proposés dans la composante A. Les activités de cette sous-composante sont organisées au sein 5 volets : (i) Accès au matériel végétal de qualité et résilients ; (ii) Appui conseil de proximité ; (iii) Diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols ; (iv) Recherche-développement ; et (v) Education environnementale.

117. **Volet 1. Accès au matériel végétal de qualité et résilients.** Pour les cultures dont les produits sont destinés à l'exportation, le projet répliquera l'expérience acquise avec le PAPAC pour le cacao et le poivre par exemple. Il s'agira d'appuyer l'installation de pépinières au niveau des associations ainsi que la formation technique du personnel dédié et des membres des associations concernées. Au total il est envisagé de soutenir une quinzaine d'associations de nouvelle constitution ou qui méritent d'être renforcées. Ces pépinières pourront produire environ 350 000 plans (cacao, poivre, vanille, café) destinées aux membres de ces associations²⁸. A l'instar de l'expérience de PAPAC, au sein de chaque association, des membres seront formés dans la technique de conduite des pépinières ainsi que sur les techniques et les bonnes pratiques de conduite des plantations (réglage de l'ombrage, rabattage, greffage, taille, traitements, conservation de l'eau, etc.). Il est envisagé la formation d'au moins 30 producteurs/pépiniéristes dont 50% jeunes et 40% femmes, à raison de 2 membres par association. Cette approche permettra de doter l'association de compétences techniques internes et de proximité qui appuieront les producteurs dans la rénovation de leurs plantations et l'amélioration quantitative et qualitative des productions répondant ainsi à la demande du marché. Ces compétences vont renforcer et seront partie intégrante du mécanisme d'appui conseil de proximité à l'exploitation familiale.

118. L'accès au matériel végétal de qualité et à des variétés adaptées au contexte agroécologique et résilientes sera également promu pour les cultures vivrières afin d'accroître le rendement et la production, ainsi que de répondre à la demande du marché et aux besoins alimentaires et nutritionnelles. Normalement la multiplication du matériel végétal (semences, boutures, rhizomes, plants) en milieu paysan, se fait par sélection massale : le producteur choisit les meilleures rejets/rhizomes de taro ou de banane plantain (*banana pão, banana prata*), les meilleures tiges du manioc, les meilleures semences de maïs, d'haricots ou des produits maraîchers. Le projet COMPRAN mettra l'accent surtout sur les racines et tubercules, notamment le taro (*matabala* blanc du genre *Colocasia* et *matabala* rouge du genre *Xanthosoma*), le manioc et la patate douce, représentant la base alimentaire pour une grande partie de la population et assez recherchés sur le marché local.

119. L'intervention du projet se déroulera autour des deux principaux volets : (i) l'amélioration des capacités des producteurs dans la multiplication des tubercules et racines ; (ii) la diffusion des

²⁸ Environ 450 exploitations familiales, soit une moyenne 30 producteurs par 15 associations

variétés plus adaptées aux contextes agroécologiques. Les actions vont s'articuler autour de la recherche-développement et du renforcement du dispositif d'appui-conseil. Au moins 43 communautés, dont 35 à São Tomé et 8 à Príncipe, seront concernées parmi celles identifiées selon les critères de ciblage de COMPRAN et ayant une vocation confirmée pour la production des racines et tubercules. Dans chaque communauté seront formés au moins 2 producteurs parmi les plus dynamiques, ayant la confiance de la communauté et participant aussi aux champs école paysans (CEP). Ce qui permettra de reproduire l'initiative et diffuser les connaissances. Les CEP²⁹ qui seront organisés dans chaque communauté et répliqués durant 3 ans seront également le moyen pour la vulgarisation des variétés les plus adaptées. Il est envisagé la diffusion de matériel végétal de qualité et adapté de taro, manioc et patate douce pour planter environ 323 ha au bénéfice de 3 225 producteurs participantes au CEP, en raison de parcelle de 1 000 m² par personne. La répartition entre les 3 spéculations dépendra de l'intérêt des producteurs et du potentiel de la zone. Les jeunes et les femmes promoteurs des microprojets (composante A) seront parmi les bénéficiaires de ce matériel végétal de qualité. Ceci couplé à la participation aux CEP et à la formation technique adéquate leur permettra de bâtir l'activité de production sur des bonnes bases.

120. Acteurs de mise en œuvre. Les actions seront mises en place en collaboration avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales (ONG) ayant les compétences spécifiques requises et avec lesquelles des accords seront établis. En particulier : (i) la formation et la fourniture de matériel végétal de base de qualité sera effectuée en partenariat avec le CIAT en lien avec les actions de « recherche-développement » appuyées par COMPRAN ; (ii) l'accompagnement et les suivi des communautés impliquées se fera à travers le Centre d'appui au développement rural (CADR) et ses vulgarisateurs déployés auprès des Délégations régionales de l'agriculture à São Tomé et la Direction régionale de l'agriculture à Príncipe, ainsi qu'à travers les ONG ayant compétence et connaissance du milieu ; (iii) l'appui-conseil de proximité des producteurs sera assuré par des conseillers à l'exploitation/facilitateurs des champs école paysans qui seront identifiés au sein des communautés et formés à cet effet.

Récapitulatif

Cultures	Superficie totale	Matériel végétal		Nbre d'associations	Nbre de producteurs
		Type	Quantité		
Export (Cacao, poivre, vanille, café)	335 ha dont 315 ha de cacao et 20 ha de poivre, vanilles, café	Plantes	350 000	15	450
Vivrier (Racines et tubercules, produits maraîchers, fruits)	322,5 ha (1 000 m ² par producteur pour la vulgarisation initiale)	Boutures/rhizomes/plantes	3 225 000	43	3 225

121. Volet 2. Appui-conseil de proximité. COMPRAN s'investira dans l'accompagnement et l'appui-conseil de proximité au niveau de la parcelle ou de l'exploitation familiale et au niveau de l'association et/ou de la coopérative.

122. Pour les cultures d'export, le projet soutiendra la création de compétences techniques au sein des associations pour faciliter l'assistance technique de proximité nécessaires surtout en phase de plantation, rénovation (taille, rabattage, sur-greffage, etc.) conduite de la plantation (réglage de l'ombrage, traitements, taille, récolte, etc.). Ces formations seront adressées aux membres des associations de nouvelle constitution et sous forme de recyclage aux techniciens/conseilleurs des associations et coopératives existantes. Ces derniers pourront jouer le rôle de personnes ressources dans l'appui aux nouvelles associations.

123. L'appui conseil pour les cultures vivrières portera sur des aspects techniques de production, ainsi que ceux liés à l'organisation/programmation des productions durant l'année en fonction de la demande du marché et des besoins alimentaires et nutritionnels. Le conseil agricole de proximité sera facilité par : (i) le déploiement des conseillers à l'exploitation qui seront aussi les facilitateurs des champs école paysans (CEP) ; (ii) la mise en place des CEP; (iii) des visites d'échange entre associations de producteurs et le partage d'expériences; (iv) des formations diverses ; (v) la mise en place des essais/test de protection des cultures en utilisant des produits naturels et matières premières locales, qui renforceront dans ce domaine l'action du CEP.

124. Au sein des communautés seront déployés des conseillers à l'exploitation qui seront formées sur les aspects techniques ainsi que sur l'approche et la conduite des CEP. Au total 5 sessions dont

²⁹ La FAO a développé et développe l'expérience des champs école paysans dans le pays avec le Ministère de l'Agriculture. Cette expertise et expérience pourrait être mise en contribution.

4 à São Tomé et 1 à Príncipe permettront de former environ 90 conseilleurs à l'exploitation dont 50% femmes qui joueront aussi le rôle de facilitateurs des CEP, à raison de 2 personnes par CEP et Communauté. Il s'agira de personnes identifiées au sein des communautés ayant une formation de base, capacité de communication et confiance de la Communauté.

125. A l'instar des initiatives menées par le Ministère en charge de l'Agriculture avec l'appui de la FAO et d'autres partenaires, le conseil agricole de proximité sera facilité par la mise en place des CEP réalisés selon une méthodologie simplifiée, associant la fonction d'apprentissage avec celle d'octroi d'un lot initial de matériel végétal de qualité (boutures, rhizomes, plantes, semences), pour que les participants puissent reproduire sur une partie de leur exploitation les pratiques apprises dans le CEP. Les CEP permettront aux producteurs d'expérimenter les bonnes pratiques et les solutions aux contraintes majeures identifiées par la communauté, mais également d'échanger sur d'autres thématiques, telles que l'organisation de l'association, la nutrition et les besoins alimentaires de la communauté, la régénération du couvert végétal et plus globalement la sauvegarde de l'environnement et de leurs ressources, les mécanismes de résilience, l'inclusion des femmes et des jeunes dans les dynamiques socio-économiques de la communauté rurale. La mobilisation et gestion des ressources en eau, la gestion et conservation de la fertilité des sols, seront également parmi les thèmes abordés au niveau des CEP permettant de diffuser les techniques, les plus appropriées dans les différents contextes agro écologiques et socio-économique des zones d'intervention.

126. Les CEP permettront de vulgariser et diffuser les acquis des tests de recherche-développement soutenus par le projet, notamment (i) les variétés les plus adaptées aux conditions agroécologiques et résistantes aux changements climatiques, (ii) les techniques de lutte contre les parasites et ravageurs des cultures en utilisant des produits naturels et matières premières locales en réduisant l'utilisation de produits chimiques.

127. Il est envisagé de mettre en place 43 CEP pour les cultures vivrières (notamment racines et tubercules et maraîchage) dont 35 à São Tomé et 8 à Príncipe, qui seront répliqués durant 3 années. L'action verra la participation d'environ 3 225 personnes dont 50% jeunes et 40% femmes, à raison de 25 personnes par CEP, soit 75 personnes par communauté abritant le CEP. Le CEP sera un lieu d'apprentissage aussi pour les jeunes et les femmes promoteurs de microprojet (Composante A)

Récapitulatif

Cultures	Nbre de CEP	Nbre de conseillers/facilitateurs	Nbre de producteurs participants
Vivrier : Racines et tubercules, maraîchage, fruits	43 CEP/Communauté dont 35 à São Tomé et 8 à Príncipe qui vont répliquer l'activité durant 3 ans.	90 dont 50% femmes à raison d'environ 2 dont par CEP/Communauté	3 225 participants dont 40% femmes et 50% jeunes (25 personnes x 43 CEP x 3 ans)

128. Parallèlement à la mise en œuvre des CEP, le projet appuiera l'organisation de visites d'échange entre associations de producteurs ou communautés afin de favoriser le partage d'expériences, les réussites et les solutions aux contraintes majeures liées à la production et sur thématiques divers dont entre autres : la conservation de la fertilité du sol et la gestion de l'eau, la maîtrise des cycles de productions ou la valorisation des produits.

129. Des formations diverses et spécifiques seront organisées pour répondre à des besoins majeurs ou pour étendre les connaissances à d'autres secteurs. C'est le cas de (i) formations axées sur la planification et organisation de la production en fonction du marché, adressée aussi bien à l'exploitation familiale à travers les CEP qu'aux associations et coopératives qui traitent des filières de produits horticoles (exemple : poivron et tomate à São Tomé, ananas à Príncipe) ; (ii) formation technique des producteurs qui veulent investir dans l'arboriculture fruitière et augmenter l'offre sur le marché de certaines produits assez demandés (exemple : les agrumes).

130. Acteurs de mise en œuvre. La mise en place d'un mécanisme d'appui-conseil efficace et de proximité, sera assurée par l'interaction et la collaboration entre les structures gouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) ayant les compétences spécifiques requises et avec lesquelles des accords seront établis. En particulier : (i) la formation de conseillers à l'exploitation sera effectuée par les entités compétentes dans les différents domaines (techniques, communication, approche) et en particulier en partenariat avec le CIAT, le CADR, le CATAP, les ONG ; (ii) l'accompagnement et les suivis des conseillers à l'exploitation et des CEP se fera à travers le CADR et ses vulgarisateurs déployés auprès des Délégations régionales de l'agriculture à São Tomé et la Direction régionale de l'agriculture à Príncipe, ainsi qu'à travers les ONG ayant compétence et

connaissance du milieu ; (iii) les formations diverses et spécifiques seront dispensées par les services techniques de l'Etat.

131. Volet 3. Diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols. Afin d'augmenter la capacité de production et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des actions seront promues pour préserver durablement les facteurs de production, en particulier : (i) les eaux qui sont abondantes dans les périodes de fortes pluies, mais déficitaires dans la période de « *gravana* », période propice pour les cultures vivrières, et (ii) les sols cultivables, rares, souvent fragiles, en pente et difficiles d'accès. Une grande partie des Communautés vivent et/ou exploitent des zones en pente sujet à l'érosion du sol et conséquente perte de fertilité, si des correctes techniques de conservation du sol ne sont pas appliquées.

132. A l'instar des expériences antérieures ou en cours menées par le Ministère en charge de l'Agriculture avec l'appui du FIDA et d'autres partenaires dont la FAO et le PNUD³⁰, les producteurs seront soutenus dans l'apprentissage et l'application des pratiques de conservation des eaux et des sols dans leurs parcelles. Il s'agira de diffuser des techniques de rétention d'eau, de limitation du phénomène de dégradation et de restauration de la fertilité du sol. Le savoir-faire local couplé à l'innovation porteront à la diffusion de techniques améliorées et durables.

133. Dans les plantations (cacao, café, poivre), les arbres d'ombrage du cacao et les plantes de matabala, qu'en plus de leur fonction principale (ombre, alimentation) constituent un frein à l'érosion et préservent la fertilité et l'humidité du sol. Traditionnellement et dans certaines zones, les producteurs utilisent la paille à la base du tronc pour garder l'humidité durant la *gravana*. Le projet pourra diffuser une amélioration de ces techniques associées à des petites solutions de dérivation/captage des eaux du fleuve. Des démonstrations seront réalisées en même temps que la sensibilisation et la formation au niveau des associations³¹.

134. Dans les zones où sont pratiquées les cultures vivrières, traditionnellement les producteurs (i) réalisent des semis/cultures en planches parallèles et horizontales pour limiter l'érosion ; (ii) pratiquent la rotation des cultures, dictée plutôt par le marché que par les aspects liés à la fertilité du sol ; (iii) utilisent le compost, mais encore sous forme insuffisante pour accroître la fertilité. Des techniques plus adéquates et adaptées à chaque contexte seront diffusées avec l'appui du projet, dont entre autres : (i) la plantation selon le courbes de niveau dans les zones en pente (comme dans le cas de Bom Sucesso, Terra Batata, Macambrará, Santa Luzia, Santa Clara, etc.) ; (ii) la création de terrasses ou cordons/murs en pierres ; (iii) la couverture du sol avec la paille pour réduire l'évaporation de l'eau ; (iv) l'utilisation de fertilisants organiques (production et utilisation de compost, biofertilisants) pour substituer l'utilisation des engrangements chimiques ayant déterminé l'acidification du sol.

135. Les bonnes pratiques de conservation des eaux et des sols font partie intégrante du paquet technologique pour la bonne conduite des cultures et de l'exploitation familiale. En conséquence les démonstrations seront complémentaires aux actions d'appui conseil de proximité, pour en assurer la diffusion. Au total le projet envisage l'application et diffusion de ces techniques sur environ 5 400 ha en pluvial au profit d'au moins 4 500 producteurs, en raison de 1,2 ha par producteur, et dont 4 860 ha à São Tomé et 540 ha à Príncipe.

136. La mise en œuvre de cette action prévoit : i) Identification des sites et des pratiques à mettre en œuvre, ce qu'impliquera la participation effective et l'intérêt des bénéficiaires selon des critères de ciblage définis au préalable ; (ii) l'appui-conseil qui sera effectuée par la formation technique envisagée pour renforcer les membres des associations liées aux cultures d'exportation et les CEP pour les cultures vivrières ; (iii) la démonstration dans des parcelles/plantations démonstratives ou auprès des CEP ; (iv) la diffusion/reproduction des techniques que chaque producteur effectuera dans sa parcelle pour atteindre une superficie de 5 400 ha.

137. Acteurs de mise en œuvre. La diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols, se fera à travers la synergie des structures gouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) ayant déjà de l'expérience technique dans le domaine ainsi que dans la dynamisation des communautés locales. En particulier : (i) l'identification des sites et des pratiques

³⁰ Dont entre autres : (i) Appui à la conservation et à l'amélioration de la qualité des sols dans le district de Mé-Zochi avec l'appui de la FAO ; (ii) Plan Stratégique pour la gestion durable des terres agricoles dans les bassins hydrographiques de Rio Abade et Manuel Jorge (Bom Sucesso, Macambrará, Famalicão, Saudade, São Carlos, Quinta das Flores, Milagrosa et Pedromá) dans les districts de Mé-Zochi et Cantagalo, appuyé par le PNUD et le GEF ; (iii) Horticulture urbaine et para-urbaine appuyé par la FAO.

³¹ Les producteurs seront sensibilisés aussi sur le danger de contaminer l'eau de fleuve durant le traitement avec le sulfate de cuivre. Souvent toutes opérations de préparation et nettoyage des équipements de traitement, sont effectuées en utilisant les eaux des fleuves.

à mettre en œuvre, se fera avec l'appui d'experts et de techniciens du Ministère en charge de l'Agriculture ayant les compétences, en particulier la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural à travers le Département de l'irrigation et de l'hydraulique agricole et le Département de l'Agriculture familiale qui à son sein a un service de protection et conservation du sol et des plantes ; (ii) l'encadrement, la formation, le suivi des producteurs dans l'application des techniques (diffusion/reproduction), seront réalisé à travers le mécanisme d'appui-conseil mis en place par le projet (volet 2) ; (iii) les démonstrations dans les plantations ou auprès des CEP seront également réalisé avec l'appui des ONG et des acteurs de l'appui-conseil.

138. Volet 4. Recherche-développement. COMPRAN contribuera au renforcement des capacités et des connaissances de la recherche agricole, à la capitalisation des expériences du Centre de recherche agricole de São Tomé, à savoir le CIAT et à faciliter l'accès des producteurs à l'innovation. En particulier la recherche-développement concernera : (i) un diagnostic du germoplasme des cultures vivrières ; (ii) des tests d'adaptation aux effets du changement climatique, (iii) des tests de protection des cultures et lutte contre les parasites en utilisant des produits naturels et des matières premières locales.

139. Un diagnostic du germoplasme sera conduit au démarrage du projet. Il concernera surtout les racines et tubercules pour identifier les variétés à tester. Le CIAT dispose d'informations de base sur les variétés existantes, mais leur distribution dans le pays et leur adaptation à condition agroécologiques reste à préciser³². Ce diagnostic pourra être réalisé par une enquête qui pourra être étendu aussi à d'autres espèces notamment les légumineuses et les espèces horticoles pour renforcer les connaissances sur les opportunités de diversification de la production dans les diverses zones du pays et stimuler d'autres pistes pour la recherche dans l'offre de produits alimentaire.

140. Des tests d'adaptation au changement climatique concerteront principalement le taro (*matabala*), le manioc et la patate douce. Les tests seront réalisés auprès des producteurs dans leurs communautés et auprès du Centre expérimental pour les cultures vivrières et forestières (BECAF) du CIAT (une parcelle pour chaque espèce testée). Le choix des communautés se fera au démarrage du projet et ce choix dépendra entre autres : (i) du potentiel de la zone pour la spéculation objet du test, (ii) de l'implication des communautés locales et des producteurs dans les autres initiatives promues par projet, notamment la mise en place des CEP, la multiplication du matériel végétal ; (iii) de la disponibilité de terre pour la mise en place des parcelles. Au total il est envisagé de mettre en place 15 parcelles pour abriter les tests, six parcelles pour le taro, six pour le manioc et trois pour la patate douce. Chaque test sera reproduit durant 3 ans de la 2^{ème} à la 4^{ème} année du projet. Pour la *matabala*, le test sera réalisé sur six parcelles dont quatre au niveau des Communautés de São Tomé et une à Principe et une au niveau du BECAF/CIAT sur une parcelle d'environ 120 m² à l'instar des expériences déjà réalisées et en cours avec l'appui de la FAO. Pour le *matabala* il s'agira de tester dans les différentes zones les variétés de *matabala* blanc et de *matabala* rouge. Pour le manioc et la patate douce, sera adoptée la même approche. Les parcelles de manioc seront en nombre de six dont 5 au niveau paysan (4 à São Tomé et 1 à Principe) et 1 au niveau du BECAF. Il s'agira de tester quatre variétés d'origine diverses (local, Brésil, Nigeria, Cameroun, etc.) déjà introduites à São Tomé mais qui mérite d'être vérifiées pour confirmer leur adaptation aux conditions agro-écologiques et aux effets du changement climatique dans le pays. Les tests de patate douce seront réalisés dans deux communautés de São Tomé avec une parcelle aussi au centre BECAF. La mise en place, le suivi et le contrôle des parcelles seront effectués par les techniciens du BECAF/CIAT.

141. Auprès des producteurs seront également mis en place des tests de protection des cultures et lutte contre les parasites et les ravageurs en utilisant des produits naturels et des matières premières locales. Ceci pour donner suite à l'orientation vers une agriculture sans l'utilisation de pesticides chimiques, ainsi que pour consolider les expériences existantes³³. Bien que plusieurs expériences dans ce domaine aient été mises en place par des projets et/ou des ONG, il n'y a pas une véritable capitalisation des protocoles d'application et des résultats. Il est envisagé de mettre en place 15 tests dans les différentes zones de production et dans les communautés abritant les CEP. Ces tests seront reproduits durant 3 ans de la 2^{ème} à la 4^{ème} année du projet. Des protocoles d'application,

³² Souvent certaines variétés plus productives et performantes, ont été introduites dans le cadre de projets ou par les agriculteurs, mais leur distribution actuelle n'est pas précisée.

³³ C'est le cas de l'utilisation d'huile de neem, l'eau résiduel de la transformation du manioc mélangée à d'autres produits dont le piment,

seront élaborés par le CIAT qui se chargera également d'encadrer les producteurs et effectuer le suivi des essais.

142. ***Acteurs de mise en œuvre.*** La mise en place des initiatives de recherche-développement sera effectuées avec l'institut de recherche CIAT en collaboration avec les ONG et tous autres acteurs public et privés qui peuvent contribuer à la capitalisation des connaissances. Dans ce cadre sera encouragée et renforcée aussi la coopération sud-sud avec les institutions de recherche d'autres pays et notamment avec celles qui ont déjà des relations de partenariat avec CIAT ou autres entités de São Tomé et Príncipe (Brasil, Cabo Verde, Cameroun, Angola, Nigeria).

143. ***Volet 5. Éducation environnementale.*** Le COMPRAN est axé sur la promotion d'une agriculture durable et résiliente respectueuse de l'environnement et de la gestion durable des ressources naturelles. A cet effet, le projet contribuera à la diffusion de bonnes pratiques environnementales à travers (i) une campagne de sensibilisation et d'éducation sur les enjeux environnementaux et climatiques au niveau des communautés locales ; (ii) la promotion de la production biologique des cultures vivrières ; (iii) l'information au sein des CEP pour adopter des pratiques agricoles basées sur l'utilisation de fertilisants organiques et des produits naturels de lutte contre les ravageurs ; (iv) la promotion de technologies alternatives à l'utilisation du bois³⁴ susceptible de générer de l'emploi pour les jeunes ; (v) la formation sur les pratiques de pêche durables. L'objectif est d'aider les acteurs impliqués dans la mise en œuvre durable des activités permettant de valoriser et de préserver le capital productif et les agroécosystèmes dont dépendent leur production et leur sécurité alimentaire. Afin de toucher le plus grand nombre de personnes, le projet agira à travers les associations communautaires, les associations et coopératives de producteurs, femmes et jeunes, ainsi qu'à travers les écoles. Le CEP sera un instrument essentiel pour véhiculer l'information au sein d'une communauté. Du matériel didactique sera produit pour faciliter la communication et la tenue des séances de sensibilisation et éducation. Les moyens et méthodes de communication (médias, théâtre, affiches, etc.) seront adaptés aux différents interlocuteurs/bénéficiaires, afin de mobiliser la population et la cibler d'une manière interactive et participative.

144. ***Acteurs de mise en œuvre.*** Le programme d'éducation environnementale sera mis en œuvre avec l'appui des ONG qui s'appuieront sur le mécanisme d'appui-conseil et les techniciens du MAPDR à travers ses Directions spécifiques, y compris celle des forêts et de la biodiversité.

B. Sous-composante B2 : Education nutritionnelle et inclusion sociale

Produit attendu : L'alimentation des ménages est améliorée et diversifiée

145. ***Volet 1 : Education nutritionnelle et appui à l'autonomisation des femmes.*** Le projet interviendra pour réduire les habitudes alimentaires peu équilibrées, étant parmi les principales causes de la malnutrition. Les actions prévues visent à : (i) sensibiliser sur les bonnes pratiques d'hygiène et de nutrition équilibrée ; (ii) informer sur l'accès à la santé, en particulier pour les jeunes mères et femmes enceintes ; et (iii) influencer sur l'inégalité de genre qui diminue le contrôle des femmes sur la gestion des aliments.

146. Le changement de comportement social et alimentaire permettra de promouvoir des régimes alimentaires plus sains et adaptés dans les ménages et pour les femmes (surtout les jeunes femmes enceintes) et les enfants en adoptant une méthodologie³⁵ qui permettra d'estimer la quantité et combinaison d'aliments locaux nécessaires pour fournir à une famille type une alimentation répondant à ses besoins moyens en énergie et lui apportant des protéines, des lipides et des micronutriments.

147. Une campagne de sensibilisation et communication adaptée utilisera les médias communautaires pré-identifiés (radio, dégustation sur marché, TV), pour le marketing social et la sensibilisation nutritionnelle, à travers l'appui des ONG partenaires. Ces campagnes de sensibilisation adopteront une approche holistique, comprenant aussi des campagnes de prévention contre l'alcoolisme. En détail, l'éducation nutritionnelle se basera sur : (i) la mise en place d'outils

³⁴ L'une des pistes consisterait à promouvoir l'utilisation des barques de pêche en fibres de glace en lieu et place des barques actuellement conçues en bois en particulier sur l'Ile Principe qui est une aire protégée. Des jeunes pourraient être formés et installés dans la réparation de barques en fibres de glace

³⁵ Un exemple de méthodologie recommandée est *Le Coût de l'alimentation (CdA)*, qui permet de calculer le coût le plus économique du repas le plus nutritif prenant en compte les besoins en micronutriments, le pouvoir d'achat, la production, saisonnalité des produits locaux et prix sur marché : <https://www.heacod.org/fr-fr/Pages/AboutCotD.aspx>

et méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle ; (ii) la formation des formateurs au niveau local (relais communautaires) ; (iii) des formations des ménages (surtout des femmes) sur les questions nutritionnelles (comprenant aussi l'autonomisation des femmes et la lutte contre l'alcoolisme : 300 à São Tomé et 100 à Príncipe) ; (iv) des démonstrations culinaires dans les districts touchés par le Projet et en particulier 252 à São Tomé et 84 à Príncipe ; (v) des campagnes de sensibilisation à travers le media (télé et radio) ; (vi) l'accompagnement et le suivi des acteurs.

148. Les séances d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations nécessaires pour produire, récolter, conserver et consommer une nourriture appropriée, ainsi que pour améliorer les disponibilités alimentaires au niveau familial et l'utilisation plus efficace des aliments par rapport aux ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle portera sur : (i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et alimentation, les relations entre état nutritionnel et état sanitaire, les besoins nutritionnels en fonction de l'âge ; (ii) la promotion de comportements et pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage correcte et en salubrité des aliments) et (iii) l'augmentation de la diversification et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.

149. Le projet recruterá une expertise spécialisée en nutrition par l'intermédiaire des ONG dans les zones d'intervention afin de fournir un appui de proximité aux bénéficiaires. Le/a spécialiste en nutrition et inclusion sociale de l'UGC au niveau national coordonnera et accompagnera la mise en œuvre des activités de nutrition et inclusion sociale (genre, jeunes, personnes handicapées) du projet au niveau national avec le soutien des ONG. Sous sa responsabilité, l'équipe régionale de Príncipe supervisera les activités des ONG participantes³⁶. La méthodologie sera développée par le/la Responsable en nutrition et inclusion sociale en collaboration avec le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (*Conselho Nacional de Segurança Alimentar e Nutricional* (CONSAN))³⁷ et les partenaires de mise en œuvre qui devront être sélectionnés parmi les ONG qui ont les compétences et le mandat³⁸.

150. Les séances d'information/formation au niveau communautaire seront dispensées par des relais communautaires, qui seront formés par les ONG partenaires. En moyenne deux relais par communauté, préféablement un homme et une femme³⁹ seront formés. La présence d'un relais homme pourrait assurer une plus grande participation des hommes aux séances, et une plus grande sensibilisation. Le caractère endogène des relais à enfin le but d'assurer une intervention plus durable et appropriée.

151. Afin d'assurer la participation aussi bien des femmes que des hommes, les séances d'éducation nutritionnelle seront organisées dans des horaires et/ou des journées qui leur conviennent. Le changement d'habitude alimentaire et l'amélioration dans l'accès à des produits plus nutritifs passe également par une forte sensibilisation des hommes sur les besoins alimentaires des femmes et des enfants. Un groupe cible spécifique sera constitué de femmes enceintes, allaitantes, de jeunes mères et celles avec des enfants de 0 à 59 mois.

152. Au démarrage du projet, seront identifiés les bénéficiaires et les ONG compétentes qui seront recrutées comme prestataires de services. Ces prestataires organiseront des enquêtes auprès des ménages et des communautés ou *associations* pour déterminer les priorités en termes de besoin et de bénéficiaires. Ces enquêtes seront réalisées en donnant priorité aux ménages les plus pauvres et surtout à ceux ayant des femmes comme chefs de famille. Les résultats classeront les ménages enquêtés par degré de vulnérabilité et de priorité dans la participation aux activités. Plusieurs activités pourront déjà démarrer au cours de la première année, en particulier les formations des animateurs/trices communautaires.

153. La forte implication et responsabilisation des femmes dans les initiatives d'éducation nutritionnelle vont contribuer à leur autonomisation à même titres que les autres activités de COMPRAN favorisant l'accès des femmes aux facteurs de production et aux postes de responsabilité dans la gestion des activités économiques aussi bien au niveau du ménage /exploitation familiale

³⁶ Voir les termes de références Spécialiste en nutrition et inclusion sociale.

³⁷ Le projet travaillera en étroite collaboration avec les institutions publiques qui jouent un rôle dans l'impact des politiques, programmes et outils disponibles en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers les groupes de travail existants sur la nutrition, ou, si nécessaire, la mise en place d'un groupe de travail multisectoriel qui devra inclure les acteurs des différents ministères : ministère de l'agriculture, santé (nutrition), l'Institut de genre, le ministère de l'éducation et le PNASE (Programme national d'alimentation et de santé en milieu scolaire), ministère de travail solidaire et famille, ministère de la jeunesse et ministère de la justice administration publique et droits de l'homme (qui lutte contre la consommation de drogues et d'alcool), la société civile et le/s partenaire/s responsable/s pour la mise en œuvre.

³⁸ Il y a plusieurs ONG spécialisées dans le pays qui travaillent dans différents domaines.

³⁹ Les pesanteurs culturelles et sociales font que les hommes sont parfois plus réceptifs à un message communiqué par un autre homme et vice-versa.

que de la microentreprise, association ou coopérative. Ceci en lien avec la stratégie définit par le projet pour l'inclusion et l'autonomisation des femmes selon les cinq dimensions d'autonomisation (production, ressources, revenu, leadership, temps)⁴⁰.

154. Volet 2 : Soutien et mise en place des jardins scolaires nutritifs. Ce volet vise à améliorer l'alimentation des enfants de 0 à 5 ans et les étudiants des écoles en synergie avec le *Programa Nacional de Saúde e Alimentação Escolar de São Tomé e Príncipe* (PNASE)⁴¹ qui soutient le fonctionnement des cantines scolaires. COMPRAN agira (i) (ii) en soutenant les jardins scolaires existants et/ou de nouvelle création et (ii) en facilitant l'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux de qualité à travers la mise en relation des écoles avec les coopératives productrices de la zone.

155. Soutien et/ou mise en place des jardins scolaires. L'action sera mise en place à travers la réalisation concrète des jardins scolaires et un corollaire d'activités d'accompagnement. Il s'agira donc de procéder à : (i) l'appui à la création de 96 jardins scolaires dans les zones d'intervention du COMPRAN dont 25 écoles à Principe et 71 à Sao Tomé ; (ii) la formation des femmes auxiliaires/ relais pour les questions nutritionnelles ; (iii) des démonstrations culinaires dans les écoles ; (iv) l'accompagnement et suivi des activités liées aux jardins scolaires

156. Le/la spécialiste en nutrition de l'UGP, en collaboration avec le PNASE, établira la liste des écoles à appuyer pour la mise en place ou le renforcement des jardins scolaires. A Principe le soutien sera apporté à toutes les 25 écoles de l'île. A Sao Tomé, sera donné la priorité aux écoles situées dans les régions les plus pauvres et les plus isolées du pays et dans lesquelles il y a un plus grand nombre d'enfants sous-alimentés en renforçant les jardins existants et en identifiant les écoles où créer des nouveaux. Au total 96 écoles dont 25 à Principe et 71 à Sao Tomé, seront dotées de jardins scolaires. Le choix des emplacements dépendra aussi de la possibilité pour l'école de disposer de terres pour réaliser les jardins scolaires : terrain de l'école ou petite parcelle de terres non cultivées et non utilisées près des écoles. Chaque jardin bénéficiera d'un kit pour démarrer le jardin. Pour la définition du kit, seront pris en compte : (i) le caractéristiques et le potentiel de la zone, (ii) la production d'aliments à haute valeur nutritionnelle ; (iii) les problématiques nutritionnelles de la zone (ex : carence en vitamine, en protéines, etc.) ; (iv) l'utilisation de semences locales, des légumes traditionnels, de fruits et d'herbes alimentaires et médicinales qui pousse dans le pays (exemple : le moringa). Le jardin scolaire est un lieu de production de cultures vivrières pouvant contribuer à l'alimentation et à l'éducation nutritionnelle. Les produits à haute valeur nutritionnelle récoltés dans les jardins scolaires seront consommés dans les écoles et le surplus pourra être vendu sur les marchés locaux et les revenus investis pour redémarrer l'activité l'année suivante ou pour l'achat d'équipements scolaires. Les jardins scolaires sont aussi lieu d'apprentissage pour les matières classiques de l'école, mais aussi pour les techniques de production et l'éducation environnementale. A ce propos, les enfants apprennent les bonnes techniques de production avec un œil de regard sur la sauvegarde de l'environnement : gestion et économie des eaux, production de compost et fertilité des sols, etc.

157. A l'instar de l'expérience fructueuse des *mamans lumières* adoptée au Niger dans chaque école seront identifiées des mères qui n'ont pas d'enfants malnutris et qui pourront être d'exemple pour les autres (*mamans lumières* = *mãe luz/mãe guia*). Il y aurait en moyenne une maman lumière pour 10 enfants malnutris. Ces femmes relais/auxiliaires en nutrition seront formées par les techniciens des services de l'Etat qui s'occupent de nutrition et par les opérateurs d'ONG ayant l'expertise en la matière qui seront contracté comme prestataires de services. Les femmes relais se chargeront de la mise en œuvre du dépistage mensuel des enfants, d'informer les femmes sur les meilleures pratiques en nutrition et santé, surtout en période d'allaitement. La prise en charge des enfants est faite d'abord au niveau communautaire, à travers le stock d'aliments différenciés ; dans les cas les plus sévères, les mères vont s'adresser aux centres de santé les plus proches.

158. Dans les écoles s'effectueront des démonstrations culinaires avec les produits locaux provenant aussi bien des jardins scolaires mises en place à travers l'appui du projet que des coopératives

⁴⁰ Cinq dimensions d'autonomisation des femmes : (i) production : faible participation aux décisions sur la conduite de l'exploitation familiale et/ou autonomie limitée à des petites parcelles de terre ; (ii) ressources: faible accès et pouvoir de décision sur les ressources et facteurs de production (terre, matériel agricole, nouvelles technologies de production et transformation, formation/information, financement/crédit, etc.) ; (iii) revenus : faible accès et décisions sur les revenus des exploitations familiales dirigées par les hommes; (iv) leadership : limitation dans la manifestation de leurs besoins au sein des ménages, des communautés et structures associatives dont elles sont membres ; (v) temps : charges de travail agricole et domestiques occupant la totalité de la journée et répartition non équilibrée par rapport aux hommes.

⁴¹ Le PNASE a besoin d'un budget d'environ 150 000 USD par alimenter environ de 50,000 enfants d'âge préscolaire. Après l'achèvement du programme d'appui du PAM, le PNASE se trouve face à un déficit important et à une disponibilité économique de 33 000 USD pour l'achat et la distribution de produits alimentaires dans les écoles. De plus, l'achat de produits locaux est plus coûteux que les produits importés tels que le riz.

locales. Ces démonstrations culinaires permettront aux femmes de connaître les meilleures méthodes de préparation des aliments et d'apprendre leur mode de fortification afin d'améliorer la nutrition des enfants des communautés. Ceci dans l'esprit de consommer les produits du terroir et équilibrer l'alimentation.

159. Des expériences similaires ont été mis en place dans le cadre d'un partenariat entre le réseau Slow Food et la coopérative Quatela⁴², organisations qui pourront être des partenaires dans le cadre de COMPRAN qui pourra collaborer avec le programme Slow Food « *Les 10 000 jardins en Afrique (jardins scolaires et communautaires)* », compte tenu que les deux projets partage les mêmes principes et vision en ce qui concerne les jardins scolaires.

160. L'accompagnement et le suivi des toutes initiatives lié à la mise en place des jardins scolaire seront assuré par un réseau de partenaires sous la supervision du/de spécialiste en nutrition et inclusion sociale de l'UGP. Pour cette action, des accords de partenariats seront établi avec des ONG et les services publics ayant les compétences et le mandat dans le domaine.

161. L'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux se fera en étroite coordination avec les coopératives qui produisent et transforment des aliments de haute valeur nutritionnelle, y compris le poisson et en particuliers celles appuyer dans le cadre de COMPRAN. Ces coopératives seront encouragées à vendre leurs produits au PNASE à travers des mesures d'incitation telles que la réduction d'impôts ou taxes payées par les coopératives. La condition *sine qua non* pour cette forme de collaboration sera l'engagement du gouvernement et ses partenaires dont FAO, PAM et UNICEF dans l'appui technique et financier au PNASE.

162. Autres actions d'accompagnement pour la mise en œuvre des activités en matière de nutrition et d'inclusion sociale. La coordination et facilitation de la mise en œuvre des interventions en matière de nutrition définies dans le projet à São Tomé et la Région autonome de Príncipe seront sous la responsabilité du/de la spécialiste en Nutrition et Inclusion Sociale (femmes, jeunes et personnes en situation de handicap). Des actions ponctuelles seront réalisée pour faciliter la mise en œuvre, à savoir : (i) la création d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelles, et (ii) la réalisation d'études spécifiques.

163. Un comité interministériel sur les questions nutritionnelles sera établi pour assurer une approche et coordination multisectorielle. Cela se fera en étroite coopération avec le Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CONSAN) et, si besoin, d'un comité spécifique destiné à la coordination et au suivi du COMPRAN. Il s'agira de travailler directement avec ce Conseil et/ou à travers un sous-comité dédié au projet ayant l'objectif d'encadrer les activités du COMPRAN dans le cadre des politiques et programmes nationaux sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et le suivi des interventions de nutrition en assurant la coordination avec d'autres activités, en évitant la duplication et en optimisant la complémentarité des différentes interventions.

164. Une étude de base sur la situation nutritionnelle et l'égalité des genres dans les zones d'intervention du projet sera incluse dans les activités de prédémarrage du projet. Cette étude devra inclure des enquêtes d'évaluation du score de Diversité Alimentaire Minimale Femmes (MDD-W voir un exemple de questionnaire ci-dessous)⁴³ et l'évaluation du niveau d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (Project level Women's Empowerment in Agriculture (WEAI))⁴⁴. Des études d'impact des activités sur les taux de malnutrition dans les zones cibles seront réalisées à mi-parcours et à la fin du projet.

⁴² Slow Food est présent à São Tomé par le biais de la coopérative locale Qua Tela, qui a mis en place une communauté de transformateurs et un présidium. Qua Tela a participé à Terra Madre, événement international organisé par Slow Food chaque 2 ans à Turin. Dans le cadre de ces partenariats les activités suivantes ont été menées : (i) Réalisation de jardins scolaires qui fonctionnent; (ii) Campagnes de sensibilisation dans les écoles pour promouvoir et valoriser la consommation de produits locaux; (iii) Campagnes de sensibilisation dans les communautés de l'agriculture et de la pêche; (iv) Participation aux foires de produits transformés locaux; (v) Festivals gastronomiques en lien avec Terra Madre et d'autres festivals ; (vi) Sessions de formation sur la nourriture propre, bonne et juste, ouvertes au public (aux résidents); (vii) Traitement des produits ouvert aux participants (fruit à pain; farine de banane et de matabala) ; (viii) Dégustation de produits transformés.

⁴³ Minimum Dietary Diversity for Women – Guide for measurement <http://www.fao.org/3/a-i5486e.pdf>; Recueil d'indicateurs pour une agriculture sensible à la nutrition, FAO <http://www.fao.org/3/i6275fr/16275FR.pdf>

⁴⁴ PRO-WEAI <http://weai.ifpri.info/versions/pro-weai/>; Évaluer l'autonomisation des femmes dans les projets de développement agricole, RURAL 21 – Le journal international du développement rural <https://www.rural21.com/francais/actualites/detail/article/evaluer-lautonomisation-des-femmes-dans-les-projets-de-developpement-agricole-00003210/>

Exemple du Questionnaire MDDW

Diversité alimentaire minimale pour les femmes			
1.1.1 Y a-t-il une femme de 15 à 49 ans dans votre ménage ? (Si non, terminez l'entretien et passez au ménage suivant)		0 = Non 1 = Oui	__ __
1.1.2 Nom de la femme ?			
1.1.3 Age de la femme en année		__ __	
1.1.4 S'il vous plaît, Je voudrais à présent vous interroger au sujet de tous les aliments que vous avez consommés hier (jour et nuit) à la maison ou ailleurs. Citez-moi tous les aliments et boissons que vous avez pris hier depuis votre réveil jusqu'au coucher. Mentionnez tout aliment de plus de XXX (dans une mesure locale équivalente à 15 g. Par exemple, une cuillère pleine, une poignée, etc.)			
A	CEREALES	Mil/sorgho, riz, maïs, pâtes alimentaires (macaronis), couscous, pain, céréales frits, millet etc.	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
B	RACINES ET TUBERCULES A CHAIR BLANCHE	Pataate douce à chair blanche, pomme de terre, igname, taros, manioc (gari, tapioca), banane plantain, arbre à pain	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
C	LEGUMINEUSES	Haricots (niébé), petits pois, pois chiches, lentilles, autres légumes secs, autres haricots	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
D	NOIX & GRAINES (Oléagineux)	Fruit secs, arachide (en pâte ou autre) soja, noix de cajou, noix sauvages, graines de palme	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
E	LEGUMES RICHES EN VIT. A	Courge, carotte, poivron rouge, patate douce à chair orange	0 = Non 1 = Oui
F	LEGUMES FEUILLES VERTES FONCEES	Oseille, amarante, salade, feuilles de baobab, corète potagère, épinards, feuilles d'oignon, de haricot, de manioc, de patates douces, de carottes, etc. + toutes feuilles sauvages	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
G	AUTRES LEGUMES	Tomates (sauf concentré), gombo frais, aubergines, concombres, choux, navets, oignons, poivrons verts, haricots verts...	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
H	FRUITS RICHES EN VIT A	Mangue, papaye, melon, orange	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
I	AUTRES FRUITS	Ananas, banane, goyave, dattes, pastèque, canne à sucre, pomme cannelle, orange, citron, jus de fruits frais (fruits pressés sans conservateurs), raisins, fruits sauvages (tamarin, ...), fruit de baobab,	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
J	FOIES/ ABATS PLEINS	Foie (veau, mouton, chèvre, volailles,), abats pleins (cœur, reins, rate, poumon), boudin noir, œuf de poisson	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
K	VIANDES ET VOLAILLES	Bœuf, mouton, chèvre, porc (y compris charcuterie), langue, lapin, viande de brousse, Poulet, pintades, dindon, caille, pigeon, chien, chat, singe	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
L	ŒUFS	Œufs de poule, pintade, caille, de canard, de dinde, ...	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
M	POISSONS ET FRUITS DE MER FRAIS, FUMÉS OU SÈCHÉS	Poisson frais, poisson fumé, salé, séché (sauf pincée de poudre), conserves (sardines, thon.), tous fruits de mer, crabes, crevettes fraîches, fumées ou séchées	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
N	PRODUITS LAITIERS	Lait frais, lait en poudre, lait concentré (sucré ou non), yaourt, fromage, crème fraîche, Lait fermenté	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
O	PRODUITS FORTIFIES ET ENRICHIS	Super-Cereal or Plumpy Sup et autres SNF distribuées par le PAM	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
P	CONDIMENTS	Concentré de tomates, piment, poudre de poisson, sel, cube Maggi,	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
Q	AUTRES BOISSONS ET ALIMENTS	Café ou thé non sucre, Bouillon clair, alcool, Cornichon, olive et produits similaires	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g
R	AUTRES	Un autre aliment non cité. Si oui, précisez : _____	0 = Non 1 = Oui ≥15 g < 15 g

C. Sous-composante B3 : Développement des infrastructures

Produit attendu : des infrastructures durables améliorent la résilience des systèmes de production et l'accès au marché

165. L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la productivité agricole en améliorant la disponibilité en eau pour les cultures et faciliter l'accès au marché en désenclavant les bassins de production et en sécurisant des conditions optimales de conditionnement d'entreposage, de transformation et de mise en marche des produits. Cette sous-composante exécutera trois principales activités : i) l'aménagements hydro-agricoles; ii) le désenclavement des bassins de production ; et iii) l'appui au renforcement institutionnel et aux initiatives génératrices de revenus.

166. **Volet 1 : Aménagements hydro-agricoles.** Le volet aménagements hydro-agricoles a pour but de promouvoir et d'assurer la mise en valeur de 600 hectares irrigués en favorisant (i) l'intensification agricole et l'amélioration de la productivité des terres cultivées en cultures vivrières, (ii) une amélioration durable des ouvrages de captage d'eau des périmètres irrigués, (iii) la réduction des pertes d'eau le long du réseau et (iv) la maîtrise des techniques d'application de l'eau à la parcelle par les producteurs agricoles. Tenant compte des expériences passées, la méthode d'irrigation gravitaire, dite méthode californienne, sera utilisée ; ce qui répond très bien aux conditions géomorphologiques de la majeure partie des terres irriguées qui sont exploitées en cultures vivrières à São Tomé. C'est cette méthode d'irrigation que les autres partenaires qui

évoluent dans le secteur supportent aussi. Par ailleurs, tel qu'indiqué ci-dessus le projet appuiera des initiatives d'installation de systèmes de micro-aspersion/goutte-à-goutte qui seront définis dans les plans d'affaires des coopératives ou sous forme de micro-projet durable.

Encadré 1: Description et avantages de la méthode d'irrigation gravitaire

L'irrigation gravitaire est une méthode très ancienne et éprouvée qui est largement utilisée au niveau mondial, on estime à plus de 80% le pourcentage de la superficie irriguée totale qui utilise la méthode gravitaire. Elle consiste à mobiliser l'eau à partir d'un point d'eau qui peut être une rivière, un lac, une source, un réservoir et la canaliser vers les parcelles cultivées au moyen d'un système de conduites qui est généralement constituées de canalisations à ciel ouvert. Cependant, lorsque la pente est très forte ou en cas d'obstacle à franchir il est préférable d'utiliser des tuyauteries. En plus des canalisations le réseau d'irrigation gravitaire comprend des ouvrages de répartition d'eau, de mesure et contrôle de débit, de contrôle de vitesse, de franchissement d'obstacle. Pour favoriser la répartition de l'eau, le périmètre d'irrigation est organisé en quartier d'irrigation et chaque quartier d'irrigation reçoit un tour d'eau que les agriculteurs utilisent à tour de rôle pour irriguer leurs parcelles. Lors de leur tour d'eau les agriculteurs font pénétrer l'eau dans les sillons entre deux lignes consécutives de plantes et laisser pénétrer l'eau dans le sol par mouvement latéral et verticale pour arroser directement les zones racinaires des plantes. Une bonne préparation du sol et l'orientation des sillons sont importantes pour faciliter l'arrosage et prévenir l'érosion des sols.

Elle est relativement facile à mettre en œuvre et correspond très bien à la situation de São Tomé qui détient un réseau hydrographique assez importante. Cette méthode d'irrigation offre de nombreux avantages, incluant : i) des couts d'investissement assez faibles à la parcelle pour l'agriculteur, l'essentiel de l'investissement concerne la construction du réseau d'irrigation par le projet; ii) ne nécessite pas ou presque pas de l'énergie extérieure, l'eau est conduite par la force de gravité; iii) permet le recharge de la nappe phréatique; iv) favorise la biodiversité; v) ne nécessite pas une eau de qualité élevée; vi) les plantes ne sont pas mouillées lors de l'arrosage, ce qui réduit considérablement les risques phytosanitaires.

167. La mise en œuvre de ce volet se structure autour des activités suivantes ; (i) la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social selon les normes établies par les politiques en la matière avant la mise en œuvre du projet pour les périmètres d'irrigation prévus et construction et réhabilitation des pistes rurales dans le cadre de ce COMPRAN; (iii) la réalisation des études par des entreprises qui seront recrutées selon un processus transparent de passation de marche; (ii) l'exécution de travaux en entreprise mais en privilégiant les GIME dans les limites de leur compétence; et (iv) la surveillance des travaux qui sera assurée par l'UCG appuyé par la direction compétente et; v) la supervision des travaux.

168. Les systèmes aménagés seront constitués tout au moins d'ouvrages de captage pour dériver l'eau des cours d'eau, un réseau de canaux et/ou tuyauterie primaire pour conduire l'eau jusqu'aux zones de productions vivrières, des canaux secondaires et tertiaires pour amener l'eau aux parcelles cultivées. Le recrutement des entreprises devant réaliser les études se fera par appel d'offre ouverte.

169. La réalisation des études sur les systèmes d'irrigation doit produire les principaux résultats suivants :

- (i) Description détaillée des travaux à réaliser pour dériver l'eau des cours d'eau et l'amener vers les parcelles ainsi que tout ouvrage d'art nécessaires (basins de sédimentation, ponceaux, lavoir, etc.), les mètres et devis des travaux. Les situations avant et après travaux doivent être documentées pour chaque périmètre ;
- (ii) Un dossier de consultation des entreprises qui précisera non seulement les travaux à réaliser mais aussi les termes de référence des entreprises qui exécuteront les travaux ;
- (iii) Une évaluation des capacités des entreprises locales, en particulier les GIME, à réaliser des modules de travaux ainsi que leurs éventuels besoins en renforcement de capacité pour pouvoir participer à la réalisation des travaux ;
- (iv) Une évaluation, une stratégie et un programme de gestion des systèmes d'irrigation par les usagers qui seront groupés en association sur chaque périmètre. Le programme doit spécifier la structure organisationnelle à mettre en place ou à renforcer en vue d'assurer la distribution de l'eau, l'entretien, la maintenance et la gestion des périmètres d'irrigation. Les besoins en formation doivent être aussi spécifiés.

170. L'exécution des travaux sera assurée par des entreprises qui seront recrutées par appel d'offre ouvert ou restreint dépendant de la complexité des modules de travaux à réaliser sur chaque système d'irrigation. Des lots de travaux seront définis au préalable. La constitution des lots de

travaux sera faite en fonction du type d'appel d'offre envisagé et des objectifs de faciliter l'utilisation de la main d'œuvre et compétences locales.

171. En plus des entreprises qui exécuteront des travaux d'infrastructures physiques, un prestataire de services en ingénierie sociale de l'eau sera utilisé pour accompagner le processus de structuration et de renforcement des capacités des comités et/ou associations de gestion des périmètres. Le type d'organisation sociale à mettre en place pour assurer l'entretien, la maintenance, la gestion et l'opération des infrastructures d'irrigation sera fonction de la structuration sociale qui existe sur chaque périmètre. L'objectif étant de renforcer et adapter les structures existantes en vue de garantir la durabilité et la rentabilisation des infrastructures.

172. Le prestataire de service en ingénierie sociale de l'eau assistera dans :

- La mise en place des comités de gestion et d'entretien ou toutes autres organisations fonctionnelles d'utilisateurs ;
- L'élaboration et le respect de règlements intérieurs régissant les conditions de répartition et d'utilisation des périmètres irrigués ;
- La mise en place de l'horaire d'irrigation ;
- La contribution et/ou l'implication des producteurs dans la répartition des parcelles et l'installation des producteurs ;
- La contribution financière et/ou par la fourniture de main d'œuvre et de matériaux divers liés à l'entretien des périmètres irrigués, des équipements et des infrastructures d'accompagnement ;
- La contribution physique ou financière à toutes activités de mutualisation ;
- L'élaboration et le respect des plans de campagnes et de mise en valeur ;
- La contribution au suivi de la gestion et la mise en valeur des périmètres irrigués par la commune.

Encadré 2: Opérationnalité des associations d'usagers

Capacité de maintenance

- Quelles sont les normes et règles établies pour la maintenance du système irrigué : époque, modes d'organisation, etc. ; et le partage des responsabilités ?
- La direction de l'organisation parvient-elle à réaliser en temps opportun les entretiens nécessaires ou les travaux sur les infrastructures du système irrigué ?
- Le réseau d'irrigation présente-t-il des traces de dégradation ou de non entretien ? A quel niveau du réseau ?

Capacité de gestion opérationnelle du système pour la répartition de l'eau

- La cadastre et la distribution de l'eau sont-ils adéquats aux besoins des usagers et aux besoins de leurs systèmes de culture ?
- Existe-t-il beaucoup de conflits (et de quel ordre) concernant la distribution de l'eau ?

Capacité d'administration du système

- La structure organisationnelle est-elle fonctionnelle et adéquate pour l'administration du système d'irrigation ?
- La distribution des responsabilités et fonctions des différents acteurs -, vannier, président, trésorier, etc. – est-elle claire, adéquate au type de système et socialement reconnue par les usagers ?
- L'organisation dispose-t-elle des moyens et conditions de travail nécessaires pour remplir correctement les attributions qui lui sont confiées ?
- Existe-t-il des modalités de planification régulières des activités de la direction de l'organisation ?
- La direction parvient-elle à respecter les planifications établies ? Sinon, pourquoi ?

Capacité de négociation et d'alliance

- Comment l'organisation résout-elle ses conflits entre usagers ou avec d'autres organisations paysannes ou institutions (espaces, méthodes, résultats) ?
- Existe-t-il des accords, des conventions avec d'autres entités : municipalités, projets, ONG, État, autres organisations paysannes ?

173. Réception des travaux, appropriation, gestion et opération des systèmes d'irrigation. Une fois que les travaux d'infrastructure physique et sociale sont achevés, l'UCGP remettra les périmètres réhabilités au gouvernement de São Tomé (dans ce cas le MAPDR) qui fera la réception des infrastructures et signera une entente avec la structure organisationnelle locale de gestion de chaque périmètre pour la prise en charge de l'entretien, la maintenance, l'opération et la gestion administrative et financière du système d'irrigation.

174. Avant la remise des infrastructures, l'UCG via le Responsable Infrastructures , en collaboration avec de l'entreprise qui a exécuté les travaux et le prestataire de services en ingénierie sociale de

l'eau, prépare un dossier pour chaque périmètre ; le dossier doit contenir en autres : (i) la liste des ouvrages (y compris les équipements et dépôt pour entreposage des matériels d'entretien) qui constituent le réseau d'irrigation ainsi que les cartes qui ont été élaborées lors des études ; (ii) le rôle spécifique⁴⁵ de chaque ouvrage ainsi que les modes d'opération, de maintenance et d'entretien ; (iii) le schéma du découpage du périmètre en secteur accompagné des informations y relatives telles les parcelles, la main d'eau etc. ; (iv) le calendrier d'entretien qui aura été développé par le prestataire de services en ingénierie sociale de l'eau ; (v) l'horaire d'arrosage qui aura été mis en place ; (vi) toute autre information pertinente sur le périmètre comme le montant et mode de paiement des redevance ou frais de gestion des périmètres, les possibilités d'extension, la structuration organisationnelle en place et son fonctionnement, les risques à gérer, etc.

175. Volet 2 : Désenclavement des bassins de production. Le mauvais état de la plupart des pistes agricoles entrave le développement des communautés. Ce volet a pour but de faciliter le transport des produits agricoles vers le marché ainsi que les facteurs de production et équipements vers les zones de production. Le mauvais état des pistes dans la grande majorité des bassins de production demeure un défi majeur qui entrave la commercialisation tant des productions des filières d'exportation que des produits vivriers. Le projet construira et/ou réhabilitera 15 km, dont 10 km à São Tomé et 5 km à Príncipe, de pistes agricoles prioritairement dans les zones de forte production de cacao, de poivre et de cultures vivrières ainsi que les tronçons de routes donnant accès aux systèmes d'irrigation qui seront réhabilités. Les pistes en bon état faciliteront : la commercialisation et valorisation de la production agricole, l'acquisition des équipements, intrants et matières premières, le développement du commerce local. Les interventions de ce volet seront exécutées en étroite collaboration avec l'Institut national des routes pour améliorer la commercialisation des produits agricoles et le mouvement des personnes. La mise en œuvre des activités de ce volet favorise l'emploi des jeunes, en particulier les GIME seront utilisées pour exécuter les travaux.

176. La mise en œuvre de ce volet se structure autour des principales activités suivantes : (i) un processus de planification participative des investissements. Au début du projet l'UCG organisera un atelier de travail avec l'INR pour retenir le choix des tronçons de pistes à réhabiliter tenant compte des critères ci-dessus définis, des interventions des autres partenaires; (ii) la réalisation des études par des entreprises qui seront recrutées selon un processus transparent de passation de marche; (iii) l'exécution de travaux en entreprise mais en privilégiant les GIME dans les limites de leur compétence; et (iv) la surveillance des travaux qui sera assurée par l'UCG appuyé par l'Institut National des Routes et; (v) la supervision des travaux.

177. La réalisation des études pour la réhabilitation des pistes agricoles apportera les résultats suivants :

- (i) Description détaillée des travaux à réaliser pour réhabiliter les pistes et assurer le drainage sécuritaire des eaux pluviales, incluant les métrés et devis des travaux pour chaque tronçon de piste. L'état des lieux à São Tomé et Príncipe révèlent que les tronçons de pistes agricoles varient en moyenne de 2 à 5 km. Les types de matériaux à utiliser et les zones d'emprunt doivent être clairement définis. Le projet vise à construire des routes en pierre cassée dans les limites du budget prévu. Les pistes en pierre cassée ont une durée de vie beaucoup plus longue que celles en remblais, l'impact environnemental de leur mise en œuvre est plus faible (il y a une entreprise locale qui produit les pierres cassées). Selon l'INR, le MAPDR et certains usagers révèlent que les acteurs locaux ont une plus grande préférence pour les pistes. Par ailleurs, s'il est justifié qu'une route en remblai doit être construit, l'entreprise doit spécifier la zone d'emprunt, étudier les principaux impacts et proposer un plan d'atténuation des risques ainsi qu'un plan de réhabilitation des sites d'emprunt une fois que les pistes auront été construites. Les situations avant et après travaux doivent être documentées pour chaque tronçon de routes
- (ii) Un dossier de consultation des entreprises qui précisera non seulement les travaux à réaliser mais aussi les termes de référence des entreprises qui exécuteront les travaux ;
- (iii) Une évaluation des capacités des entreprises locales, en particulier les GIME, à réaliser des

⁴⁵ Un système d'irrigation gravitaire comprend les principaux ouvrages suivants : i) ouvrage de captage ou dérivation de l'eau qui a pour rôle de mobiliser et la diriger vers la zone des terres irrigables, il peut être un seuil de dérivation placé sur un cours d'eau, le captage d'une source d'eau ou autres; ii) le réseau de canalisations qui consiste à conduire l'eau de l'ouvrage de captage vers les secteurs irrigués, il comprend un canal primaire ou principal, des canaux secondaires amenant l'eau vers chaque secteur ou quartier d'irrigation, des canaux tertiaires servant à distribuer l'eau à chaque agriculteur; iii) des ouvrages de répartition servant à repartir et contrôler la quantité d'eau à fournir à chaque secteur ou parcelle; iv) des ouvrages d'art qui peuvent des ponceaux, des aqueducs, des siphons qui servent généralement à franchir un obstacle comme une piste, une dépression le long du réseau d'irrigation

modules de travaux ainsi que leurs éventuels besoins en renforcement de capacité pour pouvoir participer à la réalisation des travaux ;

- (iv) Une évaluation, une stratégie et un programme d'entretien des pistes. Le programme doit spécifier la structure organisationnelle à mettre en place ou à renforcer en vue d'assurer l'entretien des pistes. Les besoins en formation doivent être aussi spécifiés.

178. L'exécution des travaux sera assurée par des entreprises qui seront recrutées par appel d'offre ouvert ou restreint dépendant de la complexité des modules de travaux à réaliser sur chaque tronçon de piste. Des lots de travaux seront définis au préalable. La constitution des lots de travaux sera faite en fonction du type d'appel d'offre envisagé et des objectifs de faciliter l'utilisation de la main d'œuvre et compétences locales.

179. **Volet 3 : Infrastructures collectives facilitant l'accès au marché.** Ce volet se structure autour de ces grandes lignes d'activités : (i) Appui à la réhabilitation (raccordement au eau et énergie verte) du marché de viande et de poisson nouvellement construit à Boro Forro; et (ii) construction de magasins de stockage et d'aires de séchage. Pour une bonne gestion de ces infrastructures, le projet apportera son appui à la structuration locale et la mise en place des comités de gestion.

V. COORDINATION, APPROCHE, GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET SUIVI-ÉVALUATION

A. Pilotage et arrangements institutionnels.

180. La tutelle du projet sera exercée par le Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural (MAPDR) qui en présidera le Comité national de pilotage (CNP). Créé par arrêté du MAPDR, ce Comité comprendra, les ministères présentant un intérêt stratégique au sein desquels seront désignés des points focaux⁴⁶ ; la Région autonome de Principe, la FENAPA, la Chambre de commerce, le Centre de recherche et la Banque centrale. Le CNP définira les orientations pour le pilotage opérationnel du projet en veillant à son alignement avec les stratégies et priorités sectorielles. Il inscrira l'action du projet dans la complémentarité et la synergie avec les partenaires au développement du secteur agricole pour optimiser ses interventions et maximiser son impact auprès des bénéficiaires. Outre l'approbation des programmes de travail et rapports d'activités, le CNP s'assurera du suivi de l'exécution mais aussi des recommandations qu'il serait amené à formuler au cours de ses missions de suivi sur le terrain.

181. Conformément à son approche favorable à la visibilité territoriale de la région de Principe, le projet y établira un Comité régional de planification participative (CRPP). Il sera présidé par le Secrétaire chargé des affaires économiques de la région et sera composé de représentants des producteurs (associations/Unions), des communautés agricoles ; des directions techniques régionales des ministères impliqués, de la Chambre du commerce ; représentant de FENAPA, l'Unité locale de recherche et de démonstration. Le CRPP sera mandaté par le MAPDR pour : (i) organiser les consultations communautaires et socioprofessionnelles préalables à la préparation du Programme de travail et budget annuel ; (ii) examiner et valider le projet de programme de travail annuel avant sa transmission à la Coordination nationale pour consolidation dans le PTBA du projet ; (iii) suivre l'exécution des activités, examiner et valider les rapports d'activités ; (iv) s'assurer de la prise en compte des priorités du territoire en ligne avec la stratégie du projet COMPRAN.

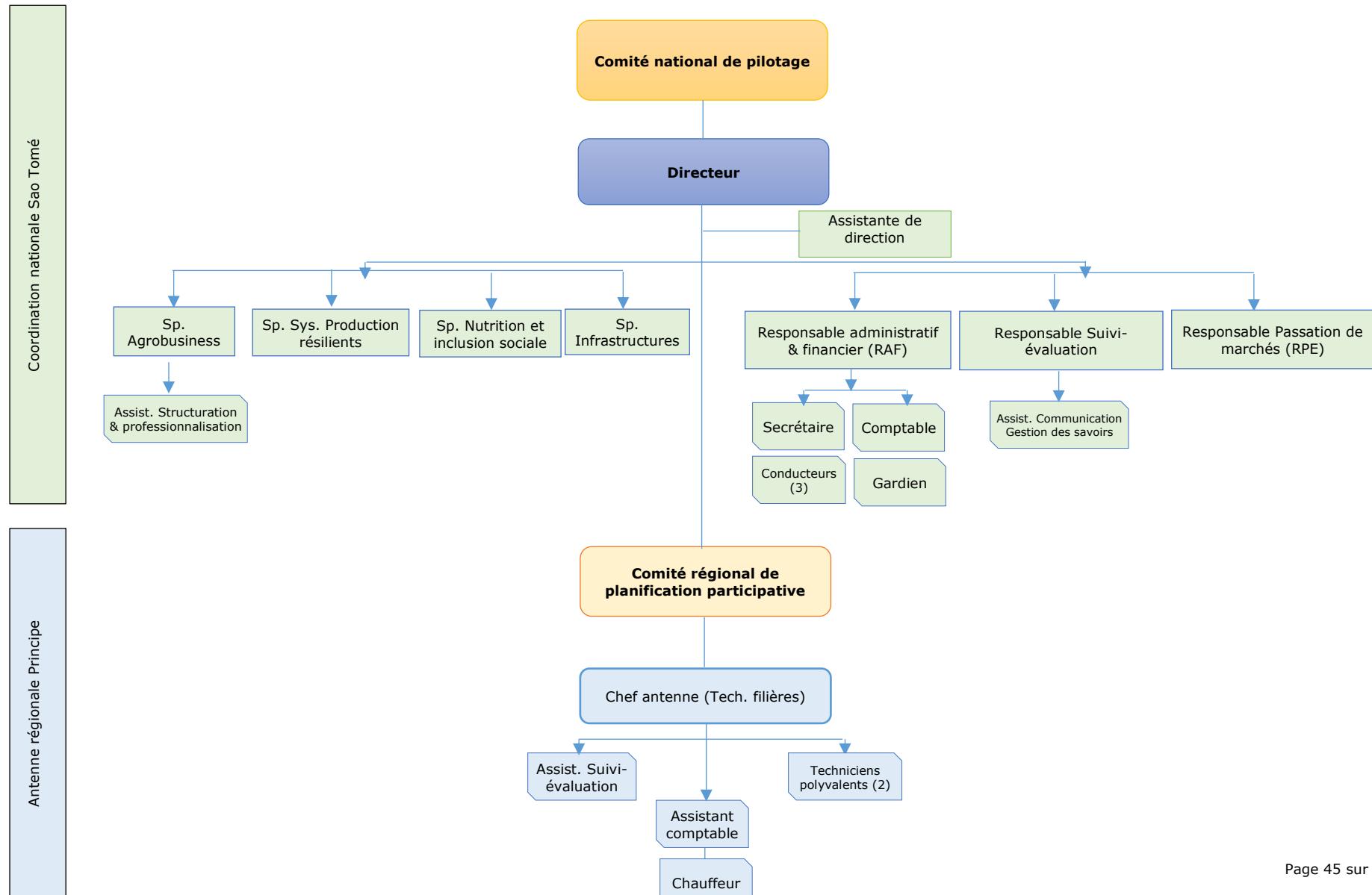
182. *Coordination et gestion.* Une équipe de coordination et de gestion aux compétences spécialisées et expérimentées exercera les fonctions administratives et comptables, de planification et suivi-évaluation ainsi que les fonctions techniques cibles requises. L'Unité de coordination sera établie à São-Tomé et disposera d'une antenne régionale à Principe :

- Au niveau national, l'équipe comprendra : un coordonnateur, un responsable administratif et financier appuyé par un comptable et un assistant administratif, un responsable en passation de marchés, un responsable en suivi-évaluation secondé par un assistant en gestion des savoirs et communication, un spécialiste en agrobusiness appuyé par un assistant en structuration et professionnalisation des acteurs dans les filières, un spécialiste en infrastructures, un spécialiste en systèmes de production résilients, un spécialiste en nutrition et inclusion sociale (y compris genre et jeunes). La fonction d'audit interne sera assurée par un prestataire. Pour l'établissement des bureaux de la Coordination, le projet financera la réhabilitation d'un bâtiment qui lui sera mis à disposition par le Gouvernement.

183. Au niveau de l'antenne régionale de Principe : un chef d'antenne jouant le rôle de technicien-filières, deux techniciens polyvalents de proximité, un assistant en suivi-évaluation et un assistant-comptable. L'antenne régionale sera domiciliée dans les locaux de la Direction régionale de l'agriculture. Les techniciens renforceront l'unité de vulgarisation et de conseil agricole de la Direction. Ils sont pris en charge par le projet sur une base dégressive dans l'optique de versement complet dans l'équipe de la Direction régionale.

⁴⁶ Ministères en charge des Communautés ; entrepreneuriat et jeunesse ; commerce et industrie ; infrastructures, ressources naturelles et environnement ; santé.

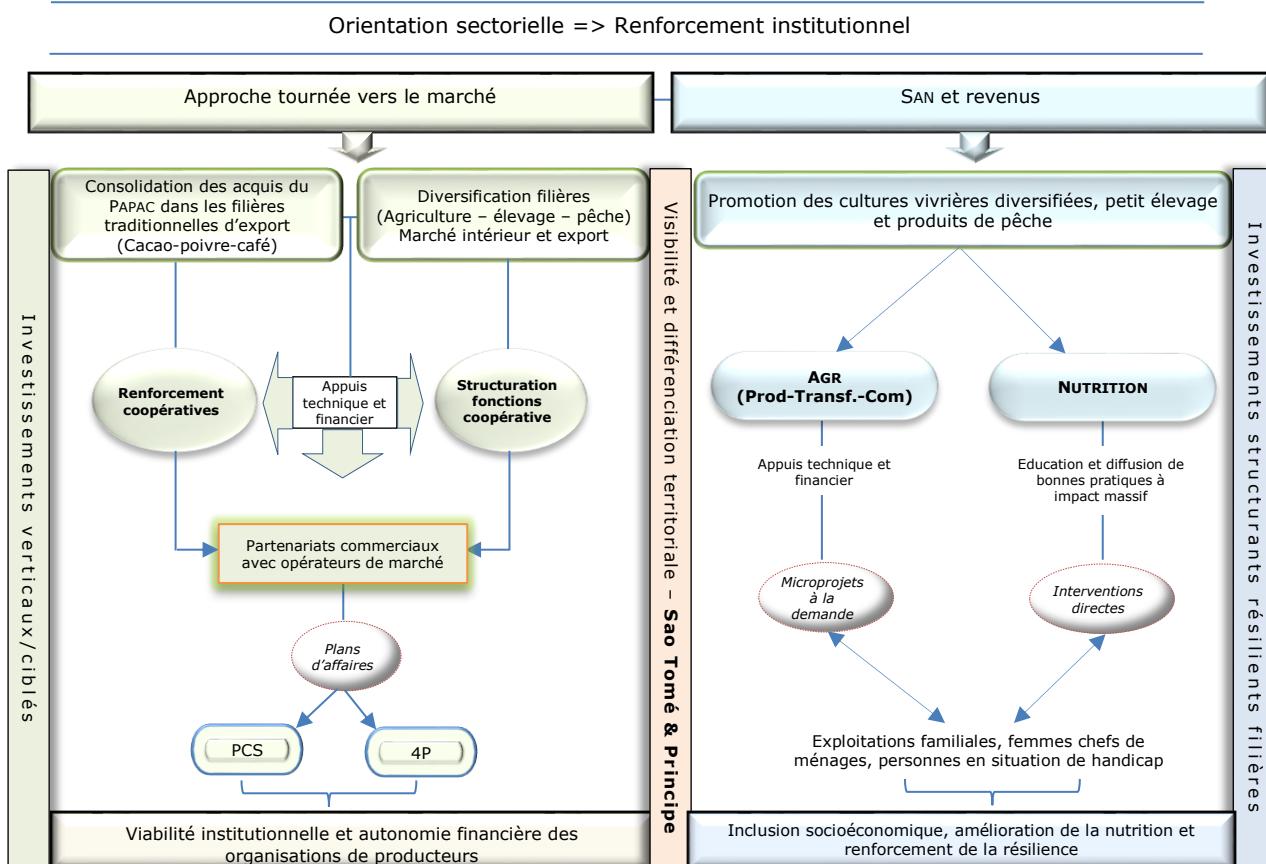
Figure 2 : Organigramme du projet COMPRAN



B. Approche stratégique de mise en œuvre

184. Le changement de paradigme que prône COMPRAN s'opèrera suivant une combinaison d'approches à double finalité : (i) la viabilité institutionnelle et financière des organisations de producteurs ; et (ii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que le renforcement de la résilience.

Figure 3 : Approche stratégique



185. **Dans le premier cas**, le projet mettra en œuvre une stratégie permettant d'une part de consolider les acquis du PAPAC dans les filières conventionnelles d'exportation (cacao et poivre en particulier) et d'autre part d'exploiter les opportunités de diversification sur de nouvelles filières (végétales, animales et halieutiques) en visant indifféremment le marché intérieur et l'export. Alors que les actions de consolidation (des filières conventionnelles) renforceront également les bases structurelles des coopératives existantes, celles qui viseront la diversification incluront la mise en place des fonctions de coopérative, étant donné le niveau de structuration encore embryonnaire (ou quasi-inexistante) des autres filières dans le pays. Dans cette approche orientée vers le marché, la démarche de COMPRAN reposera sur la facilitation des partenariats économiques sous formes de partenariats commerciaux standards (Pcs) ou de partenariats publics privés producteurs (4P).

186. Ces partenariats seront opérationnalisés à travers des plans d'affaires impliquant des opérateurs de marché. Pour les coopératives existantes (dans les filières conventionnelles), les investissements seront ciblés sur des besoins spécifiques permettant de renforcer les partenariats actuels et/ou de conquérir de nouveaux marchés en répondant au mieux aux exigences de ces derniers. Pour les filières de diversification la planification des investissements sera séquencée sur différentes étapes successives à intensité progressive de manière à : (i) garantir à terme une bonne structuration, une capacité de production en quantité et en qualité suffisante ; (ii) sécuriser le marché d'écoulement au niveau national et à l'étranger, dans la mesure du possible avec l'implication du secteur privé ; (iii) renforcer au sein des organisations

de producteurs les compétences nécessaires à la bonne gestion administrative, comptable et financière ; et (iv) assurer l'accès aux services financiers auprès des banques. Dans cette perspective, une étape-pilote sera envisagée dans les processus de partenariats axés sur la diversification avec des plans d'affaires simulant la montée en charge des investissements et des opérations selon les étapes.

187. L'opérationnalisation du dispositif d'appui technique proposé sera facilitée par de l'assistance technique qui contribuera également à outiller les organisations de producteurs sur les plans méthodologique⁴⁷ et managérial de manière à les rendre capables par elles-mêmes de structurer et de gérer sur le long terme un partenariat orienté vers le marché. Ce dispositif incorpore un appui financier dont le mécanisme est relié aux banques avec pour finalité de pérenniser l'accès des producteurs au crédit.

188. **Dans le deuxième cas**, la stratégie de COMPRAN reposera sur la promotion des cultures vivrières diversifiées, du petit élevage et de la pêche prioritairement pour garantir aux ménages de la nourriture en quantité et en qualité suffisante, puis contribuer à renforcer leur résilience et à générer des revenus qui amélioreront la qualité de leur nutrition et leurs conditions de vie en général. Pour ce faire, le projet interviendra à la fois à travers des investissements structurants à impacts socioéconomiques et collectifs significatifs, puis en réponse à la demande des bénéficiaires pour développer des microprojets d'activités génératrices de revenus.

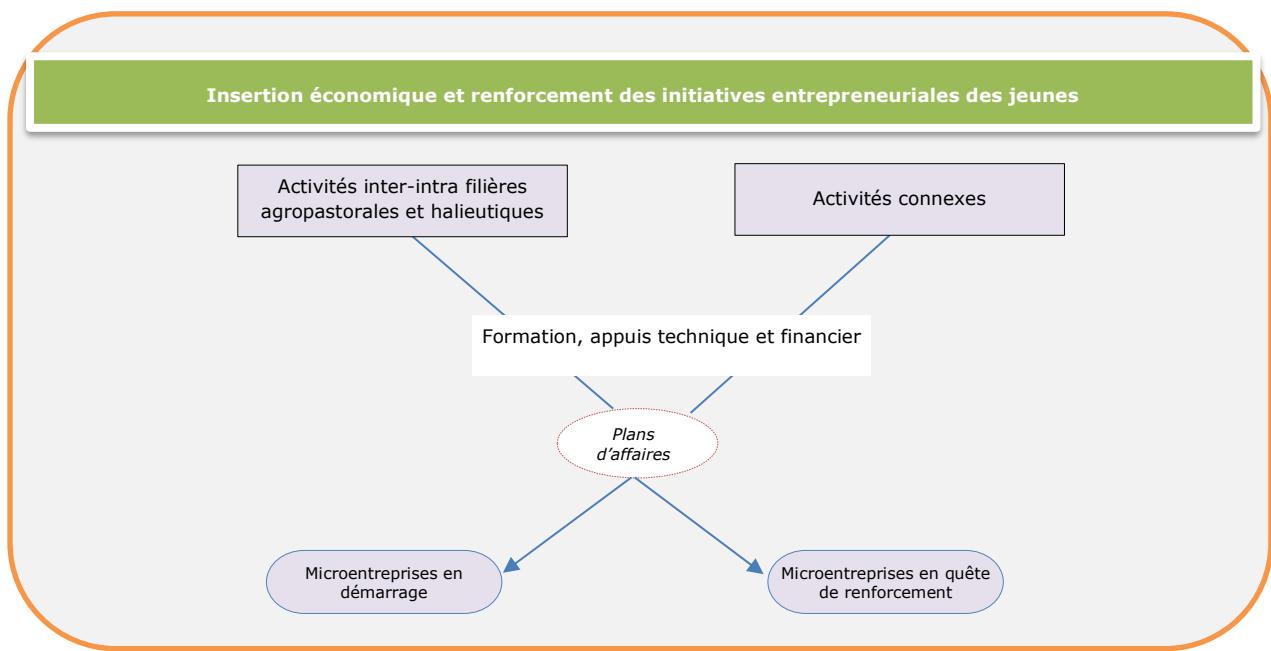
189. *Les investissements structurants* (aménagements pour l'irrigation, conservation des sols et des eaux, recherche-développement, pistes agricoles, magasins de stockage, aires de séchage, marché, etc.) seront développés sur la base d'études diagnostiques participatives détaillées conduites dans les zones d'intervention aux fins de circonscrire les priorités. Ces investissements seront articulés avec des actions transversales en matière d'éducation environnementale mais surtout d'appui à la nutrition. La problématique de la nutrition étant prépondérante dans le projet, une démarche d'envergure est envisagée pour une implication massive des bénéficiaires dans le processus de changement de comportement. Des actions d'ingénierie et d'intermédiation sociales seront couplées avec la promotion de bonnes pratiques.

190. L'approche de *réponse à la demande* sera facilitée pour une large part sur les investissements structurants qui seront réalisés, mais aussi sur les savoir-faire acquis à travers les champs écoles paysans, la diffusion des méthodes et techniques culturelles, etc. Elle sera mise en œuvre dans les zones de cultures, d'élevage et de pêche pour capitaliser les personnes désireuses d'exercer une activité génératrice de revenus. Les microprojets prévus à cet effet seront configurés selon les besoins aussi bien pour des activités de production que pour la transformation et la commercialisation. Ils sont accessibles aux exploitations familiales, femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap, etc. A l'instar des partenariats économiques, un appui technique est prévu pour faciliter le déroulement du processus de préparation des microprojets.

191. **Cas spécifique des jeunes.** Le projet COMPRAN adaptera son appui en fonction de la situation des jeunes suivant deux options : (i) microentreprise en démarrage ; (ii) microentreprise en quête de renforcement. Quelle que soit l'option le dispositif prévu fournira un appui technique à la préparation des plans d'affaires et un appui financier visant l'autonomie. Les processus seront orientés vers l'appropriation des connaissances techniques et managériales, et la maîtrise des relations d'affaires. L'approche du projet se veut flexible en ce qui concerne les secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, artisanat, service, etc.). Des outils méthodologiques spécifiques seront mobilisés dans le cadre des partenariats stratégiques et opérationnels.

⁴⁷ RuralInvest pour la préparation des plans d'affaires

Figure 4 : Approche spécifique pour les jeunes



192. **Approche territoriale favorable à la visibilité de la région de Principe.** Le projet adoptera une approche permettant de limiter les effets de la discontinuité géographique qui éloignent la région autonome de Principe des dynamiques de développement initiées pour le pays et souvent coordonnées depuis São Tomé. Pour éviter de tomber dans les travers d'une centralisation des programmes de développement rural, COMPRAN a fait l'option de porter ses opérations sur le terrain à Principe en formulant distinctement les actions spécifiques qui impacteront la région.

193. **Partenariats axés sur la performance.** La mise en œuvre du projet reposera sur une série de partenariats orientés vers des résultats attendus : (ii) partenariats institutionnels ; (ii) collaborations opérationnelles axées sur la performance avec des opérateurs de facilitation et d'appui conseil sur des expertises spécialisées diverses ; (iii) partenariats avec les organisations professionnelles ; (iv) synergies et complémentarités avec les autres intervenants (projets/programmes, partenaires techniques et financiers).

Partenaires de mise en œuvre pressentis par sous-composante et activité

Axes/Volets	Partenaires de mise en œuvre pressentis	Actions spécifiques
COMPOSANTE A. CONSOLIDATION ET DEVELOPPEMENT DES RELATIONS D'AFFAIRES DANS LES FILIERES		
Sous-composante A1. Partenariats économiques et appui aux activités génératrices de revenus		
Axe 1. Partenariats d'affaires		
1. Etats des lieux sur l'offre et la demande des produits frais et transformés	Parties prenantes publiques et privées, organisations de producteurs, société civile, ONG Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants nationaux) Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants internationaux) Chambre de Commerce	Atelier national sur la diversification et la compétitivité Etudes de marché visant l'adéquation de l'offre à la demande.
2. Partenariats commerciaux	Petits producteurs et de leurs organisations Opérateurs de marché privé (acheteurs, agro-PME, transformateur, agrobusiness, etc.) nationaux et internationaux Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants nationaux) Expertise internationale Services techniques du MAPDR Chambre du Commerce Banques Coopératives Entreprises / sociétés privées Banques	Alliances commerciales Partenariats commerciaux standard (PCS) Partenariats public-privé-producteur (4P) Appui technique aux partenariats commerciaux Constitution et fonctionnement du Comité technique de validation des plans d'affaires Appui au financement des plans d'affaires
3. Marketing d'affaires	Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants nationaux) Partenaires commerciaux privés nationaux et internationaux. Partenaires commerciaux dans le cadre de la coopération sud-sud ONG	Prospections des marchés nationaux et à l'étranger Participation aux foires commerciales, expos-ventes de produits frais, transformés, plats cuisinés, etc.)
Axe 2. Promotion d'activités génératrices de revenus (AGR)		
1. Appui à la préparation des microprojets (pêche, élevage, agriculture)	Délégations régionales du MAPDR Acteurs de l'appui-conseil (conseillers à l'exploitation, relais, vulgarisateurs, etc.) Operateurs locaux /prestataires de service (consultant, bureau d'étude, ONG) Comité de validation (voir plans d'affaires) Services techniques de l'Etat	Appel à propositions Identification et préparation des microprojets Etude et approbation Suivi
2. Financement des micro-projets	Institutions financières locales Fournisseurs agréés	Financement
Axe 3. Facilitation de l'accès aux services financiers		
1. Education financière	Institutions financières locales	

	Prestataires de service locaux (consultants, bureaux d'étude)	Formations des groupes-cible (coopératives, unions, associations ; promoteurs de AGR ; jeunes micro-entrepreneurs)
2. Abondement du fonds de garantie agricole	Gouvernement	Fonds de garantie
	Banque internationale de Sao Tomé-et-Principe (BISTP)	Lignes de crédit dédiées
Sous-composante A2. Renforcement des acteurs		
1. Renforcement et professionnalisation des organisations (de producteurs (Coopératives))	Direction de l'appui au développement rural, associativisme et coopérativisme (DADRAC)	Elaboration et mise en œuvre d'un plan de renforcement de capacités des organisations de producteurs
	ONG et consortium d'ONG	
	Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants)	Cadres de concertation entre les acteurs des filières
	OP	
	Chambres consulaires et syndicales: CCIAS, FENAPA, FONG.	
2. Renforcement des acteurs institutionnels du système régalien	Direction de l'élevage	Secteur de l'élevage : élaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage (2020-2030)
	Expertise internationale spécialisée en Afrique (CIRAD, ILRI, AU-IBAR, etc.)	
	Organisations d'éleveurs	
	Opérateurs privés	
	Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants)	Secteur irrigation et hydraulique agricole : études, formations, assistance technique, dotation logistique)
	Expertise technique internationale	
	Fournisseurs équipements	
	Bureaux d'études et/ou autres prestataires de services (consultants)	Secteur de l'associativisme et coopérativisme (DADRAC) : formations, relecture des textes légaux régissant les coopératives, associations, participation à des conférences / séminaires, etc
	Coopération sud-sud avec des institutions paires de pays de la sous-région (ex : OHADA au Cameroun) instances similaires en Europe (Portugal).	
	Expertise technique internationale ???	
3. Appui aux initiatives entrepreneuriales des jeunes	Expertise technique internationale	Secteur de la pêche: aquaculture (expérience - pilote, formation, etc.) et renforcement institutionnel (formation, plans de travail pour la surveillance, la gestion et la réglementation des activités de pêche etc.)
	Centre international de formation de Turin (Cir-Turin)	
	Expertise technique internationale	Renforcement du MAPDR en planification, coordination et suivi-évaluation.
	Agence de certification des produits	
	Fournisseurs privés	Kit d'insertion pour initier une activité ou kit de renforcement pour renforcer une activité existante.
	Services techniques de l'Etat	Formation et appui technique aux initiatives entrepreneuriales des jeunes
	Institution de formation et recherche dont CATAP et CIAT	
	Prestataires de services : ONG, bureaux d'étude	

4. Concertations et engagement citoyen	Organisations des producteurs	Plateformes multiacteurs par filière Concertations sectorielles sur politiques et stratégies (agriculture, élevage, pêche) Ateliers-bilans et activités de plaidoyer	
	Chambres consulaires et syndicales		
	Opérateurs privés tout au long de la chaîne de valeur		
	Services de l'Etat		
COMPOSANTE B. PROMOTION DE SYSTEMES DE PRODUCTION PERFORMANTS ET RESILIENTS DANS LES FILIERES			
Sous-composante B1. Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale			
1. Accès au matériel végétal de qualité et résilients.	CIAT	Formation Fourniture de matériel végétal de base de qualité	
	CADR et Délégations régionales de l'agriculture à Sao Tomé et la Direction régionale de l'agriculture à Principe	Accompagnement et suivi des communautés impliquées	
	ONG		
	Conseillers à l'exploitation/facilitateurs des CEP	Appui-conseil de proximité des producteurs	
2. Appui-conseil de proximité	CIAT	Formation des conseillers à l'exploitation (techniques, communication, approche)	
	CADR		
	CATAP		
	ONG		
	Conseillers à l'exploitation/facilitateurs des CEP	Conduite des CEP	
	CADR et Délégations régionales de l'agriculture à Sao Tomé et la Direction régionale de l'agriculture à Principe	Accompagnement et suivi des conseillers à l'exploitation et des CEP.	
3. Diffusion de pratiques de conservation des eaux et des sols	ONG		
	Services techniques de l'Etat	Formations diverses et spécifiques	
	ONG		
	Département de l'irrigation et de l'hydraulique agricole	Identification des sites et des pratiques	
4. Recherche-développement	Département de l'Agriculture familiale et son Service de protection et conservation du sol et des plantes		
	Acteurs de l'appui-conseil de proximité (voir 2)	Encadrement, formation, suivi des producteurs	
	CIAT	Démonstrations dans les plantations ou auprès des CEP	
	ONG		
5. Éducation environnementale	Instituts de recherche internationaux	Coopération sud-sud	
	Services techniques de l'Etat (Agriculture, Elevage, Pêche, Forêts et biodiversité)	Campagne de sensibilisation / information	
	ONG		
	Ecole		
Sous-composante B2. Education nutritionnelle et inclusion sociale			
1. Education nutritionnelle et autonomisation des femmes	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CONSAN))	Méthodologie et outils de communication/ éducation	
	ONG	Enquêtes auprès des ménages et des communautés	
		Formation des relais communautaires	
		Formation des ménages	
		Démonstrations culinaires	

		Accompagnement et suivi des acteurs
	Media (télé, radio)	Information/ Communication
	ONG	
	Etablissements scolaires	Création de jardins scolaires
	Services techniques de l'Etat	
		Formation des femmes auxiliaires/ relais pour les questions nutritionnelles
	ONG	Démonstrations culinaires dans les écoles
		Accompagnement et suivi
	Programme national de Santé et Alimentation scolaire de São Tomé et Príncipe (PNASE) et ses partenaires (PAM, FAO, UNICEF)	
	Etablissements scolaires	
	Coopératives agricoles (agriculture, élevage, pêche)	Facilitation de l'approvisionnement des cantines scolaires en produits agricoles locaux
	ONG	
	Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CONSAN)	Mise en place d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelles
	Services techniques de l'Etat	
	Prestataires de services (bureaux d'étude, ONG)	Etudes
Sous-composante B3. Développement des infrastructures		
	Entreprises/Bureaux d'étude	Etudes prédémarrage
	Entreprises locales privées	Exécution de travaux
	GIME	
	Bureau d'étude /Prestataires de services en ingénierie sociale de l'eau	Structuration, formation, renforcement de comités et/ou associations de gestion des périmètres irrigués
	Institut National des Routes	Surveillance des travaux
	Services techniques de l'État : Département de l'irrigation et de l'hydraulique agricole	Réception des infrastructures
	Entreprises/Bureaux d'étude	Etudes prédémarrage
	Entreprises locales privées	Exécution de travaux
	GIME	
	Institut National des Routes	Surveillance des travaux

C. Gestion financière et dispositifs de décaissement

Evaluation du risque fiduciaire pays

194. L'évaluation du risque fiduciaire révèle que le gouvernement de STP a entrepris diverses réformes dans le secteur de la gestion des finances publiques dont: (i) l'adoption de la nouvelle loi 3/2007, qui établit un cadre juridique pour le système de l'administration financière de l'État (SAFE), (ii) la mise en œuvre du système d'information intégré sur la gestion financière du gouvernement (SAFE-e). Malgré un Plan d'action de réformes de la gestion des finances publiques mené en 2016, les efforts entrepris ne répondent pas encore aux imperfections des systèmes existants dans les secteurs des ressources humaines, de la préparation et de la mise en application du budget, des contrôles internes, de la comptabilité et des rapports, des audits externes et de la supervision dans le pays.

195. Jugeant « substantiel » le risque fiduciaire inhérent à l'utilisation des systèmes nationaux de gestion des finances publiques, la Banque africaine de développement (BAD) préconise une

utilisation limitée des systèmes de gestion des finances publiques pour la mise en œuvre d'opérations financées par la BAD.

196. La Banque mondiale, malgré une évaluation « substantiel » du risque fiduciaire inhérent à l'utilisation des systèmes nationaux, s'appuie sur l'Agência Fiduciária de Administração de Projectos (AFAP) dans la mise en œuvre de ses Programmes. L'AFAP, qui est l'Agence fiduciaire chargée de l'administration des projets est sous l'autorité du ministère du Plan, des Finances et de l'Économie bleue. Elle a une responsabilité fiduciaire globale dans la mise en œuvre des projets/programmes de la Banque mondiale, nonobstant le secteur cible (éducation, secteur énergétique, télécommunications, protection sociale et renforcement des capacités institutionnelles). Un examen récent (février 2019) a conclu que les arrangements fiduciaires de l'AFAP sont « acceptables » pour la mise en œuvre des projets de la Banque mondiale.

197. Pour répondre aux exigences d'efficacité et d'efficience du FIDA dans la gestion des ressources financières, il a été retenu, (après leurs évaluations), d'utiliser les dispositifs et les systèmes de gestion financière utilisés pour la mise en œuvre du Projet PAPAC, en les améliorant suivant les risques fiduciaires identifiés lors de l'analyse des risques fiduciaires à la conception.

Forces et faiblesses du dispositif de gestion financière du PAPAC

198. La reconduction d'une équipe fiduciaire ayant capitalisé une expérience sur les projets financés par le FIDA (PAPAFPA, PNAPAF) et sa relative stabilité durant toute la période d'exécution ont assuré au projet des gains d'efficience dans la gestion opérationnelle. Le projet a rapidement mis en place son cadre de gestion, le logiciel de gestion financière et les processus nécessaires à l'exécution et le suivi de ses dépenses. Les difficultés sur le paramétrage analytique et l'exploitation des potentialités du logiciel, ayant pénalisé les reconstitutions de fonds et le contrôle budgétaire en 2015, ont été corrigée dès février 2016. Le PAPAC a pu améliorer sa capacité à renseigner sur l'état de ses dépenses effectives, par bailleur, par composante et sous composante ; il a été possible dès lors aussi, de concilier les emplois du projet avec les décaissements effectués par les bailleurs. Le PAPAC a fait preuve globalement d'une bonne capacité de planification budgétaire annuelle, en s'appuyant notamment sur une bonne évaluation des capacités d'absorption de fonds de ses partenaires d'exécution (coopératives). Dès l'exercice 2016, la gestion de la trésorerie s'est inscrite dans une logique de planification, avec des disponibilités moyenne de 40% du dépôt initial au moment de l'élaboration d'une DRF et la production moyenne de 4 DRF annuellement, par financement. Les missions de contrôle financier auprès des coopératives ont contribué à maîtriser les délais de justification des avances de fonds, et faciliter l'élaboration des DRF. Sur le contrôle interne, la mise en place d'un système d'approbation et de certification à partir des fiches d'engagement budgétaire a permis un double contrôle de chaque dépense (et faciliter ainsi le contrôle budgétaire). La qualité des dépenses exécutées, la recevabilité des pièces de dépenses ont été qualifiées de « satisfaisantes » par les missions de supervisions et d'audits. Le contrôle financier des coopératives a également été apprécié, tant dans la régularité des contrôles, la matérialisation des observations et le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

199. Ce qui a fait défaut au PAPAC, c'est un pilotage de la performance financière. Il en a résulté des lacunes dans la maîtrise des coûts de coordination et de gestion, même après la RMP. Le projet a ainsi perdu de vue la corrélation coûts d'opérations/résultats. De même, l'accompagnement fiduciaire des Coopératives par l'UCG a certes apporté des améliorations⁴⁸ sur le dispositif de gestion fiduciaire des Coopératives sans pour autant que les résultats obtenus soient entièrement satisfaisants sur les capacités de reddition des comptes des coopératives. A l'achèvement du projet, les coopératives peinent à établir un bilan et un compte de résultat fiable et exhaustif capable de renseigner tant sur leur structure financière que sur leur rentabilité financière.

⁴⁸ (a) Manuel Fiduciaire Simplifié, (b) logiciel de gestion financière et outils de gestion, (c) formation sur la mobilisation des subventions du PAPAC; (d) appui lors des cadrages budgétaires annuels du PTBA; (e) inter action avec le projet pour la passation des marchés supérieur à 5.000 euros

Tableau 16 : Risques de gestion financière du projet COMPRAN au stade de la conception
 (E = risque élevé; M = risque moyen; F = risque faible)

Constats sur les Risques de Gestion	Évaluation initiale du risque	Constats et mesures d'atténuation proposées	Évaluation finale du risque
Risque inhérent			
A. Indice de transparence (TI): 46	M	-	E
B. Note RSPA ⁴⁹ : 3,5	M	-	E
Niveau agence d'exécution			
• Difficultés opérationnelles de coordination avec l'Antenne de Principe et les services des ministères partenaires	M	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre d'échange avec des rencontres trimestrielles avec les Partenaires d'exécution élargie aux ministères partenaires Echange avec l'UCG sur le plan de travail mensuel de l'équipe de l'Antenne 	M
Risques relatifs aux contrôles			
1. Organisation et dotation en personnel	M	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à jour dans le manuel de gestion les fiches de tâches (en clarifiant la répartition des tâches) et les livrables à fournir par période ; Appui et implication du FIDA dans le processus de recrutement du personnel ; Plan de travail mensuel des responsables techniques à présenter lors des réunions mensuelles de coordination; 	F
2. Budgétisation	E	<ul style="list-style-type: none"> Un plan de décaissement sera adossé au budget annuel du PTBA afin de rassurer sur la capacité d'absorption des ressources budgétisées dans le PTBA ; PTBA non objecté au plus tard le 31 janvier N+1 ; Suivi de la performance de l'exécution budgétaire et du PPM par la Coordination et l'équipe de gestion ; 	M
3. Flux de fonds et dispositions relatives au décaissement	E	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan de trésorerie trimestriel sur le compte désigné sur un calendrier pour la préparation des DRF sera adossée Les fonds aux partenaires d'exécution seront décaissés sur la base d'un plan de dépenses trimestriel. Mise en place d'un fonds de roulement renouvelé à hauteur du montant justifié par le partenaire 	M
4. Contrôle interne	M	<ul style="list-style-type: none"> Respect des procédures du manuel de gestion sur l'exécution des dépenses du projet ; Évaluation des dispositifs fiduciaires des partenaires d'exécution avant contractualisation ; Méthodisation des observations des missions de contrôle financier effectué et suivi de la mise en œuvre des recommandations ; Formation des partenaires d'exécution sur les procédures de décaissement/justifications des subventions accordées par le projet ; Accompagnement fiduciaire des partenaires sur la base de l'évaluation de leur risque fiduciaire 	F
5. Systèmes, principes et procédures comptables	M	<ul style="list-style-type: none"> Paramétrage de l'exécution budgétaire sans le suivi des engagements affectera l'efficience ; Utilisation d'une nomenclature analytique différente au niveau des partenaires d'exécution pourrait affecter la consolidation financière de l'exécution financières et aussi, les reconstitutions de fonds ; Maitrise insuffisante des schémas de comptabilisations aura des incidences sur la fiabilité des informations comptables générées sur les emplois du projet ; 	M
6. Rapports financiers et suivi	M	<ul style="list-style-type: none"> Paramétrage de l'exécution budgétaire sur le mode « avec engagement » ; Cadre d'échanges animé par le RAF pour harmoniser les pratiques et outils de gestion avec les partenaires d'exécution ; Accompagnement ciblé des comptables des partenaires d'exécution sur la base des insuffisances constatées lors des missions de contrôle de terrain 	M
7. Audit interne	E	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un tableau de bord de gestion sur l'exécution budgétaire et du PPM, présenté mensuellement aux réunions de Coordination Paramétrage des tableaux financiers du Rapport Financier Intérimaire dans le logiciel de Gestion (si possible) Transmission au FIDA du Rapport financier intérimaire par le RAF 45 jours après le semestre 	M
• Manque de capacité pour accomplir des contrôles de haut niveau.		<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un auditeur interne UCG ; Rapports trimestriels de l'auditeur soumis au FIDA et au Ministère de tutelle ; 	M

⁴⁹ Rural Sector Performance Assessment

Constats sur les Risques de Gestion	Évaluation initiale du risque	Constats et mesures d'atténuation proposées	Évaluation finale du risque
<ul style="list-style-type: none"> Absence d'un Plan annuel d'audit interne au début de l'exercice budgétaire ; Faible application des recommandations formulées par l'auditeur interne 		<ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi sur la mise en œuvre des recommandations formulées par l'auditeur interne présenté lors des réunions de Coordination mensuelles ; Rapport annuel de l'auditeur interne à l'intention du Comité de pilotage ; 	
8. Audit externe <ul style="list-style-type: none"> Etendue de l'audit ne couvre pas les financements accordés aux partenaires d'exécution, aux microprojets et les activités de passation de marché ; Expertise faible et expériences insuffisantes des cabinets d'expertises comptables nationaux sur l'audit de projets de développement sur financement extérieur 	F	<ul style="list-style-type: none"> Termes de référence non objecté par le FIDA pour s'assurer que l'étendue des audits annuels couvre aussi les dépenses des partenaires d'exécution et le financement des Microprojets ; Consultation restreinte de cabinets d'audit au niveau régional ayant déjà une expérience de l'audit des comptes de projets FIDA. 	F
Risque fiduciaire du projet au stade de la conception	M		M

200. Résumé de l'évaluation des risques de gestion financière du projet COMPRAN. Les risques majeurs relevés à la conception sur la gestion opérationnelle et financière, qui pourraient éventuellement handicaper la mise en œuvre sont les suivants :

- Difficultés de coordination avec l'Antenne de Principe et les services des ministères partenaires qui pénaliserait la mise en œuvre et la cohérence des interventions sur le terrain;
- Interaction faible entre le RAF et les Spécialistes des composantes techniques pourrait éventuellement occasionnée des tensions et/ou ruptures de trésorerie préjudiciable à la mise en œuvre ;
- Absence de lien entre le budget de dépenses annuel, la capacité d'absorption des partenaires d'exécution et la mobilisation des ressources financières par l'UCG affecterait la performance budgétaire et l'état d'avancement de la mise en œuvre;
- Mise à disposition de fonds aux partenaires d'exécution inadéquate pénaliserait la mise en œuvre de leurs activités et/ou induirait des tensions de trésorerie au niveau de l'UCG;
- Utilisation d'une nomenclature analytique différente au niveau des partenaires d'exécution pourrait affecter la consolidation financière par composante et bailleur, le reporting financier et la reconstitution de fonds;
- Reporting financier inadéquate et irrégulier pourrait affecter la prise de décision sur d'éventuels recadrages à effectuer sur le dispositif de mise en œuvre ;
- Absence d'un Plan annuel d'audit interne qui aura comme conséquence, de limiter les activités de contrôle à la comptabilité et non, à l'ensemble des centres de décision du Projet (incluant les Partenaires et les bénéficiaires).

201. Globalement, le risque de gestion financière du projet demeure « Modéré », en tenant compte des mesures d'atténuation prévues. Suivant la rigueur dans l'application des mesures recommandées, le risque fiduciaire pourrait évoluer vers un niveau « Faible » au cours de la mise en œuvre.

D. Dispositif de gestion financière du projet COMPRAN

202. Les directives de la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire et les procédures du manuel de gestion seront plus explicites sur les modalités opérationnelles de mise en œuvre, les règles de gestion, les acteurs de mise en œuvre, les responsabilités et l'interaction entre les acteurs impliqués.

Organisation et dotation en personnel

203. Le Service administratif et financier (SAF) sera composé au démarrage, du Responsable administratif et financier (RAF), du Comptable et de l'Assistant comptable de l'antenne de Principe⁵⁰. Le manuel de gestion⁵¹ du projet COMPRAN précisera les cahiers de charges, les responsabilités, les tâches, les relations hiérarchiques et fonctionnelles des agents du service financier.

Budgétisation

204. Un plan de décaissement annuel sera adossé au budget afin de s'assurer qu'il a été établi sur la base des dépenses à réaliser (et non aux engagements à prendre), que les planifications budgétaires *prennent en compte* les délais des processus de passation de marchés. Toujours dans l'optique d'établir des budgets « réalistes », la démarche de planification financière du PTBA prendra en compte dans le budget les engagements de l'exercice antérieur non soldé à la fin de l'exercice budgétaire. Pour la mise en œuvre, les PTBA seront déclinés en plan d'activités trimestriel budgétisés qui serviront de support pour la planification de la trésorerie à mobiliser (plan de trésorerie).

205. Conformément aux Conditions générales du FIDA, l'approbation par le FIDA d'une première version du Plan de travail et budget annuels (PTBA) du projet COMPRAN accompagné d'un premier PPM sera une condition préalable au premier décaissement des financements FIDA, Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et Fonds d'adaptation.

Flux des fonds et dispositions relatives au décaissement

206. *Comptes désignés (CD)*. Des comptes désignés en euros seront ouverts à la Banque Internationale de São Tomé-e-Principe pour les financements FIDA, FEM, Fonds d'adaptation. L'administration, la gestion et les décaissements sur les financements sus mentionnés ci-dessus seront effectués suivant les dispositions en la matière du FIDA.

207. Les financements de l'Agence Française de Développement (AFD) et de l'Organisation International du Travail (OIT) seront gérés suivant les procédures de ces deux Bailleurs, avec notamment des paiements directs effectués aux prestataires de services.

208. Dès la réalisation des conditions de décaissement stipulées dans l'Accord de financement et après justification du fonds de démarrage (*cf. financement activités de démarrage*), le FIDA transférera à la demande de l'Emprunteur, le dépôt initial déterminé pour chaque Compte Désigné (CD). Le montant des avances initiales seront spécifiés dans la Lettre à l'Emprunteur/Bénéficiaire.

209. Afin de garantir une fluidité dans la mobilisation des fonds, les reconstitutions de fonds auprès des bailleurs seront planifiées et réalisées sur la base d'un plan de trésorerie. Le Plan sera établi trimestriellement et réajusté chaque mois suivant les perspectives de dépenses revues après les réunions mensuelles de coordination. Les réapprovisionnements des CD seront effectués par le portail ICP, après soumission au FIDA de demandes de retrait de fonds (DRF) préparées par l'UCG et signées par un Représentant autorisé de l'Emprunteur. Les CD seront mouvementés selon le principe de double signature (Directeur du projet et le RAF).

210. *Comptes d'opérations de l'UCG*. Pour les financements FIDA, FEM et Fonds d'adaptation, l'UCG ouvrira dans une Banque Commerciale de São Tomé un Compte d'opérations pour le règlement des dépenses en monnaie locale (Dobras). Les comptes d'opérations seront mouvementés par le RAF et le Directeur du projet, après vérification de la régularité des dépenses et du respect des procédures administratives, comptables et financières.

211. *Caisses de l'UCG et l'antenne de Principe*. Une petite caisse sera ouverte au niveau de l'Antenne. Elle sera alimentée par des avances de fonds pour prendre en charge les petites dépenses de fonctionnement et les frais de mission de l'équipe. Pour assurer les petites dépenses de moins de 100 euros, l'UCG disposera aussi d'une caisse de menues dépenses, séparément, sur les financements FIDA et les fonds de contrepartie du gouvernement. Le montant du plafond desdites caisses sera déterminé dans le manuel des procédures.

212. *Flux des fonds vers les partenaires d'exécution*. Avant la signature de convention de partenariat, le projet COMPRAN évaluera les capacités et les dispositifs comptables et financiers en place du partenaire d'exécution, l'application des procédures/processus existants et les capacités de

⁵⁰ En cours d'exécution, suivant l'évaluation faite de la charge de travail du comptable, les missions de supervision pourraient éventuellement recommander le recrutement d'un Assistant comptable à l'UCG, qui appuierait le Comptable et le Responsable de passation de marchés, dans la gestion de la logistique, le classement et l'archivage des pièces justificatives et les dossiers de passation de marchés.

⁵¹ Voir architecture du manuel de procédures administratives et financières en appendice

reddition de compte. Pour bien maîtriser les flux de fonds, les mises à dispositions de fonds seront définies et adaptées suivant la nature du partenaire d'exécution et les spécificités de la convention de partenariat (*Coopératives, ONG, Services techniques, départements ministériels*). Les décaissements (dans le cadre de contrats axés sur des résultats) seront liés à un plan de dépenses et des livrables à fournir. Pour les avances de fonds aux partenaires d'exécution, le mécanisme de fonds de roulement, renouvelé suivant les justifications effectuées, permettra de limiter le risque lié à la gestion de la liquidité et les délais de justification.

213. Le risque fiduciaire à la Conception étant « modéré », voire « faible », l'UCG pourra présenter en remboursement au FIDA, les fonds décaissés sur les conventions (pour les conventions de financement pluri annuelle) dès décaissement sur ses comptes bancaires. Mais il importe de préciser que le renouvellement des fonds auprès des partenaires reste tributaire de la justification de la tranche précédente et d'un quitus technique du spécialiste technique concernés sur la réalisation des activités prévues.

214. Participation du Gouvernement. Le Gouvernement participera au financement du projet COMPRAN sous forme d'exonérations de taxes et droits de douane⁵², et aussi, sous forme de fonds de contrepartie en numéraire. Les fonds de contrepartie annuelle déterminés suivant les prévisions budgétaires du PTBA, seront déposés dans un Compte de contrepartie au nom du projet, ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FIDA.

215. Financement des activités de prédémarrage. Des activités préparatoires au démarrage effectif du projet COMPRAN seront proposées pour une durée de 8 mois comme indiqué à l'annexe 11 du DCP. Le montant sollicité par le Gouvernement pour couvrir les activités de prédémarrage est estimé à 500.000 euros⁵³. Les activités comprendront entre autres, : (i) le recrutement compétitif du personnel de l'UCG ; (ii) la préparation des manuels de gestion et S/E; (iii) l'acquisition, paramétrage et formation du personnel du SAF au logiciel Tom2Pro; (iv) la préparation des dossiers d'appels d'offres (DAO) pour l'acquisition des équipements de l'UCG; (v) le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour le recrutement du cabinet pour la conduite des études de référence; (vi) l'organisation de l'atelier de démarrage du projet.

Contrôle interne

216. Le contrôle financier du RAF va se focaliser sur la vérification de la conformité⁵⁴ des engagements financiers initiés par l'UCG et l'Antenne, la régularité des conditions de liquidation des dépenses par l'UCG/Antenne et enfin, le contrôle financier des partenaires d'exécution. La conciliation périodique des décaissements avec les emplois du projet et le contrôle de la cohérence des comptes de gestion et du bilan permettront de garantir la traçabilité des ressources financières reçues des différents bailleurs.

217. Le RAF aura à mettre en place un cadre d'échange d'information et de mise en commun des ressources capable d'apporter une plus-value au sein du service financier.

218. Le RAF effectuera des missions de contrôle financiers périodiques auprès des bénéficiaires des subventions du projet afin de : i) vérifier la gestion et l'utilisation des fonds décaissés par le projet COMPRAN en faveur de ses partenaires (*afin de s'assurer que les fonds sont parvenus aux bénéficiaires visés*), et ii) renforcer les capacités des partenaires dans la gestion financière des ressources (formation en situation) en fonction des insuffisances relevées lors des contrôles de pièces de dépenses.

219. Le RAF sera aussi l'interface avec l'auditeur interne et sa responsabilité sera engagée dans l'élaboration du plan annuel d'audit interne, le plan d'actions de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et le suivi et le reporting (*lors des réunions de coordination mensuelles*) sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Systèmes, principes et procédures comptables

220. La comptabilité du COMPRAN sera une comptabilité d'engagement suivant les normes du Plan comptable de l'Organisation Comptable Africaine et Malgache (OCAM), avec des réajustements afin de tenir compte du principe de l'équilibre entre les dépenses et les subventions, propre aux projets

⁵² Sur les acquisitions de biens et services et; (ii) les contrats de travaux et de prestations intellectuelles

⁵³ Requête pour une Avance de fonds au titre du Mécanisme d'avance de fonds du FIDA pour le démarrage rapide des Projets (FIPS)

⁵⁴ Avec le PTBA et les procédures du manuel de gestion

et programmes de développement. La comptabilité sera organisée séparément par bailleur pour faciliter le paiement des dépenses conformément aux différents instruments financiers en place.

221. La gestion comptable et financière sera configurée sur la base des engagements financiers afin de faciliter le suivi de la performance, la maîtrise des coûts de gestion durant la mise en œuvre. Les structures des comptes analytiques et budgétaires devront refléter celle des composantes et volets présentés dans le COSTAB. De même, la nomenclature analytique serait harmonisée avec les partenaires d'exécution pour faciliter la consolidation de l'exécution financière par composante et bailleur.

222. Le système d'information financière devra répondre aux exigences d'information financière du FIDA, notamment : (i) l'enregistrement et le suivi de toutes les opérations comptables et de tous les engagements financiers ; (ii) la tenue d'une comptabilité générale, auxiliaire et analytique; (iii) l'établissement automatique des états financiers (tableau emplois-ressources, bilan,) ;

- le suivi des dépenses par sources de financement ;
- le suivi des marchés, et conventions, contrats de prestations et des immobilisations ;
- l'enregistrement comptable des taxes exonérées par le Gouvernement et de la contribution en nature des bénéficiaires⁵⁵.

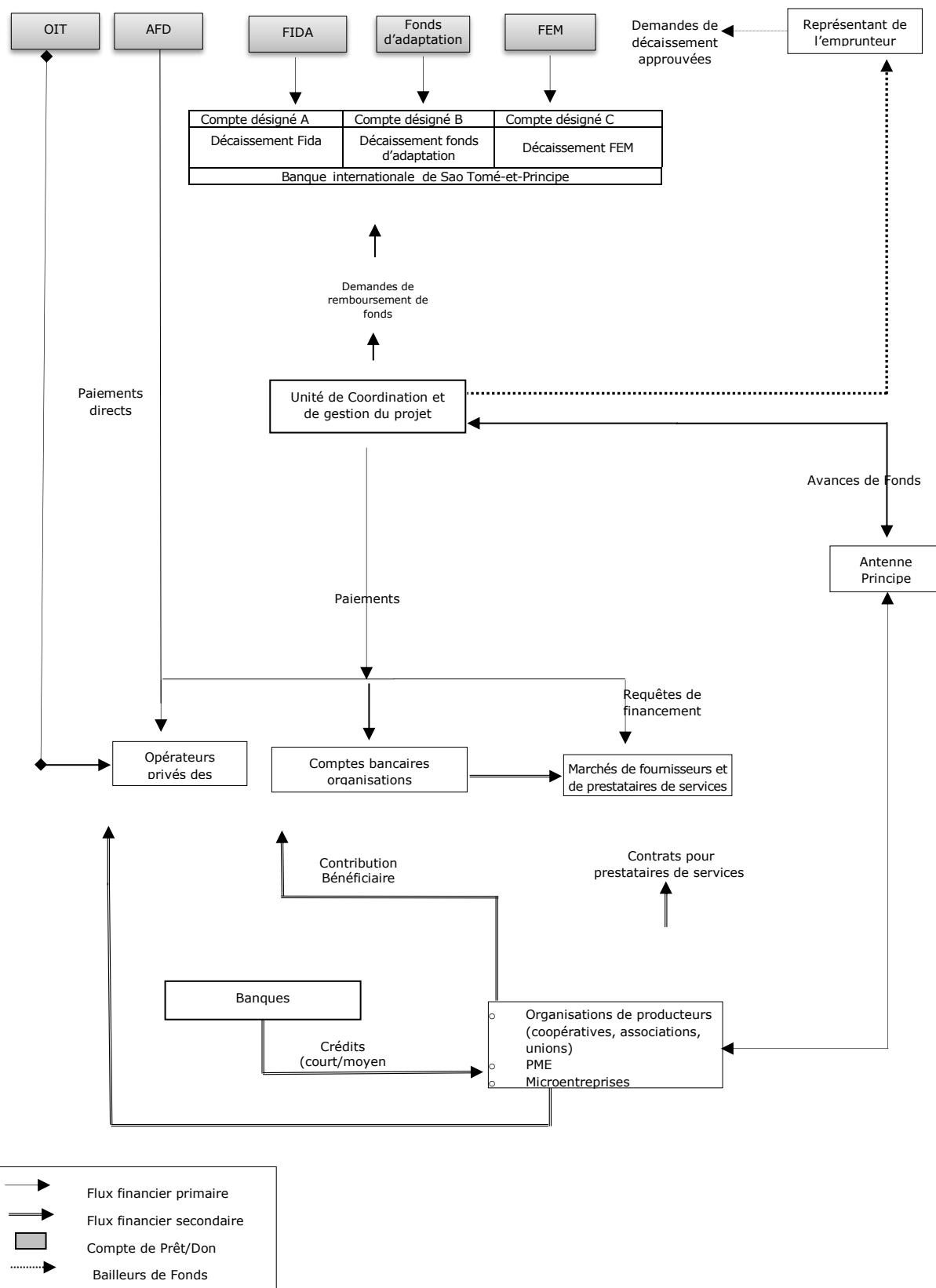
223. L'UCG utilisera un système de suivi financier des dépenses à différents niveaux suivants :

- (i) *Suivi budgétaire*, pour assurer la lecture analytique de l'exécution budgétaire (composante, s/composantes, volets...) en lien avec le COSTAB;
- (ii) *Suivi des coûts par cible*⁵⁶, afin de donner une lisibilité sur les dépenses effectives et leurs profils par niveau clé d'intervention (type de cible) nonobstant de la structuration par composante.
- (iii) *Suivi comptable*, garantissant la traçabilité de l'ensemble des transactions et opérations financières, l'enregistrement des exemptions de taxes et de la contribution des bénéficiaires et l'archivage des pièces de dépenses.
- (iv) *Suivi financier*, afin de donner une lisibilité sur les dépenses par bailleur.

⁵⁵ La valorisation monétaire des contributions en nature se fera conformément à une méthodologie prédéfinie ayant l'agrément du FIDA

⁵⁶ Dans la mesure où le paramétrage du logiciel de gestion le permet

Figure 5 : Circuits de mise à disposition des fonds



Audit interne

224. Parmi les complexités de mise en œuvre du COMPRAN, il est à noter la maîtrise d'œuvre d'une partie des activités directement confiées aux Organisations de producteurs dans le cadre des partenariats économiques et commerciaux. Les arrangements fiduciaires prévoient par conséquence, en leur faveur, une large autonomie dans la gestion fiduciaire, à travers des mises à disposition de fonds graduelles. L'importance des flux de fonds en perspective, le nouveau système de mobilisation des ressources (Portail ICP) et enfin, la perspective que la plupart des marchés seront passés par la Cellule de passation de marchés de l'UCG nécessite le recrutement d'un auditeur interne, qui aura à charge, de situer les dysfonctionnements et les distorsions dans la gestion des activités et des acteurs du projet, affectant en aval, la productivité et l'efficience opérationnelle du COMPRAN. Les rapports de l'auditeur interne seront respectivement transmis par l'auditeur au FIDA et au ministère de Tutelle et il aura à présenter une communication sur la qualité de la gestion du COMPRAN, lors des sessions du Comité de pilotage sur le PTBA.

225. L'Audit interne sera assuré par un prestataire de service (*qui pourrait être un Consultant Individuel*). Le contrat sera annuel et sa reconduction sera soumise à l'appréciation des missions de supervision, sur la qualité du travail et l'amélioration de l'efficience opérationnelle du projet. L'appréciation des missions de supervision reposera sur (a) le mandat couvert, (b) la pertinence des recommandations formulées; (c) le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées et l'appui apportée au projet dans l'amélioration de la gestion opérationnelle induite. Après la 2^e année de mise en œuvre, les missions de supervision évalueront la pertinence du recrutement d'un auditeur à temps plein sur le COMPRAN, suivant les besoins du projet en matière d'audit interne.

226. L'audit interne sera effectué sur la base d'un plan annuel d'audit interne, qui sera l'outil de planification des activités d'audit interne. Le plan prévoira des missions de contrôle dont la périodicité (mensuel, trimestriel et annuel) sera fonction de la nature des activités et des sous/systèmes d'informations. Les contrôles porteront entre autre sur les sous/systèmes comptabilité et gestion financière, le financement des micro-projets et des conventions de partenariat, la mise en œuvre des recommandations des missions de supervisions et de l'audit externe. Le champ d'investigation de l'auditeur interne sera étendu aussi aux tâches ci-après : a) le contrôle des états certifiés de dépenses (*éligibilité des dépenses, respect de la procédure d'engagement/liquidation de la dépense, exhaustivité des pièces justificatives de dépenses, conformité des imputations catégorielles*); b) le respect des procédures de passation de marchés et l'archivage dans les dossiers de marchés/conventions de tous les éléments devant assurer leur audit (*DAO, DCR, Avis appel d'offres, PV de sélection, non objection, contrat/convention, ordre de service, copie facture, etc.*)

Etats financiers et rapports de suivi financier

227. L'évaluation de la gestion financière du PAPAC a montré que le déficit dans le pilotage financier a pesé sur son efficience. Le reporting financier du COMPRAN sera plus analytique, avec un accent sur les analyses de corrélation entre les coûts d'intervention (*incluant le coût des dispositifs d'appui-accompagnement des partenaires d'exécution*) et les dépenses d'investissements productifs en faveur des bénéficiaires directs de l'action du projet. Il s'agira dans cette nouvelle approche, de donner à l'équipe de gestion du COMPRAN une lisibilité sur le profil des dépenses par niveau clé d'intervention (type de cible)⁵⁷ en tenant compte de la cohérence/complémentarité des actions prévues au niveau des différentes composantes pour chaque catégorie de cible.

228. Pour les réunions mensuelles de Coordination de l'UCG, le service financier devra établir un tableau de bord de gestion présentant outre l'exécution budgétaire, les informations sur le niveau d'exécution du Plan de passation de marchés, la situation des avances de fonds non justifiées et la trésorerie disponible et attendue, etc.

229. Des rapports financiers (intérimaires et non audités) suivant le modèle du FIDA seront préparés semestriellement par l'UCG et incluront les dépenses par source de financement. Ils présenteront également une comparaison des prévisions de dépenses budgétisées, aux engagements financiers et aux dépenses effectives. L'UCG soumettra des copies des rapports financiers au Ministère de tutelle et au FIDA au plus tard 45 jours après la fin de chaque semestre.

230. Les états financiers (EF) annuels non vérifiés seront préparés par l'UCG et transmis au plus tard le 30 avril de chaque année au FIDA. Les EF devront comprendre: (a) État de la situation

⁵⁷ GIE, organisation Faitière, Coopérative de Producteur, Entreprise Micro Rurale ect....

financière (bilan) ; (b) État de la variation des actifs nets/fonds propres ; (c) État des flux de trésorerie ; (d) Comparaison entre le budget et les montants effectifs ; (e) Notes (un résumé des principales politiques comptables et d'autres notes explicatives). Les informations complémentaires annexées aux Etats financiers annuels devront indiquer :(i) Liste d'actifs fixes⁵⁸ ; (ii) État des demandes de retrait (Appendice 1) ; (iii) Sources et utilisations des fonds (Appendice II) ; (iii) État du compte désigné et rapprochement (Appendice III). *Il s'agit des Appendices des pages 18, 19, 20 du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, janvier 2018.*

Audit externe

231. Les comptes du projet seront vérifiés annuellement par un cabinet d'audit externe. Le recrutement de l'auditeur se fera par consultation restreinte d'une liste de cabinets validée avec le FIDA. Les TdR de l'audit annuel seront rédigés par l'Emprunteur et transmis au FIDA pour non objection suivant le modèle présenté dans l'appendice 7 du *Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le FIDA, décembre 2017*.

232. L'évaluation des cabinets se fera sur la base des critères suivants:

- L'auditeur devra être indépendant du projet, de son personnel et de ses activités, conformément aux meilleures pratiques internationales ;
- L'auditeur ne doit pas fournir au projet des services de conseil, préparer ses états financiers ou l'avoir fait au cours des deux années qui précédent ;
- L'auditeur doit posséder les qualifications requises et appartenir à un organisme professionnel affilié à la Fédération internationale des experts-comptables ;
- Le travail de l'auditeur doit être conforme aux normes d'audit agréées par le FIDA ;
- Le cabinet d'audit doit être en mesure d'affecter à l'audit une équipe d'audit possédant les compétences nécessaires ;
- Le cabinet d'audit doit pouvoir démontrer qu'il a déjà réalisé des audits de la même nature et du même niveau de complexité.

233. Les rapports d'audit seront élaborés suivant les dispositions du FIDA en matière d'audit externe⁵⁹ et transmis au FIDA au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice fiscal. Le défaut de soumission du rapport d'audit annuel dans ce délai constituera une clause de suspension des décaissements. Les vérifications de l'auditeur seront étendues aux transferts et l'utilisation des fonds du projet aux partenaires d'exécution et aux microprojets financés au profit des bénéficiaires.

234. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu). Le rapport d'audit exposera l'opinion d'audit relative aux états financiers vérifiés. L'opinion sera donnée conformément aux normes ISA 70034/705, ISSAI 1700/1705. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations devra:

- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet.
- S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.
- En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

⁵⁸ Une liste détaillée des actifs fixes doit être fournie (description, coût, date d'acquisition et lieu d'utilisation).

⁵⁹ Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds

Tableau 17 : Plan d'actions administratif et financier indicatif

Action	Qui	Date limite	Conditionnalité
Projet de Lettre à l'Emprunteur	FIDA	Négociations	
Premier PTBA et PPM conjoints provisoire	UCG/MAPDR	Démarrage	Condition de décaissement
Arrêté Ministériel portant création de la Commission d'Evaluation des Marchés du COMPRAN	UCG/ MAPDR	Démarrage	Condition de décaissement
Recrutement du SAF	UCG/ MAPDR	Démarrage	Condition de décaissement
Inscription au budget de l'Etat de la contrepartie relative au premier PTBA	UCG/ MAPDR	Démarrage	Condition de décaissement
Mise à jour manuel procédures COMPRAN	FIDA	Démarrage	Condition de décaissement
Paramétrage du logiciel de comptabilité et de gestion financière	FIDA	Démarrage	
Modèle de rapport financier intérimaire (RFI)	FIDA	Démarrage	
Modèles d'accords de convention prestataires	IFAD	Démarrage	

E. Dispositions relatives à la passation de marchés

Évaluation du système de marchés publics du pays.

235. Suivant l'évaluation faite par la BAD⁶⁰, la loi réglementant les marchés publics à Sao Tomé-et-Principe a été adoptée en 2009 (« *Lei nº 8/2009 que Aprova o Regulamento de Licitação e Contratações Públicas* », datée du 26 août 2009). Il existe d'autres documents complétant le cadre juridique, tels que : (i) l'arrêté ministériel du Premier ministre no 14/2009 daté du 22 octobre approuvant les responsabilités de l'organisme d'appel, (ii) le Manuel de procédures (MPRLCP) pour application du Règlement édité par le Ministère des finances et explicite les modalités du « régime général » des marchés publics de biens, travaux et services; (iii) l'arrêté ministériel du ministre des Finances no 24/2009 daté du 5 octobre 2009 approuvant les responsabilités des unités chargées des acquisitions (UGEL) et (iv) l'arrêté ministériel du ministre des Finances no 25/2009 daté du 5 octobre 2009 approuvant les responsabilités de l'organe de contrôle des acquisitions publiques, le *Gabinete de Coordenação e Seguimento do Sistema de Licitações* (COSSIL).

236. Les processus d'acquisition sont mis en application par chaque département, par le biais de leurs unités d'acquisitions (UGEL). L'autorité chargée des marchés publics (COSSIL) passe en revue tous les processus des marchés publics, en donnant une non-objection à deux étapes : (i) les documents d'appels d'offres et (ii) les rapports d'évaluation. L'inspection générale des finances (IGF) est responsable du contrôle interne indépendant, mais les vérifications spécifiques des marchés publics relèvent de l'exception.

237. Il n'existe aucun portail consacré aux marchés publics. Toutes les informations pertinentes aux marchés publics ne sont pas facilement accessibles au travers du site Web du ministère des Finances. *Le système des marchés publics n'est pas intégré au système d'information de gestion des finances publiques (SIGFE) et il n'existe actuellement aucun système d'information pour la gestion des marchés et des contrats publics.*

238. La capacité relative aux marchés publics est généralement faible et constitue une contrainte importante dans le système d'acquisitions publiques. Il n'existe pas un plan exhaustif et durable de renforcement des compétences. Le personnel du COSSIL n'a bénéficié d'aucune formation durant ces 3 dernières années, sauf pour le coordonnateur.

239. De manière générale, le risque sur les systèmes des marchés publics du pays a été évalué comme Substantiel par la Banque africaine de développement (BAD)⁶¹ et la Banque mondiale⁶².

Dispositions de passation de marchés relatives au projet COMPRAN

240. *Passation des marchés.* Le Manuel de procédures (MPRLCP) établit cependant un « régime spécial » qui concerne les acquisitions relevant : (i) de l'application d'un traité international, ou (ii) d'un projet disposant de financement de la part d'agences de coopération ou d'institutions financières internationales, lorsque les dispositions spéciales à prendre sont expressément contenues dans l'accord de financement. L'application de normes et procédures distinctes ne dispense pas le projet

⁶⁰ Document de Stratégie pays pour Sao Tomé-et-Principe pour la période 2017-2021

⁶¹ Document de Stratégie pays pour Sao Tomé-et-Principe pour la période 2017-2021

⁶² PAD du Projet « TRANSPORT SECTOR DEVELOPMENT AND COASTAL PROTECTION PROJECT », Février 2019

d'appliquer les normes et procédures nationales (du régime général) qui ne sont pas en contradiction avec les normes particulières (du régime spécial en question).

241. Du fait de la petite taille du pays, de son insularité, du nombre limité ou de l'inexistence de fournisseurs nationaux pour chaque type de bien ou services, les procédures les plus ouvertes d'appel à la concurrence offrent un potentiel de bénéfices moins important que dans d'autres contextes, voire inexistant et l'insularité en accroît les délais d'exécution. Pour dépasser cette contrainte, le projet COMPRAN s'appuiera sur les mêmes dispositions spécifiques qui avaient été définies pour le PAPAC en 2015.

242. *Commission de passation de marché de l'UCG.* Il sera créé par Arrêté Ministériel de l'Agriculture, une Commission d'évaluation des marchés du COMPRAN, regroupant des représentants des Ministères de l'agriculture et des finances et qui statuera sur les marchés dont les seuils requièrent un avis de non objection préalable du FIDA. Les marchés, en deçà de ces seuils, seront de la compétence de la Cellule de passation de marchés de l'UCG.

243. *Examen préalable et contrôle a posteriori des processus des marchés.* L'autorité chargée des Marchés Publics (COSSIL) passera en revue, pour les marchés ayant fait l'objet d'un avis de non objection préalable du FIDA, le processus de passation de marchés, en donnant son avis de non-objection à deux étapes : (i) les documents d'appels d'offres et (ii) les rapports d'évaluation.

244. *Autorité d'approbation des marchés.* Pour les marchés dont les seuils requièrent un avis de non objection préalable du FIDA, l'autorité d'approbation du marché sera un Représentant habilité du Ministère de tutelle. Le Directeur du projet sera l'autorité d'approbation des marchés sur lesquels la Cellule de passation de marchés de l'UCG aura statué.

245. *Plan de passation de Marché (PPM).* Au démarrage du projet COMPRAN, le plan de passation de marchés (joint), relatif aux dix-huit premiers mois de mise en œuvre sera actualisé par la Direction du projet et soumis à la non-objection du FIDA. Il mentionnera pour chaque marché, la méthode de passation des marchés, les seuils de revue préalable, et les étapes de passation de marchés.

246. Ce premier plan de passation des marchés sera une des conditions préalables de décaissement. Ensuite et pour chaque année, un plan annuel de passation de marché sera élaboré et intégré au PTBA. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les dispositions spécifiques de passation des marchés définies ci-dessous et les directives du FIDA (*pour les Appels à la Concurrence Internationale*).

247. Le PPM doit être considéré comme un document évolutif et faire l'objet d'actualisation périodique au cours de l'exercice budgétaire. Toute adaptation et/ou modification importante exigera un avis de non objection du FIDA.

248. Le Directeur du COMPRAN est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés. Un spécialiste en passation de marchés sera recruté pour préparer et exécuter efficacement toutes les activités de passations de marchés du COMPRAN et des différentes structures bénéficiaires, suivant les procédures décrites dans le Manuel de gestion.

Méthodes de passation de marchés

249. *Appel à la Concurrence Internationale (ACI).* Les contrats de fournitures et travaux d'un montant élevé susceptibles d'intéresser les entreprises opérant sur le plan international, sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres International. Sauf disposition contraire, les marchés de travaux et de Biens/fournitures dont les seuils sont ci-dessous, seront attribués conformément aux directives du FIDA.

- *Biens et fournitures*, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200.000 euros;
- Travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 euros;
- Services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 euros;
- Services de consultants à titre personnel, 50.000 euros.

250. *Autres méthodes de passation de marchés de biens, fournitures et travaux.* Du fait de la petite taille du pays, de son insularité, du nombre limité ou de l'inexistence de fournisseurs nationaux pour

chaque type de bien ou services, les procédures les plus ouvertes d'appel à la concurrence offrent un potentiel de bénéfices moins important que dans d'autres contextes.

251. Pour dépasser cette contrainte, le projet COMPRAN misera, sur les dispositions générales suivantes pour les achats de biens :

- i. Le projet pourra faire recours à une Institution des Nations Unies pour les achats de véhicules et équipements disponibles couramment auprès de ce type de fournisseur (marchés d'un montant égal ou supérieur à 25 000 Euros) ;
- ii. La méthode « d'achats au meilleur prix sur le marché international » (au moins 3 cotations dont au moins 2 de fournisseurs internationaux) sera utilisée pour les marchés d'un montant égal ou supérieur à 10 000 Euros ou les marchés d'un montant inférieur pour des biens qui ne seraient pas disponibles sur le marché national ;
- iii. La méthode d'achat au meilleur prix sur le marché national (si le marché national ne peut pas répondre à la demande) sera utilisée pour les marchés d'un montant inférieur à 10 000 Euros ;
- iv. Les achats de biens disponibles sur le marché national et d'une valeur inférieure à 1 000 Euros pourront être réalisés sans procédure particulière. Il est cependant toujours recommandé de consulter si possible au moins trois fournisseurs ;
- v. Des achats de gré-à-gré pour du matériel ou des équipements destinés à des tests ou des expérimentations (matériel de micro-irrigation notamment) ;
- vi. Pour les achats de services, la méthode utilisée de façon générale sera la sélection basée sur la qualité et le coût. Les procédures pourront être totalement ouvertes ou sur listes restreintes. Le FIDA pourra autoriser la passation de marchés négociés de gré-à-gré notamment pour contribuer à la prise en charge de coûts d'intervention de partenaires directs des organisations de producteurs ou lorsque des prestations annuelles s'inscriront dans une logique de plus long terme (par exemple les contrats avec les organismes de certification (« bio », « flo », etc.) sont négociés annuellement mais ces organismes doivent pouvoir s'appuyer sur une connaissance de moyen terme des conditions de production et de commercialisation).

252. Les méthodes d'acquisition des biens et services seront en général celles décrites ci-dessus sauf dans les cas suivants : (a) Sollicitation de consultation spécialisée (logiciel comptable et de S/E) et (c) La réalisation des études/travaux par les services techniques et agences spécialisées de l'Etat. Ces deux exceptions qui nécessitent des procédures rapides pour accélérer le démarrage et la mise en œuvre du projet devront être précisées dans la lettre au bénéficiaire.

253. *Méthodes de sélection et d'emploi de services de consultants.* Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection fondée sur la qualité et le coût. Les autres méthodes de sélection pouvant être utilisées pour les services de Consultants sont les suivantes:

- Sélection du Moins-Disant (SMD)
- Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
- Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
- Sélection par Gré à gré (G/G)
- Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
- Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

254. Le manuel de gestion spécifiera les conditions dans lesquelles ces méthodes pourraient être utilisées

255. *Marchés passé par les Organisations de producteurs.* Lorsque le projet fera appel à la participation des organisations de producteurs, il pourra simplifier et adapter les procédures de passation des marchés, le cahier des charges et les clauses contractuelles à condition de respecter les principes d'économie, d'efficacité et d'équité. Le rôle de Direction du Projet sera de superviser et d'encadrer la passation des marchés, les décaissements et l'exécution des activités confiées aux bénéficiaires, de façon à garantir la transparence, l'intégrité et le respect des obligations contractuelles.

256. *Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés.* Toutes les activités de passation des marchés dont les seuils requièrent un avis préalable du FIDA à une étape quelconque

du processus feront obligatoirement l'objet de revue et certifié par un avis de non objection du FIDA. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité

257. Les seuils de revue préalable par catégorie sont les suivants :

- Pour les *marchés de fournitures et de travaux*, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 40.000 dollars Euros;
- Pour les *marchés de services de consultants / firmes*, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 20.000 Euros;
- Pour les *marchés de services de consultants à titre personnel*, tous les marchés d'un montant égal ou supérieur à 10.000 Euros.
- Pour tous les marchés de gré à gré ;
- Pour les TDR pour toute prestation intellectuelle
- Attribution/Renouvellement de tout contrat direct relatif à des services (avec les Ministères Techniques ou avec Prestataires non étatiques) quel que soit le montant.

Seuils, méthodes de passation de marchés et autorités d'approbation spécifiques au projet COMPRAN

258. Les différentes méthodes de passation des marchés par catégorie sont fournies ci-après. Ils indiquent la méthode à suivre en fonction des montants prévisionnels, la procédure d'engagement, la commission d'analyse des offres habilitée, la forme contractuelle, et le seuil de l'avis de non objection préalable du FIDA et l'Autorité d'approbation habilitée.

Tableau 18 : Biens, Fournitures et Services (autres que Services de Consultants)

Catégorie	Montants en Euros	Méthode de passation de marché	Procédure d'engagement	Contrôle à priori par CCOCIL	Commission d'analyse et d'évaluation	Forme du contrat	proposition d'attribution soumise à examen préalable du FIDA	Autorité d'Approbation Habilitées
Biens et Fournitures et Services (autres que services de consultants)	M < 1.000	ACD	demande de prix non formelle / référence au répertoire de fournisseurs	Non	SAF	Bon de commande	Non	Directeur
	1.000≤M<10.000	CSF	Consultation restreinte d'au moins trois fournisseurs	Non	Cellule Interne de Passation de Marché	Lettre de marché	Non	Directeur
	40.000≤M>10.000	AON/AOI	Appel d'offres	Non	Cellule Interne de Passation de Marché	Lettre de Marché/Contrat	Non	- Directeur
	M≥ 40.000	AON/AOI	Appel d'offres	Oui	Commission d'Evaluation des offres du COMPRAN	Contrat	Oui	Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural

Tableau 19. Travaux

Catégorie de dépenses	Montants en Euros	Méthode de passation de marché	Procédure d'engagement	Contrôle à priori par CCOCIL	Commission d'analyse et d'évaluation	Forme du contrat	proposition d'attribution soumise à examen préalable du FIDA	Autorité d'Approbation Habilitées
Biens et Fournitures et Services (autres que services de consultants)	M < 1.000	ACD	demande de prix non formelle / référence au répertoire de fournisseurs	Non	SAF	Bon de commande	Non	Directeur
	1.000≤M<10.000	CSF	Consultation restreinte d'au moins trois fournisseurs	Non	Cellule Interne de Passation de Marché	Lettre de marché	Non	Directeur
	40.000≤M>10.000	AON/AOI	Appel d'offres	Non	Cellule Interne de Passation de Marché	Lettre de Marché/Contrat	Non	- Directeur
	M≥ 40.000	AON/AOI	Appel d'offres	Oui	Commission d'Evaluation des offres du COMPRAN	Contrat	Oui	Représentant du Ministre de l'Agriculture et du Développement rural

Tableau 20. Services de consultants

Catégorie de dépenses	Montants en Euro	Méthode de passation de marché	Procédure d'engagement	Contrôle à priori par la CCOCIL	Commission d'analyse et d'évaluation	Forme du contrat	Proposition d'attribution soumise à examen préalable du FIDA	Autorité d'Approbation Habilitées
Services de consultants	≤5.000	Consultation restreinte	Consultation restreinte d'au moins trois consultants individuels (demande de CV)	NON	Cellule d'Evaluation des Offres de l'UUCG	Contrat	Non	Directeur
	5.000≤M<20.000	Dossier de Consultation restreinte	Consultation de 3 consultants au moins	NON	Cellule d'Evaluation des Offres de l'UUCG	Contrat	Oui pour les services de consultants à titre personnel	Directeur
	M≥ 20.000	AON/AOI	Appel d'offres	Oui	Commission d'Evaluation des Offres de COMPRAN	Contrat	Oui	Représentant du Ministère de l'Agriculture

Appendice : Questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière (QEGF)⁶³

Nº du projet : COMPRAN	Date :
Organisme d'exécution : Ministère de l'Agriculture	
Autoévaluation exécutée par : JARUZELSKI	Date : 12/10/2019
Examen exécuté par Alou Abdoukarim	Date : 14/10/2019

Notes d'orientation		
Le QEGF donne une liste indicative des problèmes et des questions à prendre en considération aux fins de l'évaluation de la gestion financière. Il est évident qu'un seul questionnaire peut difficilement couvrir de façon adéquate la diversité des projets du FIDA et des contextes opérationnels dans lesquels il intervient. Le QEGF doit donc être adapté pour mieux prendre en compte les circonstances particulières d'un projet en remaniant les questions (ajouts, suppressions ou modifications) de façon à coller de plus près aux objectifs de l'évaluation.		
Le QEGF a été conçu principalement pour s'appliquer à l'évaluation d'un agent principal de projet, c'est-à-dire un ministère et/ou une UEP.		
Avant d'entreprendre l'évaluation, il est essentiel d'avoir une idée claire des arrangements plausibles relatifs à l'exécution du projet: lorsque les dispositions relatives à la gestion financière sont administrées par une UEP utilisant principalement des systèmes financiers autonomes, l'UEP est de fait l'agent d'exécution, si bien que l'EGF doit porter sur ses propres dispositions relatives à la gestion financière.		
Pour utiliser le questionnaire relatif à l'évaluation de la gestion financière aux fins d'une autoévaluation, il est conseillé de consulter le responsable financier de CFS.		
S'il y a plus d'un agent d'exécution, il convient de remplir un questionnaire pour chaque organisme ayant vocation à recevoir et à décaisser les fonds du projet.		

Sujet		Réponse	Observations
1.	Organisation et dotation en personnel		
	Organisme d'exécution NOTE : Dans le cas d'un organisme gouvernemental, le SGF doit tout d'abord concentrer son attention sur l'état des systèmes de GFP du pays afin d'évaluer le niveau de risques fiduciaires auquel le projet pourrait être exposé. Après avoir déterminé l'environnement de la GFP, le SGF doit descendre au niveau du projet et se concentrer sur l'organisme (les organismes) ou l'unité (les unités) qui sera (seront) responsable(s) de la gestion financière du projet.		
1.1	Quel est l'organisme Agence Principal du Projet (APP)? Quel est le statut juridique de cet organisme?	Ministère de la Pêche, de l'Agriculture et du Développement Rural Unité de Coordination du Projet (UCG)	R.A.S.
1.2	La gestion financière du projet sera-t-elle du ressort de l'APP ou de l'UEP?	L'UCG du COMPRAN disposera d'une autonomie financière, les ressources de l'UEP font l'objet d'un contrôle réalisé par a) un auditeur interne ; b) un auditeur externe ; c) l'inspection de Contrôle du Ministère de l'Agriculture/ Ministère des finances	
1.3	L'organisme a-t-il exécuté précédemment un projet financé par un donateur? Dans l'affirmative, donner des précisions.	Non	
	Personnel		
1.4	Quel est l'organigramme (prévu) du département de la comptabilité? Joignez l'organigramme.	Coordinateur national RAF Chef Comptable UCG Aide- Comptable Antenne	Recrutement d'un auditeur Interne
1.5	Indiquez le personnel comptable (prévu), en précisant le titre et les attributions du poste, ainsi que le niveau d'études et l'expérience professionnelle requis. Joignez les descriptions de poste et les CV du personnel comptable clé.	RAF Chef Comptable Aide comptable UCG Aide Comptable Antenne	L'équipe s'est améliorée au cours de la mise en œuvre desdits projets. Elle pourrait être mieux outillée dans la configuration Programme Pays (consolidation financière)

⁶³Ce questionnaire doit être utilisé en appui à l'évaluation récapitulative des risques fiduciaires du projet au stade de la conception (annexe III).

Sujet		Réponse	Observations
1.6	Existe-t-il des descriptions de poste écrites définissant clairement les fonctions, les responsabilités, le niveau hiérarchique et le champ de compétence, du grade le plus élevé au plus bas?	Le manuel de Gestion du Projet COMPRAN va s'inspirer des dispositifs du PAPAC susceptibles d'être adaptés	La description des postes et les responsabilités seront revisités notamment
1.7	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité est-il suffisamment qualifié et expérimenté?	Oui (pour le RAF et Chef comptables) ; Le RAF et le Chef Comptable ont travaillé au PAPAC pendant 5 ans	Le RAF et le Chef Comptable de l'UCG ont participé à la mise en œuvre des projets PAPAFPA et PAPAC cofinancés par le FIDA, AFD, GEF.
1.8	Le personnel en charge des finances et de la comptabilité du projet est-il suffisamment formé aux procédures du FIDA?	Oui, le personnel a participé aux ateliers régionaux de mise en œuvre des projets FIDA	L'équipe est suffisamment rompue aux procédures FIDA – plus particulièrement le RAF.
1.9	Y a-t-il des agents contractuels parmi le personnel financier? Quelle est la durée des contrats? Indiquez les postes clés vacants et la date à laquelle il est prévu de les pourvoir.	Non Sur la durée du projet renouvelable après évaluation de performance annuelle	
1.10	Quelle est la politique de formation du personnel financier et comptable?	Formation du personnel financier intégré chaque année dans le PTBA	Il faudrait augmenter les capacités au niveau de la préparation du plan de trésorerie
1.11	Est-il avéré que le personnel financier est régulièrement muté dans d'autres services gouvernementaux? Indiquez la fréquence des mutations de personnel	Non Le personnel financier et comptable n'occupe pas des postes dans les services du gouvernement	Le personnel est dissocié de la fonction publique.
1.12	La fonction finances et comptabilité est-elle dotée d'un personnel suffisant?	Recrutement de l'aide-comptable de l'Antenne de Principe sera nécessaire.	.
2.	Budgétisation		
2.1	Qui est responsable de l'établissement et de l'approbation des budgets du projet?	Le budget est préparé par les Spécialistes et la coordination sur la base des plans d'activités des partenaires d'exécution et des Organisations de producteurs/ bénéficiaires. Le RAF et le RPM procéderont à la consolidation du budget. Ainsi, le budget sera approuvé par le Comité de Pilotage.	Processus habituel – Après approbation, le budget est ensuite soumis au FIDA pour commentaires et non objection.
2.2	Les budgets du projet sont-ils établis de façon suffisamment détaillée pour les principales activités du projet de manière à permettre le suivi de l'exécution ?	Oui, les rubriques du budget sont enregistrées dans le logiciel de gestion financière qui permet d'avoir l'exécution budgétaire mensuelle permettant d'effectuer le suivi.	Les informations sur le suivi budgétaire sont disponibles mais pas exploités pleinement dans l'analyse de la performance financière et de l'efficience
2.3	Des procédures sont-elles en place pour planifier les activités du projet, recueillir des informations auprès des unités chargées de ses différentes composantes et établir les budgets?	Oui (cf. manuel de procédures du PAPAC révisé en 2017)	Besoin d'une meilleure exploitation des données liées à l'exercice budgétaire afin que la fonction Finance contribue à l'évaluation de la performance des différentes composantes.
3.	Flux de fonds/Dispositions relatives au décaissement		
3.1	L'organisme d'exécution a-t-il une bonne expérience du financement des donateurs, et notamment de l'utilisation des avances temporaires et de la procédure des ED? Le personnel du projet a-t-il rencontré des problèmes concernant le fonctionnement des avances temporaires ou la procédure des ED?	N/A N/A.	
3.2	L'organisme d'exécution a-t-il l'expérience de la gestion des décaissements du FIDA ou d'autres donateurs? L'organisme a-t-il précédemment rencontré des problèmes importants dans la réception des fonds?	N/A N/A	
3.3	L'organisme a-t-il la capacité de gérer le risque de change ou doit-il la renforcer?	N/A.	

Sujet		Réponse	Observations
3.4	<p>Les bénéficiaires sont-ils tenus de contribuer aux dépenses du projet?</p> <p>Comment le paiement des fonds de contrepartie est-il prévu?</p> <p>Si les fonds de contrepartie doivent être payés en nature (sous forme d'apport de main-d'œuvre), des directives appropriées ont-elles été établies pour l'enregistrement et le calcul de l'apport de main-d'œuvre?</p>	<p>Oui, la contribution est en nature ; elle sera valorisée en numéraire pour les besoins de la comptabilisation avec l'appui des responsables de Composante Dans le cadre du PAPAC, Participation financière du Gouvernement sous forme d'exonération de taxes, droits, impôts et aussi décaissement en numéraire budgétisé dans le PTBA</p> <p>N/A</p>	<p>Expliciter dans le manuel de gestion la procédure de valorisation de la contribution des bénéficiaires</p> <p>Programmation annuelle/ Budget État – pas de paiement en nature et numéraire</p>
3.5	<p>Le projet est-il en partie exécuté par des communautés ou des ONG?</p> <p>Les procédures nécessaires de reddition de comptes et de suivi sont-elles intégrées dans les systèmes de l'UEP pour lui permettre de suivre l'utilisation des fonds du projet par ces intervenants?</p>	<p>Oui, des Partenaires et des Organisations de producteurs exécuteront des activités du projet dans les zones d'intervention</p> <p>Oui, à travers le suivi budgétaire de chaque partenaire d'exécution</p>	<p>Le contrôle du RAF est plus dans l'exhaustivité des pièces justificatives fournies par les Partenaires d'exécution et leur conformité avec les lignes budgétaires du contrat.</p>
3.6	Décrivez les dispositions (prévues) concernant les flux de fonds du projet; joignez un organigramme et une explication des flux de fonds du FIDA, du gouvernement et des autres bailleurs.	Se référer au paragraphe et au graphique sur les flux de fonds,	Les flux sont assez usuels – R.A.S.
3.7	Dans quelle banque le compte d'avances temporaires sera-t-il ouvert?	Banque internationale de Sao Tomé et Principe(BISTP)	Banque ayant reçu le dépôt initial du projet PAPAC en 2014.
3.8	Les dispositions (prévues) pour le virement (par le gouvernement/ministère des finances) des fonds provenant du financement à l'organisme d'exécution sont-elles satisfaisantes?	Mécanisme du Compte Désigné	R.A.S.
4.	Contrôles internes		
4.1	Séparation des fonctions-les attributions fonctionnelles suivantes sont-elles remplies par des personnes ou des unités distinctes: i) autorisation d'une opération; ii) enregistrement de l'opération; et iii) garde des actifs faisant l'objet de l'opération?	Oui pour le projet PAPAC (autorisation de la dépenses par le RAF/Directrice, contrôle par le Chef comptable, saisie comptable par l'aide-comptable)	RAS
4.2	Les fonctions de commande, de réception, d'enregistrement et de paiement des biens et services sont-elles dûment séparées ?	Oui (le bon de commande est établi par le Responsable des achats, la réception est effectuée par le service concerné, l'enregistrement de paiement est effectué par le comptable)	
4.3	Les rapprochements bancaires sont-ils effectués par une personne distincte de celle qui effectue ou approuve les paiements?	Oui les rapprochements bancaires seront effectués par le Chef comptable ; les paiements seront approuvés par le Directeur et le RAF.	R.A.S.
5.	Systèmes, principes et procédures comptable		
5.1	L'organisme est-il doté d'un système intégré de comptabilité permettant l'enregistrement correct des opérations financières du projet, y compris la répartition des dépenses par composante, catégorie de décaissement et origine des fonds?	Oui, l'UCG disposera d'un logiciel Tompro qui sera installé à l'UCG	Le système en place devra permettre d'éditer les Etats Financiers par Projet et la situation Consolidée.
5.2	Le projet utilisera-t-il le système comptable de l'organisme?	N/A	
5.2	Des contrôles sont-ils en place pour la préparation et l'approbation des opérations, assurant que toutes les opérations sont correctement exécutées et suffisamment expliquées?	Oui (les engagements et les paiements seront vérifiés et approuvé par le Chef Comptable et le RAF)	Les contrôles formels seront explicités dans le manuel de gestion révisé
5.3	Le plan comptable permet-il de comptabiliser correctement les activités du projet et les catégories de décaissement, et d'en rendre compte?	Oui le plan comptable à mettre en place permettra de comptabiliser correctement les activités par projet par catégories de décaissement.	Le plan comptable sera amendé afin de prendre en compte les créances Bailleurs lors des reconstitutions de fonds escompté.

Sujet		Réponse	Observations
5.4	La répartition des dépenses entre les diverses sources de financement peut-elle être faite avec précision?	Oui les opérations seront enregistrées par le logiciel par source de financement.	R.A.S.
5.5	Le grand livre et les livres subsidiaires sont-ils rapprochés et équilibrés?	travaux mensuel du contrôle de la cohérence des comptes	R.A.S.
5.6	Tous les documents comptables et toutes les pièces justificatives sont-ils conservés de façon permanente, dans un système défini auquel les utilisateurs autorisés peuvent avoir facilement accès?	Les documents comptables seront classés par journal de trésorerie et suivant une numérotation précise.	
5.7	Quelle est la méthode de comptabilité utilisée (par exemple, caisse, exercice)?	Exercice	R.A.S.
5.8	Quelles sont les normes comptables appliquées?	Normes comptables de l'Organisation Comptable Africaine et Malgache (OCAM)	
5.9	Le projet est-il doté d'un manuel écrit des politiques et procédures encadrant les activités et définissant les responsabilités du personnel?	Un manuel de gestion est prévu et fait partie des éléments demandés comme préalable au 1 ^{er} décaissement	Le manuel du PAPAC sera amélioré afin de tenir compte des particularités et spécificités du COMPRAN
5.10	Existe-t-il des procédures garantissant que seules les personnes autorisées pourront modifier les principes, politiques ou procédures comptables ou en établir de nouveaux à l'usage de l'organisme?	Oui avec un système de niveau d'habilitation	R.A.S.
5.11	Existe-t-il un manuel écrit des principes et procédures couvrant toutes les activités financières courantes du projet? Des manuels sont-ils distribués à tout le personnel concerné?	Oui (cf. manuel de procédures du PAPAC) Oui les Spécialistes auront accès au manuel de gestion	
Paiements			
5.12	Toutes les factures portent-elles la mention "PAYÉ"? Sont-elles datées, vérifiées, approuvées et clairement marquées pour l'imputation comptable?	Oui, la mention « PAYÉ » est portée sur toutes les factures payées Elles sont aussi approuvées et l'imputation comptable est indiquée sur chacune.	R.A.S.
Caisse et banque			
5.13	L'organisation tient-elle un livre de caisse adéquat et à jour, où sont enregistrés toutes les recettes et tous les paiements?	sera prévu dans le manuel de procédures du COMPRAN	N/A
5.14	Les comptes bancaires et la caisse font-ils l'objet d'un rapprochement mensuel?	Oui, rapprochement mensuel seront prévus.	R.A.S.
5.15	Indiquer le nom et le titre de tous les signataires autorisés des comptes bancaires du projet.	La signature est conjointe, elle est effectuée par : CAMINDA DA FONSECA/ Directrice PAPAC; Jaruzelski DIAS/ Responsable Administratif et Financier Les autres signatures de substitution : MARIA TOMÉ FERREIRA D'ARAUJO/ DIRECTRICE DE LA DIRECTION DE TRÉSOR DU MINISTÈRE DE FINANCE ABÍLIO AZEVEDO DA VERA CRUZ /LE RESPONSABLE DE LA CELLULE DE SUIVI EVALUATION DU PAPAC JOANA DAMIANA DA GRAÇA VARELA /LA DIRECTRICE GÉNÉRAL DU PLAN	R.A.S.
Protection des actifs			
5.16	Existe-t-il un système de comptabilité des actifs immobilisés, comportant un registre des actifs immobilisés pleinement opérationnel – dans le cadre d'un système comptable intégré? Le système est-il tenu à jour?	Oui, les actifs immobilisés seront enregistrés d'une façon exhaustive dans le système, les actifs immobilisés font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice. N/A	.
5.17	Est-il procédé à des rapprochements physiques périodiques des actifs immobilisés et des stocks?	Oui, à la fin de l'exercice, sera prévu	
Divers			
5.18	Le projet a-t-il indiqué aux employés, aux bénéficiaires et à toute autre partie prenante à qui ils doivent signaler tout soupçon de fraude, gaspillage ou détournement concernant les ressources ou les biens du projet?	Oui, cela sera indiqué lors des réunions avec le personnel du projet.	

Sujet		Réponse	Observations
5.19	Les politiques et les procédures définissent-elles clairement les conflits d'intérêts et les transactions entre parties liées (réels ou apparents) et prévoient-elles des mesures destinées à protéger l'organisation?	Non, mais cela sera indiqué d'une façon verbal aux concernés.	
5.20	Existe-t-il des contrôles sur l'établissement des états de paie, et les changements apportés aux états de paie sont-ils dûment autorisés?	Oui, les états de paie seront contrôlés et autorisés par le Directeur du Projet.	
6. Rapports et suivi			
6.1	Le système de reddition de comptes doit-il être adapté pour permettre l'établissement de rapports sur les composantes du projet?	Non,	Optimisation de TomPro – R.A.S.
6.2	Le projet a-t-il établi les responsabilités en matière de rapports sur la gestion financière, spécifiant quels sont les rapports exigés, et quelles doivent en être la teneur et la fréquence?	Oui, le système qui sera mis en place permet d'avoir des informations financières à la fin de chaque mois.	Le projet établira des tableaux sur l'exécution budgétaire pour les réunions de Coordination
6.3	Quelle est la fréquence de l'établissement des états financiers? Les rapports sont-ils élaborés en temps voulu pour être utiles à la prise de décisions?	Annuelle, les états financiers sont préparés à la fin de chaque exercice Oui	R.A.S.
6.4	Les rapports financiers font-ils la comparaison entre les dépenses effectives et les allocations budgétisées et programmées?	oui	Lacunes dans l'analyse rétrospective de la performance financière.
6.5	Les rapports financiers sont-ils produits directement par le système informatique de comptabilité, par des feuilles de calcul ou par d'autres moyens?	Oui, les rapports financiers seront préparés à partir des informations financières fournies le logiciel Tompro.	Les états financiers sont tirés directement du système TomPro.
6.6	(Si des états financiers consolidés sont nécessaires) Le système comptable est-il suffisamment équipé pour permettre la consolidation appropriée des données financières des organismes?	N/A	N/A
6.7	Le système de gestion financière est-il informatisé?	Oui, à travers le logiciel Tompro	R.A.S.
6.8	Ce système est-il en mesure de produire les rapports financiers requis?	Oui	R.A.S.
6.9	Le personnel est-il correctement formé à la maintenance de ce système?	oui	Besoin de renforcer les capacités sur le paramétrage de l'exécution budgétaire avec engagement
6.10	Des systèmes adéquats de "sauvegarde" des archives financières existent-ils?	Oui, à travers la sauvegarde périodique des informations financières sur un disque dur externe.	R.A.S.
7. Audit interne			
7.1	L'APP est-il doté d'un service d'audit interne?	Oui. Un auditeur interne sera prévu	N/A
7.2	Quelles sont les qualifications et l'expérience du personnel du service d'audit interne?	Cabinet ou Consultant disposant d'une expérience dans un projet de développement rural financé par un bailleur de fonds	N/A
7.3	À qui l'auditeur interne rend-il compte?	Directeur du Projet et au Comité de Pilotage	N/A
7.4	Le service d'audit interne inscrira-t-il le projet à son programme de travail?	N/A	N/A
7.5	Les conclusions de l'audit interne sont-elles suivies de mesures d'application?	Absolument	N/A
8. Audit externe			
8.1	Quel est l'auditeur externe de l'organisme?	N/A	R.A.S.
8.2	L'audit externe de l'organisme subit-il des retards? Quand les rapports d'audit sont-ils publiés?	N/A	R.A.S.
8.3	L'audit externe de l'organisme respecte-t-il les normes internationales d'audit?	N/A	
8.4	D'importants problèmes de responsabilité ont-ils été signalés dans les rapports d'audit des trois dernières années? Des problèmes ont-ils été constatés dans les précédents rapports d'audit concernant le fonctionnement des comptes d'avances temporaires ou l'utilisation des procédures relatives aux ED du projet?	N/A N/A	
8.5	Les comptes du projet seront-ils audités par l'auditeur de l'organisme ou par un autre auditeur?	L'auditeur à recruter dans le cadre du COMPRAN	
8.6	Le projet a-t-il établi un mandat acceptable pour son audit annuel?	Oui, sur la base d'un contrat signé avec l'auditeur, cela lui permettra de remplir son mandat.	

Appendice : Esquisse du manuel des procédures administratives et financières

Le manuel décrit en détail les procédures, les personnes responsables pour chaque action, les délais de traitement, le processus de contrôle et d'approbation ainsi que les documents ou processus informatisés. Les annexes au manuel contiennent des fiches et formulaires-type, des modèles de documents et d'autres informations utiles.

1. Introduction

- 1.1.Présentation du programme (brève description, financement, structure organisationnelle, modalités d'exécution, supervision et reporting)
- 1.2.Présentation du manuel (objectif du manuel, révision périodique, cadre juridique, règles et procédures applicables)
- 1.3.Système de contrôle interne
 - Principes généraux
 - Niveau central (UCG)
 - Niveau régional (Antenne de Principe)
 - Vérifications et contrôles extérieurs (audit interne, supervisions, audit externe)

2. Gestion administrative

- 2.1.UCG/Antenne de Principe (rôle, structure, organisation, règles et fonctionnement des bureaux)
- 2.2.Corrrespondance et communication interne (gestion du courrier, systèmes d'information et de communication, archivage des documents)
- 2.3.Déplacements officiels
- 2.4.Aateliers et réunions

3. Gestion du personnel

- 3.1. Types de contrats
- 3.2. Recrutement (sélection, rémunération, contrats)
- 3.3. Administration du personnel (prise de fonction/formalités, dossiers du personnel, paie et déclarations fiscales/sociales, congés, évaluation de performances, renouvellement de contrat)
- 3.4. Obligations et mesures disciplinaires
- 3.5. Rupture de contrat
- 3.6. Personnel temporaire et consultants individuels

4. Gestion des biens et équipements

- 4.1. Définition et suivi des immobilisations (système de suivi, étiquetage, inventaire physique)
- 4.2. Maintenance et sécurité
- 4.3. Véhicules de projet (principes et règles de gestion du parc, entretien et réparations, gestion du carburant)
- 4.4. Cessions d'immobilisations
- 4.5. Gestion des stocks (fournitures de bureau et informatiques)

5. Passation des marchés

- 5.1. Généralités (cadre règlementaire et procédures applicables, système de PM, méthodes de passation, organes de passation et de contrôle)
- 5.2. Programmation des marchés (format du plan de passation des marchés, contenu, lien avec PTBA, calendrier, approbation, suivi de l'exécution et mise à jour du PPM)
- 5.3. Processus de passation des marchés (demande d'achat, spécifications techniques/TDR, modalités de passation, processus de consultation, différentes commissions, processus de sélection des fournisseurs, attribution des marchés et élaboration des contrats, suivi des contrats et reporting, registre des contrats, fiches de suivi des contrats, livraison des biens, travaux et services)
- 5.4. Passation des marchés de biens, travaux et services non intellectuels
 - Marchés compris entre Euro XXXX et Euro XXXX
 - Marchés compris entre Euro XXXX et Euro XXXX (biens et services non intellectuels)
 - Marchés compris entre USD Euro XXXX et Euro XXXX (travaux)
 - Marchés de gré à gré
 - Marchés passés auprès d'institutions des Nations-Unies
 - Réception des marchés de biens et de travaux
- 5.5. Passation des marchés de services de consultants

- Généralités
- Sélection fondée sur la qualité et le coût
- Sélection fondée sur la qualification des consultants
- Sélection du moins-disant
- Sélection avec enveloppe budgétaire
- Sélection de consultants individuels
- Marchés de gré à gré
- Suivi de l'exécution des marchés
- 5.6. Passation de marchés d'achats courants
 - Biens et services de fonctionnement courant
 - Bons de commande et suivi des commandes
 - Réception des livraisons

6. Gestion financière

- 6.1. Généralités (principes généraux, organisation du service, système de gestion financière)
- 6.2. Mobilisation des ressources
 - Fonds FIDA et FEM (avance initiale, DRF: approvisionnement du compte désigné, paiement direct, remboursement au Gouvernement)
 - Fonds d'adaptation – FEM (avance initiale, DRF: approvisionnement du compte désigné, paiement direct, remboursement au Gouvernement)
 - Fonds de contrepartie (processus de demande et d'approbation, contributions en nature, approvisionnement du compte de contrepartie)
 - Contributions des bénéficiaires
- 6.3. Gestion de trésorerie
 - Prévisions de trésorerie
 - Flux de fonds
 - Gestion des comptes bancaires (ouverture des comptes, utilisation et fonctionnement, signataires, rapprochements bancaires)
 - Gestion des caisses (plafonds, alimentation, utilisation, contrôles)
- 6.4. Processus budgétaire (préparation du budget, suivi budgétaire)
- 6.5. Engagement de dépenses
- 6.6. Décaissements (procédures de paiement par chèque ou virement, par caisse, versement des subventions)
- 6.7. Rapports financiers (rapport financier mensuel, états financiers intérimaires – contenu, délais, destinataires)

7. Gestion comptable et procédures

- 7.1. Méthodes et principes comptables utilisés
- 7.2. Description des écritures comptables relatives à chaque opération de gestion - Rôles et responsabilités des personnes involucrées dans le processus (saisie, validation approbation)
- 7.3. Description des écritures comptables relatives à chaque opération relative au financement du fonds de facilitation - Rôles et responsabilités des personnes involucrées dans le processus (saisie, validation approbation)
- 7.4. Description des fonctionnalités du logiciel comptable et des contrôles automatisés y présent

8. Procédures comptables et audit

- 8.1. Généralités (principes comptables, système de comptabilité, logiciel de gestion comptable, codification analytique)
- 8.2. Imputation comptable (principes, procédures, fiches d'imputation, journaux et autres éditions comptables, schémas d'écritures comptables)
- 8.3. Contrôle et clôture mensuelle des comptes
- 8.4. États financiers
- 8.5. Audit externe (sélection de l'auditeur, TDR, préparation et déroulement de l'audit, calendrier, rapport d'audit)

F. Planification, suivi-évaluation et Gestion des savoirs

259. Cette section décrit les dispositions générales de planification, suivi-évaluation, gestion des savoirs et du projet COMPRAN. Elles serviront de base à la préparation du Manuel de S/E et de gestion des connaissances.

Planification

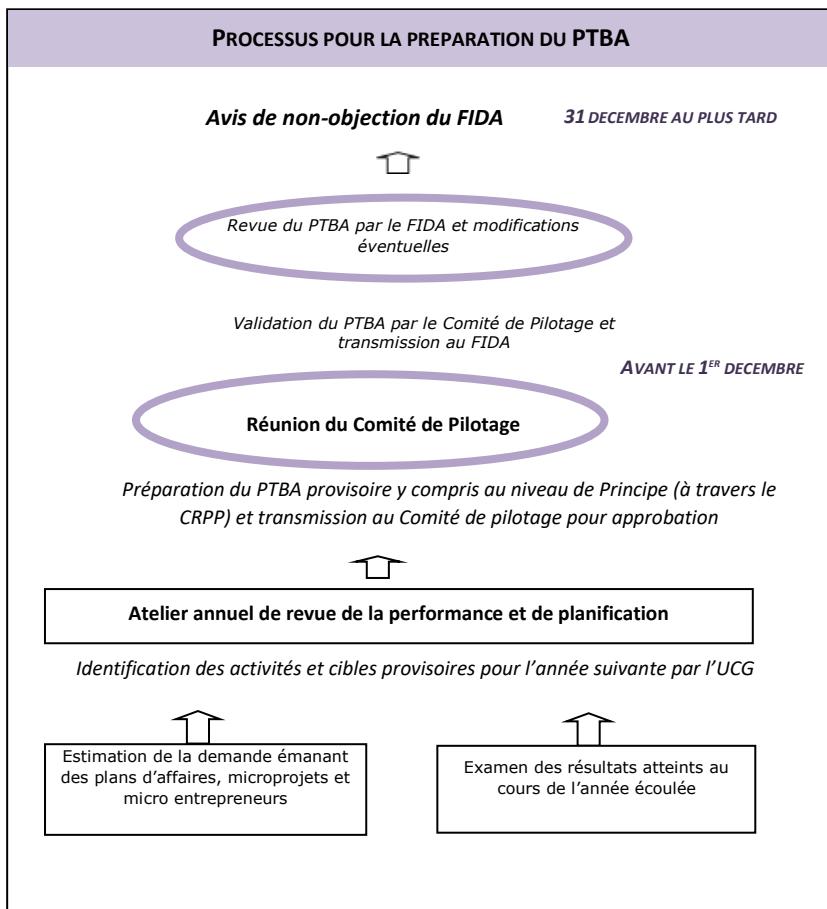
260. Un processus de planification rigoureux qui identifie clairement les produits (ou cibles physiques) à réaliser au cours des 12 prochains mois dans la poursuite des objectifs du projet, les activités à mettre en œuvre pour obtenir ces résultats et les ressources financières nécessaires sera le point de départ d'une bonne gestion du projet.

261. Le principal outil de planification des activités sera le Plan de travail et budget annuel (PTBA) qui sera préparé en utilisant le modèle proposé en annexe 6 (Dcp) qui comprend deux parties : une partie narrative et un tableau Excel. La partie narrative décrira les principales réalisations du projet au cours de l'année écoulée, le contexte de mise en œuvre, les difficultés rencontrées, les solutions apportées et les grandes lignes proposées pour le nouveau PTBA. Le tableau Excel présentera, pour chaque produit du cadre logique détaillé : (i) les activités à mettre à œuvre ; (ii) les responsabilités pour la mise en œuvre des activités, (iii) le calendrier d'exécution, (iv) les cibles physiques trimestrielles relatives à chaque produit ; (v) les indicateurs du Plan de S/E et du cadre logique ; et (vi) le budget nécessaire au financement des activités. En annexe au document, figurera également un Plan de passation des marchés.

262. Les références clés pour la préparation des PTBA seront : (i) le Cadre logique détaillé du projet (Annexe 1 du Dcp), qui quantifie tous les produits à réaliser et les résultats à atteindre à l'horizon de la date d'achèvement du projet ; (ii) les tableaux de coûts du DCP qui fournissent un budget indicatif du projet ventilé par années et activités ; et (iii) les investissements structurants et à la demande. Les deux premières références ne devront cependant pas être considérées comme rigides. Les cibles du cadre logique et les tableaux de coûts du DCP pourront subir des modifications pour s'adapter aux changements susceptibles d'intervenir dans le cours du projet. Ces modifications seront décidées lors de la revue à mi-parcours, après consultation du FIDA et son approbation.

263. Le premier PTBA sera préparé lors de l'atelier de démarrage du projet. La préparation des PTBA des années suivantes suivra un processus itératif commençant aux environs du mois de septembre, avec l'organisation d'ateliers d'évaluation de la performance et de planification qui réuniront tous les partenaires de mise en œuvre et tout le personnel de l'UCG. Au cours de ces ateliers, la performance de l'année écoulée sera discutée et analysée (résultats atteints par rapport aux objectifs, contraintes, mesures correctives à apporter) et celle de l'année suivante sera planifiée après examen des différents plans d'affaires actualisés.

Figure 6 : Processus de préparation du PTBA



264. Le PTBA provisoire sera soumis au Comité de pilotage pour validation, puis sera transmis au FIDA au plus tard au début du mois de décembre de chaque année, de façon à ce le temps nécessaire soit disponible pour des échanges entre l'UCG et le FIDA sur les clarifications ou modifications éventuelles à apporter au PTBA provisoire. L'avis de non-objection du FIDA devra être obtenu au plus tard le 31 décembre de chaque année.

265. Le PTBA final sera décliné au niveau de tous les partenaires de mise en œuvre et du personnel de l'UCG en PTBA individuels, qui serviront de base à l'évaluation annuelle de leurs performances respectives. L'antenne de Principe à travers le Comité régional de planification participative (CRPP) conduira annuellement un processus régional permettant de définir les activités qui seront portées au PTBA du projet. Le suivi de l'exécution du PTBA sera assuré en continu, avec revue périodique de la performance (au minimum chaque mois), lors de réunions du personnel de l'UCG.

266. A la fin de l'année, le tableau du PTBA sera actualisé pour comparer les résultats aux prévisions (cibles physiques et financières), avec calcul du taux d'atteinte des cibles physiques annuelles et cumulées (Voir modèle proposé dans le PIM). Ce document sera annexé au nouveau PTBA et au rapport annuel d'avancement.

Suivi-évaluation

267. Les détails opérationnels du système de S/E en termes de processus, outils et responsabilités seront définis dans le Manuel de S/E et de gestion des connaissances sur la base des grandes lignes directrices présentées dans les chapitres suivants.

Objectifs du suivi-évaluation

268. Le principal objectif du système Suivi/Evaluation (S/E) du projet sera d'informer les responsables de l'Unité de coordination et de gestion du projet (UCG) et les autres parties prenantes

sur la performance et l'efficacité de la mise en œuvre comme base à la prise de décisions dans une perspective de gestion axée sur les résultats, d'une part, et afin d'apprécier et documenter les effets précoce et impacts du projet d'autre part. Le système de S/E devra fournir des données et informations périodiques, complètes et fiables permettant d'analyser la performance de mise en œuvre et les résultats.

Plus précisément, le système de S/E mis en place et géré par le Responsable S/E de l'UCG devra permettre de :

- i) Suivre l'exécution du projet (activités et produits) et la performance de la mise en œuvre.
- ii) Mesurer et évaluer les résultats du projet (effets et impact)
- iii) Comptabiliser de manière fiable le nombre de bénéficiaires et vérifier l'efficacité de la stratégie de ciblage.
- iv) Générer des savoirs et connaissances sur des approches efficaces de réduction de la pauvreté, de développement de filières et d'inclusion économique des femmes, en particulier des femmes chefs de famille, et des jeunes.

Suivi de la mise en œuvre et le rapportage

269. Le suivi de la mise en œuvre du projet consistera essentiellement à suivre les activités et les produits du projet par rapport aux cibles physiques prévues (et telles qu'identifiées dans le PTBA), et à évaluer la qualité de ces produits. Plus précisément, le suivi des progrès de la mise en œuvre sera axé sur :

- i) Le suivi du taux d'exécution des cibles physiques trimestrielles et annuelles identifiées dans le PTBA en lien avec chaque produit attendu.
- ii) La vérification du respect du calendrier de mise en œuvre par tous les partenaires de mise en œuvre et prestataires de services.
- iii) Le contrôle de la qualité des activités mises en œuvre et des services ou prestations des partenaires.

270. *Nature des données à collecter.* Les données à collecter pour le suivi de la mise en œuvre et le renseignement des indicateurs du cadre logique seront spécifiées dans le plan de suivi-évaluation⁶⁴ qui sera annexé au manuel de suivi-évaluation.

⁶⁴ Également appelé « dictionnaire des indicateurs ».

Tableau 21 Principales données⁶⁵ requises pour le suivi de l'exécution

Activités du projet	Principales données requises	Responsabilités pour la collecte ou l'enregistrement des données
Appui à l'établissement de contrats commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de rencontres de plateformes locales de concertation organisées et nb de participants - Nb de contrats commerciaux développés/négociés, conclus et mis en œuvre - Nb de coopératives bénéficiaires de contrats commerciaux - Nb de parties prenantes dans les contrats commerciaux, par catégorie d'acteurs. - Nb de producteurs/transformateurs bénéficiaires de ces contrats commerciaux (prévu/réalisé). - Volumes de production/d'achat concernés par ces contrats commerciaux (prévu/réalisé). - Valeur en USD des contrats commerciaux (prévisions, réalisations). - Valeur de la contribution financière des bénéficiaires et des opérateurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Spécialiste Agro-business de l'UCG - Coopératives
Financement des Plans d'Affaires des coopératives	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de Plans d'Affaires de producteurs (ou de coopératives) développés, évalués et financés. - Nb de producteurs/transformateurs bénéficiaires des Plans d'Affaires financés. - Taux d'exécution physique et financière des Plans d'Affaires. - Type d'infrastructures et d'équipements financés dans le cadre des Plans d'Affaires - Nombre d'utilisateurs pour ces infrastructures ou équipements - Volumes de produits, transformés et/ou commercialisés à travers le financement des Plans d'Affaires (prévu/réalisé). - Valeur de la contribution financière des bénéficiaires et des opérateurs privés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Spécialiste Structuration et professionnalisation des acteurs de l'UCG - Spécialiste Agro-business de l'UCG - Coopératives
Professionalisation des organisations de producteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'organisations appuyées, par type (association, coopérative, union). - Nb de membres au sein des organisations appuyées (jeunes, femmes, total). - Nature et date de l'appui fourni à chaque organisation. - Nb de membres des organes dirigeants (comités de gestion) des organisations ayant bénéficié d'une formation et nature de la formation. - Volume annuel de production transformée et commercialisée, par coopérative et filière. - Chiffres d'affaires, dépenses, marge brute et marge nette annuelle, par coopérative et filière. - Nb de coopératives/organisations offrant des services conseil de qualité à leurs membres. - Nb de membres ayant bénéficié de services-conseil fournis par leurs coopératives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Spécialiste Structuration et professionnalisation des acteurs de l'UCG - Coopératives ou Associations
Financement de micro-projets / AGR	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de personnes appuyées dans la préparation d'un micro-projet - Nb de propositions de micro-projets élaborées, évaluées et financées, par type d'AGR. - Nb de personnes ayant reçu un financement pour la mise en œuvre d'un micro-projet (jeunes, femmes, total). - Nb de personnes appuyées pendant la mise en œuvre d'un micro-projet (jeunes, femmes, total), par type d'appui. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Porteurs de micro-projets appuyés
Appui à l'insertion économique des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de jeunes formés (filles, garçons), par type et durée de formation et domaine professionnel. - Nb de jeunes (filles, garçons) dotés de kits de démarrage. - Nb de jeunes (filles, garçons) dotés d'un fonds de démarrage. - Nb de jeunes (filles, garçons) accompagnés dans leur projet professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Micro-entrepreneurs appuyés
Accès aux intrants	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de pépinières installées, par filière. - Nb de plants produits et commercialisés, par filière. - Nb de producteurs ayant bénéficié de matériel végétal résilient, par filière. - Nb d'ha plantés avec du matériel végétal résilient, par filière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Coopératives - Pépiniéristes appuyés
Appui-conseil de proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de Conseillers techniques formés au sein des coopératives, par filière - Nb de champs école paysans mis en place et fonctionnels. - Nb de producteurs (femmes, jeunes, total) accédant aux services des CEP, par filière. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - CEP - Coopératives
Education environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de campagnes de sensibilisation organisées et nb de personnes sensibilisées. - Nb de personnes formées sur les pratiques de pêche durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Prestataires de services
Education nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Nb de relais communautaires identifiés, formés et actifs (femmes, jeunes, total) - Nb de campagnes de sensibilisation organisées et nb de participants. - Nb de communautés bénéficiant de campagnes de sensibilisation. - Nb de jardins scolaires identifiés, mis en place et fonctionnels. - Nb de mamans formées sur les questions nutritionnelles et actives. - Nb d'écoles organisant des démonstrations culinaires. 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires de mise en œuvre - Prestataires de services - Spécialiste Nutrition et inclusion sociale de l'UCG
Construction d'infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Caractéristiques des infrastructures (km de routes, capacité des ouvrages hydrauliques, etc.) et nb d'utilisateurs (prévu/réalisé) - Pour chaque infrastructure : <ul style="list-style-type: none"> o Date d'achèvement de l'étude de faisabilité (prévue/réalisée) o Date d'attribution du contrat o Date de début et de fin des travaux (prévue/réalisée) o Taux d'exécution des travaux à intervalles convenus o Date d'achèvement des principales étapes de la construction (prévue/réalisée) o Date de la pré-réception et de la réception finale (prévue/réalisée) o Nombre de réservations mineures et majeures relevées et éliminées. o Dates des visites de supervision par les ingénieurs o Date de la visite d'inspection finale pour réception - Aménagements hydro-agricoles : - Nb d'ha aménagés et nb de producteurs bénéficiaires - Nb d'ha bénéficiant d'une meilleure irrigation et nb de producteurs bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Prestataires de services - Spécialiste en infrastructures de l'UCG - Spécialiste Systèmes de production résilients de l'UCG

271. *Outils de collecte des données.* Les données primaires nécessaires au bon suivi de l'exécution seront collectées par tous les partenaires et membres de l'UCG responsables de la mise en œuvre des activités sur le terrain, d'une part, ainsi que par les associations de producteurs, les micro-entrepreneurs et les porteurs d'AGR d'autre part.

272. Des fiches standardisées seront préparées lors de la finalisation du manuel de suivi-évaluation (auquel elles seront annexées) et seront utilisées pour la collecte des données par les partenaires de mise en œuvre et les prestataires de services. L'obligation d'utiliser ces outils de collecte, et de transmettre les données consolidées à intervalle régulier sera consignée dans les conventions de partenariats ou contrats des prestataires. Les contrats de prestataires et conventions de partenariats devront également stipuler les modèles et fréquence pour la préparation de rapports d'avancement périodiques.

273. Par ailleurs, le Responsable de suivi-évaluation développera tous les modèles de registres nécessaires, dans lesquels les coopératives ou d'autres types de bénéficiaires (porteurs de micro-projets, micro-entrepreneurs) consigneront les données requises.

⁶⁵ A modifier ou compléter si nécessaire dans le Manuel de S/E.

274. *Evaluation de la performance de mise en œuvre.* Une fois collectées et consolidées, les données sur les activités et les produits seront analysées et serviront à la préparation de tableaux de bord périodiques, dont les principaux seront les suivants :

Principaux Tableaux de bord pour le suivi de l'exécution
Tableau de bord - Suivi de l'exécution du PTBA
Tableau de bord - Suivi du Cadre Logique
Tableau de bord - Suivi des plans d'affaires
Tableau de bord - Suivi des travaux de construction d'ouvrage
Tableau de bord - Supervision des entreprises de construction
Tableau de bord - Suivi de l'exécution des plans d'affaires
Tableau de bord - Suivi de la mise en place des AGR
Tableau de bord - Suivi des organisations de producteurs
Tableau de bord - Suivi des campagnes de sensibilisation
Tableau de bord - Suivi des formations
Tableau de bord - Suivi des jeunes micro-entrepreneurs

275. La performance sera examinée lors de réunions bimensuelles ou mensuelles du personnel de l'UCG. Entre autres sujets, ces réunions aborderont le respect du calendrier convenu pour les activités, la performance des partenaires et les problèmes de mise en œuvre et solutions à apporter.

276. Par ailleurs, les informations consolidées permettront de renseigner tous les indicateurs de résultat du cadre logique, y compris les indicateurs ORMS, et serviront de base à la préparation des rapports d'avancements. Les informations transmises par les partenaires de mise en œuvre seront vérifiées de manière aléatoire lors de visites de contrôle du Responsable de S/E sur le terrain (au moins 1 fois par mois). Ces visites sur le terrain fourniront également l'occasion d'interagir avec les bénéficiaires, d'évaluer leur satisfaction à l'égard des services reçus ou de documenter certains résultats.

Comptabilisation des bénéficiaires

277. Tout au long de la mise en œuvre, le système de suivi-évaluation devra permettre la comptabilisation précise du nombre de producteurs et autres bénéficiaires appuyés dans le cadre du projet, c'est-à-dire ayant bénéficié des activités prévues pour chaque groupe cible. Ce faisant, le système de S/E aidera à évaluer l'efficacité de la stratégie de ciblage, c'est-à-dire la mesure dans laquelle les groupes cibles du projet, en particulier les femmes chefs de famille et les jeunes, ont effectivement été atteints.

278. Pour ce faire, il sera impératif que tous les partenaires de mise en œuvre et les coopératives et associations appuyées enregistrent les bénéficiaires en indiquant leur genre (masculin/féminin) et leur âge à la date de leur sélection. En principe, le risque de doublon dans le calcul du nombre total de bénéficiaires appuyés est minimal, étant donné que les 3 grands groupes cibles recevront un appui très différencié. Cependant, afin que le suivi de l'exécution et des résultats soit plus efficace, il sera important que le système de suivi-évaluation et le Système de Gestion de l'Information (SGI) permettent le suivi de l'appui apporté à chaque coopérative, chaque porteur d'AGR et chaque micro-entrepreneur, lesquels recevront un identifiant unique dans le SGI/base de données du suivi-évaluation. De même, il sera capital que le système de S/E puisse comptabiliser avec exactitude le nombre de producteurs appuyés dans le cadre du financement des plans d'affaires et des partenariats commerciaux.

279. Pour comptabiliser le nombre total de personnes bénéficiaires du projet, on supposera qu'un (e) producteur/rice appuyé/e correspond à un ménage⁶⁶, puis l'on multipliera le nombre total de ménages appuyés par la taille moyenne d'un ménage (4 personnes).

⁶⁶ Le risque qu'au sein du même ménage, le mari et la femme ait été appuyés tous les deux par le projet paraît minime et ne justifie pas la mise en place d'un système de S/E qui pourrait faire cette distinction.

Mesure et évaluation des résultats

280. L'évaluation des résultats du projet consistera à mesurer les résultats des interventions auprès des bénéficiaires. La référence clé sera les indicateurs d'effets et d'impact du cadre logique et les cibles associées.

281. L'objectif sera de vérifier, à intervalles réguliers, que les produits réalisés au titre des deux composantes conduisent aux résultats escomptés et impacts. Cela se fera au moyen des enquêtes quantitatives et qualitatives suivantes :

282. L'enquête de référence : Une enquête quantitative sera réalisée par un bureau d'étude ou prestataire spécialisé à partir d'un échantillon représentatif de bénéficiaires, avec pour objectif le recueil et l'analyse des données nécessaires à la caractérisation de la situation socio-économique, des moyens d'existences et des conditions de vies des bénéficiaires avant le démarrage des activités. Ces informations deviendront la référence à partir de laquelle on pourra mesurer les changements à l'achèvement du projet, et donc apprécier les résultats et l'impact du projet. Un exemple de termes de référence pour la conduite de l'enquête de base est donné en annexe 5 du PIM.

283. Des données de référence seront par ailleurs collectées de manière continue lors de la sélection des bénéficiaires des diverses interventions (notamment la sélection des micro-entrepreneurs et porteurs d'AGR), avec enregistrement de toutes les données portant sur leurs revenus, situation professionnelle, production, etc. au moment de leur sélection.

284. Enquêtes d'impact à mi-parcours et finale : Une enquête d'impact sera réalisée à mi-parcours et à l'achèvement, juste avant le démarrage de la revue à mi-parcours et de la mission d'achèvement, sur la base d'un échantillon représentatif de bénéficiaires. On utilisera le même questionnaire que celui utilisé pour l'enquête de référence de façon à pouvoir comparer les résultats et analyser les évolutions, ce qui permettra, au final, d'apprécier l'impact du projet. Des enquêtes qualitatives seront réalisées en parallèle aux enquêtes quantitatives dans les localités de l'échantillon afin d'éclairer tous les résultats de ces dernières.

285. Les trois enquêtes (référence, mi-parcours et finale) seront réalisées par un bureau d'études ou un prestataire de services compétent, qui sera sélectionné par appel d'offres par l'UCG (après consultation de l'Institut National de Statistique), ou par l'INS.

286. Enquêtes nutritionnelles : En parallèle aux enquêtes de référence, à mi-parcours et finale, une enquête nutritionnelle sera réalisée par une organisation spécialisée auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires issu des localités spécialement retenues pour la mise en œuvre de la sous-composante Education nutritionnelle.

287. Autres enquêtes. En plus des deux enquêtes quantitatives et qualitatives décrites ci-dessus, lesquelles seront externalisées et porteront sur un échantillon représentatif de bénéficiaires, des enquêtes annuelles sur les effets pourront être réalisées par l'UCG auprès d'un plus petit échantillon de bénéficiaires (de manière à ce que ces exercices demeurent légers et rapides), avec pour principal objectif d'apprécier si les activités mis en œuvre conduisent aux effets positifs escomptés (notamment en termes de renforcement des capacités). D'autres études pourront être réalisées au besoin, notamment dans le cadre de la gestion des savoirs.

288. Par ailleurs, le Gouvernement, le FIDA et tous les bailleurs concernés organiseront conjointement une revue à mi-parcours et une revue d'achèvement :

289. La revue à mi-parcours : elle aura pour objectif d'évaluer l'état d'avancement de la mise en œuvre, la qualité de la gestion du projet, la pertinence des approches et des activités ainsi que les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs et de faire les recommandations qui s'imposent. Au besoin, la revue à mi-parcours sera l'occasion d'apporter les modifications qui s'imposent à la conception du projet.

290. La revue d'achèvement : elle sera organisée avant la fin de la période de mise en œuvre du projet, idéalement avant la date d'achèvement du projet (au plus tard trois mois après la clôture du projet). L'objectif sera d'apprécier la performance d'ensemble du projet et les résultats obtenus (atteinte des effets et de l'impact), évaluer les perspectives de durabilité des acquis et dégager les principaux enseignements issus de l'expérience du projet.

Gestion de données

291.Une base de données électronique centralisée (ou Système de Gestion de l'Information) sera installée pour permettre l'enregistrement électronique de toutes les données collectées dans le cadre des activités de suivi-évaluation. La base de données développée dans le cadre du PAPAC pourra servir de point de départ si l'on estime qu'elle peut remplir toutes les fonctions souhaitées, ou alors un logiciel spécialisé (de type TomPro Monitoring ou RUCHE) pourra être utilisé après paramétrage.

292.Le SGI/logiciel devra être paramétré pour permettre : (i) le suivi du PTBA ; (ii) le suivi des indicateurs du cadre logique simplifié du DCP et du cadre logique détaillé; (ii) le décompte précis du nombre total de bénéficiaires appuyés (avec désagrégation du nombre de femmes, d'hommes et de jeunes bénéficiaires); (iii) le suivi des contrats de prestataires de services ; (iv) le suivi des activités dont aura bénéficié chaque communauté et chaque bénéficiaire des activités d'appui à la production et à l'insertion des jeunes (chacun recevant un identifiant unique dans la base de données) ; (v) le géoréférencement des activités du projet et la préparation de cartes; (v) Le suivi de la performance de chaque coopérative et groupement appuyés (évolution du nombre de membres, surfaces cultivées, quantités produites, transformées, vendues, etc.) et de leur Plans d'Affaires ; (v) la génération de tous les Tableaux de bord pertinents.

Rapportage

293.*Rapports d'avancement.* Le responsable suivi-évaluation sera responsable de la préparation des rapports d'avancement mensuels, semestriels et annuels (voir le modèle proposé à l'annexe 6 du PIM). Les rapports d'avancement semestriels et annuels seront envoyés au FIDA pour information et constitueront des documents importants pour informer les missions de supervision du FIDA. Le rapport d'avancement annuel sera préparé vers la fin de l'année.

294.*Données SRMO.* Chaque année, le RSE sera également responsable de la préparation d'un tableau présentant les données actualisées relatives à chaque indicateur SRMO⁶⁷ pertinent du FIDA, avec pour chaque indicateur pertinent : (i) les résultats annuels (atteintes des cibles physiques telles que mesurées par les activités de suivi-évaluation) au regard des cibles quantitatives fixées en début d'année (telles qu'identifiées dans le PTBA) ; et (ii) l'identification des résultats cumulés depuis le démarrage du projet au regard des cibles globales à atteindre.

Gestion des savoirs et communication

295.*Gestion des savoirs.* Dès le démarrage du projet, l'UCG élaborera une *Stratégie de gestion des savoirs et de communication*. La gestion des savoirs aura un triple objectif : (i) l'ancrage durable des savoirs techniques auprès des producteurs et coopératives (production de matériel didactique, campagnes de sensibilisation) ; (ii) la génération de connaissances à partir de l'expérience du projet dans des domaines variés⁶⁸ en s'appuyant sur les informations collectées dans le cadre du suivi des résultats ou d'études thématiques ponctuelles; (iii) le partage de ces connaissances auprès des Départements Techniques du MAPDR, du FIDA ou des autres bailleurs de fonds à l'aide de divers médias (publications, site Web, ateliers de réflexion, participation à des Communautés de Pratique, production de films vidéos). Tout en générant des connaissances à partir de son expérience dans divers domaines, les besoins d'apprentissage (domaines à améliorer) pourront également être identifiés lors des missions de supervision du FIDA ou lors de la revue à mi-parcours.

296.Divers outils et processus seront suivis pour la gestion et le partage des connaissances, notamment :

- Capitalisation des expériences : les activités de suivi-évaluation devront culminer en l'identification et la documentation des bonnes pratiques et expériences pertinentes du projet. Des processus d'analyse critique seront mis en œuvre pour reconstruire les logiques qui ont permis d'atteindre les résultats. Par le biais de recueils de témoignages, entretiens avec les bénéficiaires et personnes ressources, études de cas, ces processus permettront d'analyser, entre autres, la situation initiale, les étapes suivies, les activités réalisées, les ressources engagées, le contexte spécifique, les conditions de réussite et les résultats obtenus. Au final, ces processus d'apprentissage et de capitalisation de l'expérience devront permettre de capturer et formaliser les savoirs tacites avec suffisamment de clarté suffisante pour qu'ils puissent être partagés.

⁶⁷ Système de Mesure des Résultats Opérationnels.

⁶⁸ Diverses thématiques pourraient être concernées : organisation des filières, commercialisation, appui aux coopératives, insertion économique des jeunes femme et hommes ruraux, nutrition, etc.

Les thèmes concernés par la capitalisation de l'expérience pourront être les suivants : professionnalisation des organisations de producteurs ; structuration des filières ; intensification agricole et systèmes de production résilients ; intégration économique des femmes chefs de famille et des jeunes ; gestion de l'eau et irrigation ; labellisation, certification et accès aux marchés ; partenariat privé/public ; etc.

- **Foires aux savoirs et activités événementielles** : ces évènements seront organisés régulièrement pour partager les innovations et faire connaître les produits des filières appuyées au niveau national et international.
- **Echanges et voyages d'études** : dans le cadre de la coopération sud-sud et triangulaire, les producteurs et responsables de coopératives pourront acquérir de nouveaux savoirs auprès de leurs pairs dans d'autres pays lors de voyages d'études, ce qui facilitera l'apprentissage et l'adoption des meilleures pratiques.
- **Production et diffusion de matériel didactique** : des supports appropriés (affiches, livrets techniques, vidéos, etc.) à destination des producteurs, des membres des coopératives ou des communautés seront développés et diffusés afin d'assurer l'ancrage durable de tous les savoirs techniques et de pérenniser les messages des diverses campagnes de sensibilisation.
- **Production et diffusion de matériel de communication** : des supports appropriés (articles web, articles de presse écrites, vidéos, etc.) seront développés afin de diffuser auprès du grand public des informations pertinentes sur les activités et les résultats du projet.
- **Mise en place d'une bibliothèque électronique**. Dans un souci de sauvegarde de la mémoire institutionnelle et d'accessibilité de l'information, tous les documents, études et rapports produits par l'UCG, ainsi que tous les documents développés dans le cadre des initiatives de gestion des savoirs (vidéos, matériel de communication) seront soigneusement archivés dans une bibliothèque électronique centralisée.

Appendice : Modèle de programme de travail et budget annuel

Résultats attendus et activités	Indicateurs	Calendrier				Responsabilités	Cibles physiques			Budget				
		T 1	T 2	T 3	T 4		Annuelle s	Globale s	Coût unitair e	Annue l	Approuv é (global)	Cat .	Financemen t IFA	Gouv .
Composant e 1														
Sous-Component 1.1:														
Produit 1.1.1:														
Activité 1.1.1.1														
Activité 1.1.1.2														
Etc.														
Budget total pour Produit 1.1.1:														
Produit 1.1.2.														
Activité 1.1.2.1														
Activité 1.1.2.2														
Etc.														
Budget total pour Produit 1.1.2:														
Produit 1.1.3.														
Activité 1.1.3.1														
Activité 1.1.3.2														
Etc.														
Budget total pour Produit 1.1.3:														
Budget total pour Sous-Composante 1.1:														
Sub-Composant e 1.2:														
Produit 1.2.1														
Activité 1.2.1.1														
Activité 1.2.1.2														
Etc.														
Budget total pour Produit 1.2.1:														
Produit 1.2.2.														
Activité 1.2.2.1														
Etc.														
Budget total pour Produit 1.2.2:														
Budget total pour Sous-Composante 1.2:														

Produits attendus et activités	Indicateurs	Calendrier				Responsabilités	Cibles physiques		Réalisations physiques				Budget			Dépenses				
		T 1	T 2	T 3	T 4		Annuel les	Global es	Annuel les	%	Cumulées	%	Total	Annuel	Cat.	Annuel les	%	Cumulées	%	
Composante 1																				
Sous-Composante 1.1:																				
Produit 1.1.1:																				
Activité 1.1.1.1																				
Activité 1.1.1.2																				
Activité 1.1.1.3																				
Etc.																				
Budget total pour Produit 1.1.1:																				
Produit 1.1.2:																				
Activité 1.1.2.1																				
Activité 1.1.2.2																				
Etc.																				
Budget total pour Produit 1.1.2:																				
Produit 1.1.3:																				
Activité 1.1.3.1																				
Activité 1.1.3.2																				
Etc.																				
Budget total pour Produit 1.1.3:																				
Budget total pour Sous-Composante 1.1:																				
Sub-Composante 1.2:																				
Produit 1.2.1																				
Activité 1.2.1.1																				
Activité 1.2.1.2																				
Etc.																				
Budget total pour Produit 1.2.1:																				
Produit 1.2.2:																				
Activité 1.2.2.1																				
Activité 1.2.2.2																				
Etc.																				
Budget total pour Produit 1.2.2:																				
Budget total pour Sous-Composante 1.2:																				

Appendice xx : Architecture du manuel de suivi-évaluation

Introduction

- 1) Objet du manuel de suivi et d'évaluation
- 2) Objectifs du projet et résultats attendus
- 3) Groupes cibles et stratégie de ciblage

Partie 1: Définitions clés et vue d'ensemble du système de S/E

- 1) Termes et définitions clés
- 2) Objectifs du système de S/E
- 3) Vue d'ensemble du système
 - A. Suivi de la mise en œuvre
 - B. Suivi et évaluation des résultats et de l'impact
 - C. Acteurs clés du S/E – Rôles et responsabilités

Partie 2: Les outils et processus de S/E

- 1) Outils et processus de suivi de l'exécution
 - A. Le plan de travail et budget annuel (PTBA)
 - B. Méthodes et outils de collecte de données
 - C. Analyse et synthèse des données
 - D. Évaluation de la performance
 - E. Vérification des données
- 2) Outils et processus pour la mesure des résultats et de l'impact
 - A. Les enquêtes quantitatives et qualitatives
 - B. L'évaluation de la performance des coopératives, Plans d'Affaires et porteurs d'AGR
 - C. Évaluation des effets et de l'impact

Partie 3: Gestion de l'information et rapportage

- 1) Données détaillées requises
- 2) Circulation de l'information
- 3) Gestion et enregistrement des données
- 4) Rapportage

Annexe 1 - Cadre logique détaillé du projet

Annexe 2 - Plan de S/E

Annexe 3 - Modèle de PTBA

Annexe 4 - Modèles des Tableaux de bord

Annexe 5 - Modèles de fiches de collecte

Annexe 6 - Modèles de registres de coopératives

Annexe 7 - Modèles pour les rapports d'avancement trimestriels, semestriels et annuels

Annexe 9 - Termes de référence pour les enquêtes de référence, à mi-parcours et d'achèvement

Annexe 10 - Questionnaire d'enquête de base / à mi-parcours / finale et de l'enquête nutritionnelle

Annexe 11 - Guides d'entretien pour les enquêtes qualitatives

Annexe 12 - Tableaux de suivi des performances des coopératives, Plans d'Affaires et porteurs d'AGR

Appendice xx : Exemple de structure pour la préparation des rapports annuels d'avancement

- Page de titre
- Carte de la zone du projet
- Table des matières
- Tableau des figures et des tableaux
- Acronymes

1. INTRODUCTION

- Présentation des données clés sur les zones d'interventions du projet et les dates clés de la mise en œuvre.
- Introduire les principaux objectifs du projet et les principales composantes, tels que conçus à l'origine ; et identifier les modifications qui pourraient avoir été apportées à la conception initiale.
- Présentation de l'état d'avancement général de la mise en œuvre et du taux d'exécution global du PTBA ; discussion sur la performance des prestataires des services et partenaires.
- Identifier, le cas échéant, les principaux changements dans le cadre politique, réglementaire ou institutionnel qui ont affecté les secteurs du développement agricole ou rural au cours de l'année sous revue et qui peuvent être pertinents pour la mise en œuvre du projet.

2) RÉSULTATS ET IMPACT DU PROJET

A. ACTIVITÉS ET RÉSULTATS

- Pour chaque Composante et Sous-composante, présentation des informations suivantes :
 - Principales réalisations physiques : Description des principales activités mises en œuvre au cours des 12 derniers mois et les principaux résultats obtenus par rapport aux objectifs du PTBA, avec explication des écarts éventuels entre résultats attendus et réalisations effectives. Présentation des résultats cumulatifs au regard des objectifs globaux, avec discussion sur les perspectives que tous les objectifs soient atteints à l'achèvement du projet.
 - Contexte de mise en œuvre et défis : Présentation des éventuels principaux problèmes de mise en œuvre et les goulets d'étranglement rencontrés au cours de l'année écoulée, ainsi que leurs causes et les solutions envisageables. Analyse des facteurs externes ou circonstances susceptibles d'affecter positivement ou négativement la mise en œuvre de la Composante/Sous-composante au cours des 12 prochains mois.
 - Recommandations détaillées : Présentation des actions détaillées qui seront prises afin de relever les principaux défis de mise en œuvre.

Les principales données seront présentées sous formes de tableaux et graphiques, tandis que les données détaillées seront annexées. Des éventuels problèmes liés à la qualité et la fiabilité des données collectées, ou des lacunes dans les données, seront présentés. Les raisons des retards devront être expliquées.

B. RÉSULTATS ET IMPACT

- Pour chaque sous-composante, le rapport présentera les données sur les résultats et l'impact du projet sur les bénéficiaires, ou les observations en la matière réalisées sur le terrain, et analysera les tendances positives ou négatives. En particulier, le rapport présentera les résultats quantitatifs et qualitatifs clés et des conclusions claires concernant les domaines d'impact suivants : a) Capacités des bénéficiaires; B) Amélioration de la productivité agricole ou animale pour les principales activités agricoles; (C) Amélioration des revenus des bénéficiaires et de la sécurité alimentaire. Les données clés seront également présentées sous forme de tableaux ou de graphiques.
- Présentation et analyse des facteurs externes susceptibles d'avoir contribué, négativement ou positivement, aux effets observés et à l'impact sur les bénéficiaires.

C. CIBLAGE, GROUPES CIBLES ET QUESTIONS DE GENRE:

- Le rapport présentera un tableau montrant selon leurs profils, le nombre total des bénéficiaires au cours des 12 derniers mois par rapport aux objectifs annuels et aux objectifs globaux.
- Description des approches et stratégies (critères, processus) pour l'identification et la sélection des bénéficiaires et le ciblage des groupes cibles ; avec présentation des difficultés ou des défis éventuels.

- Description des principales activités mises en œuvre spécifiquement pour les femmes ou les jeunes ; ou des mesures adoptées pour s’assurer que ces groupes cibles puissent bénéficier de l’appui du projet. Présentation des principaux résultats du projet en matière d’autonomisation des femmes.

D. DURABILITÉ

- Le rapport analysera les perspectives que les résultats atteints par le projet soient durables, en abordant les questions liées au renforcement des capacités institutionnelles, les capacités des groupements de producteurs, la durabilité des filières, le fonctionnement et l’entretien des infrastructures après l’achèvement du projet, etc.
- Présentation de la stratégie pour améliorer ou garantir les perspectives de pérennité des réalisations du projet.

3) PERFORMANCE DE MISE EN ŒUVRE

A. PERFORMANCE DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

- Le rapport abordera la question de la performance des partenaires clés d’intervention et des prestataires de services.

B. PERFORMANCE DU SUIVI/EVALUATION

- Description des principales activités de S/E entreprises ; discussion sur la qualité et fiabilité des données et le respect des délais dans la collecte et la transmission des données, etc.

C. GESTION FINANCIÈRE ET DÉBOURSEMENTS

- Le rapport présentera les montants annuels et les montants cumulatifs déboursés par Sous-Composante au regard des prévisions annuelles de dépenses et du budget global alloué. Présentation des éventuels problèmes liés à la gestion financière, aux flux financiers, délais de paiement, etc. ainsi que des mesures correctives qui s’imposent.

D. PASSATION DE MARCHÉS

- Présentation des principales activités d’acquisition de biens et de services pour l’année écoulée (le plan actualisé de passation des marchés étant présenté en annexe). Identifier les problèmes et les goulets d’étranglement, ainsi que des mesures correctives qui s’imposent.

4) CONCLUSIONS, LEÇONS APPRISES ET RECOMMANDATIONS

A. CONCLUSIONS

- Résumé de la performance globale du projet en comparant les objectifs annuels clés aux réalisations effectives ; et les réalisations cumulatives avec les objectifs globaux.
- Présentation des forces et les faiblesses du projet.
- Analyse des principaux goulets d’étranglement dans la mise en œuvre ou les opportunités à saisir.

B. LEÇONS APPRISES

- Présentation des principales leçons tirées de la mise en œuvre du projet.
- Description des innovations clés du projet ou des approches susceptibles d’intéresser le Gouvernement, le FIDA, ou d’autres acteurs dans le cadre de futurs projets.

C. RECOMMANDATIONS

- Mettre en évidence les recommandations clés ou les changements qui doivent être introduits afin de faciliter la mise en œuvre et l’atteinte des résultats.

ANNEXES

- PTBA actualisé
- Tableaux de synthèse
- Tableaux financiers
- Plan de passation des marchés

Appendice xx : Projet de termes de référence de l'enquête de référence

1. Objectifs

L'enquête de base visera à : i) rassembler des informations quantitatives et qualitatives sur les conditions socio-économiques, revenus, moyens d'existence et conditions de vie des bénéficiaires potentiels du projet avant le démarrage des activités ; et (ii) la quantification des valeurs de référence relatives aux indicateurs d'effets et d'impact du cadre logique.

Les données de base collectées seront principalement utilisées, à mi-parcours et à l'achèvement du projet, comme référence pour mesurer l'efficacité et les impacts du projet. Elles pourront également servir à éclairer la planification de certaines interventions du projet ou le processus de sélection des bénéficiaires.

Entre autres, et en relation avec les objectifs spécifiques du projet, l'enquête de référence fournira des informations sur les aspects suivants :

- Situation socio-économique générale dans les localités ciblées (scolarisation, taux d'alphabétisation, l'accès à la santé des soins, le taux de pauvreté, etc.).
- Caractéristiques des ménages (nombre de membres, l'âge, le sexe).
- Accès à des terres productives/arables, à des terres irriguées ou à des parcelles non irriguées (et nature de cet accès : titres fonciers, location de terres).
- Production agricole : les principales cultures cultivées (pour les principales cultures : nombre d'hectares cultivés et rendements moyens annuels à l'hectare) et commercialisées (quantité, prix)
- Estimation des pertes post-récolte.
- Production animale : Types et nombre d'animaux possédés par les ménages ; nombre d'animaux vendus/an; Production laitière (type, quantités produites et vendues); Revenu annuel du bétail et des produits laitiers.
- Niveaux et sources de revenus : Revenu annuel total du ménage; Revenu agricole total; Principales sources de revenus ; Nombre de personnes contribuant aux revenus du ménage.
- Actifs et biens des ménages (description de l'habitat, biens d'équipement, moyens de transport, etc.).
- L'accès à des intrants agricoles de qualité (semences, engrains, produits phytosanitaires).
- L'accès aux services de vulgarisation agricole ou de conduite du bétail.
- L'accès à l'eau potable, l'eau d'irrigation et de l'eau pour le bétail.
- L'accès au capital financier et au crédit.
- L'accès aux routes et de l'état des routes.
- L'accès aux marchés, aux commerçants et aux acheteurs.
- L'accès à l'information sur les prix des produits agricoles.
- Les effets du changement climatique sur les moyens de subsistance et stratégie d'adaptation au niveau des ménages.

Méthodes de collecte de données

Après un examen du PDC et du PIM et d'autres documents pertinents, le Consultant préparera une note méthodologique détaillée décrivant la stratégie d'échantillonnage, le processus et les outils de collecte des données, y compris des questionnaires d'enquête et des guides d'entretien.

Les méthodes suivantes doivent être utilisées :

Enquête auprès des ménages : Une enquête quantitative sera réalisée auprès d'un échantillon représentatif de ménages ruraux vivant dans les localités ciblées. L'échantillon doit être représentatif des caractéristiques clés des bénéficiaires primaires (appartenance à un des 3 groupes-cibles, sexe, âge). L'objectif sera de collecter des données quantitatives sur les moyens de subsistance et moyens de production, le revenu et le statut socio-économique des ménages ruraux, ainsi que sur leur accès aux intrants de production, aux services essentiels, aux connaissances et aux marchés.

Entrevues avec des informateurs clés : Des entretiens semi-structurés seront menés auprès d'informateurs clés (responsables communautaires, agents de santé communautaires, responsables

d'associations, etc.) afin de mieux comprendre certains aspects spécifiques (par exemple, les facteurs de pauvreté et de vulnérabilité, le statut social des femmes et des jeunes, les contraintes de production et de commercialisation, etc.).

Utilisation des données secondaires : Un examen approfondi des données secondaires disponibles concernant les localités ciblées sera effectué afin de fournir des informations générales (accès à l'éducation, à la santé, production agricole, etc.).

Stratégie et cadre d'échantillonnage

L'enquête sera menée auprès d'un échantillon représentatif de bénéficiaires (sélection aléatoire à partir de listes). Cette sélection devra se faire parmi des bénéficiaires déjà identifiés mais n'ayant pas encore reçu d'appui du projet. Le consultant suggérera une stratégie d'échantillonnage (par exemple une méthode d'échantillonnage stratifié en grappes) et une taille appropriée pour l'échantillon, en tenant compte de la taille estimée de la population mère et des caractéristiques des divers groupes-cibles.

Lignes directrices pour les rapports ORMS⁶⁹

Le FIDA a mis en place un système de suivi des résultats (Système de mesure des résultats opérationnels, SRMO), qui permet à l'Institution de faire le suivi des réalisations principales de son portefeuille de projets, à partir d'une liste standardisée d'indicateurs de Produits et d'Effets. Chaque année, et pour chacun des indicateurs pertinents du SRMO, les projets doivent fournir au FIDA les informations suivantes : réalisations annuelles par rapport aux prévisions et réalisations cumulées par rapport aux cibles globales.

Les indicateurs suivants seront donc suivis par le COMPRAN, avec rapportage annuel au FIDA. Tous ces indicateurs ont été intégrés au Cadre Logique détaillé de l'Annexe 1

Domaines	N°	Indicateurs de produit	N°	Indicateurs d'effet direct (à vérifier lors d'enquêtes quantitatives)
Comptabilisation des bénéficiaires	1	Nombre de personnes recevant des services ou un appui du projet		
	1.a	Nombre correspondant de ménages touchés		
	1.b	Nombre total (estimé) de membres au sein des ménages touchés		
Accès aux ressources naturelles			1.2.1	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant une amélioration de l'accès à la terre, aux forêts, ou à l'eau
Accès aux technologies agricoles et aux services de production	1.1.2	Nombre d'hectares de terres agricoles dotées d'infrastructures hydrauliques construites/remises en état	1.2.3	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant l'adoption de technologies, de pratiques ou d'intrants nouveaux/améliorés
	1.1.3	Nombre de producteurs ruraux recevant des paquets technologiques ou des intrants/ facteurs de production	1.2.2	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant une réduction de la pénurie d'eau par rapport aux besoins de la production
	1.1.4	Nombre de personnes formées aux pratiques et/ou techniques de production	1.2.4	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant une augmentation de la production
Services financiers inclusifs	1.1.5	Nombre de personnes ayant accès à des services financiers	1.2.5	
	1.1.7	Nombre de personnes ayant reçu une formation en alphabétisation financière et/ou utilisation des services et produits financiers		
Nutrition	1.1.8	Nombre de personnes/ménages recevant un appui ciblé pour améliorer leur nutrition	1.2.8	Pourcentage de femmes interrogées déclarant une amélioration qualitative de leur régime alimentaire
Diversification des entreprises rurales et des possibilités d'emploi	2.1.1	Nombre d'entreprises rurales ayant accès à des services de développement des entreprises	2.2.1	Nombre d'emplois nouveaux créés
	2.1.2	Nombre de personnes formées à des activités productrices de revenus ou à la gestion des entreprises	2.2.2	Pourcentage des micro-entrepreneurs appuyés déclarant une augmentation de leurs profits
Organisations de producteurs ruraux	2.1.3	Nombre d'organisations de producteurs ruraux appuyées	2.2.3	Nombre d'organisations de producteurs ruraux ayant conclu des partenariats/accords formels ou des contrats avec des organismes publics ou privés
	2.1.4	Nombre de producteurs ruraux qui sont membres d'une organisation de producteurs ruraux appuyée	2.2.4	Pourcentage de membres d'une organisation de producteur appuyée déclarant que la fourniture de services l'organisation s'est améliorée/étendue
			2.2.5	Nombre d'organisations de producteurs appuyées déclarant une augmentation de leurs ventes
Infrastructures rurales	2.1.5	Nombre de kilomètres de routes construites ou réhabilitées	2.2.6	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant une amélioration de l'accès physique aux marchés et aux infrastructures de transformation et de stockage
	2.1.6	Nombre d'infrastructures de commercialisation, transformation ou stockage construites ou remises en état		
Durabilité environnementale et changement climatique	3.1.1	Nombre de groupes appuyés dans la gestion durable des ressources naturelles et des risques liés au climat	3.2.1	Pourcentage des bénéficiaires interrogés déclarant l'adoption de pratiques et technologies durables et résilientes au changement climatique
	3.1.4	Nombre d'hectares de terres soumises à une gestion résiliente au climat		
Politiques		Nombre de produits de savoirs pertinents en matière de politiques réalisés		Nombre de lois, réglementations, politiques ou stratégies influencées par l'expérience du projet

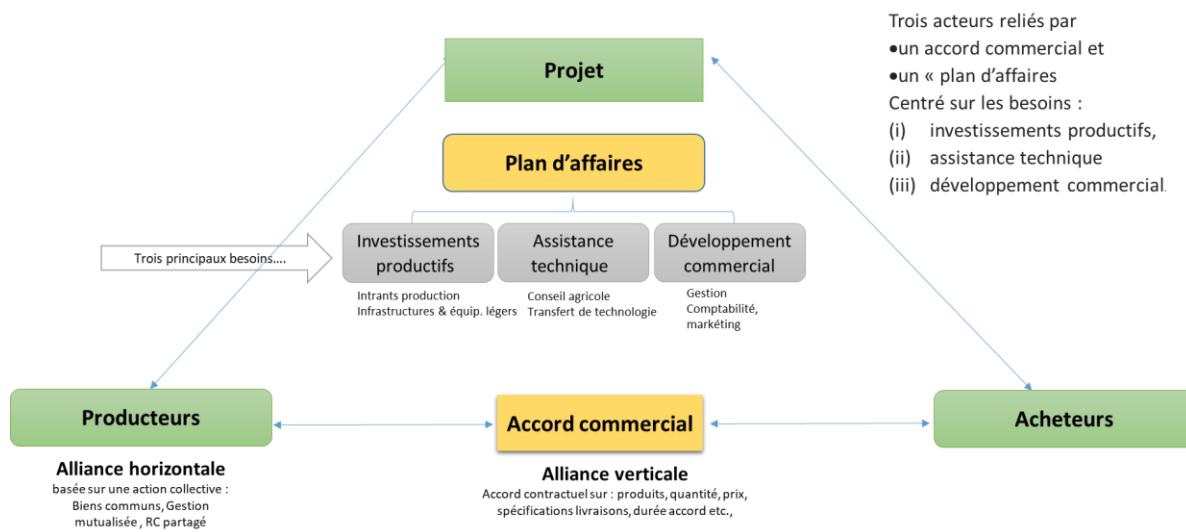
⁶⁹ Les directives sont disponibles sur le site du FIDA au lien suivant :

<file:///C:/Users/mdonn/Documents/Documents/STANDARD%20MATERIAL/Guidelines/EB-2017-120-R-7-Rev-1%20-%20ORMS%20-%20French.pdf>

Notes et fiche sur la composante A

Concept de partenariat

Le concept d'alliance productive implique habituellement trois acteurs principaux : (i) un groupe de petits producteurs, (ii) un ou plusieurs acheteurs, et (iii) le secteur public (Projet). Les producteurs sont généralement unis au sein d'une organisation de producteurs (PO), le ou les acheteurs peuvent être actifs à différents niveaux d'une chaîne de valeur sur les marchés commerciaux ou institutionnels, et le secteur public est généralement représenté par le ministère de l'Agriculture (et/ou de l'Élevage).



Ces trois acteurs sont reliés par une proposition commerciale, ou « plan d'affaires », qui décrit les besoins en capitaux et en services des producteurs et propose des améliorations leur permettant de mettre à niveau leurs capacités de production et leurs compétences afin de renforcer leurs liens avec les marchés, à travers les acheteurs(s).

La réalisation de ce plan d'affaires dans le cadre d'un projet d'Alliance Productive (ou de Partenariat Productif) est généralement soutenue par trois grands types d'intrants et/ou activités centrés sur les besoins des producteurs : (i) investissements productifs, (ii) assistance technique et (iii) développement commercial.

Les investissements productifs comprennent généralement la fourniture de machines et d'équipements, d'infrastructures (sur ou hors exploitation) et d'intrants pour les producteurs (semences, engrains, produits vétérinaires, par exemple).

De même, **l'assistance technique** comprend la fourniture de services de vulgarisation, de transferts de technologies et d'assistance spécialisée sur des questions techniques liées à la production, à la transformation et aux aspects environnementaux, ainsi que des études de marché.

Enfin, **le développement commercial** vise à renforcer les capacités des producteurs en matière de gestion, de comptabilité, d'administration des affaires et de marketing.

Les projets de partenariat productif peuvent mettre un accent variable sur chacun de ces types d'intrants, mais tous utilisent des biens et des services de soutien pour améliorer la réalisation d'un plan d'affaires. L'une des principales caractéristiques d'un projet d'AP est que les intrants essentiels au soutien du plan d'affaires sont normalement cofinancés par des subventions accordées par le secteur public, au-delà de l'engagement financier des producteurs et, dans certains cas, des acheteurs. Les partenariats productifs renforcent les liens entre producteurs et acheteurs, en se traduisant par des arrangements ou des accords mutuellement bénéfiques qui ont pour effet de resserrer les relations entre les maillons d'une chaîne de valeur.

Avantages pour les producteurs et les acheteurs

Les **producteurs** tirent avantage principalement de l'accès direct à un acheteur, ce qui peut générer des revenus plus élevés (prix plus élevés pour leurs produits) et de moindres coûts de transaction. D'autres avantages que les producteurs peuvent recevoir de la relation directe avec un acheteur peuvent impliquer des volumes d'achats garantis, des prix fixés avant les ventes, des conseils et des appuis techniques pour améliorer la production en quantité et en qualité. En plus des avantages de travailler directement et en collaboration avec un acheteur, le groupe de producteurs reçoit un soutien technique et financier et technique du secteur public. Ce soutien peut inclure un appui pour la préparation de plans d'affaires, des subventions pour aider au financement d'investissements productifs (entrepôts, machines, technologies de production et assistance technique, etc.).

Les **acheteurs** bénéficient de l'obtention d'une quantité et d'une qualité déterminées d'un produit agricole dont ils ont besoin pour leurs activités commerciales. Cela peut être particulièrement utile lorsqu'il est difficile d'obtenir des volumes suffisants, à des moments clés et d'un niveau de qualité adéquat.

Éléments requis pour un partenariat productif

Les **producteurs doivent être organisés**. Les producteurs sont généralement de petits exploitants dont la production (parfois excédentaire) est une marchandise qu'ils commercialisent après la récolte. Les producteurs doivent être organisés dans une organisation de producteurs où un groupe de producteurs forme une structure légalement reconnue leur permettant de recevoir et d'investir des fonds et de passer des contrats avec des acheteurs pour la livraison d'un produit.

Plans d'affaires. Les plans d'affaires élaborés pour les Alliances doivent inclure des détails sur les investissements productifs, l'assistance technique, le développement commercial des entreprises, ainsi que toutes les activités qui permettront à l'AP de fonctionner pour les parties concernées.

Jumelage des acheteurs et des producteurs. Un élément essentiel d'une Alliance Productive consiste à associer un groupe de producteurs à un acheteur ou plusieurs acheteurs, en s'engageant à respecter leurs engagements spécifiques en matière de production et de livraison de biens (producteurs), ainsi qu'en achetant et en payant les produits (acheteurs) à des moments précis.

Relation commerciale entre le groupe de producteurs et l'acheteur. La nature du contrat peut varier dans ses formalités, mais un contrat écrit formel est recommandé et préférable à un accord verbal. Tous les arrangements devront prendre en compte les spécifications du produit, la quantité à livrer, le prix à payer et la qualité requise.

Pour plus d'informations : cf. : Note pratique « Créez des partenariats public-privé-producteurs (4P) dans les filières agricoles. FIDA

Exemple de Modèle de plan d'affaires 4 P

SOURCE : Note pratique « Crée des partenariats public-privé-producteurs (4P) dans les filières agricoles. FIDA

Résumé Description et objectifs des partenaires du 4P Description des débouchés commerciaux (analyse de rentabilité du 4P) Description du modèle d'affaires Activités et objectifs proposés Budget et sources de financement Plan de mise en œuvre Analyse financière Analyse des risques Stratégies en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale Durabilité environnementale des pratiques de production et transformation Valeurs de référence et indicateurs de S&E
Vue d'ensemble des partenaires commerciaux du 4P Nom, localisation et statut juridique
Description des débouchés commerciaux (analyse de rentabilité du 4P) Possibilités de commercialisation et d'expansion des ventes (description du produit/service, de la clientèle, de la stratégie pour le marché cible, des prévisions de ventes) Description des cibles et objectifs du 4P (ensemble et par partenaire du 4P)
Modèle d'affaires du 4P Nombre et profil des ménages ruraux concernés Type d'accord d'achat avec le fournisseur: par exemple contrat collectif/individuel, accord de compensation avec crédit intégré en nature, total des matières premières nécessaires (volume, qualité), calendrier de livraison, transport, formule de tarification, échéancier et conditions de remboursement, services intégrés (par exemple assistance technique crédit)
Activités et investissements proposés par le partenaire du 4P Amélioration ou mise en place de la production: intrants requis (semences, pesticides, engrains, main-d'œuvre, etc.) et matériel Accès à la vulgarisation et au conseil technique (secteur public, prestataire privé, coopérative de producteurs) Traitement post récolte (par exemple tri, calibrage, conditionnement) et transport Certification de produits/procédés, recherche et développement Activités de transformation/commercialisation et actifs Formation et renforcement des capacités en gestion organisationnelle et commerciale Améliorations nécessaires dans les infrastructures publiques
Budget par activité et sources de financement Par partenaire, activité et catégorie de dépenses du 4P Sources de financement (entreprise privée, producteurs, secteur financier, etc.)
Analyse financière Hypothèses financières avec et sans investissement additionnel Besoin de financement pour la production Évaluation de l'entreprise (évaluation de la contribution en nature) Estimation du plan de financement et du flux de trésorerie Calcul de la valeur actuelle nette et du taux de rentabilité économique interne Estimation du plan de financement et du flux de trésorerie
Analyse des risques (marché, climatiques, sociaux, politiques) Stratégies en matière d'égalité des sexes et d'inclusion sociale Durabilité environnementale et adaptation au changement climatique (pratiques de production et de transformation) Valeurs de référence et indicateurs de S&E (commercial, social, environnemental)

Tableau auxiliaire de l'analyse financière

EXEMPLE DE MODELE DE PLAN D'AFFAIRES PARTIE « FAISABILITE ET DURABILITE ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE »

SOURCE : METHODOLOGIE FAO RURALINVEST

DÉCRIRE LE MARCHÉ PRÉVU (pour les projets générant des revenus, préciser les points de vente, les acheteurs, les conditions, etc.) **AINSI QUE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX (CLASSEZ PAR CATEGORIE A= pas d'impact négatif sur l'environnement, B= faible impact sur l'environnement, C= impacts moyens ou importants OU D=effets négatifs importants pour lesquels il n'existe pas de mesures efficaces d'atténuation) ET MESURES D'ATTENUATION:**

[Large empty box for environmental market description and mitigation measures]

ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE DE FAISABILITÉ POUR LES PROJETS GÉNÉRATEURS DE REVENUS

A. CAPACITÉ DU PROJET À COUVRIR SES COÛTS

RECETTES TOTALES PAR AN page 4: total de la colonne 3 _____ (1)

COÛTS DE PRODUCTION TOTAUX PAR AN page 4: total de la colonne 5 _____ (2)

FRAIS GENERAUX TOTAUX PAR AN page 4: total de la colonne 12 _____ (3)

**COÛTS TOTAUX PAR AN
(COÛTS DE PRODUCTION ET FRAIS GÉNÉRAUX)** (2) + (3) _____ (4)

MARGE BRUTE PAR AN = (1) - (4) _____ (5)

B. NOMBRE D'ANNÉES DE MARGE BRUTE ANNUELLE NÉCESSAIRE POUR COUVRIR LES INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENT TOTAL page 2: total de la colonne 5 _____ (6)

NOMBRE D'ANNÉES NÉCESSAIRES = (6) / (5) _____ (7)

**C. BÉNÉFICE ANNUEL NET
APRÈS PROVISION POUR LE REMPLACEMENT DES INVESTISSEMENTS**

**PROVISIONS ANNUELLES POUR
LE REMPLACEMENT DES INVESTISSEMENTS** page 2: total de la colonne 11 _____ (8)

**BÉNÉFICE ANNUEL NET APRÈS PROVISION
POUR LE REMPLACEMENT DES INVESTISSEMENTS =** (5) - (8) _____ (9)

Partie 5b: calculs sociaux

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE PAR BÉNÉFICIAIRE	
A. CALCUL DU COÛT D'INVESTISSEMENT PAR BÉNÉFICIAIRE	
INVESTISSEMENT TOTAL (page 2: total de la colonne 5) _____ (1)	
Contribution des promoteurs _____ % (page 2 colonne 6 / page 2 colonne 5) x 100	
Contribution externe _____ % (page 2 colonne 7 / page 2 colonne 5) x 100	
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS ESTIMÉ _____ (2)	
Indiquez s'il s'agit de: Familles _____ Individus _____	
INVESTISSEMENT TOTAL PAR BÉNÉFICIAIRE DIRECT = (1) / (2) _____ (3)	
FINANCEMENT EXTERNE PAR BÉNÉFICIAIRE DIRECT page 2: colonne 7 / (2) _____ (4)	
B. CALCUL DES COÛTS ANNUELS PAR BÉNÉFICIAIRE	
COÛTS TOTAUX PAR AN page 5: (4) _____ (5)	
Dont: Coûts de production ⁷⁰ _____ % (page 5: (2) / page 5: (4)) x 100	
Frais généraux _____ % (page 5: (3) / page 5: (4)) x 100	
COÛTS TOTAUX PAR BÉNÉFICIAIRE DIRECT (5)/(2) _____ (6)	
 PRÉCISEZ QUELLE SERA (SERONT) LA (OU LES) ORIGINE(S) DES FONDS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DU PROJET: 	

⁷⁰ Ou coûts variables

Année	Partie 6: Analyse de trésorerie (exemple sur 10 ans)									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Recettes										
Recettes d'exploitation										
Ventes										
Revente des biens remplacés										
Sous-total										
Recettes financières										
Dons (investissement)										
Ressources propres (investissement)										
Prêts (investissement)										
Prêt (fonds de roulement)										
Dons (fonds de roulement)										
Ressources propres (fds de roulement)										
Sous-total										
Recettes totales										
Dépenses										
Coutés d'investissement										
Investissement initial										
Remplacement des investissements										
Sous-total										
Dépenses d'exploitation										
Coutés de production										
Frais généraux										
Entretien										
Sous-total										
Dépenses financières										
Capital prêt fonds de roulement										
Intérêts prêt fonds de roulement										
Capital premier prêt										
Intérêts premier prêt										
Capital second prêt										
Intérêts second prêt										
Sous-total										
Dépenses totales										
Solde avant financement										
Solde après financement										
Flux de trésorerie cumulé										

Partie 7: Analyse de rentabilité (exemple sur 10 ans)

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Recettes										
Ventes et autoconsommation										
Revente des biens remplacés										
Valeur résiduelle des investissements										
Total										
Dépenses										
Coûts de production										
Remplacement des investissements										
Frais généraux										
Entretien										
Investissement										
Total										
Revenu net (avant subventions)										
Subventions										
Fonds de roulement										
Investissement										
Total										
Revenu net (avec subventions)										
Taux de rentabilité interne (TRI)										
Valeur actuelle nette (VAN)										
Années nécessaires pour couvrir l'invest.										

Productions enregistrées en 2017 (MAPDR)

Production/Culture	Tonnes	%	Production/Culture	Tonnes	%
Banane plantain	150 123.89	27.17%	Haricot sec	112.00	0.20%
Fruit à pain	4 514.05	8.11%	Salade	111.50	0.20%
Carotte	3 560.65	6.40%	Feuilles de manioc	96.29	0.17%
Banane dessert (Varela)	3 251.21	5.84%	Banana dessert (Maça)	95.62	0.17%
Haricot Vert	2 644.82	4.75%	Patate douce	91.42	0.16%
Chayote (Pimpinela)	2 622.55	4.71%	Amarante	76.38	0.14%
Tomate	2 612.29	4.69%	Lussua*	70.60	0.13%
Chou	2 211.53	3.97%	Farine de manioc	55.25	0.10%
Taro blanc	2 074.22	3.73%	Mosquito*	53.72	0.10%
Manioc	1 921.44	3.45%	Pastèque	52.40	0.09%
Jacq	1 824.98	3.28%	Gombo	38.74	0.07%
Poivron	1 676.15	3.01%	Safou	34.84	0.06%
Maïs sec	1 482.94	2.66%	Ananas	30.28	0.05%
Coco	1 128.37	2.03%	Goyave	16.99	0.03%
Maïs frais	987.37	1.77%	Mandarine	14.65	0.03%
Banane dessert Gros Michel	838.87	1.51%	Escargot	11.76	0.02%
Taro rouge	820.58	1.47%	Corossol	11.07	0.02%
Courge	777.11	1.40%	Gingembre	10.42	0.02%
Banane Dessert Gabon	738.00	1.33%	Feuilles d'Aubergine	10.24	0.02%
Chou frisé	610.80	1.10%	Arachide	6.64	0.01%
Avocat	409.01	0.73%	Bâton de Piment	5.37	0.01%
Pomme de terre	371.75	0.67%	Feuilles de cresson	4.38	0.01%
Piment	362.75	0.65%	Navet	4.00	0.01%
Oignon	302.41	0.54%	Carambole	3.00	0.01%
Aubergine	280.93	0.50%	Maniquette	2.41	0.00%
Concombre	268.94	0.48%	Chérimole	1.90	0.00%
Citron	248.41	0.45%	Igname	1.32	0.00%
Orange	221.39	0.40%	Huile de palme	1.08	0.00%
Mangue	203.04	0.36%	Drupe de palmier huile	0.85	0.00%
Aubergine	142.37	0.26%	Nabiça*	0.80	0.00%
Persil	137.91	0.25%	Safran (curcuma)	0.60	0.00%
Prune de Cythère	137.13	0.25%	Brócolis	0.40	0.00%
Papaye	126.59	0.23%	Feuilles de Lussua*	0.08	0.00%
Total Geral			55 661	100%	

*Produits typiques de STP, sans équivalence en Français

Grupo de cultura	Cultura	Produção (kg)	Percentual (%)	Numero de agricultor	Percentual (%)
Condimentos	Safran (curcuma)	598	0%	14	1%
	Ail	0	0%	3	0%
	Gingembre	10420	2%	11	1%
	Piment	362749	63%	295	30%
	Mosquito*	53720	9%	55	6%
	Maniguette	2410	0%	39	4%
	Bâton de Piment	5370	1%	41	4%
	Persil	137909	24%	541	54%
	Total	573176	100%	999	100%
Farinhas	Farine de manioc	55251	100%	60	100%
	Total	55251	100%	60	100%
Folhas	Feuilles de cresson	4375	2%	4	2%
	Feuilles de manioc	96290	37%	70	27%
	Feuilles d'Aubergine	10238	4%	31	12%
	Feuilles Lussua	78	0%	80	31%
	Feuilles Micocó	0	0%	3	1%
	Amarante	76376	30%	49	19%
	Mussua*	70600	27%	25	10%
	Total	257956	100%	262	100%
Frutas	Avocat	409005	5%	219	4%
	Ananas	30279	0%	152	2%
	Chérimole	1900	0%	1	0%
	Banana Ouro	0	0%	4	0%
	Banana Varela	3251212	38%	1568	26%
	Banana gros Michel	838874	10%	819	13%
	Banana Maçã	95618	1%	276	4%
	Prune de Cythère	137133	2%	133	2%
	Carambole	3000	0%	18	0%
	Coco	1128366	13%	232	4%
	Goyave	16995	0%	39	1%
	Jacquier	1824980	21%	1333	22%
	Orange	221391	3%	125	2%
	Citron	248407	3%	257	4%
	Papaye	126594	1%	512	8%
	Mangue	203040	2%	131	2%
	Pastèque	52400	1%	220	4%
	Safou	34835	0%	49	1%
	Corossol	11074	0%	52	1%
	Mandarine	14650	0%	2	0%
	Total	8649752	100%	6142	100%
Grãos	Arachide	6640	0%	24	1%
	Haricot sec	112000	4%	23	1%
	Mais frais	987373	38%	514	28%
	Mais Sec	1482940	57%	1246	69%
	Total	2588953	100%	1807	100%
Hortaliças e Legumes	Courge	777105	4%	268	4%
	Laitue	111500	1%	171	2%
	Aubergine	142368	1%	119	2%
	Brocolis	400	0%	5	0%

Grupo de cultura	Cultura	Produção (kg)	Percentual (%)	Numero de agricultor	Percentual (%)
	Oignon	302414	2%	179	3%
	Carotte	3560651	20%	812	12%
	Chou	610800	3%	587	9%
	Haricot vert	2644824	15%	1292	19%
	Aubergine	280934	2%	236	3%
	Navet	4000	0%	20	0%
	Concombre	268940	2%	227	3%
	Poivron	1676150	9%	709	10%
	Chayote (Pimpinela)	2622554	15%	559	8%
	Gombo	38740	0%	60	1%
	Chou	2211530	12%	330	5%
	Tomate	2612290	15%	1318	19%
	Total	17866000	100%	6897	100%
Oleo e gorduras	Huile de Palma	1935	100%	10	100%
	Total	1935	100%	10	100%
Proteina animal	Escargot	11760	100%	180	100%
	Total	11760	100%	180	100%
Raizes tuberculos e frutos	Banane dessert Gabao	738000	3%	42	0%
	Banana Pão	4340655	17%	3087	17%
	Banana Plantain	10783225	42%	5545	30%
	Patate douce	91415	0%	111	1%
	Pomme de terre	371750	1%	311	2%
	Fruit à Pain	4514047	18%	3880	21%
	Manioc	1921440	7%	1727	9%
	Taro blanc	2.074.215	8%	1735	10%
	Taro Rouge	820.580	3%	1770	10%
	Igname	1315	0%	35	0%
	Total	25656642	100%	18243	100%

Produits transformés

Les informations qui suivent sont extraites du document « Diagnostic des unités de transformation de produits agricoles dans le cadre du PRAISA 11 », Alisei, 2018

Matières premières utilisées pour la transformation à Sao Tomé-et-Principe

1	Citrouille	20	Igname
2	Arachide	21	Jacquier
3	Ananas	22	Citron
4	Banane Plantain	23	Manioc
5	Banane Fruit	24	Mangue
6	Patate douce	25	Papaye
7	Vanille	26	Piment
8	Bengue*	27	Fruit de la passion
9	Cacao	28	Taro
10	Canne à sucre	29	Micondo*
11	Cannelle	30	Mais
12	Carambole	31	Huile de palme
13	Coco	32	Maniguette
14	Noyaux	33	Papaye solo
15	Curcuma	34	Poivron
16	Fruit à pain	35	Chayote (Pimpinela)
17	Gingembre	36	Sape-Sape
18	Goyave	37	Tamarin
19	Menthe	38	Feuilles ⁷¹

⁷¹ Alisei indique que les variétés des feuilles utilisées en transformation est très importante

Termes de référence du personnel du projet

SPECIALISTE EN AGROBUSINESS (Coordination nationale)

La valorisation économique des filières agricoles de Sao Tomé-et-Principe fait face à de nombreux défis auxquels le projet COMPRAN cherchera à répondre. Un des principaux d'entre eux est la position durable des produits de São Tomé-et-Principe sur les marchés extérieurs. Ceci grâce à la diversité et la qualité de partenariats identifiés et formalisés, le maintien qualitatif des produits sur ces marchés, une visibilité et crédibilité desdits produits à travers notamment des certifications de qualité et d'origine, des conditions de mise en marché optimisées. Sans oublier les opportunités offertes par le marché national dont les perspectives sont optimistes notamment avec l'essor important du tourisme dans le pays ces dernières années.

La réponse à ces enjeux et défis passera inévitablement par la présence d'acteurs publics et privés capables de les relever, ce à quoi va travailler le projet COMPRAN.

Résultats attendus

- Les potentialités, contraintes et enjeux des filières Agrosylvopastorales et halieutiques de São Tomé-et-Principe sont connues
- Les potentialités et contraintes des marchés (international, national) sont connues
- Les acteurs des filières ciblées par le COMPRAN (entreprises, associations, coopératives) sont des professionnels du secteur grâce à la maîtrise des domaines techniques, organisationnels, humains nécessaires à leurs activités
- Les partenaires commerciaux des acteurs santoméens sont satisfaits des partenariats engagés
- Les acteurs santoméens sont capables d'élaborer des plans d'affaires sans assistance externe
- Les acteurs santoméens encadrés par le projet apportent une contrepartie financière dans la mise en œuvre de leurs plans d'affaires
- Les acteurs santoméens encadrés par le projet sont autonomes financièrement ou en voie de l'être
- Les produits d'origine de São Tomé-et-Principe ont bonne réputation sur les marchés externes, grâce à la qualité des produits exportés, les participations à des évènements commerciaux
- La collaboration du projet COMPRAN avec des structures santoméenne d'appui à la valorisation des produits est effective et efficiente
- La diversification des exportations de São Tomé-et-Principe est assurée grâce aux produits frais et transformés (au-delà du cacao, poivre)
- Les produits de l'île de Principe sont assurés de débouchés réguliers (miel, ananas, agrumes, cacao, poivre, etc.) soit localement, soit nationalement, soit internationalement
- Les institutions d'encadrement publics et privées (ONG, OP) sont capables d'accompagner les acteurs en termes de développement économique et commercial
- Des rapports d'activités : semestriels, annuels

Fonctions, tâches

- Coordonne les interventions de COMPRAN relatives à la sous-composante A.1 « Partenariats économiques et commerciaux » et aux actions de la sous-composante A.2 « Renforcement des acteurs » relatives aux problématiques de valorisation post-récolte (formations aux techniques et gestion d'équipements de stockage / Conservation, de transformation, de mise en marché)
- Prépare et anime des formations thématiques
- Elabore les termes de référence d'interventions extérieures, nationales et internationales
- Elabore un canevas de plans d'affaires, diffusé et adapté aux acteurs bénéficiaires du projet : Microentreprise, Coopérative, Association
- Anime les décisions sur le choix des partenariats commerciaux (PCS, 4P) ainsi que sur les investissements éligibles au financement du projet.
- Encadre la planification et supervise la mise en œuvre des actions en matière de valorisation des produits : Etudes et prospections de marchés, Partenariats commerciaux, Opérations de promotion, etc.
- Dynamise la participation des institutions nationales au déroulement du projet : CIAT, SENAPIQ, ONG, CCIAS, OP, etc.

Profil, expertise

- De profil agroéconomiste, au moins 10 ans d'expérience au sein de projets de valorisation économique des filières Agricoles, à l'international
- Connaissance des normes et règlementations de commerce international, au niveau du continent africain, Europe
- Possède un bon réseau d'entreprises commerciales privées dans le continent ou en Europe, spécialisées dans les produits agricoles
- Bonne maîtrise des plans d'affaires
- Capacité et goût pour la communication, les relations humaines et commerciales
- Capacités pédagogiques (formations prévues)
- Connaissance de Sao Tomé-et-Principe ou de pays similaires (îles)
- Connaissance du portugais (ou s'engage à l'apprendre durant son séjour)
- Expérience de gestion de projets de développement agricole, spécifiquement du FIDA

SPECIALISTE EN SYSTEME DE PRODUCTION RESILIENTS (Coordination nationale)

Mission.

Sous la coordination et la supervision de la directrice ou du directeur de projet, le/la spécialiste assiste la coordination du projet et l'antenne de Principe dans ses missions concernant le développement de systèmes de productions résilients aux effets du changement climatique et adaptés aux conditions agro écologiques et socio-économiques. Il/elle travaille en étroite relation avec les autres spécialistes de l'Unité de coordination du projet, les cinq Délégations de l'agriculture de São Tomé et la Direction de l'agriculture de la région autonome de Principe.

Il/elle travaille également en collaboration avec les Services techniques du Ministère en charge de l'agriculture, ainsi qu'avec les Institutions de recherche, de formation et vulgarisation agricole et veille à la cohérence des actions mise en œuvre par COMPRAN avec celles sous tutelle du Ministère.

Responsabilités

Le/la spécialiste en systèmes de productions résilients coordonne et supervise les activités de la sous-composante B.1 Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale.

Principales tâches

- Assister l'unité de coordination dans l'élaboration et le suivi des PTBA de la sous-composante B.1 du projet COMPRAN.
- Participer à la sensibilisation/information des bénéficiaires sur les activités de COMPRAN dans la zone d'intervention.
- Assurer la cohérence avec la stratégie de ciblage et d'équité de genre du projet dans la mise en œuvre des activités de la sous-composante B1 en promouvant l'implication effective des groupes cibles prioritaires, notamment les petits producteurs, les femmes et les jeunes.
- Superviser la mise en œuvre des activités favorisant l'accès au matériel végétal de qualité et résilient, l'appui-conseil de proximité et la recherche-développement.
- Superviser la mise en place des champs école paysans et toutes autres actions de formation et de vulgarisation.
- Préparer les termes de référence pour l'acquisition de biens et services et prestations intellectuelles relatives à la sous-composante B 1
- Contribuer au processus de sélection, de suivi et d'évaluation des prestataires de services (ONG, bureau d'étude, etc.) ;
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités de la sous-composante relevant de sa responsabilité
- Contribuer au dispositif de suivi-évaluation par la collecte des données et l'organisation d'enquêtes et visites de terrain pour suivre l'avancement des activités.
- Assurer sa collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement et/ou par le FIDA

Profil

- Diplôme universitaire en agronomie ou développement rural ;
- Expérience minimum de cinq ans en tant que spécialiste en en systèmes de productions résilients;
- Au moins trois (03) années d'expérience de terrain en relation avec des producteurs et/ou des organisations professionnelles ;
- Bonne connaissance des problématiques des exploitations familiales ;
- Rigueur et sens de l'organisation ; qualité morale irréprochable ;
- Capacité à travailler efficacement en équipe et sous pression ;
- Parfait maîtrise des logiciels de bureau (world, Excel).

Lieu de travail

Sao Tomé, siège de la coordination du projet, avec des déplacements vers l'Antenne de Principe et les zones d'intervention du projet.

SPECIALISTE EN NUTRITION ET INCLUSION SOCIALE (Coordination nationale)

Sous la supervision générale du Directeur du projet, la/le Spécialiste en nutrition et inclusion sociale (genre et jeunes) organisera et supervisera les activités dans les domaines (thématisques) suivant(e)s : a) ciblage; b) prise en compte de la nutrition; c) la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme; d) l'autonomisation des jeunes et ; e) la promotion de l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le/a Spécialiste en nutrition et inclusion sociale aura les principales responsabilités suivantes :

- a) Veiller à ce que les activités du projet soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte les besoins des communautés locales ainsi que ceux des ménages les plus vulnérables au sein de ces communautés (notamment les femmes chefs de famille, les jeunes sans terre, les personnes en situation de handicap).
- b) Coordonner les activités spécifiques d'inclusion sociale (tout en prenant en compte les contextes spécifiques de Sao Tomé-et-Principe) : (i) ciblage des personnes vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et des personnes en situation de handicap; (ii) appui au programme d'éducation parentale en mettant l'accent sur les femmes vulnérables; (iii) renforcement des actions sociales au sein des coopératives, notamment en matière de santé, nutrition et de l'autonomisation des femmes et des jeunes; (iv) appui aux membres des coopératives pour qu'ils bénéficient des prestations de l'Instituto Nacional de Segurança Social de São Tomé-et-Príncipe (INSS); (v) Appui à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action aux profits des personnes en situation de handicap.
- c) Apporter au appui au gouvernement de Sao Tomé-et-Principe, à la Région autonome de Principe et aux autres partenaires de mise en œuvre afin d'intégrer les priorités transversales - la nutrition et les enjeux d'inclusion sociale (genre, jeunes, personnes en situation de handicap) - à travers les activités du projet afin que le ciblage soit dûment effectué ;
- d) Apporter une aide à la préparation et à l'organisation de la mobilisation et de la sensibilisation des communautés, avec réalisation de diverses analyses (analyse situationnelle, cartographies sociologiques et des institutions)
- e) Encadrement des activités de sélection des bénéficiaires du projet (définition de critères précis de sélection des communautés et des bénéficiaires, encadrement des exercices d'identification participative, évaluation des profils des ménages pré-sélectionnés, etc.);
- f) Maintenir des relations de travail avec les ministères/départements et programmes gouvernementaux en charge de l'agriculture, la nutrition, la santé, la dimension genre, des jeunes, de l'inclusion sociale et d développement communautaire;
- g) Apporter un appui à la/au Responsable de suivi-évaluation en matière : de vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des femmes chefs de ménages et des personnes en situation de handicap ; de suivi et d'évaluation des effets et de l'impact du projet sur l'insertion économique des jeunes et des femmes et sur l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires.
- h) Travailler en étroite collaboration avec l'équipe de l'UCG afin de garantir une prise en compte adéquate de la nutrition, de la dimension genre, des jeunes et des personnes en situation de handicap dans les documents du projet tel que : manuel d'Exécution, le plan de Travail et budget annuel, les rapports financiers et les rapports d'activités ;
- i) Evaluer les besoins portant sur les thématiques de la nutrition, de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, de l'autonomisation des jeunes et de l'inclusion sociale des personnes en situation de handicap et élaborer un plan d'action en matière de renforcement des capacités du personnel de l'UCG et des partenaires de mise en œuvre;
- j) Elaborer des termes de référence et faciliter la sélection des organisations non-gouvernementales (ONG) qui auront la charge de la mise en œuvre des activités dans les domaines de la nutrition et de l'inclusion sociale.
- k) Travailler en étroite collaboration avec le personnel du FIDA afin d'apporter un appui dans l'élaboration de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements issus de l'expérience pour la diffusion aux niveaux régional, national et mondial;
- l) Participer aux missions de supervision du projet et veiller à la mise en œuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec la nutrition et l'inclusion sociale (dimension genre, femmes et jeunes) ;

- m) Effectuer d'autres fonctions tel que requis dans le cadre de la mise en œuvre globale du projet.

Spécificités en matière de nutrition

La/le Spécialiste devra être expérimenté(e) et posséder des compétences techniques explicites dans le domaine de l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels et de l'inclusion sociale. Elle/il veillera à ce que la nutrition soit intégrée dans la documentation du projet de manière adéquate. La/le spécialiste, en étroite collaboration avec les acteurs et partenaires de mise en œuvre du projet concernés, facilitera la mise en œuvre des activités sensibles à la nutrition et de l'agriculture sensible à la nutrition. Elle/il apportera un soutien au gestionnaire/coordinateur de projet afin d'établir des partenariats locaux avec de ONG spécialisées dans le domaine de la nutrition. Par ailleurs, la/le spécialiste travaillera en collaboration avec les experts techniques du projet, notamment suivie évaluation.

Principales responsabilités en matière de nutrition: assurer la coordination et faciliter la mise en œuvre des interventions de nutrition définies dans le projet/programme à Sao Tomé et la Région autonome de Principe. La/le spécialiste travaillera en étroite collaboration avec l'interlocutrice/eur désigné(e) en charge de la nutrition au niveau régional et au siège du FIDA afin d'assurer l'efficacité des opérations de la prise en compte de la nutrition dans les investissements du projet. Le temps du personnel consacré aux rôles et responsabilités en rapport avec la nutrition seront spécifiques au projet et définis en fonction du contexte du projet.

Fonctions spécifiques :

- Effectuer l'analyse de situation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et développer la stratégie de nutrition du projet ;
- En collaboration avec la/le spécialiste M&E du projet, s'assurer que la collecte des données sur les indicateurs nutritionnels et leur entrée dans la base de donnée M&E du projet soit adéquate (ex. développer les termes de référence pour l'étude de référence et l'étude finale, concevoir des études supplémentaires – notamment une enquête sur la sécurité alimentaire et la nutrition ou une enquête CAP (connaissances, attitudes et perceptions) sur la nutrition ;
- Effectuer la mise en place d'outils et méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'autonomisation des femmes : a) Mise en place des outils et de la méthodologie pour promouvoir l'éducation nutritionnelle et l'autonomisation des femmes ; b) Formation pour formateurs (Techniciens d'ONG ou autres).
- Etablir la mise en place d'un comité interministériel sur les questions nutritionnelles ;
- Etablir un lien étroit avec l'interlocutrice/eur désigné(e) en charge de la nutrition dans le principal organisme d'exécution (ex. Ministre de l'Agriculture) comme moyen de maintenir le projet à jour. Assurer l'étroite coordination avec d'autres initiatives en rapport avec la nutrition et partager le progrès du projet du FIDA avec les autres parties concernées dans le cadre des mécanismes de coordination multisectorielle au niveau national et local ;
- Assurer la formation des ménages sur les questions de nutrition et sur l'autonomisation des femmes : (i) formation des formateurs (Techniciens d'ONG ou autres) ; et formation des ménages de la région autonome de Principe.
- Aux côtés des ONG sélectionnées, assurer la supervision de l'organisation des démonstrations/ateliers culinaires à Sao Tomé et à la Région autonome de Principe respectivement (en s'appuyant également sur l'expérience et la connaissance des communautés et Convivium Slow Food présentes à Sao Tomé et Principe)
- Aux côtés des ONG sélectionnées, développer la stratégie de communication concernant les questions nutritionnelles et assurer la supervision de l'organisation des campagnes télévisuelles et radio de sensibilisation sur les questions nutritionnelles (Sao-Tomé & Principe)
- En étroite collaboration avec le Programa Nacional de Alimentação e Saúde Escolar (PNASE) et les ONG sélectionnées et en charge de la mise en œuvre, coordonner et suivre de près : a) la Promotion des jardins scolaires dans 71 écoles à Sao Tomé et 25 écoles à Principe ; b) la Formation des auxiliaires d'écoles; c) les Démonstrations culinaires dans les écoles.

Spécificités en matière d'autonomisation des femmes et des jeunes et d'inclusion sociale

- Collaborer avec chaque spécialiste de l'UCG afin de procéder à l'examen critique de la conception du projet en vue d'établir et de préciser les approches opérationnelles permettant que chaque composante et sous-composante aborde la dimension genre de façon explicite et facilite l'accès prioritaire des femmes chefs de familles et des jeunes aux activités et bénéfices du projet ;

Identifier les opportunités pour renforcer les dispositions de mise en œuvre sous l'angle de l'équité des genres et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et de l'inclusion sociale.

- Examiner les processus de mise en œuvre fondamentaux afin de fournir des commentaires et suggestions sur la façon de parvenir à atteindre les meilleurs résultats attendus du projet concernant le ciblage, l'équité des genres, l'autonomisation économique des jeunes et des femmes, et l'inclusion sociale.
- Aborder les questions d'équité des genres pendant la phase de mise en œuvre, le partage des connaissances et autres aspects avec le bureau national du FIDA à Sao Tomé-et-Principe ainsi qu'avec l'équipe de l'équité des genres au siège du FIDA.
- Assurer une communication régulière entre le projet et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres projets de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et d'intégration sociale.
- Apporter un appui technique aux responsables de composantes pour qu'ils accèdent aux informations nécessaires concernant les questions de l'équité des genres et partager la documentation sur les bonnes pratiques.
- Sensibiliser le personnel et partenaires du projet à la nécessité de garantir que les résultats du projet soient atteints en accord avec les objectifs des politiques du FIDA en rapport avec la promotion de l'équité des genres et de l'autonomisation des femmes.
- Organiser des séances de formation sur les thèmes de l'équité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale à destination du personnel de l'UCG, des partenaires de mise en œuvre et des partenaires du gouvernement.
- Avec l'appui du Responsable de suivi-évaluation, organiser ou encadrer des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer les effets du projet sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Qualifications et expérience minimales requises

- Diplôme universitaire supérieur d'une institution accréditée dans le domaine de la nutrition humaine, science alimentaire ou l'équivalent dans le domaine de la sécurité alimentaire, Sciences sociales, ou dans un domaine lié au développement des collectivités rurales
- Au moins 5 ans d'expérience et compréhension démontrée en matière de projet de nutrition et développement rural. L'expérience contextuelle et la connaissance du pays est préférable.
- Expérience acquise dans le domaine de la réduction de la pauvreté, les questions d'équité des genres et du ciblage des jeunes au sein de programmes de développement rural.
- Expérience requise en matière de formation et de renforcement des capacités. La connaissance des synergies entre la nutrition, les jeunes, l'équité des genres et le changement climatique est fortement souhaitable.
- Expérience acquise en matière d'interaction avec les divers intervenants internes et externes est souhaitable.
- Solides compétences en matière de gestion et de coordination de projets et des connaissances en suivi-évaluation de base sont souhaitables.
- Solides compétences analytiques.
- Capacité avérée de travailler en équipe.
- Bonnes compétences en informatique.
- Bonnes aptitudes pour les relations interpersonnelles et sociales; personne à l'esprit ouvert.
- Personne motivée et dotée d'un esprit créatif.
- Capacité de travailler de manière autonome avec supervision limitée et de travailler efficacement sous pression.

SPECIALISTE EN INFRASTRUCTURES (Coordination nationale)

Sous l'autorité du Coordonnateur national du projet COMPRAN, le spécialiste en infrastructures est chargé, en liaison avec les partenaires, de planifier, coordonner et de suivre la mise en œuvre des activités relatives aux aménagements de systèmes d'irrigation, de pistes rurales, et d'infrastructures rurales dans le cadre du projet COMPRAN. Il doit être un Ingénieur Rural ou Civil ayant atteint un niveau d'éducation équivalent à tout au moins cinq années de scolarité post-secondaire et ayant acquis au moins cinq années d'expérience pertinente dans le domaine de la construction des infrastructures d'irrigation, de routes et pistes agricoles, unités de stockage, conditionnement et transformation de produits. Des expériences en renforcement institutionnel, gestion de l'environnement et d'adaptation aux changement climatiques serait un très grand atout. Ses différentes tâches s'articulent notamment autour des points suivants:

- Participer à l'élaboration du PTBA en accord avec les objectifs fixés et les modalités/procédures décrites dans les accords de partenariat, le manuel de mise en œuvre et le manuel de procédures
- Établir et maintenir un dialogue permanent avec les autorités administratives et politiques et avec les différents partenaires du Projet (population bénéficiaires, bailleurs de fonds, services techniques publics et opérateurs du secteur privé) sur les questions d'aménagements de systèmes d'irrigation, de pistes rurales, et d'infrastructures rurales
- Collaborer avec le Responsable de Passation de marché et apporter l'appui technique nécessaire dans l'acquisition des services, matériels et biens dans le cadre de la mise en œuvre de la sous-composante infrastructure
- Participer et contribuer activement aux missions de supervision annuelles, à la revue à mi-parcours et au rapport d'achèvement du projet
- Faire le suivi des risques liés à la mise en œuvre des activités de la sous-composante infrastructure
- Consolider les rapports de réalisations physiques et financières dans le domaine des aménagements de captage de l'eau, de désenclavement et d'infrastructures rurales
- Préparer les bilans d'activités selon les calendriers prescrits et participer aux réunions de validation des PTBA avec l'UCGP
- Contribuer au dispositif de suivi évaluation de l'UCGP: collecter les informations nécessaires pour suivre et évaluer les activités du Projet, entrer les données de SE spécifiques dans la base de données de SE en temps opportun
- Coordonner la préparation du dossier sur les systèmes d'irrigation à remettre au MAPDR lors de la remise des infrastructures d'irrigation
- Représenter l'UCG dans les rencontres thématiques sectoriels sur les infrastructures, l'environnement et les changements climatiques ou dans tout espace de dialogue et de coordination jugée pertinente par le Coordinateur du COMPRAN
- Tout autre tâche identifiée par le Coordinateur comme relevant de ses compétences.

ASSISTANT STRUCTURATION ET PROFESSIONNALISATION DES ORGANISATIONS (Coordination nationale)

Un travail important de remise à plat des concepts liés à la vie coopérative et à la vie associative s'avère nécessaire à São Tomé-et-Principe.

La loi sur les coopératives date de 1985, une actualisation ne semble pas envisagée.

Cette situation est la source d'une forte confusion au sein des mouvements communautaires et paysans, et également au sein des instances chargées de l'encadrement des agriculteurs : ONG, Organisations faitières, et surtout la DADRAC du MADR.

Au-delà des concepts, le projet COMPRAN contribuera à renforcer les associations, coopératives et autres groupements à identifier clairement leur rôle au sein de leurs communautés, permettant à ces dernières de comprendre les tenants et aboutissants d'une adhésion, et de l'intérêt d'y contribuer (cotisations).

Résultats attendus

- Les atouts, contraintes, besoins de renforcement des communautés rurales en matière de structuration interne sont connus (coopérative, association)
- Les communautés bénéficiaires de l'appui du projet COMPRAN comprennent les avantages / inconvénients des statuts coopératif et associatif et s'orientent en conséquence
- Les structures cibles disposent d'un Diagnostic organisationnel
- Les structures cibles disposent d'un plan de développement annuel, actualisé
- La DADRAC du MADR a une vision claire de son rôle et des actions à mener pour le remplir, ses interventions auprès des groupements en zones rurales sont jugées positivement
- Les données statistiques fiables et actualisées sur les groupements, coopératives et associations sur secteur rural à STP sont disponibles (DADRAC)
- Des rapports d'activités : semestriels, annuels

Fonctions, tâches

- Accompagner la DADRAC du MADR à réviser ses missions et mandats, ses méthodes et approches de sensibilisation auprès des communautés rurales
- Accompagner la DADRAC/MADR dans l'évaluation des effets et impacts de ses interventions en milieu rural
- Accompagner la DADRAC/MADR dans l'établissement de besoins de renforcement de ses effectifs
- Animer des formations en vie associative / coopérative pour la DADRAC et autres acteurs d'encadrement (ONG, OP faitières)
- Elaborer des termes de référence pour des interventions externes spécifiques dans le domaine (expertise internationale)
- Organiser et accompagner des voyages d'étude et d'échange sur les organisations coopératives et associations paysannes
- Appuyer la DADRAC dans la collecte d'informations sur les organisations au niveau national et au-delà, ainsi que dans les possibilités de partenariat / interaction avec des instances similaires dans la sous-région et en Europe (Portugal)
- Accompagner la révision de la loi sur les coopératives (si une telle révision est décidée)
- Etudier et mettre en œuvre les modalités d'appui du projet COMPRAN pour renforcer les structures privées d'encadrement à l'organisation du monde rural : ONG, FENAPA, etc.
- Réaliser / superviser des études de DIRO⁷² des acteurs communautaires encadrés par le projet (associations, coopérative)

Profil, expertise

- De profil Socio-économiste, au moins 10 ans d'expérience au sein de projets de développement rural
- Une bonne expérience des lois des coopératives et des associations, à São Tomé-et-Principe et hors du pays
- Expérience de collaboration avec des institutions publiques (Ministères)
- Dispose d'un réseau de partenaires d'appui sur les questions d'organisations, dans la sous-région et hors du continent

⁷² Diagnostic Institutionnel et Renforcement Organisationnel

- Une bonne connaissance des DIRO
- Capacité et goût pour la communication, les relations humaines et sociales
- Capacités pédagogiques (formations prévues)
- Connaissance de Sao Tomé-et-Principe ou de pays similaires (îles)
- Connaissance du portugais (ou s'engage à l'apprendre durant son séjour)
- Expérience de gestion de projets de développement agricole, spécifiquement du FIDA
- Bonne maîtrise des outils informatiques : Word, Excel, Access

Technicien polyvalent (Antenne régionale de Principe)

Missions

Sous la supervision du Chef d'antenne de Principe, le technicien polyvalent ou la technicienne polyvalente de l'antenne de Principe va renforcer l'unité de vulgarisation et de conseil agricole de la Direction régionale de l'agriculture de Principe.

En conformité avec le statut du CADR :

- En tant que **technicien**, le vulgarisateur a pour tâche de fournir une assistance technique qualifiée avec des réponses sûres et fondées aux besoins technologiques et / ou conjoncturels qui lui sont présentés, compte tenu des aspects positifs de son intervention technique dans chacune des dimensions du développement durable;
- Comme **facilitateur**, le vulgarisateur devrait animer des processus et articuler des partenariats pour la construction de programmes, projets et actions de développement local et régional, en contribuant de manière décisive à leurs mises en œuvre respectives. Il doit savoir se positionner, étant indispensable au processus sans devenir son centre de convergence;
- En tant que **gestionnaire**, le vulgarisateur doit rechercher la rationalité des processus et des actions dans les programmes et les projets dans lesquels il intervient, en minimisant les dépenses et en optimisant toujours les ressources avec des objectifs ambitieux.

Responsabilité

Il/elle participe à la mise en œuvre des toutes activités du projet COMPRAN

Tâches principales

Dans le cadre de COMPRAN, en plus des tâches régaliennes, le/la technicien polyvalent de l'antenne de Principe, aura des tâches spécifiques, dont entre autres :

- Sensibiliser/informer les acteurs/bénéficiaires sur les activités du projet.
- Assurer l'implication effective des groupes cibles prioritaires, notamment les petits producteurs, les femmes et les jeunes.
- Appuyer les conseillers à l'exploitation familiale et les promoteurs dans l'identification et élaboration des microprojets dans les filières agricoles, élevage et pêche
- Mettre en œuvre des activités favorisant l'accès au matériel végétal de qualité et résilient, l'appui-conseil de proximité et la recherche-développement en collaboration avec les le CIAT et les ONG
- Accompagner la mise en place des champs école paysans et assister les conseillers à l'exploitation familiale/facilitateurs des CEP.
- Assister dans la mise en œuvre de toutes autres actions de formation et de vulgarisation.
- Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels, et annuels) de suivi des activités de la sous-composante relevant de sa responsabilité
- Faciliter la collecte des données pour alimenter le dispositif de suivi-évaluation et suivre l'avancement des activités.
- Assurer sa collaboration aux missions de suivi-évaluation, de supervision et de revue à mi-parcours organisées par le Gouvernement et/ou par le FIDA.

Profil

- Formation pratique ou professionnel dans les domaines de la vulgarisation agricole et de la pêche.
- Bonne connaissance du contexte/territoire national

Modalité contractuelle

Il/elle est pris en charge par le projet sur une base dégressive dans l'optique de reversement complet dans l'équipe de la Direction régionale à la fin du projet.

RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER (Coordination nationale)

Sous l'autorité du directeur du projet, le RAF a pour rôle la mise en œuvre, la supervision et le contrôle des actions du Projet au plan administratif, financier et comptable. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives, financières et comptables dans le but de : (i) maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment ; (ii) minimiser les risques de dysfonctionnement de l'organisation ; et (iii) rendre plus opérationnel le fonctionnement global du projet.

Le RAF exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité. La mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions du document de conception du projet (DCP) ; des accords financement FIDA, FEM, Fonds d'adaptation, AFD et des conditions générales applicables aux prêts et dons ; de la Lettre au Bénéficiaire du FIDA ; des Lois et Règlements en vigueur à São Tomé-et-Principe; des directives du FIDA pour la passation des marchés ; des directives du FIDA relatives à l'information financière et l'audit des projets, janvier 2018 ; et des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables validé/approuvé par le FIDA.

Fonctions principales

- Organiser, animer, exécuter les contrôles nécessaires à une gestion normée de façon :
(i) permanente et exhaustive ; (ii) objective et pertinente ; (iii) fiable et utile ;
- Contribuer efficacement à la gestion du projet.

A ce titre, le RAF devra assurer notamment :

- L'application régulière et adéquate des procédures dans la mise en œuvre de l'ensemble des opérations ;
- L'organisation de la planification des travaux administratifs, financiers et comptables pour garantir une tenue correcte et exhaustive des comptes du Projet, dans le respect des délais impartis ;
- La consistance de la trésorerie et de l'efficacité de la mobilisation des ressources intérieures (contrepartie de l'Etat) et extérieures (FIDA). A ce titre, il élabore les plans de trésorerie pour assurer à tout moment les ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités. Enfin, il veille à ce que les contreparties de l'Etat, sous forme d'exonération de droits et taxes, soient mises en place conformément aux Accords de Prêt/Don ;
- La sauvegarde du patrimoine du Projet.

Tâches spécifiques

Système d'information et de gestion financière

- Participer à la conception dudit système ;
- Veiller à sa mise en œuvre correcte, à la sécurité des outils qui le constituent (logiciel et matériels) et à la sauvegarde des applications et des fichiers ;
- Veiller à sa mise à jour.

Organisation générale

- Organiser le plan de travail permettant la bonne réalisation des travaux administratifs, financiers et comptables ;
- Veiller à la bonne identification et au classement des pièces comptables justificatives et des documents de gestion ;
- Assurer sous sa propre prise en charge la gestion correcte du personnel conformément à la réglementation et veiller à la mise à jour des dossiers du personnel et l'établissement régulier des bulletins de paie, au respect du calendrier de versement aux organismes sociaux ;
- Veiller également à l'application du règlement intérieur du Projet ;
- Assurer la gestion des déplacements du personnel : ordres de mission, décomptes des frais et remboursement des frais ;
- Elaborer, assurer la mise à jour et veiller à la mise en œuvre du planning des congés.

Elaboration, contrôle et suivi budgétaire

- Participer à la détermination des orientations pour l'élaboration des prévisions d'activités et des budgets ;
- Mettre en œuvre tous les éléments nécessaires et prendre toutes les mesures suffisantes quant à la préparation, l'élaboration, la soumission, l'examen par le Comité de Pilotage des PTBA ;
- Analyser et contrôler les demandes de mise à disposition de fonds présentés par les Partenaires de mise en œuvre en relation avec les composantes opérationnelles ;
- Assurer le suivi budgétaire, établir la synthèse des bilans d'exécution des budgets et élabore les tableaux de bord mensuels et les compilations trimestrielles et semestrielles ;
- Procéder en relation avec le Responsable du Suivi/Evaluation, à l'analyse des coûts des activités du Projet.

Système comptable

- Assurer le suivi et la mise à jour du plan comptable ;
- Superviser l'élaboration et le contrôle des rapports comptables : (i) grands livres mensuels : généraux et analytiques ; (ii) balances mensuelles : générales et analytiques ; (iii) analyses des comptes mensuelles dont il prend en charge, celles relatives aux comptes du bilan (classe 1 à 5) ; (iv) rapprochements mensuels des comptes bancaires ; (v) production des états de fin d'année.

Trésorerie

- Veiller à la bonne exécution des procédures de trésorerie et de financement. En particulier, veiller au respect des obligations de justification des dépenses imposées par les Bailleurs de fonds et le Gouvernement pour disposer des ressources nécessaires au fonctionnement du Projet ;
- Vérifier les soldes bancaires dans les délais requis, les contrôles et suivre le traitement des écritures en suspens ;
- S'assurer régulièrement et formellement de la concordance entre les fonds obtenus et les soldes bancaires : reconstitution du Compte Désigné ;
- Assurer le suivi des documents d'exonération de TVA et de droits de douane.

Achats

- S'assurer que les opérations menées dans ce cadre sont conformes aux directives de passation de marchés financés par le FIDA et à la réglementation en vigueur en République Démocratique de São Tomé-et-Principe;
- Suivre le processus de passation des marchés en relation avec le Spécialiste en passation des marchés.

Autres attributions fonctionnelles

- Assurer l'organisation des prises d'inventaires, le contrôle de la valorisation et le traitement des écarts,
- Veiller à ce que les moyens du Projet notamment les véhicules soit exclusivement utilisés dans des conditions de transparence, d'économie et de sécurité,
- Veiller, en matière de sécurité des biens et des personnes, à ce que : (i) les véhicules et les autres biens (meubles et immeubles) du Projet soient régulièrement et suffisamment assurés auprès d'un organisme officiel et présentant toutes les garanties ; (ii) le personnel soit couvert par une assurance pour la prise en charge des soins médicaux et pharmaceutiques.

Contrôle

- Contrôler le respect des plans de travail ;
- Vérifier la qualité technique des travaux comptables : imputations comptables, contrôles automatiques, exactitude des balances, fiabilité et consistance des états financiers ;

- Assurer la validité des pièces justificatives qui sous-tendent les transactions (forme et fonds), et procéder à tout contrôle opportun, régulier ou inopiné permettant d'assurer la réalité des paiements et leur consistance.

Formation

- Identifier les besoins de formation des agents du projet ;
- Etablir un plan de formation et le faire valider par le directeur, et avec l'aide de compétences extérieures nationales et/ou internationales ;
- S'assurer de l'exécution du plan de formation.

Audits/missions de supervision/revue technique/évaluation du projet

- Assurer la préparation de ces missions ;
- Fournir l'assistance nécessaire durant leur séjour ;
- Mettre en place les plans d'action de suivi des recommandations et veille à leur exécution.

Respect des accords avec les partenaires au développement

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec les partenaires au développement soient respectées à tous les stades de la procédure d'acquisition des biens et services ;
- Veiller à ce que les montants cumulés ne dépassent pas les plafonds fixés dans les accords de financement.

Préparation des rapports

- Elaborer les rapports financiers intermédiaires semestriels non audités du projet ;
- Etablir les tableaux de suivi budgétaire et analytique (trimestriel) ;
- S'assurer de la mise à jour du plan de passation des marchés (trimestriel) ;
- Produire les rapprochements bancaires (mensuel) ;
- Produire l'état des DRF/DPD (mensuel) ;
- Etablir la situation des congés (mensuel), le plan de formation, les états financiers annuels et les états financiers de fin de projet ;
- Etablir les inventaires annuels ;
- Produire l'état de la reconstitution du Compte Désigné (mensuel).

SPECIALISTE EN PASSATION DES MARCHES (Coordination nationale)

Sous l'autorité du Directeur du Projet, le SPM a pour rôle l'organisation, la mise en œuvre, la supervision et le contrôle du processus de passation des marchés/contractualisation au sein du projet. A ce titre, il met en œuvre dans les règles de l'art, les mesures administratives et réglementaires dans le but de maîtriser l'ensemble des opérations pour en assurer la traçabilité à tout moment.

Le SPM exerce ses fonctions en référence aux principes d'efficacité. La mise en œuvre de ses attributions, responsabilités et tâches doit s'inscrire dans le cadre des dispositions du document de conception du projet (DCP) ; des accords financement FIDA, FEM, Fonds d'adaptation, AFD et des conditions générales applicables aux prêts et dons ; de la Lettre au Bénéficiaire du FIDA ; des Lois et Règlements en vigueur à São Tomé-et-Principe; des directives du FIDA pour la passation des marchés ; des directives du FIDA relatives à l'information financière et l'audit des projets, janvier 2018 ; et des Règles du Manuel de procédures administratives financières et comptables validé/approuvé par le FIDA.

Tâches spécifiques

Planification

- Elaborer en concertation avec le Directeur, le RAF et les autres responsables techniques du projet les modalités de réalisation des investissements pour les infrastructures destinées aux groupes cibles conformément à la stratégie établie. Les démarches doivent rechercher la participation la plus avancée possible des intéressés à la réalisation et au suivi des marchés ;
- Participer à l'élaboration du Programme de Travail et de Budget Annuels ;
- Elaborer le Plan de Passation des Marchés de l'ensemble du Projet en rapport avec les ONG/Partenaires en charge de la mise en œuvre ;
- Faire valider et tenir à jour le Plan de Passation des Marchés avec les estimations prévisionnelles et les modes de passation des marchés selon les termes des accords signés avec le FIDA.

Achats

- Collaborer avec les responsables et les techniciens des composantes pour tout ce qui concerne les aspects techniques et les associer, chaque fois que besoin sera, à la production des spécifications techniques, des termes de référence, des critères d'évaluation et conditions contractuelles.
- Collaborer avec les ONG/Partenaires en charge de la mise en œuvre pour programmer et préparer les documents d'appel d'offres, le déroulement de la passation des marchés, l'exécution des marchés et la préparation de rapports ;
- S'assurer que les opérations menées dans ce cadre sont conformes aux directives de passation de marchés financés par le FIDA et aux dispositions de PM spécifiques au Projet COMPRAN ;
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par les manuels de procédures ;
- Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions et biens et services prévus sur les financements du Projet pour toutes les composantes et finaliser avec celles-ci les caractéristiques et spécifications techniques.

Préparation des documents d'appels d'offres

- Elaborer les dossiers d'appels d'offres (pour les travaux et fournitures) et les demandes de propositions pour les services de consultants en veillant à ce que ces documents reçoivent les approbations nécessaires à chaque fois que de besoin, de la part des partenaires au développement ;
- Assister aux séances d'ouverture des plis et d'évaluation des offres ainsi qu'à celles d'attribution des marchés ;
- Veiller à la confidentialité des rapports d'évaluation des offres et s'assurer que ceux-ci reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et des autorités locales compétentes ;
- Préparer les marchés en veillant à ce qu'ils soient approuvés, signés, visés et notifiés, selon les manuels de procédures, dans les meilleurs délais ;

- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission au terme du processus relatif à la décision d'attribution des marchés.

Exécution des marchés :

- Veiller à ce que les engagements contractuels sur les marchés soient systématiquement communiqués aux services chargés de la gestion administrative et financière du Projet ;
- Veiller à ce que les dispositions nécessaires soient prises pour que l'exécution des marchés soit conforme aux exigences spécifiques de chaque marché ;
- Participer à l'organisation des commissions de réception des fournitures en s'assurant que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la qualité et de la quantité et qu'ils sont conformes aux spécifications requises ;
- Prendre en rapport avec les ONG partenaires et les bénéficiaires, les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés ;
- Préparer les rapports sur la situation des marchés selon les périodicités fixées dans le Manuel de procédures ou dans tout autre document ;
- Participer à l'évaluation des contrats et conventions avec les ONG/PS.

Respect des accords les partenaires au développement :

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades de la procédure d'acquisition des biens et services ;

Préparation des rapports :

- Contribuer à l'élaboration des rapports périodiques et annuels du projet ;
- Tenir à jour le registre des contrats selon le modèle de la Lettre au Bénéficiaire ;
- Mettre en place et tenir à jour le tableau de suivi de l'exécution physique et financier des contrats ;
- Participer à l'élaboration des fiches de suivi des contrats ;
- Collaborer et participer aux missions techniques d'appui des consultants, des missions de suivi évaluation du MPADR, des missions de supervision et de revues techniques, de revue à mi-parcours du FIDA et d'audit ;
- Elaborer les rapports trimestriels de suivi de mise en œuvre du Plan de passation des marchés ;

Formation et information

- Contribuer à la formation et à l'information des ONG, des partenaires de mise en œuvre et des groupes cibles pour la maîtrise des procédures de suivi des marchés

CHEF COMPTABLE (Coordination nationale)

Sous l'autorité du Directeur et, sous la supervision et le contrôle du RAF, le Chef Comptable assure la tenue de la comptabilité du Projet dans les conditions et les délais requis pour assurer une bonne visibilité de la gestion comptable et financière et ce, conformément aux principes comptables généralement admis tels qu'ils sont rappelés dans le Manuel de procédures.

Le Chef Comptable inscrit son action dans le respect des principes comptables en vigueur São Tomé-et-Principe et notamment dans l'application des Lois et Règlements en vigueur à São Tomé-et-Principe et des dispositions du Plan comptable OCAM; des directives du FIDA relatives à l'audit des projets ; et des Règles du manuel de procédures administratives financières et comptables validé/approuvé par le FIDA

Fonctions principales

- Assurer la comptabilisation de toutes les pièces justificatives du Projet notamment la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie, en garantissant les exigences de consistance et d'exhaustivité ; de fiabilité et de pertinence ; de sincérité et de régularité ;
- S'assurer au préalable de l'imputation correcte générale et analytique de chaque pièce et en cas de distorsion aviser le RAF avant tout redressement
- Etablir les synthèses intermédiaires et les états financiers et, les analyses des comptes pour s'assurer de la fiabilité et de la consistance des informations comptables produites à travers les situations suivantes : (i) journaux : banques, caisses, achats, opérations diverses etc. (ii) grands livres généraux et analytiques, balances générale et analytique ; (iii) états mensuels des réalisations budgétaires ; bilan, tableaux ressource/emplois ; (iv) états détaillés des dépenses effectuées sur les fonds du prêt.

Fonctions spécifiques

- Assurer les imputations comptables générales et analytiques et le contrôle des imputations ;
- Assurer et/ou superviser la saisie informatique des imputations ;
- Procéder au contrôle du brouillard de saisie et le faire valider par le RAF ;
- Assurer la validation informatique du brouillard ;
- Assurer la tenue des livres comptables et l'édition régulière et à bonne date des situations requises : (i) livre journal et livres auxiliaires : journal des achats, les journaux de trésorerie, caisses/banques, le journal des opérations diverses ; (ii) grand livre général et analytique ; (iii) balance générale et analytique ;
- Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes : fournisseurs et prestataires divers ; salaires et primes ; frais de mission ; approvisionnement des caisses.
- Elaborer les rapprochements bancaires à bonnes dates avec analyse et documentation des écritures en suspens de tous les comptes bancaires du Projet ;
- Préparer les états de paie des salaires et des indemnités, les déclarations sociales,
- Centraliser les D/A, préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
- Assurer les opérations de gestion du carburant, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ;
- Assurer le suivi des véhicules : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
- Gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière ;
- Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ;
- Elaborer les analyses de comptes mensuelles des comptes de gestion (classes 6 et 7 ; celles des classes 1, 2, 3, 4, 5 sont établis par le RAF) ;
- Participer aux travaux d'audit dont il assure une bonne préparation avec le RAF ;
- Participer à la préparation des PTBA en fournissant les données historiques relatives à l'exécution des activités ;
- Organiser, superviser et contrôler le travail de l'Assistant Administratif et Comptable en ce qui concerne, la gestion de la caisse de menues dépenses, la gestion des stocks de fournitures ;
- Assurer la gestion de la sauvegarde des applications et des fichiers pour éviter toute perturbation dans la gestion comptable et financière du projet ;

ASSISTANT ADMINISTRATIF ET COMPTABLE (Coordination nationale)

Sous l'autorité du Directeur du projet, la responsabilité du RAF et le contrôle du Chef comptable, l'Assistant administratif et comptable inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du projet. Il est chargé des opérations suivantes :

Appui à la comptabilité

- Apporter une assistance exécutive dans les opérations comptables notamment en prenant en charge la saisie des pièces comptables, le contrôle des saisies et la production des brouillards de saisie. A ce titre, il doit au préalable s'assurer de l'imputation correcte générale et analytique de chaque pièce et en cas de distorsion aviser le comptable avant tout redressement ;
- Assurer la préparation et la mise en règlement des factures des fournisseurs et des prestataires et des autres dépenses en s'assurant que les liasses de règlement sont consistantes et probantes ;
- Prendre en charge la gestion de la caisse de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. L'Assistant Administratif et Comptable devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit assurer : (a) le contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ; (b) l'exactitude de l'encaisse à tout moment ; (c) la préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque ; (d) l'établissement des arrêtés mensuels avec le comptable.
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises, en utilisant les procédures prévues en particulier par le manuel de procédures ;
- Ouvrir et tenir à jour les bordereaux des prix unitaires les plus usuels (à partir de consultations des fournisseurs) ;
- Centraliser les Demandes d'Achats (D/A), préparer les bons de commande et assurer le suivi des commandes ;
- Gérer le stock de fournitures conformément aux dispositions du Manuel de procédures ;
- Assurer les opérations de gestion du carburant, de détention des bons de valeurs, de mise à disposition aux ayants droit conformément au Manuel de procédures ;
- Assurer le suivi des véhicules : entretien, réparation et, mise en place et contrôle des carnets de bord ;
- Gérer les temps de présence et le suivi des feuilles de présence journalière ;
- Participer aux opérations relatives aux inventaires physiques ;
- Assurer la gestion des pièces comptables (classement et archivage) ;
- Assurer le back up (remplacement) du Comptable dans certaines opérations spécifiques préalablement identifiées par le RAF et le Comptable.

Administration

- Tenir et mettre à jour les dossiers individuels du personnel
- Assurer la gestion et le suivi des ordres de mission ainsi que les rapports y afférant et veiller à leur système de classement ;
- Tenir à jour le registre des chèques émis par le Service Administratif et Financier ;
- Tenir à jour le registre des factures en provenance des fournisseurs et partenaires du Programme ;
- Appuyer la mise en forme des rapports élaborés par les spécialistes.

Assistant administratif et comptable (Antenne régionale de Principe)

Sous l'autorité du Chef d'antenne de Principe et sous le rattachement du RAF, l'Assistant administratif et comptable de Principe est chargé de l'exécution des opérations comptables et financières conformément aux procédures en vigueur en matière de gestion de caisse de menue dépenses.

Concernant la gestion administrative

- Assurer les opérations de secrétariat des différents responsables : courrier, communications, gestion documentaire et archivage, reprographie, gestion de l'agenda et des rendez-vous, approvisionnement en fournitures ;
- Gérer la documentation des services concernés ;
- Préparer les autorisations de voyage, dossiers d'appels d'offres, contrats fournisseurs ou consultants, procès-verbaux, notes de services, et autres opérations de traitement de texte ;
- Assurer la gestion de la petite caisse ;
- Participer à l'organisation logistique des ateliers, séminaires et réunions organisés par l'antenne de Principe;
- Établir et tenir à jour la base de données du personnel temporaire et des fournisseurs locaux ;
- Assurer toutes autres tâches de secrétariat confiées par le responsable de l'antenne de Principe.

Concernant la gestion de la caisse de menue dépenses

- Prendre en charge la gestion des caisses de menues dépenses dans le respect du plafond de caisse, de la dépense maximale à effectuer par caisse et du seuil de réapprovisionnement. Le Comptable devra veiller à la tenue correcte et régulière du brouillard de caisse dont les soldes sont arrêtés à la fin de chaque journée. Il doit exécuter les tâches suivantes : (i) contrôle de l'éligibilité des dépenses par caisse, leur justification correcte et exhaustive ; (ii) exactitude de l'encaisse à tout moment ; (iii) préparation des réapprovisionnements et les retraits auprès de la banque ; et (iv) établissement des arrêtés mensuels avec le Chef comptable de l'UCG ;

Responsable suivi-évaluation

Tâches principales

- Mise en place et mise en œuvre du système de S/E et préparation du Manuel de S/E.
- Appui à la formulation du Plan de Travail et Budget Annuel (identification des cibles physiques) et actualisation du Tableau de Bord – Suivi du PTBA.
- Formation, orientation et encadrement du personnel de l'UCG et des partenaires de mise en œuvre responsables de la collecte des données à la base.
- Contributions à la définition d'un SGI adéquat pour les activités de S/E.
- Organisation et supervision de la collecte des données pour le suivi de la mise en œuvre et des résultats.
- Vérification ponctuelle de la qualité et validité des données de S/E (visites sur le terrain).
- Analyse des données sur la mise en œuvre du projet et préparation de tableaux de synthèse et autres tableaux de bord sur la performance et les résultats. Identification des problèmes et retards de mise en œuvre et formulation de recommandations.
- Préparation des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'avancement.
- Réalisation ou supervision d'enquêtes qualitatives ; Réalisation d'enquêtes annuelles sur les effets du projet et autres enquêtes qualitatives.
- Préparation des TdR pour la réalisation de l'enquête d'impact et de l'enquête à mi-parcours et finale.
- Documentation des savoirs générés par la mise en œuvre du projet (préparation d'études de cas, vidéos, etc.)
- Dissémination des savoirs générés par le projet auprès d'audiences ciblées.

Profil

- Diplôme universitaire (économie, sciences humaines, développement rural, etc.)
- Expérience d'au moins 7 ans dans l'opération de systèmes de S/E de projets de développement.
- Maîtrise des outils informatiques (Word, Excel, Powerpoint) et logiciels de gestion des données (Access, SPMS)
- Rigueur et sens de l'organisation.
- Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire.
- Fortes capacités managériales et de communication (y compris la médiation et la résolution des conflits).
- Bonne maîtrise du portugais et bonne connaissance écrite et orale du français

ASSISTANT SUIVI-EVALUATION

Principales tâches

- Réception de tous les rapports d'activités et données électroniques des partenaires de mise en œuvre et acteurs du système de S/E.
- Saisie des données dans la base de données/SGI du projet.
- Préparation des Tableaux de synthèse et graphiques sur l'avancement et les résultats du projet.
- Archivage électronique et physique des données.
- Appui à la préparation des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'avancement.
- Appui à l'organisation des ateliers annuels de revue de la performance/planification

Profil

- Diplôme universitaire
- Expérience professionnelle de 2 ans minimum dans le suivi/évaluation ou la gestion de données
- Bonne connaissance de l'outil informatique (Word, Excel, PowerPoint)
- Rigueur et sens de l'organisation
- Capacité à travailler sous pression et au sein d'une équipe pluridisciplinaire

Termes de référence de prestations

Prestataire de services en Ingénierie sociale de l'eau

Le projet COMPRAN utilisera un prestataire de services en ingénierie sociale de l'eau pour accompagner le processus de structuration et de renforcement des capacités des comités et/ou associations de gestion des périmètres. L'objectif à atteindre est qu'à la fin du projet chaque petit système d'irrigation puisse disposer d'une structure organisationnelle ayant des membres qui sont formés et qui disposent des outils méthodologiques, matériels, et légaux pour assurer la maintenance, la gestion, et l'opération du périmètre.

Le prestataire de service en ingénierie sociale de l'eau sera un consultant ou une entreprise locale ou régionale qui a accumulé au moins trois années d'expérience dans l'appui aux organisations en milieu rural à assurer la gestion des infrastructures collectives. Il/elle doit avoir des connaissances et expériences vérifiables dans la formation des adultes et en particulier dans le domaine de l'appui à la gestion de l'eau. Une expérience dans la gestion de conflits en lien avec la gestion des ressources naturelles dont l'eau constitue un atout important.

Le travail du consultant se déroulera sur trois phases :

- i) **Sensibilisation et identification des besoins de renforcement des capacités :** cette phase devra se dérouler pendant la réalisation des études détaillées des petits systèmes d'irrigation. Il s'agit de diagnostiquer les structures organisationnelles existantes sur les systèmes d'irrigation, leur fonctionnement, leurs principaux atouts, forces et faiblesses; d'identifier leurs besoins spécifiques en formation et en outils méthodologiques, institutionnelles et matérielles pour opérer et gérer les périmètres. Sur la base de ce diagnostic un plan de renforcement de capacité en termes de formation, de structuration, et d'outillage sera développée par le prestataire de services. Le plan de formation doit contenir, en autres, des modules sur l'opération des ouvrages, l'élaboration et l'exécution d'un programme d'entretien et de maintenance du réseau d'irrigation, la distribution de l'eau et l'horaire d'irrigation, les méthodes et bonnes pratiques d'application de l'eau à la parcelle, la gestion organisationnelle et financière, la gestion de conflits. Pour faciliter la mise en œuvre de la phase suivante, un comité provisoire doit être mis en place sur les périmètres qui n'ont pas une structure organisationnelle existante au moment de ce diagnostic. Les extrants de cette phase sont le diagnostic organisationnel qui établit la situation avant renforcement et le plan d'action pour le renforcement de capacité;
- ii) **Mise en œuvre du plan de renforcement de capacité :** cette phase se déroule en parallèle à la construction des infrastructures. Le prestataire de services prépare et délivre les modules de formation, développe et met en place les outils de gestion et met en œuvre toute autre activité prévue contenus dans le plan de renforcement de capacité, l'extrant de cette phase est l'existence d'une association d'usagers structurée et outillée avec des membres formés qui sont capable d'opérer les ouvrages d'irrigation, d'assurer leur maintenance et de maintenir la durabilité des infrastructures et de la structure organisationnelle. Les données et information sur les formations fournies, le nombre de membres formé avec leur typologie, les outils mise en place doivent être documentées.

Consolidation : cette phase se déroule après la construction des infrastructures sur les systèmes d'irrigation. Les activités de cette phase concernent principalement une assistance technique aux associations dans la mise en œuvre de leur programme de gestion des périmètres (horaire de distribution de l'eau, calendrier d'entretien et de maintenance, collecte de redevance, résolution de conflits etc.). Un technicien du département de l'irrigation du MAPDR devra s'impliquer fortement dans cette phase. A la fin de cette phase le prestataire de service devra documenter le processus de structure et de renforcement de capacités, les leçons apprises et spécifier le type d'assistance technique que les associations auront besoins dans le futur pour pérenniser les infrastructures d'irrigation. Cette phase offre aussi l'opportunité de confirmer l'opérationnalité des associations, l'encadré 2 ci-dessous présente des questions à se poser (par les parties prenantes : le prestataire de service, l'UCG, les associations et le MAPDR) pour évaluer le niveau d'opérationnalité des associations. D'un point de vue juridique, à la fin de cette phase, chaque association doit disposer des documents suivants : i) acte constitutif; ii) statuts; iii) règlements intérieurs; et iv) entente signée avec le MAPDR les habilitant à opérer et gérer les infrastructures d'irrigation au nom du gouvernement et de la communauté.

Elaboration d'un plan directeur pour le développement de l'élevage **Termes de référence**

Objectif

L'objectif est de produire un plan directeur pour le développement de l'élevage (PDDE) pour Sao Tomé-et-Principe comprenant une analyse du secteur de l'élevage, une stratégie à long terme (10 ans) et un plan d'investissement à moyen terme (5 ans), qui éclaireront l'élaboration des politiques et attireront davantage de fonds substantiels et appropriés ciblés dans le secteur de l'élevage, émanant du ministère des Finances, de partenaires de développement et d'investisseurs du secteur privé. Le LMP a pour objectif de répondre aux besoins du gouvernement de Tomé-et-Principe, de s'en approprier, de le défendre et de le mettre en œuvre.

Le processus de préparation du PDDE permet au ministère d'y parvenir en effectuant tout d'abord une analyse prévisionnelle ou *ex ante* des investissements afin de documenter et de démontrer le retour sur investissement potentiel de technologies et de politiques d'élevage combinées. Cette première analyse est suivie de l'identification des investissements et des politiques nécessaires pour accroître la contribution du secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la réduction de la pauvreté, à la réduction émissions de gaz à effet de serre et à l'atténuation des changements climatiques.

Étendue des activités

Dans ce contexte, le projet COMPRAN, avec l'appui d'une agence internationale (Fournisseur des services) avec expertise en développement du secteur élevage, facilitera l'élaboration du PDDE. Le Plan Directeur pour le Développement de l'Elevage sera caractérisé par les éléments suivants:

- Il couvrira toutes les principales espèces d'animaux d'élevage (bovins, chèvres, moutons, porcs, poulets) et aux produits dérivés (viande, lait, œufs);
- Il inclura une orientation pour que les institutions préposées au développement de l'élevage puissent formuler leurs propres plans.
- Il fournira des orientations pour l'action dans les domaines suivants: (i) politiques nationales (ii) services de vulgarisation, formation et éducation dans le secteur de l'élevage (iii) gouvernance de la secteur de l'élevage à tous les niveaux du gouvernement, y compris la collaboration interministérielle (iv) le développement des infrastructures publiques et privées, y compris la technologie de l'information (v) le développement des capacités des acteurs privés et publics; (v) recherche et; vi) engagement avec le secteur privé et les partenaires de développement.
- Analyser les thèmes clés sélectionnés ci-dessous (non exhaustif):
 - Gestion de l'élevage et de la reproduction;
 - Nutrition des animaux et gestion de la nutrition via l'alimentation de base et le fourrage, y compris la saisonnalité et les normes de qualité des aliments;
 - Services vétérinaires et de santé animale, y compris diagnostic de biosécurité, prévention et contrôle des maladies animales contagieuses, zoonotiques et transfrontalières (par exemple, fièvre aphteuse, Peste de Petits Ruminants (PPR), peste porcine africaine, rage, influenza aviaire hautement pathogène, etc.), transmission de / à la faune;
 - Pratiques d'élevage (production d'aliments pour animaux à la ferme, hébergement, niveau de technologie, technologies permettant d'économiser le travail, production d'énergie renouvelable, technologies économies en énergie);
 - Bien-être animal;
 - Produits du bétail, système d'identification et de traçabilité du bétail, contrôle de la qualité, diversification;
 - Sécurité alimentaire et hygiène, y compris la résistance aux antimicrobiens;
 - Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets;
 - Gestion des ressources naturelles, propriété commune et privée;
 - Réglementations commerciales, d'importation, de quarantaine et phytosanitaires;
 - Crédit et assurance du bétail;
 - Innovation dans la production et la transformation;

- Lien de marché et formes de coopération entre producteurs primaires, transformateurs, négociants et acheteurs;
- Commercialisation, entreprenariat, engagement du secteur privé et promotion du secteur agroalimentaire;
- Application des technologies de l'information au développement et à la surveillance du secteur de l'élevage;
- Genre et inclusion sociale;
- Croissance inclusive, par exemple en ce qui concerne les petits agriculteurs, les communautés isolées et les jeunes.

Méthodologie

L'agence internationale sélectionnée adoptera le plan de travail suivant :

- Préparation et discussion d'une note détaillée sur l'approche et le plan de travail proposés pour la préparation de la PDDE;
- Évaluation assistée par ordinateur des plans, politiques et stratégies nationaux pertinents pour le secteur de l'élevage, ainsi que d'autres ouvrages pertinents;
- Utiliser des outils et des cadres tels que la boîte à outils pour l'investissement et les politiques dans le secteur de l'élevage (LSIPT) développée par un consortium de partenaires, à savoir la FAO, l'ILRI et le CIRAD, avec le soutien de la Banque mondiale. Le LSIPT a été utilisé dans un nombre croissant de pays pour soutenir le développement de PDDE;
- Consultations et réunions avec des représentants du Gouvernement de São Tomé' et Principe (y compris des secteurs liés à l'élevage, tels que l'agriculture, la nutrition, le commerce, la santé publique, les eaux et forêt, l'environnement, développement local, etc.) et d'autres parties prenantes (agriculteurs, agrégateurs, transformateurs, entreprises privées) prestataires de services vétérinaires et d'élevage, agences de crédit et d'assurances, institutions de recherche, ONG);
- Interactions régulières avec les décideurs politiques de haut niveau afin d'évaluer les effets à long terme des politiques proposées et des interventions technologiques;
- Sensibilisation, formation à l'utilisation d'outils et de modèles quantitatifs pour l'analyse ex ante.

Profil du prestataire

Le prestataire de services devra avoir une expérience prouvée dans la formulation de PDDE dans d'autres pays et être capable de mettre à la disposition du projet COMPRAN une équipe d'au moins deux experts, dont un/e expert/e avec une formation en production animale/vétérinaire et un/e en développement des politiques agricoles. Au moins l'un des deux membres de l'équipe doit parler couramment le portugais.

Le chef d'équipe doit posséder les compétences suivantes:

- Au moins dix ans de travail dans le secteur du développement de l'élevage, dont au moins cinq ans dans des pays en voie de développement;
- Expérience dans la formulation de programme nationale de développement de l'élevage ou agricole. Avoir déjà formulé de PDDE sera considéré comme un avantage;
- Expertise dans l'utilisation de la boîte à outils pour l'investissement et les politiques dans le secteur de l'élevage (LSIPT);
- La connaissance professionnelle du portugais sera considérée comme un avantage.

Auditeur interne

L'auditeur interne est sous la supervision du Directeur du Projet. Il lui rend compte périodiquement de ses activités de contrôle interne. Une communication de l'auditeur interne est requise à chaque réunion du Comité de Pilotage sur les constats faits sur la gestion des ressources au cours de la période sous revue. L'auditeur interne effectue des missions au niveau de toutes les fonctions dont la périodicité sera mentionnée dans le plan annuel d'audit. L'auditeur interne a pour mission de réaliser une évaluation générale à chaque niveau. Le poste sera à temps partiel sur une période d'un (1) an renouvelable sur la durée du projet. Le renouvellement sera assujetti à une évaluation jugée satisfaisante des performances de l'auditeur. La durée effective est de 6 mois dans l'année à raison de 1 un mois et demi (1,5 mois) par trimestre.

En complément de l'évaluation générale ci-dessus, il a pour rôle de:

- Elaborer un programme annuel d'audit du projet;
- Identifier toutes les dysfonctionnements au niveau de toutes les composantes du projet ainsi que leur conséquence ; et proposer des solutions au Directeur pour y remédier ;
- Evaluer périodiquement et objectivement le système de contrôle interne du projet en conformité avec les procédures admises par le manuel de gestion;
- Conduire des missions de contrôle opérationnel sur le terrain afin de s'assurer que les procédures sont respectées et que les activités des partenaires de mise en œuvre se déroulent de manière satisfaisante ;
- Assurer en collaboration avec le RAF l'organisation des audits externes du projet ;
- S'assurer de la mise en œuvre des recommandations formulées par les Auditeurs et les Missions de Supervision/Suivi du FIDA.
- Veiller à ce que les procédures appliquées soient conformes aux Manuels de gestion et de mise en œuvre du COMPRAN et aux principes de transparence et de saine gestion. Il prêtera une attention particulière, notamment au respect de pratiques saines en matière de gestion financière ;
- S'assurer que toutes les ressources du Projet sont employées conformément aux dispositions des accords de financement, dans un souci de transparence, d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été allouées. Une attention particulière sera également portée sur les ressources exceptionnelles (produits de la vente des DAO, Participation Financière des Bénéficiaires).
- Identifier les dysfonctionnements ainsi que leurs conséquences et proposer les mesures appropriées pour y remédier ;
- Evaluer le système de contrôle interne lié à l'efficacité et à l'efficience de l'exécution des activités du Projet ;
- Contrôler périodiquement les transactions financières faites par les structures nationales et régionales liées aux activités du Projet, en s'assurant de leur opportunité, de leur régularité et des niveaux de risques, fraudes et corruptions éventuelles ;
- Examiner le processus de recrutement du personnel affecté au projet et des consultants, et déterminer si ce processus était transparent et compétitif ;
- Examiner les pièces comptables de l'UCG et l'Antenne de Principe et déterminer si elles se prêtent à tenir un dossier exact et complet des encaissements et décaissements en liquide; et à faciliter l'établissement des rapports financiers trimestriels ;
- Réaliser des inspections physiques des acquisitions de biens du projet ;
- Examiner l'écoulement et la gestion des stocks du matériel et des équipements destinés aux bénéficiaires des microprojets et la conformité de la gestion aux procédures du Manuel de gestion
- Examiner les dossiers de passation de marchés pour s'assurer du respect des principes de transparence; d'économie et d'efficience et leur conformité selon les Procédures de gestion;
- Examiner les dossiers de demandes de paiements directs ;
- Etablir un rapport d'audit interne de la période passée en revue, conformément au plan d'audit annuel ;
- Exécuter toute mission confiée par le Coordinateur, entrant dans le cadre de la bonne marche du projet.

Eléments de contexte national

CONTEXTE NATIONAL

PAUVRETÉ ET DEVELOPPEMENT HUMAIN

Développement humain et pauvreté. Selon le classement 2018 du PNUD, Sao Tomé-et-Principe fait partie des pays à développement humain moyen, avec un indice de développement humain (IDH) de 0,589 qui place le pays au 143^{ème} rang mondial (sur 189 pays). Au cours de la période 1990-2015, cet indice n'a cessé de progresser (+ 26% de 1990 à 2015), avec une nette amélioration de tous les indicateurs : augmentation de 4,8 années de l'espérance de vie, augmentation de 2,4 années de la durée moyenne de scolarisation et de 3,8 années de la durée attendue de scolarisation, et progression de 55% du Revenu National Brut (RNB). En comparaison des autres pays d'Afrique subsaharienne, l'IDH de Sao Tomé-et-Principe est supérieur à la moyenne (0,523), mais il est inférieur à celui des deux pays avec une population de taille comparable (0,654 pour le Cabo Verde et 0,591 pour la Guinée Equatoriale). Le pays n'a encore atteint aucun des objectifs de développement durable (ODD) et il est confronté à des défis significatifs dans l'atteinte de sept objectifs⁷³.

Incidence de la pauvreté. Selon les dernières données publiées par l'Institut National de Statistiques en 2012, 66.2% des habitants vivaient sous le seuil de pauvreté (c'est-à-dire avec moins de 30.071 *dobras* ou 1,5 USD par jour et par personne) et 11.5% sous le seuil de pauvreté extrême. Au niveau national, l'indice de Gini est passé de 49% en 2000 à 32.9% en 2010, ce qui démontre une diminution de l'inégalité et une meilleure distribution des revenus en faveur des pauvres. Les deux dernières enquêtes auprès des ménages (2000 et 2010) avaient montré une diminution de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté dans tous les districts ruraux, mais une aggravation de ce phénomène dans la capitale du pays. Ce déplacement de la pauvreté vers le milieu urbain révèle les progrès accomplis en milieu rural, mais aussi l'incapacité de ce secteur à générer suffisamment d'activités économiques et d'emplois pour retenir les nouvelles générations.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie nationale de la réduction de la pauvreté (SNRP II), n'a pas permis l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim et n'a permis qu'une réduction de 1% du taux de pauvreté (FMI, 2016). Plus précisément, de 2000 à 2010, la pauvreté a été réduite dans tous les districts sauf Água Grande (augmentation du taux de 39,4% en 2000 à 52% en 2010). La réduction la plus importante a été enregistrée dans le district de Mé-Zochi (de 58,9% en 2000 à 38%). Malgré les progrès globaux, les niveaux de pauvreté sont toujours considérés comme très élevés dans les districts de Caué, Lembá et Lobata, où plus de 50% de la population vivait toujours sous le seuil de pauvreté en 2010. Une comparaison entre districts de la profondeur et gravité de la pauvreté montre des indices plus élevés dans les districts de Caué, Lembá, Lobata et Áqua, comparé aux districts de Cantagalo et Mé-Zóchi⁷⁴.

Afin d'atténuer les effets de la pauvreté, le Gouvernement met en œuvre un certain nombre de programmes⁷⁵ de protection sociale à destination des ménages en situation d'extrême pauvreté, tels que le *Programme pour les familles vulnérables* (VFP)⁷⁶ qui offre des transferts monétaires conditionnels aux ménages les plus vulnérables, et le *Programme d'éducation parentale* (PEP). Ces programmes ne disposent cependant pas de budgets suffisants, le pays ayant consacré en 2016 moins de 0,65% de son PIB à la protection sociale et à l'assistance sociale, ce qui est bien inférieur à la moyenne régionale (1,2% du PIB). Le *Projet de protection sociale et de développement des compétences* financé par la Banque mondiale (2018-2023) a été conçu pour appuyer la mise en œuvre du VFP et fournira un transfert monétaire conditionnel à quelques 2.750 ménages extrêmement pauvres. Ces ménages bénéficieront également d'un PEP amélioré, offrant plusieurs modules de formation (gestion des finances du ménage, compétences non techniques, lutte contre les violences liées au genre, etc.). Ce projet est en cours⁷⁷ et a démarré par la classification et l'identification des localités les plus vulnérables, avec également pour objectif l'a préparation d'un registre social.

Emploi. Selon les dernières données disponibles (RNPH 2012), en milieu rural et parmi la population de plus de 10 ans, 50% sont inactives, 44% ont un travail et 8% sont au chômage. Ces chiffres ne

⁷³ L'éradication de la pauvreté (ODD1), la santé de qualité (ODD3), l'égalité des sexes (ODD5), l'eau potable et l'assainissement (ODD6), énergie accessible et renouvelable (ODD7), le travail décent et croissance économique (ODD8) et industrie, innovation et infrastructures (ODD9). Les chiffres les plus positifs concernent l'ODD 12 (Production et consommation durables) et 14 (Protection de la vie marine).

⁷⁴ Source: *Poverty reduction strategy paper*, IMF, 2014

⁷⁵ Comme le « Programme de travaux publics à forte intensité de main-d'œuvre », les programmes d'aide aux personnes âgées, ou le « Programme d'aide aux mères nécessiteuses » (*Programa Mães Careciadas*) qui apporte un soutien financier aux mères pauvres ayant trois enfants ou plus à la condition que les enfants soient scolarisés.

⁷⁶ Quelques 1.224 familles ont été bénéficiaires entre 2015 et 2019.

⁷⁷ La mise en œuvre concerne 6 districts de São Tomé et un district à Principe.

prennent cependant pas en compte le sous-emploi, l'emploi précaire ou encore l'emploi informel. Environ 27% des emplois formels sont dans le secteur de l'agriculture, élevage, chasse, forêt et pêche.

• Problématiques en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale

Situation des femmes

Cadre légal, juridique et politique. L'article 15.1 de la Constitution de Sao Tomé-et-Principe établit le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes en garantissant à tous les citoyens les mêmes droits quels que soient leur origine sociale, race, sexe ou croyance religieuse, alors que l'article 15.2 stipule que les « *femmes sont égales en droits et en devoirs et leur participation à la vie politique, économique, sociale et culturelle est garantie* ». La loi n°2/77 portant sur le droit de la famille accorde un traitement égal entre les femmes et les hommes.

Le pays a ratifié les principaux instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que le *Programme d'actions de Beijing* en 1995 et la *Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes* (CEDAW) en 2003. Une *Stratégie nationale pour la promotion de l'équité entre les sexes* (2012-2017) a été définie en 2007 avec l'appui du FNUAP, laquelle a abouti à la création de l'Institut Nationale pour la Promotion de l'Egalité des sexes et de l'équité de Genre (INPG), dont le mandat est d'assurer la mise en œuvre des politiques gouvernementales sur le genre. Sous l'égide de l'IPNG, une trentaine de points focaux genre ont été identifiés au sein des Ministères et Bureaux de districts. Leur responsabilité est l'intégration de la dimension de genre dans tous les domaines de la gouvernance et la définition des priorités nationales et la mise en œuvre d'un budget sensible au genre. La fonctionnalité de ces mécanismes n'est pas connue.

En termes de représentation politique, seuls 18% des sièges du parlement sont occupés par des femmes, ce qui est inférieur aux 30% stipulés dans la loi nationale. Cette sous-représentation est en partie liée à la faible représentation des femmes au sein des partis politiques et au faible nombre de candidates. Au niveau des autorités locales, les femmes représentent 16.7% des représentants des Chambres de district.

Emploi et intégration économique. L'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes chefs de familles (71.3%) comparé aux hommes (63.4%) et 59% des chômeurs sont des femmes. Sur le marché de l'emploi formel, les femmes sont majoritaires dans la catégorie des « travailleurs non qualifiés⁷⁸ ». Selon le RGPH 2012, environ 41% des femmes adultes sont chefs de familles, ce qui représente une forte augmentation depuis le recensement de 2001 (32%) et constitue un facteur aggravant de pauvreté.

Il n'existe que très peu de statistiques sur l'emploi informel et le travail des femmes, particulièrement en milieu rural. Les statistiques disponibles (RGPH 2012) montrent que seulement 39,6% de la population active est de sexe féminin contre 60,4% pour le sexe masculin. Les femmes au foyer, considérées comme inactives, représentent près de 13 % de la population âgée de 10 ans et plus, contre à peine 0,6 % pour les hommes. Seules 20,5% des femmes exercent dans l'agriculture et la pêche, qui restent des secteurs dominés par les hommes (38% des hommes actifs). On estime que la faible présence des femmes dans ces secteurs s'explique par le manque d'appui aux petits agriculteurs et la préférence des femmes pour le commerce. En zone rurale, les femmes partagent leurs temps entre les activités domestiques et les activités agricoles, pratiquant le plus souvent une agriculture de subsistance ou vendant leur force de travail comme ouvrières agricoles.

Statut social et rôles des femmes. En comparaison de nombreux autres pays, y compris dans la sous-région, les femmes de Sao Tomé-et-Principe ne semblent pas être victimes de discriminations flagrantes dans leur accès aux ressources productives et aux services, même si une moindre proportion de femmes a été attributaire d'une parcelle lors des campagnes de distribution du foncier, ou de normes sociales qui leur conféreraient, par rapport aux hommes, un rôle inférieur. La tendance, cependant, pour les femmes rurales qui tendent souvent à manquer de confiance en elles, est de laisser les hommes parler lors des réunions communautaires ou des assemblées générales des coopératives.

Une caractéristique importante de l'organisation sociale à Sao Tomé-et-Principe concerne le fait que la famille nucléaire composée d'un couple et de ses enfants est loin d'être la forme la plus répandue. Ainsi, seuls 7% des personnes interrogées lors du dernier recensement national de 2012 se déclaraient mariées (mariage civil ou religieux) et 39% étaient en union libre, alors qu'on estime à environ 40% le nombre de familles monoparentales, avec en général une femme comme chef de famille. Il est ainsi tout à fait accepté, sur le plan social, d'être une femme non mariée et qui élève

⁷⁸ 71% des employés de cette catégorie sont des femmes.

seule ses enfants. Par contre, ces femmes et les familles monoparentales sont généralement plus vulnérables au phénomène de pauvreté, les pères contribuant rarement financièrement à l'éducation des enfants. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est plus importante chez les femmes (71% des femmes vivent en dessous du seuil de pauvreté) que chez les hommes (63%)⁷⁹.

Contrairement à ce que l'on observe dans de nombreux autres pays de la région, et dans le cas d'un couple partageant le même toit, il semble ne pas y avoir de division spécifique des rôles dans le domaine de la production agricole ou de la commercialisation de cette production. Le plus souvent, les hommes et les femmes en couple travaillent séparément sur leurs parcelles respectives, en accomplissant les mêmes tâches. En revanche, les femmes étant les seules responsables des tâches ménagères et de l'éducation des enfants, elles disposent de moins de temps que leurs conjoints éventuels pour se consacrer aux activités productives qui se limitent souvent à de l'agriculture de subsistance.

Situation des jeunes

Démographie. La population de Sao Tomé-et-Principe est très jeune, les enfants et les adolescents représentant près de la moitié de la population (45%). Il n'existe pas de textes juridiques définissant la qualité de « jeunes », mais la coutume pour les organisations des Nations Unies est de se référer à la *Charte africaine de la jeunesse* de l'Union Africaine qui définit un jeune comme un individu âgé de 15 à 35 ans. Selon cette définition, on dénombrait en 2012 environ 64.000 jeunes (soit près de 36% de la population). Plus de 45% des jeunes du pays vivent en milieu urbain et en particulier dans les deux plus grandes villes du pays, et environ 62% dans deux districts (Água Grande et Mé-Zôchi)⁸⁰. La tranche d'âge 15-24 ans représente 50.4% du total des jeunes. Selon les données du dernier recensement de 2012, la population économiquement active (15 à 65 ans) comptait 88.500 personnes, dont plus de 75% ont moins de 35 ans.

Education et enseignement technique professionnel. Malgré les taux plutôt satisfaisants d'alphabétisation dans le pays⁸¹, et de taux de scolarisation nets dans le primaire (87% pour les filles et 89% pour les garçons), seuls 70% des garçons et 78% des filles terminent le secondaire en raison des frais élevés de scolarisation. Par ailleurs, les jeunes de Sao Tomé-et-Principe ont un accès limité à un enseignement professionnel de qualité dans des domaines intéressants pour le marché du travail et seuls 6% à 8% de la population a bénéficié d'un enseignement professionnel ou technique. L'enseignement professionnel et technique est dispensé par trois établissements publics⁸² et quelques institutions privées qui accueillent chaque année près de 1.000 étudiants, mais, en raison de la qualité insuffisante de la formation et des liens insuffisants avec le marché du travail, le système actuel ne permet pas de doter les diplômés des compétences nécessaires pour trouver un emploi. En outre, l'accès au crédit pour les jeunes auto-entrepreneurs est limité, en particulier pour les ruraux défavorisés. Les écoles secondaires offrent aussi un cursus de qualification professionnelle secondaire (*Curso Secundario Profissionalmente Qualificante*) permettant de recevoir une double certification comprenant un certificat d'achèvement des études secondaires et une certification professionnelle dans le domaine choisi⁸³, mais le nombre de places reste inférieur à la demande⁸⁴. Le *Projet de protection sociale et de développement des compétences* financé par la Banque mondiale (2018-2023) représente une opportunité pour les jeunes ruraux intéressés par les métiers du tourisme en prévoyant la création d'une Ecole nationale d'hôtellerie et de tourisme qui proposera des cours à court, moyen et long terme et fournira une certification professionnelle ou académique (pour les formations longue durée), avec un appui initial à 700 jeunes (financement des frais de scolarité).

Accès à l'emploi. Alors que le taux de chômage général était d'environ 13,6% en 2012⁸⁵, les jeunes de moins de 34 ans représentent plus de la moitié des chômeurs (59,6%) et les moins de 24 ans 32,7% de cette cohorte⁸⁶. Cette situation est justifiée par un ensemble de facteurs notamment liés à la dynamique démographique, le manque d'opportunités d'emploi dans une économie dominée par

⁷⁹ Source : INS 2012

⁸⁰ Source : Rapport national sur le développement humain à Sao Tomé-et-Principe, PNUD, 2014.

⁸¹ Si le taux global d'alphabétisation de 90,1% (RGPH 2012) est nettement supérieur à la moyenne des autres pays d'Afrique subsaharienne (61%) et même supérieur à la moyenne mondiale (85%), il ne reflète que la proportion de personnes ne pouvant lire. De fait, seuls 48% des hommes et 52% des femmes savaient lire et écrire en 2012.

⁸² Placés sous la tutelle de trois ministères différents : Ministère de l'éducation, Culture, Science et communication ; le Ministère de l'Agriculture et du développement rural ; et le Ministère de l'Emploi et de la protection sociale.

⁸³ Administration des affaires, enseignement préscolaire, tourisme environnemental, administration publique, sciences humaines / droit, agriculture et production animale.

⁸⁴ Au cours de l'année universitaire 2016/17, environ 1.000 étudiants étaient inscrits à ce programme

⁸⁵ Le taux de chômage est de 19,7% chez les femmes et 9,3% chez les hommes.

⁸⁶ Source : Projet de politique nationale de l'emploi, Ministère du travail et des affaires sociales, 2012.

le secteur informel, un système d'éducation et de formation peu performant et l'absence d'une approche dynamique de l'insertion professionnelle basée sur un véritable partenariat public-privé.

Le pays a développé une Politique nationale de l'emploi (2017-20), suivie d'un plan d'actions, mais il n'existe pas de programme particulier pour l'insertion et l'emploi des jeunes. Les Associations de la jeunesse, nouvellement créées, sont peu opérationnelles. Il n'existe par ailleurs pas de politique de logement pour les jeunes qui doivent souvent cohabiter avec leurs parents ou famille.

Les données et statistiques sur l'emploi des jeunes en milieu rural manquent. Le dernier MICS (2014) montrait qu'en milieu rural, seules 18% des jeunes femmes déclaraient avoir un emploi (contre 51% des jeunes hommes) et 25% une source de revenus (contre 53% des jeunes hommes). A Principe, respectivement 31% des jeunes femmes et 57% des jeunes hommes déclaraient avoir un emploi, et 25% des jeunes femmes, contre 67% des jeunes hommes, une source de revenus.

Accès au foncier pour les jeunes. En vertu de la loi 3/91 qui définit le régime foncier des terres agricoles, la terre est la propriété de l'Etat. Elle est attribuée pour une durée indéterminée à des individus ou personnes morales qui s'engagent à l'exploiter, mais qui ne pourront ni vendre leurs droits, ni les utiliser comme garantie. De 1993 à 2014, on estime que 16.675 ha de terres ont été allouées à 8.008 familles. A partir de 2014, décision a été prise par le Gouvernement de redistribuer des parcelles abandonnées et 1.527 petits exploitants supplémentaires ont pu en bénéficier. Au total, le nombre total de famille attributaires de parcelles est donc estimé à ce jour à environ 9.000 (pour une superficie totale de 18.000 à 20.000 ha)⁸⁷, soit environ la moitié des ménages ruraux. Pour les jeunes n'ayant pas bénéficié d'une distribution, l'accès à la terre est donc très difficile et la situation ne peut que se compliquer en raison du taux de croissance démographique. Cette problématique ne se pose pas à Principe, en raison de la faible démographie de l'île et de l'abondance de terres disponibles ou abandonnées.

Grossesses précoces. Le mariage précoce est un problème important et particulier qui se pose aux jeunes filles de Sao Tomé-et-Principe, le dernier MICS⁸⁸ estimant en 2014 que 5% des femmes âgées de 20-49 ans avaient été mariées avant l'âge de 15 ans et 32% avant l'âge de 18 ans⁸⁹. En milieu rural, 28% des femmes âgées de 15-19 ans avaient déjà au moins un enfant. Le problème de grossesses précoces et le taux de fécondité relativement élevé des adolescentes (92/1000⁹⁰, contre une moyenne régionale de 118/1000) démontrent la persistance de modèles de genre et de pratiques d'unions précoces liées à la pauvreté et au manque d'éducation. Ainsi, les normes sociales en milieu rural et le manque d'opportunités économiques dans les milieux défavorisés conduisent de nombreuses mères à considérer que l'union précoce représente la meilleure option pour leurs filles⁹¹. La vulnérabilité socio-économique des filles a donc une influence considérable sur leur exposition au risque de devenir des mères précoces⁹², alors que les grossesses précoces sont fortement corrélées au décrochage scolaire (85.7% des filles mères âgées de 12 à 17 ans ont quitté l'école)⁹³, ce qui contribue au cercle vicieux de la pauvreté. On estime qu'une des raisons du manque d'efficacité des programmes nationaux mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène est qu'ils ont jusqu'ici privilégié la sensibilisation et l'accès à la contraception⁹⁴ sans traiter les autres causes.

• Analyse situationnelle en matière de nutrition

La situation nutritionnelle à Sao Tomé et Principe montre que le retard de croissance chez les enfants de moins de cinq ans est de 17,2% , les taux étant plus élevés chez les garçons que chez les filles (20,5 % et 13,9 % respectivement), tandis que la prévalence de l'émaciation est de 4%⁹⁵. Les taux de carences en micronutriments sont tout aussi alarmants avec 96% des enfants d'âge préscolaire et 18% des filles et des femmes enceintes souffrant de carences en vitamine A⁹⁶. Le taux d'anémie

⁸⁷ Source: *Etude diagnostic du secteur agricole*, AFD, avril 2019.

⁸⁸ Source: Multiple Indicator Cluster Survey, 2014, UNICEF/UNDP.

⁸⁹ La nouvelle loi n°19/2018 sur le code de la famille établit à 18 ans l'âge légal pour le mariage (contre les 14 ans pour les filles et 16 ans pour les garçons prévus dans la loi précédente).

⁹⁰ Source : INS, 2016

⁹¹ La plupart des cas de grossesses précoces sont liées ainsi à des situations de concubinage ou d'unions précoces à des partenaires plus âgés et souvent majeurs (INS, 2016).

⁹² La proportion de grossesses précoces est plus importante chez les jeunes femmes les plus pauvres (35%), en comparaison des plus aisées (12%).

⁹³ Ibid.

⁹⁴ L'usage de méthodes de moyens de contraception demeure plus limité parmi les adolescentes (30% en 2014) que chez les femmes de 15 à 49 ans (49%).

⁹⁵ MICS 2014.

⁹⁶ Groupe de la Banque mondiale. 2015. *Nutrition at a Glance: São Tomé and Príncipe*.

<http://documents.worldbank.org/curated/en/601731468105842725/pdf/771930BRI0Box00C00Sao0TP0April02011.pdf>.

chez les enfants de moins de 5 ans atteint 67,5%, avec des pics allant jusqu'à 72% à Principe⁹⁷. La population adulte de Sao Tomé-et-Principe est également confrontée à la malnutrition : 46,1% des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 8,3% des hommes adultes souffrent de diabète, comparé à 7,8% des femmes. Parallèlement, 16,9% des femmes et 7,2% des hommes souffrent d'obésité⁹⁸. Ces données montrent le multiple fardeau de la malnutrition dans le pays, touchant particulièrement les ménages les plus pauvres et ceux pour lesquels les femmes sont chefs de famille.

Les causes sous-jacentes de la malnutrition sont la pauvreté, l'accès à et la disponibilité de la nourriture. En moyenne, 84% des produits alimentaires sont achetés; la question de l'accès joue donc un rôle crucial dans l'insécurité alimentaire et la malnutrition, même dans les zones rurales. Il existe d'autres facteurs défavorables comme le manque d'accès à l'eau potable et aux sanitaires, l'insalubrité des habitations dans les *rocas*, ainsi que les pratiques peu satisfaisantes en matière d'hygiène et la préparation inadaptée des aliments. Le rapport UNICEF 2015 montrait que seul 35% de la population avait accès aux systèmes d'assainissement améliorés⁹⁹. L'alcoolisme¹⁰⁰, qui touche également les femmes¹⁰¹, et les obstacles sociaux représentent également de grands défis auxquels le pays est confronté. Il semble également exister certaines restrictions alimentaires chez les femmes enceintes, notamment le poisson, les œufs et les légumes, car ils « gonflent le ventre du bébé ». Il existe plusieurs autres obstacles sociaux empêchant les femmes enceintes et les jeunes mères de manger de manière variée et recommandée. Dans l'ensemble, il y a une connaissance insuffisante, particulièrement parmi les jeunes femmes, de la valeur nutritionnelle des produits locaux, ce qui conduit à un régime alimentaire peu varié et pauvre en nutriments, y compris une alimentation quantitativement et qualitativement insuffisante au niveau du noyau familial.

• Principales orientations nationales en matière de nutrition

Le gouvernement a adopté plusieurs politiques et programmes pour relever le défi de la sécurité alimentaire et nutritionnelle :

- i) Stratégie Régionale pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle/ Communauté des Pays de Langue Portugaise (ERSAN-CPLP)¹⁰²;
- ii) Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (ENRP) 2012-2016 ;
- iii) Rédaction de la Charte de Politique Agricole pour le Développement Rural (CPADR)
- iv) Programme National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) 2012-2023 ;
- v) Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnel (PNIASAN) 2016-2020
- vi) Stratégie Nationale de Sécurité Sanitaire Alimentaire (ENSSA) 2017-2022 ;
- vii) Stratégie de Protection Sociale ;
- viii) Conseil National de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CONSAN) 2016-2020 Loi No. 6/2016. La mission de ce Conseil est d'assurer la coordination et le suivi des politiques, programmes et autres instruments sectoriels ayant un impact sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, ainsi que la réalisation du droit à une nourriture suffisante en STP, dirigé par le Premier Ministre et co-dirigé par un ministère clé de l'agriculture.

En ce qui concerne la Stratégie Nationale de Protection Sociale, le gouvernement, par le biais du ministère de l'Emploi et de l'Action Sociale, met en œuvre deux politiques majeures:

- Une protection sociale qui vise à éliminer l'extrême pauvreté dans 10 ans et englobe les secteurs clés tels que la santé et la justice
- Une politique de reformulation des programmes existants: les mères chefs de familles ; personnes en difficulté; augmenter le nombre de bénéficiaires de pensions sociales; Travaux publics communautaires, dans lesquels les jeunes sans-emplois reçoivent une allocation de chômage en échange d'un service public.

⁹⁷ Revisão estratégica "Fome Zero" – Horizonte 2030, Relatório Final, 2018

⁹⁸ Rapport Global sur la Nutrition 2018

⁹⁹ Fonds des Nations Unies pour l'enfance/Organisation mondiale de la Santé. Programme commun de surveillance de l'eau, l'assainissement et l'hygiène. 2015. https://www.unicef.org/about/annualreport/files/Sao_Tome_and_Principe_2015_COAR.pdf.

¹⁰⁰ Une étude récente dans le pays estime que la consommation d'alcool chez les enfants en âge scolaire affecte 58% des garçons et 43% des filles. A Comunicação & Literacia em Saúde (C&LS) na Prevenção de consumos excessivos de Álcool e Drogas (A&D) na população escolar em São Tomé e Príncipe, 2017 - Acta Médica Portuguesa.

¹⁰¹ Au cours de la mission de conception du projet, plusieurs femmes ont déclaré que les hommes avaient pour coutume d'acheter du vin aux femmes venant d'accoucher, étant convaincus que boire du vin les aiderait à reprendre des forces après l'accouchement

¹⁰² Les acronymes ont été laissés en portugais.

Plus précisément, la politique et la stratégie nationale en matière de protection sociale prévoit la restructuration du programme de transfert "Mães Carentiadas" (Mères en besoin). Le programme vise à améliorer les services de santé et à promouvoir l'accès aux services médicaux, y compris le programme des 1 000 premiers jours, les jours les plus critiques pour le groupe prioritaire des femmes enceintes et des enfants de moins de 2 ans.

Il est important également de mentionner que, jusqu'en 2011, les cantines scolaires étaient cofinancées par le Programme alimentaire mondial (PAM) et qu'à partir de 2012, cette responsabilité a été progressivement transférée au gouvernement de Sao Tomé, avec l'aide du gouvernement Brésilien. Pendant la période de transition, la loi no 4/2012 Loi PNASE (Programme national d'alimentation et de santé dans les écoles) a été élaborée et approuvée. Elle définit toutes les orientations générales de son fonctionnement, ses structures fonctionnelles, sa gestion et définit son autonomie financière, avec la responsabilité de former son personnel. Depuis 2016, le gouvernement de Sao Tomé-et-Principe assume toutes responsabilités en matière d'alimentation des enfants dans les écoles publiques du pays et dans certaines écoles privées.

De par son alignement avec tous les autres programmes / piliers tels que l'agriculture, la pêche, la nutrition, la santé, le développement et la protection sociale et l'apprentissage des étudiants, le PNASE est un véhicule important afin d'atteindre les objectifs de développement durable numéro 2, car il vise à compléter les objectifs nutritionnels des étudiants, les besoins alimentaires et adopter des habitudes alimentaires saines pendant leurs études, contribuant ainsi au bon développement physique et intellectuel des enfants.

En dépit de plusieurs efforts gouvernementaux, l'articulation multisectoriel du PNASE est encore loin de fonctionner de manière coordonnée et durable. Le financement n'est pas suffisant, le montant transféré par le PNASE aux écoles n'est pas constant et le menu recommandé par PNASE n'est pas mis en œuvre comme prévu et recommandé par le ministère de l'Éducation¹⁰³.

En 2018, les consultations menées en vue de la préparation du rapport Faim zéro ont mis en évidence la priorité de stimuler la consommation de produits locaux et de valoriser et promouvoir les produits d'origine approuvée et contrôlée, le plus souvent locaux, plus frais et qui contribuent donc à une meilleure santé et qualité de vie. Parallèlement, ces derniers favorisent le regain des valeurs, utilisations et pratiques alimentaires locales et traditionnelles et réaffirment l'importance de la diversification des aliments qui constitue la base du régime alimentaire. Par conséquent, la reformulation des menus des écoles devrait être repensée, en commençant par le remplacement du riz (aliments non produits dans le pays) ainsi que d'autres mesures visant à réduire le coût de production des produits locaux et à augmenter la consommation de cette production locale¹⁰⁴. Le renforcement du PNASE pourrait générer un cycle vertueux avec les étudiants bénéficiant d'une alimentation saine, tandis que les petits agriculteurs accèdent au marché local pour la vente de leurs produits et contribuent également à l'organisation et à la qualité de l'agriculture familiale, en stimulant et en diversifiant la production alimentaire et en stimulant la génération de revenus.

- **Stratégies/interventions dans le domaine de la nutrition**

Le pays est riche de nombreuses variétés de fruits et légumes, de produits forestiers et de sources de protéines animales (par ex. les escargots terrestres non protégés) en plus du poisson, lesquels, si valorisée à travers des mesures politiques visant à augmenter leur qualité (conservation et transformation) et leur offre et baisser les prix des produits locaux de manière à être compétitives par rapport aux produits importés, contribuerait effectivement à augmenter la sécurité alimentaire et réduire la malnutrition. Ces mesures devraient être accompagnées par des campagnes de sensibilisation efficaces axées sur la consommation de produits locaux.

L'objectif de réduction de la malnutrition a été abordé de manière transversale lors de la conception et a dirigé l'orientation stratégique du projet COMPRAN et les grandes lignes des principales interventions proposées, y compris le choix des filières-cibles pour le marché local (lesquelles devront être sensibles aux enjeux nutritionnels), la stratégie d'autonomisation de la femme et égalité des genres, l'appui aux jeunes et les actions ciblées sur la réduction de la malnutrition infantile (*Utilisation*). Le projet inclut plusieurs activités sur l'agriculture sensible aux enjeux nutritionnels et activités spécifiques à la nutrition, qui contribueront à l'amélioration de la nutrition dans les zones d'interventions. Le projet reconnaît le rôle qu'ont les femmes dans l'amélioration de l'alimentation

¹⁰³ Ibidem

¹⁰⁴ Ibidem

du ménage, et inclut de multiples activités visant directement les femmes et plus particulièrement les femmes chefs de famille.

Les efforts de lutte contre la malnutrition du projet s'articulent autour des points suivants: a) diversification de la production agricole (*Disponibilité*) à travers la promotion de variétés locales climato-résilientes à haute valeur nutritionnelle qui font partie de la biodiversité locale; b) le renforcement de l'accès aux marchés de fruits et légumes et de farines, chips et goûters pour les enfants issus de la transformation de produits locaux (p. ex. farines : banana pão, banana prata, banana-maça, manioc, riches en potassium, magnésium, zinc, calcium, vitamines; matabala tubercule riche en fer ; fruits: cajamanga, mangue, ananas riches en vitamines, lesquels, en plus d'être consommés frais, peuvent être séchés et consommés particulièrement par les enfants); c) éducation nutritionnelle et changement de comportement qui incluent aussi l'appui à la mise en place des jardins scolaires.



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 9: Cadre d'analyse intégrée des risques

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Politique et gouvernance	Élevé	Moyen	Strengthen the capacity of key institutions and departments at central and decentralised level to ensure continuity even in case of Government reshuffle.
Macroéconomique	Élevé	Moyen	Insularity factor can be mitigated by fostering south - south cooperation and endeavour to attract foreign investors into the STP economy. Promote exports. Encourage population to consume locally grown products; introduce fiscal measures that consider the insular nature of the country; accelerate land mapping or protected geographical indication to guarantee the right to quality and the reputation of the products marketed.
Stratégies et politiques sectorielles	Élevé	Moyen	support the review of sectorial policies and strategies. Establish and galvanise coordination in the agriculture sector to guarantee information exchange under government leadership, consolidate the group of Technical and Financial Partners' in Rural Development and facilitate policy dialogue through vibrant agriculture sector working groups. Ensure COMPRAN's action is integrated in the national food security and nutritional strategy.
Conception technique du projet ou du programme	Moyen	Faible	Targeting capitalizing on PAPAC achievements with a strategic approach to: 1)Optimize and intensify production in traditional areas where IFAD has supported the promotion of export value chains 2) Diversify poorly developed production areas, suitable areas for polyculture, production areas that can be expanded by means of amenities, etc. 3) Geographical targeting taking into account potential for enhancement; 4) positive targeting towards women and youth in support for income generating activities. NUTRITION: promote school gardens, disseminate knowledge on nutrition. PARTNERSHIP: Development of economic and commercial partnerships based on: 1)Taking into account the specificities of market demand at national and international levels 2) The participation of market operators in the definition of objectives (quality, quantity, production process, etc.) .) and in the implementation of investments 3) Development of business plans aimed at the profitability and financial sustainability of producers. PROGRAMME MANAGEMENT: Ensure the sustainability of the programme management structure; provide adequate budgets to cover administrative and M&E needs.
Capacité institutionnelle pour l'exécution et la pérennité de l'action	Élevé	Moyen	Strengthen capacity of the Ministry of Agriculture and that of the farmers' organisations (primarily cooperatives).

Catégories de risque	Probabilité du risque	Impact du risque	Mesures d'atténuation/ Commentaires
Gestion financière	Moyen	Faible	<p>Build technical capacity of staff in financial management and establish an effective internal audit system for projects.</p> <p>Creating effective and flexible punctual tasks forces (including international technical assistance) to monitor the compliance with fiduciary-financial policies.</p>
Passation des marchés	Moyen	Faible	<p>Recruit competent expertise in procurement and Operationalize the procurement manuals while creating mechanisms to report on breach of procedures.</p>
Parties prenantes	Moyen	Moyen	<p>Ensure the effective participation of all actors from the design stage to completion of the project. A start up technical workshop will be an opportunity to inform all stakeholders of the implementation modalities and the role of each to ensure sustainability. Projects reports shared to everyone in order to be well informed.</p>
Environnemental et social	Moyen	Moyen	<p>Increase the resilience of existing systems and propose innovative mitigation and adaptation systems (especially in irrigation and agroforestry). Social - Prepare or update the cadastral map to identify abandoned parcels and distribute them to youth in particular women and/or disabled with incentives for integration in agricultural production activities.</p>
Risque global	Moyen	Faible	<p>Close follow up and regular supervision mission</p>



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 10: Stratégie de retrait

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

ANNEXE 10 : STRATEGIE DE SORTIE

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités ¹	Mesures de pérennisation
Composante A. Consolidation et développement des relations d'affaires dans les filières		
Sous-composante A1. Partenariats économiques et commerciaux		
Appui technique à la préparation et à la mise en œuvre des partenariats commerciaux	<u>Phase over</u> : Appui à l'appropriation par les coopératives/ associations/unions des processus de partenariat avec les opérateurs de marché.	Apprentissage à la démarche de montage de plan d'affaires selon l'outil RuralInvest développé par la FAO Assistance technique en appui à la construction méthodologie des partenariats
Financement des plans d'affaires des partenariats commerciaux	<u>Phase down</u> : Financement à coûts et risques partagés avec capitalisation de la contribution du projet COMPRAN principalement au profit des producteurs ; mais aussi au profit des opérateurs de marché dans le cadre des 4P	Structuration du mécanisme financier avec implication des banques partenaires Mobilisation en numéraires de la contribution financière des producteurs Approbation des requêtes de financement (avec crédit) en dernière instance par les institutions financières partenaires concernées Gestion des financements à travers un compte bancaire
	<u>Phase over</u> : Relation d'affaires autonomes et pérennes entre les organisations de producteurs et les banques partenaires	Education financière et promotion des services financiers agricoles
Appui à la préparation et au financement des microprojets d'activités génératrices de revenus (agriculture-élevage-pêche ; production-transformation et commercialisation)	<u>Phase down</u> : Accompagnement assuré par les conseillers à l'exploitation ou opérateurs spécialisés (des partenariats commerciaux) Financement du projet sous forme de subvention visant à capitaliser les bénéficiaires moyennant une contribution symbolique	Microprojets visant le double objectif d'assurer la sécurité alimentaire et générer un surplus de revenus

¹ La stratégie de sortie est définie suivant 3 modalités possibles : (i) Phase out: retrait des ressources du projet sans prendre de dispositions pour qu'une autre organisation continue la mise en œuvre des activités du projet ; (ii) Phase down : réduction progressive des activités du projet en s'appuyant sur les organisations locales pour maintenir les acquis du projet ; (iii) Phase Over : un transfert de tous les objectifs, responsabilités et activités d'un projet à une institution pérenne, institution qui bénéficiera de renforcement des capacités institutionnelles de la part du projet.

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités¹	Mesures de pérennisation
Sous-composante A2 Renforcement des acteurs		
Renforcement et professionnalisation des organisations de producteurs	<u>Phase over</u> : Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme de renforcement des capacités des organisations de producteurs	Responsabilisation des organes élus des organisations Participation des producteurs à la préparation de leur plan de renforcement des capacités
	<u>Phase out</u> : Soutien à l'animation des plateformes locales de concertation des organisations professionnelles	
Appui à l'insertion économique des jeunes et au renforcement de leurs initiatives entrepreneuriales	<u>Phase over</u> : Financement de projets de microentreprises à travers une subvention du projet avec contribution du jeune. Appui pour les initiatives en démarrage et pour celles nécessitant un renforcement	Processus de formation – insertion avec préparation d'un projet économique financé et installé
Appui institutionnel	<u>Phase over</u> : Assistance technique (dégressive) à l'appropriation des principales fonctions régaliennes du Ministère de l'agriculture, de la pêche et du développement rural	Renforcement et transfert des compétences
	<u>Phase down</u> : Conventions de partenariat stratégique pour la participation à la mise en œuvre des activités du projet	Suivi et supervision sur le terrain
	<u>Phase over</u> : Appui au dialogue Gouvernement – Partenaires techniques et financiers et tous intervenants dans le secteur du développement rural	Renforcement du leadership dans la coordination sectorielle
Composante B. Promotion de systèmes de production performants et résilients dans les filières		
Sous-composante B.1 Accès aux intrants, services de conseil et éducation environnementale		
Accès au matériel végétal de qualité et résilientes	<u>Phase over</u> : Approche Champs écoles paysans (CEP) pour la formation de multiplicateurs de racines et tubercules et pour la formation des pépiniéristes	Promotion pour l'adoption des variétés promues avec la participation des producteurs concernés

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités¹	Mesures de pérennisation
	<u>Phase down</u> : Encadrement et accompagnement par le Centre de recherche (CIAT) Test d'adaptation de variétés résilientes au CC en milieu paysan et aux stations CIAT Accompagnement et vulgarisation par le Centre d'appui au développement rural (CADR)	Appui axé sur les priorités du programme de recherche du CIAT et du plan d'intervention du CADR
Appui-conseil et conseilleurs de proximité	<u>Phase down</u> : Mise en place de conseillers de proximité pour les exploitations familiales mais aussi au sein des coopératives	Formation et déploiement des conseillers de proximité au sein des communautés et des organisations professionnelles
Diffusion de pratiques et techniques de conservation des sols	<u>Phase over</u> : Facilitation et accompagnement des exploitations à la mise en œuvre des pratiques et des techniques	Identification participative des sites Actions de conservation des eaux et des sols y compris encadrement des agriculteurs
Education environnementale	<u>Phase over</u> : Approche CEP et campagnes de sensibilisation auprès des communautés et des producteurs au sein des exploitations, coopératives, unions ou associations	Actions répétitives durant le cycle du projet COMPRAN
Sous-composante B.2. Appui à l'éducation nutritionnelle et à l'inclusion sociale		
Education nutritionnelle, promotion des bonnes pratiques et renforcement de l'autonomisation des femmes	<u>Phase over</u> : Mise en place d'outils et de méthodologie pour la promotion de l'éducation nutritionnelle à l'usage d'opérateurs nationaux (ONG) spécialisés en matière de nutrition Actions directes d'éducation nutritionnelle à l'échelle de la zone d'intervention	Alignement sur les priorités nationales en matière de nutrition Collaboration des opérateurs avec les Conseil national de sécurité alimentaire et nutritionnelle (CONSAN) Appui aux initiatives sectorielles et aux concertations sur les questions nutritionnelles
	<u>Phase down</u> : Collaboration stratégique axée sur la promotion de la nutrition en milieu scolaire à travers les jardins scolaires	Mise en place pérenne des jardins scolaires
	<u>Phase out</u> : Information et communication à l'échelle communautaire	

Activités clés	Stratégie de sortie	
	Modalités¹	Mesures de pérennisation
	<u>Phase over</u> : Microprojets orientés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle puis susceptibles de générer des revenus Participation des femmes dans organes de gouvernance	Promotion du pouvoir économique et de autonomisation des femmes à travers les activités génératrices de revenus et la promotion de leur leadership dans les organisation
Sous-composante B.3. Développement des infrastructures		
Aménagements hydroagricoles, réhabilitation des pistes et construction d'infrastructures	<u>Phase over</u> : Infrastructures de mise en marché intégrées au patrimoine des OP dans le cadre des partenariats économiques et commerciaux <u>Phase over</u> : Mobilisation des Groupes d'intérêt dans l'entretien des routes (GIME) pour participer à la réhabilitation des pistes de desserte rurale et de désenclavement des zones de production	Mise en place d'un système de gestion logistique et formation des organes de gouvernance Appui aux GIME pour renforcer leur capacité d'intervention

11 : LISTE DES ACTIVITES DE PREDEMARRAGE

Activités	Coûts (K Eur)
Recrutement du personnel UGP	100
Mise en place du système judiciaire	20
Mise en place du système du SE(Logiciel, manuel, etc.)	40
Equipements et matériels	110
Etudes transversaux (Nutrition et genre, référence, études pers. En situation de handicap, etc.)	80
Atelier de lancement du Projet	30
Etudes pistes, aménagements	120
Total	500



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexe 12: Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS (le cas échéant)

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

Annexe 12

Liste des activités admissibles qui seront financées au titre du FIPS

Eligible Activities	Amount (EUR)	Procurement Method
PMU staff recruitment	100 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Fiduciary systems	50 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
M&E system	40 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
First annual workplan and budget	30 000	Services / Consultants - Consultants Qualification Selection
Baseline and feasibility studies	120 000	Services / Consultants - Quality Based Selection (QBS)
Procurement of goods and services *	110 000	Goods - Shopping
SECAP and cross-cutting themes studies	50 000	Services / Consultants - Single Sources Selection (SSS)
Choose an item. TOTAL	500 000	Choose an item.

* **Goods and services include** computer equipment, printers, offices and furniture, car rental, etc.



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexee: Responses To Qag Opr Review Compran Final 11.12.19

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

PDT RESPONSES TO THE QAG AND SECAP COMPLIANCE REVIEWS FOR COMPRAN after DRM

The country team welcomes QAG's appreciation of the PDR, PIM, and duly appreciate all the relevant inputs for the finalization of project documentation. The following responses are provided to the comments raised and suggestions proposed by QAG and OPR

QAG Comments : Issues, Questions & Suggestions for improvement	Response & Actions Planned
<p>1. Country absorption capacity and debt risk. The OSC requested that the PDR include a mitigation approach should the financing gap of EUR 5.3 million not materialise under IFAD's next PBAS cycle for the country. However, the PDR does not include any such approach. It would be beneficial if this point could be addressed in the final design document.</p>	<p>Agreed. Para 149 gives details of measures that will be taken in case of IFAD 12 not materialising for COMPRAN.</p> <p>However, we would encourage strongly management to consider allocation for IFAD 12 to STP because the country is in deficit of adequate financing in the agricultural sector and that from 2021, a COSOP will be developed to address long term beyond COMPRAN.</p>
<p>2. Cofinancing structure. The OSC requested clear information about: (i) how the project will be implemented with the cofinanciers; and (ii) the coordination mechanisms envisaged to manage the different sources of financing (Adaptation Fund, ILO and GEF). Nevertheless, the PDR is silent on these points, as it does not provide the required information on the stage of processing of both GEF and ILO financing. This is particularly relevant, as GEF has lengthy clearance procedures and is expected to finance about 20% of project activities, particularly with regard to climate and environmental training for farmers to mitigate the consequences of torrential rains and lengthening dry periods. It would be beneficial if the coordination of the several actors involved in the funding mechanism could be clearly spelled out in the PDR.</p>	<p>Agreed. Para 150 and 183-186 of the PDR gives coordination mechanisms for the various findings and financial management measures to ensure effective reporting mechanisms on funds used each quarter and per donor or co-financier. However, the Country team will accompany this coordination unit in day to day monitoring and normal implementation with tailored capacity building support and supervision mission.</p>
<p>3. Policy engagement. The OSC requested that the PDR explore some potential avenues for policy engagement activities. The project will support policy dialogue based on the learning from previous projects: it will focus on consolidating the successes achieved to date for structural change to promote agricultural growth for a sustainable impact on food security and nutrition and women's empowerment (para. 28). The PDR also states that the project M&E system will</p>	<p>Disagree. The PDR under para 42 and 103 states very well detailed activities to be carried under policy dialogue and citizen engagement: "Concrètement, COMPRAN contribuera à renforcer le dialogue politique, la planification et la coordination sectorielle sous le leadership du MAPDR, en soutenant : (i) la revue des politiques et stratégies du secteur agricole; (ii) développement et</p>

<p>include an analysis of the success in achieving the strategic objectives laid out in the IFAD country strategy note, but it does not specify how these objectives will be monitored for performance (para. 135).</p>	<p>mise en œuvre d'une stratégie genre dans l'agriculture ; (iii) appuyer les initiatives de plateformes d'échanges entre acteurs des filières impliquant les producteurs dans tous les sous-secteurs (agriculture, élevage, pêche), (iv) développement et mise en œuvre d'une stratégie d'inclusion des handicapés. Ces plateformes et les concertations qui en découlent constitueront des espaces d'engagement citoyen permettant de faire des plaidoyers et de formuler des recommandations sur la mise en œuvre des politiques et stratégies dans le secteur et assurer une meilleure transparence de gestion des organes et investissements agricoles »</p>
<p>Additional points</p>	
<p>4. Logframe. The log frame has been further developed and is now aligned with the project's objectives and theory of change. QAG welcomes the inclusion in the PDR of several tables illustrating the breakdown of beneficiaries by category (age and gender of heads of households) as well as the distribution of beneficiaries between São Tomé and the autonomous region of Príncipe. Nevertheless, it would be beneficial if the same information could also be included in the logframe, so as to ensure that the relevant indicators are disaggregated by gender and youth (for example, indicator 1 of the logframe).</p>	<p>Well Noted. Footnote *81 (and footnote 82) added has been adjusted to specify data disaggregation.</p>
<p>5. IFAD's Approach in SIDS – adaptation to climate change. QAG acknowledges that, although the PDR lacks an explicit reference to IFAD's Approach to SIDS, adaptation to climate change has been well integrated in the project's components – particularly in component B – which will facilitate, <i>inter alia</i>, the adoption of environmental friendly technologies and best practices to improve climate change</p>	<p>Thank you. We have added reference to IFAD SIDS strategy under Para 84</p>
<p>6. South-South and Triangular Cooperation. The suggestion of broadening the range of partnerships by also including opportunities of cross-fertilization with the Community of Portuguese Language Countries (CPLP) Member States was duly addressed by the PDT. The project's components now include a number of SSTC activities to be undertaken, through which relations with other countries and their research institutes will be established. No action needed</p>	<p>Agreed and thank you for acknowledging</p>

<p>7. Social inclusion themes. The PDR adequately illustrates, through a graphic representation, the breakdown of beneficiaries by gender. It makes provision for a specific diagnosis to be carried out early in project implementation to profile the situation of the target groups and analyse whether any alternatives are suitable for them (see also point 12 below). QAG notes that in the PIF, the project was originally described as gender transformational and would like to underscore that the guidelines on mainstreaming the social inclusion themes require that a number of criteria be met in order for a project to qualify as gender transformational (Pro-WEA Index).</p>	<p>Well noted. The PDR complies with all the criteria for gender transformation, including Pro-WEAI as outcome indicator on gender equality and women's empowerment, which is included in the logframe. Staff cost for gender and nutrition specialist is foreseen, together with the in-depth study to be conducted as part of the FIP, including baseline to measure both the gender and nutrition outcome indicators. Resources are also allocated for follow up surveys to measure the nutrition and pro-WEAI indicators at mid-term review and end line of project. The start-up workshop will have a specific focus on M&E and tailored modules on measuring both the Pro-WEIA and the MDD-W for achieving nutrition outcomes</p>
<p>Compliance with issues raised at the OSC/Concept Note stage</p>	
<p>8. Project level of ambition. The OSC expressed concern about the broad number of subcomponents and range of proposed value chain activities. The project components and subcomponents have been reduced, and they are now presented in a clear manner. The value chain activities are broadly presented and it is explained in the PIM that the final selection of the specific value chains will discussed at a national workshop (PIM para. 33). This could also be underlined in the main text of the PDR</p>	<p>Agreed. This is integrated under para 49 of the PDR.</p>
<p>9. Lessons learned from PAPAC. The OSC requested that the lessons learned from PAPAC should be clearly articulated and the PDR strengthened with regard to targeting and mainstreaming themes. The PDR provides good background and analysis of targeting issues for gender, youth and nutrition in Sao Tome and Principe, and has developed specific approaches and targets for addressing :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gender disparities (particularly in women-headed households), early pregnancy and marriage and poor nutrition of women generally and pregnant women in particular. The PDR provides a good description of what project needs to be done for different categories of women, and a gender strategy will be developed under the FIPS as one of the preliminary project activities, following completion of the baseline survey, together with the targeting strategy; • Youth inclusion through financial literacy-skills building and specific training for micro-enterprise development; 	<p>Agreed. Thank you for acknowledging</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Nutrition through on-farm productivity improvements, household nutrition training, and school feeding and gardening initiatives; and • Climate and the environment through the improvement of agricultural technologies focused on soil and water conservation measures, better inputs and crop husbandry practices. 	
Risks and safeguards	
<p>10. Integration of environmental and climate protection measures. The institutional framework for the environment seems to still be at a very early stage of development in Sao Tome and Principe. The SECAP only mentions laws and adherence to international conventions, but does not mention any national regulations for environmental and social impact assessments (ESIAs) for irrigation development, nor does it provide any information about the national regulations for putting in place environmental protection measures to prevent the loss of top soil and improve fertility. If there is, in fact, a gap in the national policy implementation and regulatory framework, then this could be mentioned in the “country context” section of the PDR and might be an area where IFAD could provide policy support, particularly with GEF funding.</p>	<p>Agreed: Information's related to national regulations will be updated in the PDR with an additional battery of adaptation measures including on biodiversity loss , soil protection , institutional and regulatory strengthening and coordination and policy dialogue on environmental governance. Health, safety and environment rules at processing sites will be also included. GEF and Adaptation Funds will be mobilised to support the environmental concerns.</p>
<p>11. The SECAP provides an environmental and social management plan for irrigation development, but there is no mention of carrying out an ESIA for the two schemes of 100 ha. If there is no national requirement, then there should be explicit commitment from IFAD to ensure that appropriate ESIA procedures are carried out for all irrigation development schemes because if they are in hilly areas, there can be substantial impacts and risks. The IFAD commitment to ensuring small valid ESIAs are part of the irrigation scheme design process should be stated in the appropriate section of the PDR and annex 9 (risk analysis).</p>	<p>Agreed: For the irrigation Schemes, and Site specific ESIAs and Environmental Screening for road construction/rehabilitation, will be undertaken for irrigation development. The ESIA will be included in the PDR and also in the PIM for all small schemes irrigation</p>
<p>12. With regard to environmental and climate protection measures for crop production support, there is no discussion about how these will be implemented or the approach used. For example, will the project aim to ensure that farm plots are in contiguous areas so that physical barriers can be constructed to address topographical risks associated with heavy rainfall in sloping areas? Or will</p>	<p>Noted. Irrigation schemes are not contiguous and in sloppy areas, the project will support natural barriers and capacity building to better address erosion. These measures will be updated in the SECAP/ ESMP and PIM</p>

protection measures only be implemented on individual farmer plots? Consideration should be given to elaborating on this in the PIM.	
<u>Implementation readiness and evaluability</u>	
13. Implementation readiness. The PIM is well done and lays out the sequencing and implementation of activities. An IFAD financial management mission was carried out at project concept phase and the financial management system has been designed to reduce the well-identified and known risks. The dedicated procurement committee is to be established by the lead ministry, and supplementary assurance to this effect should be sought at loan negotiations, along with a timetable for its establishment. A detailed AWP/B for the first 18 months of the project has been provided, aiming to commit about EUR 7 million. This may be a bit over-optimistic but it is a good broad objective. The project will benefit from EUR 0.5 million in FIPS funding and the activities are broadly described in the short budget provided, with more detail in various parts of the PIM. If there is a consolidated FIPS document with more details, it would be beneficial if it were included at the end of the annexes in the PDR.	Agreed. A consolidated FIPS has been attached.
14. Evaluability. The SECAP is frank about the lack of reliable data for Sao Tome and Principe, despite the small size of the country. IFAD assessments have shown that M&E remains a challenge, and the FIPS plans to undertake a baseline study immediately before developing the project's targeting, gender and youth inclusion strategies. The approach proposed in the PDR and the staff provided should be adequate for the task, but the PDR should include the need for financial and activity report compliance in the contracts/agreements with service providers and other implementing partners, possibly with financial penalties as a performance incentive.	Agreed. The recommendation has been addressed under para 144



Investir dans les populations rurales

Sao Tomé-et-Principe

Smallholder Commercial Agriculture Project

Rapport de conception

Annexee: Stp Compran Compliance Note To Qag Comments 24122019

Date du document: 08/01/2020

Identifiant du projet 2000001937

Numéro du rapport: 5244-ST

Afrique de l'Ouest et du Centre
Département de la gestion des programmes

PDT RESPONSES TO THE QAG final review DRM recommendations

The country team welcomes again QAG's appreciation of the PDR, PIM, and responses provided to the DRM review. The team further appreciate all the relevant inputs for the finalization of project documentation. The following responses are provided to the comments raised and suggestions proposed for the remaining issues and the PR.

QAG Comments : Issues, Questions & Suggestions for improvement	Response & Actions Planned
Logframe. The reviewers suggested to integrate the information included in several tables throughout the PDR illustrating the breakdown of beneficiaries by category. While the PDT has responded that two footnotes have been adjusted to specify data disaggregation, it is unclear to which footnotes they are referring to. Moreover, and most importantly, the logframe should be revised to ensure all relevant indicators are disaggregated by gender and youth.	Agreed. While inputting the PDR in ORMS, the footnote 81 and 82 related to gender data disaggregation disappeared. However, the current version is adjusting this typo error to ensure gender desegregation is done for specific indicators. It is not all indicators that should be disaggregated by gender(e.g. of those related to policy and citizen engagement are cross-cutting and are mainly system based).
Risks and safeguards. The reviewers suggested to provide information on national regulations related to environmental and social impact assessments and to carry out ESIA for the irrigation schemes, as well as to elaborate on the environmental and climate protection measures for crop production support. At this stage, QAG notes that the compliance note confirms that these points will be addressed in the PDR and PIM but does not indicate whether appropriate action has been already taken.	Agreed. Information on national regulations is provided under para 25 and provision for ESIA together with details of environment and climate protection measures to crop production under para 130 of the PDR and 165-177 of the PIM(.
Additional points	
President report	
National context. The descriptions of the economic and social context of the country as well as the overview on the poverty status are concise yet clearly presented. Nevertheless, the PR could benefit from a succinct outline of the political context, the stage of transition and eventually the presence of fragility. A brief overview of the	Agreed. This has been updated under para 1 ,2 and 5 of the PR

national strategies, policies and/or programmes relevant for smallholder agriculture, rural poverty reduction and enhanced food security could also be provided.	
<p>Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities.</p> <p>The project is classified, inter alia, as climate-focused. In line with the Mainstreaming and Climate Finance Tracking Annexes of the Project Design Guidelines and with the President's Report template, it would be beneficial if this section could provide a stronger description of climate related challenges faced by the country by providing robust evidence of the climate vulnerability context. A clear statement of intent and description of how project activities will address these vulnerabilities could also be included.</p>	<p>Agreed. This is addressed under para 7, 18 and 22 of the PR</p>
<p>Rationale for IFAD involvement. This section requires further elaboration.</p> <p>While acknowledging that it clearly articulates the development challenges the project will address, it should also include a description of IFAD's comparative advantage for each challenge</p>	<p>Disagreed. All these details are in the PDR and the PR is a summary, which has a word limit.</p>
<p>Lessons learned. The section on lessons learned is well presented and includes a good overview of the main lessons learned from previous project interventions in the country. Nevertheless, it could benefit from further elaboration by referencing also the main findings of RIA's 2018 impact assessment on PAPAC, which generated a number of lessons relevant for COMPRAN that are well described in the PDR and could be briefly reflected in the PR. Done au para 12</p>	<p>Agreed. This has been reflected under para 12 of the PR.</p>
<p><u>Compliance with issues raised at the OSC/Concept Note stage</u></p>	
<p>Project Development Objective. The project development objective is clearly outlined but could benefit from a stronger description of how it is linked to the Sao Tome and Principe CSN and a clear indication of which strategic objectives the project intends to achieve. Furthermore, it could also illustrate how the project development objectives are linked to IFAD's strategic objectives.</p>	<p>Agreed. This is integrated under para 13 of the PR.</p>

<p>Project area and target groups. Succinct statements are provided for both elements. The PR could further elaborate on the description of: (i) characteristics and rationale for selecting that specific project area, including the link between the agroecological characteristics and their implications for agricultural development and rural poverty reduction, as well as the expected effects of climate change and any poverty-based reasons for selecting the area; and (ii) characteristics and vulnerabilities of the target groups as well as targeting mechanisms to be used. A clear statement that the target group selection is consistent with IFAD's targeting policy and mainstreaming objectives should be included.</p>	<p>Partially agreed. Due to word limitations, we cannot give all detailed that are already contained in the PDR. We have however added the statement of targeting strategy in alignment to IFAD targeting policy and mainstreaming objectives under para 15</p>
<p>Theory of change. The TOC is well presented and explains the assumptions at the basis of the proposed solution by describing the issues faced by the country and the proposed project interventions, which find their logic in the described context. Nevertheless, the PR could further elaborate on explaining the pathways from inputs and outputs to outcomes and impacts.</p>	<p>Agreed. This is reflected under para 22</p>
<p>Alignment of the project with IFAD priorities. The section on the project's alignment with IFAD corporate priorities could be further expanded to clearly indicate which IFAD objectives and priorities the project is intended to achieve. The same could be done for the explanation of how the project will contribute to the achievement of the SDGs.</p>	<p>Well noted. This was done in the CSN and the project is implementing the CSN as clearly stated in para 23. It is also repeated under para 23 of the PR.</p>
<p>Partnerships. A number of strategic partners are envisaged for the implementation of COMPRAN. The PR could briefly expand on how harmonization and partnerships with other have been and will be pursued and the role of such partners during project implementation.</p>	<p>Partially Agreed: The recommendation is addressed under para 25 with less details due to word limitation of the PR</p>
<p>Exit strategy. The PR requires further improvement on the exit strategy. It should include an overview of the key elements of the project exit strategy, how it will be implemented and how it will enhance the likelihood of the sustainability of benefits.</p>	<p>Noted. Para 37-38 describe very well the exit strategy</p>

Risks and mitigation measures. The section on the project's risks and mitigation measures is not fully compliant with the PR template, which requires a description of the key risks that could potentially affect implementation and how they relate to the country-level political, economic, social, and fiduciary risks identified in the IRF. Table 4 should be moved up under the risks section, as per PR template.

Agreed: This has been adjusted under para 39 and table revised to include definition of the risks as well.